

Nome	Montant	Intérêt	Echéance
H. Mansworth VTR	1027.00		11 mars 1923
Billet W. H. Ransome	1500.00		15 mars 1923
Billet Prog. Comm.	900.00	7.50	20 mars 1923
Billet Prog. Comm.	500.00	9.00	22 mars 1923
" " " "	200.00		
Billet charte-mairie	500.00	3.30	10 sept 23
Billet Comm. Mairie	4000.00	26.10	12 sept 1923
Billet Comm. Mairie	2772.00	48.12	20 nov. 1923

**-COPIE-**

Service de la gestion des documents et archives - VTR

Cité du Cap, 19<sup>e</sup> décembre 1923  
 Les renseignements manuscrits et échecs reçus  
 par les présentes à bon avis et s'adressent à  
 ce que la présente soit l'assemblée régulière  
 du conseil.

*Handwritten signature*

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

À une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-quatrième jour de juillet mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Piquin et M<sup>rs</sup>. les échevins Louis W. Fabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte, et Joseph Leranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1 Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Joseph Leranger fils E. que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

2 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les comptes suivants soient payés.

Liste de paie No. 28 du 15 au 21 juillet 1922	\$ 101.05-
Rv. Louis Belle-Isle	18.00

Adopté.	Total	119.05-
---------	-------	---------

3 Proposé par l'éc. Pierre Rochefort secondé par l'éc. Louis W. Fabreque et résolu, que ce conseil décide de prendre une annonce de une page, dans The International Railway Publishing Co. Ltd. aux fins d'annoncer la Ville du Cap de la Madeleine à raison de cent soixante et quinze piastres par année payable à tous les trois mois, et que l'ingénieur de la Ville soit autorisé de changer la dite annonce à tous les trois mois. Adopté.

4 Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que la cotation des Nouvelliste soit acceptée tel que spécifié dans une lettre de cotation en date du vingt deux juillet mil neuf cent vingt deux, le travail devant être fait dans le plus court délai possible. Adopté.

5 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire l'inspection de la résidence de Mr. G. A. Southood à propos de dommages réclamés par ce dernier et faire rapport à la prochaine si-

ancu du conseil. Adopté.

Proposé par l'éc. Louis W. Labrecque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le préambule de la résolution passé à la dernière séance et qui se lit comme suit; Attendu que d'après l'état financier du conseil le règlement d'emprunt de (\$190000.00.) eut quatre vingt dix mille piastres est pratiquement défensé, soit recourir à toutes fins que de droit. En amendement il est proposé par l'échevin Lucien Massicotte secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond que la résolution dont le préambule est mentionné dans la proposition principale resté telle qu'elle a été insérée dans les minutes de la séance précédente. voté en faveur de l'amendement l'échevin Wilbrod Brousseau fils, voté contre l'échevin Pierre Rochefort, sur division des échevins Son Honneur le Maire donne son vote en faveur de la résolution principale qui est adoptée. Lecture de diverses correspondances.

et la séance est levée

Donat Paquin

Maire  
Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le trente et un juillet mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis W. Labrecque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par l'éc. Louis W. Labrecque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de

la dernière séance sont adoptés tels que lus  
Adopté.

8 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que la liste de paie n. 29 du 22 au 28 juillet ~~1922~~ 1922 au montant de (\$ 57.26) cinquante sept piastres et vingt six centimes soit accepté et payé. Adopté.

9 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils. et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler le billet de (\$ 300.00) trois cent piastres à trois mois à six et demi pour cent d'intérêt et payer l'intérêt sur le dit billet au montant de (\$ 5<sup>10</sup>) cinq piastres et dix centimes, le tout pour et au nom de ce conseil, pour le compte des logements ouvriers. Adopté.

10 Attendu que le conseil de la Ville du Cap de la Madeline a pris connaissance que des hommes du corps de police de la Ville du Cap de la Madeline des Trois-Rivières, viennent solliciter des taxes dans les limites de la Ville du Cap de la Madeline;

Attendu que le Capitaine Wilbrod Cossette du poste numéro deux de la Cité des Trois-Rivières a été vu sollicitant et collectant des sommes d'argent des contribuables de la Ville du Cap de la Madeline pour le bénéfice de la Cité des Trois-Rivières;

Attendu que le dit Capitaine Wilbrod Cossette portait le costume officiel du corps de la police de la Cité des Trois-Rivières; Il est proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que le conseil de la Ville du Cap de la Madeline désapprouve et condamne complètement la conduite des constables de la Ville des Trois-Rivières en l'occurrence, que le greffier est par les présentes autorisé d'en notifier le Maire de la Cité des Trois-Rivières, que d'ici vingt quatre heures, si de nouveaux hommes du corps de la police de la Cité des Trois-Rivières sont de nouveau vus sollici-

tant des taxes dans les limites de la Ville du Cap de la Madeline, le chef de police devra s'en enquerir et rendre compte, la Ville du Cap de la Madeline prendra toute action legale pour faire cesser cet etat de chose. Adopte.

11  
Propose par l'ec. Lucien Massicotte secondi par l'ec. Louis H. Pabucque et resolu, que le tresorier prepare une liste pour les membres du conseil donnant les noms des contribuables et le montant de taxes qu'ils doivent a la Ville pour l'annee mil neuf cent vingt et les annies precedentes et tous les autres comptes s'il y en a. Adopte.

12  
Propose par l'ec. Louis H. Pabucque secondi par l'ec. Armand Lemire et resolu, que le contrat fait par le Notaire J. A. Donat Chagnon, autorisant en preil a Mr. Phidime Hamel au montant de (\$3000<sup>00</sup>) trois mille piastres en vertu de la loi des logements ouvriers, soit soumis a l'avisur legal pour savoir s'il est conforme a la loi et qu'il fasse rapport pour la prochaine siance du conseil. Adopte.

13  
Propose par l'ec. Armand Lemire secondi par l'ec. Lucien Massicotte et resolu que l'ingénieur soit autorise de faire reparer la pompe a la prise d'eau de l'aqueduc dans le plus court delais et avec meilleures conditions possible. Adopte.

14  
Propose par l'ec. Lucien Massicotte secondi par l'ec. Wilfrid Brousseau fils et resolu, que Mr. Theophile Fottinville tresorier de la Ville, donne des cautions ou une police d'assurance de garantie au montant de (\$3000<sup>00</sup>) trois mille piastres en faveur de la Corporation de la Ville du Cap de la Madeline. Adopte.

15  
Apris lecture de divers correspondances referies a qui de droit, Il est propose par l'ec. Lucien Massicotte secondi par l'ec. Armand Lemire et resolu, que la siance soit ajourne a mardi

le premier jour du mois d'août mil neuf cent vingt-deux à sept heures de l'après-midi pour le dépêche des affaires machéviés. Adopté.

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le premier jour du mois d'août mil neuf cent vingt-deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Paguin et M<sup>rs</sup>. les échevins Armand Lemire, Pierre Rochefort, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quarum sous la présidence du Maire, laquelle session est un ajournement du lundi le trente et un juillet mil neuf cent vingt-deux.

Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Armand Lemire, que demande soit fait à la Banque Nationale de bien vouloir payer les coupons d'intérêt des debentures du règlement numéro quarante huit, qui lui seront présentés pour paiement, la Corporation de la Ville du Cap de la Madeleine s'engageant à rembourser la dite Banque sur demande avec intérêt à sept pour cent, le trésorier est par les présentes autorisé à payer par chèque au fur et à mesure que demande sera faite par la Banque, le montant dû des dits coupons et les chèques devront être signés par le Maire et le Trésorier pour et au nom de la Municipalité.

Adopté.

et la séance est levée

Donat Paguin

Maire

Alphonse Doublan

Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le septième jour du mois d'août mil neuf cent vingt-deux à sept heures de l'après

midi a laquelle session sont present son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les echevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous echevins formant quorum sous la presidence du Maire.

Proposi par l'ie. Armand Lemire secondi par l'ie. Louis N. Sabreque et resolu, que les minutes des deux dernieres seances soient adoptees telles que lues. Adopte.

Proposi par l'ie. Louis N. Sabreque secondi par l'ie. Armand Lemire et resolu, que les comptes suivants soient payes;

Liste de pai No. 30 du 29 juillet au 4 aout 1922	\$ 69.38
Ernest Houle	" 1.52
George A. Smith	" 3.00
Therreau & Rochefort	" 47.85
North Shore Power Co.	" 212.10
" " " "	" 154.17
Moise Heroux	" 25.52
Pierre Loranger	" 35.00
J.B. Loranger	" 17.20
The Bell Telephone Co.	" 6.61
Patrick Dupont	" 33.00
Rochelleau & Fure	" 20.55
Adopte	Total
	625.94

Proposi par l'ie. Louis N. Sabreque secondi par l'ie. Wilbrod Brousseau fils et resolu, que la somme de (\$ 500<sup>00</sup>) cinq cent piastres soit paye en acompte sur le compte de J. M. Bellefeuille au montant de (\$ 3221.02) trois mille deux cent vingt et une piastres et deux centins, et que le Maire et le tresorier soit autorises de signer un billet a l'ordre de J. M. Bellefeuille a trois mois avec interet pour la balance du compte, soit (\$ 2721.02) deux mille sept cent vingt et une piastres et deux centins, pour et au nom de ce conseil. Adopte.

Proposi par l'ie. Joseph Loranger <sup>fils e.</sup> secondi par l'ie. Pierre Rochefort et resolu, que ce conseil decide de vendre deux chevaux du departement de la

voire, laquelle vente aura lieu à l'incam on dredi  
le onzième jour de août mil neuf cent vingt deux  
à sept heures de l'après-midi à la station de  
police et feu. Adopté.

21

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc.  
Milbrod Brousseau fils et résolu, que le greffier  
de cette corporation écrive à Mr. Louis Normand comp-  
table Trois-Rivières lui demandant quels seraient  
les prix et conditions qu'il pourrait faire à la Ville  
du Cap de la Madeline pour faire l'audition des  
livres de la corporation du premier janvier mil neuf  
cent vingt deux, balancer les livres chaque mois  
et faire rapport au conseil, le tout jusqu'au trente  
et un décembre mil neuf cent vingt deux. Adopté.

†  
jusqu'à  
date

AB

22

Attendu que Mr. W. J. Bouchard industriel de Montreal  
et Boston a représenté par correspondance, que la  
Non Auto. Theft Co. desire s'établir dans les limites  
de la Ville du Cap de la Madeline sous conditions  
que cette Ville lui accorde une commutation de taxes  
de manière que la taxe foncière de la dite compagnie  
n'excede pas (\$15<sup>00</sup>) quinze piastres par année du-  
rant une période de dix ans;

Attendu que ce conseil croit qu'il est opportun d'en-  
courager l'établissement de nouvelles industries  
dans cette Ville;

Attendu qu'en vertu de la loi, la municipalité peut  
accorder une commutation de taxes pour l'établis-  
siment de nouvelles industries;

Il est proposé par l'éc. Louis N. Sabie que secondé par  
l'éc. Armand Lemire et résolu, que ce conseil s'enga-  
ge à adopter un règlement aussitôt que la Cie  
Non Auto Theft sera décidée de s'établir ici, à l'effet  
d'accorder une commutation de taxes à la dite  
Compagnie de manière à ce que la dite Cie paie  
une taxe foncière n'excedant pas (\$15<sup>00</sup>) quinze  
piastres par année pour une période de dix ans,  
lequel règlement devra être adopté suivant toutes  
les formalités légales, la Cie Non Auto Theft de-  
vant se soumettre aux conditions du règlement à  
être adopté par les contribuables. Adopté.



23

b. 5

Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de ce conseil deux billets à la Banque Nationale, un de (\$ 4000<sup>00</sup>) quatre mille piâstres à un mois de sa date pour le compte courant de la Ville et un de (\$ 1146.<sup>94</sup>) à trois mois de sa date, payer un acompte de (\$ 200<sup>00</sup>) deux cent piâstres sur ce dernier billet pour le compte des logements ouvriers, et de payer l'intérêt sur ces deux billets. Adopté.  
Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

Donat Paguin  
Maire

Alphonse Boileau  
Greffier.

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatorzième jour du mois d'août mil neuf cent vingt-deux à sept heures de l'après-midi, à laquelle session, sont présents son Honneur le Maire Donat Paguin et M. M. les échevins Louis W. Fabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilfred Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Soranger fils Edmond tous échevins formant quaraine sous la présidence du Maire.

Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes suivants soient payés;

Liste de pai No. 39 finissant le 11 août 1922	\$ 55.28
Zéphirin Naull	70.00
Omni Soranger	43.75
Blais & Fren	20.48

24

Le Nouvelliste	\$ 13.33
Lavason & Dupuisne	1.80
J. H. Dusseault	18.23
	22.47

Adopté.

Total

222.47

25

do. 6

Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Joseph Branger fils Edmond et résolu, que l'ingénieur prépare un plan croquis et description de l'ouvrage du ~~des~~ coût des travaux de posage des égouts rue Beauchemin, des améliorations à la prise d'eau et pour fournir l'eau à la Cie Wayagamack. Adopté.

26

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à acheter le matériel nécessaire pour les entrées privées aux fins de retirer le plus de bénéfice possible des systèmes d'aqueduc et des égouts et donner des tuyaux de grosseur suffisante pour conduire l'eau et les égouts à l'école St-Joseph, ou que ceux qu'il y a actuellement ne sont pas de dimension suffisante. Adopté.

27

Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'aviseur légal soit autorisé de s'entendre avec le Notaire J. L. Donat Chagnon pour préparer un contrat entre la Corporation de la Ville du Cap de la Madeleine et Mr. Chériac Hamel suivant le rapport lu à la présente séance. Adopté.

28

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que ce conseil autorise Mr. Joseph Parouette Agent d'assurance à renouveler la police numéro 200389 de garantie sur les employés de la Corporation de la Ville du Cap de la Madeleine et ce du 18ème jour d'août 1922 au 18ème jour d'août 1923. Adopté.

Lecture de l'avis de motion pour l'adoption d'un règlement à l'effet d'amender le règlement numéro cinquante deux concernant les licences de commerce, taxes spéciales ou droits spécifiques de permis et autres laquelle avis de motion est reprise à la prochaine sé-

seance du conseil.

Lecture de diverses correspondance  
Et la seance est levée.

Donat Piquin

Maire

Alphonse Bouchani

Greffier

Province de Quebec

Ville du Cap de la Madeline

29  
D'une session generale du conseil de la Ville  
du Cap de la Madeline tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le vingt et un  
aout mil neuf cent vingt deux a sept heu-  
res de l'après-midi a laquelle session sont  
present son Honneur le Maire Donat Piquin et  
M.M. les echevins Louis N. Sabreque, Armand Le-  
mir, Pierre Rochfort, Wilbrod Brousseau fils  
et Joseph Branger fils Edmond tous echevins  
formant quorum sous la presidence du Maire  
Propose par l'ec. Louis N. Sabreque secondi par l'ec.  
Armand Lemire que les minutes de la dernière  
seance soient adoptees telles que lues. Adopte.

30  
Propose par l'ec. Louis N. Sabreque secondi par l'ec.  
Armand Lemire et resolu, que la liste de pair  
numero trente ~~et~~ <sup>deux</sup> finissant le 18 aout 1922  
soit acceptee et payee. \$ 85.54 Adopte.

31  
Propose par l'ec. Louis N. Sabreque secondi par  
l'ec. Wilbrod Brousseau fils et resolu, que le Maire  
et le Tresorier soient autorise de signer pour et au  
nom de ce conseil, un billet a l'ordre de H. Mas-  
sicotte & Frere Ltee au montant de (\$ 1028.55) mil  
vingt huit piastres et cinquante-cinq centimes  
a trois mois avec interet. Adopte.

31  
Propose par l'ec. Pierre Rochfort secondi par l'ec.  
Armand Lemire et resolu, que l'ingenieur soit  
autorise a faire continuer le nivelage et ceder  
la rue St Julien de la rue Notre-Dame a la rue  
St Jean-Baptiste. Adopte.

32  
Propose par l'ec. Armand Lemire secondi par l'ec.  
Pierre Rochfort et resolu, que ce conseil accepte les  
croquis prepare par l'ingenieur de la Ville re-

gardant la pose des tuyaux d'égoutte sur Beauche-  
min et conduite pour fournir l'eau à la Cie Wa-  
yagamack et qu'il soit autorisé d'en donner connais-  
sance à la Cie Wuyagamack. Adopté.

Lecture de divers rapports et correspondances.

Et la séance est levée

Donat Paquin

Maire  
Alphonse Doublan  
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Ville  
du Cap de la Madeleine tenue au lieu or-  
dinaire des sessions lundi le vingt-huitième  
jour du mois d'août mil neuf cent vingt  
deux à sept heures de l'après-midi à laquelle  
session sont présent son Honneur le Maire  
Donat Paquin et M. H. les échevins Louis N.  
Fabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wil-  
brod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph  
Loranger fils Edmond tous échevins formant  
quorum sous la présidence du Maire.

33

Proposé par l'é. Louis N. Fabreque secondé par l'é.  
Armand Lemire et résolu, que les minutes de  
la dernière séance soient adoptées telles que  
elles. Adopté.

34

Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é.  
Pierre Rochefort et résolu, que les comptes sui-  
vants soient payés.

Liste de paie # 33 du 19 au 25 août 1922

	\$ 81.13
P. N. Ayotte	- 19.84
J. B. Loranger	- 3.80
Edgard Desjardins	- 1.75
Patrick Dupont	- 8.00
Armand Veillette	- 2.64
Louis Destains	- 15.00
Zéphirin Hault	- 2.00
North Shore Power Co.	- 170.41
Eugène Loranger	- 1.15
Reporter	395.72

	Report	30 5.72
American LaFrance Fire Engine Co.	"	4.09
Le Nouvelliste	"	16.21
North Shore Power Co.	"	13.05
La Pharmacie Perrault	"	2.15
Fire Equipment Ltee	"	25.29
Louis Boissert	"	49.05
Pierre Loranger	"	54.94
	Adopte	Total
		470.50

35- Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu que le greffier soit autorisé d'inscrire à la Crie Trois Rivières Traction Co. leur demandant l'amélioration des services des matin pour les travailleurs du Cap de la Madeline qui se rendent aux Trois-Rivières en incluant la requête des contribuables demandant la dite amélioration. Adopté.

#### Avis de Motion

36- Corporation de la Ville du Cap de la Madeline je donne avis de motion, qu'à la prochaine séance de ce conseil je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'amender le règlement numéro cinquante deux, concernant les licences de commerce, taxes spéciales ou droits spécifiques de permis et autres, de la manière suivante:

- 1<sup>o</sup> En remplaçant la section ~~vingt~~<sup>douze</sup> par la suivante: - "12" Par tout habitant du sexe masculin, âgé de vingt et un ans et plus résidant dans les limites de la Ville depuis plus de six mois et qui n'est chargé d'aucune autre taxe, une taxe annuelle de deux piastres (\$2<sup>00</sup>);
- 2<sup>o</sup> En remplaçant la section vingt par la suivante: - "20" Sur tout avocat, notaire, médecin, chirurgien, médecin-vétérinaire, dentiste, pharmacien, oculiste, arpenteur, géomètre, ingénieur civil, architecte, dessinateur, Peintre à l'huile, graveur, litographe, photographe, huissier, et toutes personnes exerçant une profession libérale ou un art, résidant

dans les limites de la Ville, la somme de dix piastres (\$10.00) Pour ceux qui ne résident pas dans la Ville depuis douze mois et qui y tiennent un bureau ou exercent une des professions ou un art plus haut mentionnés, la somme de vingt piastres (\$20.00);

3<sup>e</sup> En ajoutant à la ~~section vingt~~ suite de la section vingt, les deux sections suivantes; "20 A" Sur toutes personnes exerçant les métiers ou occupations suivantes si elles résident dans la Ville la somme de deux piastres (\$2.00) Sténographe, calligraphe, commis, soit dans un magasin, soit dans un bureau quelconque, girant de banque ou girant d'une industrie quelconque, contre-maître, armurier, bouvier, bijoutier, boulanger, brossier, barbier, briquetier et poseur de briques, charpentier, charron, couvreur en métal, confiseur, cordonnier, cordonnier, corroyeur et mégisseur, crépisseur et décorateur, ébéniste, forgeron, ferblantier, fleuriste, horloger, imprimeur, ingénieur mécanicien, jardinier, menuisier, machiniste, meublier, mouleur, maçon, orfèvre, plombier, poseur d'appareils de chauffage et d'éclairage, de sonneries et de transmissions électriques, pâtissier, peintre en bâtiment, poseur de tapisserie, plâtrier, sculpteur, sellier, tourneur, tonnelier, tannier, tailleur de pierre et de marbre, tailleur en confection; si elles ne résident pas dans les limites de la Ville depuis douze mois, la somme de dix piastres (\$10.00) "20 B" Sur toutes personnes résidant dans la Ville et y exerçant ou y exploitant un métier ou moyen d'existence non mentionné dans le paragraphe précédent, la somme de une piastre (\$1.00) Pour celles ne résidant pas dans la Ville depuis douze mois la somme de cinq piastres (\$5.00);

4<sup>e</sup> En abrogeant à toutes fins qui de droit la section cinquante six et en la remplaçant par la suivante: "56" Tous règlements antérieurs au

au précédent, spécialement le numéro treize passé et adopté le quinzième jour de mars mil neuf cent vingt, concernant les licences de commerce, taxes d'affaires, taxes spéciales dans les limites de la municipalité de la Ville du Cap de la Madeline, sont et seront abrogés à l'avenir de toutes fins que de droit; toutes licences accordées en vertu du présent règlement commencera à partir du premier janvier de chaque année et sera payable le deux janvier de chaque année ou le jour juridique suivant lorsque le deux janvier sera un jour non juridique, sans qu'il soit nécessaire de signifier d'avis ou de compte aux personnes sujettes au paiement de telles licences ou taxes spéciales:

5<sup>e</sup> En ajoutant les deux sections suivantes: -  
 "56 A" Le deux janvier mil neuf cent vingt-trois, le trésorier de la Ville en faisant la perception des licences ou taxes spéciales imposées et prélevées en vertu du présent règlement devra créditer de la dite licence ou taxe spéciale, à toute personne ou société de personnes qui aura dûment payé sa licence ou taxe spéciale, pour l'année mil neuf cent vingt-deux - mil neuf cent vingt-trois tel que décrit par le règlement présent règlement: "56 B" sans aucunement restreindre la portée de la section cinquante-six, le greffier pourra faire signifier un avis de huit jours, soit par lettre recommandée ou autrement à toute personne ou société de personnes qui n'aura pas payé sa taxe spéciale ou licence, le conseil pourra par résolution autoriser la perception à domicile, par un de ses officiers ou un constable, de toute taxe spéciale ou licence;

6<sup>e</sup> En remplaçant la section cinquante-sept par la suivante: - "57" Toute personne

ou société de personnes, qui le ou après le premier jour de janvier mil neuf cent vingt trois et de chaque année subséquente, fera ou établira, exercera ou pratiquera aucun des commerces, industries professions ou métiers, ou travail quelconque, mentionnés au présent règlement, sans avoir préalablement du conseil municipale de la municipalité de la Ville du Cap de la Madeline, une licence ou permis à cette fin, et sans avoir payé la somme imposée sur tel commerce, industrie, métiers etc., par le présent règlement sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de deux piastres (\$2.00) ni plus de vingt piastres (\$20.00) pour chaque tel offence et avec les frais occasionnés et à défaut de paiement immédiat de la dite amende avec les frais, le delinquant pourra être condamné à l'emprisonnement pour une période n'excédant pas trente jours.

Cap de la Madeline le vingt-huit  
 août mil neuf cent vingt deux.

Signé: Armand Lemire

Lecture du rapport de l'ingénieur de la Ville concernant les améliorations à la prise d'eau de la quidue; de diverses réclamations et correspondances. Et la séance est levée

Donat Pagnier

Maire

Alphonse Bourbonnais

Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le cinquième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Louis N. Sabucque, Armand Lemire, Wilfrid Broussseau fils et Joseph Lorange



filz Edmond tous echevins formant quorum sous la presidence du Maire.

Proposi par l'ec. Louis N. Sabecque secondi par l'ec. Armand Lemire et resolu, que les minutes de la derniere seance soient adoptees telles que lues. Adopte.

Proposi par l'ec. Armand Lemire secondi par l'ec. Wilbrod Brousseau filz et resolu, que les comptes suivants soient payes:

Liste de pai No. 34	\$85.80
Louis Loranger	2.00
Bartolo Armani	2.75
Bell Telephone Co.	6.51
Henri Beliveau	3.13
Pierre Loranger	36.25
Georges Tye	23.50
Sarasin & Dupuis	96.91
St Maurici Paper Co.	6.92
Romio Sarasin	12.00
Adopte.	Total
	275.77

Proposi par l'ec. Louis N. Sabecque secondi par l'ec. Wilbrod Brousseau filz et resolu, que la reclamation de Mr. Joseph Buisserie au montant de (\$ 7.50) sept piastres et cinquante centins soit paye, et que l'ingenieur soit autorise de faire reparer le puisard au coin des rues Loranger et St Joseph en plus la somme de (\$ 2.00) deux piastres pour frais d'avocat. Adopte.

Proposi par l'ec. Joseph Loranger <sup>filz Edmond</sup> secondi par l'ec. Wilbrod Brousseau filz et resolu, que ce conseil accepte l'offre de Mr. Isai Grandmont pour faire un puisard au coin des rues St George et Toupin tel que specifie dans sa lettre du vingt huitieme jour d'août mil neuf cent vingt deux au montant de (\$ 35<sup>00</sup>) trente cinq piastres, l'ingenieur de la Ville devra indiquer la place du dit puisard et se rendre compte de l'ouvrage et de la qualite des materiaux employes pour le dit puisard. Adopte.

41 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'aviseur de la Corporation soit autorisé de faire offrir par Notaire à Madame Valère Thibeau la somme de cent cinquante piastres (\$ 150.00) en règlement de sa réclamation en date du vingt et un août mil neuf cent vingt deux, à condition qu'elle donne droit de servitude pour les égouts sur les lots vingt trois et vingt quatre du cadastre quatre cent cinq (405-23424) et sur le lot quarante deux du cadastre trois cent quatre vingt huit (388-42) Adopté.

42 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que à partir du douze septembre les services de Mr. Albert Trother ne seront plus requis par la Ville. Adopté.

43 b-17 Attendu que l'extrait du rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville du Cap de la Madeleine pour l'année mil neuf cent vingt deux donnant les noms de toutes les personnes portés sur ce rôle résident dans la Ville et qui sont habiles à agir comme grands et petits jurés a été soumis à la considération de ce conseil après les formalités requises par la loi; il est proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le conseil ayant examiné le dit extrait, l'approuve et le corrobore comme étant fait suivant la loi. Adopté.

44 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Fabreque et résolu, que le trésorier soit autorisé à remettre à l'aviseur légal un chèque au montant de (\$ 70.80) soixante et dix piastres et quatrevingt centimes en règlement du capital et des frais regardant Dame Despins et Mir, vs. La corporation de la Ville du Cap de la Madeleine, les dites offres étant faites dans le but d'éviter de nouvelles nouveaux frais et sans préjudice aux droits de la Corporation le chèque devant être fait payable à l'ordre de Mr. Fortunat Lord. Adopté.

45-  
 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le Trésorier soit autorisé à payer le compte dû au département du Trésor Provincial pour l'entretien des enfants internés à l'école d'industrie, la corporation se réservant son recours contre toutes personnes obligées à l'entretien des dits enfants. Adopté.

46  
 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que le Trésorier soit autorisé à remettre à l'aviseur legal un cheque au montant de (\$ 55.30) cinquante cinq piastres et trente centins pour renouveler les offres faites avant l'institution de l'action Re. Montplaisier vs. la Corporation du Cap de la Madeline les dits offres étant faites sans préjudice aux droits de la Corporation et sans reconnaître aucune responsabilité de la part de la dite Corporation. Adopté.

47  
 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat préparé par le notaire J. A. Donat Chagnon pour un prêt fait par la Corporation de la Ville du Cap de la Madeline à Mr. Phydime Hamel en vertu de la loi des logements ouvriers lequel contrat a été lu ce soir et qui pourra être modifié si l'aviseur legal de la Ville le juge à propos. Deplus le greffier est autorisé à faire parvenir tous les documents nécessaires au Département des Affaires Municipales pour faire venir le montant auquel aura droit l'emprunteur. Adopté.

48  
 Lecture et adoption du règlement numéro soixante et ~~deux~~ six (66) amendant le règlement numéro cinquante deux, concernant les licences de commerce, taxes spéciales ou droits spécifiques de permis ou autres.

Lecture de divers rapports et correspondances  
et la séance est levée

Donat Paquin

Maire

Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec  
Ville du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Ville  
du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire  
des sessions lundi le onzième jour du mois de  
septembre mil neuf cent vingt deux à sept heures  
de l'après-midi à laquelle session sont présents  
son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les  
échevins Louis N. Fabreque, Armand Lemire, Pierre  
Rockfort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte  
et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins for-  
mant quorum sous la présidence du Maire.

49 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc.  
Pierre Rockfort et résolu, que les minutes de la  
dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

50 Proposé par l'éc. Armand Armand Lemire secondé  
par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les  
comptes suivants soient payés:

Titre de pari No. 35	\$ 72.88
Le Nouvelliste	" 54.08
Joseph Lanouette	" 297.60
Pierre Loranger	" 24.06
Baillly & Frere	" 18.01
North Shore Power Co.	" 216.87
J. H. Rousseault	" 24.98
Adopté.	Total \$ 708.48

51 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc.  
Pierre Rockfort et résolu, que le Maire et le Trésorier  
soient autorisés de renouveler les billets suivants  
à la Banque Nationale et payer les intérêts sur  
les dits billets: savoir, à l'ordre de W. W. Rousseau  
(\$13303.15) treize mille trois cent trois piastres et quinze  
centimes; intérêt (\$230.07) deux cent trente piastres et  
sept centimes: à l'ordre de la Banque Nationale

le-13

(\$ 4000.00) quatre mille piastres, intérêt (\$ 23.50) vingt-trois piastres et cinquante centimes; à l'ordre de la Banque Nationale pour le compte des logements ouvriers (\$ 946.94) neuf cent quarante-six piastres et quatre-vingt-quatorze centimes, ~~intérêt~~ qu'il soit payé ~~sur~~ ~~acompte~~ sur le dit billot de (\$ 946.94) neuf cent quarante-six piastres et quatre-vingt-quatorze centimes un acompte de (\$ 46.94) quarante-six piastres et quatre-vingt-quatorze centimes, lequel billot devra être renouveler au montant de (\$ 900.00) neuf cent piastres. Adopté.

52 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. Louis P. Sabreque et résolu, que un avis de huit jours soit donné au constable Arthur Marchand le remercient de ses services comme constable de cette Ville, le dit constable devra remettre avant de quitter le service tout ce qui doit rester à la Corporation habits etc., Adopté.

53 Attendu que en vertu de son règlement numéro cinquante quatre, la Ville du Cap de la Madeline a fait les travaux nécessaires pour la construction d'un système de canaux d'égouts dans les limites de la dite Ville; Attendu que après entente avec Madame Thibeau, des tuyaux ont été placés sur les lots numéros (405-23424 et 388-42) quatre cent cinq, vingt-trois et vingt-quatre et sur le trois cent quatre-vingt-huit quarante deux, lesquels lots appartiennent ou sont en possession de la dite Dame Thibeau;

Attendu qu'il n'y a pu avoir d'entente quant à l'indemnité à être payé pour les dits servitudes;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder par voie d'expropriation; En conséquence il est proposé par l'é. Lucien Massicotte secondé par l'é. Wilbrod Brousseau fils

No 14

et résolu: la valeur des dites servitudes et de tout ce qui doit entrer en compensation soit estimé par des arbitres comme suit: le conseil nomme pour son arbitre Monsieur Zéphirin Nault et que la dite Dame Thibeau, après signification faite à elle d'une copie de la présente résolution, soit tenue dans un délai de huit jours d'avoir à se choisir un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés auront à s'entendre pour en choisir un troisième et si ces deux arbitres ne peuvent s'entendre pour faire ce choix, il devra être nommé par un juge de la Cour Supérieure, à la demande de l'une des parties intéressées et les dits arbitres devront procéder suivant la loi: que le trésorier de la Ville soit autorisé à payer ou à offrir légalement le montant de l'indemnité ainsi à être fixée par les arbitres; Que l'aviseur legal de la Ville soit autorisé à préparer toutes les procédures nécessaires pour l'expropriation des dites droiti de servitudes.

Adopté.

54  
b-14  
Proposé par l'ic. Wilfrid Brousseau fils secondé par l'ec. Lucien Massicotte et résolu, que la vente des propriétés foncières sur lesquelles il y a des taxes dues et dont la liste a été lue à la présente séance, ne soit pas effectuée en vertu d'un mandat adressé au Sheriff, mais que le Greffier du conseil soit autorisé à vendre les dites propriétés à l'enchère publique au bureau du conseil en la manière prescrite par la loi, que le Trésorier soit tenu de vérifier la présente liste avant publication.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et requêtes.  
et la séance est levée

Fouat Pagnin  
Marie  
Alphonse Paulhan  
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dix-huitième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt et deux (1922) à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Lucien Massicotte, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les comptes suivants soient payés;  
Liste de paie No. 36 du 9 au 15 Sept 1922 \$ 81.69  
Adopté.

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le conseil demande à la population de la Ville du Cap de la Madeleine d'observer la semaine du neuf au neuf octobre comme semaine préventive contre les incendies que le Chef de Police soit autorisé à voir que la dite semaine soit observée comme semaine préventive contre les incendies et qu'il voie à la distribution des avis et circulaires qui lui ont été expédiés par le commissaire fédéral des incendies soient distribués dans toutes les édifices publics, que le Chef de police soit autorisé à préparer un programme pour exercices dans les différentes écoles de la Ville.  
Adopté.

Attendu que le gardien actuel de la Station des pompes au coléau a donné un très bon service depuis son entrée en service;

Attendu que vu le développement de la Ville il est obligé de travailler de quinze à dix huit heures par jour; Il est proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, qu'un aide soit accordé au gardien et que Mr. Yvon Neaugeois soit engagé comme aide à raison de cinquante piastres par mois le conseil se réservant le droit de le renvoyer de ses services avec un avis de trente jours. Mr. Neaugeois devra travailler entre temps à améliorer la prise d'eau, l'ingénieur est aussi autorisé à faire repaver la cheminée de la maison du gardien de manière à lui donner de la terre. Adopté.

59 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, Attendu que l'arbitre de la corporation et que l'arbitre de Madame Thibeau n'ont pu s'entendre pour le choix d'un troisième arbitre, que Mr. Louis R. Gagné avocat soit autorisé à présenter une requête à un juge de la Cour Supérieure pour la nomination d'un tiers arbitre et que Mr. Georges Rochelieu cultivateur de la Ville du Cap de la Madeleine soit suggéré pour agir comme tel. Adopté.

60 Attendu que la situation financière de la corporation de la Ville du Cap de la Madeleine, ne lui permet plus de continuer le service d'un ingénieur permanent; Attendu qu'aucuns travaux importants et nécessitant les services d'un ingénieur ne seront exécutés d'ici à plusieurs mois; En conséquence il est proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le greffier de cette Ville soit autorisé à donner avis à Mr. Romeo Morrisette, ingénieur de la Ville du Cap de la Madeleine, que ses services comme ingénieur et comme surintendant de l'aqueduc ne seront plus requis à partir du dix-neuf novembre mil neuf cent vingt-deux. Adopté.

61 Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que la



6-18  
 resolution adoptée à la dernière séance du conseil à l'effet de destituer le constable Marchand soit rescinder a toutes fins que de droit et que le greffier soit autorisé à donner un avis au dit constable que l'avis qui lui a été signifié le douzième jour de septembre mil neuf cent vingt deux est nul et non advenue.

Adopté.

62  
 6-18  
 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler le billet de \$700<sup>00</sup> sept cent piastres à la Banque Nationale pour le compte des logements ouvriers à trois mois à six et demi pour cent d'intérêt. Adopté.

63  
 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que la licence de laitier de Mr. Anselme Beaumier soit transportée à Mr. Hypolite Courteau et ce pour l'année commençant le quinze mai mil neuf cent vingt deux et finissant le quinze mai mil neuf cent vingt trois. Adopté.

64  
 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire publier l'annonce tel que le texte soumis à ce conseil invitant les locataires à venir demeurer au Cap, dans le Nouvelliste de samedi le vingt trois courant. Adopté.

65  
 Proposé par l'éc. Pierre Rochefort secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils que ce conseil accepte de payer l'intérêt à sept pour cent à Mr. Arthur Bedard sur le lot Numéro (387-99) trois cent quatre vingt sept quatre vingt dix neuf que la corporation a acheté pour l'ouverture de la rue St Charles Boromé. Adopté.

66  
 Attendu que Sir Louis Gouin, alors premier Ministre de la Province de Québec, dans un discours prononcé à Montréal, lors du congrès des Manufacturiers de pulpe et de papier, a déclaré que lorsque le besoin se ferait sentir, le Gouvernement de la Province de Québec établi-

rait une école spéciale pour l'enseignement de la fabrication de la Pulpe et du Papier;

Attendu que dans l'opinion de ce conseil il est urgent d'établir une école de cette sorte;

Attendu que la Vallée du St Maurice est l'endroit tout indiqué pour la construction d'une école de ce genre, ou que les plus grandes manufactures de pulpe et de papier sont dans cette région;

Attendu que le fonctionnement des écoles Techniques dans les Villes et Cités de la Vallée du St Maurice, Trois-Rivières, Shawinigan Falls et Grand-Mère est des plus prospères;

Attendu que l'enseignement donné dans ces écoles se spécialise vers cet enseignement, particulièrement Grand-Mère;

Attendu que la construction d'une telle école compléterait le système spécial de nos écoles et remplirait un vide qu'il est temps de combler;

Attendu que les finances de la Province sont dans un état des plus prospères;

Attendu qu'il serait à propos que notre population profite d'une telle école et puisse avoir les moyens à sa disposition afin de se spécialiser dans cette branche, c'est-à-dire la manufacture de la Pulpe et du Papier;

Attendu que l'établissement d'une telle école faciliterait à nos concitoyens l'occasion d'occuper des positions supérieures dans cette industrie.

Il est proposé par l'éc. Lucien Massicotte Secondi par l'éc. Joseph Branga fils Edmond Que ce conseil recommande fortement l'établissement d'une école de ce genre dans une des Villes de la Vallée du St Maurice. Et que copies des présentes soient adressées à l'honorable A. Tachéau premier Ministre, L'honorable L. A. David Secrétaire de la Province et aux députés des comtés de Champlain, St Maurice, Trois-Rivières.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances F. Brat Piquin <sup>mané</sup>  
et la séance est levée

Alphonse Bouchard Greffier

26-19

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

À une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-cinquième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présent Son Honneur le Maire et M.M. les échevins Louis W. Fabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte, et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire. Donat Paquin

Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Louis W. Fabreque et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No. 37 du 16 au 22 Sept 1922	\$ 87.31
Joseph Toussignant	" 1.50
Pierre Loranger	" 58.40
Oscar Baillly	" 1.50
Le Nouvelliste	" 20.12
Rochdeau & Fren	" 43.00
Eugène Loranger	" 3.30
Georges Tye	" 3.50
Pierre Loranger	" 21.78
Louis Loranger	" 8.00

Adopté.

Total 248.41

Attendu qu'il est nécessaire et opportun de régulariser certains emprunts, soit par billets ou autrement, contractés par ce conseil depuis quelques années;

Attendu qu'il est nécessaire et opportun de consolider la dette actuelle en une seule et la rendre remboursable en une période ne devant pas dépasser quarante ans;

Attendu que la dite dette a été contractée en grande partie pour l'exécution de travaux permanents;

Attendu qu'il est nécessaire et opportun de changer la date de la confection de la liste électorale et de

l'élection générale des membres du conseil;

Attendu qu'il est nécessaire et opportun de changer le mode actuel des élections du maire et des échoués et de diviser la Ville en quartiers;

Attendu qu'il est nécessaire et opportun pour la corporation d'obtenir des pouvoirs spéciaux d'emprunts;

Attendu qu'il est nécessaire et opportun pour cette corporation d'obtenir de nouveaux pouvoirs de réglementation en ce qui concerne la bonne administration de la municipalité;

Attendu que pour atteindre ces fins il convient de soumettre les amendements à la charte de cette Ville à la prochaine session de la Législature du Parlement de Québec, pour ces causes, il est proposé par l'év. Louis N. Labrecque secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que Mr. L. R. Gagné, Avocat, soit autorisé à préparer les amendements à la charte de la Ville et à agir comme procureur de la Ville pour ces fins, que les avis exigés par la loi soit immédiatement donnés, que le procureur de la Ville soit autorisé à faire tous les déboursés et toutes les dépenses nécessaires et à recevoir les services de Mr. Biqui, Avocat des Trois-Rivières

comme conseil dans la préparation des amendements à la charte que les dits amendements avant d'être soumis à Québec, devront être approuvés par le conseil, soit en assemblée régulière ou en assemblée spéciale.

Adopté.

Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. Pierre Rochefort, que la résolution numéro suivante et un à l'effet de réinstaller le constable Arthur Marchand soit résoudre à toutes fins que de droit et remplacé par la suivante; que Arthur Marchand soit engagé pour travailler dans la soirée au prix de (\$ 3.50) trois piastres et cinquante centimes par jour, il sera tenu de aller aux feux comme les pompiers et restera assermenté comme constable il sera sous les ordres de l'ingénieur, mais le chef de Police pourra l'employer en cas urgent après avoir eu une entente avec l'ingénieur.

l'échevin Lucien Massicotte demande le vote sur la présente résolution; vote en faveur et pour la résolution les échevins Pierre Rochefort, Armand Lemire et Louis N. Fabreque, votent contre la résolution les échevins Joseph Lorange fils Edmond, Lucien Massicotte et Wilbrod Brousseau fils Edmond; sur division des membres du conseil son Honneur le Maire donne son vote en faveur de la résolution qui est adoptée. Adopté.

71 Attendu que ce conseil en bon par sa résolution du dix-huit courant de remercier l'ingénieur Morrissette de ses services par une résolution devant prendre effet le douze novembre mil neuf cent vingt deux;

6-28 Attendu que l'ingénieur Roméo Morrissette a exécuté tous les travaux de la Ville du Cap de la Madeline depuis qu'il est à son emploi suivant les instructions qu'il en avait reçu du conseil de la Ville et à la satisfaction de ce dernier; il est proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, 1- que la résolution du conseil passée et adoptée à la séance du dix-huit courant, remerciant l'ingénieur Roméo Morrissette de ses services soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit; 2- que l'ingénieur Roméo Morrissette soit et est par les présentes réengagé ingénieur de la Ville du Cap de la Madeline à raison de (\$18 000) mil huit cent piastres par année, le dit salaire prenant effet à partir du vingt sixième jour de septembre mil neuf cent vingt deux. L'échevin Lucien Massicotte demande le vote sur la présente résolution; votent pour, les échevins Louis N. Fabreque, Armand Lemire, et Pierre Rochefort; votent contre les échevins Joseph Lorange fils Edmond, Lucien Massicotte, et Wilbrod Brousseau fils; sur division des échevins son Honneur le Maire donne son vote en faveur de la résolution qui est adoptée. Adopté.

72

Proposé par l'éc. Ammand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que le Greffier de ce conseil soit autorisé de changer au rôle d'évaluation et de perception pour l'année mil neuf cent vingt et un la propriété portant le numéro cent cinquante neuf du cadastre de la Ville du Cap de la Madeline pour être porté au nom de Amédée Brousseau devenu acquereur au terme de contrat produit à ce conseil par le notaire J. A. Donat Chagnon.

Adopté.

73

Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que la séance soit ajournée à jeudi le vingt huitième jour de septembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi pour la dépêche des affaires machées.

Adopté.

## Province de Québec

## Ville du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions jeudi le vingt huitième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Piquon et M. M. les échevins Louis N. Sabecque Ammand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte, et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quarantaine sous la présidence du Maire, laquelle assemblée est un ajournement du lundi le vingt cinq septembre mil neuf cent vingt deux.

74

Attendu que ce conseil a décidé de soumettre des amendements à la charte de la Ville;

Attendu qu'il est opportun d'avoir un parrain pour présenter le bill à l'Assemblée Législative;

Il est proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Sabecque et résolu, que Mr Louis R. Gagné soit autorisé d'écouter à Mr Bordeaux le député du Comté conti, et de

6-23

lui demander s'il veut accepter la tâche de diriger les démarches pour obtenir l'adoption des amendements à la charte de la Ville Adopté.

75- Attendu que ce conseil a adopté une résolution en date du premier mai mil neuf cent vingt deux à l'effet d'avancer l'heure de la Ville; Attendu qu'il est nécessaire et opportun de revenir à l'heure solaire; Il est proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que ce conseil décide que l'heure avancée prendra fin le premier jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt deux à une heure de l'avant-midi et que à l'avenir les séances du conseil auront lieu à l'heure solaire, que la présente résolution sera affichée aux lieux ordinaires. Adopté.

Lecture de diverses correspondances lesquelles sont référées à qui de droit. Lecture des plaintes regardant le rôle d'évaluation lesquelles plaintes sont référées aux évaluateurs qui devront faire rapport pour l'ajournement de la présente séance. Sur l'invitation des membres du conseil les contribuables donnent les raisons de leurs plaintes et sur proposition de l'év. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que la séance soit ajournée à lundi le deuxième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt deux à neuf heures de l'après-midi pour continuer d'entendre les plaintes et le rapport des évaluateurs au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt deux. Adopté.

76- Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

D'une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois d'octobre, mil neuf cent vingt deux à neuf heures de l'après-midi, par ajournement du jeudi le vingt-huitième jour du

mois de septembre, mil neuf cent vingt deux, à laquelle session sont Son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Louis N. Fabreque, Amand Emire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Le conseil fait les changements suivants et décide de porter certaines évaluations, comme suit;

La propriété de Mr. Isaac Tripanier est évalué à (\$1286.<sup>00</sup>) un mille deux cent quatre vingt six piastres pour chacune des ses maisons et (\$560.<sup>00</sup>) cinq cent soixante piastres pour son terrain;

La propriété du Dr. C. N. DeBlois connu sous le nom de vieux moulin à farine à l'exception du logement soit évalué à (\$1300.<sup>00</sup>) un mille trois cent piastres au lieu de (\$1568.<sup>00</sup>) un mille cinq cent soixante et huit piastres, que les lots numéros cent, cent deux, cent cinq, cent six, cent onze, cent treize, cent quinze, cent dix huit, cent vingt, cent vingt deux, et cent vingt six du cadastre numéros cent vingt six soient évalué à dix centins du pied au lieu de quatorze centins du pied, la plainte sur les numéros cent cinquante neuf et cent soixante est renvoyé. La propriété de Madame Alexandre Roy est évalué à (\$660.<sup>00</sup>) six cent soixante piastres au lieu de (\$880.<sup>00</sup>) huit cent quatre vingt piastres pour la maison. La plainte de Mr. Pascal Montplaisir et de Mr. Simion Lacroix au sujet de leur évaluation respective ont été renvoyés. La propriété de la St Maurice Paper Co. concernant la bâtisse servant de garage pour l'engin à vapeur situé sur les lots trente sept, trente huit, quarante cinq et quarante six du cadastre cent treize ~~est~~ évalué à (\$8950.<sup>00</sup>) huit mille neuf cent cinquante piastres. La Propriété de Mr. Esai Guindmont situé sur le numéro cent quinze - A - B est évalué à (\$1036.<sup>00</sup>) un mille trente six piastres pour le terrain et (\$6735.<sup>00</sup>) six mille sept cent trente cinq piastres pour la bâtisse. La plainte de Mr. Oscar Richard



sur la rue Thibeau au sujet de son évaluation  
 a été renvoyée. La plainte de Mr. Johnny Roof  
 au sujet de son évaluation a été renvoyée. La  
 plainte de Mr. Alphi Normandin au sujet de  
 son évaluation a été renvoyée. La plainte de Mr.  
 Nazaire Vivier au sujet de son évaluation a  
 été renvoyée. La propriété de Mr. Amédée Fortin  
 est évalué à (\$14280<sup>00</sup>) quatorze mille deux cent  
 quatre-vingt piastres pour la maison. La  
 plainte de Mr. Joseph Poulin au sujet de son  
 évaluation a été renvoyée. La plainte de Ma-  
 dame Alexis Lefebvre au sujet de son évalu-  
 ation a été renvoyée. La propriété de Mr. Joseph  
 Lacourse est évalué à (\$400<sup>00</sup>) quatre cent piastres  
 pour la maison. Le terrain de Mr. Henri  
 Thibeau numéro quatre cent six A vingt quatre  
 est évalué à (\$1056<sup>00</sup>) un mille cinquante six  
 piastres. La propriété de Mr. Alfred Côté est éva-  
 lue à (\$1745<sup>00</sup>) un mille sept cent quarante cinq  
 piastres. La propriété de Mr. J. B. Haurteau nu-  
 mero Parti du quatre cent cinq A est évalué  
 à (\$1336<sup>00</sup>) un mille trois cent trente six piastres  
 après avoir déduit deux mil quatre cent quatre  
 carrés à trois centens du pied, soit (\$72<sup>00</sup>) soixante  
 et douze piastres lequel morceau de terrain a été  
 acheté par Mr. Mideric Boissert lui donnant une  
 évaluation de (\$490<sup>00</sup>) quatre cent quatre-vingt dix  
 piastres pour le terrain. La propriété de Monsieur  
 Samuel Lanouette est évalué à (\$7987<sup>00</sup>) sept mille  
 neuf cent quatre-vingt sept piastres dont (\$1507<sup>00</sup>)  
 un mille cinq cent sept piastres pour le terrain.  
 La propriété de Mr. Gédéon Toupin est évalué à  
 (\$9830<sup>00</sup>) neuf mille huit cent trente piastres.  
 La propriété de Mr. Pierre Lapointe est évalué à  
 (\$4963<sup>00</sup>) quatre mille neuf cent soixante et  
 trois piastres. La propriété de Mr. Siméon Lapointe  
 est évalué à (\$5225<sup>00</sup>) cinq mille deux cent vingt  
 cinq piastres pour la maison. La propriété de  
 Mr. Donat Rochelleau sur le numéro (134-268) cent  
 trente quatre deux cent soixante et huit est éva-  
 lue à (\$1228<sup>00</sup>) un mille deux cent vingt huit

piastres. La plainte de Mr. Adam Rochelleau au sujet de son évaluation a été renvoyée. La plainte de Mr. Ephrem Fusy Ptre sur la propriété numero (387-84) trois cent quatre-vingt-sept, quatre-vingt-quatre est considérée comme impossible;

Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt-deux soit homologué avec les corrections qui viennent d'y être faites par le conseil.

Adopté.

et la séance est levée

Donat Paquin

Maire

Alphonse Brousseau

Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt-deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que la liste de paie numero trente huit du 22 au 29 septembre 1922 au montant de (\$91.62) quatre-vingt-onze piastres et soixante et deux centimes soit acceptée et payée.

Adopté.

Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que ce conseil accepte les amendements à la Charte de la Ville du Cap de la Madeleine et que Mr. Louis R. Gagné, avocat, soit autorisé à aller à Québec pour déposer le projet de loi concernant les amendements à

la Charte. Adopté.

80  
 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Joseph Foranger fils Edmond et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer pour et au nom de ce conseil un chèque au montant de cinq cent piastres à l'ordre de Mr. Louis R. Gagné pour dépôt au fil amendant la Charte de la Ville et pour dépenses préliminaires, que une demande soit faite à la Banque Nationale de bien vouloir avancer le montant nécessaire et le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet promissoire pour et au nom de la Municipalité pour la somme de cinq cent piastres à l'ordre de la Banque Nationale, que Mr. Louis R. Gagné soit tenu de fournir les détails des dépenses concernant les amendements à la dite Charte. Adopté.

81  
 Proposé par l'éci. Wilfrid Brousseau fils secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que le greffier est autorisé à vendre pour tous dues suivant les prescriptions de la loi, les propriétés mentionnées à la liste lue à la présente séance. Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
 et la séance est levée

Forat Paquin  
 Maire

Alphonse Boulanger  
 Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le neuvième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après midi à laquelle session sont présent Son Honneur le Maire et M<sup>rs</sup> les échevins Louis M. Labèque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilfrid Brousseau fils et Lucien Massicotte tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire, l'é

82 chemin Lucien Massicotte est arrivé vers neuf heures  
Proposé par l'ic. Louis W. Sabreque secondé par l'ic.  
Armand Lemire et résolu, que les minutes des deux  
dernières séances soient adoptées telles que lues.

Adopté

83 Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé  
par l'ic. Armand Lemire et résolu, que la liste  
de paie numéro trente neuf finissant le sept oc-  
tobre au montant de (\$ 100.13) cent piastres et treize  
centimes soit acceptée et payée. Adopté.

84 Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé par  
l'ic. Armand Lemire et résolu, que le rapport de l'in-  
génieur soit accepté concernant le creusement du  
ruisseau sur la rue St Maurice, et qu'il soit  
b-28 autorisé de faire faire les travaux tel que spécifié  
dans sa lettre à ce conseil en date du neuf  
octobre mil neuf cent vingt deux. Adopté.

85 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic.  
Pierre Rochfort et résolu, que l'ingénieur soit au-  
torisé de faire faire les travaux nécessaires pour  
empêcher des dommages par ~~le~~ le froid  
à la nouvelle station des pompes à la prise  
d'eau, tel que spécifié dans sa lettre à ce  
conseil en date du neuf octobre mil neuf  
cent vingt deux. Adopté.

86 Proposé par l'ic. Louis W. Sabreque secondé par l'ic.  
Armand Lemire et résolu, que le greffier soit autorisé  
d'écrire à Mr. Thomas Wark surintendant de la  
St Maurice Paper Co. lui demandant des explica-  
tions au sujet des cendres que la Compagnie donne  
à la Corporation pour les rues et s'il est opposé  
à ce que ces cendres soient éparpillées ou n'impor-  
te quel endroit de de la Ville, que la Corporation  
est disposé à faire tout en son pouvoir pour aider  
la Compagnie et la Corporation espère qu'il en  
sua ainsi envers la Ville. Adopté.

87 Attendu que le chenal de l'est de la rivière St Maurice  
n'a pas la profondeur voulue pour permettre de  
flottage des vaisseaux de la Tidewater Shipbuilding  
Attendu que de ce fait les gros vaisseaux de la  
Canada Steamships Line n'hiverneront pas aux

chantiers de la Tidewater situés dans les limites de la Ville du Cap de la Madeline;  
 Attendu que si un chenal de seize pieds de profondeur était maintenu, les chantiers maritimes de la Tidewater seraient maintenus en opération pour une partie de l'hiver, ou que la Compagnie pourrait entrer ses navires.  
 Il est proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le conseil de la Ville du Cap de la Madeline supplie l'Honorable Ministre des Travaux Publics du Canada de faire faire immédiatement, ou que la saison est avancée, le dragage de la branche est de la rivière St-Maurice afin de permettre à la Compagnie Tidewater Shipbuilders d'amener et de faire sortir ses navires de ses chantiers maritimes qui se trouvent dans les limites de la Ville du Cap de la Madeline. Adopté.

Attendu que le conseil de la Ville du Cap de la Madeline a représenté au Ministre des Travaux Publics du Canada qu'il était urgent de faire draguer le chenal de l'est de la rivière St-Maurice; Il est proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que copie de la résolution adressé au Ministre des Travaux Publics du Canada soit transmise à l'honorable Jacques Bureau, Ministre des Pêches et à Mr. A. Desautels M.P. leur demandant leur appui pour obtenir le dragage du chenal de l'est de la rivière St-Maurice. Adopté.

Proposé par l'éc. Louis M. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'avisur de la Corporation donne soit consulté au sujet du prélevé à être fait sur le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf vingt deux aux fins de savoir si le dit prélevé doit être pour l'année mil neuf cent vingt deux ou l'année mil neuf cent vingt trois. Adopté.

Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Wilfred Broussau fils et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire faire des puisards aux endroits suivants, un chaque côté de la ligne qui se rend à la St-Maurice Paper Co. sur Notre-Dame, un de six pouces en face de la propriété de M<sup>r</sup>. Hornidas Houle sur Notre-Dame et un au coin des rues St-Alphonse et Notre-Dame. Adopté.

90 Proposé par l'ic. Louis N. Sabuque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que la Banque Nationale soit priée de payer les coupons d'intérêt sur les obligations émises par la Corporation de la Ville du Cap de la Madeline échéant le premier novembre mil neuf cent vingt deux au montant de (\$ 5700<sup>00</sup>;) cinq mille sept cent piastres et que la Banque conserve ces coupons, avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés, jusqu'au remboursement complet de cette somme et que en reconnaissance du paiement par la Banque de ce montant le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer en sa faveur un billet à ordre payable à un mois de date, portant intérêt au taux de six pour cent ainsi que ses renouvellements, si la Banque le désire, ce billet s'il est émis, ne devra en aucune ~~manière~~ façon ~~modifier~~ modifier ou restreindre les droits que la Banque pourra avoir en sa qualité de porteur de coupons. Adopté.

91 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Pierre Rochfort et résolu, que Arthur Marchand soit autorisé de faire la collection à domicile, des contribuables qui sont disposés à payer seulement, sans les forcer, le dit Marchand devant remettre l'argent collecté au trésorier, le midi et le soir de chaque jour qu'il collectera il devra exécuter les ordres du trésorier. Adopté.

Lecture de divers correspondances et la séance est levée

Ferdinand Pagnier Maire  
Alphonse Bouchard Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le seizième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Armand Lemire, Wilbrod Brousseau fils et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire

Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pari No. 40 du 7 au 13 oct. 1922	\$ 104.81
Bell Telephone Co.	6.66
J. A. Plante	2.25
St Maurice Paper Co.	5.39
Georges Tye	8.50
Pierre Loranger	1.55
Blais & Fren	19.40
Zéphirin Vault	9.00
Adolphe Briere	3.00
J. A. Rousseault	1.16
Garage Modern	2.25
Armand Veillitte	3.39
Le Nouvelliste	33.86
Le Nouvelliste	10.00

Adopté.

Total

211.22

Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un billet pour et au nom de ce conseil, à l'ordre de M. Joseph Lanouette payable à la Banque Nationale au montant de (\$1359.74) un mille trois cent cinquante neuf piastres et soixante

quatorze centims, à trois mois, pour payer le compte d'assurance des employés de la Corporation. Adopté.

95  
Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer renouveler le billet de (\$4000.-) quatre mille piastres à la banque nationale à un mois de sa date et payer l'intérêt sur le dit billet au montant de (\$24.72) vingt quatre piastres et soixanti douze centims. Adopté.

96  
Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire faire un puisard au coin des rues St Valère et Fussey de grandeur suffisante pour recevoir les eaux qui se verseront dans le dit puisard. Adopté.

Lecture de diverses correspondances

et la séance est levée

Donat Paquin

Maire

Alphonse Bouliane

Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

À une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-troisième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présent Son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Louis N. Fabreque Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte, et Joseph Brangu fils Edmond tous échevins formant quarante sous la présidence du Maire.

97  
Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.



98 Proposé par l'éci. Louis N. Labrecque secondé par l'éci. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de pau No. 41 du 14 au 20 oct. 1922	\$ 109.20
North Shore Power Co.	176.49
North Shore Power Co.	212.77
Arthur Leblanc Heie	8.18
J.B. Loranger	24.00
Jos. Tousignant	15.90
Louis Boisvert	31.25
Damassu Duplessis	1.50
Louis Boisvert	3.76
Geo. Tye	3.50
Adopté	Total
	586.55

99 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le salaire de Tancredi Bordelieu employé de l'aqueduc, soit augmenté de deux piastres par semaine et ce à partir du vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-deux. Adopté.

100 Proposé par l'éci. Joseph Loranger fils secondé par l'éci. Louis N. Labrecque et résolu, que l'ingénieur de la Ville soit autorisé de faire réparer le tuyaux d'égout qui passe près du ruisseau du moulin à farine, qu'il notifie les propriétaires qui se servent de l'ancien tuyaux d'égout qui décharge en arrière de la propriété de Mr. Samuel Panouette, de faire le raccordement dans les tuyaux de la Corporation et faire rapport pour la prochaine séance, des moyens à prendre pour empêcher le refluxement des eaux du ruisseau du moulin à farine. Adopté.

101 Proposé par l'éci. Louis N. Labrecque secondé par l'éci. Pierre Rochefort et résolu, que l'échevin Armand Lemire soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme. Adopté.

102 Proposé par l'éci. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éci. Louis N. Labrecque et résolu, que des soumissions soient demandées pour quatre paires de pantalons pour les constables, trois

paletots d'hiver et un casque en drap, les sou-  
missions seront reçues d'hui au trente octobre  
mil neuf cent vingt deux jusqu'à sept heures  
de l'après-midi; le conseil ne s'engage pas  
d'accepter la plus basse ni aucune des dites  
soumissions. Adopté.

103 Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils se-  
condi par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que  
la somme de dix piastres soit donnée au con-  
table Adolard Desjardins pour chaussures  
tel que les autres constables. Adopté.

104 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondi par  
l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que  
l'ingénieur soit autorisé de faire le pro-  
longement des tuyaux d'aqueduc, tel que de-  
mandé par M. M. Blais & Frère dans une  
lettre à ce conseil en date du vingt-trois oc-  
tobre mil neuf cent vingt deux. Adopté.

104 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondi par l'éc.  
Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la  
Ville soit autorisé de faire installer des nouvelles  
lumières aux entrées suivant, savoir: coin  
des rues St-Jérôme et Montplaisir, coin des rues  
Patruille et St-Marie, rue Alice, St-Domini-  
que, rue St-Antoine, une sur le pont qui  
traverse la ligne du Canadien Pacifique sur  
le coté ou et une en face des propriétés ~~avant~~  
avant d'arriver au dit pont. Adopté.

105 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondi par  
l'éc. Armand Lemire et résolu, que Mr. L. R. Gagné  
avocat, soit autorisé à signer la pétition intro-  
ductive du tel concernant les amendements  
à la charte, pour et au nom de la Corpora-  
tion. Adopté.

106 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondi par  
l'éc. Armand Lemire et résolu, que Mr. L. R.  
Gagné, avocat, communiquera avec Mr. Bordéan  
et si ce dernier desirera rencontrer Mr. Gagné  
pour avoir des explications, ou toute autre  
personne, Mr. Gagné ou cette autre personne  
est autorisé à aller rencontrer Mr. Bordéan. Adopté.

107

Je donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement imposant et prélevant une taxe de soixante dix huit centimes (0.78) par cent piastres sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité, une taxe d'un trois quart d'un pour cent sur toute terre en culture etc., pour rencontrer les dépenses d'administration de l'année courante, ainsi qu'une taxe de quarante deux centimes (0.42) par cent piastres sur tous les biens fonds imposables pour rencontrer le fond d'amortissement et en intérêts des règlements d'emprunts numéros, dix, trente quatre, quarante huit et cinquante quatre et une taxe de cinq centimes (0.05) par piastre sur tout locataire ou occupant.

Cap de la Madeline

le 23 Octobre 1922

Signé: Louis N. Labèque

108

Proposé par l'échevin Wilbrod Broussiau fils secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Chef de Police soit autorisé d'acheter son rim pour pneu de rechange de la voiture à feu automobile. Adopté

109

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Broussiau fils et résolu, que l'ingénieur de la Ville soit autorisé d'acheter une tonne de charbon gallois semi-anthracite pour constater s'il est possible de l'utiliser à la place de l'anthracite. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée

Honorat Paquin

Maire

Alphonse Boulanger  
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeline

À une session générale du Conseil de la Ville du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le trentième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents son Honneur le Maire et M.M. les icherons Louis N. Fabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Willrod Brousseau fils, et Joseph Loranger fils Edmond tous icherons formant quorum sous la présidence du Maire Donat Paquin.

110 Proposé par l'ic. Louis N. Fabreque secondé par l'ic. Willrod Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

111 Proposé par l'ic. Louis N. Fabreque secondé par l'ic. Willrod Brousseau fils et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 42 du 21 au 27 oct 22	\$ 104.51
Le Nouvelliste	247.20
Morin & Frere	19.79
North Shore Power Co.	177.93
J. A. Donat Chagnon	4.50

Adopté

Total 553.93

112 Attendu qu'il est nécessaire qu'une délégation de ce conseil se rende à Québec lorsque le bill concernant la charte verra devant la Législature; Il est proposé par l'ic. Louis N. Fabreque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que M. M. Biqui, Gagné, avocats, son Honneur le Maire Donat Paquin, Roméo Morissette ingénieur de la Ville, les icherons Pierre Rochefort et Lucien Massicotte, ou autres, ainsi que le greffier ou le trésorier, soient autorisés à aller à Québec pour surveiller les étapes du bill devant la Législature, dès que Mr. Bouchard député aura averti Mr. Gagné que le bill sera soumis au comité des bills privés ou en aucun temps que Mr. Bouchard le jugera approprié. Adopté.

113

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le trésorier soit autorisé à intenter des procédures devant le Recorder contre les locataires ou occupants qui refusent de payer leur taxes d'eau et devra s'entendre avec l'aviseur légal pour ces fins, ainsi que pour les taxes de licences de commerce etc. Adopté.

114

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Louis N. Fabreque et résolu, que la soumission de Mr. Lucien Guillemette soit acceptée pour trois palitots d'hiver pour constables tel que échantillon numéro un à raison de (\$ 39.95) trente neuf piastres et quatorze cent cinquante chaque et un casque en drap à raison de deux piastres, que la soumission de Mr. Hector Girardeau soit acceptée pour quatre paires de pantalons pour constables tel que échantillon numéro deux mille sept cent cinquante cinq à raison de huit piastres chaque. Adopté.

115

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Louis N. Fabreque et résolu, que la cotation de M. M. Rochikau & Frue soit acceptée pour un cric de une tonne à raison de (\$ 7.50) sept piastres et cinquante centimes et une pompe fallman double action à raison de (\$ 3.00) trois piastres, et que le chef de police soit autorisé d'acheter les dits articles ci-dessus mentionnés. Adopté.

116

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingénieur de la Ville soit autorisé de faire installer une lumière sur la rue St Alphonse au nord de la rue Fussey. Adopté.

117

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à renouveler le billet de trois cent piastres à la Banque Nationale pour le compte des logements ouvriers, de payer l'intérêt au montant de

quatre piastres et quatre vingt dix centimes et de payer un acompte de cinquante piastres sur le dit billot. Adopté.

118

Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à faire faire un puisard sur la rue St Madeline en proximité de la propriété portant le numéro quatre cent cinq et un au coin des rues St Maurice et Loranger cote sud. Adopté.

119

Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que ce conseil accepte l'offre de Mr. E. Manseau registraire Ste Genevieve de Batiscan à l'effet de fournir à la Corporation de la Ville du Cap de la Madeline les mutations de propriété a raison de (0.25) vingt cinq centimes chacune, et que le Greffier de la Ville soit autorisé d'aviser le dit Manseau à cet effet. Adopté.

120

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de demander des soumissions, d'aujourd'hui au six novembre mil neuf cent vingt deux jusqu'à sept heures de l'après-midi, pour fournir à la Corporation cinq cordes de bois mou et cinq cordes de bois franc. le conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et requêtes lesquelles sont acceptées ou refusées à qui de droit.

et la séance est levée

Dorval Pagnin  
Président  
Alphonse Bouliani  
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions le mardi le septième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt deux

à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire. Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No. 43 du 28 oct au 3 nov. 1922	\$ 97.66
Alphonse Roy	<u>5.00</u>
Adopté.	Total 102.66

Ouverture des soumissions pour bois de chauffage pour la station de police et l'Hotel-de-Ville lesquelles sont refusées.

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le chef de police soit autorisé d'acheter pour et au nom de la Corporation un service à essai (test set) pour localiser les courts-circuits du système d'alarmes, une paire de pinces, un rouleau de broche de fer, une paire de connecteur et du fil style C; que M. Arthur Marchand soit réinstallé constable tel que avant la résolution numéro soixante dix huit et passé par ce conseil en date du vingt-cinquième jour de septembre mil neuf cent vingt deux, l'échevin Armand Lemire vote contre la réinstallation du dit Marchand comme constable, et la résolution est adoptée.

Adopté.

Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que, afin d'éviter tout retard qui pourrait être préjudiciable aux intérêts de la Ville, le conseil décide d'avancer une somme de cinq cent piastres pour couvrir la balance qui reste due au Trésorier de la Province de Québec, pour les impressions du bill, cette somme devant la Charte de la Ville et pour couvrir les

depenses et deboursis qui pourraient être faits à l'avenir pour le dit bill, cette somme n'étant pas restrictive. Son Honneur le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation, un chèque au montant de cinq cent piastres et fait payable à l'ordre de Louis R. Yagni.

Adopté.

Proposé par l'ic. Joseph Souanger fils Edmond secondé par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingénieur soit autorisé d'acheter pour et au nom de la Corporation deux couvertures en toile cirée, pour les chevaux de la voirie.

Adopté.

Lecture de divers correspondances et rapports et la séance est levée.

Donat Paquin

Maire

Alphonse Boulanger

Greffier

Province de Québec Ville du Cap de la Madeleine  
 A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le treizième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, et Lucien Massicotté tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de pai No. 44 du 4 au 10 nov. 1922	\$ 92.75
Canadian National Telegraphs	" 5.62
M. Parenteau	" 20.71
International Ry. Publishing Co. Ltd	" 37.50
Noël Veaugeois	" .50
	157.08



	157.08
Rockfort & Theriault	✓ \$31.40
J.B. Loranger	✓ 10.90
The Bell Telephone Co.	✓ 6.16
Rocheleau & Frere	✓ 24.40
Pierre Loranger	✓ 15.84
Adopté.	
Total	245.78

128 Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à faire cacher le côté nord de la rue Toupin de la rue Royale à la rue St Laurent.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapport et la séance est levée.

Donat Paquin  
Maire  
Alphonse Boulianne  
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

129 A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingtième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis N. Sabucque, Armand Lemire, Pierre Rockfort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte, et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

130 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rockfort et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de pai No. 45 du 11 au 17 nov. 1922	\$ 77.34
Le Nouvelliste	18.72
North Shore Power Co.	168.80
Pierre Loranger	16.74
Louis Berubé	1.00

Sacroix & Rochelleau	\$ 3.23
Garage Moderne	7.50
Vignau & Poirier	3.25
Joseph Lanouette	32.00
H. Massicotte & Frere Ltee. Log. Ouv.	13.20
H. Massicotte & Frere Ltee	35.05
North Show Prover Co.	182.05
Francois Frigon	41.76
Louis Boivert	28.75
Pelletier Haloutier	16.05
Arthur Houle	1.00
Donat Paquin	65.00

Adopté. Total 711.44

131 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que à l'avenir le chef de police voit à ce que les constables donne la nourriture aux chevaux, de manière à ce que les hommes qui conduisent les chevaux ne fassent pas de temps extra. Adopté.

132 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le greffier donne avis à Mr. Joseph Lanouette agent d'assurances, que ce conseil décide de porter à (\$4000<sup>00</sup>) quatre mille piastres le montant d'assurance sur la bâtisse qui appartient à la Corporation rue du Sarclivaine. Adopté.

133 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le chef de police s'occupe de voir à ce que Mr. Thulesphore Bouchard paie les comptes que ce conseil a fourni à sa famille de prendre les moyens pour le faire payer, par la loi si c'est nécessaire, ainsi que les autres pauvres que la Corporation a nourri, s'il en est qui ils peuvent payer. Adopté.

134 Proposé par l'éc. Pierre Rochefort secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé d'acheter deux registres, pour la maison qui appartient à la Corporation au numéro quarante quatre rue St Joseph, ces registres doivent être installés soit par le locataire ou un homme de la Corporation. Adopté.

135-

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que le trésorier soit tenu d'ajouter dans son rapport de chaque mois les montants dus pour l'année et à recevoir et à recevoir pour l'année et la balance à date pour chaque item à son rapport. Adopté.

136

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le chef de police soit autorisé à acheter une paire de bottes pour le constable Normandin et une paire de gants en caoutchouc pour l'homme qui a charge d'entretenir le système d'alarmes. Adopté.

137

Proposé par l'éc. Pierre Rochefort secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler le billet de quatre mille piastres à un mois à la Banque Nationale et payer l'intérêt sur le dit billet. Adopté.

138

Proposé par l'éc. Louis W. Labrecque secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que le chef de police soit autorisé de faire faire la collection de la taxe d'eau etc. par le constable Arthur Marchand durant huit heures par jour, le dit constable est autorisé de faire exécuter le règlement concernant la perception de l'eau, il devra être en civil pour la dite collection. Adopté.

139

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'ingénieur soit autorisé d'acheter dix tonnes de charbon, dont huit tonnes de aigle pour la station de police et deux tonnes pour les batisses à la prise d'eau. Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

Fonat Pagnier

Maire  
Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-septième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Lucien Massicotte et Joseph Foran ger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

140 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

141 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de Paix No. 46 du 18 au 24 nov. 1922	\$ 68.64
J. M. Bellefeuille	213.69
J. M. Bellefeuille Logements Ouvriers	18.12
Hector Girardeau	32.00
Morin & Frère Ltee	142.24
F. J. Argall	8.00
J. N. Godin	5.15
Alexandre Heroux	3.00
J. A. Veillette	58.16
Louis Boisvert	3.00
Eugène St-Onge	2.00
Ernie Rivard	2.30
	<hr/>
	428.30

Adopté. Total  
142 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que un comité formé des membres du conseil, soit formé, afin de s'entendre avec les autorités religieuses des deux paroisses pour la fondation d'une société de St-Vincent de Paul dans la Ville, pour venir en aide aux pauvres. Adopté.

143 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler le billet de (\$500.00) cinq

cent piastres à la Banque Nationale à un mois de sa date et payer l'intérêt sur le dit billit soit (\$ 3.20) trois piastres et vingt centimes. Adopté.

144 Proposé par l'é. Louis W. Labrecque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler le billit de (\$ 2721.02) deux mille sept cent vingt et une piastres et deux centimes à la Banque Nationale à l'ordre de J. M. Bellefeuille, à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billit soit (\$ 7.50) trente sept piastres et cinquante centimes. Adopté.

145 Proposé par l'é. Louis W. Labrecque secondé par l'é. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés d'emprunter la somme de (\$ 2000) deux mille piastres par billets promissaires pour rembourser deux billets promissaires à l'ordre de Louis Sacroix au montant de mille piastres chacun. Adopté.

146 Proposé par l'é. Lucien Massicotte secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur demande à la Cie North Shore Power Co. de poser une croix (cross arm) sur le poteau au coin des rues Notre-Dame et St-Maurice ce qui permettrait de ôter les fils qui passent au-dessus de la propriété de M. Wilbrod Dubé et qu'il fasse rapport pour la prochaine séance régulière du conseil de l'alignement de la rue St-Maurice au coin de la rue Fussey. Adopté.

147 Proposé par l'é. Louis W. Labrecque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que le greffier soit autorisé de faire imprimer des brifs de sommations pour collection des taxes devant la Cour du Recorder. Adopté.

148 Attendu que la Northern Electric Co. Montreal demande le paiement immédiat de la balance qui lui est due sur le prix d'achat du système d'alarmes soit la somme de (\$ 6292.62) six mille deux cent quatre-vingt-douze piastres et soixante et deux centimes. Il est proposé par l'é. Louis W. Labrecque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, qu'une demande

soit faite à la Banque Nationale de bon vouloir  
 avancé à cette Corporation la somme de (\$6292.62)  
 six mille deux cent quatre-vingt-douze piastres  
 et soixante et deux centimes en attendant la  
 perception des taxes de mil neuf cent vingt  
 deux, pour payer la balance due sur le sys-  
 tème d'alarmes. Adopté.

149  
 l-42  
 Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secon-  
 dé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que Willie  
 Dargis s'occupe du soin des chevaux, samedi et  
 dimanche et l'entretien des écuries proprement;  
 le dit Dargis sera payé six jours par semai-  
 ne. Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
 et la séance est levée.

Donat Pagnier

Alphonse Boulanger  
 Secrétaire  
 Griffier

Provinci de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

À une session spéciale du conseil de la Ville  
 du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire  
 des sessions, jeudi le trente novembre mil neuf  
 cent vingt deux à sept heures de l'après-midi;  
 laquelle session a été convoquée par avis spécial  
 délivré à tous les membres du conseil, pour pren-  
 dre en considération le paiement à être fait à la  
 Northern Electric Co. pour l'achat du système d'a-  
 larmes, sont présent Son Honneur le Maire Donat  
 Pagnier et M. M. les échevins Louis W. Labrecque,  
 Armand Lemire, Pierre Rochefort, Lucien Massi-  
 cotta, et Joseph Loranger fils Edmond tous éche-  
 vins formant quorum sous la présidence du  
 Maire.

150  
 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc.  
 Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que M. M.  
 Louis W. Labrecque échevin et Romeo Morrissette  
 ingénieur de la Ville soient autorisés à aller à  
 Montréal rencontrer les représentants de la  
 Northern Electric Co. aux fins d'obtenir un devis

de deux mois pour payer la balance due sur le prix du contrat du système d'éclairage, le conseil s'engageant à accepter une traite pour le montant dû à la Northam Electric Co. payable dans deux mois; ce règlement étant offert par la Ville sans préjudice à ses droits.

Adopté.

et la séance est levée

Donat Paquin

Maire

Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

À une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatrième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Louis H. Sabucque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

151

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les minutes des deux dernières séances soient adoptées telles qu'elles.

Adopté

152

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 47 du 25 nov. au dec. 1922	\$ 62.71
Pierre Loranger	2.04
B. Monneau	2.75
North Shore Power Co.	171.00
Romie Morrisette	8.80
Louis H. Sabucque	8.80
T. J. Moore & Co.	6.98
Junie Rivard	1.34

Adopté

Total

264.42

J. B. Lorange

# 14.75

153  
complet  
A.B.

Proposé par l'éc. Louis N. Labrecque, secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés d'accepter pour et au nom de la Corporation de la Ville du Cap de la Madeleine une traite à l'ordre de la Banque Royale du Canada, a cinquante sept jours du premier décembre mil neuf cent vingt deux au montant de (\$ 5542.67) cinq mille cinq cent quarante deux piastres et soixante et deux centimes, pour payer à la Northern Electric Co. la balance due sur le système d'alarmes et de payer la somme de (\$ 750.00) sept cent cinquante piastres montant du chèque de garantie sur le dit système par la dite Compagnie. Adopté.

154

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Joseph Lorange fils Edmond et résolu, que la Cie North Shore Power Co. soit autorisée de changer les poteaux au coin des rues Fuscoy et St-Maurice tel que spécifié dans une lettre de la dite Cie à ce conseil en date du quatorze novembre mil neuf cent vingt deux, et s'entendre avec l'ingénieur de la Ville pour poser un poteau additionnel au coin des rues Notre-Dame et St-Maurice. Adopté.

155

Proposé par l'éc. Louis N. Labrecque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la Ville soit autorisé de se rendre à Québec avec les plans croquis en rapport aux amendements à la charte de la Ville pour la subdivision des terrains. Adopté.

156

Proposé par l'éc. Louis N. Labrecque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu que les listes des électeurs parlementaires et municipaux soient acceptés tel que présenté à ce grand conseil par le Greffier. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Fernand P. Aguin  
Maire

Alphonse Bouhain  
Greffier



Province de Québec

Ville du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le onzième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Foranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

157 Proposé par l'é. Louis N. Sabreque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

158 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les comptes suivants soient payés:—

Liste de pai No. 48 du 2 au 8 Dec. 1922	\$ 37.13
The Bell Telephone Co.	7.06
Louis Belle-Isle	13.00
Wayagamack Pulp & Paper Co.	6.00
Roméo Morissette	9.10
Lucien Guillemette	121.85
Pierre Rochefort	11.20
Irmi Riocard	4.50

Adopté.

Total

209.84

159 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. Louis N. Sabreque et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler le billet à l'ordre de W. W. Rousseau à la Banque Nationale au montant de (\$13,303.15) treize mille trois cent trois piastres et quinze centimes à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet soit (\$230.07) deux cent trente piastres et sept centimes. Adopté.

160 Proposé par l'é. Louis N. Sabreque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que le Maire

et le Trésorier souint autorisé de renouveler le billet à l'ordre de H. Massicotte & Fils Sté à la Banque Nationale au montant de (\$1028.55) un mille vingt huit piastres et cinquante cinq centimes et payer l'intérêt sur le dit billet, soit (\$18.50) dix huit piastres et cinquante centimes, le dit billet devant être renouveler à trois mois. Adopté.

161 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que ce conseil accepte de payer l'entretien des routes pour la saison d'hiver tel que rendu à l'enchère a la présente séance et adjugé aux personnes et aux prix suivants, savoir; route Trois-Rivières à Shawinigan Falls et Grand Mir, ~~sur~~ a partir du pied de la côte a Rochelieu jusqu'aux limites de la Ville et le chemin du cordon, adjugé à Mr. Majorique Dubé de St-Louis de France pour la somme de (\$150.00) cent cinquante piastres; route St-Maurice a partir de la rue Ste-Madeleine aux limites de la Ville adjugé à Mr. Joseph Roof pour la somme de (\$90.00) quatre vingt dix piastres; route qui conduit au passage adjugé à Mr. Majorique Dubé de St-Louis de France pour la somme de (\$39.00) trente neuf piastres, ces routes devront être entretenues en bon état jusqu'à l'ouverture des chemins d'été, la Corporation pourra, si elle le juge a propos exiger un garanté jusqu'à concurrence du montant de la vente. Adopté.

162 Proposé par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que l'ingénieur de la Ville soit autorisé de louer le cheval de Mr. Gédéon Longval a cinquante centimes par jour, payé six jours par semaine et nourri sept jours par semaine, le dit Longval sera employé par la Corporation lorsqu'il y aura surplus d'ouvrage. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée

Donat Paguin  
Alphonse Boulton  
Greffier  
Maire

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Ville du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le dix-huitième jour de décembre mil neuf cent vingt deux à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, et Lucien Massicotte tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

163 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

164 Proposé par l'é. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'é. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés: -

Litié de paai No. 49 du 9 au 15 dec. 1922	\$ 45.06
Dme Orula Lionais (par Alphonse Boukane)	6.00
Oscar Morin	10.00
Alphonse Rivard	12.00
Arthur Auger	.55
Joseph Lanouette	32.00
Adopté	
Total	\$ 105.61

165 Proposé par l'é. Louis N. Sabreque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation un billet à l'ordre de la Banque Nationale au montant de (\$ 500<sup>00</sup>) cinq cent piastres à un mois de sa date, et payer l'intérêt sur le dit billet, soit (\$ 3.20) trois piastres et vingt centimes. Adopté.

166 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation un billet à l'ordre de la Banque Nationale pour le compte des Logements

Ouvriers, a trois mois de sa date, au montant de (\$700<sup>00</sup>) sept cent piastres, de payer l'intérêt sur le dit billé de sept cent piastres, soit: (\$11.84) onze piastres et quatre-vingt quatre centimes et de payer en acompté sur le dit billé la somme de deux cent piastres. Adopté.

167

Attendu qu'en cas d'un accident au système de l'aqueduc de la Ville du Cap de la Madeleine, la population pourrait être privée d'eau; Attendu que par ce fait une conflagration pourrait originer du manque d'eau;

Attendu que par réciproque la Compagnie St-Maurice Paper Limited peut en certaines circonstances manquer d'eau par son propre système: Attendu que cela serait préjudiciable aux intérêts des ouvriers qui y travaillent et sont en majorité des contribuables de la Ville; En conséquence, il est proposé par l'ic. Louis N. Sabreque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer une entente avec les autorités de la St-Maurice Paper Ltee. par laquelle il sera convenu qu'en cas de demande urgente de la part du chef de police d'une part et du Surintendant de la dite Compagnie d'autre part; La St-Maurice Paper Limited devra fournir à la Ville l'eau en quantité suffisante avec une pression n'exédant pas en aucun cas cent livres à être enregistrées sur un mètre registre à être installé entre la valve qui sépare le système de la dite Compagnie, d'avec celui de la Ville et la ligne de la rue et par réciproque que la Ville fournisse à la dite compagnie toute l'eau qu'elle aurait besoin, en autant que ses moyens le permettront et de manière à ne pas priver la population de la quantité d'eau qu'elle pourrait avoir besoin pour son propre usage en tout temps, cette entente devra être conclue sans charge tant pour une partie que

pour l'autre et valable pour la période de temps ~~commençant~~ commençant le premier janvier mil neuf cent vingt trois, sujet à renouvellement de part et d'autre. La présente entente pourra prendre fin avec un avis de quinze jours de la part de l'une ou de l'autre partie. Adopté.

168

\* soit nommé  
art 3.

Proposé par l'éc. Wilfred Brousseau fils secondé par l'éc. Louis H. Labrecque et résolu, que M<sup>r</sup> Heroy Miriau<sup>#</sup> comme expert pour visiter l'installation de plomberie de M<sup>r</sup>. Wilfride Montplaisir tel que demandé par M<sup>r</sup>. Louis R. Gagné avocat et aviseur de la Corporation, dans sa lettre en date du dix huit décembre mil neuf cent vingt deux. Adopté.

169

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la Ville soit autorisé d'acheter dix tonnes de charbon egg pour le chauffage de l'Hôtel de Ville et la Station de Police. Adopté.

170

Proposé par l'éc. Louis H. Labrecque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la résolution numéro cent soixante et deux en date du onze décembre engageant M<sup>r</sup>. Gideon Longval et son cheval pour l'usage du département de la voirie soit réviser à toute fin que de droit et remplacé par la suivante, que l'ingénieur soit autorisé à louer le cheval de M<sup>r</sup>. Georges Massicotte à raison de cinquante centimes par jour, pour six jours d'ouvrage par semaine et nourri sept jours par semaine, à condition que le dit Massicotte travaille aux conditions ordinaires du département de la voirie, lorsque le dit cheval sera attelé sur le rouleau à la neige pour travailler dans les rues le dit Massicotte devra conduire lui-même les chevaux et faire tout ce genre de travail. Adopté.

171

Attendu que la cité des Trois-Rivières fait des démarches auprès du gouvernement provincial

pour obtenir le rétablissement des taxes de péage sur les ponts du St Maurice; Attendu que le conseil de la Ville du Cap de la Madeline croit que l'établissement des taxes de péage serait préjudiciable aux intérêts de la Ville; Attendu que les commerçants de Trois-Rivières et du Cap de la Madeline souffriraient un préjudice très grave si le gouvernement de Québec acquiescait à la demande de la cité des Trois-Rivières; Attendu de plus, que ce système serait non seulement préjudiciable aux intérêts de la cité des Trois-Rivières et de la Ville du Cap de la Madeline mais à tout le district; Attendu que l'établissement des taxes de péages sur les ponts aurait pour effet de bloquer le trafic sur les ponts et de créer des retards considérables; Attendu que tous les transports de bagages, fret et express viennent au Cap de la Madeline par les Trois-Rivières, En conséquence il est proposé par l'ci. Lucien Massicotte secondé par l'ci. Wilbrod Broussiau fils et résolu, que ce conseil proteste énergiquement contre l'établissement de taxes de péage sur les ponts du St Maurice, que copie de la présente résolution soit envoyée aux présidents des comités des bills privés de la Province de Québec, ainsi qu'aux députés des comités Champlain, St Maurice et Trois-Rivières. Adopté. Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée.

Jurat Pagnon  
 Marie  
 Alphonse Bouchard  
 Troffier

Province de Québec

Ville du Cap de la Madeline

A une session spéciale du conseil de la Ville du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions jeudi le vingt-huitième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt deux

à sept heures de l'après-midi, laquelle session a été convoquée par avis spécial délivré à tous les membres du conseil pour autoriser le renouvellement d'un billet de quatre mille piastres à la Banque Nationale et considérer la question du paiement des taxes par la Cie Tide Water Shipbuilders Ltd, son présent son Honneur le Maire et M. les échevins Louis N. Fabrique, Armand Lemire, Pierre Rochefort et Joseph Loranger fils Edmond tous échevin formant quorum sous la présidence du Maire Dont-Paquin.

172  
Proposé par l'éci. Louis N. Fabrique secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Ville du Cap de la Madeline un billet au montant de quatre mille piastres à l'ordre de la Banque Nationale et payer l'intérêt sur le dit billet soit (\$ 26.10) vingt-six piastres et dix centimes.  
Adopté.

173  
Proposé par l'éci. Louis N. Fabrique secondé par l'éci. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que ce conseil croit opportun de mettre la Tide Water Shipbuilders Ltd. en demeure de payer les taxes de l'année courante et des arriérés, qu'en conséquence le trésorier est autorisé à faire signifier à la dite Compagnie un compte de taxes de l'année courante et des arriérés, avec demande de paiement dans les délais légaux, à défaut par la dite Compagnie de se soumettre au dit avis l'aviseur légal de la corporation est autorisé à prendre des procédures contre la dite Compagnie.  
Adopté.

et la séance est levée.

Dont Paquin  
Maire  
Alphonse Boulcain  
Greffier

Province de Quebec

Ville du Cap de la Madeline

A une session generale du conseil de la Ville du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions mercredi le troisieme jour du mois de janvier mil neuf cent vingt-trois a sept heures de l'après-midi a laquelle session sont present son Honneur le Maire et M. M. les echevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort et Wilbrod Brousseau fils tous echevins formant quorum sous la presidence du Maire Donat Paquin.

174. Propose par l'ec. Armand Lemire secondé par l'ec. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les minutes des deux dernières séances soient adoptées telles que lues. Adopté.

175. Propose par l'ec. Louis N. Sabreque secondé par l'ec. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de payé No. 50 du 16 au 22 Dec. 1922	\$ 46.75
Liste de payé No. 51 du 23 au 29 Dec. 1922	45.08
Eugene Bertrand	44.70
Fire Equipement Ltee	12.27
Moi Guin	2.01
Rocheport	92.50
Eugene Loranger	1.85
Loranger & Frere	
	<u>174.26</u>

Adopté. Total 417.42  
324.92

176. Propose par l'ec. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'ec. Armand Lemire et résolu, que le Chef de police soit autorisé d'acheter pour et au nom de la corporation, pour le département de police et feu les articles suivants, savoir:-  
une paire de bottes, deux capots cirés, deux chapeaux de feu, une lanterne électrique, pole pour la voiture à échelle, changer les colliers, un jif avec controlleur, deux douzaines unig pour boyaux, une couverture pour chevants, un snap pour guide, un clipper. Adopté.

177. Propose par l'ec. Armand Lemire secondé par l'ec. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingénieur soit autorisé d'acheter pour et au nom de la



Corporation, trois tonnes de charbon pour le chauffage des batisses à la prise d'eau, l'ordre devra mentionner moitié egg et moitié stove. Adopté.

178 Proposé par l'é. Louis W. Sabueque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que le greffier demande des soumissions d'hui au quinze janvier mil neuf cent vingt trois pour l'audition des loirs de la corporation de la Ville du Cap de la Madeline pour l'année mil neuf cent vingt deux, le conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Adopté.

179 Proposé par l'é. Wilbrod Broussieu fils secondé par l'é. Louis W. Sabueque et résolu, que le Chef de police voit à l'organisation d'un corps de pompiers volontaires et faire rapport au conseil aussitôt que possible. Adopté.

Lecture de correspondances, rapports et requête et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire

Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le huitième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Pierre Rochefort, Lucien Massicotte, et Joseph Soranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

180 Proposé par l'é. Joseph Soranger fils Edmond secondé par l'é. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

181

Proposé par l'éc. Joseph Lovanger fils Edmond  
secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu,  
que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie No. 52 du 30 dec. 1922 au 5 Janv. 1923	\$40.97
Pierre Lovanger	28.75
Alphonse Thibeau	4.00
E. Mansseau	3.50
Arthur Auger	2.45
J. H. Jacob.	29.61
Seraphin Montplaisir	7.00
Eugène St-Onge	2.00
Adolphe Toupin	3.50
Adopté.	Total \$121.78

182

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par  
l'éc. Joseph Lovanger fils Edmond et résolu, que  
ce conseil accepte le rapport du greffier concer-  
nant un certificat de progrès en faveur de  
Mr. Phydme Hamel pour un prêt à être fait au  
dit Hamel en vertu de la loi des logements  
ouvriers, et que le Maire et le Trésorier soient  
autorisés de signer pour et au nom de la Corpo-  
ration de la Cité du Cap de la Madeleine une  
débenture de cinq mille piastres en faveur du  
Gouvernement de la Province de Québec. Adopté.

183

Proposé par l'éc. Joseph Lovanger fils Edmond  
secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que  
le chef de police soit autorisé de faire faire une  
paire de pentatons pour le constable Arthur  
Marchand par Mr. Hector Guardiau Trois-Ri-  
viers au prix de sa soumission en date du  
trente octobre mil neuf cent vingt deux, soit  
huit piastres. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapports  
et la séance est levée.

Houd Pagnier

Maire

Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Ville Cité du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quinzeième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents son Honneur le Maire Donat Piquin et M. M. Les échevins Louis N. Labrecque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

184

Proposé par l'éc. Louis N. Labrecque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

185

Proposé par l'éc. Pierre Rochefort secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 53 du 6 au 12 Janv. 1923	\$ 41.17
Eugène Loranger	2.45
Isai Grandmont	34.50
The Bell Telephone Co.	7.41
J.B. Dussault	49.75
Armand Neillotte	3.76
Louis Belle-Isle	22.00
Le Nouvelliste	41.81
Rochelleau & Frere	4.75
Adolphe Toupin	7.00
Freni Rivard	<u>7.97</u>
Adopté.	Total 221.77

186

Ouverture des soumissions pour audition des livres de la corporation pour l'année mil neuf cent vingt-deux: savoir:-

Louis Normand \$350<sup>00</sup>, Napoléon Alarie, \$400<sup>00</sup>  
J. H. Rini de Cothé, \$200<sup>00</sup>

Proposé par l'éc. Louis N. Labrecque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la somme

son de Mr. J. H. Rini de Cotlet au montant de deux cent piastres pour l'audition des livres de la Corporation pour l'année mil neuf cent-vingt deux soit accepté. Adopté.

187 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Joseph Louanger fils Edmond et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité de la Ville du Cap de la Madeline un billet à la Banque Nationale au montant de cinq cent piastres et payer l'intérêt sur le dit billet soit, trois piastres et trente centimes. Adopté.

188 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de demander à la Compagnie du Canadien Pacifique de maintenir en bonne condition et suivant la loi la traverse à niveau qu'il y a sur la ligne Montréal Québec et qui croise la rue St Maurice ou le danger qu'il y a à la dite traverse, et qu'il demande aussi l'érection d'une gare dans les limites de la Cité du Cap de la Madeline. Adopté.

### Avis de Motion

190 Je donne avis de motion qu'à la prochaine séance de ce conseil je proposerai l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de (\$ 28500.<sup>00</sup>) vingt-huit mille cinq cent piastres remboursable en dix ans, pour les fins suivantes: (\$ 20300.<sup>00</sup>) vingt mille trois cent piastres pour rembourser des billets promissaires dus à différentes personnes; (\$ 5300.<sup>00</sup>) cinq mille trois cent piastres pour rencontrer le fond d'amortissement et les intérêts des montants empruntés pour les logements ouvriers; (\$ 2500.<sup>00</sup>) deux mille cinq cent piastres pour l'achat de deux terrains; (\$ 400.<sup>00</sup>) quatre cent piastres, dépréciations sur vente d'obligations et frais  
Signé: Louis H. Sabéque

~~200~~  
191

### Avis de Motion

Je donne avis de motion qu'à la prochaine séance de ce conseil, je proposais l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de (\$24000<sup>00</sup>) vingt quatre mille piastres, remboursable en vingt sept ans pour les fins suivantes: (\$8000<sup>00</sup>) huit mille piastres pour payer un pareil montant de billets promissaires consentis en vertu du règlement numéro dix; (\$13600<sup>00</sup>) treize mille six cent piastres montant d'un billet consenti en faveur de Mr. W.W. Rousseau; (\$2000<sup>00</sup>) deux mille piastres, pour construction d'une ligne de transmission de force motrice électrique; (\$400<sup>00</sup>) quatre cent piastres, dépréciation sur vente de débentures et frais.

Signé Louis H. Fabreque

Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée.

Donat Paquin  
Maire  
Alphonse Bouliane  
Greffier

### Promice de Québec

#### Cité du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt deuxième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Louis H. Fabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire. Proposé par l'é. Louis H. Fabreque secondé par l'é. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

Proposé par l'échevin Armand Lemire secondé

192

193

par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No. 54. du 13 au 19 fév. 1923	\$ 86.43
Adolphe Toupin	4.00
American La France Fire Engine Co.	71.57
J. A. Beauchemin	5.00
Patrick Dupont	11.25
Delle Lyonnais	1.00
North Shore Power Co.	1.52
" " " "	223.37
" " " "	155.21
" " " "	14.93
Hector Girardeau	8.00
J. H. Beaumier	8.50
Henri Robert	5.80
La Pharmacie Normand	3.00
The Canadian Fairbanks-Morse Co.	6.02
Loranger & Frere	181.17
H. Massicotte & Frere Ltee	423.14
Irene Ruard	9.39
Louis Belle-Isle	34.00
Adopté.	Total
	1253.30

194 Proposé par l'éc. Louis W. Sabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline le billet de quatre mille piastres a un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet soit (\$ 26.10) vingt six piastres et dix centins, a l'ordre de la Banque Nationale.  
Adopté.

195 Lecture du règlement numero soixante huit concernant un emprunt de (\$ 24000<sup>00</sup>) vingt quatre mille piastres, l'éc. Lucien Massicotte demande le vote sur le dit règlement; votent en faveur les échevins Pierre Rochefort, Armand Lemire, Louis W. Sabucque, Wilbrod Brousseau fils, et Joseph Loranger fils Edmond, contre l'éc. Lucien Massicotte, lequel règlement est déclaré adopté.

196

## Avis de Motion

Je donne avis de motion qu'à la prochaine séance de ce conseil je proposerai l'adoption d'un règlement découlant un de (\$ 23200<sup>00</sup>) vingt trois mille deux cent piastres remboursable en dix ans, pour les fins suivantes: (\$ 20300<sup>00</sup>) vingt mille trois cent piastres pour rembourser des billets promissaires dus à différentes personnes, (\$ 2500<sup>00</sup>) deux mille cinq cent piastres pour l'achat de deux terrains; (\$ 400<sup>00</sup>) quatre cent piastres, depreciations sur vente d'obligations et frais.

Signé: Louis M. Labrecque

Lecture de divers correspondances et rapports et la séance est levée

Donat Pagnin  
Maire

Aphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-neuvième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnin et M.M. les échevins Louis M. Labrecque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond seconde par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils seconde par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes suivants soient payés: -

Liste de paie No. 55 du 20 au 26 janv. 1923 \$ 63,85  
H. Massicotte & Frère Ltee 32,65

197

198

Dominion Rubber System Ltd	\$ 15.50
P. N. Ayotte	7.75-
Bellefleur & Frere	41.27
Louis Boivert	14.00
Zeph. Marchand	19.62
J. B. Lavanger	7.35-
J. M. Bellefleur	531.85
Jos. Toussignant	4.90
North Shore Power Co.	47.48
Joseph Faumier	11.25-
Pierre Lavanger	3.85-
J. A. Donald Chagnon	2.25-
Louis Boivert	12.00
Henri Robert	3.15-
Pierre Lavanger	32.75-
Pro' Guin	3.35-
North Shore Power Co.	159.38
Eugene Lavanger	.70
J. H. Beaumier	11.00
E. Fourmier	13.67
Lavanger & Frere	54.00
Achille Savigne	16.02
J. H. Russeau	6.61
Adolphe Toupin	4.00
Adopte.	Total
	1140.20

- 199 Reglement No. 69 lecture et adoption du reglement no. 69 concernant un emprunt de (\$23200.00) vingt trois mille deux cent piastres.
- 200 Propose par l'ec. Louis N. Sabreque secondi par l'ec. Wilbrod Brousseau fils et resolu, que le Maire et le Tresorier soient autorises de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cite un billet a l'ordre de la Banque Nationale pour le compte des logements ouvrier au montant de (\$250.00) deux cent cinquante piastres et de payer l'interet sur le dit billet, soit: (\$4.50) quatre piastres et cinquante centimes. Adopte.
- 201 Propose par l'ec. Wilbrod Brousseau fils secondi par l'ec. Joseph Lavanger fils Edmond et resolu,



b-53

202

que ce conseil recommande au Recorder dans  
et pour la Cité du Cap de la Madeleine de  
nommer Mr. Arthur Marchand constable,  
hussier de la cour du Recorder. Adopté.  
Attendu que la Cité du Cap de la Madeleine  
s'est développée considérablement durant  
ces dernières années;

Attendu que par sa population et l'ac-  
croissement de son Commerce et de ses  
industries, elle est devenue la Ville la  
plus importante du comté de Champlain.

Attendu que le quai actuel situé dans les  
limites de la cité ne répond plus aux besoins

Attendu que durant la saison de naviga-  
tion il n'est pas rare de voir des bateaux  
attendre leur tour pour accoster.

Attendu qu'un prolongement du dit quai  
est devenu urgent:

b-54

Il est proposé par l'éc. Louis H. Labrecque  
secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et  
résolu, que le conseil de la Cité du Cap  
de la Madeleine prie Monsieur Arthur  
Desaulniers, membre du parlement, député  
du comté de Champlain de faire des in-  
stances auprès du Gouvernement Fédéral  
pour qu'il entreprenne la construction  
d'un prolongement de deux cents pieds  
à l'est du quai actuel. Adopté.

203

Attendu que la Cité du Cap de la Madeleine  
dans le comté de Champlain, est située dans  
les limites du havre des Trois-Rivières:

Attendu que les dites limites s'étendent tant  
à l'est qu'au sud tout le long des limites  
de la Cité du Cap de la Madeleine:

Attendu que par une loi du Gouvernement  
Fédéral la commission du havre des Trois-  
Rivières se compose exclusivement d'hommes  
d'affaires de la Cité des Trois-Rivières:

Attendu que les intérêts de la Cité du Cap  
de la Madeleine demandent qu'elle soit

représentée sur la dite commission par de ses citoyens:

Il est proposé par l'éc. Louis N. Labueque secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le conseil de la Cité du Cap de la Madeline prie Monsieur Arthur Desaulniers, membre du parlement, député du comté de Champlain de bien vouloir demander au Gouvernement Fédéral de faire amender la loi de la commission du havre des Trois-Rivières de manière que le Maire et un homme d'affaires de la Cité du Cap de la Madeline fassent partie de la dite commission. Adopté.

204 Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Joseph Lavangeur fils Edmond et résolu, que le chef de police soit autorisé de faire nettoyer la voiture automobile servant au département du feu par M.M. Rocheleau et Frere sous la surveillance du constable Normandin, les morceaux defectueux seront remplacés par la corporation, les dits Rocheleau s'engagent à examiner, nettoyer ~~et ajuster~~ ajuster mettre toute la dite automobile en bon ordre pour la somme de (\$45.00) quarante-cinq piastres. Adopté.

#### Lois de Motion

205 Je donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil je proposerai l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro soixante et un (61) concernant l'administration du système de l'aqueduc et des égouts et fixant les taux ou compensation pour le service d'eau en date du huit novembre mil neuf cent vingt-un, en remplaçant l'échelle des tarifs, article vingt-cinq, par l'article suivant: Article vingt-cinq: Il sera payé par tout propriétaire, locataire, ou occupant de maison, partie de maison, magasin, salon de barbier, salle d'amusement ou toute autre bâtiment situé dans la municipalité

qu'il se serve de l'eau ou ne s'en serve pas pourvu que le conseil lui ait signifié qu'il est prêt à conduire l'eau et les égouts dans ou auprès de sa maison, ou autre bâtiment, tel que sus dit, d'avance, au bureau du trésorier, sans avis, en termes mensuel, soit le premier jour de chaque mois, un prix ou compensation pour l'eau et les égouts, d'après le tarif et les taxes suivantes:

Tout propriétaire, locataire ou occupant de maison ou partie de maison pour le service de l'eau (\$12.00) douze piastres:

Pour toute chaudière additionnelle (\$3.00) trois piastres:

Pour le service d'égout avec cabinet d'aisances (\$4.00) quatre piastres

Pour toute maison de pension la somme additionnelle de (\$10.00) dix piastres:

Pour tout boulanger ou confiseur la somme additionnelle de (\$25.00) vingt cinq piastres:

Pour tout restaurant, café et hôtel la somme additionnelle de (\$15.00) quinze piastres:

Pour tout abbatoire la somme de (\$12.00) douze piastres:

Pour tout boucher la somme de (\$12.00) douze piastres:

Pour toute salle de billard, trou-madame etc., avec ou sans restaurant la somme additionnelle de (\$15.00) quinze piastres:

Pour toute buanderie la somme additionnelle de (\$35.00) trente cinq piastres:

Pour tout garage public ou l'on remise et repare les automobiles moyennant paiement la somme additionnelle de (\$25.00) vingt cinq piastres

Pour chaque automobile de louage la somme de cinq piastres (\$5.00)

Pour tout magasin ou établissement de

commerce où l'on garde un fond de commerce la somme additionnelle de (\$12.00) douze piastres:  
 Pour tout embouteilleur la somme additionnelle de (\$25.00) vingt cinq piastres:

Pour tout tuyau d'arrosage, trois quart de pouce de diamètre, avec lance de un quart de pouce la somme additionnelle de (\$3.00) trois piastres:

Pour tout moulin à laver la somme additionnelle de (\$4.00) quatre piastres

Pour chaque bain pour logement privé la somme additionnelle de (\$3.00) trois piastres:

Pour chaque bain pour hôtel ou maison de pension la somme additionnelle de (\$5.00) cinq piastres:

Pour chaque vache la somme additionnelle de (\$2.00) deux piastres:

Pour chaque cheval la somme additionnelle de (\$2.00) deux piastres:

Pour toute patinoire où le public est admis moyennant paiement la somme de dix piastres (\$10.00):

Pour toute manufacture ou usine la somme additionnelle de (\$30.00) trente piastres:

Lorsque dans le même magasin il y aura une ou plusieurs lignes de commerce ci-dessus mentionnés, la somme de (\$12.00 à \$24.00) douze à vingt quatre piastres à la discrétion du conseil

Pour tout salon de barbier la somme de (\$12.00) douze piastres:

Pour toute imprimerie la somme de (\$6.00) six piastres:

Pour tout entrepreneur en construction et constructeur, pour construction, réparation ou addition pour chaque mille briques posées à mortier la somme de (\$0.10) dix centimes:

Pour chaque toise de maçonnerie la somme de (\$0.05) cinq centimes:

Pour chaque verge cent verges canies d'induit la somme de (\$0.40) quarante centimes:

Sur toute cour à bois, terrain ou bâtiment ou du bois de sciage, bois de construction, bois de service sera cordé ou empilé, pour les fins de commerce, les taxes suivantes seront réparties comme suit:

Sur toute cour de bois de sciage la somme de (\$10.00) dix piastre:

Sur toute cour à bois de chauffage une somme de (\$10.00) dix piastres:

Pour toute maison d'école sous le contrôle de la commission scolaire ou syndicat pour chaque enfant la somme de (\$0.80) quatre vingt centimes

Pour retrancher l'eau pour non paiement ou pour contrevention au présent règlement il est imposé une amende de (\$0.75) soixante et quinze centimes

Les bains ne seront pas obligatoires, mais il devra y avoir au moins un cabinet d'aisance pour chaque logement, maison, partie de maison ou magasins dans les limites de la municipalité, où l'eau et les égouts seront introduits.

Dans le cas où demande serait faite pour une ou des entrées de plus gros diamètre que l'entrée ordinaire, le propriétaire ou la personne qui fera tel demande devra payer le coût de la différence d'après l'estime du surintendant.

Signé: Armand Reuire

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Armand Reuire  
Président  
Alphonse Bourbonnais  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Et une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le sixième jour du mois de

fevrier mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, a laquelle session sont present son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les echevins Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils et Lucien Massicotte tous echevins formant quorum sous la presidence du Maire.

206 Proposi par l'ie. Armand Lemire secondi par l'ie. Pierre Rochefort et resolu, que les minutes de la dernière seance soient adoptées telles que luus. Adopté.

207 Proposi par l'ie. Armand Lemire secondi par l'ie. Wilbrod Brousseau fils et resolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pai No. 56 du 27 jan. au 2 fev. 1923	\$ 57.96
E. Munseau	2.75
North Shore Power Co.	236.87
Bell Telephone Co.	9.76
A. J. H. Rini de Lotb	200.00
C. N. Perreault	4.80
Frs. Courteau	57.50
Gideon Sabarre	3.00
Adolphe Toupin	4.00
Irenic Rivard	11.55
Seraphin Montplaisir	12.00
Chlophas Ouellette	8.50

Adopté. Total 608.69

208 Proposi par l'ie. Armand Lemire secondi par l'ie. Wilbrod Brousseau fils et resolu, que la Banque Nationale soit priu de payer les coupons d'intérêt sur les obligations émises par la Corporation de la Ville du Cap de la Madeline, échéant le premier fevrier mil neuf cent vingt trois et que la dite banque conserve ces coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés, jusqu'à complet remboursement à demande avec intérêt à sept pour cent l'an. Adopté.

209 Attendu que pour l'année mil neuf cent vingt trois les différentes sources de revenus pour

la Cité du Cap de la Madeleine rapporteront la somme de (\$ 72,285.21) soixante douze mille deux cent quatre vingt cinq piastres et vingt un centimes:

Attendu que pour la guidance et la bonne administration des différents départements de la Cité il est nécessaire que des provisions budgétaires soient établies, en conséquence il est proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que les propositions budgétaires soient acceptées pour les dépenses de l'année mil neuf cent vingt trois, tel que ci-dessous:

Aqueduc			
Egouts	Surintendant	\$ 900.00	
	Salaires	1040.00	
	Gages	1800.00	
	Outillage	1500.00	
Pompes	Pouvoir	2700.00	
	Salaires	1500.00	
	Entretien	800.00	\$ 10240.00
Voie	Ingénieur	900.00	
	Bureau	300.00	
	Chevaux feu et voie	1100.00	
	Personnel	4200.00	
	Outillage	600.00	
	Eclairage rues	2100.00	
	Centre	2000.00	\$ 11200.00
Bâtisses	Hotel-de-Ville	800.00	800.00
Publicité	Annonces	300.00	300.00
Rôle d'évalu.	Revision	300.00	300.00
Police	Personnel	5182.50	
et	Poste	340.00	
Feu	Uniformes	250.00	
	Auto du feu	100.00	
	Système d'alarme	660.00	
	Structures chimiques	25.00	
	Divers	65.00	
	Assurances	234.00	\$ 6856.50
Finances	Aliments et reformes	600.00	
	Vois publics et règle	500.00	

	Assurances de garantie	\$ 400.00	
	Auditions des livres	350.00	
	Contingents	300.00	
	Delegation	100.00	
	Frais d'enregistrement	100.00	
	Batisses et jurés	12.50	
	Fonds de secours	300.00 ✓	
	Telephones et messages	100.00	
	Timbres, pap. & Imp.	300.00	
	Elections	300.00	
	Salaires	3000.00	
	Fonds Amortissement Reg. <sup>54</sup>	3680.00 ✓	
	Interets	24000.00	
	Fonds amortissements Reg. <sup>10</sup>	1000.00	
	Interets	4800.00	
	Billets à la banque	1000.00	
	Billets de particuliers	15000.00	\$38022.50
Dep. Legal	Aviseur	1000.00	
	Recorder & Greffier	700.00	
	Pap. & Impression	25.00	\$1725.00
Contingents Divers		2616.21	\$2616.21
Adopté	Total	\$72285.21	\$72285.21

210 L'avis de motion concernant les amendements à l'article vingt-cinq du règlement numéro soixante-un est continué à la prochaine séance.  
Lecture du rapport de l'auditeur Mr. J. H. Rini de Cotlet de l'audition des livres et du bilan général pour l'année mil neuf cent vingt deux.  
Lecture de diverses correspondances.  
et la séance est levée

Armand Kemire Po. Maire  
Alphonse Dubouane  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap de la Madeline  
D'une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le douzième jour du mois de février mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents



M. M. les échevins Louis N. Labrecque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Pro-Maire Armand Lemire.

211 Proposé par l'é. Louis N. Labrecque secondé par l'é. Joseph Loranger fils Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

222 Proposé par l'é. Louis N. Labrecque secondé par l'é. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie <sup>nos 57</sup> du 3 au 9 février 1923	\$ 37.52
Pierre Loranger	6.50
Henri Robert	1.90
Eugène Loranger	1.70
American Laffance Fire Engine Co. Ste	24.54
International Railway Publishing Co. Ste.	37.50
Patrick Dupont	18.50
F. J. Argall	8.50
Adopté	Total \$ 136.66

223 Proposé par l'é. Louis N. Labrecque secondé par l'é. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline le billet de quatre mille piastres à l'ordre de la Banque Nationale à un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit (\$ 26.10) vingt six piastres et dix centimes. Adopté.

224 Proposé par l'é. Louis N. Labrecque secondé par l'é. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline un billet à l'ordre de la Banque Nationale pour ~~le compte des logements ouvriers~~ <sup>ouv.</sup> à un mois de sa date, au montant de cinq cent piastres et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit (\$ 3.20) trois piastres et vingt centimes. Adopté.

225 Proposé par l'é. Louis N. Labrecque secondé par

Pierre Rochefort et résolu, que ce conseil accepte l'entente entre le sous Ministre des Affaires Municipales de Québec et les membres du conseil le tout tel que spécifié dans une lettre du sous-Ministre Mr. Oscar Morin et portant le numéro (2861) deux mille huit cent soixante un, en date du huit février mil neuf cent vingt trois, et adressé au Maire de ce conseil Mr. Donat Paquin.

Adopté

Attendu qu'il serait très profitable pour la Cité que Mr. Oscar Morin sous-ministre des affaires municipales de la Province de Québec fasse connaissance plus étroitement avec le conseil, l'exécutif et la population de la Cité du Cap de la Madeline: Il est proposé par l'ic. Louis N. Fabreque secondé par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que Mr. Oscar Morin sous ministre des affaires Municipales de la Province de Québec est respectueusement invité par le conseil de la Cité du Cap de la Madeline à venir visiter notre cité et à expliquer à ses citoyens les avantages d'une bonne administration, de l'entente et la coopération qui doit exister entre le département et les Villes de la Province pour le maintien de notre crédit tant au point de vue Provincial que Municipal; que l'ingénieur Mr. Romeo Morissette se mette en communication immédiatement avec Mr. Morin aux fins de savoir quand il lui sera loisible d'accéder à la demande du Conseil.

Adopté.

Proposé par l'ic. Louis N. Fabreque secondé par l'ic. Joseph Branger fils Edmond et résolu, que ce conseil décide d'offrir la somme de quatre cent piastres par année pour faire la vérification des livres de la Corporation, et un rapport à chaque mois des opérations de la caisse et des livres en général, l'audition des livres avec le bilan général à la fin de l'année; le dit montant de quatre cent piastres sera payable

(\$25.00) vingt cinq piastres par mois pour les onze premiers mois de l'année et (\$125.00) cent vingt cinq piastres pour le douzième mois et ce à partir du premier janvier au trente et un décembre mil neuf cent vingt trois.

Adopté

L'avis de motion concernant les amendements à l'article vingt cinq du règlement numéro soixante un est continué à la prochaine séance.  
Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire

Alphonse Ducharme  
Greffier

Procès de Lube

Cité du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dix-neuvième jour du mois de février mil neuf cent vingt ~~trois~~ trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Louis N. Sabucque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Broussseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par l'é. Louis N. Sabucque secondé par l'é. Wilbrod Broussseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

Proposé par l'é. Louis N. Sabucque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No. 58 du 10 au 16 février 1923	\$ 97.95
Blais & Frère	47.00
Dme St-Ons	1.50
Henri Nohel	2.05
St Maurice Paper Co.	6.85

228

229

230

Le Nouvelliste	\$ 185.22
J. H. Jacob.	4.77
Doucet & Frère	7.50
Bianchi & Courteau	4.11
Grimé Rivard	9.24

Adopté Total \$ 366.19

231

Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Cité du Cap de la Madeleine un billet à l'ordre de la Banque Nationale pour le compte des logements ouvriers à trois mois de sa date au montant de (\$ 900<sup>00</sup>) neuf cent piastres et de payer l'intérêt sur le dit billet soit: (\$ 7.50) sept piastres et cinquante centimes.

Adopté.

232

Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Cité du Cap de la Madeleine un billet à l'ordre de J. M. Bellefleur à la Banque Nationale à trois mois de sa date au montant de (\$ 2721.02) deux mille sept cent vingt une piastres et deux centimes et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit; (\$ 48.15) quarante huit piastres et quinze centimes. Adopté.

233

Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que le rapport écrit, présenté à la présente séance par M. Donald Paquin Maire de la Cité, donnant des renseignements sur le but de son voyage à Québec avec M. M. Louis N. Sabucque ingénieur et Romeo Morris - sitto ingénieur aux fins de rencontrer M. Oscar Moun sous - ministre des affaires municipales à Québec, en rapport avec le paiement des intérêts et les fonds d'amortissement; la consultation de M. M. Fajoi & Fajoi regardant les honoraires demandés par M. Louis R. Gagné, avocat, aviseur legal de la Cité, en rapport avec les amendements à la charte de la Ville, que le compte de (\$ 28.30)

vingt huit piastres et trente centimes pour frais de voyage à Québec soit payé ainsi que la consultation de M.M. Lajoie & Lajoie au montant de (\$3.00) trois piastres. Adopté

234

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Broussieu fils et résolu, que la réclamation de M. Thomas Therrien au montant de (\$25.50) vingt cinq piastres et cinquante centimes, pour accident tel que spécifié dans sa lettre en date du douze février mil neuf cent vingt trois, le dit Therrien devra signer un quittement pour toute réclamation à l'avenir contre cet accident. Adopté.

235

Lecture et adoption du règlement numéro soixante dix amendant le règlement numéro soixante un, concernant l'administration du système de l'aqueduc et d'égout et fixant les taxes ou compensation pour le service de l'eau.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Armand Lemire      Pr. Maire  
Alphonse Bouffard  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt sixième jour du mois de février mil neuf cent vingt trois, à sept heures de l'après midi à laquelle session sont présents M.M. les échevins Louis N. Sabreque, Pierre Rochefort, Lucien Massicotte, et Joseph Sorangu fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Pr. Maire Armand Lemire.

236

Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

237

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que la liste de paie No. 59 pour la semaine du 17 au 23 février 1923 au montant de (\$ 85.66) quatre vingt cinq piastres et soixante six centimes soit payé tel que présenté au conseil, l'éc. Lucien Massicotte s'oppose au paiement de l'item Finances, avis public, règlement au montant de (\$ 4.40) lequel montant a été dépensé en rapport avec la votation sur les règlements Nos. Soixante huit et soixante neuf, et demande le vote sur l'item plus haut mentionné, votent en faveur les Echevins Louis N. Fabreque, Pierre Rochefort, contre les Echevins Lucien Massicotte, Joseph Branger fils Edmond, le Pr. Maire après quelques remarques donne son vote en faveur de la résolution qui est adoptée. Adopté.

238

Proposé par l'éc. Pierre Rochefort secondé par l'éc. Louis N. Fabreque et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Louis Belle-Isle	\$ 20.00
North Shore Power Co.	219.62
Patrick Dupont	22.70
Le Nouvelliste	8.00
J. H. Dussault	10.30
Sajoie & Sajoie avocats	3.00
J. Rivard	4.69
Eugène Branger	3.10
Baillly & Fren	15.10

formant en tout un montant de (\$ 306.51) trois cent six piastres et cinquante un centimes, l'échevin Lucien Massicotte s'oppose au paiement du compte de M. M. Sajoie & Sajoie avocats pour consultation sur le vote des Compagnies sur leurs règlements d'emprunt. Adopté.

239

Lecture du rapport de la votation sur les règlements d'emprunt Nos. 68 & 69.

240

Attendu qu'il y a de la cendre de disponible à la St. Maurice Paper Co. Il est proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que la cendre soit charoyée aux taxes sui-

vants: vingt cinq centins la verge cube sur toutes les rues entre la rue Corval et la rue St-Ernie comprise, et trente centins la verge cube de la rue St-Ernie pour toutes les rues à l'ouest, que M. Alphonse Rivard soit nommé inspecteur et mesure tous les voyages sur les lieux et fasse mettre la dite cendre en tas là où indique par l'ingénieur; en amendement il est proposé par l'ii. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'ii. Lucien Massicotte et résolu, que la cendre soit charroyée par les employés réguliers et les chevaux de la corporation quand ils auront le temps; l'ii. Armand Lemire Pro-Maire voté contre l'amendement et la résolution principal est adoptée.

Adopté.

241

Proposé par l'ii. Louis N. Sabucque secondé par l'ii. Pierre Rochefort et résolu, que les rues Montplaisir, St-Alphonse, St-Bonni, St-Valère, Beauchemin, St-Louis, St-Charles Borromi, Duchesne, Fussey et Rochefort soient nivelées et endrées.

Adopté.

242

Proposé par l'ii. Lucien Massicotte secondé par l'ii. Joseph Loranger fils Edmond soit nommé pro-maire pour le prochain terme

Proposé par l'ii. Louis N. Sabucque secondé par l'ii. Pierre Rochefort et résolu, que la nomination par le conseil, pour le pro-maire pour le prochain terme soit remis à la prochaine séance. Adopté.

Lecture de diverses correspondances.

et la séance est levée.

Donat Pagenin  
Maire  
Alphonse Boudreau  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le cinquième jour du mois

de mars mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort et Wilbrod Brousseau fils trois échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

243 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondi for - l'éci. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. *Adopté.*

244 Proposé par l'échevin Wilbrod Brousseau fils secondi par l'éci. Louis N. Sabreque et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pari No. 60 du 24 fev. au 2 mars 1923	\$ 92.21
North Shore Power Co.	214.60
The Bell Telephone Co.	7.71
Joseph Payé	42.53
Loranger & Frere	190.99
Joseph Lanouette	70.00
Louis Boissert	31.25
J. H. Rini de Cothet	50.00
E. Mansseau	2.75
Bureau d'enregistrement	1.35
Moise Heroux	12.20
Patrick Dupond	2.20
Louis Boissert	3.60
Le Nouvelliste	15.42
Eugène Loranger	.70
Mme Gidon Brousseau	1.00
Niveau & Poirier	12.50
Rochelleau & Frere	62.05
Irnie Rivard	2.77
Bureau Biqui Garipey & Gouin	643.10

245 Attendu que la municipalité de la Ville du Cap de la Madeline a fait et construit du dix huit novembre mil neuf cent vingt un au vingt huit avril mil neuf cent vingt deux un canal d'égout collecteur d'une longueur de huit cent quarante pieds sur la rue St. Valère, ayant un diamètre *Adopté.* \$ 1,458.93



de dix huit pouces; un autre canal de mille pieds de longueur sur la rue St Alphonse ayant quinze pouces de diamètre; un autre canal ayant une longueur de deux cent pieds sur la rue de la treuille de quinze pouces de diamètre; en plus une station de pompes au site de la prise d'eau, d'après les plans et devis préparés par Mr. Roméo Morissette J.P.C. et G. M. E. J. C. ingénieur de la Côte du Cap de la Madeline Cap de la Madeline. Lesquels travaux ont été faits expressément dans le but de créer et procurer de l'emploi aux sans travail de cette Ville et par là diminuer la crise du chômage, le tout conformément à l'arrêté ministériel fédéral C. P. 3831 du sept octobre mil neuf cent vingt un, et C. P. 191 du vingt cinq janvier mil neuf cent vingt ~~deux~~ deux:

Attendu que le dit arrêté ministériel spécifie que le gouvernement fédéral payera le tiers du coût de l'excédant du coût normal en saison de travail ordinaire à condition que le gouvernement provincial supporte sa quote part ou le tiers lui aussi;

Attendu que les travaux sus-mentionnés exécutés par cette municipalité ont coûté quant à la main d'œuvre seulement la somme de (\$6833.51) six mille huit cent trente trois piastres et cinquante et un centimes au lieu de (\$2285.77) deux mille deux cent quatre vingt cinq piastres et soixante dix sept centimes en temps ordinaire soit une différence de (\$4547.74) quatre mille cinq cent quarante sept piastres et soixante quatorze centimes;

Attendu que Mr. Arthur Desaulniers, M. P. député du comté de Champlain a avisé l'ingénieur de la Côte que le gouvernement fédéral refuse de payer le tiers de l'excédant soit (\$1515.92) mille cinq cent quinze piastres et quatre vingt douze centimes tant et aussi longtemps que le gouver-

nement provincial n'aura pas déboursé sa quote part ou le tiers de l'excédent des dépenses:

Attendu que le gouvernement provincial, ministère des travaux publics a payé au cours du mois de janvier mil neuf cent vingt trois à la Cité de Québec une somme d'environ (\$10000.-) dix mille piastres, étant la quote part due aux termes de l'arrêté ministériel précité de l'excédent du coût réel sur le coût normal des travaux faits par la Cité de Québec pour diminuer la crise du chômage:

Attendu que la Cité du Cap de la Madeline est sous les circonstances sur le même pied et a les mêmes droits que la Cité de Québec:

Il est proposé par l'Éc. Louis N. Fabreque secondé par l'Éc. Wilfrid Brousseau fils et résolu, qu'en conséquence, une humble demande soit faite à l'Honorable A. Galipault, ministre des travaux publics et du travail, d'accorder à la Cité du Cap de la Madeline la même faveur qu'il a faite à la Cité de Québec; savoir, de lui rembourser la somme de (\$1515.92) un mille cinq cent quinze piastres et quatrevingt douze centimes, étant la quote part du gouvernement provincial sur les travaux exécutés par cette corporation pour donner de l'ouvrage aux sans travail, conformément à l'arrêté fédéral cité en premier lieu, ce qui aura d'ailleurs pour effet d'obtenir pareille somme du gouvernement fédéral comme étant sa quote part. Une copie de la présente soit adressée à l'honorable Galipault ainsi qu'au député du comté de Champlain au provincial le Dr. B. Boudreau, avec prière d'appuyer fortement notre demande auprès du ministère. Adopté.

Attendu que la municipalité de la Ville du Cap de la Madeline a fait et construit du dix huit novembre mil neuf cent vingt un au vingt huit aout mil neuf cent vingt deux un canal d'égout collectif, d'une longueur de huit cent quarante

pieds sur la rue St Valere ayant un diametre de dix huit pouces; un autre canal de mille pieds de longueur sur la rue St Alphonse ayant un diametre de quinze pouces, un autre canal de deux cents pieds sur la rue de Patrouille ayant un diametre de quinze pouces, en plus une station de pompes au site de la prise d'eau d'après les plans et devis de Mr. Roméo Morissette, J. P. Q. et A. M. E. J. C. Ingenieur de la Cité du Cap de la Madeline, Cap de la Madeline lesquels travaux ont été faits expressément dans le but de erier et de procurer de l'emploi aux sans travail de cette ville et par là diminuer la crise du chômage, le tout conformément à l'arrêté ministériel fédéral C. P. 3831 du sept octobre mil neuf cent vingt un et l'arrêté C. P. 191 du vingt cinq janvier mil neuf cent vingt deux:

Attendu que le dit arrêté dit que le gouvernement fédéral payera le tiers de l'excédent du coût normal en saison de travail:

Attendu que les travaux sus-mentionnés ont coûté quant à la main d'oeuvre seulement la somme de (\$ 6833.51) six mille huit cent trente trois piastres et cinquante un centins au lieu de (\$ 2285.77) deux mille deux cent quatre vingt cinq piastres et soixante dix sept centins en temps ordinaire soit une différence de (\$ 4547.74) quatre mille cinq cent quarante sept piastres et soixante quatorze centins:

Attendu que le gouvernement fédéral devrait rembourser la municipalité de la Cité du Cap de la Madeline du coût du tiers de l'excédent des dits travaux soit (\$ 1515.92) un mille cinq cent quinze piastres et quatre vingt douze centins:

Attendu que le gouvernement fédéral a payé à la Cité de Québec durant janvier mil neuf cent vingt trois une somme d'environ dix mille piastres pour des travaux analogues, étant sa

quote part d'après le dit arrêté:

Attendu que la Cité du Cap de la Madeline est en droit d'attendre du gouvernement fédéral les mêmes privilèges que la Cité de Québec: Il est proposé par l'éci. Louis H. Fabreque secondé par l'éci. Wilbrod Broussseau fils et résolu, qu'en conséquence une demande soit faite et est par les présents faite au ministère du gouvernement fédéral pour qu'une somme de (\$1515.92) un mille cinq cent quinze piastres et quatrevingt deux centimes soit payé à la Cité du Cap de la Madeline, étant sa quote part sur les travaux exécutés par la corporation du Cap de la Madeline pour donner de l'ouvrage aux sans travail suivant les arrêtés ministériels C. P. 3831 du sept octobre mil neuf cent vingt un et C. P. 191 du vingt cinq janvier mil neuf cent vingt deux: que copie de la présente soit envoyée immédiatement au premier ministre du Canada et à Mr. Arthur L. Desaulniers, M. P. député du comté de Champlain avec prière d'appuyer fortement la demande du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, auprès de qui de droit.

Adopté.

247 Attendu qu'il a été porté à la connaissance du conseil de la Cité du Cap de la Madeline que le parlement du Canada doit amender dès cette session la charte qui régit la commission du havre des Trois-Rivières:

Attendu qu'il est dans le plus grand intérêt que la Cité du Cap de la Madeline soit représentée sur le Bureau de direction de cette commission: Il est proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Pierre Rochefort et résolu, que le conseil de la Cité du Cap de la Madeline réitere sa demande par résolution en date du vingt neuf janvier mil neuf cent vingt trois et réaffirme ses droits d'avoir deux de ses citoyens sur la dite commission dont l'un

le Maire de la Cité, qui copie de la présente  
soit envoyé au premier ministre du Canada  
et à Mr. Arthur L. Desaulniers, M. P. député  
du Comté de Champlain avec prière de  
faire tout en son pouvoir pour obtenir ce  
privilege. Adopté.

248

Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé  
par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingé-  
nieur soit autorisé de faire venir un cotéau  
pour la grato nivelleuse, tel que spécifié dans  
la lettre de M. M. René & Talbot en date du  
premier mars mil neuf cent vingt trois, soit  
pour la somme de quinze piastres. Adopté.

249

Proposé par l'ic. Pierre Rochefort secondé par l'ic.  
Louis H. Sabucque et résolu, que le Pro-Maire  
Armand Lemire reste en fonction pour le pro-  
chain terme. Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

Donat Piquin  
Maire  
Alphonse Bouchard  
Greffier

Prochain de Québec

Cité du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Cité du  
Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire  
des sessions, lundi le douzième jour du mois  
de mars mil neuf cent vingt trois à sept  
heures de l'après-midi, à laquelle session  
sont présent son Honneur le Maire Donat  
Piquin et M. M. les échevins Louis H. Sabucque,  
Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod  
Brousseau fils, Lucien Massicotte, et Joseph  
Loranger fils Edmond tous échevins formant  
quorum sous la présidence du Maire.

250

Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé  
par l'ic. Armand Lemire et résolu, que les mi-  
nutés de la dernière séance soient adoptés  
tels que lus. Adopté.

251

Proposé par l'év. Louis N. Fabreque secondé par l'év. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paai No. 61 du 3 au 9 mars 1923	\$ 150.50
Peire Loranger	1.89
La Compagnie Pannonia Ltee.	7.32
Eugène Loranger	1.45
Zeph. Marchand	44.62
Dme. St Ours	1.00
Keuffel & Esser Co.	32.27
E. Fournier	25.77
Julis Lavigne	18.63
Louis Boisvert	32.50

Adopté. Total 315.95

252

Proposé par l'év. Louis N. Fabreque secondé par l'év. Wilbrod Broussseau fils et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine un billet à l'ordre de H. Massicotte & Fils Ltee. à la Banque Nationale au montant de (\$1028.55) un mille vingt huit piastres et cinquante cinq centimes, à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit: (\$18.40) dix huit piastres et quarante centimes.

Adopté.

253

Proposé par l'év. Louis N. Fabreque secondé par l'év. Wilbrod Broussseau fils et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine un billet à l'ordre de W.W. Rousseau à la Banque Nationale au montant de (\$13303.15) treize mille trois cent trois piastres et quinze centimes, à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit: (\$237.30) deux cent trente sept piastres et trente centimes.

Adopté.

254

Proposé par l'év. Louis N. Fabreque secondé par l'év. Wilbrod Broussseau fils et résolu, que ce conseil offre à Dme Sarah Deschêne Thibaud la somme de (\$40000) quatre cent piastres, pour droit

de servitude des égouts sur cadastré quatre cent  
cinq, lots vingt trois et vingt quatre et cadas-  
tré trois cent quatre vingt huit lot quarante  
deux (405-23424=388-42) et ce à condition

que la dite Dame Sarah Deschamps Thibaud  
donne les droits de servitude en bonne et due  
forme et quittance complète à la Corporation  
de la Cité du Cap de la Madeline. Adopté.

Proposé par l'ic. Bernard Lemire secondé par  
l'ic. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que ce  
conseil ayant pris connaissance de la lettre  
de M. M. Bureau, Bigui, Gariépy & Gourin  
avocats, Procureurs de la Compagnie Tide  
Water, croit devoir ajourner cette question à  
la prochaine séance, pour étude. Adopté.

Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par  
l'ic. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que l'ou-  
vrage de rajustement des livres de la corpora-  
tion de la Cité depuis le premier juin mil  
neuf cent vingt un soit confié à M. J. H.  
Reni de Cotuit auditeur de la Cité et ce  
pour une somme ne devant pas dépasser  
trois cent piastres (\$300<sup>00</sup>) Adopté.

Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par  
l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que le greffier  
et le trésorier soient autorisés de faire du  
temps extra à raison de soixante centimes  
l'heure pour vérifier les rôles d'évaluations  
et de perceptions pour les années mil neuf  
cent vingt un et vingt deux. Adopté.

Lecture de diverses correspondances.

et la séance est levée

Ernest Pagnin  
Maire

Alphonse Bonhane  
Greffier

Province du Québec

Cité du Cap de la Madeline

A une session générale du conseil de la Cité du  
Cap de la Madeline, tenu au lieu ordinaire

des sessions lundi le dix-neuvième jour du mois de mars mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents son honneur le Maire Donat Pagani et M. M. Les échevins Louis N. Sabucque, Armand Lemire, Pierre Rochyfort et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

258

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochyfort et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

259

Proposé par l'éc. ~~Louis N. Sabucque~~ Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochyfort et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paye du 10 au 16 mars 1923 No. 62	\$ 191.47
J. Rivard	14.37
E. Fournier	6.50
Patrick Dupont	3.50
Louis Boisvert	14.49
Garage Modern	2.25
Dame Auguste St Ours	.75
Henri Robert	.60
Louis Belle-Isle	12.25
North Shore Power Co.	17.50
Jeph. Marchand	48.06

Adopté.

Total \$311.74

260

Proposé par l'éc. Pierre Rochyfort secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet à l'ordre de la Banque Nationale à trois mois de sa date au montant de cinq cent piastres, pour le compte des logements ouvriers, et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit; neuf piastres. (\$9.00) Adopté.

261

Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la



Madeline, un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale au montant de cinq cent piastres à un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit, soit, trois piastres et trente centimes (\$ 3.30) Adopté.

262

Proposé par l'ic. Pierre Rochefort secondé par l'ic. Louis W. Sabreque et résolu, que le Maire et le trésorier soient autorisés de payer le billet de mille piastres à l'ordre de Mr. Ovide Beaumier en vertu du règlement numéro dix et de signer un billet à demande à l'ordre du dit Beaumier au montant de mille piastres avec intérêt à six pour cent l'an, le dit billet devra être daté du quatre mars mil neuf cent vingt trois. Adopté.

Je 61

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Donat Paquin

Maire

Alfred Beulhon  
Suffrag

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

D'une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-sixième jour du mois de mars mil neuf cent vingt trois, à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis W. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilfrid Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond. Tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

263

Proposé par l'ic. Louis W. Sabreque secondé par l'ic. Wilfrid Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

264

Proposé par l'ic. Louis W. Sabreque secondé par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes suivants

soient payés:-

Liste de pain No. 63 du 17 au 23 mars 1923	\$181.41 ✓
Lozanger & Frere	128.58 ✓
Fire Equipment Ltee	17.29 ✓
J.B. Lozanger	.60 ✓
Reni Talbot	15.34 ✓
Canadian Pacific Ry. Co.	6.68 ✓
North Shore Power Co.	185.38 ✓
Graphin Montplaisir	5.50 ✓
Louis Boisovert	5.40 ✓
A. Rivard	6.41 ✓

Adopté. Total 552.59

265 Proposé par l'ic. Wilfred Brousseau fils secondé par l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale, au montant de (\$4000<sup>00</sup>) quatre mille piastres, à un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet soit (\$26.10) vingt-six piastres et dix centimes. Adopté.

266 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Joseph Lozanger fils Edmond et résolu, que la propriété de Mr Adem Rochéan soit portée aux rôles d'évaluation et de perception pour les années mil neuf cent vingt un et mil neuf cent vingt deux, comme terre en culture, tel que spécifié dans l'article 573) des Statuts Révisés de Québec 1909. Adopté.

267 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que le Maire soit autorisé de consulter M.M. Fajon & Fajon, avocats au sujet du compte de Mr. L. R. Gagné, avocat et aviseur de la Cité regardant la préparation des amendements à la charte de la Cité, que la résolution autorisant le dit Gagné à préparer les dits amendements, soit aussi soumise aux dits avocats, lesquels sont autorisés à consulter un autre avocat comme conseil. Adopté.

268 Proposé par l'ic. Wilfred Brousseau fils secondé par l'ic. Joseph Lozanger fils Edmond et résolu, que le

Treasury soit autorisé de payer les dépenses et frais de voyages de M. L. R. Gagné, avocat, aviseur de la Cité, en rapport des amendements à la chartre au montant de cent dix piastres, qui demande soit fait au dit Gagné d'attendre au trois avril prochain pour une réponse définitive de la part du conseil regardant ses honoraires au montant de (\$650<sup>00</sup>) six cent cinquante piastres.  
Adopté.

269

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les rues Massicotte, Richer, Belliveau, Longval, Bureau et l'entrée de la rue St Laurent soient nivelées et curées.  
Adopté.

270

Attendu que la Canada Steamship Lines Co. Ltd. a été exemptée de taxes par règlement adopté par le conseil de la Municipalité de Ste. Marie du Cap de la Madeline, adopté le vingt octobre mil neuf cent dix sept, pour ses chantiers pour la construction des navires et réparation de ses navires, pour une période de vingt ans à partir du premier janvier mil neuf cent dix huit;

Attendu que le dit règlement pour être valide devait être ratifié par un acte de la Législature de la Province de Québec, lequel acte ~~de~~ la dite Canada Steamship Lines Co. Ltd. s'engageait à faire passer à ses frais et dépens;

Attendu que le dit règlement n'a pas été ratifié par la Législature de la Province de Québec;

Attendu que la dite ratification était une condition essentielle à l'exemption de taxes accordée par le dit règlement;

Attendu que le dit règlement est nul et ultra-vires à toutes fins que de droit;

Attendu que par lettre en date du vingt-neuf mars mil neuf cent vingt deux, la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, à visé la dite Canada Steamship Lines Co. Ltd. en demeure de payer ses taxes pour l'année cou-

vanté et pour trois années d'arruage;

Attendu que par lettre de ses procureurs M<sup>rs</sup>. Bureau Biqui, Garispy, et Gourin en date du dix mars mil neuf cent vingt trois, la dite Canada Steamship Line Co. Lt<sup>ed</sup>, a soumis au conseil les deux propositions de règlement suivantes, savoir:-

- 1<sup>o</sup> La Compagnie sera prête à payer le montant fixe de deux mille piastres de taxes par année, et ce pour jusqu'à l'expiration du terme stipulé dans le contrat actuellement existant entre ~~la~~ <sup>la</sup> Corporation et la Compagnie, de même que dans le règlement qui a été passé à cet effet, ce qui équivaudrait à une période d'environ quinze ans, à compter d'aujourd'hui tel que calculé;
- 2<sup>o</sup> Ou bien, tel qu'agréé dans le premier règlement aussi que dans le contrat, la compagnie continuerait à être exempté de toutes taxes aussi longtemps qu'elle remplirait les obligations stipulées dans le règlement et le contrat. A défaut par la Compagnie d'employer le nombre de trois cents hommes par année c'est-à-dire le nombre de quatrevingt dix mille jours d'ouvrage dans la Cité du Cap elle serait tenue au plein paiement de ses taxes.

Attendu que ce conseil croit qu'il est dans l'intérêt des deux parties qu'un règlement à l'amiable intervienne;

Attendu que ce conseil croit que la proposition numéro deux tel que plus haut mentionnée est la plus avantageuse et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de l'accepter en autant que les modifications suivantes devront être faites au règlement adopté le vingt-sept octobre mil neuf cent dix sept:-

- 1<sup>o</sup> Au paragraphe huit, en ajoutant les mots suivants après les mots: "par année", lesquels quatrevingt dix mille jours d'ouvrage devront être fournis dans les limites de la Cité du Cap de la Madeline.
- 2<sup>o</sup> En ajoutant une clause par laquelle la Compagnie

s'engage à employer de préférence des ouvriers résidant dans les limites de la Cité du Cap de la Madeline, l'exemption accordée devenant nulle de plein droit au cas où la Compagnie manquerait à la dite obligation.

En conséquence il est proposé par l'échevin Louis H. Fabreque secondé par l'échevin Armand Lemire et résolu, que ce conseil croit qu'il serait avantageux pour la Municipalité et pour le public en général d'accepter la deuxième proposition de règlement tel qu'plus haut mentionnée, soumise par la Canada Steamship Lines Co. Ltd, à condition que les modifications mentionnées plus haut au règlement en date du vingt sept octobre mil neuf cent dix sept soient acceptées par la Canada Steamship Lines Co. Ltd; que l'avisur legal de la Cité soit autorisé à préparer un règlement à ces fins avec les procureurs de la Canada Steamship Lines Co. Ltd. le tout au dépens de la dite Compagnie, que le dit règlement devra être soumis au conseil pour approbation et le dit règlement devra être ratifié par un acte de la Législature, aux frais de la Canada Steamship Lines Co. Ltd à la prochaine session. La Compagnie devra renoncer à la prescription acquise au cas où le dit règlement ne serait pas ratifié par la Législature et les taxes pour l'année mil neuf cent vingt deux devront être payés avant le premier mai mil neuf cent vingt trois. La dite exemption ne sera valide qu'en autant qu'il s'agira de chantiers maritimes.

Adopté

271. Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire changer les luminaires sur la rue Notre-Dame de la rue Alice aux limites de Ste-Marthe en faisant installer les luminaires à tous les deux poteaux.

Adopté.

272. Proposé par l'éc. Louis H. Fabreque secondé par l'éc.

Wilbrod Brousseau fils et résolu, que la Banque Nationale soit prié de payer les coupons d'intérêt sur les obligations émises par la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline en vertu de son règlement numéro cinquante quatre, au montant de (\$5700<sup>00</sup>) cinq mille sept cent ~~cinquante~~ ~~trois~~ vingt trois et que la dite Banque conserve ces coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés, jusqu'à complet remboursement à demande, avec intérêt à sept pour cent l'an. Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée

Donat Paquin  
Maire  
Alphonse Bourbonnais  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

D'une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le troisième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

273 Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

274 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pai No. 64 du 24 au 30 mars 1923	\$ 274.17
The Bell Telephone Co.	9.06
Pierre Loranger	33.95
	<hr/>
	317.18

A Reporter

	Report	\$ 317.18
North Shore Power Co.		198.70
J.B. Loranger		1.50
Eugene Loranger		1.92
Henri Christo		1.50
Bruno Arcand		2.33
Doucette & Fure		4.75
Alex Heroux		3.10
J.M. Belliveau		63.73
Thomas Rochefort		63.00
Patrick Dupont		19.00
Dme Yidion Brousseau		40
Albany Rivard		7.12
Lajoie & Lajoie		11.00
		<hr/>
	Adopté	695.23

275-

Proposé par l'ii. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'ii. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que des soumissions soient demandées pour cinq habits pour les constables, trois casquettes d'été et une casquette de printemps et d'automne, les soumissions seront reçues d'hier au seize avril mil neuf cent vingt trois jusqu'à cinq heures de l'après-midi, le conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions

Adopté.

L-62

276

Proposé par l'ii. Armand Lemire secondé par l'ii. Pierre Rochefort et résolu, que ce conseil refuse de payer le compte de Mr. L.R. Gagné, avocat et aviseur de la Cité, au montant de (\$ 650<sup>00</sup>) six cent cinquante piastres, regardant ses honoraires pour préparer les amendements à la charte de la Ville. Adopté.

Leclure de diverses correspondances et requêtes et la séance est levée.

Pourat Pagnin  
Inane  
Alphonse Bouchard  
Guffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine.

A une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le neuvième jour du mois d'avril mil neufcent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis N. Fabreque, Armand Lemire et Pierre Rochefort tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

277

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

278

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés: -

Liste de paie du 31 mars au 6 avril 1923	\$ 255.60
E. Mansseau	5.50
Albany Rivard	5.91
Yvonne Heroux	24.00
North Shore Power Co.	7.18
Louis Boissert	6.06

Adopté. Total \$ 304.25

279

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que Mr. Donat Paquin Maire soit autorisé de prendre une consultation d'avocat, en rapport avec l'action prise contre la Cité par Mr. Louis R. Gagné, avocat, concernant ses honoraires pour les amendements à la charte.  
Adopté.

280

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire, et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire un relevé complet de l'exportation et l'importation des marchandises dans la Cité du Cap de la Madeleine et d'en produire un rapport dans le plus court délai, à l'ingénieur du district des Trois-Rivières, travaux publics du Canada, en

6-68



rapport avec le prolongement projeté du quai.  
Adopté.

281

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que la séance soit ajournée à mercredi le onzième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, pour la dépêche des affaires machuées.  
Adopté.

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une session générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions mercredi le onzième jour du mois de avril mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, par ajournement du lundi le neuvième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt trois, à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Louis N. Sabueque, Armand Lemire, et Pierre Rochefort tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

282

Attendu que M<sup>re</sup>. Louis R. Gagné, avocat et aviseur légal de la Cité, a intenté une action contre la Cité en Cour Supérieure au montant de (\$650.<sup>00</sup>) six cent cinquante piastres, pour honoraires regardant, amendements à la charte. Attendu que ce conseil croit, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de faire un règlement à l'amiable de la dite action. - En conséquence il est proposé par l'éc. Louis N. Sabueque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, qu'une somme de (\$605.<sup>00</sup>) six cent cinq piastres soit payée au dit L. R. Gagné, en règlement final du capital et des frais de la dite action, le dit L. R. Gagné devra donner une quittance complète à la municipalité pour tout frais, salaires, honoraires, et émoluments, passés et avenir, le dit L. R. Gagné ayant donné sa démission comme aviseur légal et avocat de la Cité du Cap de la Madeleine, la dite démission est acceptée par

ce conseil, qui renonce par les présentes à toutes réclamations et dommages contre le dit Ls. R. Gagné; le dit Ls. R. Gagné, devra remettre au greffier de la Cité tout documents, dossiers etc., qu'il a en sa possession et qui concerne les affaires de la Cité. Adopté.

Lecture de diverses correspondances.  
et la séance est levée

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Bouchaine  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le seizième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt trois, à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Louis N. Fabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

283 Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'échevin Pierre Rochefort et résolu, que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. Adopté.

284 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond et résolu que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No 66 du 7 au 13 avril 1923	\$ 200.29
Madame A. Meillette	16.62
Louis Brisvert	4.26
Jules Guilbert	8.00
Albany Rivard	6.90
North Shore Power Co.	10.00
Canadian Pacific Ry Co.	182.18
	\$ 01
Adopté.	Total \$ 433.26

- 285 Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que la soumission de Mr. H. Girardeau, Trois-Rivières, soit acceptée pour la confection de cinq habits, pour les constables et trois calottes au prix de (\$40.00) quarante piastres chaque habit et (\$4.50) quatre piastres et cinquante centimes par calotte. Adopté.
- 286 Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que la somme de dix piastres soit allouée à chaque constable au nombre de cinq, pour leurs chaussures. Adopté.
- 287 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils, et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de ~~payer~~ signer un chèque de (\$30.00) trente piastres à l'ordre de la Banque Nationale, Buckingham, Que. pour payer deux coupons d'intérêt sur débentures, Cie d'aqueduc du Cap, perdus par la dite Banque, et ce en vertu d'une convention des membres du conseil d'administration de la dite Banque à Québec en date du dix avril mil neuf cent vingt trois, lu à la présente séance. Adopté.
- 288 Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que des soumissions soient demandées pour fournir à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline trois cent pieds de boyaux à incendie avec accompagnement de deux flûtes et trois cent pieds de boyaux à incendie de six flûtes aussi avec accompagnement, les soumissions seront reçues d'aujourd'hui au vingt trois avril mil neuf cent vingt trois jusqu'à sept heures de l'après-midi, le conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Adopté.
- Lecture de divers correspondances et rapport et la séance est levée. Donat Pagnon  
Maire

Alphonse Bourbonni Griffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des lundis le vingt-troisième jour du mois d'août mil neuf-cent-vingt-trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

289 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

290 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liti de fait No. 67 du 14 au 20 avril 1923	\$ 172.27
Dme G. Brousseau	1.00
Arthur Auger	3.00
Albany Rivard	7.12
Adopté.	Total \$ 183.39

291 Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que la soumission de J. M. Belliveau, soit acceptée pour fournir à la corporation de la Cité du Cap de la Madeline, deux cents pieds de boyaux à incendie marqué, Mutual Mill Hose de deux pouces et demi de diamètre, à quatre-vingt-cinq centins le pied et quatre piastres et cinquante centins par accomplissement, le tout livré à la station de police et feu en la dite Cité. Adopté.

292 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire faire les travaux nécessaires pour empêcher les dommages par l'eau

à la propriété de M. Omer Frichette rue St-  
 Trémi, et faire rapport à la prochaine séance  
 du coût d'un puitsard à cet endroit. Adopté.  
 293 Proposé par l'éc. Kilbrod Brousseau fils secondé  
 par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que le chef  
 de police soit autorisé de prendre trois licences de  
 chauffeur d'automobiles pour lui-même les  
 constables Normandin et Brousseau, et prendre  
 les numéros nécessaires pour la voiture au-  
 tomobile servant au département du feu, que  
 le Maire et le Trésorier soient autorisés de si-  
 gner un chèque à cet effet. Adopté.

294 Attendu que la position de procureur et d'aviseur  
 legal de la cité est vacante:

Attendu qu'il y a actuellement plusieurs causes  
 pendantes qui demandent que la Ville soit  
 sans retard représentée pour la protection de  
 ses intérêts: Il est proposé par l'éc. Armand  
 Lemire secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et  
 résolu, que l'Honorable Wilfrid Gariépy C. R. soit  
 nommé aviseur legal et procureur de la Cor-  
 poration de la Cité du Cap de la Madeline  
 et reçoive instruction d'agir immédiatement  
 dans toutes les causes, procédures et mati-  
 res où la cité est intéressée. Que le greffier  
 est par les présentes autorisé à remettre au  
 dit Honorable Wilfrid Gariépy tous les dossiers  
 et les documents appartenant à la corporation  
 qui ont été reçus par lui de l'ex-procureur  
 de la ville M. Gagné, avocat, ou qui sont dans  
 tous les cas en sa possession et sont destinés  
 au procureur regulier de la corporation, la  
 présente nomination pourra se déterminer par  
 une entente entre le dit Gariépy et les mem-  
 bres du conseil lundi le trente courant, avant  
 ou durant la séance du conseil. Adopté.

295 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par  
 l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que l'ingénieur  
 soit autorisé de faire niveller et cerner la rue  
 St Paul et Delisle. Adopté.

296. Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler un billet à l'ordre de la Banque Nationale au montant de quatre mille piastres pour et au nom de la corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, à un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit (\$26.10) vingt six piastres et dix centimes. Adopté.
297. Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine un billet à l'ordre de la Banque Nationale au montant de cinq cent piastres à un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit, (\$3.30) trois piastres et trente centimes. Adopté.
298. Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine un billet à l'ordre de la Banque nationale pour le compte des logements ouvriers, au montant de (\$250.00) deux cent cinquante piastres à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit, (\$4.40) quatre piastres et quarante centimes. Adopté.
299. Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Joseph Brangu fils Edmond et résolu, que remise soit faite à Seraphine Bruneau pour sa taxe de loyer pour mil neuf cent vingt deux, soit (\$4.20) quatre piastres et vingt centimes et trois piastres pour son eau de feu à mai mil neuf cent vingt trois. Adopté.
300. Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que l'éc. Armand Lennire soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme. Adopté.
301. Proposé par l'éc. Armand Lennire secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur soit

autorisé de faire réparer le réservoir à la prise d'eau. Adopté.  
Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée

Donat Paquin  
Maire  
Alphonse Boulanger  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le trentième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Armand Lemire, Pierre Rochefort, et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

302

Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

303

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Cité de fait No 68 du 21 au 27 avril 1923	\$ 158.14
Pierre Loranger	33.75-
J.B. Loranger	1.25-
H. Massicotte & Frere Ltee	8.15-
Sarasin & Gauthier P. du R.	4.05-
Patrick Dupont	33.60
Paquin & Frere	2.00
Louis Brisvert	683
Alban Rivard	6.54
Thomas Rochefort	28.00
Amu Lydon Brunseau	1.00
North Shore Power Co.	20.00
Hopital St Joseph	26.00
A. G. O. Bergeron	100.00
Adopté	Total
	429.31

- 304 Proposi par l'ic. Armand Lemire seconde par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire préparer un contrat par le notaire J. A. Donat Chagnon, pour accepter la rue Dorval offerte à la Cité par M. Adm. Rochibian, lequel contrat devra être soumis au conseil pour étude. Adopté.
- 305 Proposi par l'ic. Armand Lemire seconde par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que la licence de table de pool, demandé par Mr. Ernest Moreau soit accordé. Adopté.
- 306 Proposi par l'ic. Armand Lemire seconde par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'aviseur legal W. Gariopy soit autorisé de rencontrer les représentants de la Tide Water Shipbuilders Ltd sur l'exemption de taxes réclamés par cette Compagnie et de faire rapport au conseil le plus tôt possible. Adopté.
- 307 Proposi par l'ic. Armand Lemire seconde par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'aviseur legal W. Gariopy soit autorisé de prendre les mesures nécessaires pour faire libérer la rue St Henri à l'encoignure de la rue Fussey par Mr. Eugène Hébert qui a empiété dans la dite rue St Henri. Adopté.
- 308 Proposi par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond seconde par l'ic. Armand Lemire et résolu, que Mr. P. L'Heureux soit payé à trente centes l'heure à partir du premier mai mil neuf cent vingt trois, en considération que le dit l'Heureux est un des vieux employés de la Corporation. Adopté.
- 309 Proposi par l'ic. Armand Lemire seconde par l'ic. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que les employés devront se conformer à la présente résolution fixant les heures d'ouvrage pour les charutiers journaliers etc, les charutiers devront être prêt à partir pour l'ouvrage à sept heures le matin et ne devront pas venir pour détailler avant onze heures et cinquante minutes, ils devront être prêt à partir pour l'ouvrage à une heure de

10-65



l'après-midi et ne pas revenir pour détacher avant cinq heures et cinquante minutes de l'après-midi; les autres employés devront faire dix heures d'ouvrage par jour, cependant dans des cas imprévus tous les employés devront avoir les ordres du contre-maitre pour commencer ou quitter l'ouvrage, le contre-maitre pourra renvoyer tout employé qui ne se conformera pas à la présente résolution. Adopté.

310

Proposé par l'éc. Pierre Rochefort secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que ce conseil décide de vendre à l'enchère, mercredi le neuvième jour du mois de mai mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi, différents articles qui ne sont d'aucune utilité à la corporation, entre autre chose l'auto chevrolé, une expresse, une benne etc., Adopté.

311

Le conseil prend en considération la demande de la Thru Rivers Traction concernant une voie d'évitement sur la rue Fussey, laquelle demande est référée pour étude.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire

Alphonse Bouhane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le septième jour du mois de mai mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnier et M.M. les échevins Louis N. Sabuque, Pierre Rochefort, Wilbrod Proussau fils Lucien Massicotte, et Joseph Loranger fils Edmond l'échevin Armand Lemire prend son siège vers

le milieu de la séance, lesquels échouent formant  
quorum sous la présidence du Maire.

312 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par  
l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les  
minutes de la dernière séance soient adoptées  
telles que lues. Adopté.

313 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par  
l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes  
suivants soient payés:-

Liste de fait No. 69 du 28 avril au 4 mai 1923	\$148.30
Louis Belle-Isle	5.00
Dame Gédéon Brousseau	1.00
Henri Notert	2.00
E. Menseau	3.75
Canadian Pacific Ry Co.	10.03
Mrs. Niquet & Poirier	13.25
North Shore Power Co.	188.00
The Bell Telephone Co.	10.71
Pierre Lapointe	58.36
Simion Lapointe	58.36
Albany Rivard	7.08
	Total \$ 505.84

Adopté.

Total \$ 505.84

314 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par  
l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que  
des permis pour tenir des salles de pool  
soient accordés aux personnes suivantes:-  
Prime Turdel, Andrieu Sauvageau, Albert  
Solomon, et Gaston Gould. Adopté.

315 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par  
l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingénieur  
soit autorisé de faire faire des puisards de  
dimensions convenables aux endroits sui-  
vants: rue St Pierre, St Grégoire, Fussey entre  
la rue St Valéri et Beauchemin, côté Nord; rue  
St Alphonse cent cinquante pieds au nord de la  
rue Fussey; rue St Alphonse cent pieds au sud  
de la rue Fussey; rue St Valéri cent cinquante  
pieds au sud de la rue Fussey; rue St-  
Philippe; rue Notre-Dame près de chez Arthur  
Beumier numéro 470 et sur la rue St Laurent  
près du numéro 123. Adopté.

b-66

- 316 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le Trésorier soit autorisé de payer Mr. Majouque Dubé pour l'entretien des routes d'hiver sur le cotéau. Adopté.
- 317 Attendu que les usines avancent l'heure d'une heure à partir de dimanche le treize mai prochain à douze heures de l'après-midi; Il est proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que l'heure d'été devienne en vigueur à partir de minuit dimanche le treize mai prochain, et il est ordonné que l'heure officiel de la Cité soit avancée d'une heure jusqu'au premier octobre mil neuf cent vingt trois. Adopté.
- 318 Attendu qu'il y a de la cendre à faire étendre Attendu qu'il y a des contribuables qui travailleraient pour payer leurs taxes; en conséquence il est proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à employer les contribuables qui voudraient travailler en remboursement de leurs taxes, à raison de vingt sept centime et demi de l'heure, ces hommes seront sous la surveillance de Mr. Alphonse Rivard qui sera à les faire travailler ~~là~~ où indiqui par l'ingénieur. Adopté.
- 319 Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'honorable Wilfrid Garify soit engagé comme aviseur legal et avocat de la Cité pour un an à partir du premier mai mil neuf cent vingt trois; sa remuneration sera de mille piastres par année payable en douze versements égaux mensuels; ses fonctions comprendront l'étude de tout problème legal regardant la Cité qui lui sera confié par le conseil, ses membres ou ses officiers, ~~et~~

la rédaction d'opinions, la préparation d'amendements aux règlements ou à la charte et la surveillance des intérêts de la Cité au point de vue legal, et embrasseront les devoirs par la loi et par la pratique généralement dévolus sur l'aviseur legal et l'avocat d'une corporation municipale. Adopté.

320 Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils secondé par l'éc. Louis N. Labucque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire changer le poteau qui obstrue l'entrée de la propriété au numéro cinquante sept (57) de la rue Branger. Adopté.

321 Proposé par l'éc. Louis N. Labucque secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que Arthur Marchand, constable et collecteur de la Corporation soit autorisé d'acheter une serviette devant servir à l'usage des papiers et documents servant à la collection des taxes. Adopté.

Lecture du rapport de l'auditeur de la Cité pour le mois d'avril mil neuf cent vingt trois.

Lecture de divers correspondances et rapports.

et la séance est levée

Donat Pagnier

Juane  
Alphonse Boulonne  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline.

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatorzième jour du mois de mai mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M.M. les échevins Louis N. Labucque, Armand Simire, Curie Rochefort et Wilbrod Brousseau fils tous échoués formant quorum sous la présidence du Maire.

322 Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils se-  
condé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu,  
que les minutes de la dernière séance  
soient adoptées telles que lues. Adopté.

323 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé  
par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les  
comptes suivants soient payés: -

Liste de paie No. 70 du 5 au 11 mai 1923	\$ 138.48
Pierre Loranger	1.70
Eugène Loranger	.70
Louis Rouvert	57.05
Mme Gédéon Brousseau	1.00
Alex Héroux	6.00
Patrick Dupont	3.50
Louis Belle-Isle	5.00
Albany Rivard	8.10
Adopté	
Total	\$ 221.53

324 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé  
par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu,  
que le greffier de ce conseil soit autorisé  
de signer les actes nécessaires pour l'in-  
ternement de Regina Perigny Grandmont  
épouse de Arthur Grandmont cultivateur  
Champlain Co. Champlain, le conseil se  
réservant le droit de faire payer les frais  
d'inhumation etc., par qui de droit. Adopté.

325 Attendu que l'association des voyageurs de  
commerce va visiter les villes de la région  
et spécialement la Cité du Cap de la Made-  
leine le trente juin et le premier juillet  
prochain:

Proposé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils  
secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et ré-  
solvu, qu'une somme n'excédant pas (\$75.00)  
soit affectée quinze piastres soit appropriée pour  
recevoir une visite officielle de la Cité des  
voyageurs de commerce, lors de leur visite  
au Cap de la Madeleine, et qu'un comité  
soit formé avec entente de voir à l'appropri-  
ation du dit argent. Adopté.

- 326 Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondi par l'ic. secondi par l'ic. Louis N. Labrecque et résolu, que le Maire et le Greffier soient autorisés de signer le contrat acceptant la rue Dorval tel que préparé par le notaire J. A. Donat Chagnon et lu à la présente séance. Adopté.
- 327 Proposé par l'ic. Wilbrod Brousseau fils secondi par l'ic. Louis N. Labrecque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire niveller et endreuer la rue Dorval. Adopté.
- 328 Attendu qu'il a été représenté à l'ingénieur de la Cité par Mr. Chs. Burrill gerant de la Riverside Lumber Co. qu'il était urgent de faire creuser le fossé à l'ouest de la rue Thibeau vis-à-vis la cour de la dite Compagnie; Il est proposé par l'ic. Louis N. Labrecque secondi par l'ic. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à faire nettoyer et creuser le fossé de la rue Thibeau sur le côté ouest de la dite rue. Adopté.
- 329 Attendu que la Traction Co. Ltd. a représenté au conseil, qu'elle devrait construire une voie d'évitement et une voie en y sur la rue Fussey; Il est proposé par l'ic. Louis N. Labrecque secondi par l'ic. Armand Lemire et résolu, que la permission soit accordée à la dite Thue. Rivers Traction de construire une voie d'évitement sur le côté nord de la rue Fussey et un y; la dite voie d'évitement, partant, un point situé à environ deux cent pieds à l'est de la rue Thibeau et s'étendant vers l'ouest sur la rue Fussey jusqu'à un point à environ cent cinquante pieds à l'ouest de la jonction de la rue Notre-Dame à la condition que la dite Compagnie refaire tout dommage qu'elle pourrait faire à la dite rue par suite des dits travaux, et qu'elle remplisse les dits voies avec du béton pour la partie à l'ouest de

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DU CAP DE LA MADELEINE

Veritable extrait du livre des minutes du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, à sa session du 14 ème jour de mai 1924

Résolution No.330

ATTENDU que le conseil est venu à une entente avec la Three-Rivers Traction Ltd. pour l'enlèvement des poteaux de la dite Compagnie sur la rue Rocheleau:

Il est proposé par l'échevin Louis N. Labrecque secondé par l'échevin Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Greffier soient autorisés de signer un contrat par lequel la dite compagnie loue à la ville sa propriété sur la rue Rocheleau à raison de une piastre par année pour la vie de la franchise actuellement en cours avec la dite compagnie, cette dernière devant enlever les poteaux à ses frais et les placer là où indiqué par l'ingenieur. Adopté

Certifié vraie copie.

---

Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC  
CITÉ DU CAP DE LA MADELEINE

Veritable extrait du livre des minutes du conseil de la Cité du Cap de  
la Madeleine, à sa session du 14<sup>ème</sup> jour de mai 1923

Résolution No. 330

ATTENDU que le conseil est venu à une entente avec la Three-Rivers Trac-  
tion Ltd. pour l'enlèvement des poteaux de la dite Compagnie sur la rue  
Rocheleau:

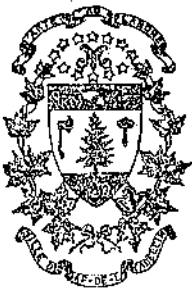
Il est proposé par l'échevin Louis N. Labrecque secondé par l'échevin  
Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Greffier soient autorisés  
de signer un contrat par lequel la dite compagnie loue à la ville sa  
propriété sur la rue Rocheleau à raison de une piastre par année pour  
la vie de la franchise actuellement en cours avec la dite compagnie,  
cette dernière devant enlever les poteaux à ses frais et les placer là  
où indiqué par l'ingénieur. Aadopté

Certifié vraie copie.

---

Greffier





CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE  
PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU GREFFIER

Veritable extrait des minutes d'une seance du conseil  
de la cité du Cap-de-la-Madeleine telles qu'adoptées le  
quaterzieme jour du mois de mai mil neuf cent vingt-quatre,  
*trois*

RESOLUTION NO. 339

Attendu que le conseil est venu à une entente avec la Three-Rivers  
Traction Co. Ltd pour l'enlèvement des poteaux de la dite compagnie  
sur la rue Rocheleau; il est proposé par l'échevin Louis N. Labrec-  
que secondé par l'échevin Armand Lemire et résolu que le maire  
et le greffier soient autorisés de signer un contrat par lequel  
la dite compagnie loue à la ville sa propriété sur la dite rue  
Rocheleau à raison de unepiastre par année pour la vie de la  
~~propriété de la dite compagnie en cours avec la dite compagnie, cette~~  
dernière devant enlever les poteaux à ses frais et les placer  
là où indiqué par l'ingénieur.

Adopté.

Certifié vraie copie.

.....

Greffier suppléant.



CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE  
PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU GREFFIER

Veritable extrait des minutes d'une seance  
du conseil de la cite du Cap-de-la-Madeleine telles  
qu'adoptées le quaterzieme jour du mois de mai mil  
neuf cent vingt trois.

RESOLUTION NO 329, page 117

Attendu que la Traction Co Ltd a representé au conseil,  
qu'elle desirait construire une voie d'évitement et une  
voie en Y sur la rue Fussey; il est proposé par L'echevin  
Louis N. Labrecque, secondé par l'echevin Armand Lemire et  
resolu, que la permission soit accordée à la dite Three-  
Rivers Traction de construire une voie d'évitement sur  
le côté nord de la rue Fussey et un Y; la dite voie d'é-  
vitement partant, un point situé à environ deux cent pieds  
à l'est de la rue Thibeau et s'étendant vers l'ouest  
sur la rue Fussey jusqu'à un point à environ cent sin-  
quante pieds à l'ouest de la jonction de la rue Notre-  
Dame à la condition que la dite compagnie repare tout  
dommage qu'elle pourrait faire à la dite rue par suite  
des dits travaux, et qu'elle remplisse les dites voies  
avec du béton pour la partie à l'ouest de la rue Thibeau  
et avec de la cendre à l'est, de manière à les rendre  
parfaitement carrossables; qu'elle remplisse la voie  
d'évitement numero deux avec de la cendre; qu'elle rem-  
plisse la voie avec de la cendre sur une distance de  
deux cent pieds sur la rue Rochefort en face de  
l'église de la paroisse Ste Famille.

Adopté.

Cartifié vraie copie.

.....

Breffier suppléant.

la rue Thibreau et avec de la cendre à l'est, de manière à les rendre parfaitement corrossables; Qu'elle remplisse la voie d'ivoitement numéro deux avec de la cendre; Qu'elle remplisse la voie avec de la cendre sur une distance de deux cent pieds sur la rue Rochefort en face de l'église de la paroisse Sainte Famille. Adopté.

330 Attendu que le conseil est venu à une entente avec la Three Rivers Traction Co. Ltd. pour l'enlèvement des poteaux de la dite Compagnie sur la rue Rochelleau; Il est proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Greffier soient autorisés de signer un contrat par lequel la dite compagnie loue à la Ville, la propriété sur la dite rue Rochelleau à raison de une piastre par année pour la vie de la franchise actuellement en cours avec la dite Compagnie, cette dernière devant enlever les poteaux à ses frais et les placer là où indiqués par l'ingénieur. Adopté.

331 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un billet à l'ordre de la Banque Nationale en renouvellement du billet de (\$900.<sup>00</sup>) neuf cent piastres pour le compte des logements ouvriers à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet soit (\$7.50) sept piastres et cinquante centimes. Adopté.

332 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un billet à l'ordre de ~~la~~ <sup>la</sup> Banque J. M. Bellefeuille à la Banque Nationale en renouvellement du billet de (\$2721.02) deux mille sept cent vingt une piastre et deux centimes, à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur

le dit-billet soit (#48.15) quarante huit piastres et quinze centimes. Adopté.

333 Lecture d'un avis de poursuite de M. M Robichon & Methot, avocats procureurs de François-Henri dit Francis Corbin, demandeur vs. La Cité du Cap de la Madeline, défendeur, lequel avis est référé à l'ingénieur de la Cité M. Roméo Morissette pour qu'il s'entende avec l'aviseur legal de la Cité M. Wilfrid Gariépy, avocat afin de prendre les moyens nécessaire pour sauvegarder les droits de la Cité.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Boulanger  
Greffier

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-un mai mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi a laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Lucien Massicotte et Joseph Pranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

334 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

335 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de pai No. 71 du 11 au 17 mai 1923	\$ 238.74
Mme Gidon Brousseau	1.00
Alex Heroux	3.50

A Reporter \$ 243.24

Report		\$ 243.24
Joseph Roof		90.00
Theophile Lottinville & al		147.60
Wilfrid Gariépy		9.35
Banque Nationale		7.12
Albany Reward		11.65
Adopté	Total	508.96

336

Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Louis N. Sabrecque et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de payer la balance due sur le billet originnaire a demande en date du quinzième jour de novembre mil neuf cent vingt à l'ordre de Flavien Lottinville au montant de (\$ 1300.00) un mille trois cent piastres; soit la somme de (\$ 950.00) neuf cent cinquante piastres, balance due à date sur le dit billet et de payer l'intérêt, soit (\$ 30.02) trente piastres et deux centins; de signer un billet à l'ordre du dit Flavien Lottinville a demande, au montant de (\$ 900.00) neuf cent piastres avec intérêt à six pour cent payable semi-annuellement.

Adopté.

337

Attendu qu'il est nécessaire et urgent pour la Cité du Cap de la Madeline, d'avoir un almanach des adresses; il est proposé par l'ic. Louis N. Sabrecque secondé par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que Mr. Eddy Ouellette soit autorisé à procéder à ce travail à ses frais et dépens, le dit Ouellette devra fournir gratuitement six exemplaires du dit almanach à la Cité du Cap de la Madeline.

Adopté.

338

Proposé par l'ic. Louis N. Sabrecque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un billet à l'ordre de la Banque Nationale au montant de cinq cent piastres en renouvellement d'un billet du même montant de cinq cent piastres à un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit; trois piastres et trente centins.

Adopté.

339

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à faire faire une copie pour la Ville des titres des lots Numéros 387-15310-154 et 155 en rapport avec la question des égouts chez Monsieur Toupin et le terrain de la Hayagumack et les trottoirs de la rue Notre-Dame. Adopté.

340

Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à faire terrasser le chemin du passage et à le faire nettoyer des branches. Adopté.

6-68

341

Proposé par l'éc. Joseph Branger fils Edmond secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à faire terrasser la rue Rochelieu immédiatement de manière à la rendre carrossable et à la rendre. Adopté.

342

Lecture d'une requête des contribuables demeurant sur la rue St-Sever pour l'installation de l'aqueduc et des égouts, référée à l'ingénieur pour une estimation des travaux.

343

Requête de M. Ulric Trotter regardant ses enfants demandant l'aide du conseil pour les placer, référée pour étude.

Lecture de divers rapport et correspondances de l'ingénieur et de l'aviseur légal.

et la séance est levée.

Donat Piquin  
Maire  
Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-huitième jour du mois de mai mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire Donat Piquin et M. M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire et Wilbrod Brousseau fils tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

344 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

345 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No 72 du 19 au 25 mai 1923	\$ 213.54
North Shore Power Co.	\$ 185.47
Adopté	399.01

346 Attendu que par lettre, en date du seize septembre mil neuf cent dix huit, adressée à ce conseil, M. Benjamin Bourgeois, ingénieur-civil, a fait une proposition de faire l'arpentage de toute la ville du Cap et d'en dresser un plan officiel;  
Attendu que cette proposition a été acceptée et que le dit Ben. Bourgeois a complété le dit arpentage, moins pour les lots mentionnés ci-après;  
Attendu que le dit arpentage n'a pas été complété pour les lots (183 à 275) cent quatre-vingt-trois à deux cent soixante et quinze, tous les deux inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse du Cap, du village de Normandville pour entre autres raisons, la suivante: "les actes notariés couvrant les dits lots depuis de nombreuses années, contiennent des descriptions erronées et les recherches de titres pour les dits lots sont devenues impossibles. En conséquence il est proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le procureur de la Corporation reçoive instructions de procéder par requête, sous l'article 2176 du Code Civil, auprès du Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour en obtenir qu'il soit fait un plan et lieu de renvoi arpenté des dits lots (183 à 275) cent quatre-vingt-trois à deux cent soixante quinze, tous deux inclusivement, tel que ci-haut mentionnés, et qu'il en soit déposé une copie entre les mains du registraire du comté de Champlain et soit

autorisé à faire toute les démarches et encourir toute les dépenses nécessaires pour obtenir ce résultat, sous les conditions mentionnées au Code Civil ou imposées par le Lieutenant-Gouverneur en conseil. Adopté.

347 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis-N. Sabueque et résolu, que le procureur de la Corporation soit chargé de préparer pour la prochaine séance, un règlement sur la question des taxes de la Tide Water Shipbuilders Co. Ltd. basé sur la résolution du conseil en date du vingt-six mars mil neuf cent vingt trois et la lettre de Mr. P. Biqué, avocat, au conseil en date du vingt quatre avril mil neuf cent vingt trois; ce règlement devant être préparé avec l'intente, avec Mr. Biqué, dûment autorisé par la Tide Water Shipbuilders Co. Ltd. le tout sujet à l'adoption finale par le conseil de la Cité du Cap de la Madeline. Adopté.

Lecture de diverses correspondances ~~de~~ lesquelles sont refusés à la prochaine séance et la séance est levée.

Donat Paquin  
Maire  
Alphonse Bouvane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline.

Assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mardi le cinquime jour du mois de juin mil neuf cent vingt trois, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Broussseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Branger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

348 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Wilbrod Broussseau fils et résolu, que les minutes



de la dernière séance soient adoptés telles que  
lues. Adopté.

349 Proposé par l'éci. Wilbrod Brousseau fils secondé par  
l'éci. Pierre Rochefort et résolu, que les comptes  
suivants soient payés :-

Liste de paie No. 73 du 26 mai au 1er juin 1923	\$ 181.18
Garage moderne	6.85-
J. A. Donat Chagnon	16.00
Pierre Loranger	43.75-
J. M. Belliveau	108.42
J. H. Rini de Cotret	75.00
International Ry. Publishing Co. Ltd.	56.25-
Ministère de la Colonisation,	1.00
North Shore Power Co.	210.96
Dme Y. Brousseau	2.00
Hector Girardeau	214.00
Albany Rivard	20.18
Bureau d'Enregistrement Co. Champlain	40.00
Patrick Dupont	2.75-
J. H. Beaumier	6.00
Louis Belle-Isle	5.00
Bell Telephone Co.	6.56
La Banque Nationale	79.52
P. L'Heureux	3.30
E. Houle	24.30
J. B. Loranger	2.55-
Louis Boissvert	48.84

Adopté. Total 1154.41

350 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par  
l'éci. Wilbrod Brousseau fils et résolu, que le Maire  
et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour  
et au nom de la Corporation de la Cité du Cap  
de la Madeline, un billet à l'ordre de La Ban-  
que Nationale à la Banque Nationale dans  
la Cité du Cap de la Madeline, au montant  
de quatre mille piastres (\$4000.00) à un mois  
de sa date et de payer l'intérêt sur le dit  
billet, soit; vingt six piastres et dix centimes  
(\$26.10) Adopté.

351 Attendu que par résolution No. 294 du conseil de

la Cité du Cap de la Madeline, passé à la séance du vingt-trois avril mil neuf cent vingt-trois, l'Honorable Wilfrid Gariepy, avocat, était nommé comme aviseur legal de la Cité du Cap de la Madeline;

Attendu que les conditions de l'engagement du dit aviseur legal devant être défini en comité ou en séance du conseil:

Attendu que par résolution No. 319, du dit conseil en date du sept mai mil neuf cent vingt-trois, l'Honorable Wilfrid Gariepy, avocat des Trois-Rivières a été engagé, avocat et aviseur legal de la Cité, pour une période d'une année suivant des conditions arrêtées dans la dite résolution:

Attendu que la résolution No. 294 en date du vingt-trois avril mil neuf cent vingt-trois n'a pas été rescindée et annulée: +

Attendu que cet état de chose serait de nature à créer de la mécontente plus tard, Il est proposé par l'é. Lucien Massicotte secondé par l'é. Kilbrod Brousseau fils et résolu, que la résolution No. 294 de ce conseil en date du vingt-trois avril mil neuf cent vingt-trois soit rescindée et annulée à toute fin que de droit et que la résolution No. 319 du conseil en date du sept mai mil neuf cent vingt-trois engageant l'Honorable Wilfrid Gariepy, avocat et aviseur legal de la Cité à certaines conditions et stipulées soit la seule reconnue bonne et valable pour l'avenir.

Adopté.

352 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. Kilbrod Brousseau fils et résolu, que le Maire Dorat Pagnon, les échevins Lucien Massicotte, et Pierre Rochefort et l'ingénieur de la Cité Roméo Morrisette soient autorisés d'aller à Montréal pour des fins industrielles dans l'intérêt de la Cité.

Adopté.

353 Proposé par l'é. Lucien Massicotte secondé par l'é.

Wilbrod Broussieu fils et résolu, que le trésorier soit autorisé de payer le compte des aliénés, moins les montants dus pour les malades Roméo Friday vingt une piastres et quatre-vingt deux centimes (\$ 21.82) et Henri Dumas quatre-vingt sept piastres et cinquante centimes (\$ 87.50) le conseil ne refusant pas de payer ces deux montants, mais croit que ces malades n'appartenaient pas à la municipalité de leur lieu du Cap de la Madeleine, le dit conseil est à l'internement AB. faire des recherches pour faire payer pour ces deux malades par qui de droit. Adopté.  
Lecture de divers correspondances et la séance est levée.

Donat Paquin

Maire

Alphonse Boulanger

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le onzième jour du mois de juin mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis N. Fabreque, Armand Lemire, et Pierre Rochefort tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

354 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. Pierre Rochefort et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

355 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. Louis N. Fabreque et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie No. 74 du 2 au 8 juin 1923 \$ 130.19

Donat Paquin 30.00

Adopté. Total \$ 160.19

356 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év.

Louis N. Sabreque:

Attendu qu'il est opportun de modifier l'arrangement intervenu entre la Cité et la Canada Steamship Lines Company Limited, tel que convenu dans le règlement adopté le vingt octobre, mil neuf cent dix sept, par le conseil de la municipalité de Ste-Marie du Cap de la Madeline;

Attendu que comme résultat des négociations poursuivies entre les parties, il a été entendu que la présente résolution serait adoptée, pour servir de base aux dites modifications;

Resolu que ce conseil accepte les modifications suivantes au dit règlement:-

- 1- Au paragraphe huit d'icelui, en ajoutant les mots suivants, après les mots: "par an", lesquels quatre-vingt dix mille jours d'ouvrage devront être fournis dans les limites de la Cité du Cap de la Madeline;
- 2- En ajoutant au dit règlement une clause par laquelle:- A. La Compagnie s'engage à employer de préférence des ouvriers résidant dans les limites de la Cité du Cap de la Madeline, l'exemption accordée devenant nulle de plein droit; au cas où la Compagnie manquerait à la dite obligation; B. La dite exemption de taxes mentionnée au dit règlement ne vaudra qu'autant qu'il s'agira de chantiers maritimes et que le dit règlement avec les présentes modifications sera ratifié par un acte de la Législature à sa prochaine Session; C. La dite Compagnie s'engage à faire passer le dit acte de ratification et à en payer tous les frais, y compris ceux du procureur de la Cité; D. La Compagnie devra renoncer à la prescription de tout arriéré de taxes, au cas où le dit règlement ne serait pas ainsi ratifié par la Législature; E. A

tout évidemment, nonobstant le dit règlement, la Compagnie devra payer toutes les taxes pour mil neuf cent vingt deux, sur ses propriétés dans la dite Cité, avant le vingt juin mil neuf cent vingt trois; Résolu aussi que la résolution No. deux cent soixante dix du conseil de cette Cité soit considérée comme non avenue et que le procureur de cette Cité soit par les présentes, autorisé à élou avec la dite compagnie sur la base plus haut mentionnée, avec l'entente que le paiement des taxes de mil neuf cent vingt deux, tel que mentionné plus haut est une condition sine qua non. Adopté.

357 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire poser une lumière sur la rue St Alphonse au détour chez M. Pierre Sauvageau. Adopté.

358 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de préparer un rapport, regardant l'affaire J. A. Paquet tel que demandé par l'aviseur de la Cité dans une lettre à ce conseil en date du neuf juin mil neuf cent vingt trois, et que l'aviseur soit autorisé de rencontrer le dit Paquet tel que spécifié dans la dite lettre. Adopté.

359 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que le rapport de l'ingénieur en date du onze juin mil neuf cent vingt trois, regardant les travaux de l'aqueduc et des égouts, tels que proposés soient acceptés; que l'ingénieur soit autorisé d'obtenir de M. Léon Rochelieu les droits de passage nécessaires sur la rue St Léon, et les droits de passages nécessaires soit de M. J. A. Lemire ou de M. Rivard pour atteindre la propriété Jacob, le tout tel que suggéré. Adopté.

360 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par

10-70

l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet à l'ordre de W.W. Rousseau, à la Banque Nationale au montant de (\$13303.15) treize mille trois cent trois piastres et quinze centimes, à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit; (\$23730) deux cent trente sept piastres et trente centimes. Adopté.

361 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet à l'ordre de H. Massicotte & Fils, L<sup>rs</sup>, à la Banque Nationale, au montant de (\$1028.55) un mille vingt huit piastres et cinquante cinq centimes, à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit; (\$18.50) dix huit piastres et cinquante centimes. Adopté.

362 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Trésorier soit autorisé de payer le compte de (\$307.00) trois cent sept piastres en rapport avec le jugement rendu dans la cause de Wilfrid Montplaisir vs. la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline. Adopté.

363 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire réparer les dommages causés à la clôture de Mr. Arthur Cadotte, com des rues Fussey et St Alphonse, aux meilleures conditions possibles. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapports.

et la séance est levée

Fovat Pagnier

Maire  
Alphonse Boulanger  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dix-huitième jour du mois de juin mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Louis N. Sabreque, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

364 Proposé par l'éci. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éci. Pierre Rochefort et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

365 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie No. 75 du 9 au 15 juin 1923	\$ 118.11
Louis Boisvert	24.22
Rochilau & Frere	9.85
Mme Gidon Brousseau	1.00
Thomas Rochefort	41.30
Albany Rivard	22.13
Armand Beaumier	5.00
Edmond Loranger	2.00
Alex Heroux	3.50
E. Minseau	6.25
Amir Robert	2.00
J.B. Loranger	7.25
Willie Dauphinais	1.25
J.M. Belliveau	20.65
Sarasin & Dupresne	144.61
Adopté	Total \$ 590.12

366 Proposé par l'éci. Louis N. Sabreque secondé par l'éci. Pierre Rochefort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet au montant de

cinq cent piastres (\$500.00) a trois mois de sa date pour le compte des logements ouvriers, a l'ordre de la Banque Nationale, Cap de la Madeline et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit: neuf piastres. (\$ 9.00) Adopté.

367 Proposé par l'éc. Armand Lemire Secondé par l'éc. Joseph Savanger fils Edmond et résolu, que les procédures en cour du Recorder soient continuées dans l'affaire J. A. Paquet, tel que spécifié dans la consultation de l'aviseur legal de la Cité en date du dix huit juin mil neuf cent vingt trois, qui avont que les dits procédures soient continuées, l'ingenieur de la Cité Roméo Morissette voudra bien se rendre chez M. Paquet et lui demander l'entrée de sa propriété pour faire l'inspection des systemes d'aqueduc et d'égouts, et si le dit Paquet refuse, les dits procédures devront être continuées. Adopté.

368 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte Secondé par l'éc. Louis N. Labrecque et résolu, que la demission du chef de police et feu M. Arthur Anger lue à la présente séance, soit remise à la prochaine séance. Adopté.

369 Proposé par l'éc. Joseph Savanger fils Edmond Secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour faire nettoyer et brosser la couverture du vieux hotel-de-ville à la brosse d'acier pour en enlever tout l'acide et le rouille et la faire peindre de deux couches de peinture à l'aluminium pour la tôle d'acier de première qualité, cet ouvrage devra être de première classe et sujet à l'approbation de l'ingenieur, les soumissions seront reçues d'aujourd'hui au vingt cinquième jour de juin mil neuf cent vingt trois, les soumissionnaires devront déposer un cheque au montant de dix pour cent de la somme total de la soumission, le conseil ne s'engage pas à



accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Adopté.

370 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire niveller la rue Richer pour la mettre carrossable, ces travaux devront se faire dans le plus court délai possible et commencer demain matin.

Adopté.

371 Rapport de l'ingénieur re l'affaire J. A. Paquet.  
372 Lettre de Arthur Auger chef de police, donnant sa démission.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Donat Paquin

Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le vingt-sixième jour de juin mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire et M. M. les échevins Louis N. Fabrique, Armand Lemire, Pierre Rochefort, Wilbrod Brousseau fils, Lucien Massicotte et Joseph Loranger fils Edmond tous échevins formant quarium sous la présidence de l'Honorable Donat Paquin. Les membres du conseil au complet renoncent à l'avis de convocation et la séance a lieu, lequel avis avait été envoyé pour le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-trois, qui a été proclamé fête civique à l'occasion de la St Jean Baptiste

373 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Fabrique et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

374 Proposé par l'éci. Louis W. Fabrequin secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie No. 76 du 16 au 22 juin 1923	\$ 101.58
Gidion Labarre médecin	40.00
Arthur Auger	10.00

Adopté. Total \$151.58

375

Attendu que Arthur Auger, chef de police et feu de cette Cité a donné sa démission par lettre, à ce conseil le dix-huitième jour du mois de juin mil neuf cent vingt-trois. Attendu que le dit Auger a donné sa démission dans le but d'améliorer sa position; Attendu que le dit Auger a rempli la dite charge avec honnêteté et partialité. Il est proposé par l'éci. Wilfred Brousseau fils secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que ce conseil accepte la démission du chef de police et feu, et qu'un <sup>vote de</sup> confiance lui soit offert pour les services rendus à la Cité durant son terme d'office. Adopté.

376

Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Pierre Rochfort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet au montant de (\$ 4000.00) quatre mille piastres, échéant le neuf juillet mil neuf cent vingt-trois, à la Banque Nationale à un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit; (\$26.10) vingt-six piastres et dix centimes. Adopté.

377

Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Pierre Rochfort et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet au montant de (\$ 500.00) cinq cent piastres, échéant le premier juillet mil neuf cent vingt-trois, à la Banque Nationale à un mois de sa date, et de

- payer l'intérêt sur le dit billet, soit: (\$ 3.30) trois piastres et trente centimes. Adopté.
- 378 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Milbrod Brousseau fils et résolu, que le salaire des officiers d'élection soit le même que mentionné dans la résolution en date du vingt-septième jour de juin mil neuf cent vingt-un, lue des minutes page 407 et que la somme de cinq piastres (\$ 5.00) soit payé à chaque bureau de rotation. Adopté.
- 379 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Pierre Rochefort et résolu, que le greffier soit autorisé de faire imprimer soixante cartes d'invitation en rapport avec la réception offerte par la Cité du Cap. aux voyageurs de commerce. Adopté.
- ~~380 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic.~~
- 380 Proposé par l'ic. Joseph Branguer fils. Edmond secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur Roméo Morissette, soit autorisé à faire poser les puisards suivants, rue Notre-Dame en face de la résidence M. M. Alfred Longrod et Arthur Beaumier, un sur la rue St Denis un sur la rue St Philippe, faire poser d'autres couvert aux puisards rue Notre-Dame en face de la propriété de Mr. Isaac Tripanier, ces couvertés devront être posés dans le trottoir. Adopté.

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée

Donat Pagnier

Marie  
Alphonse Bourbonnais  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, A mardi le troisième jour du

mois de juillet mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagani et M<sup>rs</sup> les échevins Louis H. Labucque Armand Lemire, Pierre Rochefort, Lucien Massicotte, et Joseph Loranger fils Edmund tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

381. Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. *Adopté.*

382. Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Joseph Loranger fils Edmund et résolu, que les comptes suivants soient payés:

* et que la	Liste de pai No. 77 du 23 au 29 juin 1923	\$ 62.38-
somme de	Chi. L. Passonde	4.00-
dix francs	Dme Lédon Brousseau	2.00-
soit payé	Louis Boissert	11.92-
aux familles de	Pierre Loranger	35.00
Jeune pour	Patrick Dupont	5.50
usage de la	Henri Beliveau	11.91
salle pour	Blais & Frere	84.20
la réception	H. Massicotte & Frere Ltee.	73.33
des voyageurs	Albany Rivard	10.10
de commerce	" "	8.66
213.	Georges McPierre	5.00
	E. Mousseau	4.25-
	North Shore Power Co.	202.18
	Dufresne & Frere	12.00
	Welfred Moiseux	3.25-
	Baillly & Frere	2.00
	Nap. E. Godin	12.50
	Filles de Jesus	30.48
	Commun. des Trois-Rivieres	14.10
	Patrick Dupont	2.50
	Swift Canadian Co. Ltee	3.01
	Isai H. de Grandmont	6.50
	Jos. Strachan	5.00
	<i>Adopté.</i>	
	<i>Total</i>	<i>\$ 611.77</i>

- 383 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond et résolu, que la séance soit ajournée pendant quinze minutes. Adopté. Après quinze minutes la séance est continuée.
- 384 Proposé par l'éc. Joseph Loranger fils Edmond secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire réparer la couverture du vieil Hôtel de Ville de manière à la rendre propre pour recevoir la peinture. Adopté.
- 385 Proposé par l'éc. Louis H. Labrecque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que le trésorier soit autorisé de payer au Gouvernement de la Province les montants dus sur pour fond d'amortissement et intérêt sur l'emprunt pour la construction des logements ouvriers, tel que confirmé dans une lettre du sous-ministre Oscar Morin en date du huit février mil neuf cent vingt trois. Adopté.
- 386 Attendu que la Canada Steamship Lines Compagnie Limitée se déclare prête à payer immédiatement les taxes sur ses terrains situés dans la Cité pour l'année mil neuf cent vingt deux; et que à cette condition, le conseil de la Cité est prêt à clore les négociations avec la dite Compagnie, relativement à l'exemption de taxes réclamée par la dite Compagnie en vertu du règlement ci-après mentionné; Il est proposé par l'éc. Louis H. Labrecque secondé par l'éc. Pierre Rochefort et résolu, que ce conseil se déclare en conséquence favorable au maintien intégral du règlement No. trente deux (32) adopté par la municipalité de St. Marc du Cap de la Madeline le vingt octobre mil neuf cent dix sept; et que toute résolution antérieure adoptée par ce conseil et incompatible avec la présente résolution soit abrogée; résolu, qu'instruction soit donnée au procureur de la Cité de se mettre en

rapport avec les procureurs de la dite Compagnie pour obtenir au plus tôt la ratification de la Législature du dit règlement. Adopté.

Lecture du rapport du trésorier re. les logements ouvriers.

Lecture de diverses correspondances.

et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Bouleane  
Greffier

387 Nous, soussigné, Ernest Arsenault échevin pour le quartier No. 1, Lucien Massicotte, échevin pour le quartier No. 2, Donat Rocheleau, échevin pour le quartier No. 3, J. Henri Beaumier, échevin pour le quartier No. 4, Armand Lemire, échevin pour le quartier No. 5, Louis N. Sabueque échevin pour le quartier No. 6, pour la Cité du Cap de la Madeleine, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Quartier No. 1 Ernest Arsenault

Quartier No. 2 Lucien Massicotte

Quartier No. 3 Donat Rocheleau

Quartier No. 4 J. Henri Beaumier

Quartier No. 5

Quartier No. 6

Assermenté devant moi en la Cité du Cap de la Madeleine ce neuvième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt trois.

Alphonse Bouleane Greffier

Je, Donat Pagnier Maire de la Cité du Cap de la Madeleine, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Donat Pagnier  
Assermenté devant moi en la Cité du Cap de la Madeleine, ce 9. ième jour de juillet 1923 } Alphonse Bouleane Greffier

Province de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Armand Lemire, échoué pour le quartier No. 5 de la Cité du Cap de la Madeleine jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi en } Armand Lemire  
la Cité du Cap de la }  
Madeleine ce }

Alphonse Bouhain  
Greffier

Je, Louis N. Labrecque échoué pour le quartier No. 6 de la Cité du Cap de la Madeleine, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi en la } Louis Labrecque  
Cité du Cap de la Madeleine }  
ce }

Alphonse Bouhain  
Greffier

Province de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine.

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire. Les sessions lundi le neuvième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Paguin et M. M. les échoués Ernest Armand Lucien Massicotte, Donat Rochelleau et J. Henri Beaumier tous échoués formant quorum sous la présidence du Maire.

388 Proposé par l'ei. Lucien Massicotte secondé par

l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

389 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 78 du 30 juin au 6 juillet 1923	\$ 72.31
E. Laurie Co.	28.12
H.P. Lottinville	25.00
Banque Nationale	77.35
Alphonse Bouliane	.30
Patrick Dupont	13.95
J.H. Rini de Cotuit	25.00
Emile Rivard	17.37
Sarasin & Dupresne	.45
P. H. Ayotte	10.65
Bell Telephone Co.	10.41
Mme Gideon Brousseau	1.00

Adopté.

Total \$281.91

390 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le rapport du secrétaire d'élection Joseph Sansuc et de l'officier-rapporteur Alphonse Bouliane concernant l'élection du cinq juillet mil neuf cent vingt trois, soit accepté et adopté tel que lu à la présente séance. Adopté.

b-72

391 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'aviseur legal de la Corporation, prunu les moyens legaux pour collecter de Mr. Arthur Grandmont, Champlain, le compte de (\$4000) quarante piastres payé au docteur Gideon Labarre par la Corporation pour soins professionnels à son épouse et les dépenses de son internement à l'hôpital St. Michel Archange. Adopté.

\$

392 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'échevin Lucien Massicotte soit nommé Pro-Maire pour le présent terme. Adopté.



393

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les échevins Louis N. Fabreque, J. Henri Beaumier, et Donat Rochelleau soient nommés membres du comité de la voirie avec l'éc. Donat Rochelleau comme président. Adopté.

394

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte et Louis N. Fabreque soient nommés membres du comité de l'aqueduc, avec l'échevin Ernest Arsenault comme président. Adopté.

395

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les échevins Louis N. Fabreque, J. Henri Beaumier et Ernest Arsenault soient nommés membres du comité du marché et des logements ouvriers, avec l'échevin Louis N. Fabreque comme président. Adopté.

~~39~~

396

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les échevins Lucien Massicotte, Ernest Arsenault, et Armand Lemire soient nommés membres du comité des finances avec l'échevin Lucien Massicotte comme président. Adopté.

397

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les échevins Ernest Arsenault, Armand Lemire, et J. Henri Beaumier soient nommés membres du comité de police et feu avec l'échevin J. Henri Beaumier comme président. Adopté.

398

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les échevins Armand Lemire, J. Henri Beaumier, et Donat Rochelleau soient nommés membres du comité de l'éclairage, avec l'échevin Armand Lemire comme président. Adopté.

399

Attendu qu'une nouvelle administration a été choisie et élue pour conduire les affaires de cette corporation;

Attendu qu'il est opportun que cette nouvelle administration sache à quoi s'en tenir au sujet de l'état financier de cette Corporation et ce dès le début de la présente administration; Pour ces fins, il est proposé par l'échevin J. Ami Beaumier secondé par l'échevin Donat Rochéau; que l'auditeur de cette Corporation, M. J. H. Rini de Cotret soit autorisé et il est par les présentes autorisé à auditer les livres de cette Corporation, depuis la dernière audition au premier juillet dernier, avec instruction de faire à ce conseil un rapport bien détaillé, mentionnant particulièrement tous les montants dus par cette Corporation, sous une forme ou une autre, et ce d'une manière bien explicite et claire, de manière à ce que tous les citoyens de cette Corporation puissent se rendre compte de l'état des finances de cette Corporation. Adopté.

400

Attendu que cette Corporation possède divers biens mobiliers répartis sur la plus grande partie de son territoire:

Attendu qu'il serait avantageux et utile pour cette Corporation de connaître la nature, le nombre et l'évaluation de ces biens: Il est proposé par l'éc. J. Ami Beaumier secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que M. Roméo Morrissette ingénieur soit autorisé à faire un inventaire de tous les biens mobiliers de cette Corporation, en détail, avec instruction de faire rapport à ce conseil en mentionnant où se trouvent actuellement ces biens. Adopté.

401

Proposé par l'éc. Lucien Masciotta secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que M. Roméo Morrissette, ingénieur de la Cité soit autorisé à préparer un plan démontrant toutes les rues de la Cité; démontrant les tuyaux d'aqueduc et d'égouts et leur grosseur; démon-

trant les rues qui appartiennent à la Cité et ceux qui ne nous appartiennent pas; démontant les rues endrées, la ligne des quartiers avec leur numéro et que une copie en soit fournie à chaque membre du conseil, et ce dans le plus court délai possible. Adopté.

402

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que M<sup>rs</sup>. Georges Rochelleau, Zéphirin Nault, et J. H. H. Sédac soient nommés évaluateurs. Le ce conseil pour faire la révision du rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt-trois à raison de (\$4.00) quatre piastres par jour. Adopté.

403

Attendu qu'une résolution en date du douze février mil neuf cent vingt-trois par laquelle, le conseil de la Cité du Cap de la Madeline s'engageait à payer au Gouvernement de la Province, le premier juillet mil neuf cent vingt-trois, les montants dus pour les intérêts et les fonds d'amortissement des logements ouvriers;

Attendu que ce conseil a reçu de la Compagnie Canada Steamship Lines Ltd. la somme de (\$4370.44) quatre mille trois cent soixante dix piastres et quarante quatre centimes; En conséquence, il est proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que ce conseil autorise le trésorier à prélever au compte des logements ouvriers, en soustrayant de la somme reçue de la dite Compagnie, l'argent nécessaire pour payer les dits intérêts et fonds d'amortissement des dits logements ouvriers, la présente résolution devant être soumise à l'aviseur légal pour approbation par écrit. Adopté.

Lecture du rapport de l'auditeur pour le mois de juin mil neuf cent vingt-trois.

Nu l'absence de deux échivins, le conseil remet

à la prochaine séance l'engagement d'un chef de police, pour remplacer le chef Auger démissionnaire et la séance est levée

Donat Paquin  
Maire  
Alphonse Bouliane  
Greffier

404

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Nous, soussignés, Georges Rochelau, Zéphirin Nault et J. H. H. Seduc, nommés évaluateurs de la Cité du Cap de la Madeline, jurons solennellement que nous remplissons avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de notre jugement et de nos capacités.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermenté devant moi  
en la Cité du Cap de  
la Madeline, ce 11<sup>me</sup>  
jour de juillet mil neuf  
cent vingt trois.

Leof Rochelau

Zéphirin Nault

J. H. H. Seduc

Alphonse Bouliane  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions le lundi le seizième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Paquin et M<sup>rs</sup> les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis W. Fabrique tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

405

Proposé par l'év. Lucien Massicotte secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que luis.

Adopté.

406

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pai No. 79 du 7 au 13 juillet 1923	\$ 90.51
Albany Rivard	17.50
Louis Bouscort	7.58
Sarasin & Dufresne	12.00
Patrick Dupont	8.25
Georges St Pierre	60.00
Morin & Frere	64.06
International Ry. Pubiq. Co. Ltd	43.75
J.B. Louanger	.35
J.H. Rivié de Cochet	300.00
Dme Gédéon Brousseau	1.00

Adopté.

Total \$ 605.00

407

Attendu que le système de drainage et d'égouts de cette Corporation passe sur et à travers les lots (183 D + 185) est quatrevingt-trois d. et cent quatrevingt-cinq, pour la partie de tel système conduisant à la rivière St Maurice;

Attendu que les dits lots ou partie de ces dits lots appartiennent à M. Frank Ivan Ritchie des Trois-Rivières;

Attendu que le dit Frank Ivan Ritchie est prêt à consentir un droit de passage sur les dits lots ou partie des dits lots lui appartenant et ce pour les fins de maintenir, réparer et entretenir en bon état le système de drainage et d'égouts qui passe actuellement dans les ruisseaux dits "Toupin" et "Patruille";

Attendu que un contrat a été préparé aux fins ci-dessus par le notaire J. A. W. Chagnon;

Attendu que lecture de ce contrat a été faite présentement à ce conseil;

Attendu que ce conseil croit qu'il est de l'intérêt de cette Corporation d'accepter l'offre généreuse de M. Frank Ivan Ritchie aux conditions qu'elle comporte et qui sont exprimées dans le dit contrat; Il est proposé

b-77

par l'éc. Louis W. Fabrique secondi par l'éc. Donat Rochelieu et résolu, que ce conseil au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline déclare accepté l'offre desintéressée de Mr. Frank Joan Ritchie et l'en remercie, et autorise le Maire et le Greffier de cette Corporation à signer aux fins ci-dessus, le contrat préparé par le notaire Chagnon établissant les droits de passage de conduites de drainage et d'égouts, de maintien, d'entretien et de réparation des dites conduites, sur les lots (183d+183) cent quatrevingt trois d et cent quatrevingt cinq du Cap de la Madeline, et ce aux conditions y mentionnées, et tel que lu au dit conseil. Adopté.

408

Attendu qu'une somme de trois cents dollars a été déposée entre les mains du Greffier de cette Corporation par la Cie d'aqueduc du Cap de la Madeline aux fins de garantir la passation d'un contrat établissant, en faveur de cette Corporation, un droit de passage pour les conduites de drainage et d'égouts de cette Corporation passant sur et à travers le terrain appartenant à Mr. Frank Joan Ritchie, des Trois-Rivières;

Attendu qu'un contrat aux fins ci-dessus a été préparé par le notaire J. A. D. Chagnon et accepté par cette Corporation: Il est proposé par l'éc. Louis W. Fabrique secondi par l'éc. Donat Rochelieu et résolu, que sur remise par le notaire J. A. D. Chagnon d'une copie enregistrée du dit contrat, le Trésorier ou le Greffier de cette Corporation soit autorisé à remettre au dit notaire, pour le compte de la Compagnie d'aqueduc du Cap de la Madeline la somme de trois cents dollars étant la remise de pareille somme, déposée tel que dit ci-dessus; et que cette remise soit faite sous la forme de débentures de la dite Compagnie d'aqueduc du Cap de la Madeline, au montant de trois cents dollars. Adopté.

409

Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé de faire venir de Québec sept volumes des Statuts de Québec 13 George V. 1922 au coût de (22.75) vingt deux piastres et soixante quinze centimes et que le trésorier soit autorisé de émettre un chèque à cet effet. Adopté.

410

Attendu qu'il y a doute sur la légalité de certaines résolutions passées à la séance du neuf courant; Il est proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que ce conseil ratifie par la présente résolution tout ce qui a été passé à la séance du neuf courant. En amendement, il est proposé par l'éci. Louis N. Sabucque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les résolutions, passées à la séance du neuf courant, concernant la formation des comités permanents, soit rescinder à toutes fins que de droit, ou qu'elles ont été passées en l'absence de deux échevins et sont illégales, que je considère qu'elles ne sont pas dans l'intérêt des contribuables en générale; voté en faveur de l'amendement les échevins, Louis N. Sabucque et Armand Lemire; contre, les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte Donat Rochéau, et J. Henri Beaumier et la résolution principale est déclarée adoptée.

411

Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que ce conseil décide d'engager Mr. Hecesse Normandin comme chef de police du département du feu, avec un salaire de (\$112.50) cent douze piastres et cinquante centimes par mois, habillé, logé, éclairé, et chauffé; Le dit engagement partira du dix neuf juillet mil neuf cent vingt trois, le chef de police aura un habit par année et une paire de pantalons de surplus et un pardessus d'hiver; si le chef, pour

2078

une raison ou pour une autre demissionnerait ou serait démis de sa charge, devra laisser ses habits au département de police à moins d'un an de la donation de ses habits, un avis alors de trente jours demettra le chef de police de ses fonctions à toutes fins que de droit.

Adopté.

- 412 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Donat Rochelau et résolu, que des soumissions soient demandées pour faire le minage du logement du chef de police; comprenant deux couches de peinture à l'eau sur les murs et plafonds et une couche de vernis sur le bois, les soumissions seront reçues d'aujourd'hui au vingt courant jusqu'à huit heures de l'après-midi, le conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Adopté.

- 413 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Ormault et résolu, que la Banque Nationale soit priée de payer les coupons d'intérêt et les fonds d'amortissements sur les obligations émises par la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, échéant le premier août mil neuf cent vingt trois, au montant de (\$ <sup>6788.50</sup> ~~72487.50~~ <sup>six mille</sup> ~~sept cent quatre~~ <sup>quatre</sup> ~~cent~~ <sup>quatre</sup> ~~vingt sept~~ <sup>vingt sept</sup> piastres et cinquante centimes pour les intérêts et un mille cinq cent piastres pour les fonds d'amortissements (\$1500.) et que la Banque conserve ces coupons, avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés, jusqu'au remboursement complet de cette somme, à demande, avec intérêt à sept pour cent l'an.

Adopté.

- 414 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Louis H. Sabreque et résolu, que Mr. J. H. H. Liduc soit nommé président du bureau des évaluateurs pour l'année mil neuf cent vingt trois.

Adopté.

- 415 Proposé par l'éci. Donat Rochelau secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que à partir de



mardi le dix-sept courant, les évaluateurs sont payés à cinquante centimes l'heure et que le greffier soit autorisé de tenir le temps des dits évaluateurs. Adopté.

416 Lecture du rapport de l'auditeur concernant le rajustement des livres de la Corporation pour les années mil neuf cent vingt un et mil neuf cent vingt deux.

417 Lecture du rapport de l'ingénieur de la Cité pour les six premiers mois de l'année mil cent vingt trois, concernant les divers départements sous ses charges.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Donat Pagnin

Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt troisième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis N. Labucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

418 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Donat Rochelau et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

419 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 80 du 14 au 20 juillet 1923.	\$ 51.00
J. H. Rini de Coté	200.00

J. M. Bellefeuille

\$ 15.25

A. Rivard

8.85

Mme Gideon Brousseau

2.00

Adopté.

Total

\$ 277.10

420 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que M. Arthur Marchand soit réinstallé dans le département de police et feu sous la surveillance du chef de police Normandin et que la résolution autorisant le dit Marchand à faire la collection de l'eau soit révoquée à toute fin que de droit.

Adopté.

421 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé de produire un plan de la maison du gardien des pompes à la prise d'eau, et que demande soit faite au sous-Ministre et directeur du logement, s'il serait possible qu'un prêt soit fait à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine en vertu de la loi des logements ouvriers 9 George V. Ch. 10, pour payer le coût de la construction de la dite maison.

Adopté.

422 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil soit chargé d'aviser la Compagnie du Pacifique Canadien que des réparations urgentes sont nécessaires au pont qui traverse la ligne Montreal-Trois-Rivieres Grand-Mere, la Cité du Cap de la Madeleine entend se dégager de toutes responsabilités d'accidents sur le dit pont qui est considéré dangereux.

Adopté.

423 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ammand Lemire et résolu, que le trésorier soit autorisé d'envoyer par lettres recommandées, les comptes de tous les propriétaires qui doivent trois ans de taxes sur leur propriété ou terrains, leur donnant quinze jours pour payer, si non ces propriétés seront vendues pour taxes, qu'avis soit donné aux agents d'immeubles de voir s'ils n'ont pas d'intérêts sur les propriétés ou terrains qui seront vendus.

Adopté.

b-79

b-80

424 Lecture du rapport de l'auditeur tel que autorisé par la résolution No. 399 en date du 9 juillet 1923.

425 Lecture du rapport de l'ingénieur de la Cité regardant les biens mobiliers de cette Corporation tel que autorisé par résolution No. 400.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Donat Paquin  
Maire  
Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline.

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le trentième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Lucien Massicotte Donat Rochéau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Pabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

426 Proposé par l'éc. Donat Rochéau secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que vues. Adopté.

427 Proposé par l'éc. Armand Lemire Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la liste de paie du 21 au 27 juillet 1923 soit acceptée et payée, au montant de (\$ 49.20) quarante neuf piastres et vingt centimes. Adopté.

428 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Pabucque et résolu, que l'ingénieur de la Corporation prépare un estimi du coût des travaux et matériaux, pour l'amélioration de l'aqueduc et des égouts à l'école du pont, qu'il soit tenu de fournir à ce conseil la

longueur de tuyaux en fer et en gris qu'il faudra poser sur la propriété de la Cité et sur la propriété de l'école. Adopté.

429

Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Donat Rochubeau et résolu, que Mr. Harris soit autorisé à réparer les pompes de l'aqueduc. Adopté.

430

Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Donat Rochubeau et résolu, que le greffier de la Cité soit autorisé de faire venir une copie du règlement de la perception de l'aqueduc des Trois-Rivières. Adopté.

431

Étendu qu'il est utile pour la bonne administration de la police et du département du feu de cette Corporation que le Chef de Police de cette Cité au plein et entier pouvoir de procurer aux constables qui sont sous sa juridiction, des licences de conducteur de véhicules-moteurs, et à cette fin, de faire tout ce que requis. Il est proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que le chef de police de cette Cité soit à l'avenir autorisé et il est par les présentes autorisé à procurer aux constables qui sont sous sa juridiction des licences de conducteur de véhicules-moteurs et à cette fin, de voir à ce qu'ils remplissent les conditions requises, le tout à son gré et suivant les besoins de l'administration de son département; que le trésorier soit autorisé d'émettre des chèques à cette effet d'après les ordres du chef de police. Adopté.

432

Proposé par l'éci. Donat Rochubeau secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que Mr. Lédion Longval soit engagé pour le soin des chevaux en remplaçant de Mr. Willie Dargis aux mêmes conditions de travail; au prix de quinze piastres par semaine, sept jours par semaine, et que les autres hommes de la voirie soient mis au même prix, vingt cinq centimes de l'heure; l'échevin Louis H. Fabrique considère qu'il n'est pas juste de baisser les gages, vu qu'il y a

une tendance à la hausse des gages, et demande en conséquence le vote sur la proposition; votent en faveur les échevins Lucien Massicotte, Donat Rochelleau et J. Henri Beaumier contre les échevins Louis H. Fabreque et Armand Lemire. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Donat Pagnin

Maire

Alphonse Boulianne  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine.

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le sixième jour du mois de août mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis H. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

433

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

434

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pai No. 82 du 28 juil. au 3 août 1923	\$ 78.75
Blais & Frere	8.50
A. Rivard	9.25
	8.44
North Shore Power Co.	30 9.30
Lucien Bourque	1.60
Mme Gideon Brousseau	4.20
	2.00
Canadian Pacific Ry Co.	63.75
Standard Lime Co. Ltd	39.97

\$ 525.76

\$ 525.76

Patrick Dupont	15.20
H. Massicotte & Frenu Ltee.	66.30
Canadian National Telegraphs.	.67
J. H. Rini de Cotter	25.00
E. Munseaw	3.25
La Banque Nationale	81.24
Eugene Foranger	2.00
George St Pierre	55.00
Adopté.	Total
	\$ 774.42

435- Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que l'ingénieur prépare un estimi du coût pour réparer le tuyaux d'égout du ruisseau "Toupin" que les membres du comité de l'aqueduc se rendent au dit ruisseau pour constater la defectuosité du tuyaux d'égout.

Adopté.

436 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Louis N. Sabueque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire faire la conduite d'aqueduc et des égouts à l'école du port, tel que soumis à ce conseil dans son estimi en date du six août mil neuf cent vingt trois.

Adopté.

437 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire imprimer des circulaires avisant les contribuables de venir payer les taxes d'eau et des égouts, le premier de chaque mois au Bureau du trésorier; sans le cas de non paiement, l'eau sera fermée conformément à l'article 31 du règlement No. 61; le dit article devra être inséré dans la circulaire.

Adopté.

438 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire installer une lumière sur la rue Ste Gertrude, entre les rues St Jean Baptiste et Belliere; trois lumières sur la rue St Madeline aux coins des rues Grandmont, Du Sanctuaire et St Joseph; une

lumières au coin de la rue Notre-Dame et  
Montplaisir. Adopté.

439

Lecture du rapport de l'auditeur pour le mois  
de juillet mil neuf cent vingt-trois.

Lecture de diverses correspondances.  
et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Bourbonnais  
Secrétaire

Promesse de Lube

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du  
Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire  
des sessions, lundi le treizième jour du mois  
d'août mil neuf cent vingt-trois, à sept heures  
de l'après-midi, à laquelle assemblée sont pré-  
sents son Honneur le Maire Donat Pagnier et  
M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Mas-  
sicotto, Donat Rochekau, et J. Henri Beaumier  
tous échevins formant quorum sous la présidence  
du Maire.

440

Proposé par l'éci. Lucien Massicotto secondé par l'éci.  
Donat Rochekau et résolu, que les minutes de  
la dernière séance soient adoptées telles que  
lues. Adopté.

441

Proposé par l'éci. Ernest Arsenault secondé par l'éci.  
Lucien Massicotto et résolu, que les comptes  
suivants soient payés:-

Liste de paie No. 83 du 4 au 10 août 1923	\$ 70.03
Louis Boisvert	17.57
North Shore Power Co.	259.28
Patrick Dupont	5.50
Mme Léidém Brousseau	2.00
Garage Modem	2.00
Northam Electric Co.	2.05
Pierre Lorange	40.04
Edmond Leblanc	12.91
T. J. Moore & Co. Ltd	9.20
Bell Telephone Co.	5.91
	<hr/>
	\$ 426.49

	\$ 426.49
E. Fournier	\$ 1.10
J. H. H. Leduc Val	197.50
Noé Guin	3.47
Bailly & Fure	4.64
Albany Rivard	862
L. W. Berthiaume	5.00
Joseph Lamouette	140.80
	<hr/>
	787.62

442 Adopté. Total  
 Proposé par l'éci. Ernest Arsenault secondé par l'éci. Donat Rochelleau et résolu, que la soumission de M. J. B. Loranger, soit acceptée, pour fournir à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, les matériaux nécessaires pour changer les systèmes d'aqueduc et des égouts à l'école du port, tel que autorisé par résolution No. 436 en date du 6 août 1923) six août mil neuf cent vingt trois. Adopté.

443 b-83  
 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier soit autorisé à procéder à faire rendre, suivant la loi, les propriétés qui n'ont pas payé leurs taxes de la troisième année. Adopté.

444  
 Attendu que l'engagement de l'ingénieur Roméo Morissette, expire le vingt sixième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt trois. Attendu que la Cité du Cap de la Madeline n'a pas de travaux importants à faire et qu'elle peu se dispenser des services d'un ingénieur; Proposé par l'éci. Ernest Arsenault secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que le greffier donne avis à M. Morissette que ses services ne seront plus requis après le vingt six septembre mil neuf cent vingt trois, et qu'il soit autorisé à remettre au greffier, tous les livres, papiers, plans, profils, devis et tout ce qui appartient à la Cité. Adopté.

Lecture de diverses correspondances. Et la séance est levée.

Donat Paguin  
 Aphonse Bourdon  
 Greffier



Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt-troisième jour du mois d'août mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagani et M<sup>rs</sup> Lucien Massicotte, Donat Rochelieu, Louis W. Pabreeque, Armand Lemire et J. Henri Beaumier tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire

445- Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

446 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Donat Rochelieu et résolu, que les comptes suivants soient payés: -

Liste de paye No. 84 du 11 au 17 août 1923. \$ 66.21

Blais & Fren 48.40

North Shore Power Co. 174.91

Mme Gedon Brousseau 1.00

Ed. Leblanc 2.95

E. Fournier .87

J. A. Paquette 1.55

Eugène Loranger .80

Adopté. Total 296.69

447 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet à l'ordre de la Banque Nationale, à la Banque Nationale au montant de (\$4000.00) quatre mille piastres, échéant le douze août mil neuf cent vingt-trois; à un mois de sa date, et de payer. Adopté.

l'intérêt sur le dit billet (\$26.10) 26.10

448 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par

l'ic. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale au montant de (\$ 500.00) cinq cent piastres, échéant le quatre août mil neuf cent vingt-trois, à un mois de sa date, et de payer l'intérêt sur le dit billet soit (\$ 3.30) trois piastres et trente centimes. Adopté.

449 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet à l'ordre de J. M. Bélyeuille à la Banque Nationale au montant de (\$ 2721.02) deux mille sept cent vingt une piastres et deux centimes échéant le vingt août mil neuf cent vingt-trois, à trois mois de sa date, et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit (\$ 48.12) quarante huit piastres et douze centimes. Adopté.

450 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale pour le compte des Logements Ouvriers au montant de (\$ 900.00) neuf cent piastres, échéant le vingt août mil neuf cent vingt-trois, à trois mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit (\$ 7.50) Sept piastres et cinquante centimes. Adopté.

451 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet à l'ordre

de la Banque Nationale à la Banque Nationale pour le compte des logements ouvriers, au montant de (\$250.00) deux cent cinquante piastres échéant le huit août mil neuf cent vingt-trois, à trois mois de sa date, et de payer l'intérêt sur le dit billet soit; (\$4.40) quatre piastres et quarante centes; de plus qu'ils soient autorisés de payer la somme de (\$50.00) cinquante piastres en acompte sur le dit billet et que son renouvellement soit de (\$200.00) deux cent piastres, à trois mois.

Adopté.

452 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de payer le billet à demande au montant de (\$900.00) neuf cent piastres à l'ordre de Flavien Lottinville avec intérêt jusqu'à date à six pour cent et de signer un autre billet à l'ordre du dit Lottinville au montant de (\$850.00) à demande avec intérêt à six pour cent l'an payable le dit intérêt semi-annuellement. Adopté.

453 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que ce conseil décide de continuer la police d'assurance contre les accidents aux tarifs donnés dans la police numero. C. E. F. 200397 et que M. Joseph Lanouette soit autorisé de mettre en force la dite police. Adopté.

454 Proposé par l'ic. Louis W. Sabueque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur Roméo Morissette soit autorisé de faire les démarches nécessaires pour améliorer le côté sud de la rue Fusée à partir où finit le trottoir jusqu'au pont, de voir les propriétaires, afin de savoir s'ils seraient disposés à faire leur part de trottoirs et de préparer un estimateur du dit ouvrage. Adopté.

455 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par

6-84

l'ic. Louis N. Fabreque et résolu, que la séance soit ajournée pour trente minutes.  
Adopté.

Après trente minutes, la séance est continuée.

456

Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que Mr. R. Morrissette ingénieur de la Cité soit autorisé à préparer un plan pour poser un tuyau de gris de neuf pouces de diamètre et un tuyau d'eau de deux pouces de diamètre sur la rue St Sévère; un plan pour poser un tuyau de gris de neuf pouces et un tuyau d'eau de quatre pouces sur la rue Ste Julienne; un plan pour poser un tuyau de gris de neuf pouces et un tuyau à l'eau de quatre pouces sur la rue Richer; un plan pour poser un tuyau de neuf pouces en gris sur la rue Beau chemin, sur le plus court délai possible. un plan démontrant les entrées d'aqueduc et égouts et les puitsards. Adopté.

457

Attendu que par résolution en date du treize courant le conseil a décidé de démettre l'ingénieur Morrissette et d'abolir ce bureau du service municipal; Attendu que le conseil a pris cette décision que pour cause d'économie; Attendu qu'il est reconnu que toujours l'ingénieur Morrissette, depuis qu'il est au service de la Ville a fait son travail à la satisfaction générale; Il est proposé par l'ic. Almand Simire appuyé par l'ic. Louis N. Fabreque et résolu, que le Maire et le greffier soient et soit par les présentes autorisés à signer au nom du conseil un certificat attestant les bons services de l'ingénieur Romeo Morrissette durant son emploi à la Ville et le recommandant hautement à toute municipalité comme travailleur, honnête et ingénieur compétent. Adopté.

45-8

L'échevin Lucien Massicotte donne avis de motion, qu'à la prochaine assemblée régulière du conseil, il proposera la première et la deuxième lecture des règlements numéros soixante huit et soixante neuf, intitulés respectivement, règlement pour autoriser la Cité du Cap de la Madeline à emprunter (\$ 26 000.00) vingt six mille piâstres; et règlement pour autoriser la Cité du Cap de la Madeline à emprunter (\$ 39 000.00) trente neuf mille piâstres.

Signé: Lucien Massicotte

45-9

Proposé par l'é. Lucien Massicotte secondé par l'é. Donat Rochilieu et résolu, qu'il aviseur legal et le greffier de la Cité soient autorisés de se rendre à Québec, pour soumettre ces sous Ministre des Affaires Municipales les règlements d'emprunt pour approbation avant de les soumettre au conseil; l'échevin Louis W. Fabreque, ne voit pas la nécessité d'une telle défense, demande le vote sur la présente résolution: votent en faveur les échevins Lucien Massicotte, Donat Rochilieu et J. Henri Beaumier: contre les échevins Louis W. Fabreque et Armand Lemire; laquelle résolution est déclarée adoptée par trois contre deux.

Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

Donat Paquin  
Maire

Alphonse Bouchard  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt-septième jour du mois de août mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi; à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire

Donat Paquin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis H. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

460 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Louis H. Fabreque et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

461 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de pai No. 85 du 18 au 24 août 1923	\$ 64.25
J. M. Bellefeuille	85.50
Albany Rivard	16.04
Edmond Leblanc	6.28
Henri Rochelleau	1.70
Patrick Dupont	8.70

Adopté. Total \$ 182.47

462 Cap de la Madeline le 27 août 1923  
Je, Lucien Massicotte, échevin de la Cité du Cap de la Madeline, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée régulière du conseil je proposerai la première et la deuxième lecture des règlements Numéros soixante onze soixante douze et soixante treize intitulés, respectivement, règlement pour autoriser le Cité du Cap de la Madeline, à emprunter (\$14700.00) quatorze mille sept cent piâtres; règlement pour autoriser la Cité du Cap de la Madeline à emprunter (\$29500.00) vingt-neuf mille cinq cent piâtres; et règlement pour autoriser la Cité du Cap de la Madeline à emprunter (\$20800.00) vingt mille huit cent piâtres.

Signé: Lucien Massicotte

463 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'avisum legal de ce conseil soit autorisé de demander au Lieutenant Gouverneur, l'autorisation d'emprunter la

6-85  
 somme de (\$29500.00) vingt-neuf mille cinq cent  
 piastres pour une période de vingt-cinq ans  
 tel que soumis dans sa lettre au conseil, en  
 date du vingt-sept août mil neuf cent vingt  
 trois. *Adopté.*

464 Proposé par l'é. Donat Rochelleau secondé par  
 l'é. Ernest Arsenault et résolu, que l'aviseur légal  
 de ce conseil soit consulté afin de savoir à qui  
 incombe les responsabilités en cas d'accidents  
 qui pourraient arriver sur le pont qui traverse  
 la ligne du Canadien Pacifique sur la route  
 Trois-Rivières-Grand-Mère. *Adopté.*

Lecture de bourses correspondances  
 et la séance est levée  
 Donat Piquin  
 Maire  
 Alphonse Bouleau  
 Greffier

Province de Québec  
 Cité du Cap de la Madeleine  
 Assemblée générale du conseil de la Cité du  
 Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire  
 des sessions mardi le quatrième jour du mois  
 de septembre mil neuf cent vingt-trois à sept  
 heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont  
 présents Son Honneur le Maire Donat Piquin et  
 M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Mas-  
 sicotte, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et  
 Louis H. Fabreque tous échevins formant  
 quorum sous la présidence du Maire.

465 Proposé par l'é. Ernest Arsenault secondé par  
 l'é. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes  
 de la dernière séance soient adoptées telles  
 que lues. *Adopté.*

466 Proposé par l'é. Lucien Massicotte secondé par  
 l'é. Ernest Arsenault et résolu, que les  
 comptes suivants soient payés :-

Lettre de paye No. 86 du 25 au 31 août 1923	\$ 61.41
Georges St-Pierre	13.00
Banque Nationale	117.51
	<hr/>
	\$ 191.92

E. Manseau	191.92
J. H. Rini de Cotuit	\$ 3.25
North Shore Power Co.	25.00
Louis Boisoert	176.42
Billyville & Frere	26.52
Alfred Beaumier	9.66
J. B. Loranger	58.00
Joseph Lamouette	<del>85.65</del>
Keuffel & Esser Co.	531.24
Pierre Loranger	6.08
Edmond Lillanc	5.52
Amri Rochelleau	6.45
Mme Yvonne Brousseau	1.60
Wilfrid Gariopy	3.50
	30.00
	<hr/>
Total	1160.81

en amendement, il est proposé par l'éc. Louis N. Fabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le compte de Mr. Wilfrid Gariopy au montant de trente piastres<sup>#</sup> pour voyage à Québec en rapport avec les règlements d'emprunt: - soit refusé<sup>#</sup> AB. votent en faveur les échevins Ernest Arsenault Lucien Massicotte et J. Henri Beaumier votent contre les échevins Louis N. Fabucque et Armand Lemire, laquelle résolution est adoptée par trois contre deux. Adopté.

467 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine un billet ~~pour~~ à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale au montant de (\$ 500.00) cinq cent piastres, échéant le sept septembre courant, et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit; (\$ 3.30) trois piastres et trente centimes. Adopté.

468 Lecture et adoption des règlements numéros soixante onze, soixante douze et soixante treize en première et deuxième lecture.

469 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que la Compagnie du Canadien Pacifique Railway soit avisé de



l'état dangereux du pont et la nécessité ou se trouvera la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline de se plaindre à la commission des chemins de fer, à moins que des réparations ne soient faites immédiatement. Adopté.

470 Lecture d'une sommation et mise en demeure par Arthur Bedard à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, en rapport avec le terrain du dit Bedard, pour l'ouverture de la rue St-Charles Borromé.

471 Proposé par l'év. Lucien Massicotte secondé par l'év. Ernest Orseau et résolu, que les trois règlements nos. 71-72+73 soient adoptés en deuxième lecture; l'év. Louis N. Fabreque demande le vote sur la présente résolution: votent en faveur les échevins Ernest Orseau, Lucien Massicotte et J. Henri Beaumier: contre les échevins Armand Lemire et Louis N. Fabreque laquelle résolution est adoptée par le vote de trois contre deux. Adopté.

Lecture de divers correspondances et rapports et la séance est levée.

Lucien Massicotte  
 Pro-Maire  
 Alphonse Bouliane  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dixième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents M. M. les échevins Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis N. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Pro-Maire Lucien Massicotte.

472 Proposé par l'év. Louis N. Fabreque secondé par l'év. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la

demière séance soient adoptés telles que lues. Adopté.

473

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu que les comptes suivants soient payés: -

Liste de paie No. 87 finissant le 7 septembre 1923	\$ 40.53
Patrick Dupont	13.40
Rochelleau & Frere	6.50
North Shore Power Co.	194.30
Bell Telephone Co.	6.91
Mme Gedin Brousseau	1.00
Edmond Lillanc	4.09
Cité du Cap de la Madeleine	12.40
E. Fournier	.48
Pierre Lorange	2.84
Henri Rochelleau	.90
Mazouque Arcand	4.00
	<hr/>
Adopté.	Total \$ 287.35

474

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale au montant de (\$4000.00) quatre mille piastres, échéant le quinze septembre mil neuf cent vingt trois, à un mois de sa date et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit: (\$26.10) vingt six piastres et dix centimes. Adopté.

475

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet à l'ordre de H. Massicotte & Frere Ltée, à la Banque Nationale à trois mois de sa date, échéant le dixsept septembre mil neuf cent vingt trois au montant de (\$1028.55) un mille vingt huit piastres et cinquante cinq centimes et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit: (\$18.50) dix huit piastres et cinquante centimes. Adopté.

476

L'échevin Lucien Massicotte donne avis de motion que à la prochaine assemblée régulière de ce con-

conseil il proposera l'adoption final des regle-  
ments d'emprunt numeros, soixante-onze,  
soixante-douze et soixante-treize.

Signe: Lucien Massicotte

477

6-87

Propose par l'ec. Louis N. Labueque secondé par  
l'ec. Armand Lemire et résolu, que l'homologua-  
tion du rôle d'évaluation pour l'année mil  
neuf cent vingt trois soit ajourné à la séance  
régulière du dixsept septembre mil neuf  
cent vingt trois. Adopté.

Lecture de divers correspondances  
et la séance est levée

Donat Paquin

Maire

Alphonse Pouliquin  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du  
Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire  
des sessions lundi le dixseptième jour du  
mois de septembre mil neuf cent vingt trois  
à sept heures de l'après-midi, à laquelle as-  
semblée sont présent son Honneur le Maire  
Donat Paquin et M<sup>rs</sup>. les échevins Ernest  
Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau,  
J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis N. La-  
bueque tous échevins formant quorum sous la  
présidence du Maire.

478

Propose par l'ec. Donat Rochelleau secondé par  
l'ec. Armand Lemire et résolu, que les minutes  
de la dernière séance soient adoptées telles que  
ci-dessus. Adopté.

479

Propose par l'ec. Lucien Massicotte secondé  
par l'ec. Ernest Arsenault et résolu, que les  
comptes suivants soient payés:-

Lettre de paie No. 88 du 8 au 14 Sept. 1923	\$ 66.56
Albany Rivard	15.91
M <sup>re</sup> Gédéon Brousseau	1.00
Northam Electric Co. Ltd	5.68

H. S. Toussignant	\$ 1.59
Henri Rochelieu	70
J. B. Loranger	5.29
Pierre Loranger	38.20
Eugène Bertrand	86.80
Wilfrid Gariépy	10.00
North Shore Power Co.	41.74
Adopté.	Total \$ 273.46

480

Proposé par l'é. J. Henri Beaumier secondé par l'é. Lucien Massicotte et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet à l'ordre de U. W. Rousseau à la Banque Nationale échéant le vingt-un septembre mil neuf cent vingt-trois, à trois mois de sa date, au montant de (\$ 13 303.95) treize mille trois cent trois piastres et quatre-vingt-quinze centimes et de payer l'intérêt sur le dit billet soit : - (\$ 237.30) deux cent-trente-sept piastres et trente centimes. Adopté.

481

Proposé par l'é. Louis N. Sabucque secondé par l'é. Donat Rochelieu et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé de fournir au nom de la Cité du Cap de la Madeleine, la tapisserie nécessaire pour le logement ouvrier appartenant à la dite Cité et occupé par Mr. Alfred Brousseau rue Napoléon. Adopté.

482

Proposé par l'é. Donat Rochelieu secondé par l'é. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur soit autorisé d'acheter le matériel nécessaire pour réparer la surface du chemin (bonne route) dans les limites de la Cité, et que soumis à ce conseil dans son rapport en date du dix-sept septembre mil neuf cent vingt-trois, qu'il soit aussi autorisé de donner au surintendant de la Thru Revers Tractor, l'alignement et la place des poteaux sur la rue Rochelieu. Adopté.

483

Proposé par l'é. Ernest Arsenault secondé par l'é. Donat Rochelieu et résolu, que la séance soit terminée pour dix minutes. Adopté.

484

Proposé par l'év. Ernest Arsenault secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que les changements suivants soient fait au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt trois, savoir: lot Partie du trois cent quatre-vingt dix neuf (P. 399) pour une grandeur de (16533 pieds) seize mille cinq cent trente trois pieds à cinq centns du pied et le lot Partie de (394) trois cent quatre-vingt quatorze, pour une grandeur de (7590 pds) sept mille cinq cent quatre-vingt dix pieds à cinq centns du pied devra être chargé à la Cie du Canadien Pacifique et la balance des dits lots devra être chargée à la Cie de St Maurice Lumber, que les lots (185-1 et 185-3) cent quatre-vingt cinq un et cent quatre-vingt cinq trois, qui ont été entrés au nom de Adolard Rochfort par erreur sont portés au nom de Frank Joan Ritchie qui est propriétaire de ces lots, que le lot (171-180) cent soixante onze, subdivision cent quatre-vingt soit sur (3840) trois mille huit cent quarante pieds au lieu de (4400) quatre mille quatre cent pieds, que l'augmentation de (\$5000) cinq cent piastres sur la propriété de J. Alcide Beaumier soit diminuée à (\$400.00) quatre cent piastres.

Adopté.

485

Proposé par l'év. Louis N. Fabrique secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de mesurer et faire rapport au conseil pour la prochaine séance, de la grandeur en arpents et en pieds des terrains qui étaient subdivisés et qui ont été annulés par les propriétaires ci-dessous mentionnés, savoir: Simion Lacroix, Pascal Montplaisir, Georges Rochelleau et Pierre Rochfort.

Adopté.

486

Proposé par l'év. Donat Rochelleau secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que la révision et l'homologation du rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt trois, soit ajoutée à la prochaine séance régulière du vingt

quatrième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt trois. Adopté.

487

L'échevin Lucien Massicotte donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée régulière du conseil il proposera la première et la deuxième lecture des règlements numéros soixante onze, soixante douze et soixante treize; intitulés, respectivement règlement pour autoriser la Cité du Cap de la Madeleine à emprunter (\$6700.00) six mille sept cent piastres; Règlement pour autoriser ~~la Cité du Cap de la Madeleine~~ à emprunter (\$21500.00) vingt un mille cinq cent piastres et règlement pour autoriser la Cité du Cap de la Madeleine à emprunter (\$20800.) vingt mille huit cent piastres.

488

Signé: Lucien Massicotte  
Proposé par l'év. Lucien Massicotte secondé par l'év. Donat Rochelleau et résolu, que Tancrède Bordelleau soit autorisé à faire l'entrée de l'eau et des égouts à Léon Rochelleau et Notaire Trudelle.

489

Adopté  
Sur cette dernière résolution, le greffier de la Cité fait remarquer aux membres du conseil qu'il est contre les lois de la Province de faire de ces travaux sans avoir obtenu l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales ou par un règlement approuvé par les contribuables et par les autorités compétentes.

Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée.

Donat Pagnier

Maire

Alphonse Pouliane

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-quatrième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée

sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

490 Proposi par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

491 Proposi par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Fisti de pari No. 89 du 15 au 21 sept. 1923	\$ 70.50
A. Heroux	64.55
De Louis Belle-Isle	10.00
H. S. Toussignant	1.00
Louis P. Pranger	1.32
Maurique Arcand	6.00
Albany Rivard	7.95
Louis Boisoert	3.70
H. Massicotte & Frere Ltée	45.59
" " " Log. Ouv.	1.20
Mormi & Frere Ltée	29.70
North Shore Power Co.	181.94
Oscar Richard	5.35
Henri Rochelleau	.70
Pierre Foranger	34.82
St Maurice Paper Co.	8.02

Adopté. Total \$ 472.39

492 Proposi par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale pour le compte des logements ouvriers au montant de (\$500.00) cinq cent cinquante, échéant le vingt huit septembre mil neuf cent vingt trois à trois mois de sa date et de payer l'intérêt

sur le dit-billet, soit; (\$9.00) neuf piastres, de plus qu'ils soient autorisés de payer (\$50.00) cinquante piastres en acompte sur le dit-billet et de faire son renouvellement au montant de (\$450.00) quatre cent cinquante piastres. Adopté.

493 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Louis H. Fabreque et résolu, qu'une licence de tables de billard soit accordée à Eliu Beausalem en conformité avec les règlements de cette Cité. Adopté.

494 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu que l'étage supérieure de l'ancien Hotel-de-Ville soit loué à J. A. Poirier, professeur pour être utilisé comme classe par le dit Poirier, lequel devra prendre possession de la dite salle sans aménagement et dans l'état qu'elle est actuellement. un <sup>#</sup> trentième mois de <sup>#</sup> part et d'autre devra être donné <sup>MSB.</sup> pour libérer la dite salle. Adopté.

495 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que les règlements numéros soixante onze, soixante douze, et soixante treize soient adoptés en première et deuxième lecture; L'échevin Louis H. Fabreque demande le vote sur la présente résolution. Notent en faveur les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau et J. Henri Beaumier votent contre les échevins Armand Lemire et Louis H. Fabreque, laquelle résolution est déclarée adoptée par quatre contre deux. Adopté.

496 Proposé par l'éci. Louis H. Fabreque secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que les changements suivants soient fait sur la révision du rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt trois, savoir: que T. L. Desbines soit porté au rôle d'évaluation comme occupant sur une valeur locative de (\$15.00) quinze piastres par mois; que la propriété appartenant à



b-89  
 Fabrique Ste Famille et occupé comme loge-  
 ment pour le sacriste soit porté au rôle d'é-  
 valuation, comme imposable pour la moitié de  
 sa valeur ou qu'elle est loué à des particuliers  
 et l'autre moitié comme valeur non imposable  
 ou qu'elle sert de logement au sacriste de  
 la dite Fabrique: que les terrains qui ont été  
 annulés en mil neuf cent vingt trois par Siméon  
 Lacroix, Pascal Montplaisir et Pierre Rochefort  
 soient portés au rôle d'évaluation pour l'année  
 mil neuf cent vingt trois, sur le même prix  
 de l'évaluation de l'année mil neuf cent vingt-  
 deux pour la même grandeur et qu'ils soient  
 classés comme terre en culture, que les terrains  
 qui ont été annulés en mil neuf cent vingt-  
 deux par Georges Rochelleau soient portés  
 au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf  
 cent vingt trois, sur le même prix de l'éva-  
 luation de l'année mil neuf cent vingt un  
 pour la même grandeur et qu'ils soient  
 classés comme terre en culture Adopté.

497. Proposé par l'ic. Louis H. Patucque secondé par  
 l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que le rôle  
 d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt  
 trois soit homologué tel que revu par le  
 conseil. Adopté.

Les échevins Lucien Massicotte et Donat Roche-  
 leau s'opposent aux changements fait sur les  
 terrains annulés et remis en culture tel que  
 dit dans la résolution numéro quatre cent-  
 quatre-vingt seize, à l'exception des terrains  
 annulés par Siméon Lacroix et Pascal Mont-  
 plaisir.

498. Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par  
 l'ic. Ernest Arsinault et résolu, que le greffier  
 de ce conseil demande à l'Honorable Ministre  
 des Affaires Municipales l'autorisation d'im-  
 primer les montants suivants pour les  
 fins suivantes, savoir: la somme de (\$2200.00)  
 deux mille deux cent piastres pour construire une

ligne de transmission de force motrice électrique pour actionner les pompes de l'aqueduc et l'achat de terrains devant servir à des fins, tel que prévus par un règlement d'emprunt portant le numéro soixante-douze, lequel sera soumis aux contribuables pour approbation; la somme de (\$3000.00) trois mille piastres pour faire des raccordements de la ligne des propriétés privées, aux tuyaux principaux situés au centre des rues, soit de l'aqueduc, soit des égouts et une somme de (\$2400.00) deux mille quatre cent piastres pour faire et poser vingt-cinq puits en béton à différents endroits de la Cité; tel que prévus par un règlement d'emprunt portant le numéro soixante-onze, lequel sera soumis aux contribuables pour approbation, laquelle autorisation est demandée par le conseil de la Cité du Cap de la Madeleine afin de pouvoir faire les travaux qui sont considérés urgents avant la saison froide. Adopté.  
 Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée

Donat Piquin  
 Maire

Alphonse Boulcane  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine.

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le premier jour d'octobre mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis N. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par l'év. Ernest Arsenault secondé par l'év. Louis N. Sabucque et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

500 Proposi par l'éc. Louis N. Sabuegu secondi par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de facti No. 90 du 22 au 28 sept 1923	\$ 77.93
J. H. Rini de Cotuit	25.00
Albany Rward	7.84
S. H. Fousignant	2.15
Louis P. Stranger	1.61
Paul Doucette	1.38
Banque Nationale	107.16
Mme Gédion Brousseau	1.00
Mop. Bourgeois	45.00
Henri Rochilau	.70
J. H. Dusseault	3.40

Adopté. Total \$ 273.17

501 Proposi par l'éc. Ernest Arsenault secondi par l'éc. Donat Rochilau et résolu, que la soumission de H. Massicotte & Frenu Ltee, soit accepté pour fournir à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, vingt quatre boîtes de service à (\$ 3.25) trois piastres et vingt cinq centimes chacune; dix huit couvertes pour les dites boîtes à (\$ 0.70) soixante dix centimes chaque; et six robinets de pression de un pouce (stop-cock) à (\$ 3.50) trois piastres et cinquante centimes chaque le tout tel que spécifié dans la soumission en date du premier octobre mil neuf cent vingt trois. Adopté.

502 Le conseil passe en troisième lecture les règlements numéros soixante-onze, soixante-douze et soixante-treize; l'échevin Louis N. Sabuegu après quelques remarques demande Henri Beaumier vote sur les dits règlements; votent en faveur les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochilau et J. Henri Beaumier votent contre les échevins Armand Lemire, et Louis N. Sabuegu, lesquels règlements sont adoptés par le vote de quatre contre deux. Adopté.

503 Proposi par l'éc. Louis N. Sabuegu secondi par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que l'échevin

Ernest Arsenault soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme. Adopté.

504

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le salaire de Noël Neugevois soit à (\$90.00) quatre-vingt dix piastres par mois et le salaire de Marcel Neugevois soit à (\$60.00) soixante piastres par mois et ce à partir du premier octobre mil neuf cent vingt trois. Adopté.

505

b-91

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que Tancrède Boudreau soit nommé surintendant de l'aqueduc, des égouts et de la voirie. Adopté.

506

Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Aimand Lemire et résolu, que la résolution numéro quatre cent quatre-vingt huit adopté le dix-sept septembre mil neuf cent vingt trois soit rescinder à toutes fins que de droit. Adopté.

507

Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier demande à Roméo Morrissette, ingénieur civil ce qu'il entend faire avec ce qu'il doit à la Corporation en vertu de son contrat pour l'emprunt qu'il a eu pour sa maison en vertu de la loi des logements ouvriers. Adopté.

508

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que Tancrède Boudreau soit autorisé de faire crayer des la sciure de bois, pour les logements ouvriers occupé par M. M. Poltmolle et Lepin sur la rue St Joseph. Adopté.

509

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les rues St Jacques et Bureau soient nivelées et endrées et que Tancrède Boudreau soit autorisé à faire faire les travaux. Adopté.

510

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Corporation de voir à la bonne administration et à l'entretien de ses bâtiments; Il est proposé par l'échevin

J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le greffier Alphonse Brulian, soit autorisé à demander des soumissions pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, pour faire peindre les ouvertures de la station et la salle du conseil, comprenant portes et chassiss double et simple, l'escalier de sauvetage etc, pour l'extérieur de la dite bâtisse seulement, avec de la peinture verte foncé, une couche de peinture, l'ouvrage devra être de première classe. Adopté.

511

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que ce conseil autorise par la présente résolution, le trésorier à payer à la Banque Nationale la somme de (\$1000.00) un mille piastres en acompte sur les coupons d'intérêt. Adopté.

512

Attendu que une somme de (\$5700.00) cinq mille sept cent piastres, devra être due le premier novembre mil neuf cent vingt trois représentant les intérêts du premier mai au premier novembre mil neuf cent vingt trois, sur les obligations émises par la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine en vertu de son règlement numéro cinquante quatre:

Attendu que le règlement imposant une taxe sur les biens-fonds imposables de cette municipalité pour l'année mil neuf cent vingt trois, ne pourra être en vigueur avant le premier novembre mil neuf cent vingt trois, lequel règlement pourvoira au paiement des dits coupons.

Attendu que pour certaines raisons, l'homologation du rôle d'évaluation n'a pu être faite assez tôt pour permettre à ce conseil la mise en vigueur du dit règlement. En conséquence il est proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que la Banque Nationale, soit, prié de payer les coupons d'intérêt échéant le premier novembre mil neuf cent vingt trois, au mon-

tant de (\$5700.00) cinq mille sept cent piastres  
tel que spécifié dans le préambule de la présente  
résolution et que la Banque Nationale conserve  
ces coupons, avec tous les droits et privilèges  
qui y sont attachés, jusqu'au remboursement  
complet de cette somme par la dite corporation,  
à demande, avec intérêt à sept pour cent  
l'an.

Adopté.

513

Proposé par l'év. Donat Rochelleau, secondé par  
l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que le greffier  
de ce conseil demande des soumissions, pour  
fournir à la Cité du Cap de la Madeleine, le  
bois nécessaire pour réparer et refaire le pavé  
du pont sur la route Trois-Rivières Grand-Miro  
lequel bois devra être de l'épinette ou parrou-  
ge, marchand, de trois pouces d'épaisseur et  
de six pouces ou moins de largeur, douze  
et treize pieds de longueur. Adopté.

Leclure de divers correspondances  
et la séance est levée

Ernest Arsenault

Pro-Maire

Aphons Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une session générale du conseil, de la Cité  
du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordi-  
naire des sessions lundi le huitième jour du  
mois d'octobre mil neuf cent vingt trois, à  
sept heures de l'après-midi, à laquelle assen-  
blée sont présents M.M. Ernest Arsenault, Donat  
Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire,  
et Louis H. Labrecque tous citoyens formant  
quorum sous la présidence du Pro-Maire Ernest  
Arsenault.

514

Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év.  
Donat Rochelleau et résolu, que les minutes de  
la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

515- Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 91 du 29 sept au 5 octobre 1923	\$ 74.38
Pierre Loranger	4.87
Albany Rivard	4.11
J. H. Russault	1.63
Henri Rochelleau	.70
Mme Lidion Brousseau	2.00
Nicolas Page	22.75
North Shore Power Co.	194.09
The Bell Telephone Co.	7.51
E. Menseau	2.28

Adopté. Total \$ 314.29

516 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que le compte de M. Roméo Monissette, ingénieur, au montant de vingt cinq piastres, lui soit payé à condition qu'il donne l'alignement des poteaux sur la rue Rochelleau et que la somme de quinze piastres lui soit payé lorsqu'il aura donné l'alignement des poteaux tel que demandé par la Bell Telephone Co. par une lettre en date du vingt quatre septembre mil neuf cent vingt trois. Adopté.

517 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que des soumissions soient demandées, pour quatre paires de pantalons, un pardessus d'hiver, et trois casquettes en drap, pour les constables, les soumissions seront reçues d'aujourd'hui au quinze octobre mil neuf cent vingt trois jusqu'à sept heures de l'après-midi, le conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Adopté.

518 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que des soumissions soient demandées pour (6200) six mille deux cent pieds de "north way pine" strictement marchand better et deaver, dimension, quatre pouces d'épaisseur, six à huit pouces de largeur et douze

puits de longueur, les soumissions seront reçues d'hui au quinze octobre mil neuf cent vingt trois jusqu'à sept heures de l'après-midi, le conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des dites soumissions. Le bois devra être livré cinq jours après que la soumission aura été acceptée par le conseil. Adopté.

519

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Fabreque et résolu, que la soumission de George St Pierre soit acceptée, au montant de (\$90.00) quatre-vingt dix piastres pour le pavillage du poste des pompiers et de l'Hotel de Ville tel que dit dans la demande de soumission, l'ouvrage devra être terminé pour le trente octobre mil neuf cent vingt trois. Adopté.

520

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que l'éc. Ernest Arsenault soit autorisé de faire faire une douzaine de chaque sorte, de fontaines de contact, devant servir au démarrage des moteurs des pompes de l'aqueduc. Adopté.

521

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que des soumissions soient demandées pour trente tonnes de charbon "egg" et dix tonnes de "stove", les soumissions seront reçues d'hui au quinze octobre mil neuf cent vingt trois jusqu'à sept heures de l'après-midi, le conseil ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Adopté.

522

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que demande soit faite au Ministre des postes à Ottawa pour ~~voir~~ la construction d'un bureau de poste pour la Cité du Cap de la Madeline, et que M. W. W. Rousseau, entrepreneur, soit prié de s'occuper de former une délégation pour aller rencontrer le député du comté de Champlain à Ottawa Mr Arthur L. Desautels afin de s'entendre avec lui a propos de la construction d'un bureau de poste, pour la Cité du Cap de



la Madeline.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapports.  
et la séance est levée.

Donat Pagnier

Maire

Alphonse Boulianne  
Greffier.

Province de Québec.

Cité du Cap de la Madeline.

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quinzième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt trois, à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis W. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

523

Proposé par l'éc. Louis W. Sabucque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

524

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que la liste de paie numéro quatre-vingt-douze, finissant le douze octobre mil neuf cent vingt-trois au montant de (\$ 76.63) soixante-seize piastres et soixante-trois centimes soit acceptée et payée.

Adopté.

525

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale, à un mois de sa date, échéant le dix-huit octobre mil neuf cent vingt-trois au montant de quatre mille piastres et de

payer l'intérêt sur le dit-billet, soit: (§ 26.10) vingt six piastres et dix centimes. Adopté.

526

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale à un mois de sa date, échéant le dix octobre mil neuf cent vingt trois, au montant de cinq cent piastres et de payer l'intérêt sur le dit-billet, soit: (§ 3.30) trois piastres et trente centimes. Adopté.

527

Attendu qu'il y a une société de femme au nom de société St Antoine, pour assister les pauvres de cette Cité, et fonctionne sous l'autorité du Curé de la paroisse de Ste. Marie Madeleine. En conséquence, il est proposé par l'éc. J. Henri Beaunoir secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que le chef de police soit déchargé de pourvoir aux besoins des pauvres de cette Cité et qu'il les referu à la dite société ci-haut mentionnée. Adopté. Et la séance est levée, afin de permettre aux membres du conseil de rencontrer M. Oscar Mouni, sous-Ministre des Affaires Municipales pour affaires importantes regardant l'administration municipale.

Donat Pagnon

Maire

Alphonse Bouffard

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt-deuxième jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire

et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Labucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire Donat Paquin.

528 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Labucque et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

529 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Leite de paie No. 93 finissant le 13 oct. 1923 \$ 80.25

530 # Ouverture des soumissions pour uniformes des constables, donnant les prix suivants:-

Noms.	Pantalons	Pardessus	Casquettes
Hector Girardeau	\$ 7.00	\$ 41.25	\$ 3.25
Lucien Guillemette	8.95	45.70	1.75

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que la soumission de Hector Girardeau soit acceptée pour les pantalons et le pardessus et que la soumission de Lucien Guillemette soit acceptée pour les casquettes, le tout devra être accepté par le chef de police. Adopté.

531 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Labucque et résolu, que la soumission de Loranger & Frere soit acceptée pour fournir le charbon à la Corporation tel que spécifié dans la demande de soumission. Adopté.

532 Proposé par l'éc. Louis N. Labucque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que la soumission de Morn & Frere soit acceptée pour fournir à la Corporation, (6200) six mille deux cent pieds de bois tel que spécifié dans la soumission. Adopté.

533 L'échevin Ernest Arsenault donne avis de motion, que à la prochaine assemblée régulière de ce conseil il proposera la première et la deuxième lecture d'un règlement qui por-

sera le numéro soixante onze; pour autoriser la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine à emprunter une somme de (\$75,000.00) soixante-quinze mille piâtres, pour consolider la dette courante de la dite Corporation.

Signé: Ernest Arsenault

#	Blais & Fure	\$34.54
	Georges St Pierre	90.00
	Bureau d'enregistrement	1.40
	Monsieur Gidion Brossseau	2.00
	L'Imprimerie du Roi	41.33
	Roméo Morissette	15.00
	International Ry. Publishing Co. Ltd	43.75
	H.S. Toussignant	2.08
	W. St Cyr	3.50
	Louis P. Lavanger	2.82
	Albany Rivard	45.8
	Ed. Leblanc	4.37
	Henri Rochelleau	.70
	North Shore Power Co.	185.61

Adopté

Total \$521.93

534 Proposé par l'ic. Donat Rochelleau secondé par l'ic. Louis N. Fabricque et résolu, que des soumissions soient demandées pour cinquante minutes d'avoine pour les chevaux de la Corporation

Adopté.

535 Proposé par l'ic. Donat Rochelleau secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que le trésorier soit autorisé de porter plainte et traduire en Cour du Recorder les locataires ou occupants qui ne paient pas leurs taxes. Adopté.

536 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que le greffier donne avis à M. Roméo Morissette, Ingénieur Civil de remettre ~~les~~ à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, tous les originaux, plans, etc., qu'il a fait ou fait faire durant le temps qu'il a été à l'emploi de la dite Corporation.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapports

et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire

Alphonse Doublane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le cinquième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt trois, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier et Armand Lemire tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

537 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

538 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de pai No. 94 finissant le 26 oct. 1923 \$ 64.38

" " " " 95 " " 2 nov. " 100.25

E. Messier	5.50
Moun. & Frère Lté	240.18
Henri Robert	39.50
Banque Nationale	129.25
The Bell Telephone Co. Ltée	7.31
North Shore Power Co.	180.82
Garage Moderne	4.00
Thomas Nivier	1.50
Pelletier & Cloutier Engr.	4.70
J. H. Rivié de Coté	25.00
Lemard & Frère	1.10
Mme Gédion Brousseau	2.00
J. B. Lorange	18.32
Louis Desbriens	13.00

Adopté

Total \$ 836.81

539

Ouverture des soumissions pour avoine  
Louis Boisvert \$0.45 le minot, Pierre Loranger  
\$1.20 avoine canadienne et \$1.30 avoine de l'ouest,  
Moi' Guim canadienne \$0.65 le minot et \$0.67 le  
minot avoine de l'ouest, Arthur Boisvert \$1.00  
par 68 lbs ou \$1.15 mesure; Proposé par l'éc.  
Donat Rochéau secondé par l'éc. Ernest Arse-  
nault et résolu, que la soumission de Arthur  
Boisvert soit acceptée, pour fournir à la Corpo-  
ration, en quantité minime d'avoine à une  
piastre par soixante huit livres tel que  
spécifié dans sa soumission. Adopté.

540

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc.  
Donat Rochéau et résolu, que le Maire et le  
Trésorier soient autorisés de renouveler pour et  
au nom de la Corporation de la Cité du Cap  
de la Madeleine, pour le compte des logements  
ouvriers, un billet à l'ordre de la Banque  
Nationale à la Banque Nationale, à trois  
mois de sa date, échéant le onzième jour  
du mois de novembre mil neuf cent vingt  
trois au montant de (\$200.00) deux cent piastres  
et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit;  
(\$3.60) trois piastres et soixante centes. Adopté.

541

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par  
l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que dans l'ap-  
pel à la Cour du Magistrat porté par George  
Rochéau, contre l'évaluation de ses terrains  
pour mil neuf cent vingt trois, instructions  
soient données à notre procureur, Mr. Wilfrid  
Gariépy, de confesser jugement selon les  
conclusions de l'appel. Adopté.

542

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc.  
Donat Rochéau et résolu, que le règlement nu-  
méro soixante onze lu à la présente séance  
pour autoriser la Corporation de la Cité du  
Cap de la Madeleine, à emprunter la somme  
de (\$75000.00) soixante quinze mille piastres  
pour diverses fins, soit adopté en première  
lecture. Adopté.

- 543 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Donat Rochelau et résolu, que le règlement numéro soixante onze lu à la présente séance pour autoriser la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, à emprunter une somme de (\$75 000.00) soixante quinze mille piastres pour diverses fins soit adopté en deuxième lecture. *Adopté.*
- 544 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Donat Rochelau et résolu, que le Chef de Police soit autorisé d'acheter des casquettes en drap pour les constables aux meilleures conditions possible, vu que le soumissionnaire refuse de les fournir. *Adopté.*
- 545 Le Maire et le Greffier sont autorisés à rencontrer qui de droit, afin d'obtenir droit de passage pour un tuyau devant recevoir les eaux pluviales sur la rue Fuisy en face de la propriété de Josephat Langevin, et de faire préparer un projet de contrat à cet effet, pour être soumis au conseil.
- 546 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Donat Rochelau et résolu, que le Trésorier de la Cité soit autorisé de rechercher sur la vente des propriétés pour taxes, tel que requis par l'article 557 des Statuts de Québec 13 Georges V. 1922. *Adopté.*
- 547 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que l'aviseur de la Cité soit autorisé d'arrêter les procédures dans la cause de Arthur Bedard vs. La Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, et de régler dans les meilleures conditions possible. *Adopté.*
- 548 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que l'aviseur de la Cité soit autorisé de produire une défense dans la cause entre Corbin vs. la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline. *Adopté.*

- 549 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que l'ordonneur soit autorisé de régler la réclamation de Marchand aux meilleures conditions possible. Adopté.
- 550 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que le chef de police soit autorisé de trouver un cheval pour le département du feu, lequel devra être laissé à la station des pompiers pour essai, le chef de police devra faire rapport au conseil le plus-tôt possible. Adopté.
- Lecture du rapport de l'auditeur pour le mois d'octobre et diverses autres correspondances.
- L'ordre et la séance est levée.

Donat Paquin  
Maire  
Alexandre Boulanger  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine.

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, mardi le treizième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent Son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, Armand Lemire, et Louis N. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

- 551 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles qu'elles. Adopté.

- 552 L'échevin Louis N. Sabucque, après quelques remarques contre l'adoption par le conseil à la dernière séance de la résolution numéro cinq cent quarante-un, regardant l'appel de Georges Rochelleau contre le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt-trois, et demande



que, objection de sa part soit enregistrée dans les minutes de la présente séance.

553

Proposé par l'éc. Donat Rochelieu secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie finissant le 9 nov. 1923	\$ 62.25
Patrick Dupont	18.30
Mme Gideon Brousseau	1.00
J. M. Belliveau	74.89
Banque Nationale	15.60
J. B. Loranger	154.95
Pierre Lorange	24.40
Bureau d'enregistrement	1.23
Le Nouvelliste	23.20
Louis Lacroix	12.98

Adopté

Total \$ 388.80

554

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que ce conseil, ayant pris connaissance d'une demande des membres de la fanfare qui est à s'organiser dans cette Cité, décide d'accorder à la dite organisation l'usage gratuit de la salle du conseil pour leurs exercices et une chambre pour leurs réunions, laquelle chambre sera le bureau actuel du greffier, le conseil se réservant le droit de reprendre la dite salle et chambre en cas de besoin après huit jours d'avis à la dite organisation; de plus le conseil accorde à la dite organisation, la permission d'ouvrir une liste de souscription dans la Cité pour aider à l'organisation de la dite fanfare.

Adopté.

555-

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelieu et résolu, que ce conseil décide de s'abonner à la revue municipale du Canada, à raison de dix piastres pour huit copies de la dite revue, lesquelles devront être adressées au Maire aux échovins et au greffier de la Cité. Adopté.

26-94

556

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un chèque à l'ordre de Wilfrid Gariépy, aviseur de la Cité; au montant de (581.40) cinq cent quatre-vingt-une piastre et quarante centimes pour régler l'affaire Arthur Bedard vs. la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, l'aviseur devra exiger un contrat en bonne et due forme avant le règlement final. Adopté.

557

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un chèque à l'ordre de Wilfrid Gariépy, aviseur de la Cité; au montant de (\$47.00) quarante sept piastres, pour régler l'affaire Marchand vs. la Corporation du Cap de la Madeline. Adopté.

558

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que le greffier donne avis à Mr. Roméo Morissette, J.C. de régler d'ici huit jours, ce qu'il doit à la Corporation sur l'emprunt qu'il a eu en vertu de la loi des logements ouvriers. Adopté.

559

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis N. Fabreque et résolu, que le salaire de T. Bouché, soit à (\$25.00) vingt cinq piastres par semaine à partir du cinq novembre mil neuf cent vingt trois; que Philippe L'Heureux soit payé à (\$0.33) trente trois centimes l'heure et Edmond Derrier, à (\$0.30) trente centimes l'heure et ce à partir du dix novembre mil neuf cent vingt trois; que les autres employés soient payés à (\$0.27½) vingt sept centime et demi l'heure; la journée ordinaire sera de neuf heures d'ouvrage par jour, jusqu'à nouvel ordre. Adopté.

560

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que le règlement numéro soixante-onze, lu à la présente séance pour autoriser la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline à emprunter une somme de

(#75000.00) soixante-quinze mille piastres pour divers fins, soit adopté en troisième lecture. Adopté.

561 Propose par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que T. Bouchéau contre-maître soit autorisé de faire faire des puisards aux endroits suivants: savoir, corn des rues Toupin & Bellevue, Notre-Dame & St Laurent, St Laurent & Patrie et Soranger & St-Laurent. Adopté.

562 Lecture de divers rapports de l'aviseur de la Cité Requête de Georges Dargis & Charles Ed. Rochefort Somment Ernest Arsenault, de produire ses titres comme propriétaire de ou des immeubles, qui peuvent le rendre éligible à la charge d'échevin de cette Cité; réfère à l'aviseur; divers autres correspondances. et la séance est levée

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Bouchéau  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap de la Madeleine  
Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le dix-neuvième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnier et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Bouchéau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

563 Propose par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

564 Propose par l'éc. Louis N. Sabreque secondé

par l'éc. Ormand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Siste de payé No. 97 finissant le 16 nov. 1923	\$ 80.15
Philippe Dufresne	6.00
Bureau d'enregistrement	3.55
W. E. Roy	9.86
Lorange & Frere	436.43
Patrick Dupont	4.50
Adopté	Total \$ 540.49

565 L'échevin Ernest Arsenault produit au conseil une preuve écrite et assermentée, donnant sa qualification forcive lui permettant d'occuper la charge d'échevin, laquelle preuve est remise au dit Arsenault après lecture faite au conseil.

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Ormand Lemire et résolu, que l'aviseur legal de la Cité, soit autorisé de produire une défense au nom de la Cité du Pas de la Madeleine, dans une action, contre la dite Cité par Arthur Pagnolle. Adopté.

567 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que à partir du dixsept novembre mil neuf cent vingt trois les journaliers employés par cette Cité soient payés à trente centimes l'heure, Philippe L'Heureux à trente trois centimes l'heure et Gedeon Bongoal à (\$16.20) seize piastres et vingt centimes par semaine. Adopté.

568 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que à partir du dixsept novembre mil neuf cent vingt trois le salaire des Chef de Police soit à (\$1500.00) un mille cinq cent piastres par année et les constables à (\$4.00) quatre piastres par jour payable à tous les deux semaines. Adopté.

569 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil donne avis public, que l'entretien des routes pour la saison d'hiver sera vendu à l'enchère le troisième jour de décembre mil

L. 99

neuf cent vingt-trois, durant la séance du conseil. Adopté.

570

Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que Tameride Boudreau, soit autorisé de faire faire des puits aux endroits suivants, savoir: rue St Madeline près de la ligne du Canadien Pacifique et coin des rues du Sanctuaire et St Denis. Adopté.

571

Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, les billets suivants à la Banque Nationale: 1° Un billet à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale, pour le compte des logement ouvriers échéant le vingt-trois novembre mil neuf cent vingt-trois au montant de (\$ 900.00) neuf cent piastres et payer l'intérêt (\$ 7.50) sept piastres et cinquante centimes. 2° Un billet à l'ordre de J. M. Bellefeuille à la Banque Nationale, échéant le vingt-trois novembre mil neuf cent vingt-trois au montant de (\$ 2721.02) deux mille sept cent vingt une piastres et deux centimes, et payer l'intérêt (\$ 48.15) quarante huit piastres et quinze centimes. Un billet à un mois à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque nationale, échéant le vingt novembre mil neuf cent vingt-trois au montant de (\$ 500.00) cinq cent piastres et payer l'intérêt (\$ 3.30) trois piastres et trente centimes. Un billet à un mois à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale, échéant le vingt et un novembre mil neuf cent vingt-trois, au montant de (\$ 4000.00) quatre mille piastres et payer l'intérêt (\$ 26.10) vingt-six piastres et dix centimes. Adopté.

trois mois  
C.B.

trois mois  
C.B.

Et la séance est levée.

Alphonse Bouliani  
Greffier

Donat Paquin

Maire

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-sixième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

572 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles qu'elles. Adopté.

573 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 98 finissant le 23 nov. 1923 \$110.28  
Rose Daviau 1.00

Adopté.

Total \$111.28

574 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que le Maire et le greffier soient autorisés de signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, le contrat préparé par le Notaire J. A. Donat Chagnon, lu à la présente séance, regardant un droit de servitude, pour construire, maintenir, réparer et entretenir un canal ou tuyau de drainage sur la propriété mentionnée au dit contrat entre Josephat Sanguin et la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine. Adopté.

575 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que Tancrede Boudreau, contre-maître soit autorisé de faire faire des puisards aux endroits suivants, sa-

savoir: rue Fusiz tel que dit dans le contrat entre Josephat Panguin et la Corporation et soin des rues du Sanctuaire et Poranger. Adopté.

576

Proposé par l'ic. Donat Rochéneau secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que le Maire et le Guffier soient autorisés de signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, un contrat pour l'achat du terrain, numero quatre-vingt dix neuf de la subdivision originair numero trois cent quatre vingt Sept (387-99) tel que prépai par le notaire J. A. Donat Chagnon et lu a la présente séance. Adopté.

Le Sous-Ministre des Affaires Municipales à Québec M. Oscar Morin, étant présent à la séance du conseil; donne une causerie sur l'administration Municipale et invite fortement les contribuables a voter en faveur d'un règlement d'emprunt pour consolider la dette flottante et certains billets promissories. Lecture de divers correspondances et la séance est levée

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Bouchard  
Guffier

Province de Québec  
Cité du Cap de la Madeleine.  
Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le troisième jour du mois de decembre mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi a laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire Donat Pagnier et M<sup>rs</sup>. les échevins Ernest Desnault, Lucien Massicotte, Donat Rochéneau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis W. Fabreque tous échevins

formant quorum sous la présidence du Maire.  
 577 Proposé par l'éc. Louis N. Fabrique secondé par  
 l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les minutes  
 de la dernière séance soient adoptées telles que  
 lues. Adopté.

578 Proposé par l'éc. Louis N. Fabrique secondé par  
 l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes  
 suivants soient payés:-

Liste de paai No. 99 finissant le 30 nov. 1923	\$ 89.48
E. Monseau	3.50
J. H. Reni de Cotret	25.00
Hector Girardeau	69.25
Dame Gédéon Brousseau	1.00
Le Nouvelliste	5.20
Patrick Dupont	7.25
Gédéon Labarre	5.00
J. B. Foranger	12.75
Edouard Foranger	11.00
J. B. Foranger	26.75
Henri Robit	5.40
Emile Beaumier	2.85
Cleophas Ouellette	8.50
H. Massicotte & Freres Ltée.	155.50
Morin & Freres Ltée	1.16
North Shore Power Co.	191.71

Adopté.

Total \$ 621.30

579 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par  
 l'éc. Louis N. Fabrique et résolu, que ce conseil  
 accepte de payer l'entretien de la route St Mau-  
 rici pour la saison d'hiver, à partir de la  
 rue Ste Madeline aux limites de la Cité, tel  
 que vendu à l'enchère à la présente séance  
 et adjugé à M. Seraphin Montplaisir, pour  
 la somme de (\$60.00) soixante piastres, la dite  
 route devra être bien entretenue jusqu'aux chi-  
 mins d'été, la Corporation tendra responsable,  
 l'acquéreur de toutes accidents provenant  
 du mauvais entretien de cette route. Adopté  
 Les autres routes n'ont pas été adjugées, le  
 montant offert étant trop haut.



580 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Donat Rocheleau et résolu, que le constable Arthur Marchand, soit autorisé de faire un relevé du nombre de chantyphures, bœufs etc., en usage à la St-Maurice Paper Co. et aux maisons de la dite Compagnie, ainsi que aux écoles sous le contrôle de la Commission Scolaire. Adopté.

581 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis H. Labrecque et résolu, que le Maire et l'éc. J. Henri Beaumier, soient autorisés de faire les démarches nécessaires pour trouver deux chevaux pour les voitures du département des incendies. Adopté.

Lecture du rapport de l'auditeur pour le mois de novembre mil neuf cent vingt trois.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Douliane  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le dixième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rocheleau, J. Henri Beaumier et Armand Lemire tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire

582 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

583 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes

suivants soient payés :-

Liste de paie No. 100 finissant le 7 dec. 1913 \$ 59.75  
 Mme Gédéon Broussiau 1.00

Adopté. Total \$ 60.75

584 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le rapport du Maire, Président de l'assemblée des électeurs propriétaires fonciers et du greffier concernant la votation sur le règlement numéro soixante onze soit accepté tel que lu à la présente séance.

Adopté.

585 Ouverture des soumissions pour arène.

Arthur Boivert, 55¢ le minot de 34 livres

Pierre Lorange 55¢ le minot.

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que la soumission de Pierre Lorange soit acceptée.

Adopté.

586 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que le contre-Maître Bordelleau soit autorisé de faire faire deux puisards, un, coin des rues St-Faurent et Roi et un rue Mercier, à la partie la plus basse, soit environ cent cinquante pieds de la rue Notre-Dame.

Adopté.

587 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier soit autorisé de faire faire l'ouvrage nécessaire pour illuminer la niche dans la salle du conseil.

Adopté.

588 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que Phil. L'Heureux soit payé à trente cinq centimes l'heure et ce à partir du premier décembre mil neuf cent onze et trois.

Adopté.

589 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que Romeo Monissette J. C. soit autorisé de préparer un plan en rapport avec l'accident arrivé à la fillette Yvette Corbin au passage le printemps dernier.

Adopté.

590 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc.

Armand Lemire et résolu, que la somme de (\$240.00) deux cent quarante piastres soit payé à Narcisse Montplaisir pour l'achat d'un cheval pour le département du feu et que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un cheque à cet effet. Adopté.

591

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rocheleau et résolu, que le chef de police soit autorisé de vendre à l'encire publique le bœuf courant à sept heures de l'après-midi, le cheval qui est de trop dans l'écurie de la corporation. Adopté.

592

Je donne avis de motion, que, à la prochaine séance régulière de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement, imposant et percevant une taxe de (\$0.78) soixante dix huit centimes par cent piastres sur tous les biens fonds et imposables de cette municipalité; une taxe de un pour cent sur toute terre en culture etc., pour rencontrer les dépenses d'administration de l'année courante; ainsi que une taxe de (\$0.42) quarante deux centimes sur tous les biens fonds imposables pour rencontrer les fonds d'amortissements et les intérêts des règlements d'emprunt; Nos. dix, trente-quatre, quarante-huit et cinquante-quatre et une taxe de (\$0.05) cinq centimes par piastre sur tout locataires ou occupants.

Le dix décembre mil neuf cent vingt-trois.

L. J. J.

Signé Lucien Massicotte

593

Le dix décembre, mil neuf cent vingt-trois.  
Je donne avis de motion, que à la prochaine séance régulière de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement, annulant et abrogant à toutes fins que de droit le règlement numéro cinquante deux, concernant les licences de commerce, droits spécifiques de fermis et autres, et ses amendements.

Signé J. Henri Beaumont  
Lecture de diverses correspondance.

et la séance est levée.

Donat Piquin  
Maire  
Alphonse Bourbon  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-quatrième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt-trois à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents Donat Piquin le Maire Donat Piquin et M.M. les Échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rocheleau, J. Henri Beaumier et Louis N. Labrecque tous échevins formant quorum sous la présidence du maire.

594.

Proposé par l'échevin Lucien Massicotte, secondé par l'échevin J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

595

Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque, secondé par l'échevin Ernest Arsenault et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de paye No. 101 finissant le 14 déc. 1923.	\$ 52.33
Liste de paye No. 102 finissant le 21 déc. 1923	\$ 41.90
Bell Téléphone Co.	\$ 6.66
J.A. Donat Chagnon	32.80
North Shore Power Co.	224.30
North Shore Power Co.	191.47
P.V. Ayotte	11.00
Eugène Loranger	1.85
Fire Equipment Ltd	33.76
J.A. Silbert	7.40
Dame Léon Brousseau	2.00
Napoléon Montplaisir	15.71
Pierre Loranger	34.50
	655.70

Cap de la Madeleine

17 décembre 1923

M. le Maire et  
Messieurs les Echevins

Messieurs

Je vous oblige de  
vous remettre votre salle  
de l'ancien Hall de Ville  
pour le 8 janvier.

Il était convenu que je  
devais vous avertir 30 jours  
d'avance au moins. Je n'ai  
pas pu vous prévenir ~~à~~ <sup>avant</sup>

Je suis forcé de vous remettre  
votre salle pour des raisons  
que je ne puis dire ici.

J'espère que vous accepte-  
rez ma demande.

Bien à vous  
J. A. Parier  
Professeur

Rapp.

\$ 655.70

Bureau d'enregistrement	8.60
J. A. Corbeil	5.00
C. J. Moore & Co. Rtes	71.25
Bellefeuille & Freres	20.04
Banque Nationale	149.71
Arthur Boisvert	27.69
L. N. Ferraault	2.00
P. Lacroix	6.27
H. St. Cyr	4.50
Georges Lacroix	10.00
Adopté	Total
	\$ 960.76

596 Proposé par l'échevin Lucien Massicotte, secondé par l'échevin Donah Rocheleau et résolu, que Monsieur U. St. Rousseau soit autorisé d'aller faire un estimate des travaux faits par Monsieur Phidyme Hamel à sa maison; afin que le conseil puisse savoir s'il est possible de lui faire un nouveau prêt en vertu de la loi des logements ouvrier et du contrat avec la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine. Adopté.

597 Ouverture des soumissions pour foin: -  
 Lacroix & Rocheleau \$10.50 le cent bottes.  
 Louis Boisvert \$12.00 le cent bottes.  
 Pierre Loranger \$11.50 le cent bottes.  
 Proposé par l'échevin Donah Rocheleau secondé par l'échevin J. Denis Beaumier, et résolu, que la soumission de Lacroix & Rocheleau soit acceptée pour fournir à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine deux cents bottes de foin Noeud à raison de dix piastres et cinquante centins le cent bottes. Adopté.

598 Proposé par l'échevin Donah Rocheleau, secondé par l'échevin Lucien Massicotte et résolu, que l'entretien de la route au Passage soit donné à Monsieur Johnny Mitchelson pour la somme de treize-cinq piastres; la dite route devra être bien entretenue jusqu'à

l'ouverture des chemins d'été, le Conseil  
tiendra le dit Mitchelson responsable jus-  
qu'à concurrence de trente-cinq piastres si  
le dit chemin est mal entretenu. Adopté.

599

Proposé par l'échevin Lucien Massicotte, secondé par  
l'échevin Ernest Arsenault et résolu, que le Maire  
et le Trésorier soient autorisés de renouvelles  
pour et au nom de la Corporation de la Cité du  
Cap de la Madeleine les billets suivants à la  
Banque Nationale à l'ordre de M. Massicotte  
et Fries Limitée au montant de (\$1028.<sup>55</sup>)

6-100

un mille vingt-huit piastres et cinquante  
cinq centins échéant le vingt décembre  
mil neuf cent vingt-trois, à l'ordre de  
U. J. Rousseau au montant de (\$13303.<sup>95</sup>)  
Treize mille trois cent trois piastres et  
quatre-vingt-quinze centins échéant le  
vingt-quatre décembre mil neuf cent  
vingt-trois, à l'ordre de la Banque  
Nationale au montant de (\$500.<sup>00</sup>) cinq  
cents piastres échéant le vingt-trois  
décembre mil neuf cent vingt-trois,  
à l'ordre de la Banque Nationale au  
montant de (\$4000.<sup>00</sup>) quatre mille pias-  
tres, échéant le vingt-quatre décembre  
mil neuf cent vingt-trois et de payer  
l'intérêt sur les dits billets. Adopté.

600

Proposé par l'échevin Lucien Massicotte, secondé  
par l'échevin Ernest Arsenault et  
résolu, que le règlement No soixante-treize  
pour autoriser la Cité du Cap de la Madeleine  
à prélever d'après le rôle d'évaluation en  
vigueur les montants nécessaires pour  
l'administration générale des affaires de la  
Cité, les fonds d'amortissements # pour  
l'année mil neuf cent vingt-trois,  
soit adopté tel que lui. Adopté.

6-101

et les intérêts  
A.B.

601

Proposé par l'échevin J. Henri Beaumier, secondé  
par l'échevin Lucien Massicotte et résolu  
que le règlement Numéro soixante-douze

abrogeant et annulant à toutes fins  
 que de droit les règlements Numéro  
 Cinquante-deux et soixante-six  
 et traitant des licences de commerce,  
 taxes spéciales ou droits spécifiques  
 de permis et autres, soit adopté  
 tel que lu, en amendement il est  
 proposé par l'échevin Louis N. La-  
 breque, secondé par l'échevin Donat  
 Rocheleau, et résolu que l'article  
 dix de la section deux soit amendé  
 comme suit, en retranchant l'aliéna  
 suivant: - il est défendu de transporter  
 de la viande dans des voitures à moins  
 que cette viande ne soit enveloppée  
 dans du papier propre et non imprimé,  
 tout vendeur de viande devra se  
 conformer à la loi de l'hygiène pu-  
 blic sanctionnée le vingt et un mars  
 mil neuf cent vingt-deux, et nul ne  
 vendra de la viande en quartier ou  
 autrement sur la rue ou ailleurs  
 à moins que la dite viande n'ait été  
 inspectée par l'officier proposé à cette  
 fin par la Corporation; le vote étant pris  
 sur l'amendement donne le résultat  
 suivant, savoir: - votent en faveur les  
 échevins Ernest Arsenaux, Donat  
 Rocheleau et Louis N. Labrecque; votent  
 contre les échevins Lucien Messicotte  
 et J. Henri Beaumier en conséquence  
 l'amendement est adopté par trois  
 contre deux; en conséquence, l'article  
 dix de la section deux du règlement  
 Numéro Soixante-douze se lira comme  
 suit. Par tout boucher, s'il réside  
 dans la ville, dix piastres; s'il n'y réside  
 pas, quinze piastres, après les changements  
 faits en vertu du présent amendement  
 le dit règlement Numéro Soixante-douze



est adopté. Adopté.  
 602. Proposé par l'échevin Donat Rocheleau, secondé par  
 l'échevin Louis N. Labrecque et résolu que le  
 Maire et le Trésorier soient autorisés de payer  
 à David Pratte la somme de vingt-cinq pias-  
 tres en acompte sur son billet advenu  
 de au montant de deux cent cinquante  
 piastres.

Adopté.  
 603. Lecture d'une requête portant environ  
 deux cent cinquante signatures protestant contre  
 la passation du règlement numéro soixante-  
 douze et disant entre autre chose que le dit  
 règlement attaque la liberté individuelle  
 et est contre les intérêts généraux de  
 la Cité.

Lecture de diverses correspondances,  
 et la séance est levée.

Donat Piquin  
 Maire  
 Alphonse Bouliani  
 Greffier

Province de Québec  
 Cité du Cap de la Madeleine.

Assemblée générale du Conseil de la Cité du  
 Cap de la Madeleine tenue au lieu ordi-  
 naire des sessions, lundi le septième  
 jour de Janvier, mil neuf cent vingt-  
 quatre à sept heures de l'après-  
 midi, à laquelle assemblée sont  
 présents son Honneur le Maire  
 Donat Piquin et Messieurs les  
 échevins Ernest Arsenault, Donat  
 Rocheleau, Lucien Massicotte, Denis  
 Beaumier, Armand Lemire, et L<sup>r</sup>.  
 N. Labrecque tous échevins formant  
 quorum sous la présidence  
 du Maire.

604. Proposé par l'échevin Louis N. Labrec-  
 que secondé par l'échevin Armand

Lemire et résolu que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

adopté

605 Proposé par l'éclévin Donat Rocheleau secondé par l'éclévin Louis N. Labrecque et résolu que les comptes suivants soient payés:—

Liste de Paye no. 103 finissant le 28 Dec 1923.	\$ 38.00
Liste de Paye no. 104 finissant le 4 Janvier 1924.	" 72.25
Dame Sidion Brousseau	" 1.00
Donat Pinard	" 1.00
Art. Heblanc & cie	" 8.18
E. Manseau	" 4.25
Bellefeuille & Frère	" 52.23
Dr Nestor Ferracault	" 5.00
Romye Morissette	" 78.00
L. Massicotte & Frère Ltée	" 44.20
Eugene Lorange	" 3.00
Eugene Bertrand	" 32.90
Sidion Toupin	" 13.00
J. M. Bellefeuille	" 32.98
Bell Telephone Co.	" 11.21
North Shore Towing Co.	" 168.20
H. St. by	" 9.00
Rocheleau & Frère	" 4.30
Dame Sidion Brousseau	" 1.00
Northern Electric Co.	" 1.79
Loz Belle-Isle	" 10.00
Gouvernement Provincial (Aut. sur log. oust.)	" 725.00
Paye Pompier Montain pour feu chez Morin & Frère	" 6.90
Adopté	Total \$ 1323.39

606 attendu que le service des tramways ne donne pas entière satisfaction et qu'il ne répond plus aux besoins de la population, il est proposé par l'éclévin Louis N. Labrecque, secondé par l'éclévin Ernest Arsenault et résolu, qu'il demande soit faite à la Rivière Tracation

de bien vouloir améliorer le service des tramways comme suit: un char plus à bonne heure le matin et un char plus tard le soir que le service de dix minutes soit établi tous les jours de la semaine de une heure de l'après-midi jusqu'à minuit, que le dit service de dix minutes soit aussi établi tous les samedis, les dimanches et les jours de fête de huit heures du matin jusqu'à minuit et que les conducteurs nomment les noms de chaque rue.  
Adopté.

607 Proposé par l'éclévin Donat Rochelleau secondé par l'éclévin Ernest Arsenault et résolu que la route Trois-Rivières Grand'Mère à partir du pied de la Côte à Rochelleau jusqu'aux limites de la Cité et le chemin du Cordon vendu à l'enclère publique à la présente séance et adjugé à Monsieur Joseph Vallé pour la somme de \$175.<sup>00</sup>) un cent soixante-quinze piastres lui soient données pour entretien aux conditions suivantes: les dites routes devant être bien entretenues jusqu'aux chemins d'été, le Conseil tiendra le dit Vallé responsable de l'entretien des dites routes jusqu'à concurrence de la somme de \$175.<sup>00</sup>) un cent soixante-quinze piastres.  
Adopté.

607 Lecture d'une lettre de Monsieur Isaac de Grandmont en date du sept janvier mil neuf cent vingt quatre refusant de payer ses taxes municipales pour diverses considérations. Référé à l'avis de la Cité.

Lecture du rapport du chef de  
Police concernant les départements  
de Police et Feu pour l'année  
mil neufcent vingt-trois.

Lecture de diverses autres corres-  
pondances et la séance est levée

Donat Pagnier  
Maire

Alphonse Dubois  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité  
du Cap de la Madeline tenue au lieu  
ordinaire des sessions, lundi le quator-  
zième jour du mois de janvier mil neuf-  
cent vingt quatre à sept heures de l'a-  
près-midi, à laquelle assemblée sont  
présent son Honneur le Maire Donat  
Pagnier et M<sup>rs</sup>. les échevins Lucien Massi-  
cotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier,  
Armand Lemire et Louis N. Sabreque tous  
échevins formant quorum sous la présidence  
du Maire.

- 608 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé  
par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que  
les minutes de la dernière séance soient  
adoptées telles que lues. Adopté.
- 609 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par  
l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les comp-  
tes suivants soient payés:-

Liste de paie no. 105 finissant le 11 janv. 1924	\$182.25
Joseph Lorange	55
Lacroix & Rochelleau	20.70
Chamau Normand	5.50
Banque Nationale	161.36
Niquan & Poirier	6.00
C. N. Pervault	1.20
Armand Marcoulli	1.00
Eugene Montembeau	1.50

Dame Gideon Brousseau	\$ 2.50
Wilfrid Gariopy (Desilets + Fortier)	46.90
Cedopte	Total
	\$ 429.46

610 Proposi par l'ec. Louis N. Sabreque secondi par l'ec. Lucien Massicotto et resolu, que le maire et le tresorier soient autorises de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cite du Cap de la Madeleine, un billet a l'ordre de la Banque Nationale a la Banque Nationale, a trois mois de sa date, échéant le trente et un decembre mil neuf cent vingt trois et de payer l'interet sur le dit billet soit (\$ 7.60) sept piastres et soixante centins, lequel billet au montant de (\$ 450.00) quatre cent cinquante piastres. Adopte.

611 Le conseil prend en consideration le rapport de l'assurance regardant les pertes causées par l'incendie d'un des logements ouvriers appartenant a la Corporation en vertu de la police d'assurance No. 11,882,042 referé a la prochaine seance pour etude.

612 Proposi par l'ec. Louis N. Sabreque secondi par l'ec. J. Henri Beaumier et resolu, que le chef de police soit chargé du departement de la voirie en general, que Taneride Bordileau s'occupe comme entre-maitre de l'aqueduc et des égouts, lorsque le dit Bordileau et ses hommes n'auront pas d'ouvrage dans l'aqueduc et les égouts ils devront travailler sous les ordres du chef de police, soit dans le departement du feu ou de la voirie; que Gideon Longval soit a l'avenir sous les ordres du chef de police. Adopte.

b-103

613 Rapport de H.W. Roussseau, sur l'estime des travaux faits par Phydime Hamel a sa maison, referé a l'avisur avec les autres documents afin de savoir si la Corporation peu lui faire un nouveau pret.

Donat Piquin  
Maire  
Aphorise Boulvain  
Luffier

## Province de Québec

## Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-et-un janvier mil neuf cent vingt quatre, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabucque tous échevins formant quarante sous la présidence du Maire.

614 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

615 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. Donat Rochelleau et résolu, que l'avisé de la Cité soit autorisé de prendre les mesures nécessaires pour mettre Phydime Hamel en demeure de donner la première hypothèque à la Cité du Cap de la Madeleine sur le prêt de (\$1500.00) un mille cinq cent cinquante que la dite Cité lui a fait en vertu de la loi des logements ouvriers, ou remettre à la dite Cité les (\$1500.00) un mille cinq cent qui lui a été prêtés s'il ne peut fournir la première hypothèque et ce dans un délai de dix jours. Adopté.

616 Proposé par l'év. Louis N. Sabucque secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 106 finissant le 18 janv. 1924	\$ 382.05
François Courteau	114.00
Pierre Lorange	6.25
Lorange & Frère	214.96
Patrick Dupont	21.00
J. H. Rini de Botet	125.00
Morin & Frère	1.16
Emile Beaumier	6.00
Adopté	
Total	\$ 870.42

617

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que l'évaluation des dommages fait par le feu à la bâtisse des logements ouvriers rue Napoléon conjointement entre le représentant de la compagnie d'assurance et M. Lucien Morin soit accepté comme satisfaisant par ce conseil, que le maire soit autorisé de signer les documents tel que demandé par lettre à ce conseil en date du quatorze janvier mil neuf cent vingt quatre; En amendement il est proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que le Maire soit autorisé de signer le document regardant, feu au logement ouvrier rue Napoléon, fourni à ce conseil en date du quatorze janvier mil neuf cent vingt quatre, au montant de (\$1910.40) un mille neuf cent dix piastres et quarante centimes, estimi des dommages par le feu au logement ouvrier rue Napoléon, votent en faveur de l'amendement les échevins Lucien Massicotte et J. Henri Beaumier; votent contre les échevins Ernest Arsenault, Donat Rochelleau, Armand Simier et Louis N. Sabuequ, la motion principale est déclari adopté.

617

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis N. Sabuequ et résolu, que le greffier soit autorisé de mettre des avis publics annonçant en vente le logement ouvrier, qui a passé au feu rue Napoléon, le conseil se réservant le droit d'accepter ou refuser tout montant offert pour le dit logement.

b-104

Adopté.

Lettre de J. Eddy Ouellette re. almanach des adultes. De J. Henri Dusseault re. enlèvement de neige en face de son magasin, référé pour étude  
Lecture de diverses correspondance et la séance est levée

Donat Paquin  
Maire  
Aphron Bourlaine  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt-huitième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, J. Henri Beaumier et Armand Lemire tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

618 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

619 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No. 107 finissant le 25 janv. 1924	\$ 115.43
North Shore Power Co.	193.31
Pierre Lorange	12.50
Mme Yedem Brousseau	3.50
International Railway Publish. Co. Ltd	43.75
Joseph Vallée	15.55
Willie Dargis	24.00
Napoléon Beaumier	4.00
Adopté	Total
	\$ 412.04

620 Proposé par l'év. Lucien Massicotte secondé par l'év. Ernest Arsenault et résolu, que le maire et le trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, deux billets à l'ordre de la Banque Nationale à la Banque Nationale, un de (\$ 500.00) cinq cent piastres échéant le vingt septième jour de janvier mil neuf cent vingt quatre et de payer l'intérêt soit (\$ 3.30) trois piastres et trente centimes; un billet de (\$ 4000.00) quatre mille piastres, échéant



ant le vingt septième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt quatre, et de payer l'intérêt, soit (\$ 6.10) vingt six piastres et dix centimes, lesquels billets devront être renouvelés à un mois de leur date. Adopté.

621 Lettre du Sous-Ministre des Affaires Municipales avisant le conseil que le règlement numéro soixante onze, autorisant la Cité du Cap de la Madeline à emprunter (\$ 75 000.00) soixante quinze mille piastres, a été approuvé par le Lieutenant Gouverneur en conseil, en date du vingt trois janvier mil neuf cent vingt quatre.

So. 105

622 Deux avis du sous-secrétaire de la province que les malades Raoul Dumas et Albertine Pafleur ont été admis à l'hôpital de Beauport. et lettre du sous-secrétaire de la province avisant le conseil de payer les arrrages re. dernier reforme

et la séance est levée

Donat Paquin

Secrétaire  
Alphonse Dubouché  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le quatrième jour du mois de février mil neuf cent vingt quatre sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M<sup>rs</sup> les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier Armand Lemire, et Louis W. Fabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

623 Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

624 Proposé par l'éc. Louis W. Fabucque secondé par

624

l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 108 finissant le 1er fev. 1924	\$ 164.75
Remington Typewriter Co.	3.75
J. A. Donat Chagnon	9.50
North Shore Power Co.	203.40
Monsieur Gédion Brousseau	1.00
Bell Telephone Co.	28.87
E. Meuseau	3.00
George Schiller	.75
Pierre Loranger	6.25
Wilfrid Montplaisir	7.75
Cité du Cap de la Madeline	10.00
Theophile Lottinville & al	158.00
Urcisse Normandin & al	225.54
Theophile Lottinville & al	158.00
Urcisse Normandin & al	225.54
Cité du Cap de la Madeline	10.00
J. Lucien Morin (Log. Ouv.)	191.04
Adopté. Total	\$ 1407.14

625 Proposé par l'ic. Louis W. Labucque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, un billet à l'ordre de la Banque Nationale a la Banque Nationale, au montant de (\$200.00) deux cent piastres échéant le douze février mil neuf cent vingt quatre et de payer l'intérêt sur le dit billet, soit: (\$3.65) trois piastres et soixante cinq centes. Log. Ouv. Adopté.

626 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que le maire et le trésorier soient autorisés de signer un chèque à l'ordre de Wilfrid Gariopy, aviseur de la Cité, pour payer les avances faites par le dit aviseur dans les causes pendantes au nom de la Cité du Cap de la Madeline.  
Adopté

627 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de

la Cité soit autorisée de demander des soumissions pour la vente des défentures émises en vertu du règlement numéro soixante onze au montant de (\$75000.00) soixante quinze mille piastres; les soumissions devront être demandées pour (\$75000.00) soixante quinze mille piastres et (\$50000.00) cinquante mille piastres séparément; qu'il soit aussi autorisé de demander à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'autorisation de vendre (\$25000.00) vingt cinq mille piastres de la dite émission de (\$75000.00) soixante quinze mille piastres; de gré à gré le tout tel que requis par l'article 574. des Statuts de Québec 13 George V. 1922. Adopté.

628 Proposé par l'éci. Donat Rochelleau secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que ce conseil demande des soumissions pour cinquante minots d'avoine pour lundi le onzième jour de février. Adopté.

b-106

~~629 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Donat Rochelleau et résolu,~~

629 Attendu que plusieurs contribuables se sont plaints de la façon dont le Three Rivers Traction enlevant la neige sur sa voie ferrée parce que la neige est simplement rejetée par la Cie Traction dans la rue ou sur les trottoirs ou sur les propriétés privées à côté de la dite voie;

Attendu que cette manière d'agir n'est pas conforme à la franchise de la dite Cie et est dérogoratoire au droit général; Il est proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Donat Rochelleau et résolu, que le guffier adresse une demande à la Three Rivers Traction de se conformer sans faute aux termes de sa franchise avec la Cité et à la loi générale, et nettoyer sa voie ferrée et les rues où cette voie passe dans la Cité, en enlevant la neige sans la jeter à côté de la dite voie et vis-à-vis ou sur les propriétés

b-107

privées et cesse en opérant ce prétendu enlèvement, de bloquer et les rues et les entrées ou les propriétés privées, de chaque côté de la dite voie ferrée. *Adopté.*

630 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que le rapport de l'auditeur de la Cité M. J. H. Reni de Cotuit, pour l'année mil neuf cent vingt trois soit accepté. *Adopté.*

631 Proposé par l'ic. Louis W. Sabucque secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, qu'avis soit donné à la Thru Rivers Traction, que des citoyens de la Cité, se plaignent que la Cité Traction, ne se conforme pas aux clauses vingt une et vingt deux de sa franchise se lisant comme suit: Clause 21- Chaque voiture devra être munie d'une cloche que le conducteur devra sonner à l'approche des intersections des rues ou des endroits où les voitures devront s'arrêter. Clause 22- Le conducteur devra annoncer le nom des rues avant d'y arriver. Et que la Cité soit requise de s'y conformer. *Adopté.*

632 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que le budget pour l'année mil neuf cent vingt quatre, soit accepté tel que ci-dessous, savoir:-

<i>Intérêts</i>	
Billés promissives, banque	\$ 600.00
Billés promissives, particuliers	1000.00
Obligations	<u>29025.00</u>
Total des intérêts	\$ 30625.00
<i>Fonds d'amortissements</i>	
Sur le règlement No. 34	\$ 1600.00
Sur le règlement No. 54	3680.49
Sur le règlement No. 71	<u>5600.00</u>
Total sur fonds d'amortissements	\$ 10880.49
<i>Finances</i>	
Aliénés & réformés	\$ 800.00

Pois publics & règlements	\$	100.00
Assurances de garanties		10.00
Audition des livres, etc.,		650.00
Contingents		100.00
Délégations		100.00
Frais d'enregistrement		50.00
Fêtes publiques		50.00
Fonds de bâtisses et juries		12.45
Fonds de secours		300.00
Foyers de téléphones		50.00
Messages		30.00
Numéros de licences		125.00
Papeteries Impressions, Timbres, etc.,		300.00
Abonnements aux journaux		10.00
Élections Municipales		100.00
Commissions, charge etc.,		20.00
Receptions civiques		100.00
Salaire du greffier (Alphonse Boubisme)		1500.00
Salaire du trésorier (Théophile Lottinville)		1700.00
Publicité		300.00
Rôle d'évaluation		500.00
Mutation de propriétés		60.00
Finances Total	\$	6967.45
Voirie		
Assurances	\$	460.00
Achat de chevaux		300.00
Nourriture des chevaux		800.00
Sellerie & Ferrage		100.00
Appareils & Voitures		400.00
Bâtisses entretien		10.00
Contingents		544.00
Frais judiciaires		500.00
Reclamation de dommages		100.00
Papeteries & Impressions		10.00
Enlèvement de neige (Tramways & C.P.R.)		22.00
Devis surs, entretien		1800.00
Devis surs, rigoles		450.00
Devis surs, arrosage		25.00
Traverse du fleuve		30.00
Salair. (Tamer de Bordeaux)		650.00

Trottoirs, enlèvement de neige	\$ 150.00
Rivers ruis, ponceaux	5.00
Cendres	750.82
Routes St Louis de France, etc.,	225.00
Route St Maurice	100.00
Noire Total	<u>\$ 7431.82</u>
Aquaduc	
Assurances	\$ 165.00
Appareils	35.00
Bornes fontaines Entretien	100.00
" " Matériaux	25.00
Conduite principale Entretien	60.00
" " Matériaux	30.00
" service Entretien	300.00
" " Matériaux	40.00
Valves Entretien	25.00
Reclamation en dommages	150.00
Contingents	200.00
Frais judiciaires	50.00
Théliphon & messages	5.00
Avis public, papeteries & impressions	50.00
Pompage, Energie électrique	2700.00
" Prise d'eau entretien	10.00
" " Matériaux	10.00
" Reservoir entretien	25.00
" " Matériaux	10.00
" Machines Gages et Matériaux	30.00
Bâtisses entretien	25.00
Chauffage des Bâtisses	250.00
Entretien et réparation	50.00
Salaires Noil Meunieris	1080.00
" Carmel 100.	720.00
" Tanende Bordikaw	325.00
Aquaduc Total	<u>\$ 6470.00</u>
Egouts	
Appareils	\$ 30.00
Conduite principale entretien	270.00
" " Matériaux	70.00
" service entretien	160.00
" " Matériaux	20.00

Puisards et regards entretien	\$ 250.00
Contingents	200.00
Reclamation en dommages	20.00
Salaires Tancrède Bordeaux	325.00
Assurances de garanties	100.00
Egoûts Total	\$ 1445.00
Police & Incendie	
Appareils	\$ 130.00
Achat de chevaux	250.00
Chevaux entretien & nourriture	170.00
" Sellerie et ferrage	60.00
Bâtisses entretien & réparation	100.00
Amublement	5.00
Chauffage	350.00
Eclairage	140.00
Assurances sur bâtisses	70.00
" " accidents	250.00
Contingents	10.00
Papeteries & Impressions	30.00
Téléphones & messages	35.00
Uniformes	500.00
Systeme d'alarmes matriciaux	18.00
" " Salaires A. Desjardins	732.00
Pompier volontaire	100.00
Constables spéciaux	15.00
Salaires, Weiss Normandin chef.	1500.00
" Henri Brousseau constable	1464.00
" Arthur Marchand "	1464.00
" Adolard Desjardins "	732.00
Auto feu	250.00
Extincteurs chimiques	50.00
Police & Incendie Total	\$ 8425.00
Cour du Recorder	
Papeteries & Impressions	\$ 35.00
Salaires du Recorder, Léon Lajoie	500.00
" " Juffier Alphonse Boulanger	200.00
Cour du Recorder Total	\$ 735.00
Eclairage	
Divrises rues	\$ 2650.00
Eclairage Total	\$ 2650.00

Département en loi  
 Dépenses de voyages \$ 50.00  
 Consultation 25.00  
 Frais judiciaires 505.00  
 Salaire, aviseur, Welfrid Gariopy 1000.00  
 Département en loi. Total \$ 1580.00

Hôtel-de-Ville  
 Assurances \$ 75.00  
 Chauffage 350.00  
 Éclairage 125.00  
 Entretien & réparations 100.00  
 Ameublement 60.00  
 Hôtel-de-Ville Total \$ 710.00

Hygiène  
 Inspection & Désinfection \$ 120.00  
 Dépotoir 50.00  
 Hygiène Total \$ 170.00

Logements Ouvriers  
 Fonds d'amortissements \$ 996.67  
 Déficit 721.74  
 Intérêts 1450.00  
 Entretien & Réparations 45.00  
 Intérêts sur billets, banque 20.00  
 Assurances des pâtisseries 168.00  
 Dépenses Total \$ 3401.41

Recettes  
 R. W. Louthood \$ 300.00  
 Georges Louthood 240.00  
 Annie Morissette 288.96  
 Phydme Hamel 122.21  
 Loyers 540.00  
 Recettes Total \$ 1491.17

Déficit sur logements ouvriers \$ 1910.24  
 Grand Total \$ 80000.00

Adopté.  
 Auvis correspondances, et la séance est levée  
 Donat Piquin  
 M. Van  
 Alphonse Bouliane  
 Griffier



Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine.

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le onzième jour du mois de février mil neuf cent vingt quatre, à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnon et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

633 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

634 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 109 du 2 au 8 février 1924	\$ 252.43
Pierre Loranger	12.50
Banque Nationale	162.95
Louis Bell-Isle	15.00
Mme Léodion Brousseau	1.00
Remington Typewriter Co.	.75
J. P. Loranger	.35
J. H. Rini dépoté	25.00
The Burrell Lumber Co.	81.91
L'Imprimeur du Roi	79.53

Adopté.

Total \$ 631.42

635 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que le trésorier soit autorisé d'endosser au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, le chèque de la Sun Assurance Office, Toronto lequel chèque a été émis en faveur de la dite Corporation pour payer le dommage par l'incendie sur police No. 11,882,042 et que le greffier soit autorisé de signer comme témoin. Adopté.

636

Ouverture des soumissions pour avoine:

Alexis Demers 62 1/2 ¢ par minot de 34 livres  
 Adolphe Grandmont 59 ¢ " " " 34 "

Pierre Lorange 52 1/2 ¢ avoine canadienne et  
 62 1/2 ¢ avoine de l'ouest. Proposé par l'éc. Lucien  
 Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et  
 résolu, que la soumission de Pierre Lorange  
 soit acceptée pour cinquante minots d'avoine  
 canadienne à cinquante deux centimes et demi  
 le minot. Adopté.

637

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par  
 l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le chef de  
 police soit autorisé d'engager un homme pour  
 remplacer le constable Arthur Marchand du-  
 rant le temps nécessaire que le dit Mar-  
 chand prendra pour faire le recensement  
 des licences de commerce. Adopté.

638

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par  
 l'éc. Armand Lemire et résolu, que le greffier  
 demande des soumissions pour trois cent  
 cinquante pieds de boyaux à incendie, les  
 soumissions seront reçues d'hui au dix huit  
 février nuit neuf cent vingt quatre jusqu'à  
 huit heures de l'après-midi, le conseil ne  
 s'engage pas d'accepter aucune des dites  
 soumissions. Adopté.

639

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par  
 l'éc. Louis N. Pabucque et résolu, que le chef  
 de police soit autorisé de faire réparer l'auto  
 du département de feu, nettoyage du moteur  
 etc., installation de freins sur les roues arrières,  
 réparé ou changé la direction, faire le peintu-  
 rage où il y a besoin et une couche de  
 vernis partout. En amendement il est propo-  
 sé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc.  
 Ernest Arsenault et résolu, que des soumis-  
 sions soient demandées pour réparer l'auto  
 du feu tel que spécifié dans la résolution  
 principale: le vote étant pris sur l'a-  
 mendement: en faveur, les échoués

Ernest Arsenault et Lucien Massicotte, contre les échoués J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis N. Fabrique, donnant une majorité de une voix contre l'amendement et la motion principale est adoptée. Adopté.

640 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le maire soit autorisé de signer le contrat de la Bell Telephone pour faire installer le téléphone du département de police sur une ligne individuelle. Adopté.

641 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu que le greffier soit autorisé d'acheter un tape de cent pieds devant servir pour déboucher les égouts. Adopté.

642 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que Tancrède Bordiveau soit autorisé de faire mettre la pression des pompes sur l'aqueduc et de faire ouvrir les bornes fontaines avec deux hoses jusqu'à ce qu'il soit certain que l'eau soit changée dans les tuyaux et ouvrir les retours pendant huit jours dans les rues où il n'y a pas de bornes-fontaines et s'il reste des rues qui n'ont pas de retour ni bornes fontaines, d'en faire rapport à la prochaine séance du conseil, le lavage des tuyaux ci-haut mentionnés devra se faire chaque mois. Adopté.

643 Proposé par l'éc. Louis N. Fabrique secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que des soumissions soient demandées pour réparer le logement ouvriers appartenant à la corporation, rue Napoléon, le tout tel qu'il était avant l'incendie, les soumissions seront reçues d'hui au dix huit février mil neuf cent vingt quatre jusqu'à huit heures de l'après-midi, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque légalement constituée, au montant de dix pour cent de la soumission, le conseil ne s'engage pas à accepter aucune des dites

soumissions.

Adopté

- 644 Rapport de l'auditeur pour janvier 1924.  
 645 Demande pour l'usage de la salle pour une partie de carte par les Canado American pour le 27 mars 1924 accordé.  
 646 Lettre de J. Eddy Ouellette re. almanach des adresses, le greffier est autorisé de répondre que le conseil ne peut rien faire pour lui aider. et la séance est levée.

Donat Paquin  
 Maire

Alphonse Bouchard  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le dix-huitième jour du mois de février mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblés sont présent Son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

- 647 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

- 648 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Lettre de paie No. 110 finissant le 15 fev. 1924	\$ 164.95-
Henri Beliveau	9.75-
Pierre Soranger	26.25-
Alex Heroux	4.00
Département des Affaires Municipales	10.00
North Shore Power Co.	194.11
J. A. Corbeil	.50

J.B. Loranger	\$ 24.01
Three Rivers Welding Co.	4.25
Adopté.	Total \$ 437.82

649 Ouverture des soumissions pour boyaux à incendie, les soumissions suivantes ont été soumises au conseil:  
 Dominion Rubber System, Montreal  
 J. M. Belliveau, Cap de la Madeleine  
 Henri Robert, Trois-Rivières  
 Cutta Rocha & Rubber, Ltd, Montreal  
 J.B. Loranger, Trois-Rivières  
 H. Massicotte & Frere Ltee. Cap de la Madeleine  
 lesquelles soumissions sont référées au chef de police et au comité de police pour choisir la meilleure marque à acheter, le dit chef et comité devra faire rapport pour la prochaine séance du conseil.

650 Ouverture des soumissions pour réparer la maison de la Corporation, dite, logements ouvriers, rue Napoléon, les soumissions suivantes ont été ouvertes: Mouni & Frere, Cap de la Madeleine, (\$1426.00) un mille quatre cent vingt six piastres; Charles Leclerc, Trois-Rivières, (\$1050.00) un mille cinquante piastres; W.W. Rousseau, Cap de la Madeleine, (\$1080.00) un mille quatre-vingt piastres. Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que la soumission de W.W. Rousseau, soit acceptée pour réparer la maison, "logements ouvriers", de la Corporation; l'ouvrage devra être fait de manière que la dite maison soit dans le même état qu'elle était avant l'incendie, et avec la même sorte de matériaux. Adopté.

651 Proposé par l'éc. Donat Rochibau secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que des soumissions soient demandées pour deux cent bottes de foin, numéro deux, classé; les soumissions seront reçues d'aujourd'hui au vingt-cinquième jour de février mil neuf cent vingt quatre, le conseil ne s'engage pas d'accepter aucune des soumissions. Adopté.

652

Proposé par l'éci. Louis W. Sabucque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que le Maire Donat Paquin et l'échevin Lucien Massicotte, soient autorisés de se rendre à Québec, rencontrer le Sous-Ministre des Affaires Municipales Oscar Morin, afin de savoir quel moyen prendre pour régler l'affaire, Pydome Hamel, et obtenir du Gouvernement si possible l'argent nécessaire pour placer la Cité du Cap de la Madeline en première hypothèque. L'échevin Ernest Arsenault demande le vote sur la présente résolution, votent en faveur les échevins Lucien Massicotte, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis W. Sabucque; votent contre les échevins Ernest Arsenault et Donat Rochelleau, laquelle résolution est déclarée adoptée par la majorité du conseil.

Adopté.

653

Je, J. Henri Beaumier, échevin de la Cité du Cap de la Madeline, donne avis de motion que, à la prochaine séance du conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement, abrogeant et annulant à toutes fins que de droit le règlement numéro soixante-trois, concernant la vente, la fabrication et l'inspection du pain, dans les limites de la Cité du Cap de la Madeline. J. Henri Beaumier

Signé.

654

Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Donat Rochelleau et résolu, que à partir du vingt-cinq février mil neuf cent vingt quatre, les bureaux de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, seront ouverts au public, de dix heures jusqu'à douze heures de l'avant-midi et de une heure jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les bureaux seront fermés le samedi après-midi; tous les lundis et vendredis soir les bureaux seront ouverts de sept heures à neuf heures; les heures de bureau des employés seront de huit heures à douze heures de l'avant-midi,

de une heure à quatre heures de l'après-midi, le lundi de sept heures à neuf heures de l'après-midi ainsi que le vendredi; et que le greffier soit autorisé de faire imprimer des cartes indiquant les heures du bureau. Adopté.

655- Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le salaire du trésorier soit de (\$1700.00) un mille sept cent cinquante par année et le salaire du greffier soit de (\$1500.00) un mille cinq cent cinquante par année et ce à partir du premier janvier mil neuf cent vingt quatre. En amendement il est proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le salaire du trésorier et du greffier soit augmenté de dix pour cent et ce à partir du premier janvier mil neuf cent vingt quatre. Le vote est pris sur l'amendement, votent contre les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau et Henri Beaumier; votent pour, les échevins Armand Lemire et Louis W. Fabreque; la résolution principale est déclarée adoptée par la majorité du conseil. Adopté.

656 Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que l'échevin Ernest Arsenault soit nommé pro-maire pour le prochain terme. Adopté.

657 Rapport de Tancrede Rochelleau, re rues où il n'y a pas de retour au bout des tuyaux d'aqueduc et des égouts.

Lettre de l'avisur re Phydime Hamel, Log. Ouv.  
Lettre du sous-ministre des affaires municipales re \$25000.00 de rentes à vendre de gré à gré par la Cité, par règlement No. 71.

Lettre de M. M. Bureau Biqui & Guin par P. Biqui re Cité du Cap vs. Thru Rivers Traction.  
et la séance est levée

Donat Pagnier  
Alphonse Bourbon  
Greffier  
Maire

~~de une heure à quatre heures de l'après-midi  
le lundi et le vendredi de sept heures à neuf  
heures de l'après-midi~~

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-cinquième jour de février mil neuf cent vingt quatre, à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Lucien Massicotte, Donat Rocheleau, J. Henri Beaumier, Armand Poirier et Louis N. Patrecque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

658 Proposé par l'éc. Louis N. Patrecque secondé par l'éc. Donat Rocheleau et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

659 Proposé par l'éc. Louis N. Patrecque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pari No. 111 finissant le 22 fév. 1924	\$ 265.13
Epiphane Tremblay	18.45
Mme Gideon Brosseau	2.00
Alphonse Boulanger	23.20
Adelin Lapointe	30.00
Ureuss Normandin & al	225.54
Thiophile Lottinville & al	215.96
Cité du Cap de la Madeleine	10.00

Adopté Total \$ 790.28

660 Ouverture des soumissions pour achat de \$ 75 000.00 ou \$ 50 000.00 d'obligations de la Cité du Cap de la Madeleine:

La Compagnie d'obligations et de placement des Trois-Rivières Ltée. et le Crédit-Arglo Français Ltée, de Québec, offrent, pour \$ 75 000.00

\$ 98.365%

et pour \$ 50 000.00

\$ 98.315%



M.M. Gourdau & Gagnon, Ing. & L.D. Gaudry, Quebec  
offrent \$98.071% pour \$75000.00 ou \$50000.00, \$98.071%

La Corporation des Obligations Municipales

Sté. Quebec, offre pour \$75000.00 \$97.19%

et pour \$50000.00 \$97.07%

Messieurs - Vidrean Boulais, Montreal

offrent pour \$50000.00 \$97.53%

Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par  
l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que la sou-  
mission de la Compagnie d'Obligations et de  
Placements des Trois-Rivières Limitée et le  
Crédit-Anglo-Français Limitée, de Quebec,  
soit acceptés pour l'achat de (\$750000) soixan-  
te-quinze mille piastres de debentures émises  
par la Corporation de la Cité du Cap de la  
Madeline, en vertu du règlement numéro soixan-  
te-onze, au prix de (\$98.365%) quatrevingt dix  
huit piastres et trente six centimes et cinq pour  
cent, tel que spécifié dans la soumission. Adopté.

661 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par  
l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que le maire  
et le greffier soient autorisés de signer des cer-  
tificats interimaux, en attendant la livraison  
des debentures émises par la Cité et vendues en  
vertu de la résolution numéro (660) six cent soixan-  
te, la présente résolution devra être soumise à l'a-  
visum de la Cité, afin de savoir si le conseil peut  
émittre les certificats mentionnés. Adopté.

662 Proposé par l'ic. Donat Rochelleau secondé par l'ic.  
Louis N. Sabucque et résolu, que la soumission de  
Pierre Lavangue, soit accepté pour deux cent bottes  
de foin à (\$10.50) dix piastres et cinquante centimes  
le cent bottes. Adopté.

663 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par  
l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que le greffier  
soit autorisé de demander des prix pour l'im-  
pression des debentures en vertu du règlement  
numéro soixante onze et les faire imprimer  
au plus bas prix. Adopté.

664 Proposé par l'ic. Donat Rochelleau secondé par l'ic.

Lucien Massicotte et résolu, que le maire et le trésorier soient autorisés de payer le billet de Ovide Beaumier, au montant de (\$1000.00) mille piastres échéant le six mars mil neuf cent vingt quatre, ainsi que l'intérêt. Adopté.

665 Proposé par l'éc. Louis N. Sabuegu secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de renouveler pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, les billets suivants: - (\$900.00) neuf cent piastres à l'ordre de la Banque Nationale pour le compte des logements ouvriers échéant le vingt six février mil neuf cent vingt quatre à un mois de sa date et de payer l'intérêt, soit: sept piastres et cinquante centimes; (\$2721.02) deux mille sept cent vingt une piastres et deux centimes, à l'ordre de J. M. Belliveau à la Banque Nationale, échéant le vingt six février mil neuf cent vingt quatre à un mois de sa date et de payer l'intérêt, soit: (\$48.15) quarante huit piastres et quinze centimes. Adopté.

666 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Sabuegu et résolu, que la soumission de J. M. Belliveau soit acceptée pour trois cent cinquante pieds de loyans à incendie, marque Leader à une piastre et soixante centimes le pied. Adopté.

667 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que le trésorier soit autorisé à ouvrir un compte spécial à la Banque Nationale, et dans les livres de la Cité pour le règlement numéro soixante onze au montant de (\$75000.00) soixante quinze mille piastres. Adopté.

668 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que ce conseil approuve la demande faite par la St Maurice Paper Co. pour charger la ligne du Canadien Pacifique, qui traverse le grand che-

min; à condition que la dite Compagnie s'engage à remettre en bon état le dit chemin et les trottoirs de chaque côté. Adopté.

669 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que le chef de police soit autorisé d'engager George Massicotte pour prendre soin des chevaux et des écuries, à raison de (\$16.00) seize piastres par semaine; le soin des chevaux et l'ouvrage des écuries devra être fait en dehors des heures d'ouvrages. Adopté.

670 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Louis F. Labrecque et résolu, que le greffier écrive au Dr. Thomas Savary, afin d'avoir un rapport écrit, regardant l'inspection de l'aqueduc qu'il a faite le onze février courant et que le dit rapport soit déposé sur la table du conseil. Adopté.

671 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que l'avis de motion concernant le règlement du pain soit continué à la prochaine séance. Adopté.

672 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que le chef de police soit autorisé d'acheter dix tonnes de charbon pour le chauffage de la station de police et Hotel de-Ville. Adopté.

673 Lettre de F. H. Dumas réclamant \$300.00 pour accident, sous considération  
et la séance est levée.

Donat Laguerre  
Président  
Alphonse Bouliane  
Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap de la Madeleine  
Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le troisième jour du mois de mars mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée

sont présent son Honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelieu, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

674 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. *Adopté*

675 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 112 finissant le 29 fev. 1924.	\$ 279.60
Leon Rochefort	✓ 3.00
J.M. Bellyville	✓ 22.25
The Bell Telephone Co.	✓ 11.51
Ovide Beaumier	✓ 1000.00
Ovide Beaumier	✓ 77.50
Alphonse Boulianne & al	✓ 291.65
Flavien Lottinville	25.50
Louange & Frere	✓ 160.00
Mme Lidem Brousseau	✓ 1.00
E. Mansseau	✓ 2.75
Pierre Louange	✓ 232.8
<i>Adopté</i>	Total \$ 1898.06

676 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé d'acheter trois copies de l'almanach des adresses de la Cité du Cap de la Madeline, préparé par J. Eddy Quillotte *Adopté.*

677 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que le règlement concernant la vente, la fabrication et l'inspection du pain soit adopté en première lecture *Adopté.*

678 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelieu et résolu, que le Maire et le trésorier soient autorisés de payer les

billets suivants à la Banque Nationale, et en vertu du règlement numéro soixante onze, Item trois: - \$4000.00 - \$500.00 - \$450.00 - \$200.00 et \$900.00 formant un total de (\$6050.00) six mille cinquante piastres; Item quatre: - à l'ordre de J. M. Belliveau \$2721.02 à l'ordre de H. Massicotte & Fils Ltée. \$1028.55 formant un total de (\$3749.57) trois mille sept cent quarante neuf piastres et cinquante sept centimes, le tout formant le total de (\$9799.57) neuf mille sept cent quatre-vingt dix neuf piastres et cinquante sept centimes à être payé en vertu de la présente résolution. Adopté.

679

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que la résolution numéro six cent douze soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit et que Tancredi Bordiveau soit en charge de la voirie tel que avant l'adoption de la dite résolution; l'échevin Louis N. Labucque demande le vote sur la présente résolution, votent en faveur les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte et Donat Rochelieu contre les échevins J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Labucque, son Honneur le Maire donne son vote contre la résolution qui est rejetée par la majorité du conseil. ~~Adopté~~

680

Proposé par l'éc. Louis N. Labucque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que des parties égales de embras soient chargées aux ententes suivantes; savoir: - coin des rues Fussey & Rochefort, Satrieuille & St Pierre, Bureau & Toupin, rue Rochelieu, rue St Julien, et St Antoine et que quinze centimes soit payé pour le charoyage sur les rues St Julien et St Antoine; vingt centimes sur la rue Rochelieu; vingt cinq centimes sur les rues Toupin & Bureau; trente centimes sur les rues Satrieuille & St Pierre, et trente cinq centimes sur les rues Fussey & Rochefort et que Alphonse Rivard soit chargé de s'occuper de faire charoyer la dite embras. Adopté.

merge  
ans.

681

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc.

Armand Lemire et résolu, que la résolution engageant Gideon Longval pour le soin des chevaux, portant le numéro quatre cent trente deux soit résider à toutes fins que de droit et qu'il se conforme à la résolution numéro six cent douze; l'échevin Ernest Arsenault demande le vote sur la présente résolution; votent en faveur les échevins J. Henri Beaumier Armand Lemire et Louis N. Sabucque; votent contre les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte et Donat Rochelieu; son Honneur le Maire donne son vote en faveur de la résolution qui est déclaré Adopté

682

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault secondé par l'éc. Donat Rochelieu et résolu, que le conseil prenne les moyens nécessaires pour faire remettre à la Cité du Cap de la Madeline par l'ingénieur Romeo Morrissette, les plans, profils et devis terminés et non terminés de l'aqueduc et des égouts, préparés par le dit ingénieur ou ses aides, lesquels plans, profils et devis ont été préparés en exécution du règlement numéro cinquante quatre; l'échevin J. Henri Beaumier demande le vote sur la présente résolution, votent en faveur les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte et Donat Rochelieu votent contre les échevins J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabucque son Honneur le Maire donnera son vote lorsque l'avisur de la Cité aura donné son opinion sur la question.

683

Rapport écrit du Mr. Thomas Savary tel que demandé par résolution numéro 670.

et la séance est levée

Ernest Arsenault  
Maire

Alphonse Pauline  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le dixième jour du mois de mars mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis N. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

684 Proposé par l'év. Louis N. Fabreque secondé par l'év. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté

685 Proposé par l'év. Louis N. Fabreque secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 113 finissant le 7 mars 1924	\$	143.70
Percepteurs du Revenu à 3K.	'	1.35
North Shore Power Co.	'	221.50
Mme Gideon Brousseau	'	1.00
Patrick Dupont	'	10.40
J. H. Rini de Cotuit	'	25.00
La Banque Nationale	'	5979.50
La Banque Nationale Règle. No. 71	-	24303.95
Theophile Lottinville & al	-	173.10
Arceise Normandin & al	-	225.54
Banque Nationale	-	185.50
Banque Nationale	-	25.05
J.B. Foranger	-	1.25
Joseph Lanouette	-	70.00
	Adopté	Total \$ 31366.89

~~686 Proposé par l'év. Louis N. Fabreque secondé par l'év.~~  
686 Proposé par l'év. J. Henri Beaumier secondé par l'év. Louis N. Fabreque et résolu, que le règlement concernant la vente, la fabrication et l'inspection du pain, soit adopté en deuxième lecture.  
Adopté.

687

Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé et est par la présente résolution autorisé à changer au rôle d'évaluation; l'évaluation de Henri Rocheleau pour l'année mil neuf cent vingt deux en prenant comme base l'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt trois; la présente résolution devra être soumise à l'aviseur legal de la Cité afin ~~de~~ de savoir si le conseil peu faire le changement projeté par la présente résolution.

Adopté

688

Proposé par l'ic. Donat Rocheleau secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que l'ic. Ernest Arsenault soit autorisé de consulter l'avocat Dion du Caf de la Madeleine, au sujet de la franchise de la Three Rivers Traction.

Adopté.

689

mandé par  
résolution no. 735

Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Louis W. Patugue et résolu, que l'ingénieur Roméo Monissette soit autorisé à finir les plans, profils, etc., des systèmes d'aqueduc et des égouts qu'il a fait ou fait faire en vertu du règlement numéro cinquante quatre, pour le prix de (\$600.00) six cent piastres plus les frais d'impression; que le Maire soit autorisé de se servir de ses services dans tous cas d'urgence; les dits plans, profils, etc., comprenant les rues suivantes, savoir: St Maurice, Loranger, St Paul, St Philippe, St Dominique, Sacré, ~~St~~, Grandmont, Roi, St Laurent, Richer, Mercier, Massicotte, Longval, Deslois, Ste-Julienne, St-Bonaventure, St-Antoine, Alice, La-Truiville, Belleriv, Montplaisir, Dorval, Toupin, St-Geroges, Toupin, St-Jerme, St-Pierre, Rocheleau, Ste-Madeleine Ouest, St-Jean-Baptiste, La-Truiville, Ecole-rue-Fusey, Traverse Ste-Madeleine, Cgrat-Wayagamack; plan des égouts; feuilles suivantes, savoir C. un, C. deux, C. trois, C. quatre, C. cinq; traverse de la Wayagamack russeau



ruisseau La Truille: l'échevin Ernest Arsenault  
demande le vote sur la présente résolution  
Pour - les échevins - Contre

J. Henri Beaumier

Ernest Arsenault

Armand Lemire

Donat Rochelleau

Louis W. Fabricque

laquelle résolution est déclarée adoptée par la  
majorité du conseil. Adopté.

690 Proposé par l'év. Donat Rochelleau secondé par  
l'év. Ernest Arsenault et résolu, que des soumis-  
sions soient demandées pour cinquante minots  
d'avoine, les soumissions seront reçues jusqu'au  
dixseptième jour de mars mil neuf cent vingt  
quatre à sept heures de l'après-midi, le conseil  
ne s'engage pas à accepter aucune des dites  
soumissions. Adopté.

691 Lettre du Dr Alphonse Lessard accompagnant le ri-  
glement d'hygiène, relatif à l'habitation en  
général, lue à la présente séance.

692 Lettre de Adolphe Desjardins au chef de police  
donnant sa démission, sous considération.

Lecture du rapport de l'auditeur pour février 1924

Lettre de Zéphir Demers re. eau rue Roi. référé  
à Tancred Bordelieu.

et la séance est levée

Donat Piquin

Maire

Alphonse Bouchard

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap  
de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des ses-  
sions lundi le dixseptième jour du mois de mars  
mil neuf cent vingt quatre, à sept heures de l'après-  
midi à laquelle assemblée sont présents Son Honneur  
le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins  
Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau,  
J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis W. Fa-  
brique tous échevins formant quorum sous  
la présidence du Maire.

693 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

694 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Lettre de paie No. 114 finissant le 14 mars 1924	\$ 213.44
Oscar Morin, Sous-Ministre des Aff. Mun.	37.50
J. Eddy Ouelletto	6.00
David Pratto	225.00
Marc Robert	100.00
Alfred Courteau	400.00
Bell Telephone Co.	.29
Emile Beaumier	11.00
Mme Gideon Brousseau	1.00
North Shore Power Co.	188.43
Joseph Alfred Dion	15.00
Adopté.	Total \$ 1197.66

695 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la soumission de Pierre Loranger, soit acceptée pour fournir à la Corporation de la Cité du Cap de la Madelaine cinquante minots d'avoine à soixante et deux centimes et demi le minot. Adopté.

696 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le trésorier soit autorisé à émettre un permis de construction en faveur de la St Maurice Paper Co. tel que la demande de la dite compagnie soumise à ce conseil. et lu à la présente séance. Adopté.

697 Attendu que Adolard Desjardins a donné sa démission pour des raisons suffisantes; Il est proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que la démission du dit Adolard Desjardins soit acceptée et que le greffier soit autorisé à le remercier des bons services qu'il a rendus. Adopté.

698 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que le règlement nu-

numero soixante-quatorze, concernant la vente, la fabrication et l'inspection du pain soit adopté en troisième lecture. Adopté

- 699 Proposé par l'éci. Ernest Arsenault secondé par l'éci. Donat Rochelleau et résolu, que la résolution (No. 189) six cent quatre-vingt-neuf, autorisant Mr. Morrissette de finir les plans et autorisant Mr. le Maire de employer Mr. Morrissette en cas d'urgence, soit rescinder à toutes fins que de droit; l'échevin Louis N. Labucque demande le vote sur la présente résolution;
- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| votent pour                | votent contre               |
| l'échevin Ernest Arsenault | l'échevin J. Henri Beaumier |
| " Lucien Massicotte        | " Armand Lemire             |
| " Donat Rochelleau         | " Louis N. Labucque         |
- Son Honneur le Maire donne son vote contre la résolution, laquelle est rejetée par la majorité du conseil.

- 700 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que ce conseil autorise le greffier de cette cité Affronse Bouhane, à donner un avis public, dans le journal le nouvelliste avisant les contribuables qui n'auront pas payés leurs taxes au trente un du mois de mars mil neuf cent vingt quatre, perdront leur droit de vote; et ce en vertu de l'article douze de la charte de la Cité du Cap de la Madelinie. Adopté.

- 701 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que le maire et le greffier soient autorisés de se rendre à Québec pour faire signer les debentures émises en vertu du règlement numero soixante onze; par Mr. Oscar Morin Sous-Ministre des Affaires Municipales. Adopté
- 702 Proposé par l'éci. Ernest Arsenault secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que des soumissions soient demandées pour les matériaux nécessaires pour faire des entrées privées de l'aqueduc et des égouts, savoir: - trente six boîtes de service, six pieds, soixante pieds de tuyau galvanisé de un pouce de diamètre.

quatre réduits de un pouce par un pouce et un quart d'eau, galvanisé; quatre coudes de un pouce et un quart d'eau, galvanisé; seize miphles de un pouce, d'eau, par trois ~~quarts~~ ~~de~~ pouce de longueur, galvanisés; treize T de un pouce d'eau, galvanisé; six coudes de un pouce, galvanisé; quinze réduits de un pouce par trois quarts de pouce, galvanisé; un tuyau de gris de neuf pouces par quarante cinq centimètres; une feuille de gris de neuf pouces avec accouplement en T de six pouces; cent cinquante pieds de gris de neuf pouces et vingt cinq pieds de gris de six pouces. Les soumissions seront reçues d'hui au trente-unième jour du mois de mars jusqu'à sept heures de l'après-midi; le conseil ne s'engage pas à accepter aucune des soumissions.

Adopté.

703

Lecture de trois applications, à la place du constable Adolard Desjardins, par Messieurs Albert Desmarais, Napoléon Montplaisir et J. A. Turcotte lesquelles applications sont référés au comité de police et feu.

704

Rapport de l'aviseur legal, re Henri Rochelau vs idel d'évaluation, Arthur Grandmont vs entretien de sa femme à l'Arch de Beauport et re affaire Leobrin vs. Cité du Cap.

et la séance est levée.

Pour le Président

Alphonse Proulx  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt-quatrième jour du mois de mars mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son Honneur

le Maire Donat Pagum et M. M. les échevins  
Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beau-  
mair, Armand Lemire et Louis H. Fabreque  
tous échevins formant quorum sous la presi-  
dence du Maire.

705- Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci.  
Louis H. Fabreque et résolu, que les minutes de la  
dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté

706 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumair secondé par  
l'éci. Armand Lemire et résolu, que les comptes  
suivants soient payés :-

Liste de paii No. 115 finissant le 21 mars 1924	\$ 266.43
Pierre Lorange	✓ 33.20
Patrick Dupont	✓ 4.75
Don Gideon Brousseau	✓ 1.00
Arceisse Normandin Val	✓ 253.54
Thiophile Lottinville Val	✓ 173.10
Banque Nationale	✓ 153.03
Isaac Trefanier	✓ 15.04
Gideon Beaumair	✓ 22.39
Marc Robert	✓ 3.57
Charles Lafleur	✓ 66.16
Leon Rochefort	✓ 18.54
Wilfrid Beaumair	✓ 7.36
Cyprien Beaumair	✓ 115.84
Isaac Trefanier	✓ 500.00
Charles Lafleur	✓ 2500.00
Leon Rochefort	✓ 500.00
Marc Robert	✓ 100.00
Wilfrid Beaumair	✓ 200.00
Cyprien Beaumair	✓ 3837.00
Gideon Beaumair	✓ 1250.00
Cité du Cap de la Madeleine	✓ 10.00
Adopté	Total \$10,027.89

707 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumair secondé par  
l'éci. Armand Lemire et résolu, que des soumis-  
sions soient demandées pour quatre uniformes  
de police et trois casquettes d'été; les soumissions  
seront reçues d'aujourd'hui au trente un mars mil

neuf cent vingt quatre jusqu'à huit heures de l'après-midi, le conseil ne s'engage pas à accepter aucune des soumissions. Adopté

708

Proposi par l'éc. Louis N. Labrecque secondi par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le chef de police soit autorisé de faire émettre trois licences de chauffeur d'automobile, pour lui-même et les constables Brousseau et Marchand et de faire enregistrer suivant la loi la voiture automobile du département du feu; que le maire et le trésorier soient autorisés de signer un chèque à cet effet à l'ordre de Hrisse Normandin chef de police. Adopté

709

Proposi par l'éc. J. Henri Beaumier secondi par l'éc. Armand Lemire et résolu, que ce conseil décide d'engager Albert Dusmarais comme constable du département de police et feu et pour la surveillance du système d'alarmes avec un salaire de quatre piastres par jour, habillé comme suit: un habit et une paire de pantalons et un pardessus; le dit engagement partira du dix-huit mars mil neuf cent vingt quatre, si le constable pour une raison ou pour une autre démissionne ou est démis de sa charge, devra laisser ses habits au département de police à moins d'un an de la date de l'engagement il devra laisser ces habits au chef, un avis alors de trente jours demettra le constable de ses fonctions à toutes fins que de droit. Adopté

7

709

Proposi par l'éc. Lucien Massicotte secondi par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que Tancude Bordenave, contre-maitre, soit autorisé de faire les entrées privées de l'aqueduc et des égouts à la propriété de Ernest Soule, coin des rues Fussey et Notre-Dame. Adopté

700

Attendu que le greffier de ce conseil a subi un accident le seize décembre mil neuf cent vingt trois qui aurait eu pour effet de le retenir chez lui durant au moins quarante jours;

Attendu que le dit greffier a surveillé son ouvrage en faisant lui-même un employé pour faire l'ouvrage et ce pour un montant de (\$48.00) quarante-huit piastres;

Attendu que ce conseil aurait eu à débourser le dit montant de (\$48.00) quarante-huit piastres et même plus si le dit greffier était resté chez lui. En conséquence il est proposé par l'échevin Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Sabecqin et résolu, que ce conseil rembourse la dite somme de (\$48.00) quarante-huit piastres au dit greffier afin de le dédommager des déboursés qu'il a fait.

Adopté.

711 Lettre de Philippe Biqui, avocat re Bill Canada Steamship Lines Ltee approuvé à Québec

712 Lettre de Eugène Bernard, N.P. re Ligue du dimanche

713 Lettre de Phydnie Hamel re Log. Ouvriers fût referé à l'ariseur

et la séance est levée

Paul Pagnier

Marie

Alphonse Bouliane  
Greffier

714 Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Je Albert Desmarais, constable pour la Cité du Cap de la Madeline, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi,  
en la Cité du Cap de la  
Madeline, ce vingt-cin-  
quième jour du mois  
de mars mil neuf  
cent vingt quatre

Albert Desmarais

Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions. Lundi le trente-unième jour du mois de mars mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat-Paquin et M. M. les échevins Ernest Arnauld, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis W. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

715 Proposi par l'é. Louis W. Sabucque secondé par l'é. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

716 Proposi par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés: -

Liste de paie No. 116 finissant le 28 mars 1924	\$ 340.50 ✓
Puire Foranger	1.00
J. M. Belliveau	560.00 ✓
Rochelleau & Frere	154.65 ✓
Le Nouvelliste	125.03 ✓
Alexandre Heroux	4.00 ✓
Louis Belle-Isle	13.00 ✓
Dme Gidion Brousseau	1.00 ✓

Adopté Total \$7199.18

717 Proposi par l'é. Louis W. Sabucque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que le comité et le chef de police soient autorisés d'accepter pour et au nom de ce conseil, après examen, la soumission pour les uniformes des constables qui sera jugé la plus avantageuse, d'après les soumissions suivantes, savoir: Hector Girardreau \$ 39.90 pour chaque habillement et \$ 3.00 pour chaque calotte; Lucien Guillemette & Cie \$ 30.95 pour chaque habillement et \$ 2.75 pour chaque calotte. Adopté.



- 718 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que une lumière électrique soit posée au coin des rues Notre-Dame et St-Thomas et une au milieu de la rue Caron et que la lumière rue Notre-Dame devant chez Henri Sauvageau soit démenagé d'un poteau du côté chez Mr. Bailly et que une lumière soit posée au coin des rues Toupin et St-Georges le tout sujet à l'approbation du comité de l'éclairage.  
Adopté.
- 719 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que le Maire soit autorisé de signer le contrat entre la Compagnie du Canadien Pacifique et la Cité du Cap de la Madeline, pour l'achat du terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue Montplaisir, lequel terrain porte les numéros trois cent quatre-vingt-neuf et trois cent quatre-vingt-dix (389 + 390) et que le trésorier soit autorisé de payer le montant de (\$2000.00) deux mille piastres, étant le prix d'achat du dit terrain et ce après que la dite Compagnie aura fourni à la Cité les preuves que le dit terrain est clair de tout hypothécaire droits de servitudes etc.,  
Adopté.
- 720 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que la soumission de H. Massicotte & Fren Ltee. soit acceptée pour fournir à la Cité du Cap de la Madeline, les matricules tel que spécifié et au prix de la soumission, pour aqueduc et égouts.  
Adopté.
- 721 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que les billets de Ovide Beaumier, au montant de (\$1000.00 + \$900.00) un mille et neuf cent piastres lui soient payés et que le maire et le trésorier soient autorisés de signer un cheque a cet effet, le tout avec les intérêts.  
Adopté.
- 722 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Donat Rochelleau et résolu, que ce conseil décide de ne pas renouveler l'engagement de l'avisur

legal de la Cité du Cap de la Madeline, aux  
mimes conditions. Adopté.

et la séance est levée

Donat Pagnier

Alphonse Boulianne  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap  
de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des ses-  
sions lundi le septième jour du mois de avril  
mil neuf cent vingt quatre à sept heures de  
l'après-midi à laquelle assemblée sont présents  
son honneur le Maire Donat Pagnier et M. M.  
les échevins Lucien Massicotte, Donat Rochelleau,  
J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. La-  
bucque tous échevins formant quorum sous  
la présidence du Maire.

723 Proposé par l'éc. Louis N. Labucque secondé par  
l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes  
de la dernière séance soient adoptées telles  
que lues. Adopté.

724 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc.  
J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes sui-  
vants soient payés:-

Liste de fait No. 117 du 29 mars au 4 avril, 1924 \$ 194.90

J. H. Rini de Cochet 25.00 ✓

North Shore Power Co. 209.77 ✓

Le Sheriff 4.00 ✓

H. Massicotte & Frené Plé 35.33 ✓

The Bell Telephone Co. 23.58 ✓

Le Nouvelliste 7.00 ✓

Louange & Frené 5.25 ✓

E. Mansseau 2.25 ✓

Adopté Total \$ 507.08

725 Attendu que une souscription est ouverte sur  
demande du Clergé et des Catholiques du  
Diocèse des Trois-Rivières, pour élever un  
monument à l'un des plus grands pèlats

canadins, Mgr. Pafflich, deuxième évêque du diocèse;

Attendu que les curés des deux paroisses de la Cité du Cap de la Madeleine, invitent le conseil de la Cité du Cap. à souscrire en faveur du monument: En conséquence, il est proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que une somme de cent piastres soit votée comme souscription en faveur du monument Pafflich. Adopté.

726

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que le chef de police et Tancrede Bordeaux, soient autorisés de se rendre chez Théophile Thivierge 13 rue Ste-Julienne, afin de constater le montant des dommages causés par l'eau dans la cave, afin de savoir si sa réclamation est bien fondée, et qu'ils fassent rapport pour la prochaine séance du conseil. Adopté.

727

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la somme de (\$30.00) trente piastres soit payée en acompte à Scaphin Montplaisir, pour l'entretien de la route St-Maurice pour la saison d'hiver, laquelle somme étant la demi du montant total. Adopté.

728

Attendu que la Fabrique St-Famille possède une propriété sur le lot (no. 387-84) trois cent quatre-vingt-sept, quatre-vingt-quatre qui sert de logement pour le sacriste pour une partie de la maison et que l'autre partie est louée à des particuliers;

Attendu que la dite fabrique a payé le plein montant des taxes sur la dite propriété pour les années mil neuf cent vingt-un et mil neuf cent vingt-deux soit la somme de (\$457) quarante cinq piastres et soixante dix neuf centimes;

Attendu que la dite propriété est non imposable pour la partie occupée par le sacriste seulement et que la dite fabrique aurait du payer que pour une demi de l'évaluation

de la dite bâtissee pour les années mil neuf cent vingt un et mil neuf cent vingt deux soit la somme de (\$19.47) dix neuf piastres et quarante sept centes au lieu de (\$45.79) quarante cinq piastres et soixante dix neuf centes, ce qui fait une difference de (\$26.32) vingt six piastres et trente deux centes, que la dite fabrique a payé en trop: En consequence il est proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que le mari et le trésorier soient autorisés de signer un cheque au montant de (\$26.32) vingt six piastres et trente deux centes, à l'ordre de la Fabrique St-Famille pour rembourser le montant chargé en trop pour les années mil neuf cent vingt un et mil neuf cent vingt deux. Adopté.

729 Proposé par J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la somme de (\$7.50) sept piastres et cinquante centes soit payé à chaque constable pour des chaussures; etant la demie du montant alloué pour une année l'autre demie leur sera payé à l'automne prochain. Adopté.

730 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que une augmentation de cinq centes par verge de cendre soit donné aux charretiers ~~de cendre~~ pour le charroyage de la cendre en general. Adopté.

731 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le compte de Roméo Monrissette, ingénieur civil, au montant de (\$645.00) six cent quarante cinq piastres, soit payé pour terminer les plans, profils etc., des systemes d'aqueduc et des égouts, qui ont été livrés à ce conseil, et ce en conformité avec la résolution numero six cent quatre vingt neuf; l'ichonin Lucien Massicotte demande le vote sur la présente résolution: votant en faveur les ichonins J. Henri Beaumier, Armand Lemire

et Louis N. Patueque, votent contre les échoués Lucien Massicotte et Donat Rochelieu, laquelle résolution est déclarée adoptée par la majorité du conseil. Adopté.

732 Rapport de l'auditeur pour mars 1924

Rapport du trésorier sur règlement No. 71

Rapport de W.W. Rousseau, avisant le conseil que le logement ouvrier sera terminé le 11 courant et référé au comité.

Lettre de J.B. Lorangeur se soumission pour matériaux d'aqueduc et égouts, référé au président du comité de l'aqueduc.

Lettre de l'Union des Municipalités de la Province se convention à Gaspi, à l'étude.

et la séance est levée

Ernest Arsenault

Pro-Maire

Alphonse Boulianne  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatorzième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt quatre, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents Messieurs les échoués Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelieu et Louis N. Patueque tous échoués formant quorum sous la présidence du Pro-Maire Ernest Arsenault.

733 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc.

Donat Rochelieu et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

734 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc.

Louis N. Patueque et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de fact. No. 118 du 5 au 11 avril 1924

\$ 370.83 v

St-Maurice Paper Co.

16.71 v

Mrs. Joseph Riomas

15.00 v

Report

402.54

734	Reporté	\$402.54
	Eleophas Ouellette	8.60
	Donat Gédion Brousseau	3.50 ✓
	Omer Loranger	49.50 ✓
	Murcia & Williamson	18.00 ✓
	Treasurer Provincial	119.64 ✓
	International Ry. Pubs. Co. Ltd	43.75 ✓
	Emile Beaumier	4.80 ✓

Adopté. Total \$650.33

735- Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Donat Rochilau et résolu, que ce conseil annule à toutes fins que de droit les mots suivants dans la résolution numéro six cent quatre-vingt-neuf, que le maire soit autorisé de se servir des services de Roméo Massicotte ingénieur en cas d'urgence. Adopté.

736 Proposé par l'éc. Donat Rochilau secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que trois lumières soient posées; une au coin des rues St-Maurice et St-Denis et deux sur la rue Toupin. Adopté.

737 Proposé par l'éc. Louis N. Fabre secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que l'échevin Ernest Arsenau, soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme. Adopté.

738 Commission scolaire se affichera danger à l'approche des écoles, par lettre du 7 avril 1924 le conseil accorde l'installation tel que demandé

739 Lettre, avec résolution du Local No. 62 des Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers apropos du travail du dimanche; daté du 5 avril mil neuf cent vingt quatre.

740 Requête de plusieurs citoyens demandant la confection de trottoirs, référés à la prochaine séance. et la séance est levée.

→ orat. P. P. P.  
Maire

Alphonse Bouhaine  
Guffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le vingt-deuxième jour du mois d'août mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honorable le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier et Armand Simire tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

741

Proposé par l'éc. Armand Simire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

742

Proposé par l'éc. Armand Simire secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de pai No. 119 du 12 au 18 août 1924 \$ 187.10

Louis Destreux	6.00
----------------	------

Dme Gédion Brousseau	2.00
----------------------	------

W.W. Rousseau (Logements Quotiens)	1080.00
------------------------------------	---------

Patrick Dufont	2.00
----------------	------

J. B. Frangier	.60
----------------	-----

H. Massicotte & Fils Ltée.	254.52
----------------------------	--------

Adopté

Total 1632.22

743

Proposé par l'éc. Donat Rochelleau secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que la rue St Madeline soit endrée de la rue Rochelleau à la rue Alice; que la rue Sacroy soit endrée de la rue St Maurice à la rue du Sanctuaire; que la rue Frangier soit endrée de la rue Bonaventure à la rue Grandmont; que la rue Grandmont soit endrée du collège à la rue St Madeline.

Adopté.

Diverses correspondances et la séance est levée

Donat Piquin Maire  
 Alfred Dubois  
 Griffier

Province de Quebec.  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Resolution No.....passé par le conseil de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine, siégeant en séance régulière  
le dix-huitième jour du mois de janvier mil neuf cent  
vingt-six, à sept de l'après-midi, à l'hôte-de-ville.

Proposé par l'échevin.....*Murray*

Secondé par l'échevin.....*Sauvé*

1426  
et resolu que la Banque Canadienne Nationale, Cap-de-la-Madeleine,  
soit prié de payer pour et à l'acquit de la cité du Cap-de-la-  
Madeleine, les coupons d'intérêts suivants émis avec les debentu-  
res de la cité du Cap-de-la-Madeleine, suivant la cédule ci-apres.

(a):-La somme de trois cent vingt-deux 50/100 piastres  
comprennant les coupons dus sur les obligations émises  
par la municipalité de la paroisse du Cap-de-la-Madelei-  
ne, reglement No 34 et dus le premier fevrier 1926

(b):-La somme de six mille trois cents piastres, compren-  
nant les coupons d'intérêt sur les obligations émises par  
la compagnie de l'aqueduc du Cap-de-la-Madeleine, et endos-  
sée par la ville par son reglement No 48. les dits coupons  
étant dus le 1 fevrier 1926.

(c):-La somme de sept cent cinquante piastres, comprennant  
les coupons d'intérêt sur les obligations émises en vertu  
du reglement No 78 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, les  
dits coupons étant dus le 1 fevrier 1926.

Que la banque conserve ces coupons avec tous les droits  
et privileges qui y sont attachés jusqu'au parfait rem-  
boursement de ces sommes; qu'en reconnaissance du paiement  
de ces coupons par la banque, le maire et le tresorier  
sont autorisés à signer en faveur de la banque un billet  
à ordre pour couvrir la somme des montants ci-dessus men-  
tionnés dans la cedula a-b-c-payable à la Banque Canadien-  
ne Nationale, Cap-de-la-Madeleine, à un mois de sa date et  
portant intérêt au taux de six pour cent par an, ainsi que  
ses renouvellements. Ce billet ne devant en aucune facon  
modifier, restreindre, nover les droits que la banque pour-  
ra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons.

Adopté.

Certifié véritable extrait du livre des  
deliberations du conseil de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine.

Greffier.



## Province de Québec

## Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-huitième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son honneur le Maire et M.M. les échevins Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabuque que tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire Donat Paquin.

744 Proposé par l'éc. Louis N. Sabuque secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. *Adopté.*

745 Proposé par l'éc. Louis N. Sabuque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Fait de fait No. 120 du 19 au 25 avril 1924	\$ 151.25 ✓
Curé Lorange	6.25 ✓
Huby Barrette	23.40 ✓
Joseph Vallée	179.30 ✓
Thomas Noir	7.00 ✓
Mme Gidon Brousseau	1.00 ✓
North Show Power Co.	190.03 ✓
American Safrance Fire Engraving Co.	8.40 ✓
<i>Adopté.</i> Total	\$ 566.63

746 Proposé par l'éc. Louis N. Sabuque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que le chef de police soit autorisé de faire faire la clôture entre le terrain de Wilfred Brousseau père et le terrain d'un logement ouvrier rue Napoléon, où demeure Alfred Brousseau. *Adopté.*

747 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Sabuque et résolu, que un permis pour tenir une salle de pool, soit accordé à Mr. Ernest Moreau. *Adopté.*

748 Proposé par l'éc. Louis N. Sabuque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que M.M. J. H. H.

Leduc, Zéphirin Hault et Théodore Gagnon sont nommés évaluateurs pour la révision du rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt quatre; que J. H. H. Leduc soit nommé président et que le salaire des évaluateurs soit de cinquante centimes par heure. Adopté.

749

Considérant qu'il est essentiel au progrès de la région du St Maurice et de la Province de compléter sans délai la route longeant la rivière St Maurice et en particulier la partie qui doit relier depuis La Tuque jusqu'au Grand Pêlé et de là à la route Nationale; En conséquence il est proposé par l'év. Louis N. Fabrique secondé par l'év. Donat Rochelleau et résolu, que le conseil de la Cité du Cap de la Madeline, approuve et appuie fortement le projet et le tracé de cette route de La Tuque au Grand Pêlé et de là à la Route Nationale de la Province et formule l'espoir que cette route sera constituée dans un avenir immédiat; que copie de la présente résolution soit envoyée au secrétaire-troisour du conseil de St Jacques des Pêles. Adopté.

750

Proposé par l'év. Louis N. Fabrique secondé par l'év. Armand Lemire et résolu, que l'Honorable Wilfrid Gariépy soit nommé aviseur legal, procureur et avocat de la Cité, pour un an, à partir du premier mai, mil neuf cent vingt quatre, avec rémunération de mille piastres par année, payable en douze versements mensuels égaux, avec l'intente qu'aucun honorarium ne sera chargé à la Cité pour toutes causes plaidées par le dit Mr. Gariépy, pour la Cité, depuis le premier mai, mil neuf cent vingt trois, jusqu'à l'expiration du présent engagement; ses fonctions comprendront l'étude de tout problème legal regardant la Cité qui lui sera confié par le conseil, ses membres ou ses officiers, la rédaction d'opinions, la

L-116

préparation d'amendements aux règlements ou à la charte et la surveillance des intérêts de la cité au point de vue legal, et embrasseront les devoirs par la loi et la Pratique généralement dévolus sur l'aviseur legal et l'avocat d'une corporation; et durant le terme du présent engagement, la cité fournira à son dit procureur un bureau dans l'Hotel de Ville ou ailleurs. En amendement il est proposé par l'échevin Donat Rocheleau, que la présente résolution soit remise à la prochaine séance régulière ou spéciale de ce conseil; le présent amendement n'ayant pas été subordé la résolution est déclarée adoptée.

Adopté.

75-1 Proposé par l'év. Louis N. Fabrique secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que le chef de police soit autorisé de faire réparer l'arrosoire de la cité aux meilleures conditions possibles. Adopté.

75-2 Proposé par l'év. J. Henri Beaumier secondé par l'év. Armand Lemire et résolu, que le trésorier soit autorisé de demander des prix pour l'impression de feuilles pour le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt quatre et les faire imprimer au plus bas prix qu'il aura eu.

Adopté.

75-3 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que la lumière en face de la succursale entre de la Banque Nationale, soit déminagé d'un poteau du côté de Jules Montreblau et que une nouvelle lumière soit posée en face de chez J. M. Belliveau ou auprès; que deux nouvelles lumières soient posées rue St Pierre de la rue Ste Madeleine à la rue Patte d'oie; une au coin des rues Ste Madeleine et St Thésophae et une sur la rue St Valère, en face de chez Louis Sapointe.

Adopté.

75-4 Proposé par l'év. Donat Rocheleau secondé par l'év. Armand Lemire et résolu, que des sommes-

sons soient demandés pour cinquante minutes  
d'œuvre. Adopté.

755-

Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci.  
Louis H. Fabreque et résolu, que des soumissions  
soient demandées pour réparer le réservoir de  
l'aqueduc, avec du béton armé à l'épreuve de l'eau  
de six pouces d'épaisseur pour la partie en fon-  
te seulement entre le fond et la partie nouvelle  
c'est-à-dire l'agrandissement; les travaux devront  
être garantis pour douze mois de la date de  
l'exécution des travaux; les soumissions seront  
reçues d'aujourd'hui au cinq mai mil neuf cent vingt  
quatre, le conseil ne s'engage pas à accepter  
aucune des dites soumissions, la soumission  
devra mentionner dans combien de temps l'ou-  
vrage sera terminé. Adopté.

756

Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci.  
Amand Lemire et résolu, que demande soit faite  
à Mr. T. O. Wark, gerant de la St Maurice Paper  
Co. de lui vouloir employer de préférence des ouvri-  
ers du Cas de la Madeleine, de préférence à des  
ouvriers étrangers. Adopté.

757

Rapport de l'ouvrier re. affaire Théophile Thoir-  
ge, référé au comité de l'aqueduc.  
Rapport du constable Marchand re feu chez Wilday  
St Cyr, référé au chef de police.  
Reclamation de J. H. Dusseault re eau des  
sa case, référé au chef de police et Tancrede  
Bordeaux.

et la séance est levée  
Foual Paquin Maire  
Alphonse Bouham  
Greffier

758

Province de Québec  
 Cité du Cap de la Madeleine  
 Nous soussignés, J. H. H. Leduc, Zéphirin Nault  
 et Théodore Gagnon, nommés évaluateurs pour  
 la Cité du Cap de la Madeleine, jurons  
 solennellement que nous remplissons avec hon-  
 nêteté et fidélité les devoirs de cette charge  
 au meilleur de notre jugement et de notre  
 capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.  
 Abonnement devant moi en  
 la Cité du Cap de la Ma-  
 delaine, ce en quinzième jour  
 du mois de mai mil  
 neuf cent vingt quatre.

J. H. H. Leduc

Zéphirin Nault  
Théodore GagnonAlphonse Bourbonnais  
Greffier

Province de Québec  
 Cité du Cap de la Madeleine  
 Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap  
 de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des  
 sessions lundi le en quinzième jour du mois de  
 mai mil neuf cent vingt quatre à sept heures  
 de l'après-midi, à laquelle assemblée sont  
 présent son Honneur le Maire Donat Piquin  
 et M. M. les échevins Ernest Desnault, Lucien  
 Massicotte, Armand Lemire, et Louis N. Fabreque  
 tous échevins formant quorum sous la prési-  
 dence du Maire.

759

Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc.  
 Armand Lemire et résolu, que les minutes de la  
 dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

760

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc.  
 Armand Lemire et résolu, que les comptes sui-  
 vants soient payés: -

Liste de paie No. 121 finissant le 2 mai 1924	\$138.65-
Tresorier Provincial	1.06
Tresorier Provincial	3680.49
Theophile Lottinville & al	173.10
Uresse Normandin & al	225.54

Alphonse Bouhiani & Co	✓	\$291.65
The Bell Telephone Co.	✓	14.64
Donat Piquin	✓	15.00
Herby Barrette	✓	25.20
Rm. Sidon Brousseau	✓	1.00
North Shore Power Co.	✓	225.20
Swaphin Montplaisir	✓	30.00
B. Munseau	✓	3.75
Eugene Bertrand	✓	47.70
J. H. Rini dekotub	✓	25.00
Foranger & Frere	✓	16.00
Emile Beaumier	✓	8.31
J. R. Piquin	✓	4.20
L. N. Berthiaume	✓	11.50

Adopté.

Total 4937.99

- 761 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que la soumission de Pierre Foranger soit acceptée pour cinquante mille d'avoine à soixante centimes par minot. Adopté.
- 762 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que l'avoiseur soit autorisé de prendre les procédures nécessaires pour forcer Eugène Hebert, à enlever sa cloture qu'il a placée dans la rue St-Henri, coin Fusiq. Adopté.
- 763 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que demande soit faite au surintendant du Canadien Pacifique Railway Co. à Trois-Rivières pour avoir l'autorisation de ceder la rue Ste Madeline, à la traverse qui se rend à la St-Maurice Paper Co. Adopté.
- 764 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur Ernest Arsenault soit autorisé d'acheter ce qui est nécessaire pour les pompes et les bâtisses de l'aqueduc à la prise d'eau tel que demandé par Noël Neugeois. Adopté.
- 765 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que le chef de police soit autorisé de demander des soumissions pour

deux cent bottes de foin. Adopté  
 766 Proposé par l'ic. Ernest Armandi secondé par  
 l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que Joseph La-  
 nouette soit engagé pour faire le renouvellement  
 de l'aqueduc et des égouts avec un salaire de  
 cinquante centimes par heure et qu'il soit au-  
 torisé à distribuer les comptes qui lui seront  
 donnés par le trésorier. Adopté.

L-17

767

Ouverture des soumissions pour réparer le réservoir  
 de l'aqueduc; soumissionnaires W.W. Rousseau  
 et Roméo Monissette, référé à l'étude en comité  
 Rapport de l'auditeur pour avril 1924

Reclamation de Napoleon Mavis pour dommages  
 à sa propriété par les égouts; à l'étude.

Plainte de Samuel Lanouette, contre les enfants  
 jouant sur le trottoir avec rocturilles, référé au  
 chef de police.

Reclamation de André Eloquin pour domma-  
 ges à ses meubles, référé au comité de l'aqueduc  
 Avis de poursuite par Duflessis, Langlois et La-  
 mothe, avocats, procureurs de Théophile  
 Thivierge, référé au comité de l'aqueduc.  
 et la séance est levée

Donat Paquin  
 Maire  
 Alphonse Bouvane  
 Greffier

Promesse de Faber

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du  
 Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire  
 des sessions lundi le douzième jour du mois  
 de mai mil neuf cent vingt quatre à sept  
 heures de l'après-midi, à laquelle assemblée  
 sont présents son Honneur le Maire Donat  
 Paquin et M.M. les échevins Ernest Armandi,  
 Lucien Massicotte, Donat Rochelau, J. Henri  
 Beaumier et Louis N. Fabreque tous échevins  
 formant quorum sous la présidence du  
 Maire.

768 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque seconde par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

769 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 122 finissant le 9 mai 1924	\$ 136.10
J. M. Bellefleur	34.68
J. R. Paquin	8.50
Lucien Guillemette	146.15
Mme Gideon Brousseau	1.00
H. Massicotte & Fils Ltée	12.64
J. A. Donat Chagnon	3.00
Eugène Loranger	3.45
Pierre Loranger	30.00
Herby Barrette	10.80
	<hr/>
Adopté.	Total \$ 386.32

770 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Donat Rochelleau et résolu, que la soumission de Pierre Loranger, soit acceptée pour deux cent bottes de foin à dix piastres et cinquante centes le cent. Adopté.

771 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que des permis pour tenir des salles de pool soient accordés à André Sauvageau et Albert Solomon. Adopté.

772 Je Ernest Arsenault, échevin de la Cité du Cap de la Madeleine, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée régulière de ce conseil, je proposerai un amendement au règlement numéro suivant un de la Cité en ajoutant les articles suivants à savoir: articles dix huit A, dix huit B, dix huit C. etc., immédiatement après l'article dix huit du dit règlement.

Signé: Ernest Arsenault

773 Attendu que Maurice Desjardis possède dans les limites de la Cité du Cap de la Madeleine des lots dont il est difficile de connaître



les numéros ou qu'il y a eu des changements dans le cadastre;

Attendu qu'il serait avantageux pour la Cité de connaître exactement quels sont les numéros des lots qui possèdent le dit Désilets; En conséquence il est proposé par l'échevin Lucien Massicotte secondé par l'échevin Louis N. Labucque et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé de s'adresser au registrateur du Comté de Champlain et se rendre à son bureau si c'est nécessaire, afin de savoir au juste le numéro des lots qui possèdent Maurice Désilets dans les limites de la Cité du Cap de la Madeleine. Adopté.

774 Attendu que la Cité du Cap de la Madeleine n'est desservie par aucun chemin de fer et que la ligne du Pacifique Canadien qui traverse la dite Cité, n'y fait aucun arrêt et n'y a aucune gare, entrepôt ou bâtisse à la disposition du public;

Attendu que les citoyens du Cap de la Madeleine doivent se rendre à la Cité des Trois-Rivières pour se procurer des facilités de chemin de fer soit pour les passagers soit pour l'expédition des marchandises et qu'il en résulte des inconvénients sérieux, une perte de temps et une dépense d'argent considérable;

Attendu que le chiffre de la population et des affaires et l'importance de la Cité du Cap de la Madeleine justifient la demande d'un changement et de l'établissement dans les limites de la Cité d'une gare avec toutes les accommodations modernes;

Attendu qu'un raccordement de la Cité des Trois-Rivières à la ligne du chemin de fer National à St-Proper Comté de Champlain, en passant par la cité du Cap de la Madeleine, avec gare dans la dite Cité du Cap offrirait le remède

désiré et ferait disparaître les griefs nombreux dont se plaignent les citoyens de la Cité du Cap;

Attendu qu'un embranchement de St Prosper au Cap de la Madeline, de la dite ligne du chemin de fer National, mettrait en communication directe les parties de la région avec le Abitibi et faciliterait l'expédition du bois de l'Abitibi nécessaire pour l'alimentation des moulins à papiers du Cap de la Madeline et des Trois-Rivieres;

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que pour ces raisons le conseil de la Cité du Cap se prononce fortement en faveur de la construction d'un embranchement du chemin de fer National, de St Prosper à la Cité des Trois-Rivieres en passant par la Cité du Cap de la Madeline et en construisant, gare et entrepôt dans la Cité du Cap; résolu de plus que copie des présentes soit adressée aux députés du comté Messieurs Desautels et Bordiveau, avec prière d'en communiquer le contenu au nom de ce conseil aux membres du gouvernement fédéral et de la commission d'administration des chemins de fer nationaux et d'insister pour que la construction du dit embranchement soit effectuée le plus tôt possible. Adopté.

775- Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Donat Rochiveau et résolu, que la vente des propriétés foncières sur lesquelles il y a des taxes dues pour les années mil neuf cent vingt-un et mil neuf cent vingt-deux et dont la liste a été lue à la présente séance, ne soit pas effectuée en vertu d'un mandat adressé au Sheriff, mais que le greffier du conseil soit autorisé à vendre les dites propriétés à l'enchère publique au bureau du conseil en la manière suivante par la

loi, que le trésorier soit autorisé de rechercher sur les dites propriétés jusqu'à concurrence du montant des taxes dues. Adopté.

et la séance est levée

Donat Pagnier

Maire  
Alphonse Rouhane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dix-neuvième jour du mois de mai mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelieu, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Fabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

776 Proposé par l'ic. Donat Rochelieu secondé par l'ic. Louis N. Fabucque et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

777 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie No. 123 du 10 au 16 mai 1924	\$ 91.10
Joseph Lamouette (ass. Log. Quo.)	148.50
J. B. Lorrain	26.83
Mme Gideon Brousseau	1.00

Adopté. Total \$ 267.43

778 Proposé par l'ic. Louis N. Fabucque secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que la soumission de Georges St Pierre soit acceptée pour le peinturage de trois logements ouvriers à raison de cent cinquante piastres. Adopté.

779 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Louis N. Fabucque et résolu, que cette Cité adopte l'avance de l'heure de ce jour au vingt huit sep-

tembre prochain inclusivement, avec l'effet qu'à partir de ce soir minuit de l'heure solaire sera une heure à l'horloge. Adopté.

780 Proposé par l'éci. Louis W. Sabucque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que le Bureau voisin du bureau du greffier dans l'Hotel-de-Ville soit désormais occupé par l'aviseur legal et que le chef de police soit autorisé à nettoyer et embellir ce bureau convenablement. Toute dépense devant d'abord être approuvée par le Maire. Adopté.

781 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que ce conseil apprécie hautement les services rendus par la brigade du des Trois-Rivières pour la diligence à répondre à l'appel des pompiers de la Cité du Cap de la Madeline, lors de l'incendie qui menaçait plusieurs maisons le vingt-quatre avril mil neuf cent vingt quatre et que la somme de cent piastres soit votée et envoyée à la Cité des Trois-Rivières en reconnaissance des services rendus. Adopté.

782 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que le contre-maitre de la voirie soit autorisé de poser un puitsard, coin des rues Notre-Dame et St. Thomas en face du bureau de poste. Adopté.

783 Proposé par l'éci. Ernest Arsenault secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que demande soit faite à la North Shore Power Co. pour changer deux poteaux rue St. Dominique en les plaçant en ligne avec les autres. Adopté.

784 Reclamation de Louis Faerrie pour dommages à sa propriété par laqueduc, referé à l'aviseur. Demande de la Banque de Toronto pour diviser le compte de la Cité entre les deux banques existantes dans la Cité, referé au comité des finances. et la séance est levée

Donat Piquin

Maire

Alphonse Ducharme Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-septième jour du mois de mai mil neuf cent vingt-quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Cagnin et M<sup>rs</sup>. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rocheloau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

785 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

786 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que le contre-maître de la voirie soit autorisé de poser un puisard au coin du ruisseau Rochefort et Montplaisier du côté de Noë Gravin. Adopté.

787 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que cette Cité engage comme ingénieur de la Cité et surintendant de la voirie et de l'aqueduc M<sup>r</sup>. Roméo Morissette J. C. pour un an à raison de cent piastres par mois avec tels devoirs et attributions qui sont de temps en temps définies et délégués par le conseil par résolution ou règlement, ou par la loi, ou qui ordinairement accompagnent ces charges, avec l'entente que sans rétribution supplémentaire copie des lois, documents etc. et copie sur toile des plans préparés pour la Cité seront fournis à la Cité, et que l'ingénieur donnera à la Cité tout le temps requis pour l'exécution des devoirs et obligations de ses charges. L'échevin Donat Rocheloau demande le vote sur la présente résolution voté en faveur les échevins J. Henri Beaumier,

6-19

Armand Lemire et Louis N. Sabreque, ontint  
contre les échevins Ernest Arsenault, Lucien Mas-  
sicotte et Donat Rochilieu, sur division des  
échevins. son Honneur le Maire donne son vote en  
faveur de la résolution qui est déclarée adoptée.

788 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc.  
Donat Rochilieu et résolu, que l'offre de la compagnie  
des Canadian Pacifique Railway, soit acceptée pour  
l'ouverture de la rue St-Madeline à travers leur  
lignes qui se rend à la St-Maurice Paper Co.  
laquelle offre a été faite à la Cite par lettre en  
date du deux novembre mil neuf cent vingt un  
et du vingt-trois mai mil neuf cent vingt  
quatre, pour la somme de (\$370.00) trois cent  
soixanti-dix piastres, que le maire et le trésorier  
sont autorisés de signer un cheque à cet  
effet et l'envoyer à la compagnie; que l'in-  
génieur soit autorisé de surveiller les travaux  
pour et au nom de la Cite du Cap de la Ma-  
delaine. Adopté.

6-120

789 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest  
Arsenault et résolu, que demande soit faite à l'Ho-  
norable Ministre des Affaires Municipales l'au-  
torisation de verser dans les fonds généraux de  
la cite ce qui reste de l'argent en vertu du règle-  
ment numéro soixanti-onze, soit la somme de  
(\$1187.14) un mille un cent quatre-vingt-sept piastres  
et quatorze centimes. Adopté.

790 Attendu que le conseil a autorisé a faire vendre les  
propriétés qui n'ont pas payé leur taxes pour  
l'année mil neuf cent vingt un et mil neuf cent  
vingt deux;

Attendu que plusieurs contribuables ont demandé  
de prendre arrangement pour payer leur taxes pour  
l'année mil neuf cent vingt deux; Il est propo-  
sé par l'échevin Lucien Massicotte secondé par l'é-  
chevin Ernest Arsenault et résolu, que ce conseil  
autorise le trésorier à ôter de la liste les con-  
tribuables qui voudront signer un arrangement  
pour payer l'année mil neuf cent vingt deux dix

à trois mois et payer l'année mil neuf cent vingt-un de suite. Adopté.

791

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No. 124 du 17 au 23 mai 1924	\$ 87.05
North Shore Power Co.	184.51
Mme Gildin Brousseau	2.00
Total \$ 273.56	

Adopté.

792

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu que la corporation de la Cité du Cap de la Madeleine ne sera pas responsable des dommages causés par le reflux des égouts aux propriétés des contribuables à moins qu'il n'y ait une valve de rétention (check-valve) et que avis public soit donné en conséquence. Adopté.

793

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis H. Sabucque et résolu, que le chef de police soit déchargé du département de la voirie et que à l'avenir les employés de la voirie et de l'aqueduc soient sous les ordres de l'ingénieur et que la résolution numéro six cent douze en date du quatorze janvier mil neuf cent vingt quatre soit rescindée à toutes fins que de droit. Adopté.

6-191

794

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis H. Sabucque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire réparer le chemin rue Notre-Dame en face de chez Isaac Trépanier, la route Trois-Rivières Grand Mir jusqu'aux limites de la cité et la côté du passage et qu'il demande à la Trois-Rivières Traction pour élargir les traverses des rues avec de la cendre sur tout le parcours du tramway. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée  
Ernest Arsenault

Maire  
Aphonse Baulain  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois de juin mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échouers Ernest Besonault, Lucien Massicotte, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Fabucque tous échouers formés quarantaine sous la présidence du Maire.

795 Proposé par l'éci. Louis N. Fabucque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

796 Proposé par l'éci. Louis N. Fabucque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés: -

Liste de paie No. 125 du 24 au 30 mai 1924 \$106.10

Joseph Gaurin ✓ 5.78

J. O. Gilbert ✓ 1.60

Mme Gédion Broussard ✓ 3.00

Emile Beaumier ✓ 4.05

L'abbé P. A. Desautels ✓ 1.00

J. H. H. Fédic & al ✓ 232.40

Théophile Lottinville & al ✓ 173.10

Urcisse Normandin & al ✓ 225.54

Cité du Cap de la Madeleine 30.00

Flavien Lottinville ✓ 50.00

Théophile Lottinville & al ✓ 186.26

Urcisse Normandin & al ✓ 225.54

Adopté.

Total \$ 1244.37

797 Proposé par l'éci. Louis N. Fabucque secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que l'aviseur legal de la cité soit autorisé d'offrir à Madame Nov Valère Thibeault la somme de cent vingt cinq piastres par lot sur les numéros (405-23424 quatre cent cinq; vingt trois et vingt quatre afin d'avoir les droits de servitudes des égouts



qu'il y a actuellement sur les dits lots; Madame Thibault devra fournir un certificat du bureau d'imregistrement, afin de prouver à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline que les dits lots ne sont affectés par aucune hypothèque. Adopté.

798

Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé d'acheter un char de pierre concassé assorti. Adopté.

799

Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que ce conseil décide de laisser continuer la bâtisse en construction au numéro quarante six et appartenant à M. Rini Hulshoek rue Rochelieu; En amendement il est proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que le règlement numéro quarante cinq concernant la construction soit respecté et que la résolution principale soit soumise à l'avisur legal de la cité, afin de savoir si elle est conforme ou non au dit règlement; le vote étant pris sur l'amendement, donne le résultat suivant; en faveur les échoués J. Henri Beaumier et Louis N. Sabucque; contre les échoués Ernest Arsenault, Lucien Massicotte et Armand Lemire, donnant la majorité de une voix en faveur de la résolution principale qui est déclaré adopté.

780

Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que l'avisur de la cité du Cap de la Madeline soit autorisé de mettre en demeure la Compagnie Thue-Rivers Traction, de faire les traverses des rues, de la largeur des <sup>rues</sup> transversales, sur tout le parcours du tramways. Adopté.

781

Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur Roméo Moussette soit autorisé de faire poser un puisard au coin des rues Roi et St-Sauvent. Adopté.

L-122

L-123

- 782 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que ce conseil autorise le chef de police à se rendre à Québec afin de prendre part à la convention des Chefs Pompiers du Dominion, les 12-13-14 et 15 août prochain, que la somme de cinquante piastres soit votée pour ses dépenses, et qu'il engage le personnel nécessaire pour le remplacer durant son absence. *Adopté.*
- 783 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que le trésorier soit autorisé de payer les billets des particuliers suivants: Odile Lapointe, mille piastres; Mme Joseph Dumas, cinq cent piastres et E. Willie Dussureault, mille piastres. *Adopté.*
- 784 Proposé par l'éci. Louis G. Sabucque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les taxes de Hercule Lacroix lui soient remises pour l'année mil neuf cent vingt un tel que demandé, ou que le feu qu'il a subi l'a mis dans l'impossibilité de les payer, au montant de (\$35.00) trente cinq piastres. *Adopté.*
- 785 Application de J. O. Niquault comme homme d'œuvre sous considération.
- Avis de poursuite de Léon Bergeron pour dommages à sa propriété le 21 avril dernier, référés à l'ingénieur pour rapport.
- Diverses correspondances de l'ingénieur de la Cité.  
et la séance est levée

Donat Ogier  
Juvare  
Alphonse Bouliane  
Gyffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le neuvième jour de juin mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son

Honneur le Maire Donat Papin et M. M. les  
 échevins J. Henri Beaumier, Armand Lemire  
 et Louis N. Sabueque sous échevins formant  
 quorum sous la présidence du Maire.

786 Proposé par l'éc. Louis N. Sabueque secondé par l'éc.  
 J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la  
 dernière séance soient adoptés telles que lues.  
 Adopté.

787 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc.  
 Louis N. Sabueque et résolu, que les comptes suivants  
 soient payés :-

Liste de paie, du 31 mai au 6 juin 1924	\$ 215.75
Banque Nationale	7199.13
Canadian Pacifique Ry.	28.12
E. Manseau	3.75
G. Willie Dussureault	53.42
J. H. Rini de Cotuit	25.00
Thomas Nivier	7.00
Patrick Dupont	2.00
North Shore Power Co.	222.13
Edmond Loranger	2.00
The Bell Telephone Co.	14.84
St Maurice Valley Chronicle	4.56
Eugène Loranger	1.25
St Maurice Lumber Co. Ltd	37.49
Henri Beliveau	.75
P. N. Ayotte	13.00
Armand Beaumier	5.00
J. B. Loranger	93.11
Adopté.	Total \$7928.30

788 Proposé par l'éc. Louis N. Sabueque secondé par  
 l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que ce conseil  
 autorise le trésorier à payer à Alphonse Sau-  
 vageau la somme de (\$5.40) cinq piastres <sup>40</sup>/<sub>100</sub>  
 pour arruages de paie de l'année mil neuf  
 cent vingt un.  
 Adopté.

789 Proposé par l'éc. Louis N. Sabueque secondé par  
 l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur  
 de la Cité soit autorisé de poser une valve  
 d'échappement au tuyau d'aqueduc, au pont

Trepasier, et d'acheter le tarvia nécessaire pour faire les réparations du chemin en béton dans les limites de la Cité. Adopté.

790 Proposé par l'év. J. Henri Beaumier secondé par l'év. Louis H. Fabrique et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de payer à l'Honorable Secrétaire de la Province de Québec, le compte des dépenses pour l'année mil neuf cent vingt trois au montant de un mille dix ~~vingt~~ piastres et quatre centimes. Adopté.

791 Proposé par l'év. Louis H. Fabrique secondé par l'év. Armand Lemire et résolu, que le greffier de la Cité soit autorisé de porter au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt quatre, comme non imposable la propriété appartenant à la Fabrique St-Famille et occupé par le sacriste de la dite Fabrique. Adopté.

792 Proposé par l'év. Louis H. Fabrique secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu que le salaire des ouvriers menuisiers qui travaillent à la réparation du chemin, font Trepasier, soit rétroactif à quarante centimes l'heure depuis le commencement des travaux de réparations. Adopté.

793 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire niveller et cacher aussitôt que possible, les rues suivantes: - Rochefort, Fatimille, Bellivie, Toupin de la rue Bellivie à la rue Bureau, Bureau et Longval. Adopté.

Rapport de l'auditeur sur les opérations pour mai mil neuf cent vingt quatre.

et la séance est levée

Donné à Québec

Maire

Alphonse Boulyni  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des

sessions. Lundi le seizième jour du mois de juin mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent Son Honneur le Maire Donat Paguin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Donat Rochelleau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis H. Sabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

794 Proposé par l'éci. Louis H. Sabreque secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

795 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Louis H. Sabreque et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pai, du 7 au 13 juin 1924	✓	\$ 258.40
Taux étranger	✓	33.40
J. M. Belliveau	✓	316.44
Mme Gideon Brousseau	✓	2.00
Alphonse Bouchard	✓	4.25
Emile Beaumier	✓	6.75
J. R. Paguin	✓	77.90
H. Massicotte & Fils Sté.	✓	11.71
T. J. Moore & Co. Sté.	✓	50.95
Arvois Vivier	✓	.50
Arceise Normandin & al	✓	225.54
Theophile Lottinville & al	✓	219.26
Antoinette Dubord Dauphinois	✓	54.65
Cité du Cap de la Madeline	✓	10.00
Bureau d'Enregistrement Co. Champlain	✓	50.10
Joseph Lamontagne	✓	88.00
Georges Allaire	✓	177.88
		<hr/>
	Adopté.	Total \$ 1587.73

796 Proposé par l'éci. Ernest Arsenault secondé par l'éci. Donat Rochelleau et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de réparer le chemin rue Notre-Dame, en biton, le tout tel que dit dans sa lettre du seize juin mil neuf cent vingt quatre. Adopté.

797 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci.

Louis N. Sabreque et résolu, que remise de la taxe de locataire soit faite à Madame Léger Dessaulniers, numéro quinze rue St-Grégoire, pour partie de l'année courante, soit à partir de la date où elle est devenue propriétaire de la propriété qu'elle occupait comme locataire. Adopté.

798 Proposé par l'é. Lucien Massicotte secondé par l'é. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur de la Cité, soit autorisé à faire endre la rue St-Madeleine, de la rue Russe au ruisseau à la rue Alice, cette semaine. Adopté.

799 Proposé par l'é. Louis N. Sabreque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé d'engager les chevaux nécessaires pour charger la terre nécessaire pour endre les rues spécifiées dans la résolution numéro sept cent quatre-vingt-trois en date du neuf juin mil neuf cent vingt quatre. Adopté.  
Lecture de diverses correspondances et rapports.  
et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Bousiane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le trentième jour du mois de juin mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

800 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

801 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Fabreque et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie du 14 au 20 juin 1924	✓	\$354.00
Liste de paie du 21 au 27 juin 1924	✓	177.53
Louis Bell-Isle	✓	10.00
Corporation du Comté de Champlain	✓	100.00
J. M. Bellefeuille	✓	253.30
J. B. Loranger	✓	157.03
Jos. Gannon & Fils	✓	9.63
Eugène Loranger	✓	1.30
Herbay Barrette & al	✓	4.50
D. me Gideon Brousseau	✓	2.00
Rochelleau & Frere	✓	30.95
North Shore Power Co.	✓	210.53
D. Babineau	✓	1.00
Patrick Dufont	✓	22.60
Eugène Bertrand	✓	21.75
Oscar Richard	✓	10.00
N. P. Harris	✓	8.00

Adopté. Total \$1374.12

802 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le rapport du Secrétaire d'élection et de l'Officier-Rapporteur pour la présentation des candidats à l'élection du cinq juillet mil neuf cent vingt quatre, soit accepté tel que lu. Adopté.

b-178

803 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le plan préparé par Roméo Morrissette, ingénieur de la Cité, soit accepté pour le changement des poteaux sur Rochelleau; que le dit plan soit envoyé à la Cie Thru Rivers Traction Co. avec demande de faire les changements immédiatement, et que un contrat soit préparé par le Notaire Eugène Bernard du Cap de la Madeline, en vertu de la résolution numéro trois cent trente en date du quatorzième jour du mois de mai mil neuf cent vingt trois. Adopté.

- 804 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis W. Fabuegu et résolu, que des licences et permis de tenir des Salles de pool soit accordé à Messieurs Barthélemy Guilbault et Gaston Goulet. Adopté.
- 805 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis W. Fabuegu et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de surveiller la confection des traverses des rues que la Cie Three Rivers Traction doit faire sur le parcours du tramways et qu'il prépare un plan démontrant les rues qui appartiennent à la Cité sur le parcours du dit tramways. Adopté.
- 806 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis W. Fabuegu et résolu, que le maire soit autorisé de signer le contrat avec la North Shore Power Co. afin d'avoir le pouvoir électrique nécessaire pour le poêle de cuisine à la maison du gardien des pompes à la prise d'eau. Adopté.
- 807 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que la somme de vingt piastres soit donnée à Napoléon Marois en règlement de sa réclamation en date du cinq mai mil neuf cent vingt quatre. Adopté.
- 808 Proposé par l'éc. Louis W. Fabuegu secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de préparer des plans et estimés pour les travaux suivants: - élargissement et confection en béton rue Notre-Dame entre Rochefort et St-Jean-Baptiste, coût d'achat d'un terrain de Jos. Lorange fils Edmond pour avoir accès à la voie d'écartement du Canadien Pacifique Ry. près de la St-Maurice Paper Co., réparations au réservoir de l'aqueduc et prise d'eau, ouverture des rues Ste-Madeleine, Desmarctraire, Delisle et St-Louis; confection de puisards, valves d'échappement et

B-129

B-130



entres privées et agrandissement de remise pour les besoins de la voirie. Adopté.

809 Proposé par l'év. Lucien Massicotte, secondé par l'év. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur de la Cité demande à la Compagnie du Canadien Pacifique Ry. d'ouvrir la traverse de la rue St-Maurice à travers la ligne Québec-Montreal, et l'autorisation à titre gratuit de ceder le long de la voie d'évitement à l'usage des contribuables qui recoivent du fruit. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée.

Fond Roguin  
Marie  
Alphonse Bouliani  
Greffier

810

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Louis Deveau, échoué de la Cité du Cap de la Madeleine, pour le quartier No. 3, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi en la Cité du Cap de la Madeleine, ce quatrième jour de juillet mil neuf cent vingt quatre.

Louis Deveau

Alphonse Bouliani  
Greffier

811

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Ernest Arsenault, échoué de la Cité du Cap de la Madeleine, pour le quartier No. 1, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma

capacitè. Ainsi que Dieu me soit en aide.  
 Oserment devant moi en la  
 Cité du Cap de la Madeline } Ernest Orseau  
 ce septième jour du mois de  
 juillet mil neuf cent vingt  
 quatre.

Alphonse Bouliane  
 Greffier

812 Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline  
 Je, Armand Lemire, échevin de la Cité du  
 Cap de la Madeline, pour le quarton No. 5  
 jure solennellement que je remplirai avec hon-  
 nêteté et fidélité les devoirs de cette charge  
 au meilleur de mon jugement et de ma ca-  
 pacitè. Ainsi que Dieu me soit en aide.  
 Oserment devant moi en la  
 Cité du Cap de la Madeline } Armand Lemire  
 ce septième jour du mois  
 de juillet mil neuf cent  
 vingt quatre.

Alphonse Bouliane  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline  
 Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap  
 de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des  
 sessions lundi le septième jour du mois de  
 juillet mil neuf cent vingt quatre à sept heures  
 de l'après-midi, à laquelle assemblée sont pré-  
 sent son Honneur le Maire Donat Pagnon et  
 M. M. les échevins Ernest Orseau, Lucien Mas-  
 sicotté, Louis Reveault, Armand Lemire et Louis  
 N. Fabrique tous échevins formant quorum  
 sous la présidence du Maire.

813 Proposé par l'éc. Louis N. Fabrique secondé par  
 l'éc. Armand Lemire et résolu, que les mi-  
 nutes de la dernière séance soient adoptées  
 telles que lues. Adopté.

814 Proposé par l'éc. Louis N. Fabrique secondé par l'éc.

Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie du 28 juin au 4 juillet 1924	✓	\$ 122.33
Gouvernement de la Province de Québec	✓	1616.26
Le Nouvelliste	✓	8.40
J. B. Loranger	✓	5.00
Pierre Loranger	✓	29.05
Henri K. Martin	✓	17.50
Dme Yvonne Proussseau	✓	2.00
J. H. Rini de Cochet	✓	25.00
St Maurice Paper Co.	✓	6.72
Keuffel & Esser Co.	✓	30.49
T. J. Moore & Co. Ltd	✓	49.90
North Shore Power Co.	✓	251.63
The Bell Telephone Co.	✓	16.24
E. Messieu	✓	1.25
Banque Nationale		492.31
Joseph Panouette & al	✓	65.00
Isaac Tremblay	✓	5.00
Adopté.		Total \$ 2744.08

815 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil, soit autorisé de rendre à l'encheirneur public, tel que requis par l'article (537) cinq cent trente sept et suivants des Statuts de Québec 13 George, V, 1922 les immeubles sur lesquels les taxes ne sont pas payés, tel que démontré sur la liste fournie à ce conseil par le trésorier de la Cité. Adopté.

816 Proposé par l'éc. Louis N. Sabueque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de fournir aux membres du conseil, la grandeur et le genre de construction des propriétés appartenant aux propriétaires ci-dessous: Pierre Lafontaine, Théophile et Alfred Sirossier, Joseph Lord et Joseph Poulin. Adopté.

817 Proposé par l'éc. Louis N. Sabueque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que l'échevin Armand Lemire soit nommé président du

6-132  
comité de la voirie; que l'échevin Louis Reveault  
soit nommé président du comité de l'éclairage  
et qu'il fasse partie du comité de police;  
que l'éc. Armand Lemire fasse partie du  
comité de l'éclairage. Adopté.

818 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par  
l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'éc. Ernest  
Arsenault soit nommé Pro-Maire pour le  
prochain terme. Adopté.

819 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par  
l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que la séance  
soit ajournée à lundi le quatorzième jour  
du mois de juillet mil neuf cent vingt quatre  
laquelle séance sera pour la transaction des  
affaires ordinaires et continuer l'étude des plaintes  
au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent  
vingt quatre, tel que requis par l'article (486)  
des Statuts de Québec 13 George V, 1922.  
Adopté.

820 Rapport de l'auditeur pour juin 1924  
Diverses correspondances; et la séance est levée.

Donat Pagnon  
Maire  
Alphonse Boulianne  
Griffier

Comité de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap  
de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des  
sessions, lundi le quatorzième jour du mois  
de juillet mil neuf cent vingt quatre à sept  
heures de l'après-midi par ajournement du  
septième jour de juillet mil neuf cent vingt  
quatre en vertu de la résolution (819) huit neuf  
cent dix neuf; à laquelle assemblée sont présents  
Son Honneur le Maire Donat Pagnon et M. M. les  
échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis  
Reveault et Armand Lemire tous échevins for-  
mant quorum sous la présidence du Maire.

821 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc.

Ernest Arsenault et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté

822 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de payé du 5 au 11 juillet 1924	✓	\$ 82.85
L'Imprimeur du Roi	✓	168.23
H. Massicotte & Frere Ltee	✓	49.90
Thomas Nivier	✓	4.50
Patrick Dupont	✓	8.75
International Railway Pubsg. Co. Ltd.	✓	43.75
Adopté		Total \$ 357.98

823 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à donner avis à The International Railway Publishing Co. Ltd. que ce conseil décide de discontinuer l'annonce de la Cité du Cap de la Madeleine, dans le livre intitulé Canadian Railway Guide. Adopté.

824 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire préparer un projet de contrat par le Notaire Eugène Bernard pour accepter les rues offertes à la Cité du Cap de la Madeleine, par la Cie Immobilière du Cap, lequel projet de contrat devra être soumis au conseil pour approbation. Adopté.

20193 825 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur et l'avoué légal de la Cité s'entendent pour obtenir de la Commission des chemins de fer, l'ouverture officielle de la rue St-Maurice à travers les lignes du Canadian Pacific Railway Compagnie dans les limites de la Cité du Cap de la Madeleine. Adopté.

826 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire les démarches

nécessaires pour fournir à l'avisem de la Cite  
les titres qui il demande dans l'affaire de M.  
Hebert, rue Fussey. Adopté.

827

Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par  
l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que Alphonse Ri-  
vaid soit payé à trente centimes l'heure au lieu  
de quarante centimes l'heure et ce à partir du  
douze juillet mil neuf cent vingt quatre. L'é-  
chevin Armand Lemire demande le vote sur  
la présente résolution; votent en faveur les éche-  
vins Ernest Arsenault et Lucien Massicotte  
votent contre les échevins Louis Descault et  
Armand Lemire, sur division des membres  
du conseil son Honneur le Maire vote en  
tre la présente résolution, qui est rejetée.

828

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par  
l'éc. Armand Lemire et résolu, que les modi-  
fications suivantes soient faites au rôle d'é-  
valuation tel que revise par les évaluateurs  
pour l'année mil neuf cent vingt quatre; sa-  
voir: - Théophile Levasseur soixante huit mille  
huit cent pieds cubes à seize centimes le pied cube  
pour la bâtisse principale et cinq mille neuf  
cent quatre-vingt quatre pieds cubes à cinq  
centimes le pied cube pour allonge, situés sur  
le lot soixante quatre du lot originair trois  
cent quatre-vingt sept. Pierre Lapointe, rue  
St-Henri, trente et un mille cinq cent quatre-  
vingt dix neuf pieds cubes à seize centimes le  
pied cube pour la bâtisse situé sur le lot  
numéro cent-vingt-huit du lot originair  
quatre cent six. Joseph Lord, rue Notre-Dame, sur  
terrain, Partie cent trente trois, huit, soit dimi-  
nué de cinq centimes le pied de surface. Joseph  
Poulin, rue Fussey, que les lots numéros qua-  
rante un, quarante deux et quarante trois du  
lot originair quatre cent cinq soient évalués  
à deux cent quarante piastres chaque au lieu  
de trois cent vingt piastres. Que Frédéric Bri-  
er soit annulé du rôle d'évaluation comme

26-134

occupant, ou qu'il est en pension chez son père, tel que déclaré par lui dans une lettre à ce conseil en date du trente juin mil neuf cent vingt quatre: après les modifications ci-dessus décrites, le rôle d'évaluation est déclaré homologué pour l'année mil neuf cent vingt quatre. Adopté.

829 Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que J. A. Niquemault soit engagé pour les départements de police et feu et de la voirie avec un salaire de vingt quatre piastres par semaine, que son salaire soit à trente centimes l'heure pour le département de la voirie et que la balance de son temps c'est-à-dire pour former les vingt quatre piastres par semaine soit chargée au département de police et feu, qu'il soit sous les ordres du chef de police pour le département de police et feu et sous les ordres de l'ingénieur pour le département de la voirie, que le chef de police soit autorisé de faire installer une cloche d'alarmes à sa résidence et le faire assermenter comme constable. Adopté.

830 Lecture de diverses correspondances et rapports.

Fonctionnaire

Marie

Alphonse Boukari

Suffragan

831

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Je, J. A. Niquemault, constable de la Cité du Cap de la Madeline, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Pris que Dieu me soit en aide  
Assurément devant moi  
en la Cité du Cap de la  
Madeline ce 18<sup>ème</sup>  
jour de juillet 1924

J. A. Niquemault

Alphonse Boukari

Suffragan

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt et un juillet mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Donat Piquin et M. M. les échevins Louis Doreault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis H. Sabecque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

832 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Louis Doreault et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté

833 Proposé par l'éci. Louis H. Sabecque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie du 12 au 18 juillet 1924	\$ 103.23
Rémun. Mourissette	✓ 3.00
Joseph Gauvin	✓ 14.33
Larasin & Dupres, Recepteurs du Revenu	✓ 12.00
Joseph Vallée	✓ 1.30
Georges Deschamps	✓ 5.20
Mme Gideon Brousseau	✓ 1.00
Benoit Nivier	✓ 2.00

Adopté Total \$147.06

834 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de s'entendre avec les autorités de la Cie Trois Rives Traction des Trois-Rivieres afin de faire préparer le contrat tel que spécifié dans la résolution numéro (330) trois cent trente en date du (14 mai 1923) quatorze mai mil neuf cent vingt trois; dans le cas ou la dite Cie refuserait de faire préparer le dit contrat, que le dit ingénieur soit autorisé de le faire préparer par le notaire J. P. Dond Chagnon, ou que le Notaire Bernard est dans l'impossibilité d'agir pour



la Corporation du Cap de la Madeline, lequel  
moteur est absent. Adopté.

835

Proposé par l'éci. Louis N. Sabucque secondé par  
l'éci. J. Henri Beaumier que l'ingénieur soit au-  
torisé de faire faire des puisards aux endroits  
suivants, savoir: - rue Thibeau en face de  
la propriété de Gustave Carignan, rue Notre-  
Dame en face de la propriété de J. M. Houle,  
rue St Maurice en face de la propriété de  
Gideon Pottriville, rue Notre-Dame en face  
du garage Rochelau & Frere. Adopté.

836

Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par  
l'éci. Louis Devault et résolu, que la somme de  
(\$83.38) quatre-vingt trois piastres et trente huit  
centimes soit payé à l'avocat Fortunat Lord des  
Trois-Rivieres, en règlement dans l'affaire  
Arthur Paquette vs. la Cité du Cap de la  
Madeline. Adopté.

837

~~Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci.~~  
Proposé par l'éci. Louis Devault secondé par l'éci.  
Louis N. Sabucque et résolu, que l'ingénieur de  
la Cité soit autorisé de demander à la North  
Shore Power Co. de poser deux lumières aux  
endroits suivants, savoir; une rue St-Hiver  
et l'autre, coin des rues Toupin et Bureau,  
qu'il demande à la True Rivers Traction pour  
avoir un arrêt de tramways au coin des rues  
Toupin et Bureau. Adopté.

838

Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par  
l'éci. Louis N. Sabucque et résolu, que le nom de  
la rue Bureau soit changé en celui de rue  
Hotel-de-Ville et que l'ingénieur soit autori-  
sé de faire faire deux indicateurs de rues  
à cet effet. Adopté.

20-195

839

Proposé par l'éci. Louis N. Sabucque secondé par  
l'éci. Louis Devault et résolu, que sous de huit  
jours soit donné aux propriétaires des lots  
vacants sur les rues Rochefort et Fessy de  
chaque côté, de faire débarrasser ces lots de  
toutes broussailles, si l'ouvrage n'est pas fait.

dans les huit jours de la date du dit avis la Corporation fera débarasser les dits terrains aux frais des propriétaires. Adopté

840

Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire arroser la rue Notre-Dame lorsqu'il sera possible d'après son jugement. L'échevin Ormand Empire demande le vote sur la présente résolution: votent en faveur les échevins J. Henri Beaumier et Louis N. Sabucque votent contre les échevins Louis Devault et Ormand Empire, sur division des échevins son Honneur le Maire donne son vote contre la dite résolution qui est rejetée.

841

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire poser une ligne de tuyau de deux pouces pour le lavage du département des voitures à incendies. Adopté.

842

Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que la somme de quatre piastres soit offerte à Emile Mignault en règlement de sa réclamation, et que le trésorier soit autorisé de lui payer le dit montant s'il accepte. Adopté.

Lecture de diverses correspondances, rapports et requêtes. et la séance est levée.

Donat Pagnin  
Maire  
Alphonse Bouleau  
Guffier

Procès-verbal de l'Assemblée

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnin et M.M. les échevins Louis

Deveault, J. Henri Beaumier et Louis N. Sabucque  
tous échoués formant quorum sous la prési-  
dence du Maire.

843 Proposé par l'éci. Louis N. Sabucque secondé par  
l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que les mi-  
nutes de la dernière séance soient adoptées  
telles que lues. Adopté.

844 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par  
l'éci. Louis Deveault et résolu, que les comptes  
suivants soient payés:

Liste de paie du 19 au 25 juillet 1924	\$ 102.84
J. M. Belleville	46.20
Bureau d'enregistrement	28.40
The St. Maurice Valley Chronicle Co.	53.76
J. A. Nigmeault	.55
North Shore Power Co.	190.45
Urcisse Normandin & al	233.04
Thophile Lottinville & al	219.26
Urcisse Normandin & al	225.54
Thophile Lottinville & al	219.26
Cité du Cap de la Madeleine	10.00
Pierre Loranger	46.65
Tresorier de la Province de Québec	2766.36

Adopté Total \$ 3132.31

845 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par  
l'éci. Louis N. Sabucque et résolu, que Mr. Marchil-  
don, avocat, soit autorisé par ce conseil de  
produire une défense dans l'affaire Léon Ber-  
geron vs. la Cité du Cap de la Madeleine  
en l'absence de l'aviseur de la Cité Mr. Wilfrid  
Garnier, lequel aviseur devra défendre les inté-  
rêts de la Cité dans cette affaire. Adopté.

846 Proposé par l'éci. Louis N. Sabucque secondé par  
l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que la somme  
de six piastres soit payée à Octave Montplaisir  
en règlement de sa réclamation pour son  
ressort cassé à son automobile le premier  
juin mil neuf cent vingt quatre, et que  
le maire et le trésorier soient autorisés de  
signer un chèque à cet effet. Adopté.

847 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé d'acheter douze couronnes de puisards pour trottoir et un char de pierre concassée.

Adopté.

848 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire faire un puisard rue Soranger entre les propriétés de M. M. Simard et Champagne.

Adopté.

849 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire nettoyer les fontaines à la prise d'eau et faire poser des rebords aux tuyaux de l'aqueduc, de deux pouces de diamètre aux endroits suivants: coin des rues Richer et Toupin, rues Massicotte et Thibreau.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances

et la séance est levée.

Donat Pagnon,

Président

Alphonse Bouhane

Greffier

Promesse de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le quatrième jour du mois d'août mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnon et M. M. les échevins Lucien Massicotte, Louis Devault, J. Henri Beaumier et Armand Lemire tous échevins formant quorum sous la présidence des Maire.

850 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

851 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par

l'éc. Louis Descault et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de pai. du 26 juillet au 1 <sup>er</sup> août 1924 \$ 176.15	
E. Manseau	✓ 3.50
D <sup>me</sup> Gédern Brousseau	✓ 2.00
North Shore Power Co.	✓ 221.47
Business Systems L <sup>tee</sup> .	✓ 12.71
Eugène Loanger	✓ 1.25
Le Nouvelliste	✓ 46.00
J.B. Loanger	✓ 17.30
J. H. René de Coté	✓ 25.00
Adopté.	Total \$ 505.38

852

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis Descault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de chercher les titres précis verbaux ou autres documents en rapport avec le chemin, route St Maurice sur le coteau, ou que la compagnie du Canadien Pacifique Railway demande à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline de changer la dite route qui passe actuellement sur du terrain qui lui appartient et que le tout soit soumis à l'avis juridique de la Cité afin de savoir si la dite compagnie peut forcer la corporation du Cap de la Madeline à changer la dite route.

Adopté.

A 852

Attendu que certains employeurs, spécialement dans la fabrication de la pulpe et du papier et dans les entreprises de constructions, obligent leurs ouvriers à travailler le dimanche; Attendu que en différents endroits de la Province, le travail du dimanche est devenu habituel et que cette habitude tend à se répandre de plus en plus; Attendu que le travail du dimanche désorganise la famille et l'ordre social, et qu'il est défendu par l'Eglise et les lois de ce pays; Attendu qu'il importe d'empêcher par des

moyens prompts et efficaces, le mal causé par le travail du dimanche;

Attendu qu'il est du devoir de l'autorité de veiller au maintien de l'ordre social et de faire observer les lois,

En conséquence sur proposition de l'éc. Louis Deveau secondé par l'éc. J. Henri Beaumier il est résolu, que le conseil de la corporation de la Cité du Cap de la Madeline prie avec instance l'honorable Premier Ministre et Procureur général de la Province de Québec de prendre les mesures nécessaires pour protéger la famille et la société en cette Province en y faisant observer strictement les lois concernant l'observance du dimanche.

Adopté.

Rapport de l'auditeur de la Cité pour juillet mil neuf cent vingt quatre, lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Donat Paquin

Maire

Alphonse Boileau  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le onzième jour du mois d'août mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assis sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Lucien Massicotte, Louis Deveau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis M. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire

853

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis Deveau et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

854

Proposé par l'éc. Louis Deveau secondé par

l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Bill de payé du 2 au 8 août 1924	\$ 214.73
The Bell Telephone Co.	✓ 16.19
Sarasin & Dufresne	✓ 2.25
Mme Yvonne Brousseau	✓ 1.00
Canada Iron Foundries	✓ 83.16
Leon Rockfort	✓ 6.50
Maurice Thibeault	✓ 3.30
J.B. Frangier	✓ 15. <sup>50</sup> / <sub>100</sub>
Damasse Desplaisis	✓ .50
Rosier Morissette	✓ 20.00
Eugène Bertrand	✓ 41.70
M. Maurice Femi Co. Ltee.	✓ 28.35
Adlard Provancher	✓ 1014.06
J.M. Bellefeuille	✓ 197.00
Adopté.	Total \$ 1643.89

855-

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis Devault et résolu, que ce conseil décide de renouveler la police d'assurance de garantie pour les employés de la corporation de la Cité du Cap de la Madeline, laquelle police porte le numero F. L. 105 et daté du dix huit août mil neuf cent vingt quatre; que le maire et le trésorier soient autorisés de signer un chèque au montant de (\$ 297.60) deux cent quatre-vingt dix sept piastres et ~~soixante~~ soixante centus pour payer la dite police, payable à l'ordre de Joseph Lamouette.

Adopté

856

Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que en consideration d'une demande de la Commission Scolaire du Cap de la Madeline, pour avoir un bureau dans l'Hotel de Ville pour la perception des taxes etc., ce conseil décide de leur fournir le bureau actuellement occupé par le greffier de la Cité, a raison de (\$ 12.00) douze piastres par mois, chauffé, éclairé et fourni d'eau; que l'ingenieur de la Cité soit autorisé de

faire faire les changements nécessaires dans les bureaux. Adopté.

- 857 Proposé par l'éc. Louis N. Patueque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de préparer un plan montrant la distance qu'il y a de la ligne du Canadian Pacific Railway qui traverse la rue Thibault jusqu'au viaduc de la même compagnie qui traverse leur ligne sur le coté ou, que des lumières au nombre de dix soient indiquées sur le dit plan afin de savoir si dix lumières suffiraient pour éclairer cette route. Adopté.
- 858 Je donne avis par les présents, que à la prochaine séance régulière de ce conseil je proposerai un règlement imposant la taxe pour l'administration de l'année mil neuf cent vingt quatre. Le 11 août 1924.

(Signé) Lucien Massicotte

- 859 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que M. M. W. W. Rousseau, Zéphirin Nault et J. H. H. Leduc soient nommés évaluateurs pour faire le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt cinq, que J. H. H. Leduc soit nommé président que Joseph Lanouette soit nommé secrétaire des évaluateurs, que cinquante centimes de l'heure soit payé aux évaluateurs et secrétaire. Adopté.
- 860 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis Devault et résolu, que le maire soit autorisé de faire placer Clovis Nivon, dans une école le plus avantageusement possible. Adopté.
- 861 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire endre la rue Grandmont de la rue St-Mathurin jusqu'au collège et faire faire un puisard sur la dite rue, qu'il soit aussi autorisé de faire faire un puisard au coin des rues Notre-Dame et Hotel-de-Ville. Adopté.



Lecture de divers correspondances  
et la séance est levée.

Ernest Tremblay  
Pro. Maire  
Alphonse Bouchard  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dix-huitième jour du mois de août mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Devault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence de M. le Maire Ernest Arsenault.

862 Proposé par l'é. Louis N. Fabreque secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

863 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de payé du 9 au 15 août 1924	\$ 132.15
H. Massicotte & Fils Pte	64.08
Bureau d'Enregistrement	19.40
Francois Courteau	30.00
J. B. Paranger	7.50
Louis Bell-Isle	10.00
Richard Cormier	1.50
Mme Gideon Brousseau	1.00

Adopté. Total \$ 265.63

864 Proposé par l'é. J. Henri Beaumier secondé par l'é. Louis Devault et résolu, que ce conseil décide de donner une semaine de congé à

chacun des hommes de police, comprenant le chef Urcisse Normandin, Henri Brousseau, Arthur Marchand et Albert Desmarais; le chef de police verra lui-même à donner ce congé à tour de rôle. Adopté.

865 Proposé par l'éci. Louis N. Fabreque secondé par l'éci. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire installer six luminaires sur le balcon, tel que soumis dans son rapport à ce conseil en date du dix-huit août mil neuf cent vingt quatre. Adopté.

866 Proposé par l'éci. Louis N. Fabreque secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire inclure dans le projet de contrat entre la Cité du Cap de la Madeleine et la compagnie Thru-Rivers Traction les propriétés qui se trouvent dans les rues et qui appartiennent à la dite Compagnie; afin que ces propriétés soient loués à la dite Cité, aux mêmes conditions que la rue Rochelleau. Adopté.

867 Lecture et adoption du règlement numéro soixante quinze, pour autoriser la Cité du Cap de la Madeleine, à pûlver les montants nécessaires pour administrer les affaires de la dite Cité pour l'année mil neuf cent vingt quatre.

Lecture de diverses correspondances et rapports et la séance est levée.

Fouad Paganin  
Secrétaire

Alphonse Boulanger  
Président

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt-cinquième jour du mois d'août mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi; à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire

Donat Paquin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Deveault, et Armand Lemire tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

868 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

869 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés :

Liste de paie du 16 au 22 août 1924	✓	\$ 120.50
Jos. Gauvin & fils	✓	34.97
Mme Léon Brousseau	✓	1.00
Joseph Loranger	✓	1.30
Bureau d'Enregistrement	✓	57.70
Adopté		
Total		\$ 215.47

870 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis Deveault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire poser un cabinet d'aisance (Water-Closet) un lavabo et faire faire les réparations nécessaires pour louer pour une classe à Mademoiselle Marie Louise Rivard, institutrice, le haut de l'ancien Hotel-de-Ville; la dite institutrice devra payer huit piastres par mois pour le loyer de la dite salle et elle aura les responsabilités d'un locataire. Adopté.

871 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de consulter l'avisur de la Cité afin de savoir si la Compagnie du Canadien Pacifique Railway est obligé de donner une sortie pour voiture et un chemin convenable afin de faciliter le déchargement des char sur la voie d'évitement à l'usage des contribuables, et qu'il fasse rapport pour la prochaine séance du conseil. Adopté.

872 Reclamation de Arthur Doucet pour un

ressort d'automobile, referé à l'ingénieur pour rapport; divers correspondances, et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Boulanger  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le deuxième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt quatre, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M.M. les échevins Louis Devault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis H. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

873. Proposé par l'é. Louis H. Sabucque secondé par l'é. Louis Devault et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

874. Proposé par l'é. Louis H. Sabucque secondé par l'é. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie du 23 au 29 août 1924		\$ 136.70
Patrick Dupont	✓	24.25
Wilfrid Garipey & al	✓	291.65
Micisse Normandin & al	✓	225.54
Cité du Cap de la Madeleine	✓	10.00
Flarin Lottinville	✓	24.50
Maxime Melançon	✓	210.00
Banque Nationale	✓	7190.72
Theophile Lottinville & al	✓	217.26
Romeo Morissette	✓	8.00
Bellefeuille & Frere	✓	91.30
J.B. Lavanger	✓	3.50
Emile Beaumier	✓	74.33
J.M. Bellefeuille	✓	75.87
A reporter		\$ 8593.62

	Report
Mme Yidion Broussau	8 593.62
L. Rochefort	1.00
J. A. Roy	1.65
Pierre Dumas	2.70
North Shore Power Co.	9.10
J. C. Rochelleau, sec.-trés. Ste Marthe	196.34
Pierre Foranger	3.00
Joseph Lamouette	59.78
Northam Electric Co. Ltd.	204.14
Bureau d'enregistrement	23.88
D. Paguin	3.05
	<u>27.80</u>
	Adopté
	Total \$ 9126.06

875-

Lecture d'un projet de règlement concernant le trafic, renvoyé à la prochaine séance.

Reclamation par Charles Bourgeois, avocat de la part de J. O. Rivard, liquidateur de la compagnie d'aqueduc du Cap de la Madeleine, pour la somme de un mille cinq cent cinquante piastres (\$1500.00) renvoyé à l'avisum legal de la Cité.

et la séance est levée

Donat Paguin  
Maire

Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le huitième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Paguin et M. M. les échevins Ernest Pasmahlt, Louis Devault, Armand Lemire et Louis N. Labucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

876 Proposé par l'éc. Louis N. Labucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que

les minutes de la dernière séance sont adoptées telles que lues. Adopté.

877 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis W. Sabucque et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de pai du 30 août au 5 sept. 1924 \$ 129.05

Mme Gédéon Brousseau 1.00

Adopté. Total \$ 130.05

878 Proposé par l'éc. Ernest Orsault secondé par l'éc. Louis W. Sabucque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire changer une lampe rue Notre-Dame, laquelle lampe est actuellement au poteau six cent dix sept, la faire poser au poteau six cent seize. Adopté.

879 Proposé par l'éc. Ernest Orsault secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire réparer temporairement le réservoir de l'aqueduc, qu'il prépare plans estimés et devis pour deux puits dans le bassin de la prise d'eau devant remplacer les puits actuellement en usage, les dits plans, et devis et estimés doivent être soumis au conseil supérieur d'hygiène pour approbation: qu'il fasse faire un puitsard rue St Antoine, près de chez M. Marois. Adopté.

880 Rapport de l'auditeur pour le mois d'août 1924. Divers rapports de l'ingénieur et autres correspondances, et la séance est levée.

F. ouat Pagnier

Marie Romeo Gomiselli

Greffier suppléant.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le quinzième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée

sont présents son honneur le maire,  
Donat Dapin, et M. M. les échevins  
Ls. N. Labrecque, Ernest Arsenault et  
Louis Doreault. Tous échevins formant  
881 quorum sous la présidence du maire  
Proprié par l'échevin Ernest Arsenault  
et secondé par l'échevin Ls. N. Labrecque  
que les minutes de la dernière  
assemblée soient adoptées telles  
que lues. Adopté

882 Proprié par l'échevin Louis N. Labrecque  
et secondé par l'échevin Louis Doreault  
que les comptes suivants soient payés:-

hôte de paie du 6 sept au 12 sept 24.	✓	101.35
The Bell Telephone Co. 3 Rues.	✓	17.09
Rocheleau & Freres. Cité	✓	8.50
J. Donat Lehaquin. 3 Rues	✓	29.00
North Shore Power Co. 3 Rues	✓	248.69
E. Grouseau, St. Genes de Batiscan.	✓	4.00
J. H. Rene de Cotret. 3 Rues	✓	25.00
Bureau d'Enregistrement St. Genes de Batiscan.	✓	9.05
Orde Carli & Al. Cité	✓	5.00
Dme Gedeon Brousseau, Cité	✓	2.00
Theophile Lottinville & Al. Cité	✓	219.26
Messe Normand & Al. Cité	✓	225.54
Adopté. Total		<u>\$894.48</u>

883. Proprié par l'échevin Louis N. Labrecque  
secondé par l'échevin Ernest Arsenault  
que Romeo Morissette soit nommé  
greffier suppléant durant la maladie  
du greffier A. Bonliane et qu'il  
soit payé à raison de cinquante  
centimes de l'heure, le temps devant être  
vérifié par le trésorier. Adopté

884. Proprié par Ernest Arsenault et secondé  
par Ls. N. Labrecque que l'avis de poursuite  
de M. Jules Thivierge soit  
requis à l'arrest. Adopté

885

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault  
 secondé par l'échevin Ls. N. Larocque  
 que l'ingénieur R. Monroette prépare  
 un rapport sur le coût des amélio-  
 rations projetées aux égouts de la rue  
 St Joseph et de la rue Ste Julienne.  
 pour la prochaine séance. Adopté.

886

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault,  
 secondé par l'échevin Ls. N. Larocque  
 que l'ingénieur R. Monroette  
 est autorisé à faire creuser et à faire  
 tendre le côté nord de la rue Ste  
 Madeleine, de la rue St Bonaventure  
 à la rue Rocheleau. Adopté.

Compte de Mme Gerard Gussow, refusé.  
 Lecture d'une lettre de Mr Xavier Paré  
 Lecture d'une lettre de Mr Albert Bonnat.  
 Lecture d'une lettre de la Reid Mère  
 St Louis de Gonzague, re. remplissage  
 du mur de soutènement pris en court.  
 Lecture d'un avis d'admission en Cours  
 Supérieure. District des Rivières. # 163.  
 Téléphore Thurgel vs La Corporation de  
 la Cité du Cap de la Madeleine.  
 Lu deux lettres de l'ingénieur R. Monroette  
 et la cause est levée.

F. ouest P. ouest  
 Marie

Rome Monroette  
 Greffier Supplémentaire

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du Conseil de  
 la Cité du Cap de la Madeleine  
 tenue au lieu ordinaire des sessions,  
 lundi le vingt deuxième jour du  
 mois de septembre, mil neuf cent  
 vingt quatre à sept heures de l'après  
 midi, à laquelle assemblée ont  
 présents son honneur le Maire



Donat Piquin et M<sup>rs</sup> M. les echevins  
Ernest Arsenault, Louis Deseault,  
J. H. Beaumier, Armand Lemire  
tous echevins formant quorum  
sous la presidence du Maire.

887. Propose par l'echevin Ernest Arsenault  
secondi par l'echevin Armand Lemire  
que les minutes de la dernière  
assemblée soient adoptées telles que  
sues

Adopté

888 Propose par l'echevin Armand Lemire  
secondi par l'echevin J. H. Beaumier  
que les comptes suivants soient  
payés: —

Coste de paye du 13 Sept au 19 Sept 1924	\$ 184.35
Patrick Dupont, Cite	27.00
Pierre Loranger "	11.48
Jeanne Loranger "	70
North Shore Power Co Miramichi	202.75
Cleophas Ouellette Cite	8.70
Madame Gedeon Bronneau Cite	1.00
St Maurice Paper Co "	3.63
Rene Talbot, Cite	7.00
The Burrell Lumber Co Cite	5.25
Pierre Loranger Cite	37.50
H. Massicotte & Freres "	69.25
Philippe L. Lacasse, Miramichi	21.50
Total	<u>580.11</u>

Adopté

889 Propose par l'echevin Ernest Arsenault  
appuyé par l'echevin Louis Deseault  
et résolu qu'une offre de \$40.50  
quarante piastres soit offerte à M.  
T. Thivierge de la rue St-Julienne en  
reglement de l'action entrée en cours

superieure contre la ville; et, qui une somme de quarante et une piastres et dix centimes soit ajoutée pour defrayer les frais de la cours. Que l'avecat de la ville soit chargé d'effectuer ce reglement

890

b-137

Adopté  
Propose par l'echerme Ernest Arsenault appuyé par l'echerme Louis Deseault et resolu, que l'ingenieur soit autorisé de faire redresser le canal de l'épont de la rue Ste Julienne en dessous de la voie ferrée de la rue Ste Madeleine

891

Adopté.  
Propose par l'echerme J. H. Beaumier appuyé par l'echerme Ls Deseault et resolu, que l'ingenieur soit autorisé a preparer un estimate du coût des travaux a être faits pour répondre a la demande de la Riverside Manufacturing Co par leur lettre du 20 courant

892

Adopté.  
Propose par l'echerme J. H. Beaumier appuyé par l'echerme Armand Lemire et resolu, que le Maire et les echerins M<sup>rs</sup> Arsenault et Deseault soient autorisés a prendre une consultation de l'avecat Fortunat Lord en rapport avec la reclamation de M. T. D. Levesque

893

Adopté  
Propose par l'echerme Armand Lemire, appuyé par l'echerme J. H. Beaumier et resolu que M. R. Morissette soit nommé greffier suppléant de la cours du recorde durant la maladie du greffier M. A. Bourbonne.  
Adopté  
Et la séance est levée

b-138

Forrest S. Agnew

Revised Municipality Records  
Scripps Supplement

894.

Province de Quebec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine  
 Nous soussignés, J. H. H. Ledue, Jephirius Neault,  
 U. W. Rousseau, nommés évaluateurs pour  
 la cité du Cap-de-la-Madeleine, Joseph  
 Lanouette, secrétaire, jurons solennellement  
 que nous remplirons avec honnêteté et  
 fidélité les devoirs de cette charge  
 au meilleur de notre jugement et  
 de notre capacité, Ainsi que Dieu  
 nous soit en aide

Assementé devant nous  
 en la cité du Cap-de-la-  
 Madeleine, ce vingt-troisième  
 jour du mois de  
 Septembre mil neuf  
 cent vingt quatre

~~J. H. H. Ledue~~  
 Jephirius Neault  
 U. W. Rousseau  
 Jos. Lanouette

Romeo Muroletti  
 Greffier suppléant

Province de Quebec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine tenue au lieu  
 ordinaire des sessions, lundi le  
 vingt-troisième jour du mois de Septembre  
 mil neuf cent vingt quatre à sept heures  
 de l'après-midi, à laquelle assemblée  
 ont présents son honneur le Maire M.  
 Dinet Papin et les échevins M. M.  
 Ls. N. Labrecque, Louis Devault, Ernest  
 Arseneault et Armand Lemire, tous  
 échevins formant quorum sous la prési-  
 dence du Maire

895

Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque  
 appuyé par l'échevin Ernest Arseneault  
 et résolu que les minutes de la dernière  
 assemblée soient acceptées telles que lues  
 Adopté

896

Proposé par l'échevin Ernest Arseneault appuyé  
 par l'échevin Ls. Devault et résolu que les  
 comptes suivants soient payés:—

Lesi de paye du 20 Sept. 1924 au 26 Sept 1924		121.85.
Cite du Cap-de-la-Madeleine, cite		10.00.
Messie Normandin & fil. cite		225.54.
Theophile Lottinelle & fil. cite		219.16.
D. La Belle-Ile, cite		23.00.
Dame Gedeon Brousseau cite		1.00
ps Gaurin & Fils. cite		4.92.
North Shore Power Co	3 Rues	17.88
OB Lavanger. cite		5.25
Benoit Vinet cite		7.00.
Henri Behrman cite		.25
	Total	<u>\$ 635.85</u>

897 *Adopté*  
 Propose par l'échevin M. N. Labèque  
 appuyé par l'échevin Ernest Arsenault  
 et résolu que le maire et l'ingénieur  
 soient autorisés à aller rencontrer  
 le ministre de la voirie pour y  
 discuter certaines questions de  
 la voirie dans les limites du  
 Cap-de-la-Madeleine

898 *Adopté*  
 Propose par l'échevin Ernest Arsenault  
 appuyé par l'échevin Louis N. Labèque  
 et résolu que la municipalité de la  
 cité du Cap-de-la-Madeleine deman-  
 de son admission comme membre  
 de l'Union des municipalités de  
 la province de Québec et que le  
 trésorier soit autorisé à émettre un  
 chèque au montant de \$30<sup>24</sup> pour  
 en payer la contribution

899 *Adopté*  
 Propose par l'échevin Ernest Arsenault  
 appuyé par l'échevin Louis Arsenault et résolu  
 que la somme de dix piastres soit  
 payée à Maître Fortunat Lord en règle-  
 ment de son opinion légale au sujet  
 de l'affaire T. D. Levesque

*Adopté*

900

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault appuyé par l'échevin Louis Devault et résolu que l'ingénieur soit autorisé à placer un cheval à charroyer du sable pour remplir le mur de soutènement du conduit deux ou trois jours

Adopté

901

L. 140

Proposé par l'échevin Ls. N. Labrecque appuyé par l'échevin Ernest Arsenault et résolu qu'une somme de cent piastres soit votée comme bonus à l'encouragement du Club de Baseball de la St Maurice Paper Co du Cap-de-la-Madeleine.

Le vote est demandé sur cette motion par l'échevin Armand Lemire, votent en faveur de la motion: - pour: les échevins Ernest Arsenault et Ls N Labrecque.

Contre la motion: - contre les échevins Louis Devault et Armand Lemire, les votes étant égaux, son honneur le Maire est appelé à voter.

Le maire vote en faveur de la motion qui est adoptée

Adopté

902

Proposé par l'échevin Louis N Labrecque appuyé par l'échevin Armand Lemire et résolu que la demande de Xavier Paré en date du 15 septembre 1924 pour diminution de taxes d'une somme égale à 33% de l'imposition de la taxe sur une latrine démolie en sept. 1924 soit accordée.

Adopté

903.

Proposé par l'échevin Armand Lemire appuyé par l'échevin Ls. N. Labrecque et résolu que la police d'assurance dans la Merchant Marine Insurance Co. Ltd au montant de \$2500 sur la maison du gardien des pompes

soit renouvelée à son échéance par une police dans l'Employer's Les billets émis par l'agent M. Louis Dubois du Cap-de-la-Madeleine

904

Adopté.  
Proposé par l'échevin Ernest Arsenault appuyé par l'échevin Louis Devault et résolu que l'ingénieur demande à M. Edem Timpier l'estime de la rue Père Frederick et qu'il prépare un estimateur du coût des travaux pour poser l'aqueduc et les égouts sur cette rue jusqu'à la propriété Prof.

905

Adopté.  
Lu une lettre de Arthur Ducep, referi et signifié  
Lu une requête de Honoré Robert - rue Thibeau, accordée  
Lu rapport et estimateur de l'ingénieur re travaux sur la rue Thibeau.

Projet de bail pour les terrains devant être livrés par la Fluvio Traction Co à la ville - préparé par J. Donat Chapron. N.P. referi à l'ancien legal.

Lettre du Canadien Pacifique re les travaux avec traverses, rue St Madeleine et Rochefort. ref. Ingénieur  
Lettre de l'Union des Municipalités de la province de Québec, taux de contribution

Lu une lettre de Bureau. Beigne & Gouin re les taxes de la Fluvio Traction Co Ltd.  
Lu opinion de Fortunat Lord re affaire T.P. Levoque  
Lu opinion de Melpid Gaipey re affaire Xavis Paris  
Et l'assemblée est levée.

Joseph Pagnon  
Maire

Romain Durocher  
Greffier, enregistré.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Assemblée générale du  
conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Tenue au lieu ordinaire des sessions  
le lundi le sixieme jour du mois  
d'octobre, mil neuf cent vingt quatre  
a sept heures de l'apres-midi; a  
laquelle assemblee etaient presents  
Son honneur le Maire Donat Papineau  
et les echevins M. M. Ls Devault,  
Lucien Massicotti, Ernest Arsenault,  
J. H. Beaume, Armand Lemire, L. N.  
Labrecque. Tous echevins formant quorum  
sous la presidence du maire.

906.

Propose par l'echevin Armand Lemire  
appuyé par l'echevin Ernest Arsenault, et resolu,  
que les minutes de la dernière séance soient  
acceptées telles que lues. Adopté

907

Propose par l'echevin Louis N. Labrecque  
appuyé par l'echevin Armand Lemire  
et resolu que les comptes suivants soient  
payés:-

Liste de paye 27 Sept au 3 Oct 1924	✓	109.85
P. V. Ayotte. 3 Rivières	✓	16.20
J. M. Bellefeuille. Cité	✓	166.26
Bell Telephone Co. Cité	✓	16.99
St Maurice Paper Co. Cité	✓	3.08
Patrick Dupont. Cité	✓	4.75
Comes Morissette. Cité	✓	8.00
Ben. Bourgeois. 3 Rivières	✓	16.00
North Shore Power Co Ltd 3 Rivières	✓	248.80
J. B. Lavigne. Cité	✓	30
Orphelinat Agricole de St. Joseph. Vauvert.	✓	124.00
J. H. Rene de Cotuit 3 Rivières	✓	25.00
Total.		<u>\$ 629.23</u>
		<u>Adopté</u>

908.

Propose par l'echevin Louis N. Labrecque,  
appuyé par l'echevin Lucien Massi-  
cotti et resolu que la resolution No  
824 soit amendée en y remplaçant  
les mots, notaire Eugene Bernard par les

mots notaire Paul Boucher,

909. Proprié par l'échevin Lo. N. Labrecque, appuys par l'échevin Armand Lemire et résolu que l'échevin Ernest Arseneault soit nommé pro-maire pour le prochain terme.

910 Proprié par l'échevin J. H. Beaumier, appuys par l'échevin Armand Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire distribuer les comptes de perception par un des employés de la Corporation.

911 Proprié par l'échevin Louis Devault, appuys par l'échevin Armand Lemire et résolu qu'une somme de cent dollars soit votée comme contribution de la cité au carillon de cloches de la fabrique de la Ste Famille et que le trésorier soit autorisé à faire un versement de fond de l'estime de l'edance de des pues pour couvrir cette somme au département des finances.

912 Proprié par l'échevin Lo. N. Labrecque appuys par l'échevin J. H. Beaumier et résolu que les comptes de \$2.41 et de \$45.03 soient payés au Canadien Pacifique en paiement des traverses des pues Ste Madeline et Rochefort.

913 Proprié par l'échevin Ernest Arseneault, appuys par l'échevin Lucien Massicotte et résolu que l'ingénieur soit autorisé à prendre une option pour un an pour l'achat à \$400 d'un morceau de terrain de 50 pieds de largeur pour ouvrir une rue sortant de la voie d'évitement.



du Canadien Pacifique sur la propriété  
de M. Jos. Lorange fils d'Edmond et.  
qu'une somme de vingt cinq piastres  
soit payée comme mise en effet de  
l'option pour la période d'un an, telle  
somme devant être déduite sur le  
prix d'achat au cas de prise de posses-  
sion à l'expiration de l'année  
En amendement.

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin J. H. Beaumier  
et résolu qu'une demande soit faite  
au Lieutenant-Gouverneur en Conseil  
de la province lui représentant que  
le conseil est dans l'obligation d'em-  
prunter une somme de quatre cent  
cinquante dollars pour acheter un terrain  
et ouvrir une rue pour se rendre à la  
voie d'évitement du Canadien Pacifique  
là on est distribuer le fret de la cité  
Le vote se demande sur l'amendement.

En faveur de l'amendement: pour les  
échevins J. H. Beaumier, Armand Lemire  
et Louis N. Labrecque

Contre l'amendement: Contre les échevins  
Louis Devault, Lucien Massicotte et Ernest  
Arsenault.

Les votes étant égaux, Son Honneur le  
Maire est appelé à voter et vote contre  
l'amendement, qui est repété et  
la motion principale est adoptée.

914  
Proposé par l'échevin L. N. Labrecque, appuyé  
par l'échevin Armand Lemire et résolu  
que la réclamation de M. Arthur Douché  
au montant de \$ 5.25 lui soit payée et  
que l'ingénieur soit autorisé à faire  
aplanir le passage en face de la  
saline et à faire rapport sur des  
projets de passages chez Mrs H. Beaudoin  
rue St Joseph et chez M. D. Papien

- 915 rue St Pierre. *adopté.*  
 lu le rapport de l'auditeur pour  
 le mois de septembre 1924.  
 lu la traduction française du projet  
 de contrat de la Three Rivers traction  
 re la location de ses rues.  
 Requête de la paroisse de la Ste Famille  
 de la Bell Telephone pour pose  
 de poteaux rue St Georges. *Accordé*  
 Rapport de l'Ingénieur re rue Pere Frederic  
 et le cost de travaux d'aguduc et d'égouts.  
 Rapport de l'Ingénieur re comptes C.P.R.  
 Rapport de l'Ingénieur re reclamation de M. Art. Douch.  
 Et la séance est levée

Donat Paquin  
 Maire  
 Romeo Monrosetty  
 Greffier pro tempore

Province de Quebec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Assemblée générale du Conseil de la cité  
 du Cap-de-la-Madeleine tenue au lieu  
 ordinaire des sessions, le lundi le treizième  
 jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt quatre  
 à sept de l'après midi, à laquelle assemblée  
 sont présents ont honneur le maire, M.  
 Donat Paquin et les échevins M. M. Lo  
 Devault, Armand Lemire et L. N. Labrecque  
 tous échevins formant quorum sous la  
 présidence du maire

916 Proposé par l'échevin L. N. Labrecque, appuyé  
 par l'échevin Armand Lemire et résolu que  
 les minutes de la dernière séance soient  
 acceptées telles qu'elles. *adopté*

917 Proposé par l'échevin Armand Lemire  
 appuyé par l'échevin Louis Devault  
 et résolu que les comptes suivants soient  
 payés

Liste de paie du 4 oct au 10 oct 1924	110.38
Les Debours, Cité	33.75

Paul Doreck, Cité	1.50 -
Micrise Normandou & Al. Cité	225.54 -
Herve Vivier, Cité	.50 -
Zolique Dumas Red Mill	100.00 -
Antonelli Dubord Dauphinois, Cité	100.00 -
Alexandre Henry, Cité	4.50 -
Jacques Bordeaux & Al. Cité	219.26 -
Gregoire Dumas, Red Mill	50.00 -
Cell du Cap de la Madeleine, Cité	10.00 -
Yvonne Daviau Cité	1.00 -
Dumas & Dumas, Cité	2.00 -
Wilfrid Garepy & Al. Cité	291.65 -
Total	\$ 1150.08

Adopté

918 Proprié par Armand Lemire appuyé par l'échevin Louis Doreault et résolu que les puits suivants soient autorisés, un rue St Joseph chez M. H. Beaudou; un rue St Pierre chez M. D. Paquin.

Adopté

919 Propose par l'échevin Louis N. Labrecque appuyé par l'échevin Louis Doreault et résolu que des commissions soient demandées suivant rapport du chef de police en date du 13 octobre 1924

Adopté

920 Proprié par l'échevin Armand Lemire appuyé par l'échevin Louis Doreault et résolu que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine assure la Commission scolaire, qu'elle aura le service de l'eau et des égouts pour son projet d'école et l'ingénieur est autorisé à préparer un estimateur en conséquence.

Adopté

921 Propose par l'échevin Louis N. Labrecque appuyé par l'échevin Louis Doreault et résolu qu'une somme de \$ 81.70 soit payée pour régler définitivement la cause Thivierge vs la Corporation

de la cité du Cap de la Madeleine

922

Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque  
 appuyé par l'échevin Armand Lemire  
 et résolu que la rue St Louis soit  
 terrassée et que le tuyau nécessaire  
 soit acheté pour amener le ruisseau  
 de la traverse dans la même rue  
 L'échevin Louis Devault quitte son  
 siège. Le conseil n'ayant plus quorum  
 la séance est levée et cette résolution n'est pas acceptée  
 sus. Lettre de J.B. Dusseault, re. heures, accordée  
 Rapport de l'ingénieur, re. puitsards, accordé  
 Requête du chef de police accordée  
 Requête de la Commission scolaire accordée  
 Rapport de l'arsenal legal, a la prochaine séance

Donat Pagnier  
 Maire

Alphonse Bouhane  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap  
 de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des ses-  
 sions lundi le vingt-troisième jour du mois d'  
 octobre mil neuf cent vingt quatre à sept heures  
 de l'après-midi, à laquelle assemblée sont pré-  
 sent son Honneur le Maire Donat Pagnier et  
 M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Mas-  
 sicotte, Louis Doveault, J. Henri Beaumier, Armand  
 Lemire et Louis N. Labrecque tous échevins for-  
 mant quorum sous la présidence du Maire.

923

Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par l'é.  
 Louis N. Labrecque et résolu, que les minutes  
 de la dernière séance soient adoptées telles  
 que sus. Adopté

924

Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par  
 l'é. J. Henri Beaumier et résolu, que les  
 comptes suivants soient payés:

Liste de payé du 11 au 17 octobre 1924 \$ 90.15

B. Mansseau		\$ 3.75-
Francois Courteau		24.00
Joseph Loranger		1.63
North Shore Power Co.		200.13
H. Massicotte & Fure Ltee		42.21
Louis Belle-Isle		<u>26.00</u>
Adopté.	Total	\$ 387.87

925- Les soumissions suivantes sont ouvertes pour foin et avoine M. M. Louis Boissvert, Pierre Loranger, Noé Gouin et Alcide Demers. après examen des soumissions, il est proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que la soumission de Louis Boissvert soit acceptée pour deux cent bottes de foin à (\$ 11.00) onze piastres le cent bottes et cinquante minots d'avoine (faed) à (\$ 0.77 1/2) soixante dix sept centimes et demi le minot, le tout tel que les qualités mentionnées dans la soumission. Adopté.

926 Les soumissions suivantes sont ouvertes pour uniformes des constables M. M. Hector Girardeau et Lucien Guillemette des Trois-Rivières. après examen des soumissions, il est proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la soumission de Lucien Guillemette soit acceptée pour quatre pardessus d'hiver et quatre paires de pantalons pour les constables, au prix de (\$ 28.35) vingt huit piastres et trente cinq centimes pour les pardessus chaque et (\$ 7.15) sept piastres et quinze centimes pour chaque paire de pantalons; le tout devra être confectionné tel que spécifié dans la soumission. que le chef de police soit autorisé d'acheter une calotte pour le constable Desmarais. Adopté.

927 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Desnault et résolu unanimement, que la Banque d'Hochelega soit prié de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap de la Madeleine, les coupons d'intérêts et

les fonds d'amortissement sur les obligations émises par la Cité du Cap de la Madeleine, tel que cédule ci-dessous, savoir:-

- 1<sup>o</sup> La somme de (\$5700.00) cinq mille sept cent piastres, comprenant les coupons d'intérêts sur les obligations émises par la dite Cité en vertu du règlement numéro cinquante quatre et échéant, les dits coupons, le premier novembre mil neuf cent vingt quatre;
- 2<sup>o</sup> La somme de (\$2062.50) deux mille soixante deux piastres et cinquante centimes, comprenant les coupons d'intérêts sur les obligations émises par la dite Cité en vertu du règlement numéro soixante onze et échéant les dits coupons le premier novembre mil neuf cent vingt quatre;
- 3<sup>o</sup> La somme de (\$5600.00) cinq mille six cent piastres, comprenant les fonds d'amortissement sur les obligations émises par la dite Cité en vertu du règlement numéro soixante onze et échéant, les dites obligations, le premier novembre mil neuf cent vingt quatre. Sur la Banque conserve tous ces coupons et ces obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement de ces sommes, qu'en reconnaissance du paiement par la Banque de ces coupons et obligations, le Maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de la Banque un billé à ordre au montant de (\$13362.50) treize mille trois cent soixante deux piastres et cinquante centimes payable à la Banque d' Hochelaga au Cap de la Madeleine à un mois de sa date, portant intérêt aux taux de six pour cent et ses renouvellements ce billé ne devant en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la Banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons et obligations.

Adopté

928 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que ce conseil accepte le projet d'option préparé par le Notaire Paul Boucher en rapport avec l'achat d'un terrain de Joseph Loranger fils d'Edmond et que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de signer la dite option; qu'il soit aussi autorisé de s'entendre avec les autorités du Canadien Pacifique pour enlever la clôture pour l'ouverture de la dite rue, la cédurer et faire la clôture, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un chèque à l'ordre du dit Loranger, pour donner effet à la dite option, l'échevin J. Henri Beaumier demande le vote sur la présente résolution; votent en faveur les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte et Louis Deveau votent contre les échevins J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis W. Sabucque, sur division des membres du conseil son Honneur le Maire donne son vote contre la résolution qui est déclarée nulle.

929 Proposé par l'ic. Louis Deveau secondé par l'ic. Louis W. Sabucque et résolu, que ce conseil décide d'accepter l'option préparé par le Notaire Paul Boucher, pour achat de terrain de Joseph Loranger fils Edmond lequel terrain devra servir pour ouvrir une rue ayant accès à la voie d'évitement du Canadien Pacifique sur la propriété du dit Joseph Loranger; que l'ingénieur de la Cité Roméo Morissette soit par la présente résolution autorisé à accepter et signer la dite option pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un chèque à l'ordre de Joseph Loranger fils Edmond au mon-

tant de \$25.00) vingt cinq piastres pour donner effet à la dite option: que l'ingénieur demande aux autorités du Canadien Pacifique la permission d'enlever la clôture afin d'ouvrir la dite rue projetée. Adopté

930 Proposé par l'éc. Louis Deveau secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire cendre la rue Bonaventure, comprenant la partie qui appartient à la Cité et qui n'est pas cendrée. Adopté

931 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis H. Fabucque et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire réparer le rouleau à neige; faire faire deux grattes à neige pour trottoir, une gratte à un cheval pour nettoyer les petites rues sous contrôle et préparer un estimé pour un rouleau à neige semblable à celui que la Cité possède déjà. Adopté.

Lecture de diverses correspondances et rapports.  
et la séance est levée

Donat Piquin  
Maire  
Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt septième (27) jour du mois d'octobre mil neuf cent vingt quatre, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis H. Fabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

932 Proposé par l'éc. Louis H. Fabucque secondé par



l'échevin Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté

933 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par l'év. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de payé du 18 au 24 octobre 1924	\$ 93.00
J. J. Berrubé	21.80
J. B. Foranger	5.50
North Shore Power Co.	.60

Adopté Total \$ 120.90

934 Proposé par l'év. J. Henri Beaumier secondé par l'év. Ernest Arsenault et résolu, que la seule soumission reçue de D. Foranger & Frère pour fournir à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine le charbon nécessaire pour ses bâtisses, soit accepté, au prix de (\$15.25) quinze piastres et vingt cinq centimes par tonne, le tout sujet et conforme à la demande de soumission. Adopté.

935 Proposé par l'év. Ernest Arsenault secondé par l'év. Louis N. Fabreque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à accepter l'offre de la Compagnie Heaton Publishing Co. de Toronto, qu'il prépare une annonce de la Cité de la dimension telle que demandée moins une cote d'illustration; il est autorisé à souscrire au service du département municipal pour la somme de cent piastres qui sera pourvue dans le budget de l'année mil neuf cent vingt cinq et à recevoir au nom de la municipalité tous les privilèges compris dans la clause A pour tel service. Adopté.

936 Proposé par l'év. Ernest Arsenault secondé par l'év. Louis N. Fabreque et résolu, que l'ingénieur soit autorisé à réparer la valve d'échappement du réservoir dans l'usine de pompage et le plancher de l'usine et faire réparer la couverture de la bâtisse du gardien. Adopté.

- 937 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire remiser les voitures de la Corporation, chaque soir.  
Adopté.
- 938 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé de demander à la Cie North Shore Power Co. de poser deux nouvelles lumières: une rue Longue entre la rue Duboutuaire et la rue St Maurice et une rue St Louis coin St Valère. Adopté.
- 939 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que l'aviséur legal de la cité soit autorisé de poursuivre la compagnie Three Rivers Traction pour le paiement des taxes qu'elle doit à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine et ce devant la cour du Magistrat. Adopté.
- Secture de diverses correspondances, requête, etc.,  
et la séance est levée.

Donat Piquin  
Maire

Alphonse Bouliani  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le troisième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt quatre à huit heures et quarante cinq minutes de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Piquin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Louis Devault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Labrecque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

- 940 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Labrecque et résolu, que les minutes

de la dernière séance sont adoptés telles que lues.

941 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés: Adopté

Liste de paie du 25 octobre au 3 nov. 1924 \$ 90.38	
Patrick Dupont	✓ 29.85
The Bell Telephone Co.	✓ 16.69
North Shore Power Co.	✓ 189.94
J. B. Louanger	✓ 9.70
Theophile Lottinville & al	✓ 219.26
Do. Do.	✓ 219.26
Arcisse Normandin & al	✓ 225.54
Do. Do.	✓ 225.54
Cité du Cap de la Madeleine	✓ 10.00
Milfrid Garify & al	✓ 291.65
Roméo Morissette	✓ 8.00
Adopté	Total \$ 1535.81

942 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis H. Fabucque et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de faire faire un puisard ordinaire, rue St-Laurent, près de chez Joseph Hardy. Adopté

943 Proposé par l'éc. Louis H. Fabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de représenter la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine dans l'affaire entre la dite Cité vs. Emile Hébert, et de s'associer toute personne qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt de la Cité. Adopté

944 Proposé par l'éc. Ernest Arnaud secondé par l'éc. Louis Devault et résolu, que le notaire Paul Boucher soit autorisé de préparer un projet de contrat afin d'obtenir les droits de servitudes nécessaires pour poser l'eau et les égouts sur la rue projetée Rue Frédéric, laquelle rue appartient à Gédéon Toupin; le dit contrat sera payé par L. Phi. Louanger Adopté

- 945 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Omand Lemire et résolu, que le chef de police soit autorisé à acheter cinq paires de bottes de rubber pour l'usage des pompiers  
Adopté.
- 946 Demande des Artisans-Canadiens-Français pour la salle de l'Hotel-de-Ville pour deux parties de cartes, les 19 et 20 courant, accordé  
Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.  
Donat Pagnier Maire  
Alphonse Boulanger Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, mardi le onzième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt quatre à huit heures et quinze minutes de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Duceault, J. Henri Beaumier, Omand Lemire et Louis N. Fabrique tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

- 947 Proposé par l'éci. Louis N. Fabrique secondé par l'éci. Omand Lemire, et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptés telles que lues.  
Adopté.

- 948 Proposé par l'éci. Louis N. Fabrique secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de payé du 1 <sup>er</sup> au 7 novembre 1924 \$ 125.23	
North Shore Power Co.	✓ 18.61
Louis Boisvert	✓ 61.62
Henri Beliveau	✓ 3.95
Bureau d'Enregistrement	✓ 4.70
Banque Nationale	864.63
Reporté	\$ 1078.74

	Reçus	\$
Bruno Arcand	✓	3.65
Loranger & Frere	✓	289.98
J.H. Rini de Cotlet	✓	25.00
Patrick Dupont	✓	12.65
La Revue Municipale du Canada		10.00
Eugene Bertrand	✓	45.30
Paul Boucher	✓	16.50

Adopté. Total \$ 1481.82

- 949 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que le Maire et le Greffier soient autorisés de signer le contrat préparé par le Notaire Paul Boucher donnant à la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, la permission de poser les conduites de l'eau et des égouts sur la rue projetée Rue Frederic et ce après que que les intéressés auront signé. Adopté.
- 950 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Louis Dercault et résolu, que l'ingenieur soit autorisé de faire les entrées d'aqueduc et d'égouts, sur projeté Rue Frederic à M.M. Loranger & Chavault, avec un tuyau de six pouces pour l'eau et six pouces pour les égouts; et ce après que le contrat mentionné dans la résolution numero neuf cent quarante neuf aura été signé. Adopté.
- 951 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Louis Dercault et résolu, que demande soit faite au Gouvernement de la Province de Quebec, pour avoir le reçu du montant que la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline a payé pour la confection de la route Montreal - Quebec au montant de (\$2766.36) deux mille sept cent soixanti six piastres et trente six centimes. Adopté.
- 952 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que des soumissions soient demandées pour

cent vingt d'avoine canadienne, livrable sur demande par cinquante minots; les soumissions devront mentionner la peson-  
teur par minot et seront reçues d'hui au dix septième jour de novembre mil neuf cent vingt quatre jusqu'à quatre heures de l'après-midi, on ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions. Adopté.

953. Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Labrecque et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé d'acheter de chez Omer Talbot, Québec, une charrue Champion pour enlever la neige des trottoirs au prix de (\$ 94.50) quatre-vingt quatorze piastres et cinquante centimes livrés ici. Adopté.

954. Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Osenaault et résolu, que les échevins J. Henri Beaumier et Armand Lemire soient autorisés d'acheter un cheval pour le service de la Corporation. Adopté.

955. Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que l'ingénieur soit autorisé d'annoncer que le conseil vendra à l'enchère publique lundi le dix septième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt quatre durant la séance régulière du conseil, l'entretien des routes pour la saison d'hiver mil neuf cent vingt quatre et mil neuf cent vingt cinq, comme suit; savoir: - route St Maurice de la rue St Madeline aux limites de la Cité; route Trois Rivières Grand Mer du pied de la côte communément appelée coté à Rocheleau aux limites de la Cité route du passage et route du cordon. Adopté.

956. Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis Deveau et résolu, que le greffier soit autorisé de vendre suivant la loi

les propriétés sur lesquelles il est dû des taxes tel que la liste produite à ce conseil par le trésorier de la Cité. Adopté.  
Lecture de diverses correspondances  
et la séance est levée.

Donat Pagnin  
Maire  
Alphonse Bouhanni  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline  
Assemblée générale du conseil de la Cité  
du Cap de la Madeline, tenue au  
lieu ordinaire des sessions, lundi le  
vingtquatrième jour du mois de no-  
vembre mil neuf cent vingt quatre à  
sept heures de l'après-midi la laquelle  
assemblée sont présent son Honneur le Maire  
Donat Pagnin et M.M. les échevins Louis  
Deveault, J. Henri Beaumier et Armand  
Lemire tous échevins formant quorum  
sous la présidence du Maire.

957 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par  
l'é. Louis Deveault et résolu, que les mi-  
nutes de la dernière séance soient adoptées  
telles que lues. Adopté.

958 Proposé par l'é. Armand Lemire secondé par  
l'é. J. Henri Beaumier et résolu, que les  
comptes suivants soient payés:-

Liste de pai du 8 au 14 nov. 1924	✓	\$ 81.30
Liste de pai du 15 au 21 nov. 1924	✓	114.60
Pain Louanger	✓	14.60
Mrs. Niquet & Poirier	✓	10.00
St Maurice Paper Co.	✓	.79
H. Massicotte & Frere Ltée	✓	34.95
J. A. Corbeil	✓	7.50
E. Manseau	✓	6.75
Banque Malsons & L. Guillemette	✓	142.00
Emile Beaumier	✓	4.00
Louis Belle-Isle	✓	26.00

North Shore Power Co.	✓	\$186.72
Canada Iron Foundries Ltd.	✓	24.13
The Oxyonox Desinfectant	✓	9.00
J.B. Loranger	✓	.55-
Adopté		Total \$ 532.89

959

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la soumission de Louis Boisvert soit acceptée pour cent cinquante dollars, le tout aux conditions de la demande de soumission.

Adopté.

960

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la soumission de J.M. Bulyfeuille soit acceptée pour les numéros de licences pour l'année mil neuf cent vingt cinq.

Adopté.

961

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que ce conseil ratifie par la présente résolution, la vente à l'enchère en date du dixseptième jour de novembre mil neuf cent vingt quatre, pour l'entretien des routes pour la saison d'hiver, savoir: route St Maurice de la rue St Madeline aux limites de la cité vendu à Joseph Roof au prix de (\$140.00) cent quarante piastres; route Eximius Grand-Mère à partir du pied de la côte à Rocheland aux limites de la cité et le chemin du cordon vendus à Seraphin Montplaisir au prix de (\$205.00) deux cent cinq piastres, les dites routes devront être bien entretenues jusqu'aux chemins d'été, la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline tiendra responsable les acquereurs de tout accident provenant du mauvais entretien des dites routes.

Adopté.

962

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis Deveault et résolu, que l'aviseur legal de la cité soit autorisé de produire une défense dans la réclamation du Gouvernement de la Province contre la Cité du Cap de la Madeline pour la confection de la route Montreal-Quebec, dans les limites de la dite cité.

Adopté.

2-146



963

Proposé par l'ii. Ormand Lemire secondé par l'ii. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire faire deux puisards: un rue St Joseph entre les propriétés Blanchette & Foulthood et un rue Notre-Dame entre les propriétés Saliberte et Bergeron; faire réparer le tuyau d'égoût rue St Maurice; faire poser deux échelles d'étalage dans le quartier Numéro un et faire tenir un record du niveau de l'eau souterraine durant l'hiver et le printemps. mil neuf cent vingt cinq. Adopté.

964

Proposé par l'ii. J. Henri Beaumier secondé par l'ii. Louis Devault et résolu, que tous les membres du conseil soient autorisés de consulter en avocat de leur choix, a propos de l'exemption de taxes de la St Maurice Paper Co., les dites consultations devront être produites sur la table du conseil à la séance régulière du neuf décembre mil neuf cent vingt quatre. Adopté.  
Lecture de diverses correspondances et rapports, et la séance est levée.

2-149

Donat Pagnier  
Maire  
Alphonse Bourbonni  
Greffier

Promesse de Québec  
Cité du Cap de la Madeleine  
Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le premier jour du mois de décembre mil neuf cent vingt quatre à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son Honneur le Maire Donat Pagnier et M. M. les échevins Ernest Ormeau, Lucien Massicotte, Louis Devault, J. Henri Beaumier, Ormand Lemire et Louis N. Sabucque formant quorum sous la présidence du Maire.

965

Proposé par l'ii. Louis N. Sabucque secondé par

l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté

966. Proposé par l'éc. Louis N. Sabueque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie du 22 au 28 nov. 1924	\$ 92.60
Reni Talbot	94.50
J. A. Corbeil	2.50
Eugène Loranger	.50
Jos. Normandin	3.00
E. Manseau	2.25
Alexandre Boisclair	500.00
Wilfrid Garippy & al.	291.65
Banque Nationale	✓ 42.72
Alexandre Boisclair	30.00
Banque Nationale	✓ 13 128.71
J. M. Belliveau	80.87
Messie Normandin & al.	✓ 225.54
Thophile Lottinville & al.	✓ 219.26
Gregoire Dumas	• 1000.00
Zotique Dumas	2000.00
Louis Briere	181.50
A. Herouf	4.50

Adopté. Total \$ 17900.10

967 Proposé par l'éc. Louis N. Sabueque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire poser une lumière en face de la propriété portant le numéro quarante-un de la rue St-Alphonse. Adopté.

968 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Sabueque et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire corriger le contrat entre J. Julien Rochefort et la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine, préparé par le notaire J. A. Donat Chagnon en date du vingt-six juin mil neuf cent vingt-un; portant le numéro cent trois des minutes du dit

notaire, donnant à la dite corporation les droits que le dit Rochefort a sur le lot numéro deux de la subdivision originnaire du lot numéro cent quatre-vingt-cinq, laquelle correction devra être faite tel que demandé par lettre de l'Ingénieur Civil et Architecte Géomètre A. C. Wickenden, en date du vingt-six novembre mil neuf cent vingt-quatre; que le maire et le greffier de la dite cité soient autorisés de signer tout documents ou contrats en rapport avec la dite correction après que le tout aura été soumis à l'avisur legal de la cité et initiailli par le dit avisur. Adopté.

969 Proposé par l'éc. Louis N. Fabreque secondé par l'éc. Ernest Orsmaull' et résolu, que, une délégation composée du Maire Donat Paquin de l'échevin J. Henri Beaumier et l'avisur legal de la Cité l'honorable Wilfrid Gariépy soit chargé de se rendre à Québec, à propos du compte réclamé par le Gouvernement Provincial pour la construction de la route Montréal-Québec dans les limites de la Cité du Cap de la Madeleine et de s'entendre avec le député Bordreau afin de rencontrer les ministres à ce sujet. Adopté.

970 Attendu que la Cité du Cap de la Madeleine a déposé conformément à la loi un certain montant au bureau du Trésorier de la Province de Québec, destiné aux fonds d'amortissement de ses emprunts qui ne rapporte qu'un intérêt de trois et demi pour cent;

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité que ces montants ainsi déposés ou à être déposés, entre les mains du Trésorier de la Province, soient placés dans les débiteures, soit des Gouvernements fédéral ou provincial ou des municipalités de cette Province, à un taux d'intérêt qui ne sera pas moindre que

cinq et demi pour cent; Il est proposé par  
 l'échevin Lubin Massicotte secondé par l'é-  
 chevin Ernest Desmaults et résolu, que le  
 greffier soit autorisé à demander au Gou-  
 vernement de la Province la permission de  
 déposer au bureau du Trésorier de la Pro-  
 vince, au fonds d'amortissement de la Cité  
 du Cap de la Madeleine, des obligations ou  
 debentures, soit des Gouvernements fédéral  
 ou provincial, soit des debentures émises  
 par la Cité du Cap de la Madeleine ou  
 de toute autre municipalité de cette pro-  
 vince, au lieu d'y déposer de l'argent; ces  
 debentures ne devant pas rapporter moins  
 que cinq et demi pour cent d'intérêt, et ce, pour  
 l' chacun des règlements suivants, savoir:  
 Règlement numéro cinquante quatre autorisant  
 un emprunt au montant de cent quatre-  
 vingt dix mille piastres. Et aussi de con-  
 vertir l'argent déjà déposé en debentures  
 ou obligations, tel que ci-dessus men-  
 tionné. Que le greffier soit autorisé à  
 demander au Gouvernement de la Pro-  
 vince de Québec, la permission ci-dessus  
 mentionnée pour chaque règlement, et  
 que le trésorier soit autorisé à payer  
 au Gouvernement les honoraires requis  
 par la loi. *Adopté.*

971 Proposé par l'év. Armand Lemire secondé par  
 l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que l'entretien  
 de la route du passage, pour le prix de (\$5000)  
 cinquante piastres, soit donné à Alfred Corbin  
 aux mêmes responsabilités que les autres  
 routes vendues à l'enchère. *Adopté.*  
 Lecture de diverses correspondances.

et la séance est levée

Donald Aguin  
 Maire  
 Alphonse Bouchani  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le neuvième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt-quatre à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son honneur le Maire Donat Paquin et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Louis Devault, J. Henri Beaumier et Armand Lemire tous échevins formant quarante sous la présidence du Maire.

972 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

973 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:—

Liste de paai du 29 nov. au 5 dec. 1924	\$ 83.50
J. M. Bellefeuille	17.00
Baillly & Frere	13.18
F. F. S. Frs. Regis	18.75
Dr Louis Belle Isle	15.00
L'Imprimeur du Roi	92.23
St Maurice Valley Chronicle Co. Ltd.	79.80
Honorable Ministère des Affaires Municip.	10.00
The Bell Telephone Co.	19.14
J. H. Rini de Cotuit	25.00
Fred. J. Argall	35.00
Bureau d'Enregistrement	5.60
North Shore Power Co.	184.25
J. R. Paquin	12.75
Donat Paquin	130.50

Adopté. Total 749.70

974 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé de vendre à l'enchère publique, tel que requis par l'ar-

le 149 article (537) cinq cent trente sept et suivants des Statuts de Québec 13 George V. 1922, les terrains appartenant à la Thru River Land Co. sur les terres numéros (149+157) ont quarante neuf et cent cinquante sept, et ce d'après l'opinion de l'aviseur legal de la cité  
Adopté.

975- Proposé par l'éc. Ernest Desnault secondé par l'éc. Louis Deveau et résolu, que l'aviseur legal de la cité, fasse à ce conseil un rapport détaillé des opérations de son département pour l'année mil neuf cent vingt quatre  
le 150 Adopté.

976 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Louis Deveau et résolu, que l'aviseur legal de la cité, donne par écrit à ce conseil son opinion legal en rapport avec l'exemption de taxes de la St. Maurice Paper Co. et ce pour le quinze décembre mil neuf cent vingt quatre à la séance du conseil. Adopté.

977 Proposé par l'éc. Demand Lemme secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les consultations legales en vertu de la résolution numero (964) neuf cent soixante quatre, en date du (24 nov. 1924) vingt quatrième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt quatre soient remises à la prochaine séance pour étude.  
Adopté.

Lecture du rapport de l'auditeur pour le mois de novembre mil neuf cent vingt quatre, et diverses autres correspondances.

et la séance est levée.

Alphonse Poirier

Président

Alphonse Poirier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire

des sessions, lundi le quinzième jour du  
 mois de décembre mil neuf cent vingt  
 quatre, à laquelle assemblée sont présents  
 à huit-  
 heures et son Honneur le Maire Donat Papquin  
 trente mi- et M. M. les échevins Lucien Massicotte,  
 nutes de Louis Doreault, J. Henri Beaumier, Armand  
 l'après-midi Lemire et Louis N. Sabucque tous échevins  
 AB. formant quorum sous la présidence  
 du Maire.

978 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé  
 par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les  
 minutes de la dernière séance soient adop-  
 tées telles que lues. Adopté

979 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé  
 par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que  
 les comptes suivants soient payés:

Liste de paie du 6 au 12 dec. 1924	\$ 87.45
Romeo Morussitto	5.00
Cité du Cap de la Madeline	10.00
Theophile Lotinville & al	219.26
Urcisse Normandin & al	225.54
H. Massicotte & Frere Pte.	94.22
North Show Power Co.	21.40
Louis Boissert	30.50

Adopté Total \$693.37

980 Attendu que la Cité du Cap de la Made-  
 line a déposé conformément à la loi un  
 certain montant au bureau du Trésorier  
 de la Province de Québec, destiné aux fonds  
 d'amortissement de ses emprunts qui ne  
 rapportent qu'un intérêt de trois et demi  
 pour cent;

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité  
 que ces montants ainsi déposés ou à être  
 déposés, entre les mains du Trésorier de  
 la Province, soient placés dans des dé-  
 ventures soit du Gouvernement fédéral  
 ou provincial ou des municipalités  
 de cette province, à un taux d'intérêt  
 qui ne sera pas moindre que (4 1/2%) qua-

tre et demi pour cent. Il est proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Louis Deveault et résolu, que le greffier soit autorisé à demander au Gouvernement de la Province la permission de déposer au bureau du Trésorier de la Province, au fonds d'amortissement de la Cité du Cap de la Madeleine, des obligations ou debentures, soit des Gouvernements fédéral ou provincial, soit des debentures émises par la Cité du Cap de la Madeleine ou de toute autre municipalité de cette Province, au lieu d'y déposer de l'argent; ces debentures ne devant pas rapporter moins que  $(4\frac{1}{2}\%)$  quatre et demi pour cent d'intérêt, et ce, pour chacun des règlements suivants, savoir: Règlement numéro cinquante quatre, autorisant un emprunt au montant de cent quatre vingt dix mille piastres; et aussi de convertir l'argent déjà déposé en debentures ou obligation, tel que ci-dessus mentionné; Que le greffier soit autorisé à demander au Gouvernement de la Province de Québec, la permission ci-dessus mentionnée pour chaque règlement; et que le Trésorier soit autorisé à payer au Gouvernement les honoraires requis par la loi. Que la résolution numéro (970) neuf cent soixante dix en date du premier jour de décembre mil neuf cent vingt quatre soit rescindée à toutes fins que de droit. Adopté.

981 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Louis Deveault et résolu, que ce conseil a appris avec douleur la mort de Mademoiselle Desaulniers, fille de Mr. Arthur L. Desaulniers, membre du Parlement Canadien pour le comté de Champlain et desire offrir à Mr. Desaulniers et à sa famille les sympathies des membres du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine. Adopté.



- 982 Proposé par l'ic. Louis W. Fabreque secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire faire deux tambours pour les portes de l'Hotel-de-Ville celle de la salle et des bureaux et celle du logement du chef de police. Adopté.
- 983 Proposé par l'ic. J. Henri Beaumier secondé par l'ic. Louis Reveault et résolu, que la soumission de Joseph Vallée soit acceptée pour une balance Renfrew et que spécifiée dans sa soumission au prix de (\$ 41.00) quarante une piastre et cinquante centimes. Adopté.
- 984 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. Louis Reveault et résolu, que l'aviseur legal de la Cité soit autorisé de faire les procédures nécessaires pour faire vendre pour taxes dues, les terrains, bâtisses etc., de la Cité Soil Pipe & Fittings Co., lesquelles procédures se bornent à demander au tribunal d'abroger l'ordonnance de sursis et d'obtenir du tribunal la permission de faire vendre les terrains et bâtisses grevés de taxes et appartenant à la Compagnie en banqueroute. Adopté.
- 985 Rapport de l'aviseur legal de la cité concernant les affaires suivantes, savoir: Cité Soil Pipe & Fittings Ltd. Plainte de J. H. H. Lidue concernant danger d'incendies. Dme Arthur Grandmont ne Regina Perigny. Lettre de M. L. Duplessis, avocat re. affaire T. D. Loesque referé au dossier. Requête portant dix neuf signatures en faveur de la vente de la bière dans les épiceries de la cité. Lecture d'opinion legale des avocats suivants en rapport avec l'exemption de taxes de la St Maurice Paper Co., savoir: M. L. Duplessis, F. Desilets, L. Desilets et Wilfrid Gariby, tous des Trois-Rivières et Ovide Magrand de Québec. Rivières

b-181

autres correspondances, et la séance est levée.

Donat Pagnier

Maire

Alphonse Puyhan  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingtdeuxième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt quatre à ~~sept~~ neuf heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Donat Pagnier et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Louis Devault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

986 Proposé par l'éci. Louis N. Fabreque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

987 Proposé par l'éci. Louis N. Fabreque secondé par l'éci. Louis Devault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paai du 13 au 19 dec. 1924	\$ 89.30
Dr. L. Bell-Isle	15.00
Eugene Bertrand	12.70
Henri Belliveau	4.45
A. E. Parent fils	2.00
J. A. Corbeil	5.50
North Shore Power Co.	183.69
J. M. Belliveau	62.28
J. B. Loranger	4.01
Leopold Desilets	25.00
Louis Briere	5.13
Amédée Fortin	4.70
Mayrand Gervais	10.00
J. C. Donat Chagnon	35.26

Adopté

Total \$ 459.02

988 Attendu que la municipalité du Cap de la

Madeline a le vingt sept avril mil neuf cent trois, passé une résolution acceptant Pierre Rochefort, comme caution du secrétaire-tresorier et hypothéquait ses propriétés pour trois cent piastres.

Attendu que la dite hypothèque a été enregistrée le vingt sept avril mil neuf cent trois sous le numéro (40509) quarante mille cinq cent neuf et que la dite hypothèque figure encore au bureau d'enregistrement et affecte les propriétés du dit Pierre Rochefort. En conséquence il est proposé par l'échevin Armand Lemire secondé par l'échevin Louis N. Sabreque et résolu, que ce conseil renonce à toute caution du secrétaire-tresorier, mentionné dans la résolution du vingt sept avril mil neuf cent trois et à tous les droits que la Cité du Cap de la Madeline peut avoir sur les propriétés du dit Pierre Rochefort, se rapportant à la dite hypothèque mentionnée dans la résolution du vingt sept avril mil neuf cent trois; que le Maire et le Greffier de ce conseil soient autorisés à signer une main levée regardant la dite hypothèque, le tout sans frais pour la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline.

Adopté

989 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que ce conseil accorde à A. E. Sabreque, la permission de tenir deux tables de pool.

Adopté.

990 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'avisement légal de la Cité soit autorisé de collecter des syndics Danphousse & Hebert, la somme de (\$77.93) Soixante dix sept piastres et quatre vingt treize cents avec les intérêts, montant dû dans l'affaire de Henri Marchand, failli.

Adopté.

991 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que des soumissions soient demandées, d'hui au vingt

nuif <sup>913</sup> courant, pour cent bottes de foin, le conseil ne s'engage pas à accepter aucune soumissions.  
Adopté.

992 Requête des membres de l'oeuvre des dispensaires de la Cité des Trois-Rivières, referé pour étude et la séance est levée.

Donat Paquin Maire  
Alphonse Bouliane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le vingt-neuvième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt quatre à huit heures et dix minutes de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire Donat Paquin et M<sup>rs</sup>. les échevins Ernest Arsenault, Louis Deveau et Amand Lemire tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

993 Proposé par l'éci. Ernest Arsenault, secondé par l'éci. Amand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptés telles que lus. Adopté.

994 Proposé par l'éci. Amand Lemire secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paii des 20 au 26 décembre 1924	\$ 65.48
Louis Dubois	2.50
J. M. Belliveau	18.26
Jos. Gauvin & Fils	47.08
Pierre Loranger	1.44
L. W. Deveau	1.00
Jos. Vallée	2.75
J. B. Loranger	1.00
Eugène Bertrand	28.90
St Maurice Valley Chronicle Co. Ltd.	127.68
Gouvernement de la Province de Québec	725.00
Patrick Dupont	12.75
<hr/>	
A Reporter	\$ 1033.84

## Report

		\$ 1033.84
Rochelleau & Frere		7.15
T. A. Gilbert		6.25
Louis Belle-Isle		10.00
Thophile Lottinville & al		219.26
Meille Normandin & al		221.54
Wilfrid Gariépy & al		291.65
Georges Tye		35.50
Pierre Dumas		2.97
Cédric Provancher, Antonolain		143.6.75
Adopté	Total	\$ 3264.91

995-

Quotation des soumissions pour foin

Pierre Loranger \$10.50 le cent

Louis Boisvert 11.00 le cent

Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Louis Devault et résolu, que les soumissions pour cent bottes de foin soient laissées à l'approbation de l'ingénieur de la Cité qui verra à fournir la meilleure qualité. Adopté.

996

Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Ernest Desnault et résolu, que ce conseil a appris avec douleur la mort de la mère de l'ancien Louis W. Sabucque, qu'il\* la famille Sabucque d'accepter les sympathies des membres de ce conseil. Adopté.

prie. avis.

997

Offres réelles & Protestations & Mise-en-Demeure par Pierre Loranger & L. P. Mucier vs. la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine par le Notaire J. A. Milleneuve des Trois-Rivières concernant le paiement des taxes sur les terrains numéros cent quarante neuf et cent cinquante sept (149 & 157) après délibération, le conseil décide de continuer les procédures pour vendre ces terrains pour les taxes.

998

Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Ernest Desnault et résolu, que la somme de cinquante cinq piastres et trente cinq cents (\$55.35) soit payée à l'aviseur légal de la Cité pour déboursés qu'il a fait dans les causes qu'il a en mains au nom de

la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un chèque à cet effet. Adopté.

999 Lettre du Corps des Pompiers signée par le chef demandant à titre gratuit, l'usage de la salle de l'Hotel de Ville, pour un schist avec conférence sur les mesures preventives contre les incendies, au profit du corps des pompiers de la cité, les membres du conseil accorde cette demande.

1000 Rapport de l'avisur legal de la cité tel que demandé par resolution numero neuf cent soixante quinze (975) en date du 9 decembre 1924.

et la séance est levée

Donat Pagnier

Maire

Messrs Pauliani  
Greffier

Province de Quebec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le douzième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt cinq à neuf heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Mascicotte, Louis Deveau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Pabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1001 Proposé par l'é. Ernest Arsenault secondé par l'é. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

1002 Proposé par l'é. J. Henri Beaumier secondé par l'é. Louis Deveau, et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie, du 27 dec. 1924 au 2 janv. 1925	\$ 69.73	v
Liste de paie, des 3 au 9 janvier 1925	108.45	v
Louis Boisvert	31.73	v
Jos. Normandin	3.00	v
Louangu & Frere	362.11	v
Report	575.02	

	Reporté	\$ 575.02
Business Systems Ltd	✓	25.46
Eugène Loranger	✓	2.00
J.A. Corbeil	✓	3.00
Pharmacie Normand	✓	11.50
Théophile Pothier & al	✓	219.26
Ureisse Normandin & al	✓	225.54
Cité du Cap de la Madeleine	✓	10.00
Pierre Loranger	✓	18.68
St Maurice Paper Co.	✓	.63
The Bell Telephone Co.	✓	15.59
Waltham Shoe Power Co.	✓	159.40
L'Union des Municipalités de la Province de Québec	✓	29.48
Le Nouvelliste	✓	63.00
Le Nouvelliste	✓	101.40
Banque Nationale	✓	318.00
E. Mansseau	✓	3.75
L'Imprimeur du Roi	✓	395.43
Hydrographic Survey Office	✓	1.00
The Burrell Lumber Co.	✓	51.69

Adopté. Total \$ 2229.83

1003

Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que la somme de cent cinquante deux piastres et cinquante cinq centimes (\$ 152.55) soit payé à l'avocat A. E. Paquette de Shawinigan Falls, en règlement d'une cause de Léon Bergeron vs. la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine.

Adopté

1004

Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé de renouveler l'abonnement à la Revue Municipale du Canada pour l'année mil neuf cent vingt cinq au montant de dix piastres (\$ 10.00) que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un cheque à cet effet.

Adopté

1005

Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que l'échevin Ernest Arsenault soit nommé Pro-Maire

pour le prochain terme. Adopté.

1006 Proposé par l'éc. Louis H. Fabreque secondé par l'éc. Ernest Desmault et résolu, que le budget pour l'année mil neuf cent vingt cinq, soit adopté tel qu'ci-dessous, savoir: - En amendement il est proposé par l'échevin J. Henri Beaumier que le montant de mille piastres (\$1000.00) dans le département de la voirie, et mentionné, rue Bonaventure & St Louis, soit rayé du budget; l'amendement n'ayant pas de secondair la résolution principale est déclaré adopté.

Soit budget pour mil neuf cent vingt cinq.

— Intérêts —

Billets promissaires banque	\$ 200.00
Billets promissaires particuliers	258.00
Obligations	28637.00
Compte au débit à la banque	50.00
Total des Intérêts	\$ 29.145.00

— Fonds d'amortissements —

Règlement numéro 54	\$ 3680.49
10. 10. 34	1700.00
10. 10. 71	6000.00
Total des Fonds d'amortissements	\$ 11380.49

— Finances —

Alliés & Réformes	\$ 1000.00
Arts publics & Règlements, etc.	300.00
Assurances de garantie	224.00
Audition des loois	650.00
Contingents	1500.00
Délégations	300.00
Frais d'enregistrement	50.00
Fêtes publiques	50.00
Fonds de fêtes & juries	12.00
Fonds de secours	300.00
Loyers des Téléphones	80.00
Messages	20.00
Numéros de licences	75.00
Papeterie, Impressions & Timbres	300.00



Abonnement aux journaux	\$	10.00
Remboursement de taxes municipales		50.00
Elections municipales		100.00
Commission, Change etc.,		20.00
Reception Civiques		100.00
Employes permanents		
Theophile Lottinville, Tresorier		1800.00
Alphonse Bouleau, Greffier		1600.00
Publicité		300.00
Almanach des adresses		100.00
Rôle d'évaluation		1000.00
Mutation de propriétés		50.00
Livraison des comptes		200.00
— Finances Total	\$	10191.00

— Noire —

Assurance de garantie	\$	210.00
Achat de chevaux		225.00
Chevaux, nourriture & entretien		700.00
Sellier & Ferrage		127.00
Appareils & Voitures		500.00
Bâtisses		10.00
Contingents		1036.86
Eclairage des Bâtisses		70.00
Chauffage des Bâtisses		241.70
Frais judiciaires		400.00
Reclamation dommages		100.00
Papeterie & Impussions		15.00
Enlèvement neige C. P. R.		22.00
Diverses rues entretien		2000.00
Enlèvement de neige		
Rigoles		350.00
Crosage		25.00
Traverse, Glace, Fleuve		30.00
Employés permanents		1200.00
Trotoirs, enlèvement de neige, etc.,		400.00
Ponceaux		10.00
Cendre		1000.00
Route St Louis de France		255.00
Route St Maurice		140.00

Aue Bonaeventum & St Louis	\$ 1000.00
— Noerie — Total	\$ 10067.56

— Aqueduc —

Assurances	\$ 60.00
Appareils	60.00
Borne-Fontaines entretien	85.00
Do. Do. matériaux	10.00
Conduite principale entretien	25.00
Do. Do. matériaux	15.00
Do. service entretien	180.00
Do. Do. matériaux	60.00
Valve, entretien	50.00
Do. matériaux	20.00
Reclamations en dommage	100.00
Contingents	2000.00
Frais judiciaires	50.00
Téléphones & Messages	2.00
AVIS publics Papeterie & impressions	60.00
Pompage Energie Electrique	2500.00
Prisi d'eau, entretien	12.00
Prisi d'eau, matériaux	100.00
Machinerie, entretien & reparation	20.00
Bâtisses, entretien	20.00
Do. Chauffage	150.00
Pompage, entretien & reparation	270.00
Employis permanents	2550.00
Reservoir, entretien	1500.00
— Aqueduc — Total	\$ 9899.00

— Egoûts —

Conduite principale entretien	\$ 340.00
Do. Do. matériaux	40.00
Do. service entretien	260.00
Do. Do. matériaux	15.00
Pousards & regards	200.00
Contingents	600.00
Reclamations dommage	200.00
Employis permanents	700.00
Assurances de garantie	100.00
— Egoûts — Total	\$ 2455.00

— Polici & Incendie —	
Appareils	\$ 335.00
Auto chef	
Achat de chevaux	250.00
Chevaux, nourriture & entretien	80.00
Sellerie & ferrage	25.00
Batisses, entretien & reparations	100.00
Amueblement, entretien & reparations	20.00
Batisses, chauffage	241.65
Do. eclaireage	70.00
Do. assurances	70.00
Assurances de garantie	225.00
Contingents	70.00
Frais judiciaires	25.00
Papeterie & impressions	50.00
Telephones & messages	95.00
Uniformes	400.00
Systeme d'alarme	750.00
Pompier volontaires	150.00
Salaires	5627.60
Auto feu	250.00
Extincteurs chimiques	30.00
— Polici & Incendie — Total	\$ 8864.25

— Recorder —	
Papeterie & Impressions	\$ 15.00
Salaires des officiers	700.00
— Recorder — Total	\$ 715.00

— Eclairage —	
Diverses rues	\$ 2350.00
— Eclairage — Total	\$ 2350.00

— Departement en Loi —	
Depenses de voyages	\$ 50.00
Consultations	60.00
Frais judiciaires	300.00
Salaires	1000.00
— Departement en Loi — Total	\$ 1410.00

Hotel-de-Nille	
Batisses, assurances	\$ 75.00
Do. chauffage	241.65
Do. éclairage	70.00
Do. entretien + réparations	100.00
Aménagement, entretien + réparations	10.00
<hr/>	
Hotel-de-Nille	Total \$ 496.65

Hygiène	
Inspections + désinfections	\$ 150.00
Depotoir	25.00
Contingents	2000.00
<hr/>	
Hygiène	Total \$ 2175.00

Logements Ouvriers	
Batisses, entretien + réparations	\$ 200.00
Do. assurances	75.00
Intérêts, obligations	1450.00
Fonds d'amortissements	891.26
Deficit de l'année 1924	2396.60
<hr/>	
Logements Ouvriers	Total \$ 5012.86
<hr/>	
Grand total \$ 94161.81	

- 1007 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis Deveau et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de préparer un plan et devis, d'aqueduc et d'égouts, pour donner le service à l'école projetée, que la Commission scolaire se prépare à bâtir dans la paroisse Ste-Famille. Adopté.
- 1008 Rapport du Greffier de la Cour du Recorder concernant les opérations de la dite Cour pour l'année mil neuf cent vingt-quatre.  
Lettre du Sous-Ministre des Affaires Municipales concernant les Fonds d'Amortissements de la Cité, déposés au Trésorier Provincial.  
et la séance est levée.

Ernest Arsenault Maire  
Ophrys Bouchard Greffier

## Province de Québec

## Cité du Cap de la Madeline

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dix-neuvième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt cinq, à huit heures et vingt minutes de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Devault, Armand Lemire et Louis N. Sabucque tous échevins forment quorum sous la présidence du Maire.

1009 Proposé par l'év. Louis N. Sabucque secondé par l'év. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles qu'elles.

Adopté.

1010 Proposé par l'év. Louis N. Sabucque secondé par l'év. Louis Devault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie du 10 au 16 janvier 1925-	\$ 158.18
Renfrew Machinery Co. Ltd	41.50
J. D. Gagneau	5.00
Pelletier & Cloutier Eng.	12.20
Rev. Antoine L. Auger	25.00
Dr. L. Belle Isle	25.00
Bureau d'Enregistrement	140.25
W.W. Rousseau & al	856.00
The Currell Lumber Co.	1.29
J. H. Rini de Cotuit	125.00
North Shore Power Co.	28.25
Philippe Lassonde, Sherif	2.00

Adopté

Total

\$ 1419.67

1011 Proposé par l'év. Louis N. Sabucque secondé par l'év. Ernest Arsenault et résolu, que le Maire et le Trésorier de cette Cité soient autorisés de payer au Gouvernement de la Province de Québec, à même les revenus de la cité, sous forme d'emprunt en faveur du compte des logements ouvriers la somme de sept cent vingt cinq feuillets (\$725.00) pour payer les intérêts dus au

1012. au premier janvier mil neuf cent vingt cinq. Adopté.  
 Proposé par l'éci. Louis Devault, secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que l'aviseur legal de ce conseil soit autorisé de comparaître et défendre les intérêts de la Cité, dans les procédures prises par Messieurs L. P. Mercier, notaire des Trois-Rivières et Pierre Lorange de la Cité du Cap de la Madeleine concernant la vente de terrains pour taxes et qu'il fasse toutes les procédures possibles pour continuer la vente tel que annoncé dans l'affaire de la Soil Pipe & Fittings Limited. Adopté.
- Ordonnance d'injonction interlocutoire de la Cour Supérieure par L. P. Mercier & Pierre Lorange et ordonnance de sursoir a vente pour taxes des immeubles de la Soil Pipe & Fittings Ltd, le tout référé à l'aviseur de la Cité par résolution No. 1012.
1013. Rapport du Chef de Police sur les opérations du corps de police et feu pour l'année mil neuf cent vingt quatre. et la séance est levée.

Donat Pagnier

Maire  
 Yvonne Bouhanni  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois de février mil neuf cent vingt cinq, à huit heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Pagnier et M.M. les échevins Lucien Massicotte, Louis Devault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis W. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1014. Proposé par l'éci. Louis W. Fabreque secondé par l'échevin J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.
1015. Proposé par l'éci. Louis W. Fabreque secondé par l'échevin Louis Devault et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de pai, du 17 au 23 janvier 1925	\$ 132.25
Liste de pai du 24 au 30 janvier 1925	124.95
Thophile Lottinville & al	232.69
Messe Normandin & al	225.54
Eugène Bertrand	36.65
Tide Water Shipbuilders Ltd	35.12
J. B. Lorange	8.92
Henri Robert	.90
E. Manseau	1.00
North Shore Power Co.	191.77
Gouvernement de la Province de Québec	2.29
North Shore Power Co.	177.60
The Bell Telephone Co.	15.59
François Lorange	3.75
H. Massicotte & Frere Ltd	16.95
J. B. Lorange	3.80
J. Oscar Richard	5.00
Banque Canadienne Nationale	82.25
Louis Bell-Isle	10.00
Wilfrid Garispy & al	291.65
Adopté	Total \$ 1598.67

- 1016 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis Deveau et résolu, que l'avis du dépôt du rôle d'évaluation pour cette année soit annulé; que le rôle en préparation soit transcrit au propre et signé par les évaluateurs avant d'être considéré déposé au sens de la loi. Adopté.
- 1017 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis H. Fabucque et résolu, que avis soit donné à la Three Rivers Traction que l'enlèvement de la neige tel que fait par elle sur son réseau dans les limites de la Cité bloque les entrées des propriétés privées et les rues transversales et gêne le trafic dans les rues où passe le tramway, en sorte que des plaintes ont été présentées au conseil, et que la Compagnie soit requise de faire disparaître au plus tôt la cause de ces plaintes. Adopté.
- 1018 Proposé par l'éc. Louis H. Fabucque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que ce conseil

le 754

accepté la demande faite par la St Maurice Paper Company Limited, pour fournir l'eau dans leur moulin au Cap de la Madeline, avec un tuyau de un pouce de diamètre, et ce au prix de quinze centins par mille gallons; que l'ingenieur soit autorisé de acheter et poser un mesureur (meter) pour compter le nombre de gallons dépensé par la dite Compagnie. Adopté.

1019 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis H. Sabucque et résolu, que ce conseil accepte l'offre faite par Messieurs Normand & Hahn, Banquiers en valeurs des Trois-Rivières, en date du trente un janvier mil neuf cent vingt cinq, pour dix mille piastres de debentures des villes mentionnées sur la dite offre et ce pour être échangés pour les fonds d'amortissement déposés à Québec par la Cité du Cap de la Madeline, en conformité du règlement numéro cinquante quatre. Adopté.

1020 Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que ce conseil appuie fortement le projet de loi qui recommande au gouvernement de la province de décréter pour férié, le vingt quatre juin, fête de la Saint-Jean Baptiste. Adopté.

1021 Lettre circulaire de l'Honorable Secrétaire de la province concernant le paiement des arriérés dues pour l'entretien des aliénés, etc.

Lettre de M. François Courtin concernant les égouts rue Beauchemin, le quiffin est autorisé à répondre que l'argent est voté et que les travaux se feront aussitôt que possible.

Déclaration assermentée de Mme Odilon Hamel, né Leda Phomuf concernant l'admission de Henri Hamel à l'asile Saint-Jean-de-Dieu.

et la séance est levée.

Forat Pagnier

Maire

Alphonse Paulson  
Quiffin



Province de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le neuvième jour du mois de février mil neuf cent vingt cinq à huit heures de l'après midi à laquelle assemblée sont présent Son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault Louis Rivcault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1022 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par M. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

1023 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de payé du 31 janvier au 6 février 1925	\$ 187.48
Théophile Fortinville	✓ 2.00
Cleophas Cuellotte	✓ 8.70
La Pharmacie Peneault	✓ 1.15
The Heaton Publishing Co.	✓ 100.00
Eugène Lorange	✓ 1.75
J. M. Belliveau	✓ 26.13
Louis Boisvert	✓ 16.50
Canadian Pacific Railway Co.	✓ 2.51
Adopté	Total \$346.22

1024 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que la soumission de Louis Boisvert soit acceptée, pour cent cinquante d'avoine canadienne au prix de une piastre et quarante huit centimes (\$1.48) par poche de soixante huit livres (68) et comme les deux soumissions donnent le même prix pour le foin soit neuf piastres le cent bottes, l'ingénieur de la cité est autorisé de voir le foin des soumissionnaires, Messieurs Louis Boisvert et Pierre Lorange et en acheter deux cent bottes de la meilleure qualité, au prix susmentionné. Adopté.

1025

Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le Maire et le Trésorier soient autorisés de tirer un traite à vue au montant de six mille quatre cent dix huit piastres et quatre-vingt trois centimes (\$10,418.83) sur le Trésorier Provincial, à en disposer le produit au compte de la ville, à payer à même le produit de cette traite les debentures achetées de Normand Hahn, en vertu de la résolution numéro un mil dix-neuf (1019) et que la Banque Canadienne Nationale soit autorisée à remettre ces debentures sur un reçu du Trésorier Provincial. Adopté.

1026

Proposé par l'éc. Louis W. Fabreque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le Trésorier de cette Cité soit autorisé de rachat sur les lots qui seront vendus sur Joseph Noël Emile Thibeau par le Sheriff, jusqu'au montant de six cent soixante huit piastres et quatre-vingt onze centimes (\$668.91) que le Maire et le Trésorier soient autorisés de signer un chèque à cet effet. Adopté.

1027

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que la Cité soumette à la Three Rivers Traction Co. Ltée. que la Compagnie gêne la circulation du trafic le long de son trajet en rejetant la neige avec ses grattes, et en l'accumulant sur les cotés des rues par où elle passe: la Cité du Cap de la Madeleine sera prête à payer la moitié du coût de l'enlèvement et du charoyage de la neige ainsi rejeté aux endroits suivants: En face de l'église Ste-Famille, sur le côté nord et sud de la rue Fussey, en partant du coin de la rue Notre-Dame et Fussey à aller au pont du St-Maurice; Le côté est de la rue Bonaventure en face de la station et sur une distance de deux cent pieds vers le nord; ce travail sera fait par les employés de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine et l'amoitié du coût de l'enlèvement et du charoyage en sera chargé.

à la Compagnie: 2° La Compagnie s'engagera à débloquer toutes les entrées privées le long de la voie, qui seront obstruées par le regil de la neige avec son propre personnel et à ses propres frais, elle ne devra pas d'aucune façon renvoyer la neige ainsi enlevée, sur la voie charretière de la cité: 3° Toutes les intersections des rues seront débloquées par les employés de la cité et le coût en sera payé par la compagnie. La présente entente pourra prendre fin à six mois d'avis de part et d'autre, si accepté par la compagnie.

Adopté.

1028

Proposé par l'ii. Louis W. Fabreque secondé par l'ii. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de préparer un plan et devis des travaux à être exécutés pour réparer le logement ouvrier, rue Napoléon, incendié le quatre février courant, et ce pour la prochaine séance du conseil.

Adopté.

Diverses correspondances. et la séance est levée

Donat Piquin

Maire

Alphonse Boulvane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le seizième jour du mois de février mil neuf cent vingt cinq, à huit heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Henri Beaumier, Ormond Lemire et Louis W. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1029

Proposé par l'ii. Ernest Arsenault secondé par l'ii. Louis W. Fabreque et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

1030 Proposé par l'éci. Louis H. Sabreque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pain du 7 au 13 février 1925	✓	\$ 96.05
Jos. Guerin & Fils	✓	5.58
Louis Belle-Isle	✓	10.00
Pierre Lorange	✓	12.82
Arthur Lefranc Heie	✓	8.00
Cité du Cap de la Madeline	✓	10.00
Alexandre Héroux	✓	9.00
L. P. Lassonde, shérif	✓	2.00
Adopté.		
Total		\$ 153.45

1031 Proposé par l'éci. Louis H. Sabreque secondé par l'éci. J. Henri Beaumier et résolu, que des soumissions soient demandées pour rendre la propriété, Logements Quorins, rue Napoléon, incendiée le 4 courant; les soumissions seront reçues d'hui au vingt trois courant jusqu'à quatre heures de l'après-midi; le conseil ne s'engage pas à accepter aucune des dites soumissions; que l'ingénieur soit autorisé de faire annoncer la dite demande de soumissions aux portes des églises après les messes, dimanche prochain. Adopté.

1032 Proposé par l'éci. Ernest Brumault secondé par l'éci. Louis H. Sabreque et résolu, que des soumissions soient demandées pour les matériaux suivants, savoir:-  
24 boîtes de service pour aqueduc de 5 pieds 6 pouces à extension; 24 robinets (corporation cocks) de 3/4 de pouce; 24 robinets (curb cocks) de 3/4 de pouce; 6 robinets (corporation cocks) de un pouce et 6 robinets (curb cocks) de un pouce; les soumissions seront reçues d'hui au vingt trois courant jusqu'à quatre heures de l'après-midi; le conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des dites soumissions. Adopté.

1033 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Louis H. Sabreque et résolu, que des soumissions soient demandées pour quatre uniformes pour les constables et quatre casquettes d'été; les

soumissions seront reçues de huit au vingt-trois courant jusqu'à quatre heures de l'après-midi le conseil ne s'engage pas à accepter aucune des soumissions. Adopté.

1034 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire réparer le système d'éclairage de la propriété, logement ouvriers, appartenant à la cité au numéro sept rue Napoléon, lequel système est rapporté défectueux. Adopté.

1035 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil soit autorisé de répondre au Dr. A. Beaudoin, Trois Rivières, qu'il est impossible à ce conseil de venir en aide aux enfants de Napoléon Wilford, ou que ces enfants n'ont jamais demeurés dans la Cité du Cap de la Madeline et que ce conseil croit que c'est suffisant d'avoir le père à sa charge. Adopté.

1036 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de donner un plan à la Three Rivers Traction Co. concernant l'enlèvement de la neige sur le réseau de la dite Compagnie tel que demandé par lettre en date du douze courant. Adopté.

1037 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que l'aviseur legal de la Cité soit autorisé de donner avis à la Corporation de la Municipalité de St. Marthe du Cap de la Madeline de voir à régler ce qu'elle doit pour la confection de la route Montreal-Tubee. Adopté.

1038 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que l'aviseur legal de la cité soit autorisé de produire une défense dans la réclamation du Gouvernement Provincial contre la Cité du Cap de la Madeline pour la confection de la route Mont-

real-Quebec.

Adopté.

1039

2-186

Proposé par l'éci. Louis N. Fabucqu secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire charoyer la embre que la Compagnie St Maurice Papier Co. donne à la cité, avec les chevrons de la corporation et en engagé d'autres si c'est nécessaire, et faire placer la dite embre aux endroits suivants, savoir: sur les rues St Louis & Beauchemin, Latreuille & St Pierre, Ste Madeleine & Belluire, Bureau & Touffin, Rochelleau & Ste Madeleine, Grandmont & Ste Madeleine, St Maurice & Ste Madeleine, et sur les rues St Bonaventure et St Antoine: que vingt centimes par verge soit payé pour le charoyage de la dite embre jusqu'à la rue Rochelleau, trente centimes sur les rues Touffin & Bureau, trente cinq centimes sur les rues Belluire & Latreuille, quarante centimes sur les rues St Louis & Beauchemin, et que Alphonse Rivard soit autorisé de s'occuper de vérifier le nombre de verges charoyés et la faire placer en part égale pour chaque quartier ou place désigné dans la présente résolution que le dit Rivard soit tenu de faire rapport à chaque séance du conseil du nombre de verges charoyés à chaque endroit.

Adopté.

1040

Proposé par l'éci. Lucien Massicotte secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que le greffier de ce conseil s'entende avec l'auditeur de la cité J. H. Rini de Cotuit pour qu'il vienne rencontrer les membres du conseil vendredi soir le vingt courant.

Adopté.

Lecture de divers rapports et correspondances et la séance est levée.

Ernest Pagen  
Maire  
Alphonse Bouleau  
Greffier

Provincia de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée spéciale du conseil de la Cité du

Caf de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des sessions, jeudi le vingt-cinquieme jour du mois de fevrier mil neuf cent vingt cinq, à neuf heures de l'avant-midi, dûment convoquée tel que prescrit par la loi; à laquelle étaient présent Son Honneur le Maire Donat Pagnon et M. M. les échevins Ernest Desnault, Lucien Massicotte, Louis Desnault, Armand Lemire et Louis W. Sabucque étant le quorum sous la présidence du Maire.

1041

Il est proposé par l'échevin Lucien Massicotte secondé par l'échevin Armand Lemire et résolu, que conformément à la proposition faite oralement au conseil, par la St. Maurice Paper Co. Ltd., un contrat soit passé avec la dite compagnie par lequel il sera convenu:

6-157

1.- Que la compagnie abandonne tous droits à toutes exemptions de taxes qui lui ont été accordées par la Corporation de la Paroisse de St. Marie du Cap de la Madeline, aux droits et obligations de laquelle se trouve maintenant la cité;

2.- Que l'évaluation des biens meubles et immeubles de la compagnie utilisés pour ses fins industrielles et à l'exclusion de toutes propriétés résidentielles quelconques, soit fixée à la somme totale de deux millions cinq cent mille piastres (\$2,500,000.00) pour vingt années à compter du premier janvier mil neuf cent vingt cinq, pour toutes fins de taxation municipale quelconque, y compris toutes fins d'impôt et de cotisation à l'exclusion des taxes scolaires et que telle évaluation ne puisse être augmentée durant la dite période; pourvu que la présente n'empêche pas les évaluateurs de porter au rôle d'évaluation tous ou aucun des dits biens de la compagnie à leur valeur, conformément à la loi;

3.- Que nonobstant toute loi à ce contraire,

PROVINCE DE QUEBEC  
CITÉ DU CAP DE LA MADELEINE

A Messieurs les membres du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine  
Messieurs

Avis vous est par les présentes donné, que une séance spéciale du conseil de la dite Cité, sera tenu au lieu ordinaire des sessions jeudi le vingtsixième jour du mois de fevrier mil neuf cent vingt cinq (26 fevrier 1925) à neuf heures de l'avant-midi, pour fixer l'évaluation <sup>des biens</sup> de la St-Maurice Paper Co. à la somme de deux millions cinq cent mille piastres (\$2500000.00) pour vingt ans pour taxes municipales et lui donner un droit de vote comme propriétaire foncier en consideration de son abandon de toute exemption de taxes et autoriser l'exécution d'un contrat entre les parties à cet effet.

Donné en la Cité du Cap de la Madeleine, ce vingt troisième jour du mois de fevrier mil neuf cent vingt cinq.

*Je certifie avoir delivré le present avis au domicile de chacun des membres du conseil, le 23 eme jour de fevrier 1925*

*Jean Baptiste Pagnier*  
Maire

*Alphonse Bouliane*  
Greffier

*Alphonse Bouliane*  
Greffier

de la cité au moins cinq jours avant la date fixée pour la votation, et que la valeur à être attribuée à ce vote pendant la dite période de vingt ans, lorsque la valeur doit être prise en consideration, soit de \$2,500,000.00, plus la valeur de toute propriété résidentielle dont elle sera propriétaire lors du dit vote;

4.-Qu'il soit permis à la dite compagnie de transporter à tous successeurs, ayants droits ou compagnie filiale, tous privilèges et bénéfices résultant du dit contrat;

*Greffier*



PROVINCIA DE QUEZON  
 OFICINA DE REGISTRO  
 DE LA CIUDAD DE LA TRINIDAD

1041

6-157

1.- Que l'évaluation des biens meubles et  
 à l'exclusion de toutes  
 propriétés résidentielles quelconques, soit fixée  
 à la somme totale de deux millions cinq cent  
 mille piastres (\$2,500,000.00) pour vingt années  
 à compter du premier janvier mil neuf cent  
 vingt cinq, pour toutes fins de taxation mu-  
 nicipale quelconque, y compris toutes fins  
 d'impôt et de cotisation à l'exclusion des  
 taxes scolaires et que telle évaluation ne  
 puisse être augmentée durant la dite pé-  
 riode; pourvu que la présente n'empêche  
 pas les évaluateurs de porter au rôle d'é-  
 valuation tous ou aucun des dits biens de  
 la compagnie à leur valeur, conformément  
 à la loi;

2.- Que nonobstant toute loi à ce contraire,

nant la cité;

2.- Que l'évaluation des biens meubles et  
 immeubles de la compagnie utilisés pour  
 ses fins industrielles et à l'exclusion de toutes  
 propriétés résidentielles quelconques, soit fixée  
 à la somme totale de deux millions cinq cent  
 mille piastres (\$2,500,000.00) pour vingt années  
 à compter du premier janvier mil neuf cent  
 vingt cinq, pour toutes fins de taxation mu-  
 nicipale quelconque, y compris toutes fins  
 d'impôt et de cotisation à l'exclusion des  
 taxes scolaires et que telle évaluation ne  
 puisse être augmentée durant la dite pé-  
 riode; pourvu que la présente n'empêche  
 pas les évaluateurs de porter au rôle d'é-  
 valuation tous ou aucun des dits biens de  
 la compagnie à leur valeur, conformément  
 à la loi;

3.- Que nonobstant toute loi à ce contraire,

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE TROIS RIVIERES.

LA CORPORATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE

EXTRAIT des minutes d'une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue à l'hôtel de ville dans la dite Cité le 26 février 1925 à 9 heures de l'avant-midi, dûment convoqué tel que prescrit par la loi, à laquelle étaient présent:

- Son Honneur le Maire Donat Piquin
- MM. les échevins Ernest Dumont
- Lucien Massicotte
- Louis Deveau
- Armand Lemire
- Louis H. Labrecque

étant le quorum sous la présidence du Maire

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN LUCIEN MASSICOTTE

SECONDE PAR L'ECHEVIN ARMAND LEMIRE, et résolu, que conformément à la proposition faite verbalement au conseil, par la St. Maurice Paper Co. Ltd., un contrat soit passé avec la dite compagnie par lequel il sera convenu:

- 1.-que la compagnie abandonne tous droits à toutes exemptions de taxes qui lui ont été accordées par la Corporation de la Paroisse de Ste-Marie du Cap de la Madeleine, aux droits et obligations de laquelle se trouve maintenant la cité;
- 2.-Que l'évaluation des biens meubles et immeubles de la compagnie utilisés pour ses fins industrielles et à l'exclusion de toutes propriétés résidentielles quelconques, soit fixée à la somme totale de \$2,500,000.00 pour 20 années à compter du premier janvier 1925, pour toutes fins de taxation municipale quelconque, y compris toutes fins d'impôt et de cotisation à l'exclusion des taxes scolaires et que telle évaluation ne puisse être augmentée durant la dite période; pourvu que la présente n'empêche pas les évaluateurs de porter au rôle d'évaluation tous ou aucun des dits biens de la compagnie à leur valeur, conformément à la loi;
- 3.-Que nonobstant toute loi à ce contraire, chaque fois que les électeurs propriétaires d'immeubles imposables, seront appelés à voter, la dite compagnie ait le droit de voter par l'entremise de son agent ou procureur dûment autorisé, pourvu qu'elle donne le nom de ce dit agent ou procureur au greffier de la cité au moins cinq jours avant la date fixée pour la votation, et que la valeur à être attribuée à ce vote pendant la dite période de vingt ans, lorsque la valeur doit être prise en considération, soit de \$2,500,000.00, plus la valeur de toute propriété résidentielle dont elle sera propriétaire lors du dit vote;
- 4.-qu'il soit permis à la dite compagnie de transporter à tous successeurs, ayants droits ou compagnie filiale, tous privilèges et bénéfices résultant du dit contrat;



5.-Que le dit contrat soit sujet à l'approbation et à la ratification de la législature de la Province de Québec à sa présente session si possible, ou si non, à sa prochaine session, et qu'au cas où la dite approbation ne serait pas ainsi obtenue à l'une ou à l'autre des dites sessions il soit considéré comme nul, sans effet et comme n'ayant jamais existé;

6.-Que son honneur le Maire et le Greffier soient par les présentes autorisés à signer et exécuter immédiatement un contrat notarié à l'effet ci-dessus pour et au nom de la dite cité, sans que la cité soit tenue de payer aucun frais.

ADOPTÉ.

Certifié vraie extrait des dites minutes dont l'original est demeuré dans les archives de la dite cité.

---

Greffier.

bag  
 des  
 du  
 res  
 qui  
 pue  
 et  
 Ma  
 et  
 la  
 1041 Le  
 sa  
 qui  
 bar  
 6-187 Co  
 est  
 1-  
 à  
 ac  
 Sto  
 el  
 na  
 2-  
 un  
 ses  
 prop  
 à la  
 mu  
 à e  
 un  
 mi  
 d'un  
 tap  
 pu  
 ris  
 pa  
 ra  
 la  
 à  
 3-

Al à de ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...

de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...

de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...  
 de la ...

de la ...

3- Qui nonobstant toute loi à ce contraire,

chaque fois que les électeurs propriétaires d'immeubles imposables, seront appelés à voter, la dite compagnie ait le droit de voter par l'entremise de son agent ou procureur dûment autorisé; pourvu qu'elle donne le nom de ce dit agent ou procureur au greffier de la cité au moins cinq jours avant la date fixée pour la votation, et que la valeur à être attribuée à ce vote pendant la dite période de vingt ans, lorsque la valeur doit être prise en considération, soit de deux millions cinq cent mille piastres (\$2,500,000.00) plus la valeur de toute propriété résidentielle dont elle sera propriétaire lors du dit vote;

4. - Qu'il soit permis à la dite compagnie de transporter à tous successeurs, ayants droits ou compagnie filiale, tous privilèges et bénéfices résultant du dit contrat;

5. - Que le dit contrat soit sujet à l'approbation et à la ratification de la Législature de la Province de Québec à sa présente session si possible, ou si non, à sa prochaine session, et qu'en cas où la dite approbation ne serait pas ainsi obtenue à l'une ou à l'autre des dites sessions il soit considéré comme nul, sans effet et comme n'ayant jamais existé;

6. - Que son honneur le Maire et le Greffier soient par les présentes autorisés à signer et exécuter immédiatement un contrat notarié à l'effet ci-dessus pour et au nom de la dite cité, sans que la cité soit tenue de payer aucun frais. Adopté.

Un contrat préparé par le notaire Villeneuve des Trois-Rivières en conformité avec la résolution ci-dessus est lu et signé par les parties et le notaire. et la séance est levée.

Ernest Aguin

Maire

Alphonse Bouhami  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le deuxième jour du mois de mars mil neuf cent vingt cinq, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son honneur le Maire Donat Piquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Doreault, Armand Lemire et Louis W. Sabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1042 Proposé par l'éci. Louis W. Sabreque secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que les minutes des deux dernières séances soient adoptées telles que lues. Adopté.

1043 Proposé par l'éci. Louis W. Sabreque secondé par l'éci. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie du 14 au 20 février 1925	✓	\$ 138.78
Liste de paie du 20 au 27 février 1925	✓	201.80
North Shore Power Co.	✓	28.12
Banque Canadienne Nationale	✓	6070.50
E. Mansseau	✓	2.75
The Bell Telephone Co.	✓	16.69
Patrick Dupont	✓	4.25
Le Nouvelliste	✓	6.60
Wilfrid Gariépy & al	✓	291.65
Starin Lottinville	✓	825.18
Banque Canadienne Nationale	✓	3.98
Adelard Desjardins	✓	6.15
North Shore Power Co.	✓	186.26
Philippe L. Passoude	✓	1.45
Jos. Gauvin & Fils	✓	9.20
Jos. Lanouette	✓	188.80

Adopté. Total \$ 7982.16

1044 Proposé par l'éci. Ernest Arsenault secondé par l'éci. Lucien Massicotte et résolu, que la soumission de Lucien Guillemette & cie. soit acceptée pour quatre uniformes et quatre casquettes d'été pour les

constables au prix de cent trente une piastres et vingt centimes (\$131.20) le tout tel que les soumissions et au choix du chef de police pour les échellons et sujet à son approbation pour la confection.  
Adopté.

1045 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Ernest Descault et résolu, que un projet de contrat soit préparé par le Notaire Paul Boucher, pour la vente à Alfred Brousseau, d'un des logements ouvriers situés au numéro neuf rue Napoléon au prix de un mille cinq cent piastres, lequel contrat devra être soumis au conseil à sa prochaine séance.  
Adopté.

6-158

1046 Proposé par l'éc. Louis N. Sabucque secondé par l'éc. Louis Descault et résolu, que la somme de cent deux piastres et cinquante cinq centimes (\$102.55) soit payée à Roméo Thourissette pour le travail qu'il a fait comme expert pour régler les dommages du feu du logement ouvrier, rue Napoléon, incendié le quatre février mil neuf cent vingt ~~quatre~~ <sup>cinq</sup>.  
Adopté.

1047 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis N. Sabucque et résolu, que après considération de l'offre faite à ce conseil par la Thru Rivers Traction Co. en date du vingt cinq février mil neuf cent vingt cinq; ce conseil décide de faire une nouvelle offre à la dite compagnie, savoir: que l'enlèvement et le charoyage de la neige se fera par la compagnie, aux endroits qui seront désignés par la résolution du conseil à mesure que le besoin se fera sentir, à condition que la compagnie emploie des citoyens résidant dans la cité du Cap de la Madeline; la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline consens à payer la moitié du coût de l'enlèvement et du charoyage de la neige; que les entrées privées et les entrées de cour seront nettoyées par et aux frais de la compagnie chaque fois que ses grattes ou charnus à neige obstruent les dites entrées; que à défaut par la compagnie d'accepter la présente offre, la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, par son pro-



cureur prendra des procédures contre la dite compagnie, au plus tard le neuf du mois de mars mil neuf cent vingt cinq.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Donat Paquin  
Maire  
Alphonse Rouhani  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le neuvième jour du mois de mars mil neuf cent vingt cinq à huit heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Louis Devault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis H. Fabreque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1048 Proposé par l'éci. Armand Lemire secondé par l'éci. Louis Devault et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

1049 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Louis Devault et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paie du 28 fev. au 6 mars 1925	\$ 192.33
Paul Martel	20.00
Louis Belle-Esk	7.00
Canadian Pacific Ry Co.	23.41
Louis Boisvert	84.69
Worth Shore Power Co.	177.35
Francois Desilels	25.00
P. N. Ayotte	7.00
Alexandre Heroux	4.50
J. D. Corbeil	3.00

Adopté Total \$ 544.28

1050 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Louis Devault et résolu, que son honneur le Maire Donat Paquin, Messieurs les échevins Louis H. Fa-

brequé, Louis Devault; Armand Lemire et l'aviseur  
 légal de la Cité l'honorable Wilfrid Garfield, Avocat  
 sont autorisés de se rendre à Québec en rapport  
 avec le bill actuellement devant la Législature, con-  
 cernant les taxes de la Compagnie St Maurice  
 Paper Co. Adopté.

1051

Proposé par l'éc. J. Henri Beaumier secondé par l'éc.  
 Armand Lemire et résolu, que le chef de police soit  
 autorisé de prendre pour lui-même et chacun  
 des constables les licences de chauffeur pour l'auto  
 du feu, le tout au montant de vingt-sept piastres  
 (\$27.00) que le maire et le trésorier soient autorisés de  
 signer un chèque à cet effet; que le dit chef soit aussi  
 autorisé d'acheter cinq capots en caoutchouc spécial  
 pour le feu et quatre capots cirés pour la police.  
 Adopté.

1052

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc.  
 Louis Devault et résolu, que le maire et le greffier  
 soient autorisés de signer le contrat de vente d'un  
 logement ouvrier appartenant à la corporation à  
 Alfred Brossseau et futur par le notaire Paul  
 Boucher, le dit contrat devra être soumis à l'a-  
 viseur légal de la cité et être initialé par lui  
 avant d'être signé. Adopté.

# a Alfred  
 Brossseau  
 AB.

Lettre de la Thru Rivers Tractor concernant l'enlève-  
 ment de la neige, referi pour étude.  
 Diverses correspondances, et la séance est levée.

Armand Piquin  
 Maire

Alphonse Boulianne  
 Greffier

Province de Québec  
 Cité du Cap de la Madeline  
 Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap  
 de la Madeline, tenue au lieu ordinaire des ses-  
 sions lundi le seizième jour du mois de mars  
 mil neuf cent vingt-cinq à sept heures de l'a-  
 près-midi, à laquelle assemblée sont présent-  
 son honneur le Maire Donat Piquin et Mes-  
 sieurs les échevins Lucien Massicotte Armand

Lemire et Louis W. Sabrecque tous échus formant le quorum sous la présidence du Maire.

1053

Proposé par l'éc. Louis W. Sabrecque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

1054

Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que les comptes suivants soient payés:-

Liste de pay, du 7 au 13 mars 1925	✓	\$ 233.27
Theophile Lottinville	✓	15.06
Roméo Mourissette	✓	41.75
Patrick Dupont	✓	17.75
Louange & Frere	✓	130.64
Wilfrid Gariézy	✓	521.64
		521.64
	Adopté.	Total \$960.11

1055

Proposé par l'éc. Louis W. Sabrecque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que le conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, a appris avec douleur la mort de l'honorable juge J. Alfred Desy, de la Cour Supérieure, les membres du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine offrent à Madame Juge Desy et à sa famille si douloureusement atteintes par ce deuil l'expression de leur profonde sympathie.  
Adopté.

1056

Rapport au conseil par le greffier du dépôt du rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt cinq ainsi que l'addition du dit rôle tel que déposé.

1057

Lettre de Charles Bourgeois, C. R. r. eau et égouts rue Montplaisir, sur plainte de Rosaire Gignac le greffier est autorisé à répondre.

1058

Lettre de G. T. Barakette, r. liencens, le conseil autorise à continuer les procédures pour faire payer

1059

Rapport de l'ingénieur de la cité, r. service de l'eau et égouts pour l'école projeté dans la paroisse Ste Famille.

1060

Liste par le trésorier de la cité, des locataires qui doivent des taxes, référés à l'aviseur legal afin de savoir quel moyen prendre pour col-

lecter ces taxes.

1061. Résolu par le conseil re. entièrement de la nuige sur le réseau de la Three Rivers Traction, le greffier est autorisé de s'entendre avec les autorités de la compagnie, pour faire la visite du réseau et déterminer les places où la nuige devra être enlevée. et la séance est levée.

Donat Pagnon

<sup>Jeune</sup>  
Alphonse Bruchane  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-troisième jour du mois de mars mil neuf cent vingt-cinq à huit heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents son honneur le Maire Donat Pagnon et M. M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Devault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire et Louis N. Fabrique tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1062. Proposé par l'év. Louis Devault secondé par l'év. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté.

1063. Proposé par l'év. Louis N. Fabrique secondé par l'év. Armand Lemire et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie du 14 au 20 mars 1925	\$ 381.58
Orphelinat Agricole St Joseph, Rouvet.	14.50
Bureau du Conseil Municipal du comté de Champlain	101.55
J. H. H. Leduc & al	44.00
Joseph Normandin	1.36
Joseph Lamoignon	4.50
North Shore Power Co.	185.94

Adopté

Total

\$ 733.43

1064. Proposé par l'év. Ernest Arsenault secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que le greffier de la Cité soit autorisé de donner un avis public, avisant les con-

tribuables, ~~les~~ propriétaires, locataires ou occupants de voir à régler leur compte d'eau, d'hui au dix avril mil neuf cent vingt cinq, dans le cas de non paiement, l'eau sera fermée et des procédures seront prises par la corporation pour en retirer le paiement. Que ceux qui n'ont pas le service de l'eau et des égouts sur les rues où le service est établi, seront poursuivis s'ils ne paient pas; que avis en conséquence leur soit envoyé par lettre recommandée ou délivré par le huissier de la Cour du Recorder. Adopté.

1065 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que la requête lue à la présente séance demandant à la North Shore Power Co., Trois-Rivières, pour avoir le service de tramway jusqu'à une heure du matin, est approuvée par ce conseil et que la dite requête soit envoyée à la North Shore Power Co. Adopté.

1066 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Lucien Massicotte et résolu, que le salaire de Noël Naugois soit augmenté de cent piastres par année et ce à partir du premier avril mil neuf cent vingt cinq. Adopté.

1067 Proposé par l'éc. Ernest Arsenault secondé par l'éc. Louis N. Sabreque et résolu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de donner la distance et le nombre de poteaux nécessaire pour poser le téléphone à la maison du gardien des pompes à la prise d'eau qu'il demande à la Bell Telephone Co. de faire l'installation du téléphone sans charges extra pour l'installation et le prix du loyer, soit le même qu'un téléphone privé. Adopté.

1068 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que la soumission de H. Massicotte & Frère Ltee., soit acceptée pour matériaux d'entrée d'aqueduc, le tout tel que la soumission pour le matériel solide et au prix de deux cent onze piastres et vingt centimes (\$211.20) Adopté.

1069 Proposé par l'éc. Louis N. Sabreque secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que des soumissions soient demandées pour le tapissage et le peintu-

rage du logement ouvrier numéro trente sept rue Napoléon, des échantillons de tapisserie doivent être produits au conseil pour approbation, les soumissions seront reçues d'hui au trente mars mil neuf cent vingt cinq jusqu'à sept heures de l'après-midi, le conseil ne s'engage pas à accepter aucune des soumissions. Adopté.

1070 Proposé par l'éc. Louis H. Sabreque secondé par l'éc. Louis Deveault et résolu, que le rapport de l'ingénieur de la Cité ~~soit accepté~~ en date du vingt-trois mars mil neuf cent vingt cinq soit accepté lequel rapport spécifie les endroits où la neige devra être enlevée sur le parcours du tramway, qu'il soit aussi autorisé de faire préparer un contrat par le notaire Chagnon à cet effet pour la prochaine séance du conseil. Adopté.

1071 Proposé par l'éc. Louis H. Sabreque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que l'ingénieur soit autorisé de faire préparer un contrat par le notaire Chagnon, pour louer de la Three Rivers Traction Co. les rues qui lui appartiennent sur le parcours du tramway, et ce pour la prochaine séance du conseil. Adopté.

1072 Proposé par l'éc. Lucien Massicotte secondé par l'éc. Louis Deveault et résolu, que ce conseil décide de voter la somme de mille piastres (\$1000.00) pour affilier la Cité du Cap de la Madeline à l'oeuvre des dispensaires de la Cité des Trois-Rivières, à condition qu'un dispensaire de Goutte de Lait et d'Assistance Maternelle soit établi dans la Cité du Cap de la Madeline et que le service Provincial d'Hygiène de la Province de Québec paie le surplus des dépenses du dit dispensaire; que son honneur le Maire soit nommé comme représentant de la Cité du Cap de la Madeline dans le comité de l'oeuvre des dispensaires; le montant de mille piastres (\$1000.00) sera payable sur autorisation du représentant du dit comité.

1073 Opinions de l'aviséur de la Cité concernant la

collection des comptes des achetés et des taxes de locataires ou occupants.

Et la séance est levée.

Donat Paquin  
Maire

Alphonse Bouchard  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le trentième jour du mois de mars mil neuf cent vingt cinq à huit heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents Son honneur le Maire Donat Paquin et Messieurs les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Deveau, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, et Louis W. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1074 Proposé par l'éc. Armand Lemire secondé par l'éc. J. Henri Beaumier et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.  
Adopté.

1075 Proposé par l'éc. Louis W. Sabucque secondé par l'éc. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés :-

Liste de paie du 21 au 27 mars 1925	\$ 416.46
H. Massicotte & Fils Sté	40.15
Cité du Cap de la Madeleine	10.00
Pelletier & Cloutier	4.10
Wilfrid Garipey	28.25
Urcisse Normandin & al	225.54
Thiophile Pottinville & al	226.93
Thiophile Pottinville & al	226.93
Urcisse Normandin & al	225.54
Donat Paquin	157.00
Ephrem Fussey	46.13

Adopté Total \$ 1607.03

1076 Proposé par l'éc. Louis W. Sabucque secondé par l'éc. Armand Lemire et résolu, que les comptes

suivants, concernant les aliénés sont données à l'avisur de la Cité pour qu'il en fasse la collection, savoir: - Gaudias Lessard (\$57.29) cinquante sept piastres et vingt neuf centimes; Henri Sauvageau (\$180.50) cent quatre vingt piastres et cinquante centimes; Baromi Lafleur (\$258.31) deux cent cinquante huit piastres et trente un centimes; Henri Cadotte (\$223.24) deux cent vingt trois piastres et vingt quatre centimes. Adopté.

1077 Proposé par l'ic. Ernest Arsenault secondé par l'ic. Louis N. Sabucque et résolu, que les deux logements ouvriers sur la rue St Joseph et appartenant à la cité soient loués à partir du premier mai mil neuf cent vingt cinq, à vingt piastres par mois et celui situé sur la rue Napoléon soit loué à dix huit piastres par mois payable d'avance; avec bail pour un an, le dit bail pourra être annulé par un avis de un mois de la part du locataire, dans le cas seulement ou ce dernier quitterait les limites de la Cité du Cap de la Madeleine, le trésorier de la cité est autorisé à signer les dits baux, que les locataires actuels soient avisés en conséquence; que la résolution en date du six mars mil neuf cent vingt deux, fixant à quinze piastres par mois le prix des dits logements, soit rescindé à toutes fins que de droit. Adopté.

1078 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que la somme de (\$20<sup>00</sup>) vingt piastres soit donnée à Théophile Lottinville locataire d'un des logements ouvriers, pour frais de minage, peinture et tapisserie. Adopté.

1079 Proposé par l'ic. Louis Devault secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que l'avisur reçoive instructions de procéder à faire annuler la vente des lots de Emile Thibault par le Sheriff. Adopté.

1080 Proposé par l'ic. Armand Lemire secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que l'avisur soit autorisé de négocier si possible un règlement du Département de la Noire en payant



le montant réclamé moins deux mille piastres la part à peu près collectable de Ste-Marthe qui serait payable dans six mois seulement et la question des frais au meilleur du jugement de l'avisé. Adopté.

1081 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que l'avisé soit prié de prendre des procédures soit en cour du Recorder soit devant le Magistrat pour collecter tous les arriérés de taxes dues à la cité. Adopté.

1082 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. J. Henri Beaumier et résolu, que le Docteur Prouault soit prié de donner des renseignements aux membres du conseil sur l'établissement et le fonctionnement dans la Cité du Cap de la Madeline, d'un bureau de santé, d'un dispensaire de Goutte de lait et d'Assistance Maternelle, l'octroi approximatif que le service Provincial d'Hygiène de la Province de Québec donne en faveur des dits dispensaires, que la résolution numéro un mille soixante-douze (1072) soit déclarée nul et de nul effet. Adopté.

1083 Attendu que ce conseil aura besoin de plusieurs mille piastres pour rembourser les intérêts et les fonds d'amortissement pour le premier mois mil neuf cent vingt cinq;

Attendu qu'il est due une somme de trente mille piastres de taxes, Il est proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Louis Prouault et résolu, que ce conseil autorise le trésorier d'aviser par lettres enregistrées tous les contribuables qui doivent des taxes d'avoir à payer d'ici au vingt avril prochain, si non le conseil procédera à faire vendre. Adopté.

1084 Proposé par l'ic. Louis N. Sabucque secondé par l'ic. Lucien Massicotte et résolu, que l'ic. Ernest Arsenault soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme. Adopté.

- 1085 Proposé par l'ic. Armand Simire secondé par l'ic. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur de la cité et l'échevin J. Henri Beaumier soient autorisés d'acheter deux attelages pour les chevaux de la voirie. Adopté.
- 1086 Proposé par l'ic. Louis W. Sabrecque secondé par l'ic. Louis Devault et résolu, que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire changer la lumière qui est placée au centre de la rue St Louis et la faire placer sur un poteau plus au nord. Adopté.
- 1087 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que le Maire et le Siffier soient autorisés de signer le contrat préparé par le notaire J. A. Donat Chagnon, entre Thru Rivers Traction Company Limited et la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, par lequel contrat la Corporation loue de la Compagnie certains immeubles ou parties de lots, le dit contrat devra porter les initiales de l'aviseur legal de la cité avant d'être signé. Adopté.
- 1088 Proposé par l'ic. Lucien Massicotte secondé par l'ic. Ernest Arsenault et résolu, que le Maire et le Siffier soient autorisés de signer le contrat préparé par le notaire J. A. Donat Chagnon, entre Thru Rivers Traction Company Limited et la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline, lequel contrat concerne l'entèvement de la neige dans les rues où circulent les tramways électriques, le dit contrat devra porter les initiales de l'aviseur legal de la cité avant d'être signé. Adopté.
- 1089 Soumission de George St Pierre, re. Log. Civ. refusé.  
Demande de Wilfrid Montplaisir pour vendre de la crème a la glace le dimanche, refusé.  
Lettres des curés des paroisses St Marie Madeleine et St Famille favorisant l'oeuvre de dispensaire dans la Cité du Cap.  
Le conseil N. D. du Cap demande l'usage de la salle pour 2 parties de cartes au profit du couvent, accordé.  
Avis du sous-secrétaire de la province concernant l'admission de Sylvia Massi à l'hôpital de

Beauport.

Diverses correspondances et rapports de l'ingénieur de la cité. et la séance est levée.

Donat Paquin.

Maire

Alphonse Bouchard  
Suffeur

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dixième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt cinq à huit heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présent son Honneur le Maire Donat Paquin et M.M. les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Deveau, J. Henri Beaumier, Ormand Lemire et Louis N. Sabucque tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire.

1090 Proposé par l'éci. J. Henri Beaumier secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que les minutes de la dernière séance soient adoptés telles que lues. Adopté.

1091 Proposé par l'éci. Louis N. Sabucque secondé par l'éci. Ernest Arsenault et résolu, que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie du 28 mars au 3 avril 1925	✓	\$290.58
Scaphin Montplaisir	✓	205.00
Jos. Gauvin & Fils	✓	24.13
Alfred Corbin	✓	50.00
North Shore Power Co.	✓	178.12
J. M. Belliveau	✓	90.00
Henri Belvoisin	✓	4.80
Canadian Pacific Ry. Co.	✓	23.41
Bell Telephone Co.	✓	20.29
E. Mansuan	✓	3.75
Wilfrid Gariépy & al	✓	291.65
Theophile Lottinville & al	✓	226.93
Urcisse Normandin & al	✓	225.54
Cité du Cap de la Madeleine	✓	25.00

Adopté

Total \$1659.20

1092 Proposé par l'éci. Ormand Lemire secondé par l'éci. J. Henri

Beaumier et résolu, que la soumission de Louis Boisvert soit acceptée pour cinquante minots d'avoine à une piastre et quarante centimes (\$1.40) pour soixante huit livres net; que la soumission de Horace Brousseau soit acceptée pour deux cent bottes de foin numéro deux à huit piastres et cinquante centimes le cent. Adopté.

1093 Proposé par l'év. Ernest Arsenault secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que la somme de mille piastres (\$1000.00) soit votée pour l'organisation d'un dispensaire de Goutte de lait et d'Assistance Maternelle, et que le Docteur Perreault soit chargé d'en faire l'organisation. Adopté.

b-164

1094 Proposé par l'év. Ernest Arsenault secondé par l'év. Lucien Massicotte et résolu, que les taxes d'eau et de locataire soient remises à Ernest Brûlé, vu qu'il a prouvé au conseil qu'il est malade et incapable de les payer. Adopté.

1095 Proposé par l'év. Ernest Arsenault secondé par l'év. Louis Deveault et résolu, que le projet de conduire l'eau et les égouts à la nouvelle école dans la paroisse Ste-Famille en passant par la rue projetée au nord-ouest de l'église Ste-Famille soit accepté; en amendement il est proposé par l'év. Louis N. Sabreque, que le projet de conduire l'eau et les égouts à la nouvelle école dans la paroisse Ste-Famille en passant par la rue St-Pierre soit accepté et recommandé au Conseil Supérieur d'Hygiène pour approbation, l'échevin Armand Lemire secondé l'amendement; le vote est pris sur l'amendement et donne le résultat suivant: en faveur les échevins Armand Lemire et Louis N. Sabreque, contre les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Deveault et J. Henri Beaumier; le vote est pris sur la résolution principale et donne le résultat suivant; en faveur les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Deveault et J. Henri Beaumier, contre les échevins Armand Lemire et Louis N. Sabreque, donnant une majorité de deux votes en faveur de la résolution principale qui est déclarée adoptée. Adopté.

1096 Proposé par l'év. Louis Deveault secondé par l'év. Lucien

Massicotte et résolu, que l'ingénieur de la cité et le président du comité de l'aqueduc l'échevin Ernest Arsenault soient autorisés de se rendre au Conseil Supérieur d'Hygiène à Montréal pour faire approuver les plans pour le service de l'eau et des égouts à la nouvelle école dans la paroisse Ste-Famille, lequel plan est pour passer l'eau et les égouts du côté nord-ouest de l'église Ste-Famille: en amendement l'échevin Louis N. Sabrecque propose que le plan de la rue St-Pierre soit substitué à celui de la rue projeté, pour la raison que le drainage par la rue projeté ne peut être fait hygiéniquement. L'échevin Armand Lemire seconde l'amendement; le vote est pris sur l'amendement et donne le résultat suivant: votent en faveur les échevins Armand Lemire et Louis N. Sabrecque; votent contre les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Deveault et J. Henri Beaumier; le vote est pris sur la résolution principale et donne le résultat suivant: votent en faveur les échevins Ernest Arsenault, Lucien Massicotte, Louis Deveault et J. Henri Beaumier; votent contre les échevins Armand Lemire et Louis N. Sabrecque, donnant une majorité de deux votes en faveur de la résolution principale qui est déclaré adopté. Adopté

1097

Proposé par l'év. Louis N. Sabrecque secondé par l'év. Louis Deveault et résolu, que ~~le contrat entre Roméo Massicotte et~~ l'obligation par Roméo Mouissette à la Corporation de la Ville du Cap de la Madeleine, portant le numéro cent quarante des minutes du notaire J. A. Donat Chagnon soit donné au dit notaire pour qu'il le fasse corriger tel que demandé par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, dans sa lettre numéro trente deux en date du dix sept mai mil neuf cent vingt quatre. Adopté.

1098

Proposé par l'év. Lucien Massicotte secondé par l'év. Louis N. Sabrecque et résolu, que l'ingénieur de la

cité et l'échevin Armand Lemire sont autorisés à acheter une voiture double pour l'usage de la ville.  
Adopté.

- 1099 Demande par Edouard Fangeon et Alfred Bouché pour un puits au coin de la rue Royal, référé à l'ingénieur pour rapport.
- 1100 Demande de Adolphe Brousseau, rue St Laurent demandant une réduction de taxe d'eau, refusé.
- 1101 Lettre de l'Union des Municipalités concernant la convention qui sera tenue à Charlottetown en juin prochain; à l'étude.
- 1102 Demande de Tancède Bordelau et Alphonse Lys pour augmentation de salaire; à l'étude.

Divers rapports et correspondances, et la séance est levée.

Donat Pagnier  
Maire  
Rome Monseigneur  
Groupe pro lein.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Assemblée générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, mardi le quatorzième jour du mois d'avril, mil neuf cent vingt cinq à huit heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents son honneur le maire Donat Pagnier, M. M. les échevins Lucien Massicotte, Ernest Arsenault, Louis Dèveault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, L. N. Labrecque, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire.

- 1103 Proposé par l'échevin L. N. Labrecque, secondé par l'échevin Ernest Arsenault et Résolu: que les minutes de la dernière assemblée soient acceptées telles que lues.

Adopté

1104 Propose par l'échevin L. N. Labèque  
secondé par l'échevin Armand Lemire  
et résolu que les comptes suivants  
soient payés: -

D. Louis Belle Isle	✓	12.00
Pierre Lavanger	✓	9.79
Bureau d'Enregistrement	✓	2.10
Paul Dorcet.	✓	1.90
Benoit Viner	✓	10.50
H. Massicotte & Freres	✓	87.10
North Shore Power Co Ltd.	✓	19.80
Eugene Lavanger	✓	.80
Kempel & Esser Co Ltd	✓	34.70
J. S. Lavanger	✓	8.78
Pare liste du 4 avril au 10 avril 1925		198.78
Total		<u>\$ 386.25</u>

Adopté

1105 Propose par l'échevin Lucien Massicotte  
secondé par l'échevin Louis Deroult. et  
résolu: -

que le conseil demande à la banque  
Canadienne Nationale de payer les coupons  
d'intérêt et les fonds d'amortissement de  
la cité jusqu'à concurrence de la somme  
de \$11,288.99. Le tout tel qu'il verra dû le  
1<sup>er</sup> mai 1925; Que la banque conserve les  
dits coupons et les dites detentes avec tous  
les droits qui y sont attachés

Adopté

1106 Propose par l'échevin Ernest Arsenault  
secondé par l'échevin Lucien Massicotte  
et résolu: -

que le greffier, pro-tem, soit autorisé  
à procéder à la vente des immeubles  
de la Siril Pipe & Fittings Co Ltd, situés  
sur le lot 416-144 pour arrerages de  
taxes et intérêts et frais légaux encourus  
sur procédures devant le tribunal de faillite  
pour faire annuler l'ordre de saisie.

Adopté

1107

Proposé par l'échevin Armand Lemire, secondé par l'échevin J. H. Beaumier et résolu: -  
 que le trésorier de la cité soit autorisé d'émettre un cheque au montant de \$2,648.00 pour régler la cause "Le Roi vs. la Cité du Cap de-la-Madeline", suivant les instructions données par un rapport de l'avocat légal M. W. Garripy, en date du 14 avril 1925, Le conseil s'engage à payer au Département de la Voie, Québec, la somme de deux mille six cents avec intérêts d'ici à six mois de cette date

Adopté.

1108

Proposé par l'échevin Armand Lemire secondé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu: que la somme du compte de \$59.79 soit remise à M. G. Lévesque pour pension et entretien de sa fille au Bon Pasteur pour cause de pauvreté

Adopté.

1109

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault secondé par l'échevin Lucien Massicotte et résolu: -  
 que le conseil accepte l'offre faite par la fabrique de Ste Famille par son curé le Reverend M. E. Fussey d'une rue de trente pieds passant à quinze pieds à l'ouest de l'église pour les fins de la Municipalité et que le notaire P. Bouché, soit autorisé de préparer un contrat pour un bail de 99 ans à un taux nominal de loyer d'une piastre par année, le dit bail devant être lu au conseil à sa prochaine séance.

Adopté

1110

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque secondé par l'échevin Armand Lemire et résolu que un prolongement des systèmes d'aqueduc et d'égout soit construit pour donner l'eau et le drainage à M.



Rosare Gagné, com des rues St Pierre et  
Montplaisir a pu de confirmer sa demande  
du 18 février dernier par lettre personnelle  
et par lettre de son procureur M. Chs.  
Bourgeois du 11 mars 1925

En amendement, il est proposé par  
l'échevin Ernest Arsenault que la  
demande de M. Gagné soit renvoyée  
au Comité de l'aguedue pour étude,  
secondé par l'échevin Louis Devault.  
Le vote est pris pour l'amendement:

Pour, les échevins Arsenault, Massicotte  
Devault, Beaumier

Contre les échevins Lemire et Labrecque  
Le vote est pris sur la résolution prin-  
cipale. Votent pour les échevins Lemire  
et Labrecque. Contre les échevins Arse-  
nault, Massicotte, Devault et Beaumier.

L'amendement est déclaré adopté  
par une majorité de deux votes et  
la proposition principale est rejetée par  
une majorité de deux votes

Adopté.

1111. Proprié par l'échevin Ls N. Labrecque  
secondé par l'échevin Ernest Arsenault  
et résolu:

que le contrat du Notaire J. A. Donat  
Chagnon, re bail des rues de la Three  
Rivers Traction Co Ltd ont été acceptés  
tel que lu, et que le maire et le  
greffier, pro. tem, sont <sup>ou</sup> autorisés à  
le signer

Adopté

1112. Proprié par l'échevin J. H. Beaumier  
appuyé par l'échevin Ls. N. Labrecque  
et résolu:

que la Compagnie devra defrayer le coût  
des endroits où placer et déposer la neige  
sur une base de cinquante pour cent  
que le conseil pourra de temps en temps

ordonner l'enlèvement de la neige à des endroits additionnels par résolutions sujettes à ratification et au consentement écrit de la Compagnie. La présente résolution est en rapport au projet de contrat de l'enlèvement de la neige à intervenir entre la cité et la Snow Remo Fraction Co Ltd.

Adopté.

1113.

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault appuyé par l'échevin Lucien Massicotte et résolu que le service d'eau soit fermé à ceux qui ont plus de deux mois d'arriérés à moins que les consommateurs ne se soient entendus pour paiement avec le trésorier, et que les comptes des contribuables qui ont le service d'eau à leur porte et qui ne le paient pas soient remis à l'arsenal légal pour collection.

Adopté.

1114

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault appuyé par l'échevin Louis Devault et résolu que M. R. Murusette soit nommé greffier suppléant durant l'absence de M. A. Bourbonne, pour cause de maladie, avec un salaire de \$4.00 par jour.

Adopté.

1115

Rapports de l'arsenal légal. re Soil pipe & fitting Co Ltd. Le Roi vs la Cité du Cap-de-la-Madeline, Mercier et Lorange. vs Cité du Cap-de-la-Madeline avec opinion légale de M. Louis S. St. Laurent, avocat. Québec.

La Lettre de Annie L'Esperance, demandant du travail.

Lettre Amédée Fortin, re Fortin, ref. comité ville

" G. Lussard, demande accordée

" J. Laberte, refuse comité ville

" Marc Robert et al. " " "

" Dr. L. Bellefleur, re R. Gagnon

Demande des Artisans C. F. de construire et  
 placer une somme dans Salle du Conseil. Accordé  
 Demande de la salle pour les Canado Américains.  
 Jours 19 avril. Accordé  
 Requete de Jrs Languerin, Refuse à l'anneur legal.  
 Et la seance est levée

Donat Paquin  
 Maire  
 Romeo Minorette  
 Greffier pro tem

Province de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madeleine

Assemblée générale du conseil de la  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine tenue  
 au lieu ordinaire des sessions, Lundi  
 le vingt-neufième jour du mois d'avril  
 mil neuf cent vingt cinq à sept de  
 l'après midi, à laquelle assemblée  
 étaient présents en honneur le Maire  
 Donat Paquin, les echevins Ernest  
 Arseneau, Lucien Mascotte, Louis  
 Deveau, J. H. Beaumier, L. N. Labrecque  
 tous membres du conseil formant  
 quorum sous la présidence du Maire

1115a

Propose par l'echevin J. H. Beaumier.  
 Appuyé par l'echevin Ernest Arseneau  
 et résolu que les minutes de la dernière  
 assemblée soient acceptées telles que  
 lues - Adopté

1116

Propose par l'echevin Lucien Mascotte  
 Appuyé par l'echevin L. N. Labrecque  
 et résolu que les comptes suivants soient  
 payés.

Liste de paie du 11 au 17 avril 1925	✓	\$ 155.45
Theophile Lottinville & Al.	✓	250.93
Messe Normand & Al.	✓	225.54
Joseph Roof	✓	140.00
Total		\$ 771.92

Adopté

1117

Propose par l'échevin Ernest Arseneau, appuyé par l'échevin Lucien Massicotte et résolu unanimement que la Banque Canadienne Nationale soit prise de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeline, les coupons d'intérêts et les fonds d'amortissements sur les obligations émises par la cité du Cap-de-la-Madeline, tel que ce dule ci-dessous savoir:-

- 1<sup>o</sup> La somme de \$ 5 700. comprenant les coupons d'intérêts sur les obligations émises par la ville du Cap-de-la-Madeline en vertu de son règlement No 54 les dits coupons échéants le 1<sup>er</sup> mai 1925
- 2<sup>o</sup> La somme de \$ 1,908.<sup>50</sup> comprenant les coupons d'intérêts sur les obligations émises par la cité du Cap-de-la-Madeline en vertu de son règlement No 71, les dits coupons échéant le 1<sup>er</sup> mai 1925
- 3<sup>o</sup> La somme de \$ 3680.<sup>49</sup> étant les débiteures échues le 1<sup>er</sup> mai 1925 comprenant les fonds d'amortissement en vertu de notre règlement No 54.

Que la banque conserve ces coupons et ces obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement de ces sommes qu'en reconnaissance du paiement de ces coupons et obligations par la banque, le maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de la banque un billet à ordre au montant de \$ 11,288.<sup>99</sup> payable à la Banque Canadienne Nationale Cap de la Madeline à un mois de sa date et portant intérêt au taux de six pour cent et ses renouvellements, ce billet ne devant en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons et obligations.

Adopté

1118

Propose par l'échevin Lucien Massicotte appuyé par l'échevin Ernest Arseneau et résolu que le trésorier soit autorisé d'acheter les débiteures suivantes

\$1000	Cité d'Outremont	5 1/2%	échéance 1931	
		sur base de rendement 5%	à 102.56	\$1025.60

\$500 Cité de St. Lambert 6% échéance 1931		
Sur base de rendement 5% @ \$105.13		\$525.65
\$500 Ville des Tron. Pineries 6% échéance 1931		
Sur base de rendement 5% @ 104.76		523.80
500 Cap de la Madeleine 6% échéance 1931		
Sur base de rendement 5% @ 105.13		525.65
1000 Cité de St Lambert 5 1/2 échéance 1927		
Sur base de 5% @ 104.94		1049.40
Intéres		1.08
	Total	<u>\$3611.18</u>

et que le greffier transmette les dites debentures au ministère des affaires municipales en priant le sous-ministre de bien vouloir les approuver et les appliquer au fond d'amortissement du règlement No 54 de la ville du Cap-de-la-Madeleine échéant le 1<sup>er</sup> mai 1925

Adopté

### 1119 Avis de Motion

Je Louis N. Labrecque sousigné  
échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine  
donne avis de motion qui à la prochaine  
séance de conseil. Je proposerai un  
règlement pour statuer sur la démolition dans  
un délai de six mois après un feu de tout  
débris de construction qui a subi un incendie  
à moins que le propriétaire n'ait  
commencé les réparations ou la  
reconstruction de la bâtisse incendiée.

Louis N. Labrecque

1120

Proposé par l'échevin Lucien Mascotte appuyé  
par l'échevin Louis N. Labrecque et résolu que  
le projet de bail emphytéotique du notaire  
Boucher soit accepté tel que lu à l'exception  
que, sur la page quatre, l'article 4<sup>e</sup> des  
conditions devra être biffé et annulé.

Adopté

1121

Proposé par l'échevin Lucien Mascotte appuyé par l'échevin E. Arseneau et résolu que l'ingénieur soit autorisé d'acheter une filière métallique avec système de fiche pour placer la correspondance dans la route.

Adopté

1122

Proposé par l'échevin Louis Devault appuyé par l'échevin Ernest Arseneau et résolu que le conseil a pris connaissance de la lettre du Curé E. Fussey, sur la rue St Iréné et que le dit M. Fussey est prié de s'entendre avec M. Pierre Rochefort pour qu'il cede à la ville les parties de terrain nécessaires à l'élargissement de la rue St Iréné; que le conseil sera prêt alors à en faire l'échange.

Adopté

1123

Ordre de Motion

Je, Louis N. Labrecque, échevin de la cité du Cap de la Madeleine donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil je proposerais l'adoption d'un règlement pour voyant à l'emprunt d'une somme de trente sept mille piastres pour la Municipalité au moyen d'une émission de debentures, cette somme répartie comme suit: -

6-169

1<sup>o</sup> Pour faire un prolongement d'aqueduc rue Thibault et y installer une ou des bornes fontaines la somme de \_\_\_\_\_ \$1200.00

2<sup>o</sup> Pour réparer la canalisation d'égout et la repare en tuyaux de grès sur la rue Beauchemin, entre les rues Fussey et St Charles Borrome, la somme de \_\_\_\_\_ \$1179.75

3<sup>o</sup> La construction d'un prolongement d'aqueduc en fonte et d'égouts en grès sur la rue Montplaisir et la rue St Pierre, avec tous leurs accessoires, la somme de \_\_\_\_\_ \$6.238.<sup>36</sup>

4<sup>o</sup> La dérivation de la rue Notre Dame à l'embouchure des rues Notre-Dame, Rochefort et St Jean Baptiste, la construction d'un

trottoir en béton, l'élargissement de la rue et de la nappe pavée en béton armé etc, la somme \$1224.<sup>00</sup>

5<sup>e</sup> L'ouverture de la rue St Louis, son terrassement, la construction d'un ponceau en béton l'achat des lots 405-2 et 388-4 pour son redressement la somme de \$975.<sup>00</sup>

6<sup>e</sup> La construction d'un prolongement de l'aqueduc en fonte et du système d'égouts en gris sur la rue Richer entre la rue Notre Dame et la rue Turpin, la somme de \$2200.<sup>00</sup>

7<sup>e</sup> Construire un drain domestique sur la rue Notre Dame à partir de la rue Alice à la rue du Sanctuaire, le bris du pavage et la refecton du dit pavage, la pose d'un drain domestique sur la rue du Sanctuaire de la rue Notre-Dame au fleuve St Laurent, pour répondre la décharge de la canalisation passant par le ruisseau Ste Madeleine la somme de \$10 565.<sup>00</sup>

8<sup>e</sup> Pour l'achat d'un lot de terrain pour déboucher la rue Bonaventure à la rue du Canadien Pacifique sur le lot No 114 \$450.<sup>00</sup>

9 Pour défrayer le coût d'une nouvelle ligne de transmission électrique passant par la limite Nord est de la cité et pour se rendre à la Station des pompes avec que l'acquisition des terrains nécessaires à ces fins \$1800

10<sup>e</sup> Pour la construction de 25 puits 875

11<sup>e</sup> Pour la construction au fur et à mesure que le développement de la ville se fait sentir de conduites de service d'égouts et d'aqueduc \$1250

12<sup>e</sup> Pour la construction de retours et de vannes d'échappement sur le système d'aqueduc \$500

13<sup>e</sup> Pour rembourser le gouvernement du coût de la route nationale dans la paroisse de

Sté. Marthe du Cap de la Madeleine et  
les frais ————— \$5000<sup>00</sup>

14<sup>e</sup> Pour construire un prolongement d'aqueduc en fonte et de drainage en grès sur la rue Rochelleau, la somme de ————— 2.000

15. Pour frais de vente des debentures, commissions, impressions et tout autre frais. La somme de ————— \$154<sup>75</sup>

Roux. H. Labrecque

1124. Propose par l'échevin Lo. N. Labrecque, appuyé par l'échevin Lucien Massicotte et résolu que l'arséneur legal soit autorisé de préparer un règlement d'emprunt suivant les exigences et pour les termes accordés par la loi pour une somme de \$37.000 pour faire les travaux et les paiements spécifiés dans l'avis de motion n<sup>o</sup> 1123. donné à la présente séance par l'échevin Lo. N. Labrecque. Adopté

1125 Propose par l'échevin Ernest Arsenault, appuyé par l'échevin Lucien Massicotte et résolu que le greffier de la cité soit autorisé de notifier M. Rosane Lignac dont les propriétés sont situées au coin des rues Montplaisir et St Pierre que le conseil soumet à l'approbation des électeurs un règlement d'emprunt qui pourroit aux deniers pour l'exécution des travaux nécessaires pour la confection d'un prolongement d'aqueduc et d'égouts pour le desservir. Aussitôt que le dit règlement aura été approuvé par les électeurs et sanctionné le conseil fera diligence pour lui donner tels services. Adopté

1126 Propose par l'échevin Lucien Massicotte, appuyé par l'échevin Lo. N. Labrecque, et résolu que l'ingénieur prépare les plans et profils pour les travaux suivants et qu'il renvoie les autorités du Bureau



A. Hygiene à Montreal pour les faire approuver  
le plus tôt possible

1<sup>o</sup> Un prolongement d'aqueduc en fonte  
de six poncees avec bornes fontaines sur  
la rue Thibault

2<sup>o</sup> La construction d'un drain domestique  
sur la rue Notre Dame à partir de la rue Allen  
à la rue du Sauculaire, et sur la rue du  
Sauculaire de la rue Notre Dame au fleuve  
St Laurent

3<sup>o</sup> Il est autorisé en même temps à faire  
accepter les projets suivants par le  
bureau d'Hygiene provincial

a. = un prolongement d'aqueduc et  
d'égouts pour les rues St Pierre et Montplaisir

b. = un prolongement d'aqueduc et  
d'égout pour la rue Richer entre les rues  
Notre Dame et Turpin

c. = un prolongement d'aqueduc et  
d'égouts sur la rue Rochelleau

d. = Pour la refecton du drain de la  
rue Beauchemin

Adopté.

1127

Rapport de l'arsieur legal. re. Incendies incendies  
Rapport de l'ingénieur. re. rue profite + rue St Jean  
Requete de M. Montplaisir referri à l'ingénieur  
Rapport de l'ingénieur. re. M. A. Fortin. En Comité  
Rapport du greffier. re. filiere. accordé  
Correspondance re feu forêts. Lu en Conseil  
Demande de M. A. Devost. d'ingénieur demandus details  
Lettre du cure E. Fucay. Re St Jean. Consideré  
Lettre du Dr. A. Lessard re. Closet. referri au medecin  
de sante quant il sera appointé.  
Remerciements de la famille J. A. Desy.

Le Conseil se fait lire les plaintes sur le  
rôle d'évaluation.

1128

Propose par l'échevin Ernest Arseneau  
appuyé par l'échevin L. W. Latreque et

résolu que les plaintes au rôle d'évaluation de 1925 soient renvoyées aux évaluateurs qui devront les considérer et faire rapport au conseil pour la prochaine séance,

spécifiant en détails sur chaque plainte :-

10. Leur base d'évaluation
  20. Si la plainte est fondée
  30. les dimensions mesurées des terrains et des bâtisses affectées telles qu'elles apparaissent au rôle de 1924 en comparaison de celui de 1925
  40. Les évaluations au pied un taire et en somme globale telles qu'elles apparaissent au rôle de 1924 en comparaison de celui de 1925.
- La présente séance est ajournée sur le rôle à la séance régulière du conseil le 27 avril 1925 adopte  
Et la séance est levée

Donat Paquin  
Maire

René Drouineau

Greffier pro tem

Municipalité de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la cité du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt septième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt cinq à sept heures de l'après midi, à laquelle assemblée étaient présents son honneur le maire Donat Paquin, les échevins Ernest Arseneau, Louis Doreau, J. H. Beaumier, Armand Lemire et Ls N. Labrecque tous échevins formant quorum sous la présidence du maire

Proposé par l'échevin Ls N. Labrecque, appuyé par l'échevin Armand Lemire et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient acceptées telles que lues

Adopté

1130 Propose par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin Ernest Arsenault  
et résolu que les comptes suivants  
soient payés -

Liste de paie du 18 au 24 Avril 25	✓	160. <sup>10</sup>
R. Morissette + Al. Leduc	✓	66. <sup>00</sup>
Normand + Halie 3 Remises	✓	3611. <sup>18</sup>
J. R. Pagnier. Port St Maurice	✓	2. <sup>25</sup>
Cleophas Ducllette. Cite	✓	8. <sup>60</sup>
J. M. Bellefeuille Cite	✓	72. <sup>50</sup>
St Laurent, Gagne, Desolin + Tachereau.	✓	100. <sup>00</sup>
Paul Doucet. Cite	✓	1. <sup>48</sup>
Tresorer Provincial Quebec	✓	69. <sup>31</sup>
Sarrasin & Guimont. 3 R.	✓	233. <sup>53</sup>
North Shore Power Co Ltd	✓	183. <sup>34</sup>
Imprimeur du soir	✓	25. <sup>83</sup>
		<u>74,534.<sup>10</sup></u>

Total

Adopté.

1131 Propose par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin Armand Lemire  
et résolu que le conseil permet l'ex-  
ploitation des tables de billard dans  
les limites de la cité du Cap de la Ma-  
delaine aux personnes qui se présenteront  
aux percepteurs du revenu avec une  
licence municipale à cette fin.

Adopté

1132 Propose par l'échevin Louis Doreau, appuyé  
par l'échevin Ernest Arsenault et résolu  
que le conseil a pris connaissance du  
rapport et a entendu la lecture des  
avis de vente des propriétés de la Soil  
Pipe & Fittings Co Ltd à la présente séance

Adopté

1133 Propose par l'échevin Armand Lemire  
appuyé par l'échevin J. H. Beaumont  
et résolu que des souscriptions soient  
demandées pour 200 lotus de foin  
No 2, et 100 ballots d'avoine canadienne  
pour être reçues le 4 Mai

Adopté.

1134

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin Louis Dureau, et résolu que le conseil a entendu la lecture du règlement No 77 concernant la démolition de tout bâtiment perdu, dangereux par le feu ou autrement et l'adopte en première et seconde lecture

b-171

Adopté

1134a

Avis de motion

Je, L. N. Labrecque, échevin de la cité du Cap. de la Madeline donne avis de motion qui a la prochaine séance du conseil. Je proposerai un règlement pourvoyant à l'emprunt d'une somme de trente sept mille piastres par la Municipalité au moyen d'une émission de debentures, cette somme répartie comme suit

1<sup>o</sup> Pour faire un prolongement d'aqueduc rue Thibault, et y installer des bornes fontaines la somme de ————— \$1200.

2<sup>o</sup> Pour relever la canalisation d'égout sur la rue Beauchemin et la repare en tuyau de grès entre les rues Fussey et St Charles Borromei, la somme de ————— \$1179.<sup>75</sup>

3<sup>o</sup> La construction d'un prolongement d'aqueduc en fonte et d'égout en grès sur la rue Montplaisir et la rue St Pierre, avec leurs accessoires, la somme de ————— \$6238.<sup>36</sup>

4<sup>o</sup> La dérivation de la rue Notre Dame à l'encroisement des rues Notre Dame, Rochefort, et St Jean Baptiste, la construction d'un trottoir en béton l'élargissement de la rue et de la ruelle parallèle en béton armé, etc la somme de ————— \$1224

5<sup>o</sup> L'ouverture de la rue St Louis. Son tracé, la construction d'un fossé en béton l'achat des lots 405-2 et 388-4 pour son redressement la somme de ————— \$975

6<sup>o</sup> La construction d'un prolongement de l'aqueduc en fonte et du système d'égout en grès sur la rue Richer entre la rue Notre Dame et la rue Tempus la somme de ————— \$2200

7

Construire un drain domestique sur la rue Notre Dame, à partir de la rue Alue à la rue Du Sanctuaire, Briser le pavage et le repaver en béton, de poser un drain domestique sur la rue Du Sanctuaire de la rue Notre-Dame au fleuve St Laurent, pour reprendre la charge de la canalisation passant par le ruisseau Ste Madeline, une somme de ————— \$ 10 565.00

8<sup>o</sup> Acheter un lot de terrain pour déboucher la rue Bonaventure à la voie du Chemin de fer Canadien Pacifique sur le lot 114 la somme de ————— \$ 450.00

9<sup>o</sup> Pour construire une nouvelle ligne de transmission électrique passant par la limite Nord est de la Cité et pour se rendre à la station des pompes, et de dépayer les dépenses incidentes à ces fins, ainsi que l'acquisition des terrains, la somme de ————— \$ 1 800.00

Pour construire cinq tuyaux — 875.00

Pour construire pour repandre au développement de la cité des conduites de service d'eau due et d'éqmt, la somme de ————— \$ 1 250.00

Pour construire des puits et des vannes d'échappement sur le système d'aqueduc — 500.00

Pour rembourser le département de la zone de la province de Québec le cont de la route nationale dans la paroisse de Ste Marthe du Cap de la Madeline, Capital, intérêts et les frais ————— \$ 5 000.00

Pour construire un prolongement d'aqueduc en fonte et d'éqmt en grès sur la rue Richelieu, la somme de ————— \$ 2 000.00

Pour les frais de réglemens et les dépréciations sur la vente des obligations ————— \$ 1 542.89

Samuel Habegger

- 1135 Proprié par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin J. H. Beaumer et résolu que l'heure soit avancée du 3 mai au 27 sept 1925
- 1136 Proprié par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin Armand Lemire et résolu que M. Wilfrid Carlepy, avocat, soit nommé avoué legal de la cité pour une autre année à partir du 1<sup>er</sup> mai 1925 et cela aux mêmes conditions
- 1137 Correspondance. Lettre J. P. Thomas, lu en conseil  
Rapport de l'ingénieur re plans pour emprunt \$37,000  
Lettre de M. S. W. Sharp, re procédures pour vente pour taxes, La vente devra se continuer  
Lecture de l'avis de vente des propriétés de la Poil Pope & Filtingo Co Ltd.  
Lettre de M. M. E. Fussey & Pierre Richafort offrant du terrain en échange de la rue St Jean. Ces Messieurs devront donner 50 pds de largeur.  
Plainte de Thomas Robert. Trop tard pour être considérée. Parle pour donner avis sur feu accise  
Lettre de T. L. Desheus. Accordé.
- 1138 Les plaintes et le rapport des évaluateurs concernant le rôle de 1925 ont été mis à l'étude.  
Proprié par l'échevin Ernest Arsenault appuyé par l'échevin Louis Descault et résolu que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée à la prochaine séance

Adopté

Et la séance est levée

Fond L'equin  
Marie  
Rome Dunsell  
Supp.

Comme de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi le quatrième jour du mois de mai mil neuf cent vingt cinq, à sept heures de l'après-midi, à laquelle étaient présents son honneur le maire Donat Paquin, les échevins E. Arseneau, Lucien Masucoth, Louis Deveau, Armand Lemire et L.-N. Labrecque, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire. Proposé par l'échevin Armand Lemire, appuyé par l'échevin L.-N. Labrecque et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient acceptées telles que lues

1139

Adopté

1140

Proposé par l'échevin L.-N. Labrecque, appuyé par l'échevin L. Deveau et résolu que les comptes suivants soient payés: -

Paie liste du 25 avril au 1 <sup>er</sup> mai 1925	✓	✓	171.40
T. Lottinville & Al.	✓	✓	278.93
Le trésorier Provincial	✓	✓	81.18
J. H. René de Cotret.	✓	✓	100.00
Wilfrid Gariépy	✓	✓	119.60
E. Masseau	✓	✓	2.25
Urssie Normandine	✓	✓	226.54
W. Gariépy & Al.	✓	✓	291.65
J. A. Donat Chaquin	✓	✓	87.00
Le Nouvelliste	✓	✓	15.50
North Shore Power Co Ltd	✓	✓	178.77
Bell Telephone Co	✓	✓	16.14
Patrick Dupont.	✓	✓	8.50
Eugene Bertrand	✓	✓	48.00

Total \$ 1,625.46

Adopté

1141

Proposé par l'échevin L.-N. Labrecque appuyé par l'échevin Em. Arseneau et résolu que l'ingénieur soit autorisé à

acheter 2000 boutons d'un diamètre de  $\frac{3}{4}$   
de pouce en Cuivre pour distribution  
aux ouvriers de chez T. S. Moore & Co.  
Bretes

1142 Proprié par l'échevin Lo. N. Labrecque  
Appuyé par l'échevin Armand Lemire  
et résolu que le conseil a pris connais-  
sance des avis du dépôt des listes des  
électeurs municipaux et des listes des  
électeurs parlementaires

Adopté

1143 Proprié par l'échevin Armand Lemire  
Appuyé par l'échevin Lo. N. Labrecque  
et résolu que la soumission de M. L.  
Boisvert soit acceptée pour 200 bottes de  
foin et 100 minutes d'avoine tel que  
spécifié dans l'avis de soumission.

Adopté.

1144 Proprié par l'échevin Louis Doreau appuyé  
par l'échevin Lo. N. Labrecque et résolu  
que le contrat du notaire Chagnon, au  
sujet de l'enlèvement de la neige soit  
adopté tel que lu, le maire et le greffier  
sont autorisés à le signer.

Adopté

#  
par la  
B. Paris  
Trachin  
co  
par.

1145 Proprié par l'échevin Lo. N. Labrecque,  
appuyé par l'échevin Ernest Arsenault  
et résolu que le règlement no 77  
intitulé " Concernant la démolition de  
tout bâtiment rendu dangereux par  
le feu ou autrement. " soit adopté en  
troisième lecture.

Adopté

1146 Proprié par l'échevin Lo. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin Armand Lemire  
et résolu que le règlement no 76 " Pour  
autoriser la cité du Cap-de-la-Madame  
à emprunter une somme de \$37,000<sup>00</sup>/<sub>xx</sub>  
soit adopté en première et deuxième  
lecture.

Adopté

En amendement, l'échevin Ernest Arsenault



propose que le règlement soit soumis plus tard, secondé par l'échevin Lucien Mas- sicotte.

Le vote est demandé sur l'amendement qui est adopté à l'unanimité. Le proposeur de la proposition principale l'échevin L. N. Labrecque retire sa proposition.

Adopté.

1147

Je. Louis N. Labrecque, échevin donne avis que je prolonge mon avis de motion portant le No. 1134, regardant le règlement No 77 à la prochaine séance régulière de ce Conseil.

Louis N. Labrecque

1148

Propose par l'échevin Lucien Mas sicotte appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que M. R. Monette soit autorisé à faire ceindre la rue DeBlais, de la rue Madeline à la rue Loranger et à la faire terrasser.

Adopté.

1149

Propose par l'échevin Ernest Arsenau appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que l'ingénieur soit autorisé de reviser et produire pour lundi prochain les plans et les estimés pour l'installation d'une pompe et d'un moteur électrique suivant les données du règlement No 54.

Adopté.

1150

Correspondance. Lettre de Orens Racine re fusard, renvoyé au comité de la voirie.  
 Requête de C. de Grandmont au comité de l'aqueduc.  
 Lettres de M. M. Fussey & Rochefort re rue St Jean. A. L. Elid.  
 Demande de Soil Pipe & Filting Co Ltd. Lettre du 28 avril maintenu.  
 Rapport de l'ingénieur, re distance au cimetière, au Conseil.  
 Rapport de l'auditeur pour mois avril, remis à la prochaine séance.

Rapport du notaire Boucher, lu en conseil  
Lettre de M. M. Christie Clothing Co. répondre aux  
instructions verbales. Notées sur lettre

Avis re affaire Robert & Freres. Lu en conseil  
Lettre de T. S. Moore ltee. lu en conseil.  
Lettre du C.P.R. re evaluation. En conseil  
D. Lessard approuve plans de l'ingenieur, lu en conseil.

Avis donnee re les listes electorales

Lettre adressee par le greffier au maire des  
Trois Rivières.

Le conseil continue a prendre en conside-  
ration les plaintes au rôle de 1925

1151

Propose par l'echevain L. M. Labrecque  
appuyé par l'echevain Armand Lemire  
et resolu que l'etude des plaintes au  
rôle soit ajournée a la prochaine seance  
reguliere

Adopté

Et la seance est tenue

Dominic Pagnon  
Maire

Romeo Monroville  
Greffier pro tem

Prouve de Duché

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee generale du conseil de  
la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue  
au lieu ordinaire des sessions du  
Conseil, lundi le onzieme jour du mois  
de mai mil neuf cent vingt cinq a sept  
heures de l'après midi, a laquelle seance  
étaient presents son honneur le Maire Domit  
Pagnon, Messieurs les echevains Lucien Mas-  
siotte, Louis Dureau, J. Henri Beaumier, Ar-  
mand Lemire, Louis W. Labrecque. Tous  
echevains formant quorum sous la presi-  
dence du maire

1152

Propose par l'echevain Louis Dureau, appuyé  
par l'echevain J. H. Beaumier et resolu que  
les minutes de la dernière assemblee soient  
acceptées telles que lues

Adopté

1153. Propose par l'échevin Armand Lemire, appuyé par l'échevin Louis N. Labrecque et résolu que les comptes suivants soient payés: -

Liste de paie du 2 au 8 mai 1925	✓	140.20
Paul Doucet. Cité	✓	1.85
La Cité du Cap-de-la-Madeline	✓	10.00
Le Ministre des Affaires Municipales	✓	10.00
Noel Vaugeois. Cité	✓	8.33
Louis Borsvert Cité	✓	50.24
H. Massicotte Freres Ltee	✓	227.25
St. Maurice Valley Chronicle	✓	12.54
Canadien Pacifique R.R.	✓	15.05
Jos Gauvre & Fils Cité	✓	4.83
H. S. Tousegnau. Cité	✓	2.50
Louis Borsvert - Cit	✓	66.75
Georges Lalancette. Cité.	✓	138.00
La Belle Isle M.D. Cité	✓	16.00
North Shore Power Co Ltd. Cité	✓	19.55
	Total	\$723.09

Adopté.

1154. Propose par l'échevin Ls. N. Labrecque, appuyé par l'échevin Armand Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé à terrasser la rue St Louis, entre les rues Beauchemin et St Valere, a y construire un ponton en béton, si nécessaire; l'argent pour payer le coût de ces travaux devant être prélevé du compte "REVENU" Voie; Rue Bonaventure et St Louis, Résolution 1006, page 339, adoptée à la séance du conseil le 17 janvier 1925

Adopté

1155. Propose par l'échevin Lucien Massicotte, appuyé par l'échevin Louis N. Labrecque et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire préparer un contrat d'achat de terrain sous option sur la terre de M. Jos. Lavigne, fils d'Edmond, pour y faire une ouverture de rue; Que le maire et le greffier pro-tem. soient autorisés à signer ce contrat

qui sera préparé par le notaire Paul Boncher. Aussitôt que le dit contrat aura été signé l'ingénieur est autorisé à faire clore le dit terrain. Ces dépenses seront chargées au compte "REVENU" Ville, rue Bonaventure et St Louis, tel qu'autorise par la résolution No 1006, page 339, adoptée à la séance du conseil le 12 janvier 1925. Le vote est demandé par l'échevin J. Henri Beaumier.

Pour les échevins Massucotte, Doreau, Lemire et Labrecque. Contre l'échevin Beaumier. la résolution est adoptée sur division  
Adoptée

1156 Proposé par l'échevin J. Henri Beaumier appuyé par l'échevin Armand Lemire et résolu que le trésorier soit autorisé à enchérir à la vente pour taxes des propriétés de la Oil Pipe and Fittings Co Ltd qui doit avoir lieu le 19 mai prochain jusqu'à concurrence d'une somme couvrant les frais, les intérêts et les taxes principales et secondaires encourues par les deux municipalités au moment de la vente.  
Adopté

1157 Je Louis N. Labrecque échevin de la cité du Cap-de-la-Madeline retire mon avis de motion se règlement n° 76.

1158 Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque. appuyé par l'échevin Armand Lemire et résolu que le contrat re. échange de terrain entre la paroisse de Ste Famille et la cité soit referé à l'arséur légal pour établir qui doit le payer  
Adopté

1159 Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque. appuyé par l'échevin Louis Doreau et résolu que le contrat d'échange de terrain entre la fabrique de la paroisse de Ste Famille et la cité soit

accepte tel que lu. Que le maire et le  
greffier, pro-tem, soient autorisés à le  
signer. Adopté

1160

Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque,  
appuyé par l'échevin Armand Lemire et  
résolu que l'étude des plaintes au rôle  
soit ajournée à la prochaine séance  
Adopté

1161

Les rapports de l'ingénieur,  
Le rapport de l'auditeur.  
La accusé reception de la cite des 3 Rivières.  
Le projet de Contrat re terrain sur rue St Denis  
Et la séance est levée

Frédéric Poirier

Maire

Romeo Amrissetti

Greffier

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil  
de la cité du Cap-de-la-Madeleine,  
Assemblée tenue au lieu et place

ordinaire des sessions du Conseil à  
l'hôtel-de-ville, ce dix huitième jour  
du mois de mai mil neuf cent vingt  
cinq à sept heures de l'après-midi,

À laquelle assemblée étaient présents  
Son honneur le maire, M. M. les échevins  
Ernest Arseneau, Lucien Mascotte,  
Louis Devault, Armand Lemire, Louis  
N. Labrecque formant quorum sous  
la présidence du maire au fauteuil.

1062

Proposé par l'échevin Armand Lemire,  
appuyé par l'échevin Ernest Arseneau  
et résolu que les minutes de la  
dernière assemblée soient acceptées  
telles que lues. Adopté

1063

Proposé par l'échevin Louis Devault  
appuyé par l'échevin Ernest Arseneau  
et résolu que les comptes suivants soient  
payés

Le secrétaire de la Province Québec	✓	132.53
Burrill Lumber Co Ltd.	✓	44.38
T. Lotinville & Al.	✓	280.93
North Shore Power Co Ltd.	✓	8.00
North Shore Power Co Ltd	✓	187.93
J.B. Lavigne	✓	5.00
St Maurice Valley Chronicle	✓	24.96
Patrick Dupont	✓	19.50
Presses Normandus & Al.	✓	225.54
J.A. Dorat Chagnon	✓	18.00
Louis Poirer	✓	35.00
		\$981.77
		Adopté

1164 Proposé par l'échevin Ernest Arseneau, appuyé par l'échevin Armand Lecomte et résolu que l'ingénieur soit autorisé de faire construire un bureau dans la grande salle de l'hôtel-de-ville pour le Chef du département de la traite de lait et de préparer un plan pour une écurie devant être construite en arrière de la station sur la propriété de la cité.

Adopté.

1165 Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque appuyé par l'échevin Ernest Arseneau et résolu que le conseil s'engage à payer au département de la ville, Québec la somme de deux mille piastres, d'ici à six mois, en règlement de la dette touchant la route nationale.

Adopté.

1166 Proposé par l'échevin Ernest Arseneau, appuyé par l'échevin Louis Doreault, et résolu que M. J. Lanouette, soit nommé assistant-tresorier, collecteur des taxes générales, des licences, de l'agueduc, greffier de la commission des évaluateurs et greffier de la cour du record; tout le travail clerical que la ville pourrait avoir à faire faire; M. Lanouette devra fournir une garantie de deux mille dollars. Le salaire de M. Lanouette sera de \$120 par mois. Cet engagement.

b-174

- prend effet immédiatement. Adopté.
- 1167 Proprié par l'échevin Louis N. Labèque  
appuyé par l'échevin Armand Lemire  
et résolu que remise des taxes dues  
à date soit faite à M<sup>me</sup> Vol. Johnny  
Petit pour cause de pauvreté et que  
l'aveu légale soit notifié en conséquen-  
ce. Adopté.
- 1168 Proprié par l'échevin L. N. Labèque  
appuyé par Louis Deseau et résolu  
que le conseil accepte l'offre des trottoirs  
pour les ouvriers de la Cie Moore au prix  
convié à raison de \$100 le mille trottoirs.
- 1169 Proprié par — Adopté  
l'échevin Ernest Arsenault, appuyé par  
l'échevin Louis Deseault et résolu que  
l'ingénieur prépare un plan et des  
devis pour l'installation d'une pompe à  
une cellule, avec moteur de 150 forces  
ainsi que pour l'installation de deux  
pompes de quatre forces avec moteurs,  
prevoyant pour plus tard à l'installation  
d'une pompe et d'un moteur à gazohui.
- 1170 Proprié par — Adopté  
l'échevin Ernest Arsenault, appuyé par  
l'échevin L. N. Labèque et résolu que le  
projet de contrat de la rue St Jean soit accep-  
té tel qu'amendé et lu, que le maire et le  
greffier pro-tem soient autorisés à le signer.
- 1171 Proprié par l'échevin Lucien Massacoth  
appuyé par l'échevin Ernest Arsenault et  
résolu que le trésorier prépare une liste  
des propriétaires qui doivent des taxes  
pour 1923. Adopté.
- 1172 Lu en conseil Rapport de l'ingénieur, re permis d'eau  
" " " Demande de dame Johnny Petit accordé  
" " " Avis de M. W. Côté. Référé à l'ingénieur  
Lettre de M. Paul Bouché, re rue St Jean.  
" " " de l'ingénieur re permis de construction de  
l'école St. Famille

Lettre de M. Alphonse Devost. Référé à l'Assemblée

" With Iron Power Co. re nouveau contrat de l'Electricité pour les pompes

Lettre du Sous Ministre Morin, acceptant ref. 77

Demande de M. T. J. Moore & Co. Accordée

1173 Proposé par l'échevin Ernest Arseneau appuyé par l'échevin Louis Devault. que l'étude des plaintes au rôle de 1925 soit ajournée à la prochaine séance régulière. adopté

et la séance est levée.

Donat Paquin  
Maire

Rue des Morescote

Griffon

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap. de la Madeleine. Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'hôtel de ville. ce vingt sixième jour de mai, mil neuf cent vingt cinq à sept heures de l'après-midi. à laquelle assemblée étaient présents sur l'honneur le maire Donat Paquin, messieurs les échevins Ernest Arseneau, Louis Devault et J. H. Beaumier. formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

1174 Proposé par l'échevin Ernest Arseneau, appuyé par l'échevin Louis Devault et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient acceptées telles que lues. Adopté

1175 Proposé par l'échevin J. H. Beaumier, appuyé par l'échevin Louis Devault et résolu que les comptes suivants soient payés:—

Liste de paie du 16 mai au 22 mai 1925.	✓	107.23.
T. J. Moore & Co. Ltd. Québec.	✓	9.60
Jos Normandeur. Cité	✓	4.19
J. D. Garneau. Cap.	✓	2.00
J. B. Lorange. Cité	✓	3.50.
Jos Lavoie. Cité		0.70.



Louange & Freres. Cite	15.70
Eugene Louange. Cite	1.00
Le Secretaire de la Promue de Quebec	804.21
Total	<u>\$ 948.13</u>

Adopte

1176 Propose par l'echeriu Ernest Arsenneau, appuyé par l'echeriu Louis Deseault et resolu que le contrat du notaire Paul Boncher, re lot de M. Jrs Louange soit accepte tel que lu, et le tresorier est autorise a emette un cheque au montant de \$ 375.<sup>00</sup> pour payer le dit lot

Adopte

1177 Propose par l'echeriu Ernest Arsenneau, appuyé par l'echeriu J. H. Beaumer, et resolu que le contrat de donation d'une rue par la fabrique de la Ste Famille a quinze pieds a l'ouest de l'eglise soit accepte tel que lu; le maire et le greffier pro. tem sont autorises a le signer

Adopte

1178 Propose par l'echeriu Ernest Arsenneau, appuyé par l'echeriu Louis Deseault et resolu que l'ingenieur soit autorise a faire poser du tuyau de six pouces en fonte, une bonne fontaine, et du tuyau en fer de deux pouces pour l'aqueduc; du tuyau en gres de neuf pouces pour l'egout sur la rue acceptee de la fabrique de la Ste Famille.

Adopte

1179 Propose par l'echeriu Ernest Arsenneau, appuyé par l'echeriu J. H. Beaumer et resolu qu'un contrat d'echange soit fait pour la rue a l'ouest de la rue St Alphonse avec Madame Valere Thibeault suivant un projet de l'ingenieur de la ville. Que la dite Madame Thibeault se tienne responsable des dommages qui pourraient survenir par suite de cet echange. Le dit contrat sera prepare par le notaire P. Boncher

aux frais de Madame Valer Thibault.

Adopté.

1180

Proposé par l'échevin Ernest Arseneau, appuyé par l'échevin Louis Devault et résolu que l'ingénieur demande des commissions pour le 1<sup>er</sup> juin prochain pour les matériaux qu'il a besoin pour le département de l'aqueduc suivant son rapport de cette date.

Adopté.

1181

Proposé par l'échevin Ernest Arseneau appuyé par l'échevin Louis Devault et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire une entree pour M. W. Cote, libre à l'entree et à le corriger quand il se fera un prolongement d'aqueduc et d'égout sur la rue St Valer. L'ingénieur est autorisé à préparer un plan et une estimate pour utiliser le tuyau de la fabrique de la Ste Famille sur la rue Montplaisir; L'ingénieur est autorisé à relever le tuyau d'égout de la rue Beauchemin suivant le plan soumis au conseil.

Adopté.

1182

Proposé par l'échevin J. H. Beaunier, appuyé par l'échevin Ernest Arseneau et résolu que l'ingénieur demande des prix pour le premier jour pour le bois nécessaire pour construire l'ecurie au bout de la station suivant le rapport ci sus.

Adopté.

1183.

Rapport de l'ingénieur, et échange de ruelle avec Madame Valer Thibault. Res. 1179. accordé.

" " " Re rue St Louis. Lu en conseil

" " " Requalification d'aqueduc accordé

" " " Demande de M. Alphonse Desros

accordé moyennant 20 au dessous chemin

" " " R. W. Cote. accordé. Res. 1181

" " " Projet d'ecurie. Res. 1182

Lu recu du Dept. Vieux, Québec, re route nationale.

Avis d'internement de Lucina Laplante

Requete de M. Ernest Maschard

1184

Propose par l'échevin Louis Desautels  
appuyé par l'échevin Ern. Arsenault  
et résolu que l'étude des plantes  
au rôle ont admise à la prochaine  
séance  
et la séance est levée

Donat Paquin  
Maire  
Romeo Brunette  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de  
la cité du Cap de la Madeleine. Assemblée  
tenue au lieu et place ordinaire des sessions  
du conseil à l'hôtel de ville, ce lundi, premier  
jour de juin mil neuf cent vingt cinq à  
sept heures de l'après-midi.

À laquelle assemblée étaient présents  
son honneur le maire, Donat Paquin  
messieurs les échevins Lucien Massé-  
Côté; Louis Desautels, J. H. Beaumier,  
Arnaud Lemire, L. N. Labrecque, tous  
formant quorum sous la présidence  
du maire

1185

Propose par l'échevin L. N. Labrecque,  
appuyé par l'échevin J. H. Beaumier, et  
résolu que les minutes de la dernière  
assemblée soient acceptées telles que  
lues.

Adopté

1186

Propose par l'échevin L. N. Labrecque,  
appuyé par l'échevin Louis Desautels, et  
résolu que les comptes suivants soient  
payés.

Liste de paie du 23 au 29 mai 1925.	v	123.20
Sos Lanquette, Cité	v	46.46
Messe Normandus & Al.	v	225.54
T. Lottinville & Al.	v	217.39
Bell Telephone Co Ltd.	v v	12.03
Eugene Lavigne	v	1.15
Bell Telephone Co Ltd	v	7.83

Cap-de-la-Madeleine, le 1 Juin 1925

Nous soussignés, maire et échevins du conseil de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine, renoncens par les présentes  
à l'avis de convocation de l'assemblée générale  
du conseil aux lieux ordinaires des sessions qui est  
tenue ce soir, lundi le premier jour de Juin 1925.

Ernest Lacombe  
J. Pierre Beaumier  
Armand Lenoire  
Louis Pagnier  
R. N. Labrecque  
Louis Duvallet  
Lucien Brassicotte

Reçu le 1<sup>er</sup> Juin 1925

Reno Lacroix

1184

Propose  
appuyé  
et résolu  
au rôle  
seance  
et la se

Propose  
Cité de  
à une  
la cité  
tenue au  
du conseil  
jour de  
sept heures  
à laquelle  
son hon  
messieur  
Cotte; L  
Arnaud  
formant  
du ma

1185

Propose  
appuyé par l'échevin J. H. Beaumier, et  
résolu que les minutes de la dernière  
assemblée soient acceptées telles que  
lues. Adopté

1186

Propose par l'échevin L. N. Labreque,  
appuyé par l'échevin Louis Devault, et  
résolu que les comptes suivants soient  
payés.

Liste de paie du 23 au 29 mai 1925.	v	123.20
Sos Lanouette. Cité	✓	46.46
Mreuse Normandus + Al.	✓	225.54
T. Lottinville + Al.	✓	217.39
Bell Telephone Co Ltd.	v ✓	12.03
Eugene Lorange	v ✓	1.15
Bell Telephone Co Ltd	v ✓	7.83

Rocheleau et Treus. Cite	✓ ✓	142.337
Lein Rochefort. Cite	✓ ✓	2.25.
J.B. Lorange. Cite	✓ ✓	16.25.
Zepherin Neault & Co.	✓ ✓	39.50
Total.		\$ 833.93

Adopté

1187. - Propose par l'échevin J. Henri Beaumier appuyé par l'échevin Louis Derault et résolu que la commission de M. H. Robert limitée soit acceptée pour les matériaux d'agrandissement. Le tout en conformité avec l'avis de commission de l'ingénieur en date du 26 mai dernier.

Adopté

1188. - Propose par l'échevin Louis M. Labreque, appuyé par l'échevin Louis Derault et résolu que l'ingénieur soit autorisé de construire une scierie au bout de la station suivant son plan soumis au conseil; la commission de M. J. Gaurio pour fournir le bois nécessaire est acceptée. Le tout pour être chargé, voirie, contingent.

Le vote est demandé par l'échevin Armand Lemaire. Votés pour les échevins Massicotte, Labreque Derault et Beaumier. Vote contre la proposition l'échevin Armand Lemaire. La proposition est adoptée sur dividendes; Adopté.

1189 Propose par l'échevin J. H. Beaumier, appuyé par l'échevin Louis Derault et résolu que le greffier est autorisé à faire imprimer les listes des électeurs municipaux par l'imprimerie du Le Bien Public, à raison de 60.<sup>cs</sup> ✓. Adopté

1190 Propose par l'échevin J. H. Beaumier appuyé par l'échevin Lucien Massicotte et résolu que la somme de quinze piastres soit allouée à chaque homme de police pour qu'ils s'achètent des chaussures.

suivant rapport en date du Chef; Que le Chef soit autorisé à acheter des cigarettes pour ses hommes. Adopté.

1191 Propose par l'échevin L. N. Labrecque, appuyé par l'échevin Louis Devault et résolu que le greffier soit autorisé à renouveler l'application d'une police de garantie dans la Pérozoance. Adopté.

1192 Propose par l'échevin Lucien Massicotte appuyé par l'échevin Louis Devault, et résolu que l'ingénieur soit autorisé à placer une page d'annonce dans le numéro industriel du St Maurice Valley Chronicle au coût de \$48.00. Adopté.

6-176

1193 Propose par l'échevin Lucien Massicotte appuyé par l'échevin Louis Devault, et résolu que le nom de M. George Lanouette, 21 ans, journalier, Cap de la Madeleine soit inscrit dans les listes des électeurs parlementaires. Quartier No 2. Adopté.

1194 Propose par l'échevin L. N. Labrecque, appuyé par l'échevin Armand Lemire, et résolu que le conseil a pris connaissance de la préparation des listes des électeurs Municipaux pour la cité du Cap de la Madeleine pour l'année 1925, telles que préparées par le greffier, procureur. Romeo Monette, faites en double et assermentées le 1<sup>er</sup> jour du mois de Mai 1925 devant Maître Paul Berthel, notaire public, suivant les dispositions de la loi 13<sup>es</sup> Vol. Chap. 100, art. 11 et 12; et 13<sup>es</sup> Vol. Chap. 65 art. 148, 149 et 150; Que des avis publics de la deposition des dites listes ont été affichés aux portes des églises paroissiales et imprimés dans le St Maurice Valley Chronicle et Le Nouvelliste. Les dites avis ont été signés par le greffier et datés du 1<sup>er</sup> mai 1925.

ont été affichés le même jour. Que le conseil, sur plainte écrite, en date du 6 mai de M. Arthur Cadotte, 66 rue Fussey, Journalier, a constaté, après enquête, que le nom du dit M. Cadotte a été omis des dites listes par erreur, et ordonne que le dit nom y soit inscrit dans le quartier No 6: Que le conseil, sur plainte écrite en date du 13 mai de M. Edmund Gauthier, ouvrier, 37 rue Dorval a constaté, après enquête, que le nom du dit M. Gauthier a été omis des dites listes par erreur, et ordonne que son nom y soit inscrit dans la liste du quartier No 4. La plainte de ces Messieurs étant conforme au Statut 13<sup>e</sup> Geo V. Chap 65. art 148, Que le conseil sur plainte écrite en date du 26 mai de M. Pierre Loranger, marchand, 395 rue Notre Dame a constaté après enquête que le nom du dit M. Loranger a été omis des dites listes, parce que le dit M. Loranger avait des taxes à la cité, sur des propriétés à lui rétrocédés le 11 octobre 1924 par la Three Rivers Land Co Ltd, et qu'il ne peut apparaître sur les dites listes en vertu de la loi 13<sup>e</sup> Geo V. Chap. 100 art 12. En conséquence, cette plainte est rejetée comme non fondée.

Le vote est demandé par l'échevin Louis Desautels-Volant pour M. M. les échevins Massicotte, Lemire Labrecque, Conté Desautels, Beaumier, la motion est adoptée sur unanimité. Adopté Proposé par l'échevin J. H. Beaumier, appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé de préparer un plan pour la municipalisation de la rue St Laurent pour la partie qui n'appartient pas à la ville sur la propriété de M. J. A. Roy jusqu'au cimetière de la St Famille

adopté

26-1929

1195



1196

La demande du chef de police. Accordé  
 " " W. Montplaisir. A l'arsenal legal.  
 " " W. Côté. Au comité d'éclairage  
 " " Pierre Rochefort. Accordé  
 " Invitation au chef pour la construction des  
 Chefs, à Hamilton. Lu en conseil.  
 " Rapport à M. Etacher par l'auteur, paie  
 ses taxes comme locataire et propriétaire. Lu  
 en conseil et refusé à l'auteur.

Réponse de M. Geo Yaremes. Lyon, France, qui ils  
 ne peuvent construire leur usine au Canada à  
 présent.

Lettre de W. Beaulieu, 26 rue St Louis, L'organisme  
 devra demander le prix de ce terrain

Plainte de M. G. Laumette re listes parlementaires  
 Accordé. Plaintes de M<sup>rs</sup> Arthur Cadotte  
 et Edmond Gauthier, Accordé, de M. Pierre  
 Lorougu, refusé.

1197.

Proposé par l'échevin E. N. Labrecque, appuyé  
 par l'échevin A. Lemire et résolu que  
 l'étude des plaintes au rôle soit ajournée  
 à la prochaine séance.  
 et la séance est levée.

J. P. Pagnier  
 Maire  
 René Dumoreil  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de  
 la cité du Cap-de-la-Madeleine, Assemblée  
 Tenue au lieu et place ordinaire des  
 sessions du conseil à l'hôtel-de-ville,  
 lundi, ce huitième jour de juin, mil  
 neuf cent vingt. Cinq à sept heures  
 de l'après-midi. A laquelle assemblée  
 étaient présents, sur l'honneur le Maire  
 M<sup>rs</sup> les échevins E. Arsenault, Lucien  
 Massicotte, Louis Desautels, Armand Lemire  
 E. N. Labrecque formant quorum sous la  
 présidence du maire sur l'autorité.

1198 Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque, appuyé par l'échevin A. Lemire, et résolu que les minutes de la dernière séance soient acceptées telles que lues. Adopté

1199 Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque appuyé par l'échevin E. Arseneau, et résolu que les comptes suivants soient payés -

Liste de paie du 30 mai au 5 juin 25.	v	242.85
J. H. René de Cotret. 3 Rames	v	25.00
Patrick Dupont. Cité	v	12.50
Jrs Gaurin & Fils. Cité	v	38.18
La Banque de Montréal, 3ms Rames.	v	119.80
Jrs Janssaint, " "	v	7.00
Le Nouvelliste, " "	v	21.60
J. M. Bellefleur, Cité	v	85.78
P. V. Ayotte. 3 Rames.	v	10.45
North Elm Power Co. Cité.	v	185.59
H. Massicotte & Fils Lini, Cité.	v	115.80
T. A. Gilbert. Cité	v	94.35
Wilfred Gagny. 3 Rames.	v	53.03
Arace Brousseau. Cité	v	3.57
Total.		\$1,015.50

Adopté.

1200 Proposé par l'échevin E. Arseneau, appuyé par l'échevin Louis Derault et résolu que l'avocat legal soit autorisé de produire une défense dans la cause de T. D. Lesage vs la Cité du Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

1201 Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin E. Arseneau, et résolu que des sommations soient demandées d'ici au 15 juin prochain pour 200 boîtes de feu, un ton 2, et 100 annots d'avoine Canadienne.

Adopté.

1202 Proposé par l'échevin E. Arseneau, appuyé par l'échevin Lucien Massicotte et résolu que le trésorier soit en charge des contributions mensuelles données nécessaires par les mutations de propriétés par suite

des rapports du registraire du comité de  
ChAMPLAIN Adopté.

1203. Proprié par l'échevin Louis N. Labrecque,  
appuyé par l'échevin E. Arseneau, et  
résolu que l'ingénieur soit autorisé  
de construire un mur de protection  
en bois sur la rue St. Louis, Coin Beau-  
Chemin, de terrasser la rue Bonaventure  
et de faire le ménage sur le parcours  
des processions. Adopté.

1204 Proprié par l'échevin A. Lemire, appuyé  
par l'échevin Louis N. Labrecque, et résolu  
que les travaux faits et à faire suivant  
le rapport en date du président du  
Comité de la voirie au cimetière de la  
paroisse de la Ste Famille soient accordés  
gratuitement. Adopté.

1205 Proprié par l'échevin Louis N. Labrecque,  
appuyé par l'échevin E. Arseneau, et  
résolu que le conseil maintient son  
offre pour la servitude d'égalité sur les  
lots de Madame Valère Thibault, Nos  
405. subdivisions 23 et 24. suivant sa résolu-  
tion no 797. passée et adoptée le 2 juin 1924.  
page 265. Adopté.

1206 Proprié par l'échevin Lucien Massin  
cette appuyé par l'échevin Louis Deneault  
et résolu, que le trésorier soit au-  
torisé à donner avis, suivant la  
loi, aux contribuables qui doivent  
des taxes pour 1923, et avant, que  
s'ils ne payent pas ces dites taxes  
dans les délais fixés par la loi, leurs  
propriétés seront vendues pour taxes;  
Le greffier est autorisé par la présente  
à procéder à faire rendre en conséquence  
Adopté.

1207 Proprié par l'échevin E. Arseneau, appuyé  
par l'échevin L. N. Labrecque, et résolu  
que le trésorier est autorisé à prendre

des arrangements par écrit de tout contribuable qui desire payer ses taxes pour 1923, par versements ou par emplettes, qui il raye son nom de la liste produite ce soir au conseil, si tel contribuable se conforme strictement au dit arrangement écrit. adopté.

1208 Proprié par l'ecclésiastique Louis Devault, appuyé par l'ecclésiastique E. Arsenault et résolu que les lumières de rue suivantes soient autorisées: -

- 1<sup>o</sup> Sur la rue Ste Madeleine, près de la balancelle de la St. Marie Paper Co Ltd.
- 2<sup>o</sup> Rue St. Valere, dernier poteau au nord de la rue Fussey
- 3<sup>o</sup> Sur la rue Notre Dame, en face du bureau de poste du Pont St. Maurice.

Adopté.

1209 Proprié par l'ecclésiastique Louis N. Labrecque, appuyé par l'ecclésiastique Ernest Arsenault, et résolu que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent vingt cinq, tel que préparé par les évaluateurs soit corrigé comme suit: Succession Jean Bourque, Cadastre 126, subdivisions 236-237-238-239-240-244-245-246 évalués à \$175 Chaque; 247-248-249 évalués @ \$150 Chaque; sub. 258-259-260-261-262 évalués à \$160 Chaque; subdivision 270 évalué à \$150. La Propriété de Compagnie Immobilière du Cap. Cadastre 387, subdivisions 527a 560 inclusivement, évalués à \$8<sup>00</sup> du lot; subdivisions 453 a 466 inclusivement; de 483 @ 526 inclusivement, évalués @ \$8. Chaque; subdivisions 91-92-93 évalués @ \$180 Chaque; sub. 187 évalué @ \$200; subdivision P. 224 évalué \$250; subdivision 236 évalué à \$1500; subdivisions 230-231-233-235 évalués à \$270 Chaque, subdivision 349-350-351-352 @ \$50 Chaque; subdivisions

363 a 379 inclusivement évalués @ \$50<sup>00</sup>  
 Chaque; subdivision 390 a 397 inclusivement  
 évalués à \$60 chaque; Henri  
 Besson, Cadastre 387 subdivisions,  
 1088-1089-1090, évalués à \$130 chaque,  
 subdivisions 1013-1014, évalués @ \$250  
 chaque; subdivision 2167 évalué @ \$150  
 subdivisions 2172 @ 2177 inclusivement  
 évalués @ \$175 Chaque, subdivision 2190  
 a 2203 inclusivement évalués @ \$125 chaque,  
 Ourre Louange. Cadastre 157 subdivisions  
 76 @ 88 inclusivement, évalués @ \$150  
 Chaque; subdivision 109 a 120 inclusivement  
 \$150 chaque; subdivision 1 @ 7 inclusivement  
 évalués à \$300 Chaque; subdivisions 8 a 13  
 inclusivement, évalués @ \$400 Chaque; sub-  
 divisions 14-37-38-42 évalués @ \$300 Chaque;  
 subdivision 28 évalué @ \$400; subdivisions  
 50-51-52-53-54-75 évalués @ \$150 chaque;  
 74 arpents en culture @ \$50 de l'arpent  
 \$3700. J<sup>s</sup>. Irene Rochefort, Cadastre No  
 387, subdivision 35, évalué à \$200; sub-  
 division 37-38 évalués @ \$300 Chaque;  
 subdivision 102-130-131-132-153 évalués  
 à \$175 Chaque; subdivisions 165-166 évalués  
 @ \$275 Chaque; subdivision 249 @ 254 inclu-  
 sivement évalués @ \$50<sup>00</sup>; subdivisions  
 276 @ 299 inclusivement évalués @ \$70  
 Chaque; subdivisions 387-388-389 évalués  
 @ \$70 Chaque; subdivisions 469 @ 482  
 inclusivement évalués @ \$8. Chaque.  
 subdivisions 496 @ 509 inclusivement  
 évalués @ \$8. Chaque subdivision 228  
 et 229 évalués @ \$275 Chaque; subdivision  
 145 évalué @ \$203. Leon Rochefort, Cadastre  
 171 sub. 173-13 évalué @ \$1000; subdivision  
 34 évalué à \$300; subdivisions 72-73-76  
 évalués @ \$425 Chaque; subdivisions 144  
 et 145 évalués à \$136 chaque, subdivisions  
 146 @ 161 évalués @ \$125 chaque, subdivisions 44  
 et 45 évalués @ \$350 chaque, Georges Rochefort

cadastre 134, subdivisions 96 & 99 inclusivement  
 évaluées à \$300 chaque; subdivisions  
 134 & 137 inclusivement évaluées à \$75  
 chaque, M. Pierre Rochefort, Cadastre  
 387, subdivision 2264 évaluée à \$700, subdivi-  
 sion 1006 évaluée @ \$250, subdivision 2263  
 évaluée @ \$250; subdivision 2261 évaluée  
 @ \$700; subdivision 2262 évaluée à \$1200,  
 subdivision 2269 évaluée @ \$500; subdivision  
 2267 évaluée @ \$800; subdivision 2274 évaluée  
 @ \$150; subdivision 2275 évaluée @ \$200  
 subdivision 2277 évaluée à \$600, subdivisions  
 1496 @ 1533 inclusivement sont annulées  
 et retranchées comme faisant partie  
 du lot No 2277 corrigé et évalué ci-  
 dessus; subdivisions 2101 @ 2103 en-  
 chèvement évaluées à \$350 chaque.  
 M. L. P. Mercier, Cadastre 149, sub-  
 divisions 20-21-22-23-24-25-31-32-33, évaluées  
 à \$300 chaque; subdivisions 34-35-36  
 évaluées @ \$250 chaque; subdivision 37  
 évaluée à \$400; subdivision 38 évaluée  
 à \$350; subdivisions 41-42-43 évaluées @  
 \$250 chaque, subdivisions 49-50-51-52-53  
 inclusivement évaluées @ \$150 chaque; sub-  
 division 74 @ 87 inclusivement évaluées  
 @ \$150 chaque; subdivisions 107 & 112 inclu-  
 sivement évaluées @ \$150 chaque, subdivision  
 114 évaluée à \$150; subdivision 115 évaluée  
 à \$250, subdivisions 116 à 120 inclusivement  
 évaluées @ \$150 chaque; 74 arpents en  
 culture à \$50 d'arpent, \$3700. Madame  
 Valère Thibeault, Cadastre 388, sub-  
 division 20 évaluée @ \$220, subdivision  
 42 évaluée @ \$150; subdivisions 74-75-76-  
 77 évaluées à \$125 chaque; Cadastre 405  
 subdivision 23 évaluée à \$200, subdivi-  
 sions 32-33-34-35 évaluées @ \$200 chaque; Cadastre  
 406, subdivisions A-44 évaluée @ \$650, sub-  
 divisions 61-62-63 évaluées @ \$200 chaque;  
 subdivisions 161 et 162 évaluées @ \$250 chaque.

Cadastre 408; sub. 5 et 7 évalués @  
 \$750 Chaque. Cadastre 412 évalués à  
 \$2600. Cadastre F- 388, 405, 406 évalués  
 à \$4000. J. A. Roy. Cadastre 167-166  
 subdivisions. 24-46. Prix évalués @ \$375,  
 Cadastre 138; sub. 136 évalués @ \$350  
 sub 146 évalués @ \$280 subdivisions 210-  
 211 évalués @ \$125 chaque. Maurice Desilets  
 Cadastre No 387, subdivision 1117 @ 1131  
 inclusivement évalués @ \$65 Chaque, sub-  
 divisions 1344 @ 1359; 1361 @ 1363; 1372 @  
 1382, 1615 @ 1633; 1636 @ 1652, évalués @ \$8  
 Chaque; subdivisions 2182-2183 évalués  
 à \$225 Chaque, subdivisions 2184 @ 2186  
 évalués @ \$250 Chaque, subdivision 2188  
 évalués @ \$225. Edmond Corriveau. Cadastre  
 143, subdivision 5 terrain, \$300. Cadastre  
 144 (subdivision 4. Terrain) \$2420. Pascal  
 Montplaisir, Cadastre 113, subdivision 111  
 évalués à \$2906, Cadastre 113 subdivision  
 112 évalués @ \$2906, Armand Lacroix  
 Cadastre 112, subdivision 72 évalués @  
 \$1600. Jrs Lorange, fils d'Edmond, Ca-  
 dastre 114. Subdivisions. 46-47-48-49-50-51  
 57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-80-81-82-83  
 évalués @ \$125 Chaque. Samuel Lacroix-  
 ette. Cadastre 131. Terrain évalués @ \$1507.  
 Batisse \$6480.00. Johnny Bibeau, Cadastre  
 405. Subdivisions 30-31. Terrain évalués  
 \$537.60. Charles Edm. Pagnier. Cadastre  
 387-2068. Terrain évalués @ \$1932. Armand  
 Marchand. Cadastre 406 subdivision 10.  
 Terrain évalués @ \$240. Batisse \$3224.  
 Armand Brulé, Cadastre 407, subdivision  
 12, terrain évalués @ \$600. Hector Desilets  
 Cadastre 407 subdivision 18 Terrain  
 évalués @ \$1487. Omer Lapointe. Cadas-  
 tre 406 subdivision 128. Terrain éva-  
 lués @ \$5118.72. Art. Cadotte. Cadastre  
 405. Subdivision 40 Terrain évalués @ \$264  
 Batisse @ \$2952. Joseph Oublier,

Cadastre 405. Subdivisions 41-42-43 évalués  
 à \$240 Chaque; deux garages @ \$50. la  
 maison @ \$880. Samuel Dargis. Cadastre  
 387, subdivisions 973 et 974 évalués  
 @ \$300. Chaque. maison \$1334. Louis Lacroix  
 Cadastre 387 subdivision 216. maison évaluée  
 @ \$3074.40. Que le lot 1/2 N.O. du 183.  
 le terrain est évalué @ \$1520. la maison  
 à \$1665 et un hangar à \$75. Madame  
 Faude Pratte. Cadastre 387 - sub. 110-111  
 évalués @ \$160 Chaque; subdivisions 123-  
 124 évalués @ \$216 Chaque. batisse @ \$2518  
 hangar \$25. Cadastre 388, sub. 31. terrain  
 évalué à \$240. Batisse à \$4012. Ludger  
 Bineau. Cadastre 387, subdivision 227-A  
 maison évaluée @ \$1520.64. Flance  
 Bourassa. Cadastre 173. part. subdivision  
 14. terrain évalué @ \$668, batisses  
 à \$957, Part. subdivision 14. terrain  
 \$1478. maison \$717. A. E. Belle-Isle.  
 Cadastre 164 subdivision 6 Terrain évalué  
 à \$600. Batisse \$1100; Elzear Lemieux  
 Cadastre 112, subdivision 48-1. batisse  
 évaluée @ \$2745, hangar à \$100. Madame  
 J. H. Jacob. Cadastre 113. subdivision 93-  
 38. Batisse évaluée @ \$320. Geo. Bouclard.  
 Cadastre 122, subdivision 41 maison  
 évaluée @ \$998.<sup>00</sup> Donat Picaud.  
 Cadastre 118. subdivision 37. maison  
 évaluée @ \$961. J. H. Jacob. Cadastre  
 115. maison \$2710, hangar \$350. Donat  
 Richelieu. Cadastre 134 subdivision 275  
 maison évaluée @ \$3273. Severin Richelieu  
 Cadastre 134 subdivision 276. maison évaluée  
 à \$2381. G. Oregime Latreque. Cadastre  
 113. maison évaluée @ \$1161. Lucien  
 Bailly. Cadastre 118. sub. 48. terrain  
 évalué à \$589. Cadastre 116 subdivisions  
 3-4-3-1-2-1. terrain \$770. Alcide Demers  
 Cadastre 115 subdivision 62. terrain évalué  
 à \$520. subdivision 63. terrain évalué à \$470



Batisse \$625. Cadastre 115. Subdivision  
 2 et Cadastre 116 (subdivision) 8. Terrain  
 \$667. Kraism \$2425. Hauger \$175. Dr.  
 C. N. DeBlis Cadastre 126. Subdivision 279  
 évalué @ \$320. Subdivision 280 @ \$410  
 subdivision 281 @ \$460 Subdivisions 282  
 et 283 évalués @ \$490 Chaque, Subdivisions  
 284-285-286 @ \$340 Chaque, sub 287 @  
 \$330 subdivision 289-290 @ \$300 Chaque,  
 subdivision 298 @ \$350. Subdivision 303  
 évalué à \$300; sub. 305 évalué @  
 \$430; sub. 306 @ \$350; sub. 122-125  
 126-307 @ 322 mesurément évalués  
 à \$350 Chaque; Subdivisions 159-160-100-  
 102 évalués @ \$300 Chaque Cadastre  
 122 Subdivision 50 évalué @ \$550. Cadastre  
 126 Subdivision 122 évalués @ \$500  
 subdivisions 64 et 65 évalués @ \$350 Cha-  
 que. Maison 126-230 évalué à  
 \$12.800. Maison à ferme évalué  
 @ \$6000. R. Mousseth. Cadastre 157  
 subdivision 18 terrain \$425 Batisse  
 \$535. J. A. Roy Cadastre 166. Subdivision  
 39. Cad. 164 sub. 28. Cad. 164- sub. 29  
 rayé et culées l'évaluation de la  
 machinerie \$2000. Cadastre 166  
 Subdivision 31-31 Rayé Batisse.  
 Armeon Lapointe, Cadastre 406. Sub-  
 division 129. Maison évalué @  
 \$5199. 52 Jrs Brien ~~et~~ fils et Ed.  
 Cadastre 197-B. Terrain évalué @ \$504  
 Batisse à \$917. P. Verrette Cadastre 122  
 subdivisions 143-144 Terrain évalué  
 à \$1200. Batisse @ \$6100. Albert Lepage  
 Cadastre 116 Subdivision 7. Maison  
 évalué @ \$2898. Gidon Turpin, Cadastre  
 126. Subdivision 228. Batisse \$9555.  
 St Maurice Paper Co Ltd, l'évaluation  
 totale des usines, machines et terrain  
 est de \$4.000.000. Isaac de Grandmont  
 Cadastre 134 Subdivisions 48 et 49

évalués @ \$250 chaque. Lucien  
 Massicotte. Cadastre 118 subdivi-  
 sion 50, Terrain \$1000, taxes \$3600.  
 Cleophas Duquette, Cadastre 136 sub-  
 division 1. Terrain \$1955. Reue Heley-  
 brock. Cadastre 134. subdivision  
 92. terrain évalué à \$352. Il  
 est aussi par la présente résolu  
 qu'une déduction de dix cents  
 par piastre d'évaluation soit faite  
 sur toutes les autres taxes por-  
 tées au rôle d'évaluation, tel que  
 préparé par les évaluateurs pour  
 1925 et dont les évaluations n'ont  
 pas été corrigées par la première  
 partie de cette résolution.

L-179

1210

Adopté  
 Proposé par l'échevin Louis H. Lafrance  
 appuyé par l'échevin G. Arsenault  
 et résolu que le rôle d'évaluation  
 pour l'année mil neuf cent  
 vingt cinq soit homologué, avec  
 les corrections mentionnées dans  
 la résolution numéro douze cent  
 neuf, passé et adopté à la  
 présente séance du conseil.

L-180

Lettre de Deblin & Grandmoulin, re route <sup>adopté</sup> Maurice  
 Plante de F. Laro pour Edouard Impaire, lu.  
 Requête de Paul Mercier, re taxes, refusé.  
 Rapport du président du comité de la route  
 accepté par res. 1204  
 Amputation de M. de V. Thibault. Res. 1205  
 Rapport de l'ingénieur re route Laurent  
 St. Louis et Brabantine.  
 Plainte du comité de la route re  
 route Grandmoulin. Invo. Réfusé.  
 Requête pour fusard de M. J. A. Fredel  
 et la séance est levée

Bonattoquin  
 Maire

Romeo Lamontagne Greffier

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'hôtel de ville.

lundi, ce quinzième jour du mois de juin mil neuf cent vingt cinq à sept heures de l'après-midi. A laquelle assemblée étaient présents Son honneur le Maire Donat Pagnier, M. M. les échevins Ernest Arseneau, Lucien Massiotte, Louis Devault, J. Henri Beaumier, Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1211 Proprié par l'échevin Arn. Lemire, appuyé par l'échevin E. Arseneau, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient acceptés telles qu'elles  
Adopté,

1212 Proprié par l'échevin Arn. Arseneau, appuyé par l'échevin J. H. Beaumier, et résolu que les comptes suivants soient payés.

Assé de fait du 6 au 12 juin 1925	✓	298.88
The Burrill Lumber Co Ltd, 3 Panes	✓	114.96
North Shore Pine Co Ltd - 3 Panes	✓	17.24
L. Regrohan du Comte de Champlain	✓	5.25
T. J. Moore Ltee. Québec	✓	200.00
E. B. Lavigne. Cité	✓	10.19
The Lottinell & Al. Cité	✓	221.37
E. B. Lavigne. Cité	✓	10.00
Messrs. Normandus & Al.	✓	225.54
François Comteau. Cité	✓	84.00
Messrs. Rivard & Al. Cité	✓	4.50
Tresorer de la Promue de Québec	✓	12.00
J. A. Beauchemin, Cité	✓	6.00
Benoit Vivier	✓	3.00
Total		\$ 1,212.93

Adopté

- 1213 Propose par l'ecuyer E. Arsenault, appuyé par l'ecuyer Louis Duroault, et résolu que les procédures commencées samedi dernier par l'aviseur légal pour la protection de la prise d'eau soient ratifiées et continuées contre Thomas Rochelleau, et que le trésorier soit autorisé avec le maire à signer un cheque en faveur de la com. pour la garantie de cinq cents piastres requise. Adopté
- 1214 Propose par l'ecuyer J. H. Beaumier, appuyé par l'ecuyer A. Lemire, et résolu que la propriété portée au rôle comme propriété de la Banque d'Arche-laga No 119, sub 110 soit inscrite comme propriété des pères Oblats, comme résidence paroissiale et non imposable au rôle d'évaluation. Adopté
- 1215 Propose par l'ecuyer J. H. Beaumier appuyé par l'ecuyer E. Arsenault, et résolu que la sommation de M. Pierre Lorange soit acceptée pour le four et l'avoine telle que la demande de sommation pour le four. Adopté
- 1216 Propose par l'ecuyer Armand Lemire, appuyé par l'ecuyer Lucien Massicotte et résolu que la base de locataire soit enlevée pour M. Pierre Etcheber à partir de la date qu'il est devenu propriétaire, suivant le rapport en date de M. W. Garspey. Adopté
- 1217 Propose par l'ecuyer J. H. Beaumier appuyé par l'ecuyer A. Lemire et résolu que l'ingénieur est autorisé à faire presser un baril pour le dispensaire. Adopté
- 1218 Propose par l'ecuyer E. Arsenault, appuyé par l'ecuyer Lucien Massicotte et résolu qu'une somme de cinq cents piastres soit payée à l'œuvre du dispensaire de la grille de lait. Adopté

- 1719 Propose par l'échevin J. H. Beaumier, appuyé par l'échevin Arm. Lemire, et résolu que la réclamation de M. Joseph Robitaille au montant de \$141.84 pour accident survenu le 1<sup>er</sup> Mars 1945 soit acceptée. Le Maire et le trésorier sont autorisés à la payer, à condition qu'il donne une quittance finale. Adopté.
- 1220 Propose par l'échevin Arm. Lemire, appuyé par l'échevin Ern. Arsenault et résolu que l'ingénieur soit autorisé à réparer la route nationale suivant son rap. port à date: et de faire forer la route St Maurice et réparer la clôture suivant la demande de M. J. de Grandmont. Adopté.

Requête de M. C. Lemay. refusé.

Rapport de l'assieur. re M. Ébacher. accepté  
 Lettre des Voyages Home Tours Inc. En conseil  
 Plans et devis de l'installation des pompes. A Étude  
 Lettre de M. Desilets. Au trésorier pour rapport  
 Lettre du Sec. de la Lutte de lait. Accordé.

Rapport de M. Jos Marchildon re accident Robitaille. Adopté.

Rapport de l'ingénieur re route nationale

Rapport de l'assieur re W. Montplaisir. Au Chef.  
 La Lettre de Free-Rivers Trucking Co Ltd re  
 rue Rochéau. Adopté.

Et la séance est levée.

Le Maire  
 René Busselle  
 Le Trésorier  
 Guffey

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A notre assemblée générale du conseil de la  
 cité du Cap. de la Madeleine, Assemblée  
 tenue au lieu et place ordinaire des  
 sessions du conseil à l'hôtel de ville

mardi, ce vingt troisième jour de juin  
 ont eu lieu vers cinq à sept heures  
 de l'après-midi, à laquelle assemblée  
 étaient présents son honneur le maire  
 Dorat Piquet, M. M. les echevins  
 Lucien Masséville, Louis Deneault, Amant  
 Lemire et L. N. Labrecque, formant  
 quorum sous la présidence du maire  
 au fauteuil

1221 Proposé par l'echevin L. N. Labrecque  
 appuyé par l'echevin Louis Deneault  
 et résolu que les comptes de la der-  
 nière assemblée soient adoptés telle  
 qu'ils sont. Adopté

1222 Proposé par l'echevin L. N. Labrecque  
 appuyé par l'echevin Louis Deneault  
 et résolu que les comptes suivants  
 soient payés.

Total de paié du 13 au 19 juin 25.	\$ 233.85
Le Bien Public. 3 Mois.	60.00
J. B. Languet. Cite	279.00
J. M. Bellefeuille. Cite	421.15
W. Garcey. Cite	250.00
North Shore Power Co Ltd. 3 Mois	207.71
Paul Brunher. Cite	18.00
Canadau Paupé P.R.	37.09
H. Masséville & Louis Deneault. Cite	435.91
Total.	\$ 1942.71

1223. Proposé par l'echevin Lucien Massé-  
 ville appuyé par l'echevin Louis  
 Deneault et résolu que des commissions  
 soient demandées d'ici au 29 juin  
 prochain pour un livre pour leues  
 suivant croquis. Adopté

1224 Proposé par l'echevin Louis Deneault  
 appuyé par l'echevin L. N. Labrecque  
 et résolu que la commission de  
 M. M. Edouard Longval et Eugène Arcand  
 pour faire la route de Maurice et  
 faire la clôture ont été acceptés au

montant de cent quatrevingt  
piastres. Le tout devant être fait  
à la satisfaction du conseil et de  
l'ingénieur

1225

Proposé par l'échevin Lucien Massicotte  
approuvé par l'échevin Louis Desautels  
et résolu que le président du comité  
de l'aqueduc et d'égouts, M. E.  
Arseneau soit chargé de faire  
continuer l'entrée du collège par  
la rue St Denis

En amendement

L'échevin L. N. Laheyne propose  
que les travaux de la rue St Denis,  
pour la partie de l'entrée du collège  
soient autorisés suivant les plans  
acceptés par le bureau d'hygiène  
provincial.

L'échevin L. Massicotte quitte  
son siège en protestant, et il  
est suivi de l'échevin Louis Desautels.  
Comme il n'y a plus qu'un  
la séance est levée.

J. P.

Donat Pagnier  
Maire

Raimo Munisselle  
Greffer

1225 a.

Je Raimo Munisselle, jure solennellement la  
charge de greffer suppléant au greffier de  
ma connaissance. Ainsi que Dieu me sert  
en aide

Raimo Munisselle

Assurément devant moi en la cité du Cap de  
la Madeleine, ce vingt-cinquième jour de juin  
1915

Donat Pagnier  
Maire

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

1225 b.

J. Donat Pagnier, maire de la cité du Cap de la  
Madeleine, jure solennellement que je remplirai

avec honnêteté et fidélité les devoirs de  
cette charge au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi en  
la cité du Cap de la Madeleine,  
devenue, ce vingt-neuvième Donald Pagnier  
jour de juin, mil neuf  
cent vingt cinq.

Romeo Monisette

officier - Rapporteur

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je Lucien Brassicotte, échoué pour  
le quartier No 2. jure solennellement que  
je remplirai avec honnêteté et fidélité les  
devoirs de cette charge au meilleur de  
ma connaissance. Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi en la Cité  
du Cap de la Madeleine, ce Lucien Brassicotte  
treizième jour de juin  
mil neuf cent vingt cinq.

Romeo Monisette

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je Edmond Gauthier, échoué pour le  
quartier No 4. jure solennellement  
que je remplirai avec honnêteté et fidélité  
les devoirs de cette charge au meilleur  
de ma connaissance.

Assermenté devant moi en la Cité Edmond Gauthier  
du Cap de la Madeleine. Ce  
vingt-neuvième jour juillet  
mil neuf cent vingt cinq.

Romeo Monisette

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je Louis Napoléon Sabreque, échoué  
du quartier No 6. jure solennellement.



que je remplirai avec honnêteté et fidélité  
les devoirs de cette charge au meilleur  
de ma connaissance. Ainsi que Dieu me  
vra en aide.

Assermenté devant Dieu en la Cité  
du Cap de la Madeleine. Le Louis M. Kabucque  
Trezisième jour de juillet  
mil neuf cent vingt cinq  
Rome Amisette

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil de  
la cité du Cap de la Madeleine, Assemblée  
tenue au lieu et place ordinaire des  
séances du conseil à l'hôtel de ville  
lundi ce vingt neuvième jour du  
mois de juin, mil neuf cent vingt  
cinq à sept heures de l'après midi  
à laquelle assemblée étaient présents  
Son Honneur le Maire Donat Payer,  
M. M. les échelins E. Arsenau, L. Devault  
et A. Lemire, formant quorum sous  
la présidence du Maire au faituel.

1226 Proposé par l'échelins Armand Lemire  
appuyé par l'échelins E. Arsenau, et  
résolu que les minutes de la dernière  
séance soit adoptées telles que lues  
Adopté

1227 Proposé par l'échelins A. Lemire, appuyé  
par l'échelins Louis Devault et résolu  
que les comptes suivants soient payés

Liste de paie du 20 au 26 Juin 1925	✓	303.43
Canada Iron Foundries Ltd. Shawinigan	✓	10.13
Dr. La Belle Isle. Cité	✓	38.00
Père O'Blats. Cité	✓	6.45
Messe Normand et al.	✓	225.84
Bureau d'Enregistrement. N. G. de B.	✓	6.20
J. B. Lavergne. Cité	✓	2.80
Cité du Cap de la Madeleine	✓	10.00
J. H. Groulx. Shawinigan	✓	52.68

St. Maurice Valley Chronicle, Roumou	✓	✓	\$82.80
Le Fresneur de la Promesse, Quebec	✓	✓	1616.26
Theophile de Lussurville & Al.	✓	✓	221.39
J. Laumette & Al.	✓	✓	65.00
Paul Domet Cite	✓	✓	1.80
Total			<u>\$3,335.03.</u>

1228. Propose par l'ancien A. Lemire, appuyé par l'ancien E. Arsenault et résolu que ce conseil a appris avec regret la mort de M. Alphonse Burlane, greffier de la cité depuis 1920. Il offre à Madame Burlane ainsi qu'à toute la famille l'expression de sa sincère sympathie. Une copie de la présente est transmise à la famille.

1229. Propose par l'ancien E. Arsenault, appuyé par l'ancien Louis Demeault et résolu que le conseil confirme l'entente survenue entre M. Damase Lafaire, 505 Monty Building, Montreal et son onneur le Maire aux fins de louer la bâtisse et le terrain acquis pour taxes de la St. Pape & Fitzroy Co Ltd. sur le lot 116. subdivision 144 aux termes suivants: A raison d'une piastre par mois; le locataire devra utiliser cette bâtisse et s'occuper suyt à la clause de retrait spécifiée dans les statuts de Quebec, 13 Geo V. 1922 Chap. 65, Art 544; à ses dépens et à ses frais dans le cas de retrait; il devra maintenir au nom et pour le bénéfice de la cité du Cap de la Madeline, une police d'assurance contre le feu au montant de dix mille piastres; il devra faire à ses frais les réparations nécessaires, sujettes à l'approbation du conseil et cela sans altérer le corps des bâtisses actuelles. Il devra utiliser les bâtisses comme remise en attendant qu'elles soient

occupees pour les fins de Manufacturer des planches de fibre de bois qui il se propose de fabriquer. Il est convenu et le conseil consent à cette entente à la condition expresse que la main d'œuvre qui y sera employée pour les fins de M. Lefavre ou de ses successeurs soit de la main d'œuvre locale. Les opérations de fabrication des produits de M. Lefavre ou de ses successeurs devront être commencées et permanentement opérées en dedans de six mois de la présente entente qui sera faite notariée. A l'expiration de deux ans de la présente le conseil s'engage à convenir définitivement avec M. Lefavre ou ses successeurs du prix et des conditions que le conseil exigera soit pour louer ou pour vendre le plant entier. M. Lefavre devra occuper la latasse dans les prochains trente jours ou la présente entente ne sera plus valide. Un Contrat notarié et dûment enregistré par le notaire P. Boucheur, Cap. de la Madeleine sera immédiatement signé mettant à bail les dites propriétés suyt aux clauses de la présente entente et ce aux frais du locataire. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. Adopté.

1230 Proposé par l'échevin A. Luvette appuyé par l'échevin L. Devaucht et résolu que le chef soit autorisé à faire un relevé des maisons incendiées qui sont un danger pour le feu dans les limites de la cité et d'en faire rapport au conseil pour la prochaine séance. Adopté.

1231 Proposé par l'échevin E. Arsenault appuyé par l'échevin L. Devaucht et résolu que le logement sur la rue

napoleon soit loué à M. H. Costeau,  
de Sherbrooke pour un an à raison de  
\$18.00 par mois payable d'avance. Le  
Notaire P. Boucher est autorisé à préparer  
un bail aux frais du locataire. Le  
maire et le greffier le signeront. L'Inge-  
nieur fera faire les réparations et le  
ménage pour mettre la maison propre  
Adopté

Lettre de l'Association du Turon. Lu en Conseil  
Ords du resultat des elections. Adopté  
Estime du Min. de la Ville, se route nationale.  
Lettre de la Z.R. Tractor Co. re arrets du  
tramway C. L. Ingénieur

Et la séance est levée Donat Pagnon  
Procurer de Quebec - maire  
Cité du Cap-de-la-Madelaine Honoré Monroville  
Greffier

J. Joseph Laumette. Collecteur et Asses-  
sant trésorier, jure solennellement de  
remplir ces charges au meilleur de  
son embaissance, Aussi que Dieu  
me soit en aide

Assermenté devant moi  
au Cap-de-la-Madelaine

Ce troisième jour de **Jos. Caravatto**  
juillet 1925

Honoré Monroville  
Greffier

Procurer de Quebec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée générale du conseil  
de la cité du Cap-de-la-Madelaine. Assemblée  
tenue au lieu et place ordinaire des sessions  
du conseil à l'hôtel de ville, lundi, ce  
troisième jour du mois de juillet Mil neuf  
cent vingt cinq à sept heures de l'après  
midi. à laquelle assemblée étaient  
présents Son honneur le maire Donat Pagnon  
M. M. les échueis E. Arsenault Louis  
Bereault, Ed. Gauthier, Armand Lemire  
et L. N. Lacombe formant quorum sous la présidence

du mari au fenteuil

1232.

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient acceptés telles qu'elles. Adopté

1233.

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque, appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que les Comptes suivants soient payés. A savoir:--

Liste de pai du 27 juin au 3 juillet 1925.	360.15
Listes de pai du 4 au 10 juillet 1925 = 167.40 + 188.75 =	356.15
St Maurice Valley Chronicle Co. 3 Revers	40.24
L. Imprimeur du roi. Québec	62.23
Joseph Vallin Cite	6.15
J. M. Bellefeuille Cite	227.60
North Shore Power Co. Cite	175.93
Le Registrateur, Comte Champlain.	6.25
W. Garcepy et Al. Cite	411.07
St Maurice Valley Chronicle. 3 Revers.	8.40
Bell Telephone Co Ltd. 3 Revers	14.98
J. B. Lorange. 3 Revers.	7.70
Pierre Lorange. Cite	89.39
J. H. Beau de Cotret. 3 Revers	25.00
Louis Brossard. Cite	1.83
Pine Villa Sanitarium, Ste Agathe.	33.95
Le Nouvelliste Stee. 3 Revers.	17.90
Messrs Normandini & Al.	225.54
H. Massicotte & Arves Stee	210.80
D. Paquin & Al. Cite	43.00
Jes de Lotbinière. Cite	221.39
Canada Iron Foundries Ltd 3 Revers.	10.50
Magni Lorange. Cite	24.65
North Shore Power Co Ltd. Cite	12.18
Patrick Despont. Cite	15.25
J. M. Bellefeuille. Cite	178.25
	<u>\$2,786.48</u>

Adopté

1234.

Proposé par l'échevin L. Arseneau, appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que la submission de Business Systems Ltd soit acceptée pour 1000 feuilles et un contrat pour un livre des heures. Adopté

1235

Proposé par l'échevin Ls. M. Labrecque, appuyé par l'échevin E. Arseneau et résolu que l'acte de servitude d'égouts chez Mme Thibault tel que préparé par le notaire Chagnon soit accepté. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. Adopté

1236

Proposé par l'échevin Ls. M. Labrecque, appuyé par l'échevin Ls. Devault et résolu que les différents comités de l'administration de la cité soient composés comme suit: 1<sup>o</sup> - Les Finances: les échevins Massicotte, Arseneau, Lemire, Labrecque, avec M. Massicotte comme président; 2<sup>o</sup> - La Voirie, les échevins Labrecque, Gauthier, Lemire, Devault, avec M. Lemire comme président; 3<sup>o</sup> - Aqueduc et Égouts: les échevins Arseneau, Massicotte, Labrecque, Lemire avec M. Arseneau comme président; 4<sup>o</sup> - Feu et Police, les échevins Arseneau, Lemire, Gauthier, Devault, avec M. Gauthier comme président; 5<sup>o</sup> - Éclairage, Rendev. et Département en loi, les échevins Lemire, Gauthier, Devault, Massicotte avec M. Devault comme président; 6<sup>o</sup> - Hotel-de-Ville, logements ouvriers, Hygiène, les échevins Labrecque, Gauthier, Arseneau et Devault avec M. Labrecque comme président. Adopté.

1237

Proposé par l'échevin Ls. M. Labrecque appuyé par l'échevin E. Arseneau et résolu que le greffier avec M. M. H. Bessan, Hornedas Trepamer et M. Maurice Lumbier Co Ltd. aient à terminer ou à reconstituer leurs constructions incendiées, le tout suivant les exigences du règlement No 77 dans les délais requis, sinon, la cité fera exécuter le dit règlement. Adopté

20-181

1238

Proprié par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin L. Devault  
et résolu que M. E. Arseneau, échevin,  
soit nommé pro-maire pour le  
prochain terme de trois mois;

Adopté.

1239

Proprié par l'échevin L. N. Labrecque;  
appuyé par l'échevin Edmond Gauthier  
et résolu unanimement que la Banque  
Canadienne Nationale soit prise de payer  
pour et à l'acquit de la cité du Cap-de-la-  
Madeleine les coupons d'intérêts et les  
fonds d'amortissement sur les obligations  
de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que  
ci-dessous, savoir:—

- 1<sup>o</sup> La somme de quatre cent dix piastres  
comprenant les coupons d'intérêt sur les  
obligations émises en vertu du règlement  
No 34 de la ville du Cap-de-la-Made-  
leine, les dits coupons échéant le premier  
jour d'août 1925
- 2<sup>o</sup> La somme de deux sept cent piastres  
étant le fond d'amortissement en vertu  
du règlement No 34 de la ville du Cap-  
de-la-Madeleine, le dit fond d'amortisse-  
ment étant représenté par des debentures  
échéant le premier août de l'année mil  
neuf cent vingt cinq.
- 3<sup>o</sup> La somme de six mille trois cents piastres  
comprenant les coupons d'intérêt sur des obligations  
émises par la Cie d'Acquisition du Cap-de-  
la-Madeleine les dites debentures ayant été  
assumées par la ville du Cap de la Madeleine  
en vertu de son règlement numéro  
quarante huit, les dits coupons échéant  
le premier jour du mois d'août mil neuf  
cent vingt cinq.

Que la Banque conserve ces coupons  
et ces obligations avec tous les droits et privilèges  
qui y sont attachés jusqu'au remboursement  
de ces sommes; qu'en reconnaissance de

paiement de ces coupons et de ces obligations par la Banque, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer en faveur de la Banque un billet à ordre au montant de \$840 payable à La Banque Canadienne Nationale Cap. de la. Madeline. à son cours de sa date et portant intérêt au taux de six par cent et ses renouvellements. Ce billet ne devra en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la Banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons et de ces obligations. Adopté

1240

Proprié par l'échevin A. Lemire appuyé par l'échevin Ls. N. Labrecque et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire fuiler la route Grand Rue - 3<sup>e</sup> Rue pour la partie en tario en haut de la côte à Rochelieu  
Adopté

1241

Proprié par l'échevin E. Arseneau, appuyé par l'échevin Ls. Descault et résolu que la conduite d'eau et d'égouts soit prolongée sur la rue du Panache pour desservir M. E. Tremblay. Adopté

1242

Proprié par l'échevin Ls. N. Labrecque appuyé par l'échevin E. Arseneau et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire creuser un fossé sur la rue Beauchemin pour délimiter le fossé qui passe chez M. T. Lvesque à condition que le dit M. Lvesque abandonne et règle ses procédures depuis intulés  
Contre la cité. Adopté

No. 113

1243

Proprié par l'échevin Louis Descault appuyé par l'échevin Ls. N. Labrecque. et résolu qu'une lumière de rue soit installée sur des rues Ste Madeline et Rochelieu.

Rapport du chef de Marais incendies

Lettre du Gerant Banque Can. Nat. re coupons interets

" Voyages Hms Jms Soc. Lu, en exposé



Requête de M. G. A. Deschamps. Au chef de police  
 Rapport de l'auditeur  
 Requête des contribuables demandant change-  
 ment de l'agent rue Notre Dame, Au comité  
 Requête de M. E. Fremley. Accordé  
 Lettre de M. B. Boulaugne.  
 Reclamation de M. Léo Bourgeois re Rosair Ygnac  
 Application de T. D. Beaume. En conseil  
 et la séance est levée

Ernest Arsenault Proc. maire  
 Louis Massicotte  
 Griffon

Procurer de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du conseil de la  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine. Assemblée  
 tenue au lieu et place ordinaire des  
 sessions du conseil à l'hôtel-de-Ville  
 lundi ce mesme jour de juillet  
 mil neuf cent vingt cinq à sept heures  
 de l'après midi à laquelle assemblée  
 étaient présent. Son honneur le  
 pro-maire Ernest Arsenault, MM  
 les echevins L. Massicotte, L. Desault  
 E. Gauthier. Le M. LaSagne formant  
 quorum sans la présidence du  
 pro-maire au fauteuil

Proposé par l'echevin L. LaSagne  
 appuyé par l'echevin Ed. Gauthier et  
 résolu que les minutes de la dernière  
 assemblée soient adoptées telles que  
 elles Adopté

Proposé par l'echevin L. Massicotte  
 appuyé par l'echevin E. Gauthier et  
 résolu que les comptes suivants soient  
 payés.

Pour liste du 11 juillet au 17 juillet 1925	352.28
Annaï Landry, Valmarc.	48.12
J. B. Lavoie	55.00

S. N. Perrault. Cite	✓	4.00
Henri Robert, 3 Rues	✓	110.00
Henri Belliveau. Cite	✓	9.90
G. A. de Grandmont.	✓	50.00
	Total	\$ 629.30

Adopté

1246

Proprié par l'échevin Edmund Gauthier appuyé par l'échevin L. Deneault et résolu que des soumissions soient demandées pour un char de fer et un ton 2. et 100 minutes d'airons de l'ouest. Le tout à la satisfaction du conseil.

Adopté

1247

Proprié par l'échevin Louis Deneault appuyé par l'échevin Edmund Gauthier et résolu que l'ingénieur soit autorisé 1. de faire un mur en béton sur la rue St Louis. cote Beauchemin, dans la cote. 2. de poser le drain domestique, suivant les plans, depuis la rue St Maurice à la rue du Saucetrain sur la rue Notre Dame, et à le continuer sur la même rue, dans les propriétés incluses jusqu'à chez M. J. de Grandmont. 3. de poser deux puits. l'un chez M. Es. Tropic et l'autre en face de chez M. de Grandmont et de finir les deux cotes de la rue Notre-Dame dans le bas fond entre le pont Trapanier et l'hôtel Laumette 4. de Ferrasser et couvrir le côté nord de la rue Tropic. 5. de réparer le tuyau de 12 pouces de la rue Montplaisir de la rue St Irène à la rue St Pierre et à faire une entrée pour R. Gagnon.

Adopté

1248

Proprié par l'échevin L. Deneault appuyé par l'échevin Edmund Gauthier et résolu que M. M. H.

Massicotte & Freres Steurent 36  
robinets. vannes de rue. Henry Muller  
3/4" et six robinets vannes de prise  
de 1" La proposition de M.M. Henri  
Robert Stee. etant rejetee Adopte

1249 La requete pour permis de M. A. Bonnard  
" " " " J. Demers.

Rapport de l'Ingenieur re rue Montplaisir  
Lettre de R. Cyr. du Bureau d'Hygiene Provincial

" Henri Robert.

Reclamations de M Grandmont.

Et la séance est levée

Joseph Pagnon  
Maire

Rene Munnich  
Greffier par lui

Provine de Quebec

Cite du Cap-d-la Madeline

Se une assemblee generale du conseil  
de la cite du Cap-d-la Madeline.  
Assemblee tenue au lieu et place  
ordinaire des sessions du Conseil a  
l'Hotel-de-ville, lundi, ce vingt septieme  
jour du mois de juillet. mit neuf  
Cent vingt cinq. a sept heures de  
l'apres-midi. A laquelle assemblee  
etaient presents Son honneur le Maire  
M. Arist Pagnon. M.M. les echevins  
E. Arsenneau. Lucien Massicotte. Louis  
Derault. Edmond Gauthier et  
Armand Lecuyer formant quorum  
sous la presidence du maire au  
fauteuil.

1250 Propose par l'echevin E. Arsenneau  
appuyé par l'echevin Lucien Massicotte  
et resolu que les minutes de la  
derniere assemblee soient adoptees  
telles que lues. Adopte

1251 Propose par l'echevin E. Arsenneau  
appuyé par l'echevin J. Gauthier  
et resolu que les comptes suivants soient  
payes

Gedem Lingral & Al. Cite	\$ 180.00 -
L. P. Lacroix. 3 Annes.	3.50 -
Messe Normandin & Al. Cite	225.54 -
Eng. L'Orange. Cite	75 -
J. de L'Orange et Al.	221.39 -
J. B. L'Orange Cite	30.13 -
Cite du Cap de la Madeleine	10.00 -
Nink Shore Power Co Ltd.	189.06 -
J. B. L'Orange Cite	16.10 -
Jos Laumette Cite	20.00 -
Dame Vve Thibault. Cite	405.00 -
John T. O'Rilly. Cite	25.00 -
Jos Gaurri & Fils Cite	44.16 -
Liste de pai du 18 au 24 Juillet 25	307.40 -

Total \$1678.03

adopté

1252  
Propose par l'echemin L. Massenaith appuye  
par l'echemin A. L'Orange et resolu que  
le developpement commercial et indus-  
triel de la partie ouest de la Cite du  
Cap-de-la-Madeleine, exige que la branche  
de l'est de la riviere St Maurice, qui  
est entree a la limite de notre cite  
soit rendue navigable pour un tirant  
d'eau de seize pieds en tout temps de  
la saison de navigation; que pour  
ces fins le conseil appuie fortement  
la demande que fera M. Art. L.  
Desautniers, M. P. et deputé du comite  
de Champlain aux fins de faire  
entreprendre immediatement le  
dragage de la dite branche. Le  
Conseil insiste surtout sur le fait  
que ce travail aidera grandement a  
la cite a résoudre le probleme d'apres  
guerre en fournissant au moyen  
des nouveaux chautiers qui y seront  
operés du travail a nombre d'ouvriers  
qui sont actuellement sans emploi.  
Que copie de la presente soit

transmise à l'honorable ministre  
des travaux publics Canada et à  
M. Art. L. Desautels M.P.

Adopté

1253. Propose par l'échevin E. Gauthier, appuyé  
par l'échevin L. Duroault et résolu  
que l'ingénieur soit autorisé à acheter  
un char de pierre concassée pour ses  
travaux

Adopté

1254 Propose par l'échevin E. Gauthier, appuyé  
par l'échevin E. Arseneau et résolu  
que la soumission de M. Pierre Lorange,  
pour le faire soit acceptée suivant  
avis et la soumission de M. L.  
Bussut pour l'année de l'ouest est  
Adopté.

1255 Propose par l'échevin L. Duroault, appuyé  
par l'échevin E. Gauthier et résolu que  
le trésorier soit autorisé à acheter  
le 4 août prochain pour le montant  
des taxes, les frais et les taxes arriérées

Adopté

1256 Propose par l'échevin A. Lemire, appuyé  
par l'échevin E. Gauthier et résolu que  
l'ingénieur soit autorisé de se procurer  
une machine de tonnes de puissance  
de presse de M. F. Couture @ \$1.75  
la tonne livrée sur les lieux

Adopté

1257 Livre de l'Union des Municipalités. En conseil  
Rapport de l'ingénieur seigneurial. "  
Union Internationale des Villes. "  
Service Honde de l'ingénieur. "  
Commission Scolaire re taxes "  
Bell Téléphone re poteaux. "  
Requête de Jean Honde. Accordie  
Soumission de M. Arcand + F. Couture  
" O. Lorange + L. Bussut  
Livre de G. Luyral et E. Arcand  
et la séance est levée

Duroault P. J. Bussut  
Bonne souscrite  
Grande  
griffes

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap. de la Madeleine, Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'hôtel de ville lundi, ce dixième jour d'août mil neuf cent vingt cinq à sept heures de l'après-midi. A laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Omer Pagnier. M. M. les échevins Arsenneau, Masserotte, Deveau, Gauthier et Lemire formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1258

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin L. Deveau et résolu que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues. Adopté

1259

Proposé par l'échevin E. Gauthier appuyé par l'échevin L. Deveau et résolu que les comptes suivants soient payés. En amendement. L'échevin Lemire s'oppose au compte ci-après de \$ 95.65 en faveur de M. Pierre Lavigne, pour un char de foin parce qu'il n'est pas classé; l'amendement n'ayant pas de second, la proposition principale est adoptée.

Liste de pai du 25 au 31 juillet 25.	✓	274.65
Liste de pai du 25 au 31 juillet 25	✓	87.90
Liste de pai du 1 au 7 août 1925	✓	118.20
Liste de pai du 1 au 7 août 1925.	✓	434.88
Pierre Lavigne. Cité.	✓	95.65
Le Protonotaire. 3 Rentes	✓	682.05
J. B. Lavigne. Cité	✓	6.90
J. H. Giroux. 3 Rentes	✓	46.66
Theophile de Lotteville & al. Cité	✓	221.39
Messe Normand & al. Cité.	✓	225.54
Bell Telephone Co. 3 Rentes.	1	20.08

J. B. Lavigne, Cite	18.68
North Shore Power Co Ltd Cite	192.88
La Cite du Cap de la Madeline.	32.84
Bureau d'Enregistrement, M. G. de B.	3.00
Ernie Bousvert, Cite	75.00
Burrell Lumber Co Ltd. 3 Rues	89.32
Orphelinaat Agricole St Joseph, Vaurot.	23.94
Le Nouvelliste, 3 Rues	26.60
J. B. Lavigne, Cite	94.25
Eugene Lavigne, Cite	1.20
Paul Bouches, Cite	50.00
Bureau d'Enregistrement M. G. de B.	21.70
Canadian Pacific RR, 3 Rues	.43
Mrs Gauvre & Fils, Cite	594.19
T. J. Moore & Cie, Quebec	6.75
M. Bellefeuille, Cite	209.66
Northern Electric Co. Montreal	31.57
A. E. Parent 3 Rues	18.50
Rachelau & Freres, Cite	5.40
Thomas Veru, Cite	10.45
W. Garry & al, Cite	403.32
J. B. Lavigne, Cite	2.00
J. H. Ruel de Collet Cite de 3. R.	25.00
Map. Normandus, Cite	4.10
J. H. Massicotte & Freres Ltee, Cite	757.94
Francois Courteau, Cite	36.75
Bureau d'Enregistrement, M. G. de B.	1.90
St Maurice Paper Co, Cite	.96
	<hr/>
Total	\$4952.73

Adopte.

1260

Propose par l'ingenieur Ernest Arsenault, approuve  
par l'ingenieur E. Gauthier et resolu que  
l'ingenieur soit autorise a acheter  
de M. M. H. Massicotte & Freres Ltee au  
prix de \$295.<sup>00</sup> une pompe de 3 pouces  
d'aspiration, 3 pouces de decharge  
avec moteur a gazolene 1 1/2 H.P. Capacite  
2400 gallons, suivant commission adopte

1261

Propose par l'ingenieur A. Lemire, approuve

par l'échevin E. Gauthier et résolu que la demande de M. L. J. Grenier soit accordée à condition qu'il ne vienne pas sur le trottoir. Adopté

1262 Proprié par l'échevin E. Arseneau appuyé par l'échevin R. Lemire et résolu que ce conseil a appris avec regret la mort de M. Oscar Richard, le conseil prie les familles Pagi et Labrecque d'accepter les sympathies des membres du conseil de la cité du Cap de la Madeleine. Adopté

1263 Proprié par l'échevin E. Arseneau appuyé par l'échevin L. Desrochers et résolu que l'ingénieur soit autorisé de demander des soumissions pour des pompes devant les plans et devis déposés devant le conseil. L'ingénieur est aussi autorisé à faire imprimer ces devis et plans. Chaque soumissionnaire devra déposer sa soumission avant 4 P.M. le 8 septembre 1925. Elle devra être accompagnée d'un chèque en garantie au montant de 10% de la somme de la soumission. Le conseil s'engage à retourner les chèques des soumissionnaires qui se verront refuser le contrat, mais gardera jusqu'à parfait parachèvement le chèque de l'ingénieur soumissionnaire. Le conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucun des soumissionnaires. Adopté

1264 Proprié par l'échevin E. Arseneau appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que l'ingénieur demande des soumissions d'hui au 17 août prochain pour un char de bois de 18 pouces. Adopté



1265 Propose par l'échevin A. Lemire appuyé par l'échevin E. Arsenneau et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire la clôture dans la côte chez M. Morneau

Adopté  
1266. Je Ernest Arsenneau, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeline donne avis de motion qu'en la manière voulue par la loi je proposerai un règlement d'emprunt pour la somme de \$30.000 pourvoyant à emprunter les deniers nécessaires pour les fins de la Municipalité: à savoir \$5000 pour payer la quote part de la route Ste Marthe au gouvernement provincial; \$270 pour payer les gratias à neque et une voiture; \$200 pour terrasser et cendrer la rue DesBlais \$750 pour ouvrir, cendrer et terrasser la rue St Louis de la rue Beauchemin à la rue Notre Dame; \$1100 pour la construction d'une écurie; \$450 pour ouvrir la rue Bonaventure à la voie du C.P.R. \$500 pour terrasser, cendrer, les rues Impériale, de la rue Royale à la rue Richelieu; la rue Richelieu, de la rue Impériale à la rue Ste Madeleine; La rue Ste Madeleine de la rue Impériale à la rue Bonaventure. \$1225 pour denser la rue Notre-Dame: ainsi des rues Rochefort et St Jean Baptiste, l'élargir, la paver en béton, faire le trottoir ainsi que sur les entrées des rues Rochefort et St Jean Baptiste; \$2000 pour payer et construire des conduites de service d'aqueduc \$2500 pour payer et construire des conduites d'aqueduc sur les rues Thibault, St Valere et du Parcmanne pour fournir l'eau aux constructions nouvelles en 1925; \$2500 pour payer

#  
de Service

et construire de nouvelles conduites  
d'égout à demande, \$1200 pour la  
construction d'un drain sur la rue  
St Valere; Intreau et du Pauchaire  
pour satisfaire au besoin de la  
construction de 1925; \$1515 pour protéger  
en beton armé les décharges de égouts  
collecteurs à la entrée Dompier et à la  
entrée de La Feuille; \$800 pour la  
exécution de 20 puitsards. \$8000  
pour la construction d'un drain collec-  
teur de la rue St Joseph à aller  
chez M. J de Grandmont, rue  
Notre Dame; \$1000 pour ouvrir la  
rue St Madeleine entre les rues  
Bellivie et St Laurent. \$990 pour  
courage, commissions, etc.

René Audemore	Technicien
Livre de Dame Vre Joseph Gagné	Comité Populaire
Rapport de l'auditeur	En conseil
Livre de L. J. Gagné	Accordé
Livre de H. de Grandmont	En conseil
Requête de O. Berquin	Comité de Populaire
Ministre des Travaux Publics, Canada.	En Conseil.
La Banque Canadienne Nationale.	En conseil
et la source est laide	

Donald Poirier  
Marie  
Romeo Brunelle  
Guffin p.t.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une assemblée régulière du conseil  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Assemblée  
tenue au lieu et place ordinaire des  
sessions du conseil à l'hôtel de ville  
lundi ce dix septième jour d'août  
mil neuf cent vingt cinq à sept heures  
de l'après-midi. À laquelle assemblée

étaient présents au même le  
maire Donat Daguin, M. M. les  
échevins Arsenneau, Devault,  
Gauthier, Lemire et Lamerque  
formant quorum sous la presi-  
dence du maire au fauteuil.

1267

Proposé par l'échevin L. Lemire,  
appuyé par l'échevin L. N. Lamerque  
et résolu que les minutes de la  
dernière assemblée soient adoptées  
telles que lues Adopté

1268

Proposé par l'échevin L. N. Lamerque  
appuyé par l'échevin E. Gauthier et  
résolu que les comptes suivants soient  
payés: -

Parc liste du 8 au 14 Aout 1925	645. <sup>55</sup>
A. J. Smith Sons Rivers	10. <sup>00</sup>
North Shore Power Co Ltd	16. <sup>60</sup>
Eugene Bertrand Cité	52. <sup>30</sup>
Le Branché des Affaires Municipales	10. <sup>00</sup>
J. B. Lamerque Cité	19. <sup>40</sup>
Alex. Herms. Cité	. <sup>90</sup>
D. La Belle Isle	12. <sup>50</sup>
Mrs Lamerque. Cité	297. <sup>60</sup>
Pelletier & Cloutier Freres	32. <sup>00</sup>
Business System Ltd Fronts.	63. <sup>50</sup>
Mrs Lamerque. Duane de la Parade	5. <sup>00</sup>
Patrick Dupont Cité	8. <sup>50</sup>
Total	\$1.173. <sup>85</sup>

Adopté

1269

Proposé par l'échevin E. Arsenneau -  
appuyé par l'échevin L. Devault et  
résolu qu'un char de gros de 18"  
soit acheté de H. Massicotte & Freres  
Sté au prix de \$1.<sup>38</sup> le pied courant  
Adopté

1270

Proposé par l'échevin E. Arsenneau  
appuyé par l'échevin L. N. Lamerque  
et résolu que le règlement de la cité

No 78 soit adopte en premiere et  
deuxieme lecture, en y ajoutant que  
" attendu qu'il est necessaire pour  
la cite de construire une galerie  
d'eau "

Attendu qu'il reste de disponible  
sur le reglement No 71 une somme  
de \$1317.<sup>60</sup> apres que toutes les obligations  
contractees en vertu du dit reglement  
ont ete payees, la dite somme etant en depot a la  
Banque Canadienne Nationale, etc.  
La cite est autorisee a utiliser la dite  
somme pour payer le cont de la  
dite galerie

Adopte

1271

Propose par l'ecrivain L. N. Lanquet  
appuyé par l'ecrivain E. Gauthier  
et resolu que la cite garantie la  
somme de \$1000 pour l'oeuvre  
du dispensaire de la grille de lait  
pour subvenir aux depenses de  
l'annee 1925

Adopte

1272

Propose par l'ecrivain E. Gauthier  
appuyé par l'ecrivain A. Lemire  
et resolu que l'edifice soit  
autorise de faire installer un  
bau dans l'appartement du  
chef de police.

adopte

1273

Propose par l'ecrivain A. Lemire  
appuyé par l'ecrivain L. Desautel  
et resolu qu'une lumiere de  
rue est autorisee pour etre placee  
sur le busseau poteau, rue Ste  
Marie a partir de la rue de La Fruille

Adopte.

Demande de Jrs Carignan.  
Reglement No 78.  
Et la séance est levée.

En conseil  
En conseil

Donat Pagnier  
Maire  
Roméo Duguesseau  
Greffier Jrs. Livi.

Promue de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale du  
Conseil de la Cite du Cap. de la Ma-  
deleine, Assemblee tenue au lieu  
et place ordinaire des sessions  
du Conseil a l'Hotel-de-ville le lundi  
Ce vingt quatrieme jour du mois  
d'août mil neuf cent vingt cinq.  
a sept heures de l'apres-midi

A laquelle assemblee etaient presents  
Son Honneur le Maire Ernest Pagnier  
M. M les echevins Arseneau, Decault  
Gauthier, Lemire. Lameyne formant  
quorum sous la presidence du  
Maire au fauteuil.

1275

Propose par l'echevin L. N. Lameyne  
appuye par l'echevin Armand Lemire  
et resolu que les minutes de la der-  
niere assemblee soient adoptees telles  
qu'elles. Adopte

1276

Propose par l'echevin L. N. Lameyne appuye  
par l'echevin A. Lemire et resolu que  
les comptes suivants soient payes:

Isle de pain du 15 au 21 Aout 1925	✓	577.95
Filles de Jesus. Cite	✓	60.00
St Maurice Valley Chronicle. Hiver	✓	7.60
Therophile de Littleville & al. Cite	✓	221.39
Urcisse Normandus & al Cite	✓	225.54
J. B. Lorange. Cite	✓	7.61
North Shore Power Co Ltd	✓	190.29
Bureau d'Enregistrement. St. G. & B.	✓	2.10
Romeo Mornissette. Cite	✓	35.00
J. B. Lorange. Cite	✓	3.18
Eug Lorange. "	✓	2.55
	Total	\$ 1,333.21

adopte

1277

Propose par l'echevin E. Arseneau,  
appuye par l'echevin L. N. Lameyne  
et resolu que le reglement no 78

pour autoriser la cité à emprunter \$30,000 pour ses fins soit adopte en troisième lecture ainsi que ses amendements qui consistent à réduire la vie de l'emprunt de quarante à vingt ans; à rembourser le dit emprunt par versements annuels et en série suivant le tableau à l'article 9 du dit règlement et en confirmant l'amendement fait en première et deuxième lecture.

Adopté unanimement

1278

Propose par l'échevin L. N. Lamerque - appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que le Maire soit autorisé à signer les contrats des propriétés acquises par la cité lors de la suite pour taxes exécutés le 6 Aout 1924

Adopté

1279

Propose par l'échevin Ernest Arsenault appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que la cité s'engage à acheter le terrain de M. M. Albert et Willie Richelieu, lot No 111, du cadastre de St. Marie du Cap de la Madeleine, suivant un plan en date du 15 Aout 1925, préparé par M. Ben. Binguers, A.É. Le dit terrain étant situé à la prise d'eau au pied du coteau, mesurant  $1\frac{1}{2}$  arpent de largeur, par 2 arpents de profondeur, au prix de \$2226, payable le 15 Janvier 1926, et portant intérêt d'ici à la date de paiement au taux de 6%. Il est entendu que les deux parties paieront leurs frais respectifs faits à date. Le notaire L. P. Mercier, est autorisé à préparer un contrat en conséquence pour la prochaine séance du Conseil.

adopté

Le en simul. Rapport de l'ingénieur.  
 re. règlement no 78.  
 Le règlement no 78  
 Et la séance est levée

Adopté.

Léon Papayin  
 Maire  
 René Dumont  
 Greffier.

Procès de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du  
 Conseil de la cité du Cap de la Ma-  
 deleine. Assemblée tenue au lieu  
 et place ordinaire des réunions du  
 conseil à l'hôtel-de-ville, lundi le  
 treute et unieme jour du mois d'août  
 mil neuf cent vingt cinq à sept  
 heures de l'après-midi. à laquelle  
 assemblée étaient présents son  
 honneur le maire, M. M. les échevins  
 Massicotte, Arseneau, Descaulx,  
 Gauthier, Lemire et Lahecque formant  
 quorum sous la présidence du  
 maire au fauteuil

1280 Proposé par l'échevin L. N. Lahecque, appuyé  
 par l'échevin G. Lemire et résolu que les  
 minutes de la dernière assemblée soient  
 adoptées telles que lues.

Adopté

1281 Proposé par l'échevin L. N. Lahecque,  
 appuyé par l'échevin G. Gauthier et  
 résolu que les comptes suivants  
 soient payés.

Liste de paye 22 au 28 Aout 1925		711.15
Mairie de la ville, Québec		136.12
Oscar Morin	"	10.00
La Presse.	Montreal	18.60
J. B. Loranger	Cité	8.27
Le Bien Public	3 Rues	39.38
St. Maurice Valley Chronicle	"	9.00

J. B. Lorange. Cte.	47.63
Wilfrid Gauthier et al.	403.32
Total	1383.47

Adopte.

1282 Propose par l'echerme L. N. Lamerque appuyé par l'echerme E. Gauthier et resolu que l'ingenieur soit autorise a faire sonder l'entree du St Maurice et a preparer les plans necessaires aux fins du conseil

Adopte

1283 Propose par l'echerme L. N. Lamerque appuyé par l'echerme E. Gauthier et resolu que l'ingenieur soit autorise a proteger les droits de la cite dans l'affaire de delimitation de la rue Thibeau.

Adopte

1284 Propose par l'echerme E. Arsenault appuyé par l'echerme E. Gauthier et resolu que le conseil de la cite accepte l'offre du Curé E. Fussey, re la canalisation de la rue Montplaisir en date du 3 aout dernier pour l'achat de la dite canalisation pour une somme de \$600. payable dans les deux ans

Adopte

Regrets de Noel Guin, referé a l'ingenieur.  
 " Gustave Carignan " "  
 " La Reue Municipale " En conseil.  
 Et la seance est levée

Emil Poirier

Maire

Prés de Jettinville

Greffier

Procurer de Quebec  
 Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale du conseil de la cite du Cap. de la Madeleine, Assu. lie tenue au lieu et place ordinaire des seances du conseil a l'hotel de ville Mardi, ce cinquiesme jour du mois de



Septembre. Quel neuf eunt muph  
 chuy à sept heures de l'après-midi.  
 A laquelle assemblée était present  
 Son honneur le maire Donat Pagnon  
 et les échevins Arseneau, Massucotte  
 Demuth, Saubier, Lemire et Labèque.  
 Formant quorum sous la présidence  
 du maire au fauteuil

1285

Propose par l'échevin A. Lemire  
 appuyé par l'échevin E. Arseneau  
 et résolu que les minutes de la  
 dernière assemblée soient adoptées  
 telles que lues. Adopté

1286

Propose par l'échevin L. Massucotte  
 appuyé par l'échevin A. Lemire  
 et résolu que les comptes suivants  
 soient payés.

Total de paie du 29 aout au 4 Sept. 1925.		\$ 694.98
Cité du Cap de la Madeleine	✓	10.00
Banque Nationale. Cité.		92.11
Wilk Shoe Power Co Ltd	✓	206.06
Benoit Vivier. Cité	✓	34.15
Le Registrateur St. G. de B.	✓	3.00
E. Arseneault. Cité	✓	2.00
Bell Telephone Co Ltd. 3A.	✓	19.68
	Total	\$1061.98
		Adopté

1287

Propose par l'échevin Lucien Massucotte  
 appuyé par l'échevin E. Arseneault  
 et résolu que le greffier soit autorisé  
 à acheter la machine à cheques au  
 montant de \$70. de la Cie Photocopy  
 Sales Agency de Montréal et que le  
 trésorier et le maire soient autorisés  
 à signer un cheque pour ce montant  
 Adopté

1288

Propose par l'échevin E. Arseneau. Secn.  
 d' par l'échevin L. Demuth et résolu  
 que le coupon No 6 de la dette n. 6  
 0067 réclamé par les revenus  
 de l'Asile du Bon Pasteur

sont payés et que la banque soit avisée en conséquence.

1289

Proprié par l'échevin A. Lemire appuyé par l'échevin L. Massicotte que les submissions pour pompes ouvertes à la présente séance soient renvoyées pour considération à la prochaine séance.

Adopté.

1290

Proprié par l'échevin E. Gauthier appuyé par l'échevin Aru Lemire et résolu que la présente séance soit ajournée pour une heure afin de permettre au Conseil de s'occuper en comité des finances.

Adopté.

et la séance est levée pour la durée d'une heure.

Le Conseil se réunit de nouveau, à la date ci-dessus mentionnée et au même lieu et place, tous les membres du Conseil y assistant sous la présidence du maire au fauteuil, à dix heures de l'après-midi.

1291

Proprié par l'échevin Lucien Massicotte appuyé par l'échevin E. Arsenault et résolu que sans préjudice aux droits de la cité et pour acheter sa paix, la cité décide de régler toutes ses causes pendantes avec M. M. L. P. Mercier et Pierre Lavigne, ou l'un ou avec l'autre, et autorise le maire et l'avocat légal de la cité à régler, par les demandeurs payant toutes leurs taxes et les frais d'annonces de vente des terrains, chaque partie payant ses frais et chaque cas à être réglé indépendamment.

Adopté.

et la séance est levée

✠ M. M. P. Arsenault  
Maire

M. M. L. P. Mercier  
Maire

Promue de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine  
 A une assemblée générale du conseil de  
 la cité du Cap de la Madeleine, tenue  
 tenue au lieu et place ordinaire des  
 sessions du conseil à l'hôtel-de-ville, le lundi  
 à quatorzième jour du mois de septembre  
 mil neuf cent vingt cinq à sept heures  
 de l'après-midi. A laquelle assemblée  
 était présente, son honneur le maire  
 Donat Pagnon, M. M. les conseillers Arsenault,  
 Massicotte, Devault, Gauthier, Labeque  
 formant unanimité sous la présidence du  
 maire au fauteuil

1293

Proposé par l'échevin L. N. Labeque  
 appuyé par l'échevin E. Arsenault  
 et résolu que les minutes de la dernière  
 assemblée soient adoptées telles que  
 lues. Adopté

1294

Proposé par l'échevin L. N. Labeque  
 appuyé par l'échevin E. Gauthier  
 et résolu que les comptes suivants  
 soient payés

Liste de paye du 5 au 11 Sept 1925.	✓	575.88
Patrick Dupont. Cité	✓	7.25
J. B. Lorange. Cité	✓	99.02
L. Borsvert. Cité	✓	37.50
Pierre Lorange. Cité	✓	37.50
Jrs. L. Fortin. 3 Rivières.	✓	11.95
Urcisse Normandin & al. Cité	✓	225.54
Theophile de Lottinville & al. Cité.	✓	221.39
H. Massicotte & freres Lii. Cité	✓	862.40
Burrill Lumber Co Ltd. 3 Rivières.	✓	206.71
Le Nouvelliste Lii. 3 Rivières	✓	8.40
L. P. Lacroix. 3 Rivières.	✓	2.25
M. Bellefeuille. Cité	✓	270.37
J. A. Donat Chagnon. 3 Rivières.	✓	16.00
J. D. Garneau. Cité	✓	26.00
Pelletier & Cloutier. 3 Rivières	✓	36.00
P. V. Ayotte. 3 Rivières	✓	12.00

Montreal Daily Star, Montreal,	✓	13.75
J. R. Payne, Cite	✓	7.60
Rockelean & Freres, Cite	✓	31.45
Paul Dorset, Cite		1.80
H. Massicotte & Freres Ltée, Cite	✓	470.99
Jos. Savin & Fils, Cite	✓	176.20
Total		\$3,357.95

adopté

1295

Proposé par l'échevin E. Arsenneau  
 secondé par l'échevin E. Gauthier  
 et résolu que la soumission de la  
 Canadian Fairbanks Morse Co Ltd  
 et de M. M. H. Massicotte & Freres  
 ont été acceptées pour fournir et  
 installer les pompes et leurs acces-  
 soires suivant leur soumission  
 pour la somme de huit mille pen-  
 tes et suivant les conditions du  
 devis

Adopté unanimement.

1296

Proposé par l'échevin E. Arsenneau, appuyé  
 par l'échevin E. Gauthier et résolu que  
 le contrat du notaire L. P. Mercier, re l'achat  
 du terrain de M. M. Albert et Wilhelme Roche-  
 leau soit accepté avec la modification  
 suivante: a savoir: - que le terrain  
 devra être borné au nord-ouest par  
 une ligne passant a quinze (15) pieds  
 en haut du sommet du coteau, Le  
 Maire et le greffier sont autorisés  
 a le signer comme tel que mentionné ci-  
 dessus et lorsqu'un certificat du bureau  
 d'enregistrement aura été produit  
 comme quoi ce terrain est clair de  
 tout hypothèque et de toute charge

Adopté

1297

Proposé par l'échevin E. Gauthier  
 appuyé par l'échevin L. N. Labrecque  
 et résolu qu'une lumière soit autorisée  
 sur la rue Timpine au centre de la terre  
 de M. David Lorange, l'ingénieur

est autorisé à faire l'arrondissement  
du coin des rues du Sacre-cœur et  
Notre Dame, en béton. Adopté

1298

Proposé par l'échevin L. M. Lamèque  
approuvé par l'échevin C. Gauthier  
et résolu que l'ingénieur soit autorisé  
de faire faire un mur en béton  
chez M. Dumas, coin des rues Montplaisir  
et Notre Dame et sur la rue Ste Madeleine  
et St Téléphore chez M. Lapointe

Adopté

1299

Je, Lucien Brassicotte, échevin de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine donne  
avis de motion qu'en la manière  
voulue par la loi et surtout les régle-  
ments de la Cité, je proposerai un  
réglement pourvoyant l'imposition des  
taxes nécessaires aux fins de payer  
et de défrayer le coût et les dépenses  
de l'administration de la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine, et certains travaux  
permanents devenus urgents par suite  
du développement de la Cité pour l'an-  
née 1925; les dites taxes devront être  
prélevés sur toutes les propriétés  
imposables telles qu'elles apparaissent  
au rôle d'évaluation pour l'année  
1925 et surtout un rôle de perception  
à être fait comme suit:

- 1<sup>o</sup> - Une taxe de une piastre par  
cent piastres d'évaluation sur toutes  
les propriétés imposables telles que  
portés au rôle, comprenant les terrains,  
les bâtisses et les machines;
- 2<sup>o</sup> Une taxe de une piastre par cent  
piastres sur toutes les terres en culture.
- 3<sup>o</sup> Une taxe de trente cinq centimes par  
cent piastres, comme taxe spéciale  
imposée sur toutes les propriétés imposa-  
bles de la ville pour payer le coût des

travaux permanents divers nécessaires pour la cité:

4° - Une taxe de cinq pour cent (5%) sur la valeur locative des propriétés louées dans les limites de la cité

5° - Un intérêt de 6% sur tout emprunt dû après que le rôle de perception aura été suranté jours en face:-

Lucien Mascotte Echevin.

1300  
Je Lucien Mascotte, echevin de la Cité du Cap. de la Madeleine, Annee Ains de motion qu'en la maniere voulue par la loi et suivant les reglements de la cité, je proposerai un reglement pourvoyant à l'imposition des taxes nécessaires aux fins de payer et de depayer le cent et les dépenses de l'administration de la Cité du Cap. de la Madeleine pour l'année 1925. Les dites taxes devront être prélevées sur toutes les propriétés imposables, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation pour l'année 1925 et suivant un rôle de perception à être fait comme suit:

1° Une taxe de une piastre par cent piastres d'évaluation sur toutes les propriétés imposables telles que portées au rôle comprenant les terrains, les batisses et les machines

2° Une taxe de une piastre par cent piastres d'évaluation sur toutes les terres en culture

3° Une taxe de cinq pour cent (5%) sur la valeur locative des propriétés louées dans les limites de la cité

4° Un intérêt de 6% sur tout emprunt dû après que le rôle de perception aura été suranté jours en face

Lucien Mascotte echevin

Lu rapport de l'Ingénieur sur rue Drou-  
daine et du Sanctuaire  
Et la séance est levée

J. M. Pagnier  
Maire  
Municipal  
Greffier

Mairie de Québec  
Cité du Cap de la Madeleine

D'une assemblée générale du conseil  
de la cité du Cap de la Madeleine,  
assemblée tenue au lieu et place  
ordinaire des sessions du conseil à  
l'hôtel-de-ville, lundi ce mois et  
même jour du mois de septembre  
mil neuf cent vingt cinq à sept  
heures de l'après midi, à laquelle  
assemblée étaient présents M. M.  
honneur le Maire. M. M. les conseillers  
Arseneau; Grassicotte; Dèveault;  
Gauthier; Lefebvre formant quorum  
sous la présidence du Maire au  
fauteuil.

1301 Proposé par l'échevin E. Arseneau; appuyé  
par l'échevin E. Gauthier et résolu  
que les minutes de la dernière assem-  
blée soient adoptées telles qu'elles.

Adopté

1302 Proposé par l'échevin E. Gauthier; appuyé  
par l'échevin E. Arseneau, et résolu  
que les comptes suivants soient payés.

Lodi de paie du 12 au 18 Sept 1925	✓	279.40
" " " 12 au 18 " 1925	✓	154.40
Paul Boucher. Lodi	✓	9.45
L'Ange & Freres. Cité	✓	408.75
Canadian Paupers R.R.	✓	36.58
Wilk Shoe Power Co Ltd	✓	191.39
Theophile de l'Estimille & Co	✓	221.39
Musse Normand & Co	✓	225.54

Nap. Trommeau. Cite	0.35
Pierre Pichet. Cite	9.30
Dame Valere Thibault. Cite	53.20
J. H. Guin. Rivieres	51.95
Ed. Leblanc. Cite	2.50
J. B. Lorange. Cite	100.30
Adelard Lacroix. Cite	1.60
Benoit Vinet. Cite	4.40
M. Samuette. Cite	256.26
J. B. Lorange. Cite	35.50
Total.	\$2,042.66

Adopte

1303. Propose par l'echevin E. Arseneau, appuyé par l'echevin E. Guithier et résolu que ce conseil a pris connaissance de du résultat du vote des propriétaires fonciers, regardant le règlement numero cinquante et dix huit voté les seize et dix sept septembre 1925 et l'adopte a toutes fins que de droit

Adopte

1304. Le Lucien Massouette, echevin, retire l'avis de motion 1299 fait et passé à la dernière séance du conseil aux fins de prélever différentes taxes et entre autres une taxe spéciale de trente cinq centus lequel avis est annulé et rescindé a toutes fins que de droit

Echivain

1305. Propose par l'echevain Lucien Massouette appuyé par l'echevain Ernest Arseneau, et résolu que le règlement numero cinquante et dix neuf, renvoyant à l'impôt de la taxe fin 1925 soit adopté en première et deuxième lecture, sans amendement.

Adopté unanimement



1306

Proprié par l'échevin E. Gauthier  
appuyé par l'échevin A. Lemire  
et résolu qu'une lumière soit  
autorisée au coin de la rue projetée  
et St Irene, et une autre au nord  
de la rue Ste Madeleine, sur la  
rue St Antoine à l'extrémité nord  
ouest. Adopté.

Lu rapport du vote sur le plan no 78

Lu règlement no 79.

Lettre de J. H. Verres.

En conseil

Jeuneur Doctor Sales Ltd.

En conseil

Roy et Impri Montreal.

En conseil

Roy et Impri Montreal.

En conseil

Et la séance est levée

Ernest Pagnier

Maire

Romeo Amossety

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

Assemblée tenue au lieu et place  
ordinaire des sessions du conseil  
à l'hôtel-de-ville, lundi, ce vingt huitième  
jour du mois de septembre mil neuf  
Cent vingt cinq à sept heures de l'après  
midi à laquelle assemblée étaient  
présents son honneur le maire, Donat  
Pagnier, M. M. les échevins, Arseneau  
Dereault, Gauthier et Lemire formant  
quorum sous la présidence du maire.

Proprié par l'échevin E. Arseneau, appuyé  
par l'échevin E. Gauthier et résolu que  
les minutes de la dernière assemblée  
sont adoptées telles que lues

Adopté

1308

Proprié par l'échevin E. Arseneau

appuyé par l'échevin E. Gauthier

et résolu que les comptes suivants soient payés -

Paul Omet -	1	1.75
Oscar Morin. Québec	1	10.00
Dr Labarre Cete	1	3.00
The Contract Record. Toronto	1	6.60
Rochilieu & Freres Cete	1	38.55
Magnique Arcand. Cete	1	12.00
Alphons Thibeault. Cete	1	3.45
Nap Mmpleurs. Cete	1	19.92
J. B. Lavanger. Cete		117.97.
Case listé du 19 au 25 Sept 25		226.85
" " " " "		369.90
		<hr/>
Total		\$809.99

1309 Proprié par l'échevin E. Arsenneau appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que la commission de M. J. B. Lavanger soit acceptée pour un char de ciment à raison de 66 1/2 centus le sac livré à la station de police; L'ingénieur ne devra ordonner ce char que lorsque le sous-ministre des affaires municipales l'aura avisé que le règlement No 78 est approuvé

Adopté

1310 Proprié par l'échevin E. Arsenneau; appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que le règlement No 79 autorisant la cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever d'après le rôle d'évaluation les montants nécessaires pour payer le cens et les dépenses de l'administration de la cité pour l'année fiscale 1925 soit adopté en troisième lecture.

Adopté unaniment

1311 Proprié par l'échevin E. Arsenneau appuyé par l'échevin L. Dureau

et résolu que le conseil autorise M. Eugène Bellefeuille, des Trois-Rivières à compiler un almanach des adresses de la cité pour les années 1925 et 1926, M.

Bellefeuille aura le droit de consulter les livres de la Corporation lorsqu'il pourra y trouver des informations nécessaires à son ouvrage. Il est entendu que la cité dégage toute responsabilité envers quiconque transigera avec M. Bellefeuille en rapport avec cette entreprise, il devra fournir des copies de chaque almanach gratuitement pour l'usage de la Corporation.

Adopté

1312

Propose par l'échevin E. Arsenault appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que M. M. Alfred Descléts, Adelaïde Croteau et Lucien Bailly. soient nommés évaluateurs pour faire la révision du rôle d'évaluation pour 1926 avec M. Bailly comme président. Leurs emplacements seront de cinquante centus de l'heure. Ils devront faire le recensement de l'aqueduc en même temps et huit heures de travail par jour.

Adopté

1313

Propose par l'échevin E. Gauthier appuyé par l'échevin Lo. Devault et résolu qu'une lumière soit autorisée au nord de la rue Toupin à l'extrémité Nord-Ouest de la rue Dorval.

Adopté

1314

Propose par l'échevin E. Gauthier appuyé par l'échevin A. Lemaire et résolu que l'ingénieur demande des

pris pour un malaxeur a beton  
de 14 de vixx cube

adopté

1315

Propose par l'echerme E. Arseneau  
appuyé par l'echerme E. Gauthier  
et résolu que M. Romeo Morissette  
soit nommé greffier de la  
cité aux conditions de son enga-  
gement par la résolution No 1114  
faite et passée à la séance du  
14 avril 1925

b-188

1316

Propose par l'echerme E. Arseneau  
appuyé par l'echerme A. Lemire et  
résolu que ce conseil desire  
rencontrer le conseil de la cité  
des Trois-Rivieres, aux Trois-Rivi-  
res, à telle date et à tel endroit  
qu'il desirera et designera au gref-  
fier de cette cité par lettre

adopté

Lettre de M. L. J. Guenier lu en conseil  
Lettre de M. U. W. Pousseau sans considération  
Et la séance est levée

Donat Pagnin  
Maire  
Romeo Morissette  
Greffier

Je soussigné, Romeo Morissette,  
Greffier de la cité du Cap-de-la-  
Madeline, jure que je remplirai  
ma charge au meilleur de ma  
connaissance, ainsi que Dieu  
me verra en aide

Assermenté devant moi  
ce trentième jour  
du mois de septembre 1925

Romeo Morissette

Donat Pagnin  
Maire

Greffier

Mes Messieurs évaluateurs pour  
la session du rôle d'évaluation  
pour 1926 j'vous salue personnellement  
de faire votre devoir, avec fidélité  
et sans partialité au meilleur  
de notre connaissance. Qu'avec  
que Dieu vous soit en aide

Assermenté devant moi Lucien Bailly  
Ce trentième - jour de Alfred Deribet  
mois de septembre  
mil neuf cent vingt cinq J. L. Bro Grotan

Romeo Massicotte  
Greffier J. L. Grotan Sec

Promue de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du conseil de  
la Cité du Cap-de-la-Madeline. Assemblée  
tenue au lieu et place ordinaire des  
sessions du conseil à l'hôtel-de-ville,  
lundi, ce quinzième jour du mois  
d'octobre mil neuf cent vingt cinq  
à sept heures de l'après-midi

à laquelle assemblée étaient présents  
son honneur le Maire Dorval Pagnier  
M. M. les échevins Massicotte; Doreault;  
Gauthier; Lemire; <sup>Labrecque</sup> formant quorum sous la  
présidence du Maire;

1317.

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque, appuyé  
par l'échevin Edmund Gauthier, et résolu  
que les minutes de la dernière assemblée  
soient adoptées telles que lues

1318

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin Lucien Massicotte  
et résolu que les comptes suivants  
soient payés: -

Pour liste du 26 Sept au 2 oct 1925 340.20

" " " " " 400.10

Wilfred Garepey. Cite	201.00
Howe Lumber Co Ltd. 3Rivers.	3.07
St Maurice Valley Chronicle 3Rivers.	8.40
J. H. Gump. 3Rivers.	46.73
Bell Telephone Co Ltd 3Rivers.	15.23
Canadian Pacific R.R. 3Rivers.	37.83
P. V. Ayotte. 3Rivers.	16.82
Reu de Cotret. 3Rivers.	50.00
North Shore Power Co. Cite	179.10
J. B. Lorange. Cite	116.80
Le Ministre des Affaires Municipales.	10.00
Geo Barakatt & Bros. Cite	4.50
Le Ministre des Affaires Municipales. Quebec.	30.00
Wilfred Garepey & all. Cite	403.32
Theophile de Lotbiniere & all. Cite	221.39
Masse Normand & all Cite	225.54
Cite du Cap-de-la-Madeleine	10.00
Le Nouvelliste. 3Rivers.	13.60

Total \$2,333.63

Adopte

1319 Propose par l'echerme L. M. LaBrecque, appuye par l'echerme L. Massonette et resolu que la rue, en maintenant designee comme rue projetee, a l'ouest de l'eglise "Ste Famille", soit a l'avenir designee par le nom "Rte Famille". L'ingenieur est autorise a se procurer les planchettes d'indication necessaires et a la marquer en consequence.

Adopte

1320 Propose par l'echerme Lucien Massonette appuye par l'echerme Louis Desaulh et resolu que la proposition budgetaire pour l'annee fiscale de la cite du Cap-de-la-Madeleine, enit neuf cent vingt cinq qui a servi de base au règlement no 79 soit la suivante:

Deficit pour l'annee 1924 ————— \$5,284.27

Interets payables:-

Banques 200

Particuliers 225

obligations	\$ 28,637
Debit à la Banque	150
	<hr/>
Total	29,212
Fonds d'amortissement	
Reg. no 524	\$ 3,680.49
Reg. no 34	1,700.00
Reg. no 71	6,000.00
Rachat d'obligation	82.25
	<hr/>
	\$ 11,462.74
Finances	
Alheues et reformes	\$ 1,200
Arts publics	150
Auditions des livres	650
Contingents	5,850
Delegations	300
Enregistrement	25
Fetes Publiques	10
Batisses et jures	12
Fonds de secours	300
Assurances	150
Telephones	80
Messages	70
Numeros, brevets,	200
Papeterie, timbres, impressions,	450
Journaux,	10
Remboursement de Taxes	50
Electeurs	300
Commissions, Charges	120
Receptions Civiques	100
Salaires	3,436
Almanach des adresses	10
Imutations de proprietes	30
Rôle d'évaluation	1,500
Ventes pour taxes	3,200
Vente par le shérif	10
Publicité	450
	<hr/>
Total	\$ 18,613.00

## Voie

Assurances		\$ 210 <sup>00</sup>
Chevaux achat		225 <sup>00</sup>
Nourriture des chevaux		800 <sup>00</sup>
Sellerie et ferrage		200 <sup>00</sup>
Voiture et appareils		500 <sup>00</sup>
Batisses entretien		200 <sup>00</sup>
Eclairage		70 <sup>00</sup>
Chauffage		250 <sup>00</sup>
Frais judiciaires		100 <sup>00</sup>
Reclamations		800 <sup>00</sup>
Papeterie		50 <sup>00</sup>
Neige traimes C.P.R.		100 <sup>00</sup>
Neige Rivers Fracton Co.		1000 <sup>00</sup>
Regies		800 <sup>00</sup>
Arrosage		25 <sup>00</sup>
Traverse du fleuve St Laurent		30 <sup>00</sup>
Cendre		1.300 <sup>00</sup>
Rente d'Heur		400 <sup>00</sup>
Entretien des rues.		4095
reparties comme suit: -		
Route Nationale	\$50	
Suleur la neige	100.	
Gratter " "	450	
Rendre " "	70	
Pelletes " "	700	
Nettoyer les rues	175	
Gratter " "	125	
Reparations R. Thibault	600.	
" R. St Maurice	450	
" R. Projettee	150	
" R. St Jerome	150	
" R. St Pierre	150	
Arpentage Rue Thibault	75	
Mur en beton R. Annaplacis	125	
" " St Joseph	125	
Belonier la R. Notre Dame	400	
Rue du Sanctuaire	200.	\$4.095
Contingents. Cimeliers St Famille	\$75 <sup>00</sup>	
Fossets	25	
Garde corps Route Nationale	66	
Imprevis	779	
		\$ 945
		\$ 13.280



Alpédue		
C. S.	Entretien	250
	Matériau	100
C. P.	Entretien (inc. R. Dumplaisier)	500
	Matériau	250
Robnets	Entretien	10
	Matériau	10
Burns fontaines	Entretien	125
	Matériau	75
Assurances		100
Appareils		40
Domages		100
Contingents		1000
Droit de passage à la présidence		500
Frais judiciaires		50
Telephones		10
paperetene et avis		60
pompes. fournis		2500
Prise d'eau		100
Machines		100
Batisses reparations		600
Chauffage		150
Galerie d'eau		1500
Reparay aux pompes		50
Salaires		2.516
Reservoir		500
	Total	<u>\$11.235</u>

Agents -		
C. P.	Matériau	640
	Entretien (inc. Beauchemin & Dumplaisier)	500
C. S.	Entretien	260
	Matériau	15
Poursuits et regards		400
Contingents		600
Reclamations		400
Salaires		800
Assurances		100
Appareils		30
	Total	<u>\$4.745</u>

Fer et Police

Papeterie	\$ 50. <sup>00</sup>
Telephones	95. <sup>00</sup>
Uniformes	400. <sup>00</sup>
Alarme	750. <sup>00</sup>
Pompes volontaires	150. <sup>00</sup>
Salaires	6 250. <sup>00</sup>
Auto du feu	300. <sup>00</sup>
Extincteurs	30. <sup>00</sup>
Eclairage	70. <sup>00</sup>
Appareils	100. <sup>00</sup>
Chevaux achat	250. <sup>00</sup>
Nourriture des chevaux	150. <sup>00</sup>
Ferrage et sellerie	25. <sup>00</sup>
Chauffage	250. <sup>00</sup>
Assurances	70. <sup>00</sup>
Assurances en garantie	150. <sup>00</sup>
Contingents	70. <sup>00</sup>
Frais judiciaires	25. <sup>00</sup>
Achat d'une automobile	800. <sup>00</sup>
Total	\$ 10,560

Receveur	
Papeterie	15. <sup>00</sup>
Salaires	525. <sup>00</sup>
Total	\$ 540. <sup>00</sup>

Eclairage des rues pourm.	\$ 2 350. <sup>00</sup>
Depotement en bri	
Voyages	\$ 50. <sup>00</sup>
Consultations	200. <sup>00</sup>
Frais judiciaires	500. <sup>00</sup>
Salaires	1,000. <sup>00</sup>
Total	\$ 1,750. <sup>00</sup>

Hotel-de-ville	
Assurances	75. <sup>00</sup>
Chauffage	400. <sup>00</sup>
Eclairage	80. <sup>00</sup>
Entretien et reparation	100. <sup>00</sup>
Amusement	25. <sup>00</sup>
Total	\$ 680. <sup>00</sup>

Hygiene	
Inspection et desinfection	150. <sup>00</sup>

Depot	25.00
Entree de lait	1200.00
Total	\$ 1375.00
Logements vannes	
Reparations -	200.
Assurances	75
Interets	1450
Amortissement	894.00
Deficit	2396.00
	\$ 5.015

Grand total - \$116.002.01

la dite somme de cent seize mille deux piastres et une cent etant la somme necessaire pour payer le cõt de l'administration pour l'annee 1925 et toute depense chargee aux departements ci-dessus designes or a leurs differents items de repartition sera reconnue comme chargee au compte "Revenu". La presente resolution rösente et annule a toute fin que de droit la resolution (1006) adoptee par le conseil de la cite a sa seance reguliere du douzeieme jour de Janvier 1925 et enregistree au present volume des deliberations du conseil aux pages 337-338-339-340-341.

Adopte

Propose par l'ecuyer Louis Desautel appuie par l'ecuyer L. N. Labrecque et resolu que les lumieres surmontees soient autorisees, l'une sur la rue Richer entre la propriete portant le no 114 et l'eglise; l'autre au coin des rues St Maurice et Orange Cote Nord.

Adopte

1322

Propose par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin Ed. Gauthier et résolu que l'ingénieur soit autorisé de faire travailler son personnel au cimetière de la Ste Famille pour trois jours gratuitement

Adopté

1323

Propose par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin Ed. Gauthier et résolu que l'ingénieur soit autorisé de faire déplacer le poteau de la Bell. Telephone Co Ltd en face de la propriété de M. L. J. Greener rue Fussey.

Adopté

1324

Propose par l'échevin Ed. Gauthier appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que l'ingénieur soit autorisé de faire poser un réservoir à eau chaude de 30 gallons dans l'appartement du chef.

Adopté

1325

Propose par l'échevin Ed. Gauthier appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que la Commission de la Canadian Fairbanks Morse Co Ltd, Montreal soit acceptée pour un malaxeur. O. Power Mattlauffer Capacité cinq pieds cubes par battel avec moteur à gazoline Fairbanks-Morse pour la somme de \$540, le tout monte sur camion à quatre roues. Livraison immédiate

Adopté

1326

Propose par l'échevin Louis N. Labrecque appuyé par l'échevin Ed. Gauthier et résolu que la Commission de M. M. H. Massicotte & Fines soit acceptée pour 36 tonnes de service et 36 Robinetts

Adopté

Lettre de M. M. R. Duplessis, à l'ancien legal.

Rapport de l'auditeur, et la séance est levée par l'ancien  
 Pamer Directeur municipal



Compte No. ....

Cap-de-la-Madeleine, Qué., ..... 192

M. ....

No. .... Rue. ....

# A LA CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE D<sup>r</sup>.

## TAXES MUNICIPALES

				\$	¢
Arréage au 31 décembre 192					
Taxe sur loyer estimé à \$	à	%	année		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
“ “ “ “ \$	à	“	“		
TOTAL					

N. B.—Ce compte devra être payé dans ..... jours de sa signification. A l'expiration du délai de ..... jours, le contribuable qui n'aura pas payé le montant mentionné dans le dit compte, sera tenu de payer six pour cent (6%) d'intérêt sur le montant dû, et ce, jusqu'à parfait paiement, et sans autre avis.

### REÇU PAIEMENT,

— Veuillez apporter ce compte en venant payer.

Trésorier.

Province de Quebec  
 Cite du Cap-de-la-Madeline  
 A une assemblee reguliere du conseil  
 de la cite du Cap-de-la-Madeline, Assemblee tenue au lieu et place ordinaire  
 des sessions du conseil a l'hotel-de-ville ce lundi, le douzieme jour du  
 mois de <sup>septembre</sup> mil neuf cent  
 vingt cinq a sept heures de l'apres  
 midi a laquelle assemblee etaient  
 presents, son honneur le Maire  
 Donat Pagnier, M. M. les echevins  
 Arseneau, Mascotte, Dercault,  
 Labrecque, Lemire, Gauthier formant  
 quorum sous la presidence du Maire  
 au fauteuil.

1327

Propose par l'echevin E. Gauthier, appuye  
 par M. Dercault et resolu que les minutes  
 de la derniere assemblee soient adoptees  
 telles que lues: Adopte

1328

Propose par l'echevin E. Arseneau, appuye  
 par l'echevin M. Lemire et resolu que  
 les comptes suivants soient payes -

Liste de paie du 3 au 9 oct. 1925 -	684.05
H. Mascotte & Freres Ltee	525.40
H. Carignan. Freres	10.00
St Maurice Valley Chronicle. Freres.	9.00
J. B. Lorange. Cite	3.92
Maurice Melanson. St Eloi de Gros.	210.00
J. B. Lorange. Cite	7.22
J. B. Lorange. Cite	141.17
Le Registrateur. St Genesien de B.	2.50
Patrick Dupont. Cite	18.75
Art Letlance & Coe. Montreal	17.00
Eugene Lorange. Cite	4.32
	<u>\$ 1.633.33</u>

Adopte

1329

Je Ernest Arseneau, echevin  
 de la cite du Cap-de-la-Madeline  
 donne avis de mortem qu'en

la manière voulue par la loi et suivant  
les règlements de la cité, qui à la pro-  
chaine séance du conseil je proposerai  
un règlement pour amender le  
règlement No 79. en ce fait et  
annulant à toutes fins que de-  
droit l'article 4 pourvuant  
à l'imposition d'un intérêt de  
six pour cent.

Emit Arsenau

Echevin

1330

Propose par l'échevin E. Arsenau  
appuyé par l'échevin S. N. Larocque  
et résolu que l'ingénieur  
soit autorisé de commencer les  
travaux à la prise d'eau afin  
de pourvoir à l'installation des  
pompes, ainsi que le parage  
en béton, coin des rues Notre  
Dame, St Jean Baptiste et Richelieu.

Adopté.

1331

Propose par l'échevin A. Lemire  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu qu'un puits soit  
autorisé sur le terrain de la  
Commission Scolaire, Ecole  
Dollard.

Adopté.

Lettre de J. H. Beaumer, à la prochaine séance.  
" de J. A. Lemire, à l'ingénieur.  
" Oscar Morin, approuvant req. No 78.  
Et la séance est levée.

Frédéric Papin  
Maire

Romeo Ammassini  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une assemblée générale du conseil  
de la cité du Cap de la Madeleine.

Assemblée tenue au lieu et place ordinaire  
des sessions du conseil à l'hôtel de -

Ville. ce lundi, le dix neuvième  
jour du mois de octobre, mil neuf  
cent vingt cinq à sept heures de  
l'après-midi, à laquelle assemblée  
étaient présents son honneur le  
Maire Omer Piquin, M. M.  
les échevins Arseneau, Descault,  
Gauthier, Lemire, et Labrecque. for-  
mant quorum sous la présidence  
du maire au fauteuil.

1332

Proposé par l'échevin L. M. Labrecque  
appuyé par l'échevin H. Lemire  
et résolu que les minutes de la  
dernière assemblée soient adoptées  
telles que lues adopté

1333

Proposé par l'échevin L. M. Labrecque  
appuyé par l'échevin B. Arseneau  
et résolu que les comptes suivants  
soient payés.

Leopold Desilets. Amers.	4.00
R. Massette. Cite	46.00
Orphelinat St Joseph. Vaurast.	36.40
Canadien Pacifique R.R. Havari	32.43
Canadien Underwriters Electrical Insp. 3R.	1.50
St Maurice Paper Co. Cite	19.00
Joseph Vallée, Cite	7.70
Toronto Envelope Co. Ltd Toronto.	13.86
J. J. Berubé. Montréal	34.00
Canadien Fairbanks. Morse Ltee. Montréal.	540.00
Mresse Normandus & Al. Cite	225.54
Theophile de Lotbinière Old. "	221.39
Louis Bosvert. Cite	37.50
Business Systems Ltd. Toronto.	7.35
North Shore Power Co Ltd Cite	39.78
Liste de paie. du 10 au 16 oct 1925	582.00
Jos Sauvin & Fils. Cite	32.53
Map. Normandus.	1.85
La Cite du Cap. de la Madeleine	36.77
Eng. Bertrand. Cite	74.70
H. Massette et Freres Ltee. Cite	341.72
Total	\$ 2,336.00



L'échevin Louis Deveault demande le vote. Pour les échevins: Arseneau, Gauthier, Lemire. Labrecque. Contre l'échevin Deveault, la proposition principale est adoptée sur division de quatre pour, un, contre.

adopté.

1334

Proposé par l'échevin E. Arseneau; appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que le règlement No. quatre-vingt amendant le règlement numero soixante-et-dix-neuf soit adopté en première et deuxième lecture.

adopté.

1335

Proposé par l'échevin E. Arseneau; appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que des soumissions soient demandées pour d'ici à la prochaine séance; pour 12 Standard Gully Grate; Francis Hawken & Co. Ltd., Montreal, pattern 116. left-ort, 18" x 16" base, cast iron or equivalent;

adopté.

1336

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que le greffier soit autorisé de demander la permission au lieutenant-gouverneur en conseil de lui permettre, de disposer pour le conseil de cette cité, des dettes au montant de \$30,000, autorisées par le règlement numero 78. de gré à gré.

adopté.

1337

Proposé par l'échevin E. Gauthier; appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu unanimement que la banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité du Cap-de-la-Madeleine les coupons d'intérêts et les obliga-

terro de la cite et de la ville du Cap-de-la-Madeleine; tel que cedula ci-dessus; a savoir:-

- 10- La somme de cinq mille sept cents <sup>(\$5,700)</sup> piastres comprenant les coupons d'intérêt sur les obligations émises en vertu du règlement numero cinquante-quatre de la ville du Cap-de-la-Madeleine, les dits coupons échéant le premier jour de novembre 1925.
- 20- La somme de dix neuf cent huit piastres et cinquante centimes (\$1908.<sup>50</sup>) comprenant les coupons d'intérêt sur les obligations émises en vertu du règlement numero cinquante et onze (71) de la cite du Cap-de-la-Madeleine, les dits coupons échéant le premier jour de novembre 1925.
- 30- La somme de six mille piastres (\$6000.) comprenant le remboursement du rachat des obligations émises en vertu du règlement numero cinquante-et-onze (71) de la cite du Cap-de-la-Madeleine; suivant les numeros de serie suivants: deux-vingt-un à 21 inclusivement: denomination de \$500 du numero 10 @ 19 inclusivement: les dits debentures échéant le premier novembre 1925. Que la banque conserve ces coupons et ces obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement de ces sommes: qu'en reconnaissance du paiement de ces coupons et de ces obligations par la banque; le maire et le trésorier sont autorisés à signer en faveur de la banque un billet à l'ordre de la banque.

L-189

Canadienne Nationale, Cap-de-la-Madeleine: pour la somme de treize mille six cent huit piastres et cinquante centus, à un mois de sa date et portant intérêt au taux de six pour cent et ses renouvellements; ce billet ne devra en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la Banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons et de ces obligations.

1338

Adopté

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin L. Desautels et résolu que le conseil offre à M. J. H. Beaumier, la somme de deux cent cinquante Cinq (\$255) piastres, prix de l'évaluation municipale, pour l'achat de terrain lot 171 subdivision 36

1339

Adopté

Je soussigné, Louis N. Labrecque, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion que suivant les règlements de la cité et les exigences de la loi, je proposerai à la prochaine séance du conseil, un règlement pour rescinder et annuler à toutes fins que de droit le règlement de la ville du Cap-de-la-Madeleine numéro cinquante et un, fait et passé le quatrieme jour du mois d'avril, 1921 @ 7. P. M., imposant la prohibition des liqueurs alcooliques dans les limites de la ville: et pour demander à la Commission des liqueurs de Québec l'octroi de licences pour la vente des bières dans les épiceries;

la vente des bières et des vins dans les restaurants où l'on sert des repas; et l'établissement d'un magasin de la Commission des liqueurs dans la Cité

Laur. Labrecque  
L'Échevin

1340

Proposé par l'échevin E. Arseneau; appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que la North Shore Power Co Ltd soit autorisée de poser une ligne de transmission sur le coteau pour fournir l'électricité à la prise d'eau à trois moteurs, l'un de 150 H.P. travaillant temporairement, deux de 15 H.P. de même. Les moteurs seront servis travaillés ensemble et au même temps à certains temps. La Cité s'engage à fournir un droit de passage de la route St Malo à la station des pompes, le tout devant être fait suivant les conditions spécifiées dans une lettre de M. W. B. Baptist. Secrétaire local à ce conseil, le 15 mai 1925

Adopté

1341

Proposé par l'échevin E. Arseneau, appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu qu'une offre de deux cents piastres soit offerte à M. Simeon Lacroix pour une lisière de terrain sur sa terre No 112, largeur trente pieds à partir de la route St Malo à aller au réservoir.

Adopté

Lettre de M. W. Dube à l'ancien legal.

" J. H. Beaumier. En conseil

" Duplessis, Langlois & Lamotte. "

Rapport de l'ingénieur "

" de l'ancien legal "

Provincial Securities Ltd. En conseil  
 Commissari Scolaire.

Rapport des jugements. L. P. Mercier +  
 Pierre Lorange. Vs. Cite du Cap de la Madeleine

Rapport de l'arpentage de la rue Shelkum  
 par M. John Bourgeois. En conseil

North Shore Power. re ligne de transmission

Rapport de la fonte de lait

Et la séance est levée.

Donat Pagnier

Maire

Rome Monselet

Greffier

Province de Quebec.

Cite du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee generale du  
 conseil de la Cite du Cap-de-la-Ma-  
 deleine, Assemblee tenue au lieu  
 et place ordinaire des sessions du  
 conseil a l'hotel-de-ville, lundi  
 ce vingt-sixieme jour du mois  
 d'octobre mil neuf cent vingt  
 cinq a 7 P. M. A laquelle assem-  
 blee etaient presents son honneur  
 le maire, Donat Pagnier, M. M  
 les echevins Arsenneau, Manuette  
 Desautels, Gauthier, Lemire Labrecque  
 formant quorum sous la presidence  
 du maire au fauteuil.

1342

Propose par l'echevin L. N. Labrecque ap-  
 puyé par l'echevin A. Lemire, et resolu  
 que les minutes de la derniere assem-  
 blee soient adoptees telles que lues  
 adopte

1343

Propose par l'echevin E. Gauthier  
 appuyé par l'echevin E. Arsenneau  
 et resolu que les comptes sur-  
 vants soient payes -

Liste de paie du 17 au 23 oct. 1925	706 <sup>40</sup> / <sub>100</sub>
N. Montplaisir Cite	8 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>
J. B. Lorange. Cite	1192.15

J. M. Bellefeuille. Lette	41.50
North Shore Power Co Ltd. 3 Reus	195.26
Oscar Brown. Quebec	10.00
Eng. Lorange. Lette	2.43
J. H. Girard. 3 Reus	85.48
Secrétaire d'Etat. Ottawa	1.00
Jos Gaurin Arts. Lette	31.92
St. Louis Belle Isle - Cite	20.00
Etat.	<u>\$2.295.14</u>

1344 Proprié par l'échevin E. Gauthier  
appuyé par l'échevin L. N. Labrecque  
et résolu que le chef de police  
soit autorisé d'acheter quatre  
paires de pantalons, un casque  
et cinq paires de mitaines pour  
ses hommes suivant sa demande

1345 Proprié par l'échevin Louis N. La-  
brecque. appuyé par l'échevin  
E. Gauthier et résolu qu'une  
luminère soit autorisée pour la  
rue St Louis, vis-à-vis le lot  
No 42

1346 Proprié par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin E. Arsenault  
et résolu que la Commission de  
M. J. M. Bellefeuille soit adoptée  
pour les concerts de pousards

1347 Proprié par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que l'ingénieur soit  
autorisé d'acheter trois pousards  
de Hi-way guard à \$31 chaque  
pour être chargés. rue Notre Dame  
cote chez André Sauvageau.

Adopté

1348

Propose par l'échevin Louis N. Labrecque appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que le pro. Maire soit l'échevin Ernest Arsenneau pour la tenue Courant

Adopté

1349

Propose par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que les pousards suivants soient autorisés: Alfred Bonchard: 92 rue Royale, Orens Racine Com Sacre & Allée; Marc Robert 5 rue St Laurent. Jos Demers, 46 Fussey. Josephat Laliberté, 15 rue St Jacques. Jos Desjossis 144 rue St Laurent, J. H. Dussault 79 rue Tremplin; J. A. Trudel. 43 rue St. Alphonse, W. Cote, rue St Valère; Com des rues Fussey & Beauchemin; Com St Jean Baptiste et St Pierre; Flamin Bonrassa, 296 rue Notre Dame; Ernest Marchand, Com St Paul & St Jean - Baptiste, Chez Edmond Foranger Chez Prune Trudel. rue Notre Dame

Adopté

1350

Propose par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin L. Massicotte et résolu que des soumissions soient demandées pour les plaques de rues et les licences de la ville

Adopté

1351

Propose par l'échevin E. Arsenneau appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que le règlement No 80 soit adopté en troisième lecture

Adopté

1352

Propose par l'échevin E. Gauthier, appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que le règlement accepte l'offre de M. William Beauchamp, pour la vente de son lot, portant les numéros 405 sub 2 et 308 sub 44. au prix de trois cents

(\$300<sup>00</sup>) frustes. Le Notaire Bouché préparera le contrat, qui sera soumis au conseil à la prochaine séance.

L'Ingénieur est aussi autorisé à acheter le lot de J. H. Beaumier No 171 sub. 36 au cont. de \$560. Le notaire Bouché préparera le contrat de même.

1353

Adopté  
Proposé par l'échevin L. N. Labrecque approuvé par l'échevin E. Gauthier et résolu que le règlement No 81 pour autoriser l'octroi de certaines licences dans les limites de la Cité doit être adopté en première lecture et en deuxième lecture.

Le vote est demandé sur la présente résolution: votent pour les échevins Arseneau, Gauthier, Lemire, et Labrecque, votent contre les échevins Massicotte et Desautels. La motion est adoptée par une majorité de quatre contre deux. Au honneur de l'ordre infirme le public qu'il desire enregistrer son objection contre l'octroi des licences telles que prévues par le règlement.

Adopté sur discussion.  
Demande du chef de police. adoptée  
Lettre du P<sup>ns</sup>. Ministre des Affaires Municipales. Que les permis de la vente des dévotions Reg 78. de gr à gr  
Offre de terrain par M. W. Beaulieu.  
Requête du Père Joyal. à l'annuler legal.  
" de M. W. Côté, à l'ingénieur.  
Rapport des actons L. P. Mercier et P. Lorange vs. Cité du Cap. de la Madeleine  
Lettre du ministre de la route.

Et la séance est levée

J. M. Pagnier  
Maire  
R. M. M. M. M.  
Greffier



Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine  
 Assemblée générale du conseil de  
 la cité du Cap-de-la-Madeleine, Assen-  
 blée tenue au lieu et place des  
 ses sessions du conseil à l'hôtel-  
 de-ville, lundi le deuxième jour du  
 mois de novembre 1925 à 7. P. M.  
 à laquelle assemblée étaient présents  
 Son honneur le maire Donat Paquin  
 M. M. les échueurs Arseneau; Massier  
 Derault; Gauthier; Lemire et Labrecque.  
 formant quorum sous la présidence  
 du maire au fauteuil.

1354

Proposé par l'écheur L. N. Labrecque  
 appuyé par l'écheur A. Lemire et  
 résolu que les minutes de la  
 dernière séance soient adoptées  
 telles que lues. Adopté

1355

Proposé par l'écheur L. N. Labrecque  
 appuyé par l'écheur E. Arseneau  
 et résolu que les comptes suivants  
 soient payés -

Liste de pay du 24 au 30 oct-25 =	\$ 808 <sup>85</sup>
J. H. Gurny. 3 Rentes -	79.08
La Cité du Cap de la Madeleine.	32.56
Oscar Morin. Québec	10.00
La cité du Cap-de-la-Madeleine.	31.46
M. Gariépy & al. Cité	403.32
Cité du Cap de la Madeleine	20.00
Theophile de Lotbinière. Cité	221.39
Urcisse Normand. Cité	225.54
Patrick Dupont. Cité	27.00
H. Beliveau. Cité	20.00
J. B. Lorange. Cité	19.46
J. M. Bellefeuille. Cité	56.69
La Banque Canadienne Nationale. Cité,	94.28
C. Latelle & Cie. Cité,	1.00
J. B. Lorange. Cité	
Total adopté	\$ 2.082.48

1356.

Propose par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin L. Massicotte  
et résolu que le contrat pour  
les plaques de licences soit accordé  
à M. J. M. Bellefeuille.  
au prix de sa commission.  
Adopté

1357

Propose par l'échevin L. Massi-  
cotte, appuyé par l'échevin  
E. Gauthier et résolu que le  
contrat soumis par le notaire P.  
Bouché, re la propriété de Sr.  
Henri Beaumont, No 171, sub  
36 soit accepté tel que le  
Le Notaire et le greffier sont  
autorisés à le signer à condi-  
tion qu'un certificat du  
bureau d'enregistrement  
soit produit comme quoi le  
dit lot est clair de toute rede-  
vance et hypothèque. Adopté

1358

Propose par l'échevin L. N.  
Labrecque, appuyé par E. Gauthier  
et résolu que le règlement No  
81. Pour autoriser <sup>l'octroi de</sup> certaines  
licences dans les limites  
de la cité" soit adopté en troi-  
sième lecture. Le vote est  
demandé. Pour les échevins  
Arseneau, Gauthier, Lemire,  
Labrecque. Contre les échevins  
Massicotte, Devault. La motion  
est adoptée sur division de  
quatre contre deux.  
Adopté

1359

Propose par l'échevin E. Arseneau  
appuyé par l'échevin L. N. Labrecque  
et résolu que le conseil de la cité  
accepte l'offre de M. Pascal Mont-  
plaisir pour une lisière de terrain

à construire du lot 113 à partir  
de la route St Malo à aller en bas  
du côté du réservoir sur une  
largeur de trente pieds pour la  
somme de \$200. Le greffier est  
autorisé à faire préparer un  
contrat par le notaire Bineher  
en conséquence après avoir rencontré  
M. Montplaisir et avoir fait confir-  
mer cet offre.

adopté

1360

Proposé par l'échevin E. Arsenault  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que les terres  
suivantes soient autorisées, une  
sur la rue St Joseph, entre la  
rue Notre Dame et la rue Lorange  
une sur la rue Bonaventure  
à l'extrémité nord de la rue

adopté,

Rapport de l'ancien legal. re M. W. Dubé

En conseil.

J. H. Frenau, N.S. Pines Co. adopté.

et la séance est levée

Donat Pagnier  
Maire

Rome Drouin et  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil  
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.  
Assemblée tenue au lieu et place  
ordinaire des sessions du conseil  
à l'hôtel-de-ville, mardi, le  
deuxième jour du mois de  
novembre mil neuf cent  
vingt-cinq, à sept heures de  
l'après-midi. A laquelle assemblée  
étaient présents son honneur le  
Maire, Donat Pagnier, M. M.

les echenis Arseveau, Massicotte  
Deneault, Gauthier, Lemire, Latreque,  
formant quorum sous la presidence  
du maire au fauteuil.

1361

Propose par l'echeni Louis N. Latreque  
appuyé par l'echeni M. Lemire et  
resolu que les minutes de la derniere  
assemblee soient adoptees telles qu'  
elles.

adopté

1362

Propose par l'echeni L. Massicotte  
appuyé par l'echeni E. Gauthier, et  
resolu que les comptes suivants soient  
payés

Liste de paie 31 oct au 6 nov. 1925 -	454.95
" " " 31 oct au 6 " 1925 -	204.90
A. E. Parent - 3 Revers	1.75
Patrick Dupont, Cite	10.50
Pierre Lavigne Cite	38.50
Canadian Pacific RR. 3 Revers	33.19
Arthur Gileas. Cite	5.00
Jos Lamette. Cite	64.00
Jos Gaurin & fils Cite	37.04
Jos Gaurin & fils, Cite	131.50
Bell Telephone Co Ltd.	2.59
Jos Normandue Cite	36
J. A. Plante. Cite	70
Le Nouvelliste. 3 Revers	14.10
J. H. Reue de Cotret. Cite	25.00
J. B. Lavigne. Cite	4.80
J. A. Lefevre. Cite	38.00
J. W. Garneau. Cite	40.10
A. Heron. 3 Revers	96.78
Canada Iron Foundries 3 Revers	98.91
Shuson Reeb Builders Supply Co. Montreal	53.80
Materials de Construction. 3 Revers	86.75
North Shore Power Co Ltd.	171.34
Wilfred Gampsey. 3 Revers	541.55
Wilfred Gampsey. 3 Revers	356.76
Total	\$ 2,512.87

adopté

1363

Propose par l'échevin E. Gauthier, appuyé par l'échevin L. N. Labrecque, et résolu que le chef soit autorisé d'acheter le run-atout Willys, knight de M. M. Rocheleau & Freres, au prix de \$400.

L-192

1364

Propose par l'échevin L. Massicotte, appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que le greffier soit autorisé de descendre à Québec pour faire signer les debentures par le ministre des affaires municipales.

Adopté

Adopté

1365

Propose par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que le maire et le trésorier soient autorisés de signer un chèque au montant de \$10.00 à l'ordre de M. O. Morin, et que le greffier transmette suivant la loi le règlement No 81 au ministre des affaires municipales pour avis ou désaveu du dit règlement.

Adopté

1366

Propose par l'échevin L. Massicotte appuyé par l'échevin L. Devault et résolu qu'une lampe soit autorisée rue St Philippe sur le deuxième étage de la rue Notre Dame.

Adopté

1367

Propose par l'échevin E. Gauthier appuyé par l'échevin E. Arsenault et résolu que le greffier et le trésorier soient autorisés de vendre les debentures du ref. 78. \$30,000, à un prix non inférieur au pair et l'intérêt accru, l'argent devra être déposé à un compte spécial à la Banque Canadienne Nationale au Cap. et aucun argent de celle

L-193

Source ne devra être appliquée, pour  
une autre fois que celles mentionnées  
au dit règlement: - Adopté

1368 Proprié par l'échevin J.-N. Sabourin  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que la proposition de  
règlement des causes L. O. Mer-  
cier & Pierre Lorange soit accep-  
tée et que l'arsieur de la cité  
soit autorisé à régler sur cette  
base à savoir, les demandeurs  
paieront les taxes pour 1921-  
1922-1923 et 1924 sur leurs  
terrains, la moitié des frais  
d'annonces et leurs frais d'acton,  
la cité payant l'autre moitié des  
frais d'annonces et tous les  
frais de défense à son arseur

1369 Adopté  
Proprié par l'échevin L. Massonette  
appuyé par l'échevin E. Arseneau  
et résolu que la cité consente à  
octroyer gratuitement aux rec-  
reuds pres d'Blats l'extrémité Sud  
de la rue Curmi sur une lon-  
gueur de cent quatre pieds, à  
condition que les recreuds pres  
d'Blats se chargent d'obtenir  
toutes réclatations de droits et  
tout abandon de réclatations  
contre cette cité que pourraient  
avoir les propriétaires ou contribuables.

1370 Adopté  
Proprié par l'échevin E. Arseneau  
appuyé par l'échevin A. Lemire  
et résolu qu'un pousard  
soit autorisé au coin des rues  
St Dominique et Lacrot, chez  
M. Lemarier Adopté

1371

Attendu que le règlement numéro 81 a été passé par le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à sa séance régulière, le 2 novembre 1925 et que le maire refuse de le signer quoiqu'il lui ait été présenté par le greffier dans les quarante huit heures (48) de son approbation par le conseil pens que le Maire y donne son assentiment et y appose sa signature.

Attendu que son honneur le maire a remis le dit règlement avec ses objections par écrit au greffier et que le greffier remet le dit règlement de nouveau à la considération du Conseil à la présente séance du 10 novembre 1925 qui se tenue la séance suivante et cela comme matière d'urgence et de privilège.

Attendu que selon la loi des Cités et villes, il est nécessaire qu'une majorité absolue approuve de nouveau le dit règlement - il est proposé par l'échevin Louis H. Labrecque, appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que le règlement No 81 autorisant l'octroi de certaines licences dans les limites de la cité soit de nouveau passé et approuvé à tout effet qui de droit. L'échevin L. Descault demande le vote, obtient pour les échevins Armand Gauthier, Lemire, Labrecque, votent contre les échevins Descault, Massicotte. La motion est adoptée sur unanimité de quatre contre deux. Adopté

137 V

Le Doussigne, echevin, de la cite du Cap-de-la-Madeline donne avis de motion qui a la prochaine assemblee reguliere, et presentera a l'adoption de ce conseil un reglement qui pourroit a la procedure a suivre, a l'avis a donner et aux lectures requises pour l'adoption des reglements a passer par la cite et donne en attaché au present avis le projet de reglement en question

Sauv. H. Labèque  
Echevin

Et la seance est levée.

J. P. Pagnier  
Maire  
R. M. M. M.  
G. J. J.

Avis.

A son honneur le Maire  
Messieurs les echevins

Cite du Cap de la Madeline

Le present avis est par les presentes donne par une seance speciale du conseil de la Cite du Cap de la Madeline se tenant au lieu et place ordinaire des seances du conseil a l'Hotel-de-Ville, le Mardi le 12<sup>me</sup> jour du mois de Decembre de l'annee mil neuf cent vingt cinq a sept heures de l'apres midi.

Objets:

Approuver les comptes courants Antoinis l'achat et le paiement d'une partie du lot No 113

Antoinis l'achat d'un lot rue St. Laurent.

Retraire certains privileges a la



Canadian International Paper Co  
 Considerer une requête des marchands  
 détaillants

Considerer la lecture du règlement no  
 82. Règlement des règlements

L'étude des ordonnances de frais. Les  
 Causes L. P. Mercier vs. Cité; Pierre  
 Lavauzeur vs Cité.

Proposition de règlement de la cause  
 de la route nationale à St. Marthe  
 Projet de contrat pour électricité  
 de la North Shore Power Co. Ltd.

La vente des routes.

Donné sous mon sceau en la cité  
 du Cap. de la Madeleine. Ce 26<sup>e</sup>  
 jour de novembre 1925

Rene Monette  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

Assemblée spéciale du conseil de  
 la cité du Cap de la Madeleine. Assem-  
 blée tenue au lieu et place ordina-  
 re des sessions du conseil à l'hôtel-  
 de ville, ce mardi, premier jour  
 de décembre, huit neuf neuf  
 Cinq à sept heures de l'après-midi  
 à laquelle assemblée étaient  
 présents, son honneur le maire  
 Donat Papineau, M. M. les chevaliers  
 Arseneau, Desautels, Gauthier  
 Lemire. Labrecque prenant per-  
 son sur la présidence du  
 maire au fauteuil.

Proposé par l'chevalier A. Lemire,  
 appuyé par l'chevalier E. Arseneau  
 et résolu que les minutes de  
 la dernière assemblée soient  
 adoptées telles que lues

adopté

1374 Propose par l'echerme E. Guithier  
appuyé par l'echerme L. N. Lamerque  
et résolu que les comptes suivants  
sient payés.

J. A. Corbeil. 3. Revenus.	\$ 6.50
Geo Barakatt + Bous. Cite	<del>7.70</del>
Nap. Normandou. Cite	15.00
La Cite du Cap de la Madeleine	37.03
La Cite du Cap de la Madeleine.	10.00
La Cite du Cap de la Madeleine	69.10
Theo de Lethuille + al. Cite	221.39
Canadian Pacific RR. 3 Revenus.	32.32
Messie Normandou + al. Cite	225.54
Le Percepteur du Revenu. 3 Revenus.	10.80
Messie Normandou + al. Cite	225.54
Theophile de Lethuille + al. Cite	221.39
Richelieu + autres - Cite	422.50
J. H. Giroux. 3 Revenus	42.88
J. H. Giroux. 3 Revenus.	43.39
La Cite du Cap de la Madeleine	34.71
La Cite du Cap de la Madeleine	35.12
La Cite du Cap de la Madeleine	29.09
J. B. Lorange. Cite	29.85
L. Imprimeur du Riv. Quebec	18.03
Le Nouvelliste Stee. 3 Revenus	58.40
Le Boursier Cite	37.50
North Shore Power Co Ltd. Cite	198.93
H. Massicot + autres. Cite	101.05
H. Massicot + autres Cite	275.00
C. N. Perreault. Cite	9.50
Cleophas Ouellette. Cite	8.10
St Maurice Valley Channel. 3 R.	6.72
Jos Guerin + al. Cite	145.65
J. B. Lorange. Cite	23.20
J. H. Beaumeur Cite	560.00
Montreal Ware Works. Stee. Municipal	97.65
Maurice Thibau. Cite	20.10
Dr. La Belle Isle. Cite	30.00
Percepteur du revenu. 3 Revenus	45

J. M. Bellefeuille. Cite	648.30-
J. B. Lavauzeur. Cite	23.67-
Banque Lavauzeur Cite	25-
Paul Doucet. Cite	1.75-
Percepteur du revenu. 3 Rues	75-
J. H. Girard. 3 Rues	80.92-
Le Cite du Cap de la Madeleine ✓	60.00-
J. B. Lavauzeur. Cite	341.55-
St Maurice Valley Chemise 3 Rues	42.84-
Builders Supply Rgd. 3 Rues ✓	86.81-
Lesi de paie du 7 nov au 13 nov. 1925	569.55-
" " " 14 " au 20 " 1925	606.88-
" " " 21 " 27 " 1925	578.90-

Total . \$ ~~6.653.30~~  
6.648.80

Adopte

1375

Propose par l'ecuyer E. Arsenau  
approuve par l'ecuyer L. Descault  
et resolue que l'ingénieur soit  
autorise a acheter une piece  
de terrain a disbrance de la terre  
de M. Pascal Montplaisir

Lot. No. 113. a partir de la route  
St Malo, a aller a la ligne sud  
de la maison du gardien, en  
ligne directe, sur une largeur  
de trente pieds pour la somme  
de trois cent cinquante pas-  
tres. Le notaire Boucher est  
autorise a preparer un contrat  
en consequence. Le maire et le  
greffier sont autorises a le signer.  
Le maire et le tresorier sont au-  
torises a encaisser un cheque a  
l'ordre de M. Montplaisir pour  
la somme de \$350. Le notaire devra  
produire un certificat prouvant  
que le dit terrain est clair de tout  
hypothèque. La resolution No 1359 est  
rescusee et annulee a toutes fins que de

2-194

Avis:

Adopté

1376

Proposé par l'échevin Louis N. Labeque, appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que le règlement No 82, concernant la passation des règlements est adopté en première et deuxième lecture

Adopté

1377

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin L. N. Labeque et résolu que le conseil a pris connaissance de la lettre de l'arcevev legat. en date du 23 novembre 1925. offrait un règlement de la cause de Ste Marthe. Le conseil décide de s'en tenir à sa première décision

Adopté

1378

Proposé par l'échevin E. Arsenault appuyé par l'échevin L. Descault et résolu que le contrat de la North Shore Power Co Ltd. pour fournir le pouvoir électrique à la station des pompes sur le coteau soit accepté tel que lui; Le Maire et le greffier sont autorisés à le signer.

Adopté

1379

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin E. Arsenault et résolu que les routes St Maurice, St. Malo et le chemin de la Corporation pour se rendre à la nouvelle station de transformateurs électriques sur le lot 112 pour l'entretien d'hiver soit accordé à M. Jos Roof pour la somme de \$215.00; que la route Hubert depuis la cité à Richelieu à aller aux limites de la cité, la route du cordon soit accordée à M. Willie Croteau pour la somme de \$224.00. Ils doivent être respon-

sauf des dommages encourus  
par les dits chemins jusqu'au  
1er janvier prochain des chemins  
d'été jusqu'à concurrence de la  
somme de leur mise de prix

adopté

1380<sup>c</sup>  
J.E. Louis N. Larueque, Conseiller,  
Maire de la Cité du Cap de la  
Madeleine, donne avis de motion  
qu'il soumettra les formalités de la  
loi. Je présenterai à la prochaine  
séance du conseil, un règlement  
pour octroyer les privilèges suivants:  
à la Canadian International Paper  
Co. Corps politique et incorporé  
ayant sa principale place d'affaires  
aux 3 Rues: à savoir.

(a) Une évaluation fixe de cinquante  
mille [50,000] piastres, pour une  
période de vingt ans à partir  
du 1<sup>er</sup> janvier 1926

(b) Cette évaluation sera sur les pro-  
priétés que la compagnie possède ac-  
tuellement dans les limites de la  
cité et qu'elle occupera pour la  
mise en opération d'une scierie  
et qui serviront aux fins de cette  
exploitation.

(c) Cette évaluation ne comprendra  
pas aucune latitude employée pour  
fins de logements

(d) La mise en opération signifiera  
un minimum par année de cent  
jours d'ouvrage par jour du  
premier juillet au premier octobre  
et l'empêchement préférence des  
résidents de la cité

(e) Si la compagnie suspend sa  
mise en opération au cours d'une  
année, la compagnie perdra les  
privilèges présentement accordés

pour la dite année et paiera<sup>ses taxes</sup> sur  
l'évaluation pleine et entière de  
ses propriétés pour la dite année  
sur le même pied que les autres  
contribuables.

(e) Les dits privilèges, en tous cas,  
ne couvriront que les terrains actuel-  
lement possédés dans la cité  
par la compagnie et compren-  
nant les lots Nos. - 397-398 - (394-9 et  
399-13) - P 394-F; P-399-A: 406-A-B;  
407-4.

(f) Ce règlement ne sera valide que si  
ratifié par la législature et cette  
ratification sera aux frais de la  
compagnie.

Louis N. Labrecque

et la séance est levée

Ernest Pagnon  
Maire  
Rene Massicote  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine  
Assemblée générale du conseil de la cité  
du Cap-de-la-Madeleine, Assemblée  
tenue au lieu et place ordinaire des  
séances du conseil lundi le septième  
jour du mois de décembre, mil  
neuf cent vingt cinq à sept heures  
de l'après-midi. A laquelle assen-  
blée étaient présents son honneur  
le maire Ernest Pagnon, M. M. les  
échevins Lucien Massicote, Louis  
Dereault, Edmund Gauthier, Armand  
Lemire et Louis N. Labrecque, trois échevins  
formant quorum sous la présidence  
du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin E. Gauthier  
Appuyé par l'échevin A. Lemire

et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

1387

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que les comptes suivants soient payés:—

Liste de paie du 28 nov. au 4 Dec 1925.	765.53
Jrs Desilets & al. Cete	276.00
Canadian Pacific RR. Travers.	1.24
Cité du Cap de la Madeleine	10.00
J. B. Lorange, Cete	25.16
François Courteau, Cete	70.50
W. Ganevy & al.	403.32
J. H. Reue de Cotlet	25.00
D. Lums Belle Isle	25.00
North Shore Power Co Ltd, Cete.	188.14
Le Registrateur, St. G. de Batneau	2.25
H. Massicotte & Freres. Luce,	161.35
Senai Laundry, Valmont.	12.00
St Maurice Valley Church.	7.22
Business System Ltd, Toronto,	60.98
P. V. Ayrte Travers.	18.10
Edelard Lacroix & al.	26.50
Municipal de la Voie, Ouellet.	2000.00
Wilfrid Ganevy, Cete	275.10
Wilfrid Ganevy, Cete	275.10
Total	4628.49

1383

Proposé par l'échevin L. N. Labueque appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que l'arsenal de la cité soit autorisé de prendre des procédures nécessaires pour présenter à la prochaine session de la législature, une loi spéciale pour amender la charte de la cité, particulièrement pour faire tomber sous la loi générale de la cité ce qui a trait au droit de

2-199

vote des électeurs qui n'ont pas  
payé leurs taxes.

1384

Proposé par l'échevin Louis N. Labrecque  
appuyé par l'échevin A. Lemire  
et résolu que le contrat de M.  
William Beaulieu, de Sherbrooke,  
tel que préparé par le Notaire  
P. Boucher, soit accepté. Le maire  
et le greffier sont autorisés  
à le signer. Le trésorier et le  
maire sont autorisés à émettre  
un cheque au montant de  
\$300.<sup>00</sup> en paiement du lot  
mentionné au contrat.

adopté

1385

Proposé par l'échevin Lucien Brassicotte  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que l'ingénieur soit  
autorisé d'acheter le lot de M.  
Evariste Fafard, rue St Laurent  
pour \$550.<sup>00</sup> Le Notaire Boucher  
est autorisé à préparer un contrat  
En conséquence.

adopté.

1386

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que le règlement No 82  
concernant la passation des règle-  
ments soit adopté en troisième  
lecture.

adopté

1387

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin A. Lemire et  
résolu que le règlement No 83.  
Pour accéder à la Canadian  
International Paper Co avec  
commutation de taxes, soit adopté  
en première et deuxième lecture.

adopté.

Rapport de l'auditeur

Lettre de la Commission des Logeurs

rejoignant des licences.

En conseil



Lettre de M. O. Morin aux opinions  
legales de M. Chs. Lanctot. Asst procureur  
General.

Opinion de M. W. Gariépy. re opinions  
Lanctot.

Et la séance est levée

Donat Pagnin  
Maire  
Rome Monrois  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

At une assemblée générale des  
Conseil de la cité du Cap. de la Made-  
leine, laquelle assemblée fut tenue  
au lieu et place ordinaire des ses-  
sions à l'hotel de ville, ce lundi;  
le quatorzième jour du mois de  
decembre mil neuf cent vingt cinq  
à 7. P. M. à laquelle assemblée  
étaient présents son honneur le  
maire Donat Pagnin. M. M. les  
echevins Arsenneau, Devault,  
Gauthier, Lemire, Labrecque formant  
quorum sous la présidence de  
Maire au fait et.

1388

Proposé par l'echevin E. Gauthier, appuyé  
par l'echevin A. Lemire et résolu  
que les minutes de la dernière  
assemblée soient adoptées telles  
que lues adopté

1389

Proposé par l'echevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'echevin A. Lemire  
et résolu que les comptes suivants  
soient payés

Louis Desbrous. Cité	5.00
Pierre Lorange. Cité	38.46
Thomas Viner & Co. Cité	129.00
J. M. Bellefeuille. Cité	139.91
North Shore Power Co Ltd	44.18
La Cité du Cap. de la Madeleine	71.00

North Shore Power Co Ltd. Cité.	213.70
Canadian Fairbanks, Morse Co Ltd.	59.18
J. B. Lorange. Cité	150.00
St Maurice Paper Co Ltd, Cité,	15.60
J. B. Lorange. Cité	8.23
Joseph Vallée. Cité	2.00
Bell Telephone Co Ltd. Cité 3 R.	33.97
North Shore Power Co Ltd. Cité	34.03
Liste de paie 5 Dec au 11 Dec 1925.	391.23
	<u>\$1333.49</u>

adopté

1390

B-198

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que M. Willie Dargis soit nommé pour Dargues les chemins aux conditions de l'engagement de M. J. A. Vigneault suivant résolution No. 829, page 280 du présent livre des minutes, faite et passée le 14 juillet 1924

adopté

1391

Proposé par l'échevin E. Arsenneau appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que ce conseil accepte de régler la cause avec Ste Marthe à raison de dix huit cents piastres (\$1800.<sup>00</sup>) à condition que la Municipalité de Ste Marthe paie tous les frais et les dépenses de demande et de défense, Le paiement devra être effectué avant le 29 Dec prochain

adopté

1392

Proposé par l'échevin A. Lemire appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que l'ingénieur soit autorisé de louer le cheval de M. Henri Beaumier, à raison de 75¢ par jour pour le temps qu'il en aura besoin

adopté

# nouveau

1393 Proprié par l'échevin L. N. Labrecque  
 appuyé par l'échevin A. Lemire  
 et résolu que M. W. P. Grant, M. P. P.  
 soit prie d'agir comme parrain de  
 la loi pour amender notre charte  
 à la prochaine session. Adopté

1394 Proprié par l'échevin L. N. Labrecque  
 appuyé par l'échevin A. Lemire  
 et résolu que le règlement No  
 83. Pour accorder à la Canadian  
 International Paper Co une commu-  
 tation de taxes soit adopté en  
 troisième lecture. Adopté

Lu une lettre du Maire de St. Martin.  
 Lu rapport de l'ingénieur. re affaire Fubault  
 et la séance est levée

J. Mal Pagnier  
 Maire  
 Romeo Monnetty  
 Greffier

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Willes Dargis, jure solennellement  
 de remplir ma charge, fidèlement.  
 Ainsi que Dieu me sira en aide  
 Assermenté devant.

Moi, ce quinzième      Willes Dargis  
 jour du mois de décembre  
 1925

Romeo Monnetty  
 Greffier

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil  
 de la Cité du Cap de la Madeleine,  
 Assemblée tenue au lieu et place  
 ordinaire des sessions, ce lundi,  
 le vingt-et-unième jour du mois de  
 décembre 1925, à sept heures de

l'après-midi; a laquelle assemblée étaient présents, son honneur le Maire Omer Piquin, M. M. les échevins Lucien Massucotte, Louis Dercault, Edmund Gauthier, Armand Lemire & Arseneau, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1395

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Arseneau: et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

adopté

1396

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que les comptes suivants soient payés:

Oscar Morin. Québec	\$ 20.00
Ophélie Agnès de S.J. Vauver.	63.65
Le Flambeau. 3 Rivières	17.67
Albert Desmarais. Cite	8.29
Jos Gaurin & Fils. Cite	294.45
P. H. Marneau 3 Rivières	273.70
J. A. Beauchemin. Cite	34.00
St Maurice Valley Chronicle. 3 Rivières	13.86
D. Piquin & al. Cite	30.00
Rene Talbot. Québec	11.00
Eug. Bertrand, Cite	40.85
Jos Gaurin & Fils. Cite.	15.17
J. B. Lavigne. Cite	25.45
J. M. Bellefeuille. Cite	149.53
Lyon Rochefort. Cite	50.33
Burill Lumber Co. 3 Rivières	3.00
St Maurice Valley Chronicle "	11.81
Gouvernement de Québec. Québec	11.28
Geo Igo. Cite	725.00
Paié du 12 Dec au 18 Dec 1925	4.50
" " " Cendre	327.82
	94.85
	\$ 2,176.88

adopté 2175.88

- 1397 Proprié par l'échevin A. Lemire appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que l'entretien de la route du passage soit accordé à M. Alfred Corbin, à raison de \$50.00 par la saison au moins en autant que les routes accordés suivant la résolution No 1379.
- 1398 Proprié par l'échevin E. Gauthier, appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé à acheter du charbon pour la station suivant besoin, adopté
- 1399 Proprié par l'échevin E. Arseneau, appuyé par l'échevin L. Massicotte et résolu que le rapport de l'ingénieur soit adopté en ce qui concerne les revêtements de fonds. Le Trésorier est autorisé à faire les changements nécessaires afin de remettre au compte revenu les démissions qui auraient dû être chargés au compte "Capital" adopté
- 1400 Proprié par l'échevin E. Arseneau appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que le greffier soit autorisé de donner la salle et le vestiaire gratuitement pour les parties de Cartes des enfants de Marie, le 28 et 29 janvier prochain. adopté
- 1401 Proprié par l'échevin A. Lemire appuyé par l'échevin L. Massicotte et résolu que le trésorier soit autorisé de vendre à l'enchère, les lots dont la liste a été soumise à cette séance par le greffier. Cette vente devra être faite le premier jour de janvier 1926 à 7.P.M. adopté

1402. Proprié par l'échevin E. Arsenneau, appuyé par l'échevin L. Massicotte et résolu que le Comité de l'hôtel-de-ville et l'ingénieur soient autorisés de choisir et de faire rapport au conseil au sujet d'un mobilier devenu nécessaire pour le conseil siégeant en séance ordinaire.

Adopté

1403. Je sous-signé, échevin de la Cité du Cap. de la Madeleine, donne avis de motion qui à la prochaine séance du conseil je proposerai un règlement pour amender le règlement - 72, abrogeant et annulant à toutes fins que de droit les règlements Nos 52 et 66, et traitant des licences de Commerce, taxes spéciales ou droits spécifiques de permis ou autres, à savoir: -  
L'art 10 du dit règlement en y ajoutant après les mots: par tout touchés, les mots suivants: -

"Qui n'a pas payé d'autres licences de Commerce"

L'article 12 est rescindé et annulé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant: -

12. - Par tout boulanger-pâtissier dans la Cité, et ayant sa boutique dans la Cité (\$60) cinquante piastres; s'il n'a pas sa boutique dans la Cité (\$90) quatre-vingt-dix piastres.

L'article 21 est rescindé et annulé à toutes fins que de droit.

L'article 24 est amendé; comme suit: "Les mots (\$50) cinquante piastres, s'il reside dans la Cité" sont rescindés et remplacés par les mots: - "(\$100.00) cent piastres, s'il reside dans la Cité; Les mots (\$75) soixante-et-quinze piastres s'il ne reside pas dans la Cité, sont rescindés

#  
 cent  
 cinquante  
 pages

et remplacés par les mots, (N/50) #  
 s'il n'y reside pas.

Louis Deveau

Echevin

Le rapport de l'ingénieur se rapporte aux  
 de fonds.

Lettre de Duplessis Langlois & Laroche, re  
 clamation de Madame V. Thibault-  
 Requête des enfants de Marie. Cap.

Rapport de l'ingénieur sur les propriétés  
 de la ville

Et la séance est levée

Donat Pagnier  
 Maire

Rome Monette  
 Echevin

Prononce de Grubis

Cité du Cap-de-la-Madame

A une assemblée générale du conseil  
 de la cité du Cap-de-la-Madame  
 Assemblée tenue au lieu et place  
 ordinaire des sessions du conseil  
 à l'hôtel-de-ville, ce lundi, quatrième  
 jour de janvier mil neuf cent vingt  
 six à sept heures P.M. à laquelle  
 assemblée étaient présents, son  
 honneur le Maire, Donat Pagnier,  
 Messieurs les échevins E. Arseneau,  
 Lucien Massicotte, E. Gauthier, A.  
 Lemire, formant quorum sous  
 la présidence du Maire au fau-  
 teuil.

1404

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé  
 par l'échevin E. Arseneau, et résolu  
 que les minutes de la dernière as-  
 semblée soient adoptés telles que  
 lues. Adopté

1405

Proposé par l'échevin E. Gauthier  
 appuyé par l'échevin A. Lemire et  
 résolu que les comptes suivants soient  
 payés

Rocheleau & Freres. Cite	29.25
Andre Samuaguan. Cite	9.90
H. Massicot & Freres. Stee. Cite	70.80
Le Moulliste Stee. 3 Rives.	23.50
Canadien National RR.	1.94
L'oeuvre de la Paroisse Stee. Famill. Cite	600. <sup>00</sup>
Canadien Pacifique RR. 3 Rives.	14. <sup>00</sup>
Amerique Lapauze. Free Engine Co. Ltd. Montreal	26.50
Louis Boudvert. Cite	38. <sup>00</sup>
St Maurice Paper Co Ltd. Cite	21. <sup>50</sup>
Messie Normandue. Cite	.75
Jean Baptiste Lorange. Cite	11.54
Paul Doree. Cite	1.75
Eugene Bertrand. Cite	13.90
E. Lessard & al. Cite	4.50
Louis Belle Isle. Cite	20. <sup>00</sup>
Bully & Freres. Cite	6.72
Dr. G. Labarre. Cite	2.75
Pharmacie Normand. 3 Rives	9.75
J. A. Plante. Cite	.70
Henri Beliveau. Cite	17.50
Jos Saumur & Fils. Cite	50. <sup>00</sup>
L. P. Mercier. 3 Rives	35. <sup>00</sup>
Soplamme & Soplamme. Shamougan Falls.	146.94
J. B. Lorange. Cite	70. <sup>00</sup>
Paul Bouches. Cite	16.75
La Cite du Cap. de la Madeleine	12.50
Lorange & Freres. Cite	172.32
T. A. Gilbert. Cite	72.00
J.M. Bellefeuille. Cite	16.48
J.M. Bellefeuille. Cite	20.25
Eugene Lorange. Cite	1.50
Bell Telephone of Canada Stee	16/3
Parc listé du 19 Dec au 24 Dec 25	71.10
do	223.40
Parc listé de 25 Dec au 1 Jan 26.	179.70
do	83.20
Wilfrid Garcepy & al.	403.32
Cite du Cap. de la Madeleine	10.00
Messie Normandue & al. Cite	249.54
L'Union des municipalités. Quebec	29.48



Theophile de L'Amour et al. c. Ali

221.31

Total \$3,026.25

adopté

1406

Propose par l'ecuyer A. L'Amour,  
appuyé par l'ecuyer E. Gauthier  
et résolu que le greffier soit  
autorisé de porter sur la liste  
électorale parlementaire les  
noms omis surant les listes  
présentées à cette séance du  
Conseil

adopté

1407

Propose par l'ecuyer A. L'Amour,  
appuyé par l'ecuyer E. Arsenault  
et résolu que l'acte de donation  
de la rue St Laurent, par M. J. A.

10-200

Roy, soit accepté. Le maire et  
le greffier sont autorisés à le  
signer après qu'un certificat du  
bureau d'enregistrement aura  
été émis, comme quoi le dit  
lot est clair d'hypothèque

adopté

1408

Propose par l'ecuyer E. Gauthier  
appuyé par l'ecuyer A. L'Amour  
et résolu que le contrat d'achat  
du lot 168-32, de M. J. A. Roy,  
soit accepté. Le maire et le greffier  
sont autorisés à le signer.  
Le maire et le trésorier sont  
autorisés à payer, \$550.<sup>00</sup> pour le  
dit terrain. Le propriétaire devra  
fournir un certificat du bureau  
d'enregistrement comme quoi que  
le lot est clair d'hypothèque

adopté

1409

Propose par l'ecuyer E. Arsenault  
appuyé par l'ecuyer E. Gauthier  
et résolu que le contrat d'achat  
d'une haie de terrain sur le lot  
113, chez M. Pascal Montplaisier,  
soit accepté. Le maire et le greffier

sont autorisés à le signer, Le  
 maire et le trésorier sont autorisés  
 à payer \$350.<sup>00</sup> pour le dit lot  
 le propriétaire devra fournir  
 un certificat du bureau d'Enregistre-  
 ment comme quoi le lot est clair  
 de tout hypothèque. adopté  
 Lettre de Pascal Montplaisir, refusé,  
 Règlements de M. J. A. Trudelle, En comité  
 des Artisans Canadiens, Accord  
 Rapport de l'Ingénieur re l'Etat parlementaire  
 du Sous-Commissaire des affaires Commu-  
 nales, re Cas International Paper, En comité  
 Rapport de l'ancien legal, re charte,  
 re affaire Thibault.  
 et la séance est levée

Donat Pagnier  
 Le Maire  
 Romeo Dumont  
 Le Greffier

Pronce de Québec  
 Cité du Cap de la Madeleine  
 A une assemblée du conseil de la  
 Cité du Cap de la Madeleine, assem-  
 blée tenue au lieu et place ordinaire  
 des sessions du conseil, le onzième  
 jour du mois de janvier, mil neuf  
 cent vingt six, à sept heures P. M.  
 la laquelle assemblée étaient pré-  
 sents en l'honneur le Maire Donat  
 Pagnier, messieurs les échevins  
 E. Arsenault, Louis Desautel et Ed.  
 Guichet, formant quorum sous  
 présidence du Maire au fauteuil  
 Proposé par l'échevin E. Arsenault,  
 appuyé par l'échevin E. Guichet  
 et résolu que les résolutions de la dernière  
 assemblée soient adoptées telles que elles  
 adoptées

1411. Proprié par l'échevin E. Gauthier, appuyé par l'échevin Ls. Desautels et résolu que les emplacements suivants soient payés.

Par lesi du 2 au 8 Dec 1926-	96.70
" " " "	152.20
Jrs Normandin, Cité	2.60
Mme Normandin sal. Cité	273.54
Theophile de Tilmont sal. Cité	221.39
JB. Lorange, Cité	.90
Welfred Raineyau, Cité	24.51
La Cité du Cap de la Madeleine	5.00
Pierre Lorange, Cité	1.02
Le Bien Public, Cité	7.56
St Maurice Paper Co. Cité	5.60
North Shore Power Co. Cité	237.94
	<u>\$1,028.96</u>

Adopté

1412 Proprié par l'échevin Louis Desautels - appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que le lot 406-131, rue St Henri soit vendu à M. Omer Pagnier pour le prix de trente francs. Le pro-maire et le greffier ont autorisés à signer le contrat qui sera aux frais de l'acquéreur.

Adopté

1413 Proprié par l'échevin E. Arsenault - appuyé par l'échevin Ls. Desautels, et résolu que le lot 387-335, rue Beauchemin, soit vendu à M. J. A. Roy, pour le prix de \$8.75. Le maire et le greffier ont autorisés à signer le Contrat qui sera aux frais de l'acquéreur.

Adopté

1414 Proprié par l'échevin Louis Desautels - appuyé par l'échevin E. Arsenault et résolu que le lot 416-95, situé sur le coteau soit vendu à M. Theophile de Tilmont, pour le prix de \$30.00. Le maire et le greffier ont autorisés à signer le contrat qui sera aux frais de l'acquéreur.

Adopté

1415

Proprié par l'échevin Ls Dereault  
appuyé par l'échevin E. Gauthier et  
résolu que le lot No 387-369, rue  
Beauchemin soit rendu à M. Donat  
Payeur pour le prix de \$8.<sup>70</sup> Le pro-  
moteur et le greffier ont autorisé  
à signer le contrat qui sera aux  
frais de l'acquéreur. Adopté

1416

Proprié par l'échevin E. Gauthier  
appuyé par l'échevin Ls Dereault  
et résolu que le lot No 387-1237, rue  
St Irénée soit rendu à Madame  
Berthe Berthelot M., pour le prix de  
deux piastres, le mari et le  
trésorier ont autorisé à signer  
le contrat qui sera aux frais de  
l'acquéreur. Adopté

1417

Proprié par l'échevin E. Gauthier  
appuyé par l'échevin Ls Dereault  
et résolu que l'ingénieur ont autorisé  
de donner l'écueil avec une plan-  
che embrochée et laubrisée de sapin  
par panneaux Adopté

1418

Proprié par l'échevin Ed. Gauthier, appuyé  
par l'échevin E. Arsenault, et résolu  
que la commission de M. R. Forest,  
soit acceptée pour cent charriés au  
prix de \$1.<sup>05</sup> l'unité, tel que la demande  
de commission de l'ingénieur Adopté

1419

Proprié par l'échevin E. Gauthier  
appuyé par l'échevin E. Arsenault  
et résolu que la salle du Conseil  
soit accordée gratuitement à l'équipe  
du "Cap" pour une partie de carte  
le 25 février 1926 Adopté

1420

Proprié par l'échevin Ls Dereault  
appuyé par l'échevin E. Arsenault  
et résolu que le règlement No 84  
soit adopté en première et deuxième  
lecture Adopté.

Lettre de M. Paul Benches, Amant le conseil que  
 M. J. Muniplaisii refuse de signer le contrat pour le  
 terrain ou estuaire. En comité  
 Lettre du clerc de greffe "Cap" accendi -  
 Lettre d'Adolphe Tempere. En comité  
 Lettre de M. J. A. Madreau. Laissez sur la table  
 Section du règlement no 84  
 Et la séance est levée.

Donat Pagnier  
 Maire  
 Romeo Immirelli  
 Secrétaire

### Procès de Quatre

Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 A une assemblée générale du conseil  
 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, Assen-  
 blée tenue au lieu et place ordinaire  
 des sessions du conseil, à l'hôtel-  
 de-ville, lundi, ce dix huitième jour  
 du mois de janvier, mil neuf cent  
 vingt six à sept heures de l'après-  
 midi, à laquelle assemblée étaient  
 présents en honneur le Maire Donat  
 Pagnier, M. M. les échevins Lucien  
 Massicotte, Armand Lemire, et  
 Edmund Gauthier, formant quorum  
 sous la présidence du Maire au  
 fauteuil.

1421

Proposé par l'échevin Lemire appuyé  
 par l'échevin Gauthier et résolu que  
 les minutes de la dernière assemblée  
 soient adoptées telles qu'elles  
 adopte

1422

Proposé par l'échevin Lemire appuyé  
 par l'échevin Gauthier et résolu que  
 les comptes suivants soient payés

Liste de paie 9 au 15 janv 26.	✓	132.90
" " "	✓	77.20
Vignau & Pomer Trois-Rivers.	✓	11.50
Wilfrid Gauthier, " "	✓	500. <sup>00</sup>
Cité du Cap-de-la-Madeleine,	✓	10. <sup>00</sup>

St. Maurice Paper Co. Ltd.	2.18
Patrik Dupont. Citi	65.00
Louange & treus. Citi	12.00
Bureau d. Enregistrement. Oli. G. de B.	7.30
Wink Shoe Store Co Ltd.	37.16
Pierre Louange. Citi	37.76
R. Forest. Citi	105.00
Canadian National R.R.	1.05
Canada Iron Foundries. Trois-Rivieres	539.23
Canadian Fairbanks Morse. Ltd.	2400.00
	<hr/>
	3938.28
	adopté

1423

Propose par l'echeriu Lemire, appuyé par l'echeriu Gauthier et résolu que M. Arseneau soit nommé pro. maire pour le prochain terme de trois ans. Adopté

1424

Propose par l'echeriu Gauthier appuyé par l'echeriu Lemire et résolu que M. J. A. Vigneault soit nommé, homme de police et pompier aux mêmes conditions que les autres membres de la brigade du feu et de la police. Il sera sous les ordres du chef. La résolution passée le 7 juillet 1924. sous le no 829 est rescindée et annulée à toutes fins que de droit. Adopté

1425

L-201

Propose par l'echeriu Massicotte appuyé par l'echeriu Gauthier et résolu que le règlement numero quatre vingt quatre soit adopté en tous ses articles. Adopté

1426

Propose par l'echeriu Massicotte appuyé par l'echeriu Gauthier et résolu que la Banque Canadienne Nationale, Cap - de-la-Madeleine soit jugé de payer pour et à l'acquit de la Cite du Cap-de-la-Madeleine, les coupons d'intérêts suivants avec

les débiteurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
suivant la cédule ci-après.

- (A) 27000  
2-102  
22000
- (A) : - La somme de trois cent vingt deux  
50/100 piastres comprenant les coupons dus sur  
les obligations émises par la municipalité  
de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine,  
réglement n° 34 et dus le premier février  
1926.
- (B) : - La somme de six mille trois cents piastres  
comprenant les coupons d'intérêt sur les  
obligations émises par la Compagnie de  
Maguaduc du Cap-de-la-Madeleine, et endos-  
sés par la ville par son règlement n°  
48, les dits coupons étant dus le 1<sup>er</sup>  
février 1926.
- (C) : - La somme de sept cent cinquante piastres,  
comprenant les coupons d'intérêt sur  
les obligations émises en vertu du  
réglement n° 78 de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, les dits coupons étant dus le  
1<sup>er</sup> février 1926.

Que la Banque conserve ces coupons avec  
tous les droits et privilèges qui y sont  
attachés jusqu'au parfait remboursement  
de ces sommes; qu'en reconnaissance  
du paiement de ces coupons par la Ban-  
que, le maire et le trésorier sont auto-  
risés à signer en faveur de la Banque  
un billet à ordre pour couvrir la  
somme des montants ci-dessus men-  
tionnés dans la cédule a-b-c paya-  
ble à la Banque Canadienne Natio-  
nale, Cap-de-la-Madeleine, à <sup>à demande</sup> trois  
de sa date et portant intérêt au  
taux de six pour cent par an,  
avisé qu'à ses renouvellements. Ce billet  
ne devant en aucune façon modifier,  
restreindre, nuire les droits que la  
Banque pourra avoir en sa qualité  
de porteur de ces coupons.

Cedante

Et la Deane est leuè

Emmanuel

pro Maire  
Romeo Massette  
Greffier

Procurer de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee generale du Conseil de la cite du Cap-de-la-Madeleine. Assemblee tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil, Ce lundi, Ce premier jour du mois de fevrier 1926 a sept heures de l'apres-midi a laquelle etaient presents M. M. les echevins E. Arsenneau, Louis Deveau, Lucien Massette, Armand Lemire et Edmond Gauthier formant quorum sous la presidence de l'echevin Ernest Arsenneau pro-maire au fauteuil.

1427

Propose par l'echevin L. Deveau approuve par l'echevin A. Lemire et resolu que les comptes de la derniere assemblee soient adoptes telles que lues.

1428

Propose par l'echevin E. Gauthier approuve par l'echevin Louis Deveau et resolu que les comptes suivants soient payes.

Lesi de paie du 16 au 22 janv. 26	208.98
" " " "	70.50
" " 23 au 29 "	144.00
" " 23 au 29 janv 26	51.90
Oscar Morris. Quebec	10.00
Theophile de Lottinville & all.	221.39
Welfrd Garuopy & all.	403.32
Uresse Normandeau & all.	281.54
Stranqu & Freres. Montreal	10.70
Dr Louis Belleisle. Cite	10.00
Jos Vallee. Cite	2.40



Pelletier & Cloutier, Sherbrooke	40.95
Henri Beliveau, Cite	12.50
North Shore Power Co Ltd, Cite	218.76
Pharmacie Perrault, Cite	1.35
Samuel Samuette, Cite	.80
United Typewriter Co. Montreal	180.00
Cite du Cap-de-la-Madeleine	6.95
Patrick Dupont, Cite	4.75
H. Massicotte & Freres Ltd, Cite	34.95
Le Travailleur Ltd, Sherbrooke	16.80
Paul Bonheur, Cite	28.75
Patrick Dupont, Cite	2.75
Donat Pagnon Val.	69.00
J. M. Bellefeuille, Cite	27.55
Canadian Fur and More Co Ltd	41.60
H. Massicotte & Freres Ltd, Cite	265.00
J. O. Lavigne, Cite	56.00
Lavigne & Freres, Cite	18.00
Louis Bousvert, Cite	37.50
St Maurice Valley Chemical Ltd, Sherbrooke	5.04
Eugene Lavigne, Cite	1.90
	<hr/>
	Total \$2,485.33

1429

Propose par l'echerun L. Massicotte.  
 appuyé par l'echerun E. Gauthier  
 et resolu que M. R. Buis ait  
 payé 35 cents de l'heure pour  
 le temps fait. adopté

1430

Propose par l'echerun Louis Descaulx  
 appuyé par l'echerun E. Gauthier  
 et resolu que la somme de quarante  
 piastres et cinquante cents ait  
 offerte a monsieur Pascal Mont.  
 plaisir pour une piece de terrain  
 de trente pieds, a partir de la ligne  
 passant par le prolongement Nord  
 de la maison du jardin en allant  
 vers le sud jusqu'au terrain de la  
 cite le long de la ligne de division entre  
 les lots No 112 et No 113.

adopté

1431

Propose par l'echerme A. Lemaire  
appuyé par l'echerme E. Gauthier  
et résolu que ce conseil accuser  
reception de la lettre de la ~~St. John's~~  
~~St. John's~~ Paper Co en date du vingt cinq  
janvier mil neuf cent vingt six.

Le conseil présentera un règlement  
au peuple accordant une commu-  
tation de taxes pour dix ans dans  
le courant de l'année 1926, en  
même temps qu'il pourrait avoir  
son autre référence donnée.

1432

Propose par l'echerme Louis Dicaire  
appuyé par l'echerme L. Massicotte  
et résolu qu'une lanterne de rue  
soit posée au coin des rues  
Bochileau et Torpinié

Lu en conseil

Requête des Dames Artisanes Canadiennes. A. Etude.

Rapport de l'ingénieur pour 1925

American Lumber Fine Sugar Co. En Comité

Bell Telephone Co. re tarif. " "

Henri Bisson. 3 Rues. " "

Canadien International Paper Co. Accordé

Secrétaire de la Prov. re M. J. N. Normandin

et la séance est levée

Droit Patrimoine  
France  
Philippe Lattuelle  
Sec. Gifford

Province de Québec  
Cité de Cap de la Madeleine  
A une assemblée générale  
du conseil de la cité de  
Cap de la Madeleine. Assen-  
blée tenue au lieu et place  
ordinaire des sessions du  
conseil, ce lundi, le huitième  
jour du mois de janvier 1926

à sept heures de l'après-midi -  
 à laquelle étaient présents son  
 honneur le maire Donat Payeur  
 et M. M. les échevins E. Arsenneau  
 Lucien Massicotte, Louis Renaud  
 Ed. Gauthier, A. Lemire, Louis  
 N. Labèque formant conseil  
 sous la présidence du maire  
 du conseil.

1433

Proposé par l'échevin E. Arsenneau  
 appuyé par l'échevin E. Gauthier  
 et résolu que les minutes de  
 la dernière assemblée soient  
 adoptées telles que lues - adopté

1434

Proposé par l'échevin A. Lemire  
 appuyé par l'échevin L. N. Labèque  
 et résolu que les comptes suivants  
 soient payés -

Le paye lesli du 30 jour au 5 fev. 1926.	221.05
" " " "	80.05
Canadian Pacific R.P. Montréal	5.85
D. Patneau. Cite	3.50
Bell Telephone Co. 3 Rues -	18.78
Le Nouvelliste. 3 Rues -	14.00
J. H. Proulx de Cotlet. 3 Rues.	125. <sup>00</sup>
Messrs Normandus & Co. Cite.	281. <sup>54</sup>
Theophile de Lohmeille & Co. Cite	221. <sup>39</sup>
François Courteau Cite	8. <sup>00</sup>
North Shore Power Co. Ltd. 3 Rues -	227.91
Jos Gamm & Fils. Cite	168.50
Le directeur de la Province Québec	75

Total - \$ 1376.32

adopté

1435

Proposé par l'échevin Louis N. Labèque  
 appuyé par l'échevin E. Gauthier et  
 résolu que le salaire de l'auditeur J. H.  
 Proulx de Cotlet soit augmenté de cent  
 piastres par année - adopté

1436

Proposé par l'échevin E. Arsenneau  
 appuyé par l'échevin E. Gauthier  
 et résolu qu'un chassis Graham

Bros "M.B.M." pour le département  
 des feu et de la police Port Com-  
 mande de M.M. Rocheleau & Freres  
 Cap-de-la-Madeleine, au prix de  
 dix neuf cent cinquante sept (\$1957)  
 piastres, f.a.t. Cité de Toron-  
 to. Ce Chassis devra être équipé  
 par la maison Amereau Lapauce  
 Fere Enque Co de Toronto et livré  
 par la maison Graham Bros  
 de Toronto à l'atelier de la maison  
 Amereau Lapauce Fere Enque Co  
 Ltd de Toronto. Adopté

1437

Propose par l'echevin Edmond  
 Gauthier appuyé par l'echevin  
 Arseneau et résolu que la  
 Commission de la maison Ame-  
 reau Lapauce Fere Enque Co Ltd  
 pour l'équipement du Chassis  
 Graham Bros selon les termes  
 et conditions de leur lettre  
 en date du 5 fevrier 1926 et  
 selon les specifications détail-  
 lées qui y sont annexées soit  
 acceptée pour la somme de cinq  
 cents piastres. F.O.B. Toronto,  
 et pour livraison a quarante-  
 cinq jours de cette date. Le  
 Maire et le greffier sont auto-  
 risés à signer le contrat.

Adopté

1438

Propose par l'echevin Ernest  
 Arseneau. Appuyé par l'ech-  
 vin Armand Lemire et résolu  
 que les rues et ruelles offertes  
 par la Cie Immobiliere du Cap-  
 soret acceptées telles que spécifiées  
 par contrat passé devant le  
 Notaire Paul Boucher et que  
 le Maire et le greffier soient  
 autorisés de signer ce contrat

pour et au nom de la cité du  
Cap-de-la-Madeleine Adopté

1439 Proposé par l'échevin S. Arseneau, appuyé  
par l'échevin Louis Descault et résolu que  
la demande soit faite à M. Gedeon  
Turpin pour donner à la cité la rue  
Père Frédéric, entre les rues Notre-  
Dame et Turpin, adopté

1440 Proposé par l'échevin S. Arseneau  
appuyé par l'échevin S. Gauthier  
et résolu qu'une somme de \$25.  
soit accordée aux Dames Artisantes  
au profit des Reclus. Filles de Jésus.

Et la séance est levée adopté

Donat Pagnon  
Maire

Renee Munnery  
Greffier

Pronnee de Quebec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Assemblée générale du conseil de  
la cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée tenue au lieu

et place ordinaire des sessions

du conseil ce lundi, vingt-deux-

sième jour du mois de février

1926, à 7 heures P.M. à laquelle

assemblée étaient présents

son honneur le Maire Donat

Pagnon, M.M. les échevins Arseneau,

Descault, Gauthier, Lemire et

Lapacque, formant quorum

sous la présidence du Maire

au fauteuil.

144 Da Proposé par l'échevin Gauthier  
appuyé par l'échevin Arseneau.

Et résolu que les minutes de la

dernière assemblée soient adoptées

telles que lues adopté

1441

Proposé par l'échevin Labrecque, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que les comptes suivants soient payés.

Pierre Lavigne	Cité	38.94
Geo Thérmeauet	Cité	3.50
Eug. Lavigne	Cité	.80
Nap. Montplaisir	Cité	144.67
Lavigne & Freres	Cité	273.50
H. Massicotte & Freres	Cité	225.40
Paul Bouché	Cité	75.80
La Pharmacie Normand 3 Rues		3.50
Joseph Carignan	Cité	8.35
Cité du Cap. d. la. Madeleine		10.00
Le Nouvelliste Ltee	3 Rues	5.00
Canadien. Fairbanks Morse Co Lid. Municipal.		2400.00
J. B. Lavigne	Cité	56.04
La Pharmacie Normand	Cité	2.50
North Shore Power Co Lid.	Cité	211.00
Cité du Cap. d. la. Madeleine.		35.11
Edouard Lavigne	Cité	11.00
D. La Bellisole	Cité	35.00
Three Rivers Traction Co Lid.	3 Rues	45.82
Three Rivers Traction Co Lid.	3 Rues	9.63
Three Rivers Traction Co Lid.	3 Rues	32.49
Departement du Cadastre, Quebec		5.50
T. J. Moore & Co Lid.	Quebec	5.25
G. Borsari	Cité	12.00
J. B. Lavigne	Cité	19.60
T. de Lottinville & al.	Cité	221.39
Messie Normand & al.	Cité	281.54
Par liste du 6 au 12 février 1926		132.55
" " " " " "		188.05
" " " " " " 13 février 1926		158.60
		<u>\$ 4652.58</u>

Adopté

1442

Proposé par l'échevin S. Arsenault appuyé par l'échevin L. Desrochers et résolu que le contrat d'achat du terrain de M. Pascal Montplaisir soit accepté tel que lu. Le Maire et

Le greffier sont autorisés à le signer  
 Le maire et le trésorier sont autorisés  
 à signer un cheque au montant de  
 \$390.<sup>50</sup> pour payer le dit terrain. Un  
 certificat du bureau d'enregistrement  
 devra être fourni comme quoi le dit  
 terrain est clair d'hypothèque. La  
 résolution no 1409 faite et adoptée  
 le 4 janvier dernier est annulée  
 et rescindée à toute fin que de  
 droit. adopté

1443.

Proposé par l'échevin L. Devault  
 appuyé par l'échevin A. Lemire  
 et résolu que le maire et le  
 greffier soient autorisés de signer  
 un contrat pour l'émission  
 d'une police de garantie pour  
 porter en appel la cause 192  
 de la cour supérieure, Besson  
 vs. Thibault, que l'ancien legal  
 soit autorisé de procéder en appel  
 dans la dite cause adopté

1444

Proposé par l'échevin E. Gauthier  
 appuyé par l'échevin L. Devault  
 et résolu qu'un morceau de  
 terrain situé à l'ouest d'une  
 ligne passant à 35 pieds à  
 l'est de la ligne limitative est  
 du terrain sur lequel est cons-  
 truite la station des pompes  
 et s'étendant de la rue Notre  
 Dame à la rue Lingrat. Les  
 conditions seront les suivantes:  
 deux cents piastres seront payés  
 comptant, la balance payable durant  
 le mois de septembre 1927 avec  
 intérêt annuel au taux de 6%.  
 Le notaire Bouches est autorisé  
 à préparer un contrat en consé-  
 quence. adopté

#  
 sous achetés  
 de M  
 Proulx  
 L'Angeles  
 Proulx

1445

Propose par l'échevin L. N. Labrecque  
appuyé par l'échevin F. Arsenault  
et résolu que l'arsieur legal  
soit autorisé généralement à déclarer  
au lieu et place de la dite cité et  
avec les mêmes effets que si elle  
déclarait elle-même devant  
les tribunaux à tous fins de saisie-  
arrêt émanées contre elle comme  
tiers-saisie ou à toutes autres  
garnies sur faits et articles dans  
toutes causes et actions où elle  
serait partie

1446

Je L. N. Labrecque, échevin de la  
Cité du Cap. de la Madeleine donne  
avis de motion que suivant les règle-  
ments de la cité et en conformité  
avec la loi des cités et villes, 18 Geo V,  
1922 Chap. 65. art. 210, Je proposerai  
un règlement du conseil pourvoyant  
à fixer les heures durant lesquelles  
les bureaux de rotation seront ou-  
verts aux élections municipales: -  
A. savoir: de sept heures de l'après-  
midi à huit heures de l'après-midi  
(heure solaire)

L. N. Labrecque

Echevin

Le Rapport de l'avocat se regarde. L'avo-  
cat devra procéder contre la cité, et main-  
tenir le règlement.

Remerciements de Félix de Jesus se octroie de 25.  
offre du Nouvelliste se poursuit

Invitation de l'American Waterworks  
Association à assister à convention  
à St. Catherine. Ont.

Sollicitation d'assurances par la  
Merchants and Employers G. A. Co. En conseil  
Et la séance est levée

L. N. Labrecque

Maire

R. N. Arsenault  
Echevin



A une assemblée générale du conseil  
 de la cité du Cap. de la Madeleine,  
 Assemblée tenue au lieu et place des  
 sessions du conseil, à l'hôtel de ville,  
 lundi, ce premier jour de mars  
 1926. à sept heures de l'après-midi.  
 à laquelle assemblée étaient présents  
 son honneur le maire Omer Pagnier,  
 M. M. les échevins L. Massicotte, Ed.  
 Gauthier, Armand Lemire et L.  
 N. Sabreque formant quorum sous la  
 présidence du maire au faitement  
 1447 Proposé par l'échevin Louis N. Sabreque  
 appuyé par l'échevin Ed. Gauthier et  
 résolu que les minutes de la dernière  
 assemblée soient adoptées telles que  
 lues. adopté.

1448 Proposé par l'échevin A. Lemire,  
 appuyé par l'échevin L. Massicotte  
 et résolu que les comptes suivants  
 soient payés

Liste de paie du 20 au 26 février.	131.05
J. B. Lorange. Cete	12.05
T. J. Moore & Leo Gueha	82.68
Imrie Bros Traction Co Ltd.	208.02
M. Bellefeuille. Cete	74.22
Business Systems Ltd. Toronto.	135.24
Le Banque Canadienne Nationale, Cete	18.45
Eng. Lorange, Cete	4.70
La Cie des Produits Cresylb. Mintrial.	32.00
	<u>\$698.41</u>

adopté  
 1449 Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé  
 par l'échevin Ed. Gauthier et résolu  
 que le conseil adopte unanimement  
 à la présente séance en première  
 et deuxième lecture, après qu'il a été  
 lu deux fois, le règlement no 85. Pour-  
 voyant aux heures de votation pour  
 les élections municipales, le tout

en conformité avec l'article trois  
du règlement no 82 de ce conseil  
adopté

1450

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé  
par l'échevin E. Gauthier et résolu  
que ce conseil demande que la  
Three Rivers Traction Co Ltd établisse  
le service de dix minutes dans  
les limites de la cité pour tous les  
jours et que la dite Compagnie  
donne un meilleur service aux  
heures durant lesquelles les ouvriers  
entrent ou sortent des usines. Cette  
requête vient à la suite de la plai-  
te de plusieurs contribuables, qui  
demandent aussi que la station  
au coin des rues Bellevue et Toupin  
soit ouverte pour l'usage du public  
afin de permettre aux passagers  
d'attendre les chars à l'abri. Le Conseil  
approuve et émet entièrement dans le  
bien-fonds de cette requête

L-204

Adopté unanimement.

1451.

Proposé par l'échevin E. Gauthier, appuyé  
par l'échevin A. Lemire et résolu que  
le contrat d'achat d'un terrain  
de M. Pierre Lorange soit adopté  
tel que lu. Le Maire et le greffier  
sont autorisés à le signer. Le Maire  
et le trésorier sont autorisés à  
signer un chèque au montant  
de deux cents piastres pour payer  
le premier versement; l'acquéreur  
devra fournir un certificat du Bureau  
d'enregistrement comme quoi le dit  
lot est clair de tout hypothèque;

L-205

Adopté

1452

Proposé par l'échevin E. T. Lavoie, appuyé  
par l'échevin A. Lemire et résolu que le règlement  
soit autorisé de transmettre au C.P.R.R la

requête des Marchands détaillants du Cap. de la Madeleine pour obtenir une voie d'entièrement telle que celle demandée et exprime résolument que le conseil appuie et concourt entièrement dans le bien-fondé de cette requête. Que le Maire, l'ingénieur M. Louis Boisvert, M. J. A. Nadeau et M. J. J. Rochefort, soient délégués à Montréal pour expliquer ce projet aux autorités du Canadian Pacific.

Adopté unanimement.

1453

Proposé par l'échevin A. Lemire, approuvé par l'échevin E. Gauthier et résolu que après l'étude de nombre de plaintes mises sur la table du conseil par des contribuables résidant le long de la voie du tramway, et se plaignant que la Three-Rivers Traction Co Ltd ne donne pas satisfaction et ne se conforme pas à son contrat en enlevant et charroyant la neige immédiatement après chaque tempête. Le conseil proteste contre un tel état de chose, et avisé par la présente. la Compagnie Three-Rivers Traction Co Ltd qu'à moins que la dite compagnie n'enlève la neige immédiatement après chaque tempête, le conseil va prendre les moyens pour donner satisfaction à ses contribuables et que la dite compagnie en sera tenue responsable.

Adopté unanimement.

1454

Proposé par l'échevin A. Lemire, approuvé par l'échevin E. Gauthier et résolu que l'étude des plaintes au rôle d'évaluation pour 1926 soit ajournée à la prochaine séance. L'ingénieur devra faire rapport sur la plainte de M. Bergeron.

Adopté

455

Proposé par l'échevin E. N. Lacroix, approuvé par l'échevin E. Gauthier et résolu que le budget pour l'année

Mil neuf cent vingt-six fait pour  
de payer le coût de l'administration que  
pour payer le coût de certains  
travaux devenus nécessaires

INTERETS

de-216

- Billets provisoires		-R-	200. <sup>00</sup>
- Billets Particuliers		-R-	210. <sup>00</sup>
Obligations, Règlement No 34 =	735. <sup>00</sup>		
" # 54	11.400. <sup>00</sup>		
" # 48	12.610. <sup>00</sup>		
" # 71	3.487. <sup>00</sup>		
" # 78	1.500. <sup>00</sup>	-R-	29.722. <sup>00</sup>
- Compte au débit à la banque		R.	250
Total.			<u>\$30.382.<sup>00</sup></u>

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Règlement No 34	R	1800. <sup>00</sup>
54	R	3680.49
71	R	6300.00
78.	R.	1.000. <sup>00</sup>
		<u>\$12.780.49</u>

FINANCES.

- Aliénis + Reformes	R.	1200. <sup>00</sup>
- Amendements à la charte	R	1000. <sup>00</sup>
- Avois publics, règlements, etc,	R	300. <sup>00</sup>
- Assurances de garantie	R.	30. <sup>00</sup>
- Audition des livres	R.	500. <sup>00</sup>
- Contingents	R.	1,000. <sup>00</sup>
- Delegations	R	300. <sup>00</sup>
- Frais d'enregistrement	R	5. <sup>00</sup>
- Fêtes publiques	R.	10. <sup>00</sup>
- Fonds de taxes et jurés	R	12. <sup>00</sup>
- Fonds de secours.	R.	300. <sup>00</sup>
- Telephones	R	100. <sup>00</sup>
- Messages	R	20. <sup>00</sup>
- Numéros des licences	R	75. <sup>00</sup>
- Octrois	R	50. <sup>00</sup>
- Papeterie, impressions, timbres	R	550. <sup>00</sup>
- Abonnements aux journaux	R	10. <sup>00</sup>
- Remboursements de taxes municipales	R	90. <sup>00</sup>
- Elections municipales	R.	200. <sup>00</sup>
- Commissions, change, etc;	R	65. <sup>00</sup>

Receptions Cirques.	R.	\$100.00
Salaires des employés permanents	R.	4,628.00
Publicité	R.	500.00
Almanach des adresses	R.	10.00
Role d'évaluation	R.	1,000.00
Mutation des propriétés	R.	50.00
Grand Total.		<u>\$7,210.00</u>

## VOIRIE.

Assurances.	R.	250.00
Achat de chevaux	R.	225.00
Nourriture des chevaux	R.	900.00
Sellerie et ferrage	R.	300.00
Appareils et voitures	R.	250.00
Batisses et entretien	R.	100.00
Contingents	R.	500.00
Eclairage des batisses	R.	50.00
Chauffage des batisses	R.	200.00
Embranchement d'arbres	R.	25.00
Frais judiciaires	R.	200.00
Reclamations en dommages	R.	200.00
Papeterie et impressions.	R.	35.00
Enlèvement de la neige C.P.R. \$100.		
" " " E.R.T. Co. Ltd \$1000.	R.	1,100.00
Régales	R.	750.00
Arrosage	R.	25.00
Travail du fleur	R.	25.00
Employés permanents	R.	900.00
Cendre	R.	1,600.00
Route St Louis de France	R.	286.00
Route St Maurice	R.	214.00
Diverses rues, NEIGE.		
Enlever		65.00
Gratter		350.00
Rouler		75.00
Pelletier	R.	500.00
Diverses rues, "Entretien"		
Route nationale, R. Nohi Dams.		
reparations		\$ 200.00
Rue Thibault		500.00
Arpentage, R. Thibault		200.00
Terrasses les rues	R.	400.00

VOLRIE. Sulte.	1.300.		
PONCEAUX	25.		
Fossets	75.	R	1.400. <sup>00</sup>
Enlever la tour rue Montplaisir et Notre-Dame, ouverture de rue:		C	700. <sup>00</sup>
Numeros de ville, indications de rues:		C	75. <sup>00</sup>
Ouverture de la rue Montplaisir, achat de terrains: terrassement, cendrage, etc.		C	1.600. <sup>00</sup>
Enlever la neige sur les trottoirs		R.	150. <sup>00</sup>
Prolongement de la rue Delisle, entre les rues St Jean et St Pierre, achat de terrains, terrassement, etc		C	1.050. <sup>00</sup>
Ouverture de la rue Loranger, entre les rues Grandmont et Delois:		C	100. <sup>00</sup>
Terrassement, Cendrage, etc			
Ouverture de la rue Ste Madeleine entre les rues St Laurent et Bellevue		C	500. <sup>00</sup>
<u>Total.</u>			<u>\$14.710.<sup>00</sup></u>
Remboursement sur le règlement no 54			
Achat du terrain de M. P. Loranger.		C	\$1.200. <sup>00</sup>
Station de police			
<u>Grand Total.</u>			<u>\$15.910.<sup>00</sup></u>

<u>AQUEDUC</u>			
Assurances		R.	70. <sup>00</sup>
Appareils		R	50. <sup>00</sup>
Bornes fontaines	gazes	R	50.00
	matériaux	R	25.00
Conduites Principales	gazes	R	500.00
	matériaux	R	500. <sup>00</sup>
Conduites de Service	gazes	R	250. <sup>00</sup>
	matériaux.	R	350. <sup>00</sup>
Robinetts.	brages	R	10. <sup>00</sup>
	matériaux	R	10. <sup>00</sup>
Reclamations en dommages		R	100. <sup>00</sup>
Contingents		R	200. <sup>00</sup>
Frais judiciaires		R	100. <sup>00</sup>
Telephones et messages		R	2.00
Arts publics, papeterie, etc		R	50.00
Energie Electrique		R	2.800.00
Pompes gazes		R	200.00
matériaux.		R	50.00

Reservoir, gages	R	\$ 200.00
Pompes machinies.	R	10.00
Bâtisses, entretien	R	75.00
Bâtisses, Chauffage	R	150.00
Huile, graisse, gazoline, etc	R	15.00
Employés permanents	R	2.800.00
Deux pompes. 500 g. p. m.		\$ 2614.00
Usine complétie.		1237.00
Terrain de M. P. Montplaisier.		450.00
Terrain M. M. Rocheleau,	2.250.	C
		\$ 6.551.00
<u>Total.</u>		<u>\$ 15,118.00</u>

Remboursement sur le compte Capital, Règlement No 54 pour l'installation des pompes:

Pompes, et usine et eau.	6986.00	
C. P. construction	42,450	C" 7,028.45
<u>Grand Total</u>		<u>\$ 22,146.45</u>

EGOUTS

Appareils	R.	50.00
Conduites Principales, Gages	R	450.00
matériaux	R	250.00
Conduites de Service Gages	R	250.00
matériaux	R	150.00
Ouvrards et Regards.	R	350.00
Contingents	R	500.00
Reclamations en dommages	R.	500.00
Employés permanents	R	1000.00
Assurances en garantie	R	150.00
Canalisation de la rue Montplaisier	C	600.00
<u>Total</u>		<u>\$ 4,250.00</u>

Remboursement sur le compte Capital, Règlement No 54 pour la construction d'une conduite principale rue St Valere et d'une conduite principale rue St Henri

	C"	3000.00
<u>Grand Total.</u>		<u>\$ 7,250.00</u>

## FEU + POLICE

Appareils. Boyaux.	C	969.74
Auto du chef. Entretien	R	400.00
Achat de chevaux	R	250.00
Murure des chevaux	R	50.00
Selleries et ferrage.	R	25.00
Balaise, réparations, ent.	R	200.00
Ameublement, entretien	R	20.00
Chauffage	R	500.00
Eclairage	R	100.00
Assurances sur talisee	R	70.00
Assurances en garantie	R	200.00
Contingents	R	70.00
Frais judiciaires	R	25.00
Papeterie et impressions	R	50.00
Telephone et messages.	R	100.00
Uniformes	R	500.00
Système d'alarme	R	750.00
Pompes volontaires	R	50.00
Salaires	R	7171.60
Auto du feu, achat,	C	3535.00
Extincteurs chimiques	R	30.00
Total		<u>\$ 15,066.34</u>

Remboursement au repleinment.

No 54. Achat de loyans	C	830.26
Grand Total.		<u>\$ 15,896.60</u>

## COURS DU RECORDEUR.

Frais d'avocat.	R	10.00
Papeterie et impressions	R	15.00
Salaires	R	500.00
Total.		<u>\$ 525.00</u>

## ECLAIRAGE.

Rues -		<u>\$ 2,400.00</u>
--------	--	--------------------

## DEPARTEMENT EN LOI.

Depenses de voyages	R	50.00
Consultations	R	100.00
Frais judiciaires	R	300.00
Salaires	R	1000.00
Total.		<u>\$ 1450.00</u>



## HOTEL DE-VILLE.

Assurances sur ténues.	R	125.00
Chauffage	R	400.00
Eclairage	R	150.00
Bâtisse, entretien et réparation	R	165.00
Amortissement	C.	400.00
Grand Total.		<u>\$ 1240.00</u>

## HYGIENE.

Inspection et désinfection	R	185.00
Depotoir. Entretien	R	25.00
Achat d'un terrain pour depotoir.	C	500.00
Contingent -	R	1500.00
Grand Total		<u>\$ 2210.00</u>

## LOGEMENTS OUVRIERS.

Intérêts	R	1450.00
Bâtisses Entretien	R	200.00
Fonds d'amortissement	R.	891.26
Grand Total.		<u>2541.26</u>

formant une somme globale chargeable aux dépenses ordinaires de cent quatorze mille, sept cent soixante et dix-huit  $\frac{1}{100}$  piastres, plus les remboursements au compte capital, règlement no 54 pour une somme de cinq mille ~~cent quatre-vingt-trois~~  $\frac{1}{100}$  piastres

adopté unanimement.

Lu en conseil, requête des marchands détaillants:

demande de M. Oscar Duvou, R. au printemps  
Plainte au rôle de M. Adem Rochelleau, refusée  
Dame Valère Thibeau, rejetée, M. Alfred  
Bergman, refusé à l'ingénieur pour rapport,  
Narcisse Poirier, accordée E. Cassard.  
accordée.

Plainte de M. M. Geo. Dargis et allégué  
Beaubien, re enlèvement de la rue  
par le Three-Rues Frachin Co Ltd.

Et la séance est levée

Ferdinand Pagnon.

Maire

Romeo Brunoselli

Greffier

Province de Québec  
 Cité du Cap. de la Madeleine  
 Assemblée régulière du conseil de la  
 Cité du Cap. de la Madeleine, Assen-  
 blée tenue au lieu et place ordinaire  
 des sessions du conseil à l'hôtel-  
 de-ville lundi ce huitième jour  
 du mois de Mars, 1926 à 7 P. M.,  
 à laquelle assemblée étaient  
 présents, son honneur le maire  
 M. Omer Piquet, M. M. les  
 échevins L. Orseau, L. Massette,  
 L. Dureau, L. Guichet & Lemire.  
 Formant quorum sous la présidence  
 du maire ou fantôme

1456 Proposé par l'échevin Lemire appuyé  
 par l'échevin Guichet et résolu que  
 les comptes de la dernière assen-  
 blée soient adoptés telles que lues  
 adopté

1457 Proposé par l'échevin L. Dureau  
 appuyé par l'échevin L. Lemire  
 et résolu que les comptes suivants  
 soient payés:

Bureau d'Enregistrement, M. G. de R.	3.10
Ed. Lefebvre Cité	9.99
Louis Bonavent. Cité	37.50
Pai Listé 27 fev. au 5 Mars 1926	202.40
North Shore Power Co Ltd, Cité	199.02
W. J. P. & Co Ltd, Cité	403.32
Theophile de Lottinville & Co, Cité	221.34
Messrs Normand & Co, Cité	281.54
Le Nouvelliste Stee 3 Revers	7.80
Three Rivers Traction Co Ltd. Three Rivers	176.85
Oscar Morin, Québec	10.00
Bell Telephone Co Ltd	16.08
Canadian Pacific R.R. Municipal	6.68
Total	<u>1575.67</u>

adopté

- 1458 Propose par l'échevin de Lemme appuyé par l'échevin E. Gauchier et résolu que les corrections au rôle pour 1926, tel que soumis par les évaluateurs, soient les suivants: Propriété A. Bergem, lot 387-2143, terrain 300 m. m. m. lot 387-967 terrain 300 pas de taxes sur ce lot. Que le nom de M. Narcisse Poirier soit porté au rôle comme propriétaire du lot no 126-231 et qu'il soit effacé comme locataire; Que le nom de M. E. Cassard apparaisse au rôle comme locataire pour les 4/12 de l'année, et à partir du mois de mai comme propriétaire seulement.
- Adopté
- 1459 Propose par l'échevin de Lemme, appuyé par l'échevin E. Arsenneau et résolu que le rôle d'évaluation pour l'année 1926 soit homologué par les présents, le tout suivant les exigences de la loi.
- Adopté
- 1460 Propose par l'échevin de Lemme, appuyé par l'échevin E. Descault et résolu que le greffier demande au nom de ce conseil, à l'ancien legal de fournir un état détaillé des dépenses qu'il a de fait à date dans toutes les causes et autres affaires qu'il a en main pour le compte de cette cité et cela pour la prochaine séance.
- Adopté
- 1461 Propose par l'échevin Louis Descault appuyé par l'échevin E. Gauchier et résolu que le greffier demande des soumissions pour 7 P.M. le 15 mars 1926 pour 500 pds. luyant à incendie, pression 400 lbs. Arroyo Grand.
- Adopté
- Lettre du Secrétaire Municipal, M. D. Paul. En conseil et la séance est levée.

Donald Aguin  
 V. Amos  
 Amos Dumais  
 greffier

Resolution No 1455.

Faite et passée le premier jour de mars 1926 par le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par l'ecchevin Louis N. Labrecque appuyé par l'ecchevin E. Gauthier et resolu que le budget pour l'année mil neuf cent vingt six tant pour defrayer le cout de l'administration que pour payer le cout de certains travaux ~~requis~~ devenus necessaires,

INTERETS.

Billets promissoires...R.	\$200
Billets de particuliers.R.	210
Obligations	
Reglement No 34..	\$735
No 54	11400
No 48	12610
No 71	3487
No 78	1500
Debits à la banque	R. 250
<hr/>	
Total	\$30382.00

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Reglement No.34	R.	1800.00
Reglement No 54	R.	3689.49
Reglement No.71	R.	6300.00
Reglement No.78	R.	1000.00
<hr/>		
Total.....	R.	\$12780.49

FINANCES.

Alienes et reformes	R.	1200.00
Amendements, charte.	R.	1000.00
Avis publics, reg, etc.	R.	300.00
Assurances en gar.	R.	30.00
Auditeur	R.	500.00
Contingents.	R.	1000.00
Delegations.	R.	300.00
Enregistrements.	R.	5.00
Fetes publiques.	R.	10.00
Batisses et jurés.	R.	12.00
Fonds de secours.	R.	300.00
Telephones.	R.	100.00
Messages.	R.	20.00
Licences.	R.	75.00
Octrois.	R.	50.00
Papeterie, impressions.	R.	550.00
Journaux.	R.	10.00
Remboursement de taxes municipales	R.	90.00
Elections mun.	R.	200.00
Commissions, changes.	R.	65.00
Receptions civiques.	R.	100.00
Salaires.	R.	4628.00
Publicité.	R.	500.00
Almanach des adresses.	R.	10.00
Role d'évaluation.	R.	1000.00
Mutation de proprietes	R.	50.00
<hr/>		
Total.....	\$12105.00	

VOIRIE.

Assurances.	R.	250.00
Achat de chevaux	R.	225.00
Nourriture de chevaux.	R.	900.00
Sellerie et ferrage.	R.	300.00
Appareils et voitures.	R.	250.00
Batisses entretien	R.	100.00
Contingents	R.	500.00
Eclairage des batisses.	R.	50.00
Chauffage des do	R.	200.00
Emondage d'arbres.	R.	25.00
Frais judiciaires.	R.	200.00
Domages.	R.	200.00
Papeterie et impression	R.	35.00
Enlevement de la neige,		
C.P.RR.	\$100	
T-R. Traction.	1000	R. 1100.00
Rigoles	R.	750.00
Arrosage.	R.	25.00
Traverse du flauve	R.	25.00
Salaires.	R.	900.00
Cendre.	R.	1600.00
Route d'hiver.		
St Louis de france	R.	286.00
St Maurice.	R.	214.00
Diverses rues NEIGE		
Enlever.....	65.00	
Gratter.	350.00	
Rouler....	75.00	
Pelleter...	500.00	R. 1000.00
Diverses rues ENTRETIEN.		
Route Nationale.		
Notre Dame. Que-Mont.	\$200.	
Rue Thibeau.	500	
Arpentage Thibeau.	200.	
Terrasser les rues.	400.	
Ponceaux.	25.	
Fossets.	75.	R. 1400.00
Tour, rue Montplaisir.		C 700.00
Nos de ville.		C 75.00
Ouvrir rue Montplaisir		
terrains, terrasser, etc,		C 1600.00
Neige sur trottoirs		R. 150.00
Ouvrir rue Delisie.		
terrains, etc..		C 1050.00
Ouvrir rue Loranger.		
terrain, terrasser, etc.		C 100.00
Ouvrir R. Ste Madeleine.		
entre st Laurent et Belle		
rive.....		C 500.00
<hr/>		
Total.....	\$14710.00	

Remboursement sur le reglement No.54.

Achat de terrain de M.P. Loranger.....	C..	1200.00
--	-----	---------

Grand total..... \$14910.00

*Mais Copier  
Pommery  
Gustave*

BUDGET FOUR 1926

AQUEDUC.

Assurances	R.	\$70.00
Appareils.	R.	50.00
Bornes-Fontaines.		
Gages.	R.	50.00
Matériaux.	R.	25.00
Conduites Princip.		
Gages.	R.	500.00
Matériaux.	R.	500.00
Conduites de Serv.		
Gages	R.	250.00
Matériaux	R.	350.00
Robinetts.		
Gages.	R.	10.00
Matériaux.	R.	10.00
Domages.	R.	100.00
Contingents.	R.	200.00
Frais judiciaires.	R.	100.00
Telephones et mess.	R.	2.00
Avis publics, pap. etc.	R.	50.00
Energie électrique.	R.	2800.00
Pompes, gages.	R.	200.00
matériaux.	R.	50.00
Reservoir. gages.	R.	200.00
Pompes, machines.	R.	10.00
Batisses entretien.	R.	75.00
Batisses chauffage.	R.	150.00
Huile, graisse, etc.	R.	15.00
Salaires.	R.	2800.00
2 pompes 500 g.p.m.		
		\$2614.

Usine comple		
tée.....	1237	"C"
Terr. Montplai		
sir.....	450.00	
Terr. Rocheleau	2250.00	\$6551.00

Total..... \$15118.00

Remboursement au reglement No 54		
pour l'installation des pompes.		
Pompe.usine d'eau.	\$	
	\$6986.00	
C.P.	42.45	"C" 7028.45
Grand total.		\$22146.45

EGOUTS.

Appareils.....	R.	50.00
Cond. Princ. Gages	R.	450.00
" " mat.	R.	250.00
Cond. Serv. Gages	R.	250.00
" " mat.	R.	150.00
Puisards, Regards.	R.	350.00
Contingents.	R.	500.00
Reclamations.	R.	500.00
Salaires.	R.	1000.00
Assurances en gar.	R.	150.00
Canal rue Mont-		
plaisir.....	C	600.00
Total.....		4250.00

Remboursement sur le compte capital, Reg. No. 54 pour la construc-  
tion d'une C.F. rue St Valere.

EGOUTS.

et d'une conduite principale  
rue St Henri..... "C" 3000.00

Grand total..... \$7250.00

Feu & Police.

Appareils boyaux.....	C.....	969.74
Auto du chef ent.....	R.....	400.00
Achat de chevaux.....	R.....	250.00
Nourriture de	R.	50.00
Sellerie et ferrage.	R.	25.00
Batisses entretien.	R.	200.00
Ameublement. ent.	R.	20.00
Chauffage.	R.	500.00
Eclairage.	R.	100.00
Assurance feu.	R.	70.00
Assurance gar.	R.	200.00
Contingents	R.	70.00
Frais judiciaires.	R.	25.00
Papeterie & imp.	R.	50.00
Telephones & Messages.	R.	100.00
Uniformes.	R.	500.00
Systeme d'alarme.	R.	750.00
Pompiers volontaires.	R.	50.00
Salaires.	R.	7171.60
Auto du feu, achat,	C	3533.00
Extincteurs chimiques.	R.	30.00
		\$15026.34

Remboursement au reg. No. 54  
achat de boyaux. C 830.26

Grand total. \$15896.60

COURS DU RECORDEUR.

Frais d'avocat.....	R.	10.00
Papeterie & Impress...	R.	15.00
Salaires.....	R.	500.00
Total		\$525.00

ECLAIRAGE DES RUES.... R. \$2400.00

DEPARTEMENT EN LOI

Depenses de voyages...	R.	50.00
Consultations.....	R.	100.00
Frais judiciaires.....	R.	300.00
Salaires.....	R.	1000.00
Total.....		\$1450.00

HOTEL DE VILLE

Assurances sur batisse	R.	125.00
Chauffage.....	R.	400.00
Eclairage.....	R.	150.00
Batisse ent.....	R.	165.00
Ameublement.....	C	400.00
Total		\$1240.00

HYGIENE.

Inspection & Desinfection	R	185.00
Depotoir ent.....	R.	25.00
Achat de terrain pour dep.	C.	500.00
Contingent.....	R.	1500.00
Total.....		\$2210.00

LOGEMENT OUVRIER.

Interets.....	R.	1450.00
Batisses ent.....	R.	200.00
Fonds d'amortissement....	R.	891.26
Total.....		\$2541.26

Province de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee reguliere du Conseil de la Cite du Cap. de la Madeleine. Assemblee tenue au lieu et place ordinaire des sessions du Conseil a l'hotel de ville, lundi ce vingt-deuxieme jour de Mars, mil neuf cent vingt dix a sept heures de l'apres-midi. A laquelle assemblee etaient presents son honneur le

maire. M. M. les echevins Arsenault, Deveau, Massicotte, Gauthier, Lemire formant quorum sous la

1462.

presidence du maire au fauteuil. Propose par l'echevin A. Lemire, appuye par l'echevin E. Gauthier et resolu que les minutes de la derniere assemblee soient adoptees telles que lues. adopte

1463.

Propose par l'echevin A. Lemire appuye par l'echevin E. Gauthier et resolu que les comptes suivants soient payes -

Pare liste du 6 Mars au 12 Mars, 26	243.90
" " " 13 " 19 " 26	213.75
Wilfrid Gurepy, Cite.	60.00
Ophelina Agricole St. Joseph. Vauvt.	20.60
Shephie de Lotbiniere Cal. Cite.	221.39
Messe Normandine Cal Cite	281.54
H. Vivier, Cite	70
Le Cadastre, Quebec	50
North Shore Power Co Ltd. Cite	37.52
Langue de France, Cite	149.65
M. Gauthier, Cite	8.10
J.B. Lorange, Cite	40
La Pharmacie Normand 3 Rues	3.50
North Shore Power Co Ltd Cite	212.04
J. H. Rene de Cotret, Cite	60.00
A. J. Bonin, Cite	10.00

Patrick Dupont. Cite	17.00
Canadian Underwriters Insp. Co. Ltd.	8.50
Le Registrar. St. Lawrence de B.	13.00
Eug. Bertrand. Cite	28.85
Dr. La Belle Isle. Cite	5.00
Pierre Lorange. Cite	40.05
Ital.	<u>1636.99</u>

1637.

1464

adopté

Propose par l'échevin A. Lemire  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que l'ancien legal soit  
autorisé de procéder auprès de  
la Commission des Chemins de fer  
pour faire ouvrir la route St Maurice,  
à travers la voie du C.P.R. qu'un  
Comité composé de M. M. Faquin,  
Arseneau, Massoult, l'ancien legal  
et l'ingénieur soit formé avec  
autorité de prendre les moyens  
pour faire ouvrir la route St Mau-  
rice, immédiatement

Adopté.

1465

Propose par l'échevin A. Lemire  
appuyé par l'échevin Ernest-  
Arseneau et résolu que le conseil  
de la cité du Cap. de la Madeleine  
a appris avec joie l'élection  
de M. L'abbé Alfred O. Couturo,  
à l'épiscopat Canadien. Comme  
évêque auxiliaire des Trin.-Rivers,  
il offre à sa Grandeur Monse-  
igneur Couturo l'expression de ses  
plus vives félicitations et l'im-  
mage d'une dévotion sincère et  
filiale de tous les citoyens du  
Cap. de la Madeleine.

adopté

1466-

Propose par l'échevin E. Arseneau,  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que M. Wilfred Gaipey  
soit reengagé pour un an, à partir  
du 1<sup>er</sup> mai 1926. comme ancien legal, etc.





Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap. de la Madeleine, Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'hôtel de ville, lundi, ce vingt neuvième jour du mois de mars, 1926 à 7 P.M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Omer Piquin, M. M. les échevins L. Bevaux, Armand Lemire et L. N. Labrecque formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

1471

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptés telles que lues. Adopté

1472

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que les comptes suivants soient payés:—

Liste de paie du 20 au 26 mars 26.	593.20
Damase Duplessis, Cité	.75
La Cité du Cap. de la Madeleine	22.00
M. Gaurin & Fils, Cité	14.31
Messie Normandue Cité	30.00
François Lorange Cité	26.50
H. Massicotte & Freres, Cité	74.71
Nap. Normandue, Cité	.48
Geo Deschesnes, Cité	2.80
Messie Normandue, Cité	10.00
Three Rivers Traction Co. 3 Rues	675.52
Rocheleau & Freres Cité	2015.20
La Cité du Cap. de la Madeleine, Cité	100.00
American Laparce Fur Engin. Co. Ltd.	1550.00
Total	<u>\$5,115.47</u>

1473

Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que l'engagement soit. Adopté

autoriser à acheter un attelage  
 double pour les chevaux adopté  
 Lettre de Lo Deschamps. lu en conseil  
 Rapports de l'ingénieur,  
 Réquis de Patrick Dupont, demandant  
 l'eau et ses égouts accordé  
 Remerciements de M<sup>rs</sup>. Coullins -  
 Et la séance est levée

Donat Pagnier  
 Maire  
 Raimo Massucotte  
 Greffier

Province de Québec  
 Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil  
 de la cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 Assemblée tenue au lieu et place  
 ordinaire des sessions du conseil  
 à l'hôtel de ville, mardi, ce dixième  
 jour du mois d'avril 1926 à 7. P. M.  
 A laquelle assemblée étaient pré-  
 sents Son honneur le Maire Donat  
 Pagnier, M. M. les échevins Arseneau,  
 Massucotte, Dercault, Gauthier, Lemire  
~~et~~ formant quorum sous  
 la présidence du Maire au fau-  
 teuil.

1474 Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé  
 par l'échevin E. Arseneau, et résolu  
 que les comptes de la dernière assem-  
 blée soient adoptés telles que lues

1475 Proposé par l'échevin E. Gauthier, appuyé  
 par l'échevin Lo Dercault et résolu  
 que les comptes suivants soient  
 payés adopté

Liste de paie, 27 Mars au 2 avril 1926	247.20
W. Garuypyal	403.32
North Shore Power Co Ltd. Cité	199.34
Bell Telephone Co. 3 Rivières	16.88

La Banque Canadienne Nationale	37.60
J.B. Lavigne, Cete	4.00
Shopville de Lotbiniere	502.93
Consultation des Nouveaux. Cete	500.00.
Total	\$1911.27

adopte

1476 Propose par l'echerme A. Lemire appuyé par l'echerme L. Massicott. que l'echerme E. Arsenault soit nommé pro-maire pour le prochain terme. Adopte

1477 Propose par l'echerme E. Gauthier, appuyé par l'echerme L. Deroulet et resolu que ce conseil a represente a la Three-Rivers Traction Co Ltd. par sa resolution No 1450, faite et passee le 1<sup>er</sup> jour de mars 1926 que le service du transport des passagers dans les limites de la cite est irregulier, mauvais et disproportionné a la population; que la compagnie n'a pas donne d'attention a la requete de la cite et qu'elle n'a fait aucun changement; que l'arsieur legal et l'ingenieur soient, par les presentes, autorises a porter une plainte devant la Commission des Utilites publiques de la province de Quebec, aux fins de faire rendre justice a notre population par la compagnie; que les procedures necessaires soient prises a cet effet. Adopte Unanimement

1478 Je sousigne, echerme de la cite du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion que suivant les reglements de la cite et en conformite avec la loi, je proposerai un reglement portant le No 86. et qui sera intitule "Reglement autorisant le Conseil du Cap-de-la-Madeleine a prelever les fonds necessaires pour payer les depenses de l'annee courante 1926 Lucien Massicott

1479

Propose par l'échevin E. Arseneau  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que le greffier soit autorisé  
à se procurer les statuts révisés.  
Quebec, 1925 adopté

1480

Propose par l'échevin L. Massicotte  
appuyé par l'échevin G. Dureau  
et résolu que le trésorier soit auto-  
risé à donner avis, suivant la  
loi aux contribuables qui doivent  
des taxes pour 1924 et avant, que  
s'ils ne payent pas ces dites taxes  
dans les délais fixés par la loi  
leurs propriétés seront vendues pour  
taxes. Le greffier est autorisé par  
les présentes à procéder en consé-  
quence. adopté

1481

20-211

Propose par l'échevin L. Massicotte  
appuyé par l'échevin A. Lemire  
et résolu que la Banque Cana-  
dienne Nationale, Cap. de la Madeline,  
soit priée de payer pour et à l'acquit  
de la cité du Cap-de-la-Madeline  
les coupons d'intérêts et les fonds  
d'amortissement dus sur les emprunts  
de la cité du Cap-de-la-Madeline  
et échéant le premier jour de mai  
1926. comme suit.

1<sup>o</sup> Cinq mille, sept cents piastres étant  
la somme des coupons d'intérêt dus  
en vertu du règlement No 54 de la ville:

2<sup>o</sup> Trois mille, six cent quatre-vingt-neuf  $\frac{49}{100}$   
piastres, étant la somme due en  
fonds d'amortissement en vertu du  
règlement No 54, de la ville

3<sup>o</sup> Mille sept cent quarante trois  $\frac{50}{100}$   
piastres étant la somme des coupons  
d'intérêt due en vertu du règlement  
No 71, de la cité

Que la banque conserve ces coupons avec  
tous les droits et privilèges qui y sont

attachés jusqu'au remboursement de ces sommes. qu'en reconnaissance du paiement de ces coupons et de ce fond d'amortissement, le Maire et le trésorier s'écrit mutuellement. à signer un billet à demande, fait à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale, Cap. de la Madeleine, portant intérêt aux taux de 6% l'an, pour la somme de onze mille cent vingt trois 99/100 piastres. Ce billet ne devra en aucune façon modifier, restreindre et voter les droits que la Banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons.

adopté.

1482

Proposé par l'échevin E. Arsenault appuyé par l'échevin L. Duroault et résolu que le salaire de M. Jrs. Lanouette, soit porté à \$125.00 par mois, avec les mêmes droits.

adopté.

Lettre de R. Desilets, sur la table.  
 Jrs. Lanouette, re. Assurances pompiers, sur la table  
 J. O'Rourke, " " " " " "  
 L'Ann des Municipalités, P. Q. re. Convention annuelle  
 Assistance Publique, Que. devra répondre.  
 qu'il n'y a pas de théâtre dans cette ville.  
 Et la séance est levée

Ferdinand Pagnier  
 Maire  
 Honoré Moninelli  
 Greffier.

Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine  
 à une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.  
 Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du Conseil, à l'hôtel-de-ville, lundi, le dix-neuvième jour du mois de Mars, 1926, à 7 P.M.  
 A laquelle assemblée étaient présents

Son honneur le Maire Donat Pagnier  
M.M. les echevins, Massucotti, Arceneux,  
Gauthier et Lemire, formant quorum  
sous la presidence du Maire au  
fauteuil.

1483

Propose par l'echevin M. Lemire, appuyé  
par l'echevin E. Gauthier et resolu que  
les minutes de la derniere assemblee  
sont adoptees telles que lues.

1484

Propose par l'echevin E. Gauthier  
appuyé par l'echevin M. Lemire  
et resolu que les comptes suivants  
sont payes:—

Secetaire de la Province, Quebec,	10. <sup>55</sup>
La Cite du Cap de la Madeleine,	20. <sup>00</sup>
do do.	26. <sup>60</sup>
J. H. Reu de Cotrel, Minnes.	30. <sup>00</sup>
Louis Borsvert,	37. <sup>50</sup>
Bureau du Revenu, Quebec	75
Canadian Pacific R.C.	15. <sup>05</sup>
Three Rivers Traction Co. Minnes.	37. <sup>68</sup>
Sauv. Dumont. Cete	1. <sup>50</sup>
Le Registraire St Yuenne de B.	4. <sup>00</sup>
Rodolphe Gauthier, Minnes.	71. <sup>00</sup>
Mont Bellevue. Cete	44. <sup>36</sup>
Pau Lisle. 2 au 9 avril 1926	306. <sup>26</sup>
	<hr/>
Mal	605. <sup>25</sup>

1485

Propose par l'echevin E. Massucotti  
appuyé par l'echevin M. Lemire  
et resolu que le reglement no  
86. Reglement autorisant le conseil  
du Cap de la Madeleine a prelevé  
les fonds necessaires pour  
payer les depenses de l'annee  
courante 1926, soit adopte ena-  
niment a la presente seance,  
en premiere et deuxieme lecture, apres

qui il a été lu deux fois, le tout conformément à l'art 3. du règlement no 82 du conseil adopté

1486 Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin L. Massucotte et résolu que l'arsenal et l'ingénieur soient autorisés de s'adresser à la Commission des chemins de fer pour demander l'ouverture de la rue St Laurent à travers de la voie du chemin de fer. Cap. de la Madeleine R.R. Co.

1487 Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin A. Gauthier, et résolu qu'un octroi de cuivre soit levé sur le Club amateur du Cap. de la Madeleine. L'ingénieur est autorisé à faire du terrassement pour aplanir le terrain de ce club. (gratuitement).

Lettre du Club. Basalt Amalium.

Arthur Dorset. Cite.

Reclamation de F. X. Paris, à l'arsenal.

Rapports de l'arsenal, de l'ingénieur et de l'amateur.

Et la séance est levée

Ferdinand Aguin  
 Maire  
 Romeo Dumas  
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine; assemblée tenue au lieu et place ordinaires du Conseil, à l'Hotel de Ville, lundi ce dix deuxième jour du mois de Avril mil neuf cent vingt six à sept heures de l'après-midi à laquelle assemblée étaient présents

son honneur le Maire, Monsieur Donat  
Laguin, et Messieurs les échevins Armand  
Lemire, Ernest Arseneau, Lucien Mas-  
sicotte, Louis Deseault formant quorum  
sous la présidence du Maire au  
fauteuil

1488 Proposé par l'échevin A. Lemire appuyé  
par l'échevin L. Deseault et résolu  
que les minutes de la dernière assemblée  
soit adoptée telle que lui.

Adopté.

1489 Proposé par l'échevin A. Lemire appuyé  
par l'échevin E. Arseneau et résolu que  
les comptes suivants soient payés.

Oscar Lavoie, Québec	\$10.00
Armand Villette, Cité	\$ 0.55
J. M. Bellefeuille Cité	\$150.61
Wash Snow Power Co. Cité	\$ 30.06
Dawson Bros. Montréal	\$ 28.20
Eugène Bertrand Cité	\$ 56.60
J. P. Lorange Cité	\$ 55.96
Paie totale du 10 au 16 avril 1926.	\$13.35

Total,

\$645.33

Adopté

1490 Proposé par l'échevin A. Lemire appuyé  
par l'échevin E. Arseneau et résolu,  
qu'en réponse à la lettre de M. H. F.  
Blackwell, si un parc d'amusement est  
construit aux coins des rues Fussey et  
St. Gueni le conseil fournira l'eau  
et les égouts en front de la propriété  
sur la rue Fussey, à un point entre  
les rues St. Gueni et St. Pierre; il ouvrira  
et terrassera pour l'usage des autos, la  
rue Fussey pour atteindre le dit parc de  
la rue Rochefort; l'eau sera fournie au bon  
taux de quinze cents du mille gallon, à  
condition, que Monsieur Blackwell  
s'engage à payer le salaire de quatre



Constables, recommandé et sous la direction du chef de Police pour la surveillance du dit Parc, deux de ces Constables seront payés à raison de vingt cinq piastres par semaine et les deux autres, à raison de vingt huit piastres par semaine et cela pour tout le temps que le Parc sera en opération. Il est entendu que Monsieur Blackwell devra se conformer aux règlements de la Ville.

Adopté  
1491 Proposé par l'échevin A. Lemire appuyé par l'échevin L. Deneault et résolu que la salle et le vestiaire (le dernier sujet du consentement du trésorier) soit accordé gratuitement pour une partie de cartes au Vénus Club de Base Ball Amateur Cap Madeleine.

Adopté  
Lus en conseil lettre de Monsieur Blackwell.

M. Luc Rochefort  
rapport de l'avisur légal ré.  
Affaires Mari.  
Et la séance est levée.

Donat Piquin  
Maire  
Rome Monsieur  
Isuffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'hôtel de ville lundi, ce vingt sixième jour du mois d'avril, mil neuf cent vingt six à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents en nombre le Maire, Donat Piquin, M. M. les échevins E. Arseneau, L. Maruette, L. Deneault, E. Gauthier

1492. A. Lemire et L. N. Labrecque formant quorum sous la présidence du maire au fantôme.  
Proposé par l'échevin L. N. Labrecque, appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. Adopté
1493. Proposé par l'échevin J. Arsenault, appuyé par l'échevin E. Gauthier, et résolu que les comptes suivants soient payés: -
- |                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| Wilfrid Gauthier. Hivers.         | 207.44     |
| Loranger & Freres. Cité           | 53.17      |
| North Shore Power Co Ltd. Cité.   | 623.09     |
| North Shore Power Co. Ltd. Cité.  | 156.35     |
| North Shore Power Co Ltd. Cité    | 203.33     |
| Oxygens Désinfectant Co. Montréal | 6.75       |
| Jos Roof. Cité                    | 215.00     |
| Alfred Corbin. Cité               | 50.00      |
| Eugene Loranger. Cité             | 25         |
| Salvon Bros. Montréal             | 2.10       |
| Jos Gauthier & Fils. Cité.        | 1.00       |
| JM Bellefeuille. Cité             | 700.00     |
| Jos Gauthier & Fils. Cité         | 11.76      |
| Curie Loranger. Cité              | 40.60      |
| Patrick Dupont. Cité              | 13.50      |
| Cau Lisi' du 17 au 23 avril 1926. | 296.38     |
| Total                             | \$ 2580.69 |
- Adopté
1494. Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin L. N. Labrecque et résolu que ce conseil permet l'opération de tables de billard et de pool dans les limites de cette cité pour l'année 1926. Adopté
1495. Proposé par l'échevin E. Arsenault, appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que ce conseil a appris avec regret la mort de M. Arsenault Normand, père du chef de police, il prie la famille Normand d'accepter ses sincères sympathies. Adopté

- 1496 Proposé par l'échevin L. N. Lamoignon appuyé  
par l'échevin A. Lemoine et résolu que  
le conseil légal receive instructions  
de porter en appel la cause de la cité  
contre Emile Hebert. adopté
- 1497 Proposé par l'échevin L. N. Lamoignon,  
appuyé par l'échevin E. Gauthier et  
résolu: qu'en considération, de l'établis-  
sement, dans les limites de la cité du  
Cap. de la Madeleine, d'une usine pour  
la fabrication de sacs de papier et au-  
tres articles par la "Bates Valve Bag  
Co. Ltd." et de son fonctionnement  
durant cinq années consécutives et  
aussi de la préférence accordée à la  
main-d'œuvre locale, le conseil de  
la cité du Cap. de la Madeleine ac-  
corde à la dite compagnie les avan-  
tages suivants sujets à l'approbation  
des contribuables, par voie de règlement,  
dans les cas où il est nécessaire par  
la loi, à savoir:—
- 1<sup>o</sup> Une commutation de taxes pour  
une période de dix années sera ac-  
cordée, à la dite "Bates Valve Bag Compa-  
ny Limited," sur soixante-et-dix pour  
Cent de l'évaluation municipale  
de ses propriétés, telle que fixée  
chaque année par les évaluateurs  
municipaux, pour les taxes munici-  
pales seulement, n'ayant pas d'exemp-  
tions pour les taxes scolaires.
  - 2<sup>o</sup> Une rue de cinquante pieds de large  
sera ouverte en front de la propriété de  
la Bates Valve Bag Company Ltd. de  
la rue St Laurent à la rue Ste Marie,  
dans une direction parallèle à la voie  
du chemin de fer du Pacifique Canadien,  
dans la direction de la Wayagamack,  
à une distance de 200 pieds de cette  
dite voie ferrée, et de plus, la rue

St. Laurent sera ouverte et maintenue  
 au trafic sur tout son parcours  
 jusqu'aux usines de la dite "Bates  
 Valve Bag Company Limited"

3<sup>o</sup> - Le système d'égout sur la rue  
 St. Laurent, sera construit jusqu'au  
 front de la propriété de la Bates  
 Valve Bag Co. Ltd avec un tuyau  
 de neuf pouces.

4<sup>o</sup> - Le système d'aqueduc sera aussi  
 installé sur la même rue dans les  
 mêmes conditions que le système  
 d'égout avec cependant un tuyau  
 de six pouces; et la pression moyeu-  
 ne de l'eau sera de cinquante livres  
 au ponce carré; de plus des bornes-  
 fontaines seront installées au besoin;

5<sup>o</sup> - L'approvisionnement d'eau sera  
 fourni aux usines de la Bates  
 Valve Bag Company Limited au  
 taux de deux centus et demi (0.12 1/2)  
 par mille gallons délivrés au  
 moyen d'un compteur.

6<sup>o</sup> - Il ne sera chargé, pour le moment,  
 aucune taxe pour le parapage des rues,  
 la construction des trottoirs ou autres  
 travaux d'utilité publique

Adopté unanimement

1498 Proposé par l'échevin A. Lemire appuyé par  
 l'échevin E. Arsenneau et résolu que  
 l'ingénieur demande des commissions  
 pour un char de ciment de 700 pieds  
 d'hui au 3 mai

1499 Proposé par l'échevin E. Gauthier  
 appuyé par l'échevin A. Lemire  
 et résolu que deux perrons  
 seront construits, l'un chez M.  
 Omer Lamerre, l'autre chez M. Dinah  
 Tapard rue St. Laurent.

Adopté

1500

Proposé par l'échevin J. Arsenault, appuyé  
par l'échevin A. Levesque et résolu que  
la cité du Cap-de-la-Madeleine  
par son conseil décide d'arrêter  
d'une heure le temps réglementaire  
tel que défini par la loi du temps  
réglementaire (Chap 276) des statuts  
révisés pendant la période Compi-  
se entre le 2 mai 1926 inclusive-  
ment et le 27 septembre 1926 inclusive-  
ment et que le lieutenant-gouver-  
neur-en-conseil soit prié de donner  
effet à cette décision adopté

1501

Proposé par l'échevin Louis N. Lahecque  
appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu  
que l'ancien legal soit autorisé de prendre  
des procédures contre M. Marie Olivier  
en recouvrement des dues sur le  
loyer du logement au No 7 rue Napoleon  
Adopté.

1502

Proposé par l'échevin Louis N. Lahecque  
appuyé par l'échevin Louis Bevaux  
et résolu que l'ingénieur soit autorisé  
à faire réparer le logement au No 7  
rue Napoleon jusqu'à concurrence de  
\$25.00 adopté

Lettre de l'ancien re. rue St Maurice + C.P.R. en conseil -  
Lettre " re Saugrande. " "

Demande de Jos St-Pierre pour aguerde. A l'ingénieur  
" de l'ingénieur pour un char de ciment. Accordé

Avis du secrétaire de la Promue. re intimentement de Jos Lamoureux.

Avis de la North Shore Power Co Ltd re certains comptes dus.

Demande de Jos Villeneuve pour aguerde. Accordé

Lettre de H. F. Blackwell. En conseil

Demande de Patrick Dupont - pour rue accordé

Demande de François Tetreault pour aguerde, A l'ingénieur

Lettre Alfred Corbin. re route. accordé

Et la séance est levée

Ernest Aguin  
vices  
Roméo Durruss et  
greffier

## Province de Quebec

## Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la cité du Cap. de la Madeleine. Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du Conseil. lundi, le troisième jour du mois de mai, 1926 à sept heures de l'après-midi. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire. M. Donat Pagnon. M. M. les Chevaliers E. Arseneau. L. Massicotte. Le Doyen - E. Gauthier & A. Lemire formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1503. Propose par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. adopté.
- 1504 Propose par l'échevin E. Arseneau, appuyé par l'échevin A. Lemire et résolu que les comptes suivants soient payés: -
- |                                       |   |                   |
|---------------------------------------|---|-------------------|
| Jos Gaurin & Fils. Cité               | ✓ | 24.00             |
| Henri Beliveau. Cité                  | ✓ | 3.60              |
| Rocheleau & Freres. Cité              | ✓ | 59.67             |
| Bell Telephone Co Ltd                 | ✓ | 21.08             |
| J. B. Lavanger. Cité                  | ✓ | 1.25              |
| Romeo Trusselle. Cité                 | ✓ | 9.50              |
| Le Secrétaire de la Province. Quebec. | ✓ | 1018.73           |
| La Cité du Cap. de la Madeleine       | ✓ | 5.00              |
| John. Bourgeois. 3 Rues.              | ✓ | 70. <sup>00</sup> |
| Paie resté du 24 au 30 avril 1926.    | ✓ | 331.08            |
| Wilfrid Garipey & al. Cité            | ✓ | 423.32            |
| Theophile de Lottinville & al. Cité   | ✓ | 502.93.           |
| Le Nouvelliste Ltd 3 Rues             | ✓ | 25.00             |
| St Maurice Valley Chronicle. 3 Rues.  | ✓ | 14.52             |
| Benoit Vivier Cité                    | ✓ | 4.00              |
| D. La Belle-Isle. Cité                | ✓ | 27.00             |
| T. A. Gilbert. Cité                   | ✓ | 40.70             |
| Cité du Cap. de la Madeleine.         | ✓ | 31.50             |
| H. Massicotte & Freres.               | ✓ | 27.16             |

Wille Croleau, Cit  
 Pharmacie Bureau, Cit  
 Total

224.00  
 14.00  
 238.04

adopté

1505 Propose par l'echemin A Lemire  
 appuyé par l'echemin E. Gauthier  
 et résolu que la résolution No 1500  
 faite et passée à la dernière séance  
 soit amendée en y changeant les  
 mots "27 septembre 1926" par les  
 mots "26 septembre 1926"

1506 Propose par l'echemin E. Arsenneau  
 appuyé par l'echemin E. Gauthier  
 et résolu que le salaire de M.  
 Taverde Bordeaux soit porté  
 à \$28.00 par semaine. adopté

1507 Propose par l'echemin E. Gauthier  
 appuyé par l'echemin E. Arsenneau  
 et résolu que le maire et le  
 greffier soient autorisés à signer  
 le procès-verbal de l'arpenteur  
 F. J. Thrs. Berluquet, re le  
 bornage de la propriété de Bates  
 Valve Bag Co. Ltd. adopté

1508 Propose par l'echemin E. Arsenneau  
 appuyé par l'echemin E. Gauthier  
 et résolu que l'ingénieur soit  
 autorisé de faire remprimer, en  
 anglais et en français, le livret  
 de faits sur la cité du Cap de la  
 Madeline. adopté

1509 Propose par l'echemin E. Arsenneau  
 appuyé par l'echemin A. Lemire  
 et résolu que la soumission  
 de M. J. M. Bellefeuille soit accep-  
 tée pour un char de ciment de  
 700 sacs approximativement. adopté

1510 Propose par l'echemin E. Arsenneau  
 appuyé par l'echemin L. Desautels  
 et résolu que l'ingénieur soit

autorisé de refaire le pont chez M. Jrs Turpin, et que les abords de la rue Notre Dame soient refaits en béton au-dessous du tram domestique de la rue du sanctuaire à la rue St Joseph. adopté

1511

Requis après avis, les commissaires suivants pour ancien-hôtel-de-ville.  
 M. M. Napoleon Lahaie. offrait. \$ 2000  
 Jrs Blais. " 2500  
 Orde Burrassa " 3630  
 J. F. Baril " 4010  
 Geo Richelieu " 5000  
 Pierre Lorange. " des terrains.

Proposé par l'architecte E. Arseneau appuyé par l'architecte L. Massicotte et résolu que les commissaires pour le nouvel hôtel-de-ville, telles que requises ce soir soient mises à l'étude.

Les chèques de dépôt devront être retournés à l'exception de ceux de M. M. Geo Richelieu et J. F. Baril adopté

1512

Proposé par l'architecte E. Arseneau appuyé par l'architecte E. Gauthier et résolu que la réclamation de M. Elzear Lemieux soit reprise à la Bell Telephone Co Ltd. pour paiement. adopté

1513

Proposé par l'architecte E. Arseneau appuyé par l'architecte A. Lemieux et résolu que le Maire donne une proclamation regardant l'heure de l'heure. adopté

Lettre de J. Blé Chaput. Sans emendation  
 " de Henri Brodeau. pour Ém. acendi  
 Demandes de l'ingénieur. "

Rapports du Com. municipal des affaires municipales - en la séance est levée

Donat Poirier  
 Maire  
 Romeo Jannasch  
 Secrétaire



## Province de Québec

## Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil de la cité du Cap. de la Madeleine, Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil, lundi le dixième jour du mois de mai 1926 à 7 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le maire M. Donat Pagnon, M. M. les échevins Arseneau, Devault, Gauthier, Lemire et LaMeigne, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

1514 Proposé par l'échevin A. Lemire, appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues: -  
adopté

1515 Proposé par l'échevin E. Gauthier, appuyé par l'échevin Ls Devault et résolu que les comptes suivants soient payés.

Bellefeuille & Freres. 3 Rues.	✓	421.6
Le Nouvelliste Ltd. 3 Rues.	✓	21.30
Le Canadien Pacifique. Montreal	✓	23.41
T. J. Moore & Co. Québec.	✓	51.18
Cité du Cap. de la Madeleine	✓	10.00
Canadien Pacifique P.R. Montreal	✓	40.23
Le Fusilier de la Province. Québec.	✓	3656.08
do.	✓	182.95
M. Normandin. Cité.	✓	3.70
J. Bié L'angeur. Cité	✓	32.75
Paul Bouché. Cité	✓	48.30
Jos Hannu & Fils. Cité	✓	7.76
J. H. René de Cotet. Cité.	✓	30.00
M. Bellefeuille. Cité	✓	76.00
P. V. Ayth. 3 Rues	✓	9.80
North Shore Power Co Ltd. Cité	✓	193.20
Pour liste du 1 au 7 mai 1926	✓	394.55
Total		4823.37

adopté

1516 Propose par l'échevin L. N. LaRueque  
appuyé par l'échevin L. Devault  
et résolu que l'ingénieur soit autorisé  
de faire faire les travaux suivants:  
L'égoût et l'égout sur les rues  
St. Henri, St. Valere, Rochelleau et Thubeau,  
le bornage du côté ouest de la rue  
Thubeau, le curage et le terrassement  
de la rue Rochelleau. *adopté*

1517 Propose par l'échevin E. Arsenneau  
appuyé par l'échevin L. N. LaRueque  
et résolu que l'ingénieur soit  
autorisé de faire immédiatement  
un plan du prolongement des  
égouts sur la rue St. Laurent pour  
se rendre au site de la Bates Valve  
Bag Co, et d'aller le faire approuver  
à Montréal par le bureau du service  
provincial d'Hygiène. *adopté*

1518 Propose par l'échevin Lemire, appuyé  
par l'échevin Gauthier et résolu que  
le conseil fixe à la séance du 31  
prochain l'audition et la prise  
en considération des listes des élec-  
teurs municipaux et que le greffier  
donne avis en conséquence. *Adopté*

1519 Propose par l'échevin E. Arsenneau  
appuyé par l'échevin A. Lemire et  
résolu qu'un octroi de \$50.00 soit  
accordé au club St. Françoise. Cap. de la  
Madeline pour l'entretenement au  
base-ball. *adopté*

1520 Propose par l'échevin A. Lemire, appuyé  
par Louis Devault, et résolu que des com-  
missions soient demandées pour un  
char de feu. Classé en two deux. *adopté*

1521 Je Ernest Arsenneau, échevin de la  
cité du Cap. de la Madeline, donne avis de  
motion que suivant les règlements de la cité

et les formalités de la loi, je proposerai un règlement No 87, pourvoyant à amender le règlement No 83 "Pour accorder à la Caisse International Paper Co Ltd une Commutation de taxes" comme suit:-

Dans le préambule, paragraphe deux, quatrième ligne en remplaçant les mots "vingt ans" par les mots "dix ans", L'article 5, dans la troisième ligne, en remplaçant les mots "vingt ans" par les mots "dix ans"

L'art 7. est rescindé et annulé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant:- Le présent règlement entrera en vigueur après qu'il aura été approuvé par le conseil et la majorité des propriétaires de leurs fonds, le tout suivant les formalités de la loi

Comité Municipal

Echevin

1522

Je Louis H. Labrecque, echevin de la Cité du Cap de la Madeline donne avis de motion que suivant les règlements de la cité et les formalités de la loi, je présenterai un règlement No 88 intitulé "Règlement accordant une Commutation de taxes à la Bates Valve Bag Co Ltd. La dite Commutation devra être pour dix années et pour une somme de cinquante-et-dix pour cent de la somme de l'évaluation municipale des propriétés de la Compagnie, à la condition qu'une usine soit construite dans les limites de la cité, que la Compagnie donne la préférence à la main d'œuvre résidant dans cette cité; le dit règlement pourvoyant en même temps à emprunter une somme de huit mille quatre cents ~~francs~~ francs pour payer certains travaux devenus urgents par suite de l'érection de la dite Manufacture, aussi le

b-716

Mode de remboursement de cette  
Somme

Laur. M. Labèque  
Échevin

Lu en conseil  
Requête de Jrs Lagamere. à l'Ingénieur  
" de Paul Croteau accordé  
Rapport de l'Ingénieur. En conseil  
" de l'auditeur " "  
Plaintes de Mds Théophile Biron. " "  
Requête de Donat Normand accorde  
offre de M. M. Desilets pour terrain. En conseil.  
Plaintes de M. O. Plouffe au chef de police  
Et la séance est levée

Donat Pagnier  
Maire  
René Massicot  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la

Cité du Cap. de la Madeleine. Assem-  
blée tenue au lieu et place ordinaire  
des sessions du conseil, <sup>au Petit-de-Ville</sup> lundi le

dix-septième jour du mois de mai  
1926 @ 7 P.M. A laquelle assemblée étaient  
présents son honneur le maire Donat Pagnier  
M. M. les échevins Arsenneau, Massicot,  
Descault, Gauthier, Labèque, formant  
quorum sous la présidence du maire  
au fauteuil:

1523 Proposé par l'échevin L. M. Labèque  
approuvé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu que les minutes de la dernière  
assemblée soient adoptés telles qu'elles  
adoptés.

1524. Proposé par l'échevin E. Arsenneau, approuvé  
par l'échevin E. Gauthier et résolu que les  
comptes suivants soient payés:

Eng. Lemay, Cité

Cité du Cap de la Madeleine

✓ 2.15  
✓ 18.<sup>00</sup>

Rud. Pere, M. Robert.	1	547
Dr. Louis Belle Isle.	1	220.00
J. M. Bellefleur.	1	7.00
Theophile de Kluenell & al.	1	697.40
Bureau d'enregistrement: Di Genereu ad.	1	508.93
Armand Beaumier	1	26.60
Le Nouvelliste Ltee.	1	10.00
J. H. Giroux. Cite 3 Rues	1	125.10
Bureau du Revenu. 3 Rues	1	49.70
Louis Bessert-	1	.75
Messieurs & tres.	1	37.50
L. Imprimeur du Roi, Quebec,	1	218.22
Le Registrateur. Co Champlau,	1	298.63
J. A. Corbeil. 3 Rues.	1	6.00
St Maurice Valliey Chronicle,	1	3.00
Parc Lesli du 8 au 14 mai 1926.	1	5.70
Cite du leap de la Madeleine		337.30
		<u>20.00</u>
Total		\$2,591.98

1525 Propose par l'echemin L. Deseault <sup>adopté</sup>  
 appuyé par l'echemin E. Gauthier  
 et resolu qu'une somme de quinze  
 piastres soit votée pour acheter des  
 chaussures aux hommes de police,  
 la dite somme etant pour chaque  
 homme

1526 Proprié par l'echemin L. Deseault <sup>adopté</sup>  
 appuyé par l'echemin E. Arsenneau  
 et resolu que des procedures soient  
 prises contre La Sauregarde pour  
 collecter ses taxes d'affaires

1527 Propose par l'echemin E. Arsenneau <sup>Adopté</sup>  
 appuyé par l'echemin L. N. Lapeque et resolu  
 qu'une piece de terrain, comprenant  
 partie du lot 168, partie des subdivisions  
 Nos 240-241-242-243, soit achetée  
 de M. J. A. Roy, au prix de \$1500.00  
 pour ouvrir une rue au front de la  
 propriété de la Bates Valm Bay Co. Le  
 tout tel que montré sur le plan de  
 bornage fait par l'arpenteur, F. N. Thos.  
 Berlinguet et date du 30 avril 1926.

Le notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat d'achat après que St Denis aura signé le contrat de vente de ses trois lots au dit M. Roy.

1528.

Propose par l'échevin L. N. Lameque appuyé par l'échevin E. Descault et résolu que la Commission de M. Louis Bouché soit acceptée pour un char de foin, sur son devis

1529

Propose par l'échevin E. Arsenault appuyé par l'échevin E. Gauthier et résolu que des commissions soient demandées pour du tuyau de fer. 12" dia. au char fini sur les lieux où on indiquera par l'ingénieur, aussi du tuyau de fonte 6" de diamètre class. C. et du tuyau de fer galvanisé  $\frac{3}{4}$  pouces —

1530

Propose par l'échevin L. Massonnet appuyé par l'échevin E. Arsenault et résolu que la rue Lorange soit enduite entre les rues Gaudin et de Blais —

1531

Je. Ernest Arsenault, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion que suivant les règlements de la cité et les formalités de la loi, je proposerai un règlement No 89. Pour annuler les règlements No 2 et No 50. Concernant les séances du conseil en rescindant et annulant à toutes fins que de droit l'art. 1. du règlement No 50 et en le remplaçant par le suivant: Il y aura séance du conseil tous les lundis, les fêtes légales exceptées à sept heures du soir, à moins d'un avis venant à ce contraire.

Je. Ernest Arsenault échevin

1532

Propose par l'échevin L. Arsenault,  
appuyé par l'échevin L. Descault  
et résolu que le règlement No 87  
Pour amender le règlement No 83  
accendant a la Canadian Inter-  
national Paper Co Ltd une commutation  
de taxes" soit adopté unanimement  
a la présente séance en première  
et deuxième lecture, après qu'il a  
été lu deux fois, le tout conformé-  
ment a l'article 3. du règlement  
No 82 du conseil.

1533

Adopté unanimement  
Propose par l'échevin L. H. Lahaie  
appuyé par l'échevin E. Gauthier  
et résolu unanimement que le  
règlement No 88: "Règlement accen-  
dant une commutation de taxes  
a la Bates Valve Bag Co Ltd. soit  
adopté en première et deuxième  
lecture, après qu'il a été lu deux  
fois, le tout conformément a  
l'article 3 du règlement. No 82  
du conseil.

Adopté unanimement.  
Demande du Chef de police: Accordée  
Requête de Madame T. L. Deshaies. Refusée  
" de Gedeon Turpin. A l'étude  
Requête des propriétaires de la  
rue St-Julienne. A l'ajournement.  
Et la séance est levée

Renut Arsenault pro-  
Reno Deshaies maire  
greffier

Provenue de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine  
A. une assemblée générale du  
conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.  
Assemblée tenue aux lieux et place  
ordinaires des sessions du conseil

à l'hôtel-de-ville, lundi le night  
 Cinqième jour du Mois de Mai  
 1926 @ 7 P.M. à laquelle assemblée  
 étaient présents M.M. les échoués  
 Arseneau, Derault, Massucotte  
 et Lemire formant quorum  
 sous la présidence du pro-  
 cureur. M. Arseneau, au fou-  
 tend

1534 Propose par l'échoué A. Lemire appuyé  
 par l'échoué S. Massucotte et résolu  
 que les minutes de la dernière assen-  
 blée soient adoptées telles que lues.

Adopté

1535 Propose par l'échoué A. Lemire,  
 appuyé par l'échoué S. Derault  
 et résolu que les comptes suivants  
 soient payés.

Canadien Pacifique R.R. (Telegraph)	8.51
J.B. Lorange	12.39
St. Maurice Valley Chemical	178.80
J. B. Lorange	22.12
Oscar Morin, Québec	2.50
Patrick Dupont	41.00
Hervé Viner	1.50
J. A. Nadeau	63.50
Bureau d'enregistrement	65.10
Jrs Normand	.95
Jrs Gauthier & Fils	6.03
Dr. Louis Bellefleur	5.00
H. Massucotte & Frères, Linc.	104.60
Canadien Pacifique R.R.	35.45
Pour le sol du 15 au 21 Mai 1926	411.53.
Total	\$ 958.98

adopté

1536 Propose par l'échoué S. Derault, appuyé  
 par l'échoué A. Lemire, et résolu  
 que deux pneus Latta-Percha  
 soient achetés de Massucotte & Frères  
 Linc au prix de \$67.00 par paire tout

adopté.



1537

Propose par l'echevni L. Deveau.  
 appuyé par l'echevni A. Lemire  
 et résolu que le tuyau de gris  
 de 12 pouces soit acheté de M. M. H.  
 Massicotte & Trues, à raison de  
 78 Cents du pied lineaire, le tuyau  
 galvanisé de M. J. M. Bellefeuille  
 de 3/4 pouce @ 94° du cent pieds,  
 et la jointe en tuyau de 6" Classé  
 C. de M. M. Massicotte & Trues -  
 et J. M. Bellefeuille à part égale  
 à raison de \$55.00 la ligne

adopté.

1538

Propose par l'echevni A. Lemire -  
 appuyé par l'echevni L. Deveau  
 et résolu qu'une somme  
 de robuets de 3 pouces soit rendue  
 à M. M. H. Massicotte & Trues  
 à quatre piastres chaque

adopté.

1539

Propose par l'echevni A. Lemire  
 appuyé par l'echevni L. Massicotte  
 et résolu que des prix soient de-  
 mandés, pour 1000 lles de plomb  
 en queue, 4 courants de regards  
 Adamie, 3 cruit de jointe de 6" x 6"  
 4 T de jointe 6 x 6", 4 tonnes fontaine  
 Ludlow.

adopté.

offre de Ernest Houde,

En comité

Requiti de la Cau International Paper,

Et la séance est levée

Ernest Houde

maire

Roméo Dumais

greffier.

Parvenue de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Assemblée Générale du Conseil de  
 la Cité du Cap de la Madeline. Assemblée  
 tenue au lieu et place ordinaire  
 des sessions du Conseil, à l'Hotel de-

ville. Lundi, ce trente-et-unième jour  
 du mois de Mai 1926 @ 7. P. M. A laquelle  
 assemblé étaient présents son honneur  
 le Maire, M. J. P. M. les échevins  
 Arsenault, Devault, Gauthier, Lemire et  
 Labrecque formant quorum sous la  
 présidence du Maire au fauteuil

1540

Proposé par l'échevin Labrecque, appuyé  
 par l'échevin Lemire et résolu que les  
 minutes de la dernière assemblée soient  
 adoptées telles qu'elles. Adopté

1541

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé  
 par l'échevin Gauthier et résolu que les  
 comptes suivants soient payés.

Liste de paie du 22 au 28 mai 1926 -	✓	415.20
J. B. Lorange, Cité	✓	16.18
J. M. Bellefeuille, Cité	✓	93.15
Amphibole de L'Unionville & al. Cité	✓	508.93
National Agency, Montréal	✓	10.00
Eng. Bertrand, Cité	✓	11.80
Mueller Ltd. - Sarnia	✓	9.00
J. H. Burt, Cité 30 Rue -	✓	43.77
Pierre Lorange, Cité	✓	40.35
Paul Boucher, Cité	✓	34.10
H. Masson & Frères -	✓	441.19
		Sub.
		\$1623.77

1542

Proposé par l'échevin Arsenault, appuyé  
 par l'échevin Devault et résolu que  
 le règlement No 89 soit adopté en  
 première et deuxième lecture après  
 qu'il aura été lu deux fois, tel que  
 requis par l'art. 3. du règlement No 82

1543.

Proposé par l'échevin Arsenault  
 appuyé par l'échevin Gauthier et résolu  
 que l'ingénieur soit autorisé à con-  
 struire l'aqueduc et l'égout de la Rue  
 St Laurent, jusqu'à la propriété de  
 la Bates Valve Reg. Co. Adopté

le-216

1544

Proprié par l'échevin Lamerque, appuyé par l'échevin Lemire et résolu que l'avisier legal soit requis de prendre des procédures pour faire exécuter le règlement de construction dans le cas d'Emile Latour, Curé des rues St Valere et Fussey. Adopté

1545.

Proprié par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lamerque et résolu que les noms mentionnés dans la requête de M. M. Lemire et Gauthier, comme manquants soient ajoutés sur la liste des électeurs municipaux. Le greffier est autorisé à faire imprimer la liste des quartiers 1-3-5 pour les prochaines élections. Adopté

1546

6-9-17

Proprié par l'échevin Devaneux, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que le vil hôtel de ville soit rendu à M. J. Fernand Baril pour la somme de \$4000 payable \$1000 comptant, la balance payable \$300 par année avec intérêt à six pour cent aux conditions ordinaires. La dite maison et le terrain ne devant être pris en possession qu'à la fermeture des classes. L'adjudicataire devra laisser la corporation enlever tous les meubles. Le produit de cette vente devra être déposé dans un compte spécial pour n'être utilisé que pour l'achat d'un terrain pour un hôtel de ville, un parc public ou \$2000 pour être appliqué sur la construction d'un marché sur le terrain que possède la cité à cette fin. Le notaire Bouché est autorisé à préparer un contrat en conséquence ce aux frais de l'adjudicataire. Adopté

1547

Proprié par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lamerque et résolu que

Le contrat de rue de M. J. A. Roy  
 soit accepté. Le Maire et le greffier sont  
 autorisés à le signer. Le Maire et le  
 trésorier sont autorisés à mettre une  
 cheyue pour \$1500. pour payer les dits  
 terrains.

1548

Propose par l'échevin Arsenneau  
 appuyé par l'échevin Lemire  
 et résolu que le chef de police  
 soit autorisé d'arrêter M<sup>m</sup> J<sup>s</sup>  
 Gauthier & Co d'enlever le bois qui ils  
 déposent dans nos rues

1549

Propose par l'échevin Lamerque, appuyé  
 par l'échevin Arsenneau et résolu  
 que l'ingénieur soit autorisé de trouver  
 un endroit pour faire un dépôt

1550

Propose par l'échevin Arsenneau,  
 appuyé par l'échevin Gauthier et  
 résolu que le plomb soit acheté  
 de M. J. M. Bellefeuille @ \$8.00 le cent  
 livres, la fonte de M. J. M. Bellefeuille  
 pour les creux et les tés @ 7¢ la livre; les  
 brues fontaines avec steamers de M<sup>m</sup> M<sup>m</sup>  
 H. Masson & Fils L<sup>rs</sup>, @ \$82 chaque  
 les creux de regard adoucis. @ \$30  
 chaque

1551

Propose par l'échevin Gauthier, appuyé  
 par l'échevin Lemire et résolu que le  
 trésorier enchérisse à la vente pour taxes  
 le 1<sup>er</sup> juin prochain au nom de la  
 municipalité, suivant la loi. Adopté

1552

b-218

Propose par l'échevin Arsenneau, appuyé  
 par l'échevin Devault et résolu que l'ingé-  
 nier soit autorisé de demander des  
 soumissions pour la confection des trottoirs,  
 le trot au pied buche, pour toute quelle  
 parts de longueur au même suivant  
 ses plans soumis au conseil. Le dit  
 le conseil se réservant le droit

d'augmenter cette quantité jusqu'à  
 cinquante et dix  
 mille pieds adopté

1553. Proposé par l'échevin Lemire, appuyé  
 par l'échevin Lameyne et résolu que  
 le rapport de l'ingénieur re les terres  
 de la Shawmougan Water & Power Co Ltd,  
 le long de la voie du C. P. R. B. soit accep-  
 té adopté

Et la séance est levée

Donat Piquin  
 Maire  
 Rouvo Massé  
 Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale  
 du conseil de la cité du Cap-de-la-  
 Madeleine, Assemblée tenue au  
 lieu et place ordinaires des sessions  
 lundi, le septième jour du mois  
 de juin 1926 @ 7.P.M., A laquelle  
 Assemblée étaient présents Don-  
 honneur, le Maire Donat Piquin,  
 M.M. les échevins Arsenneau, Derault,  
 Massé, Gauthier et Lemire, formant  
 quorum sous la présidence du Maire  
 au fauteuil

1554 Proposé par l'échevin Lemire, appuyé  
 par l'échevin Gauthier et résolu que  
 les minutes de la dernière assemblée  
 soient adoptées telles qu'elles.

1555 Proposé par l'échevin Arsenneau, appuyé  
 par l'échevin Derault et résolu que  
 les comptes suivants soient payés:

Liste de paie du 29 mai au 4 juin	569.45
Patrick Dupont - liste -	3.50
P. V. Ayotte - 3 Revers	2.50
Louis Baivert, liste	37.50
Bell Telephone Co Ltd	13.00

Le Nouvelliste Ltd.	✓	29.60
Lorange & Freres, Cite	✓	47.35
J. B. Lorange, Cite	✓	54.96
M. Dorci Carignan, 3 Rues	✓	4.10
North Shore Power Co.	✓	190.83
Banque Canadienne Nationale		94.24
Canadien Pacifique	✓	35.76
Le Reproducteur, St. Et. de B.	✓	7.70
Bailly & Freres	✓	1.25 <del>7.97</del>
H. Massena & Freres	✓	2011.72
La Cite du Cap de la Madeleine		35.76
J. H. Groulx, 3 Rues	✓	44.77
J. M. Bellefleur	✓	189.04
Paul Bouchev. N.P.	✓	40.45
J. L. Fortin	✓	6.60
Bailly & Freres -	✓	124.32
1556	✓	1 Mil
		\$ 3544.45

Adopte

Propose par l'echemin Arsenneau  
 appuye par l'echemin Guethier  
 et resolu que les documents  
 recues ce soir pour la construction  
 des trottoirs soient gardies pour  
 etude, en comite, jusqu'a vendredi  
 soir, le 11 prochain

Adopte

Propose par l'echemin Arsenneau  
 appuye par l'echemin Deveau  
 et resolu qu'un terrain soit achete  
 de M. J. Lorange fils d'Edmond,  
 pour ouvrir la rue Ste. Julienne  
 au cost de \$500.00. Un autre  
 terrain, autant le premier, de M.  
 Ernest Hude, au prix de \$2,500;  
 les deux montants devant etre  
 appropries et payes a meme le  
 budget de 1927. Le notaire P. Bouchev  
 est autorise de preparer un  
 contrat en consequence.

Adopte

Propose par l'echemin Guethier  
 appuye par l'echemin Lussure

1557  
 6-219

1558

l-920 Et résolu qu'un terrain soit acheté de M. Adolphe Rochefort pour ouvrir la rue Delisle, entre les rues St Denis et St Pierre, au prix de \$481.25 pour une largeur de trente cinq pieds: un autre terrain de M. Louis Bellisle de Chamugan Falls, abou- tant au lot ci-dessus mentionné, pour \$700. Le notaire Boucher est autorisé à préparer un contrat en conséquence -

1559

adopté

Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que l'offre de M. Albert Borsonneault soit acceptée pour l'ouverture de la rue Ste Ma- delene, entre les rues St Laurent et Bellevue, Le notaire Boucher est autorisé à préparer un contrat en conséquence. L'ingénieur est autorisé à demander des Sum- missions pour le démenagement des latrines de M. Borsonneault, le creusage de la cave et la cons- truction d'un solage en béton le tout suivant sa lettre.

l-221

1560

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que l'ingénieur soit autorisé de construire une entrée d'aqueduc et d'égout dans la rue St Pierre, pour attendre la propriété de M. J. A. Lemire, à la condition que l'ingénieur ob- tienne de passer gratuitement dans la dite rue qui est prise, si M. Sere Roché refuse de ce faire, la dite entrée devra être construite par la rue St Ovide à la même

Cordelin.

Adopté

1561

Proposé par l'échevin Arsenneau  
appuyé par l'échevin Massivotté  
et résolu que le contrat de vente  
de l'hôtel de ville soit accepté  
tel que lu ce soir, Le Maire et  
le greffier sont autorisés à le signer.

Adopté

1562

Proposé par l'échevin Arsenneau  
appuyé par l'échevin Dervault  
et résolu que l'ingénieur accepte  
la rue de M. Gedeon Turpin  
aux conditions de sa lettre du 4  
juin 1926. Le notaire Paul Boucher  
est autorisé à préparer un contrat  
en conséquence.

accepté.

La requête d'Albert Solomon.

Refusé

" " d'Emile Latour

"

La offre d'Albert Brossonneau.

Accepté

Lettre de la Commission du Salaire

minimum des femmes.

avis greffier

Requête Alphonse Thibaut

Accepté

Et la séance est levée

Ferdinand Poirier

Maire

Rome Moussetti

Greffier

Province de Québec.

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil  
de la cité du Cap. de la MadeleineAssemblée tenue aux lieux et place  
ordinaires des sessions du conseil.Lundi, le quatorzième jour du mois  
de juin 1926, à 7 P.M. à laquelleassemblée étaient présents, Son  
honneur le maire M. Donat Poirier.

M. M. les échevins Labeque, Levesque

et Dervault, formant quorum sous  
la présidence du Maire au fauteuil.



1563

Proprié par l'echum Leunier appuyé  
par l'echum Labrecque et résolu  
que les minutes de la dernière assem-  
bléi sont adoptées telles que lues

Adopté

1564

Proprié par l'echum Doreauet. appuyé  
par l'echum Leunier et résolu que  
les comptes suivants soient payés:

Bell Telephone Co Ltd.	11.70
Liste de paie, du 5 au 11 juin 26.	816.55
Oscar Bailly. Cite	17.75
M. L. Fortin. 3 Rentes	162.50
H. Massicotte & Freres. Cite	1141.33
Patrick Dupont. Cite	17.25
M. Gaurin & Fils. Cite	25.40
M. D. Lorange. Cite	28.99
North Shore Power Co Ltd.	63.08
Lev. Rochefort. Cite	20.00
J. A. Nadeau. Cite	91.46
J. A. Corbeil. 3 Rentes	2.25
Josephine St. Joseph. Vannit.	28.53
J. A. Beauchemin. Cite	17.50
J. B. Lorange. Cite	58.83
Cite du leap. de la Madeline	10.00
O. Lassonde. Cite	2.00
A. Prévucher. Cite	1715.60
J. H. Reue de Cimet	30.00
D. La Belle Isle. Cite	13.00
Canadian Pacific Telegraph.	7.62
Richeleau & Freres. Cite	134.90
North Shore Power Co Ltd.	430.66
Le Bien Public. 3 Rentes	3.12
A. J. Guerin 3 Rentes	10.00
Walfred Garspey. 3 Rentes	77.25
Pierre Veres. Cite	2.20
Paul Lottinville. Cite	61.25
Edmond Lorange	12.00
Thophile de Lottinville. & All	508.93
Total.	5.521.65
	Adopté.

- 1565 Propose par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Labrecque et résolu que le conseil a pris connaissance du résultat du vote enregistré à l'assemblée des propriétaires de biens-fonds tenue les neuvième et dixième jours du mois de juin 1926<sup>e</sup> et l'adopte à la présente séance  
Adopté
- 1566 Propose par l'échevin Lemire, appuyé Deraault et résolu que le conseil a pris connaissance du résultat du vote enregistré à l'assemblée des propriétaires de biens-fonds tenue les neuvième et dixième jours de juin 1926<sup>e</sup> et l'adopte à la présente séance.  
Adopté
- 1567 Propose par l'échevin Labrecque, appuyé par l'échevin Deraault et résolu que ce conseil a pris connaissance de la lettre du Revenu Per. U. Robert O. M. S. en date du 10 courant, re les pauvres. Le conseil est d'opinion que les curés continuent à prendre soin des pauvres de cette ville, et spécialement de la famille Després, comme par le passé.  
Adopté
- 1568 Propose par l'échevin Labrecque appuyé par l'échevin Lemire et résolu que la Commission de M. M. H. Brousseau & Fils, au prix de \$385.<sup>00</sup> pour déménagement la maison de M. A. Brousseau soit acceptée, l'ouvrage devant être fait suivant la demande de Commission de l'ingénieur  
Adopté
- 1569 Propose par l'échevin Deraault appuyé par l'échevin Labrecque

re règlement  
no 87

re règlement  
no 88

et resolu qu'une lumiere de  
rue soit installée sur la rue  
Bourcarture, sur le 3<sup>e</sup> plan de la  
rue Notre Dame; Une autre sur  
une des rues Richelieu & Bourcarture  
adopté.

1570

Le Echevin de la cite du Esp. de la. Ms-  
deleine donne avis de motion, qui en  
conformite avec l'art 59. de la loi, des  
cites et villes, 1925. Chapitre 102, et en  
conformite avec les reglements de la  
cite, je proposerai un reglement  
de la construction des trottoirs  
dans diverses rues de cette cite:  
et pour autoriser un emprunt  
d'une somme de \$75,000 pour dix  
ans pour payer le cost des dits  
trottoirs; et pour pourvoir au mode  
de remboursement par les proprietaires  
obligés à la cite; et par la cite aux  
detenteurs d'obligations à cette fin. Le  
dit reglement à être soumis au vote  
des proprietaires obligés qui sont  
electeurs municipaux.

Louis Devault  
Echevin

Lu en conseil

- Offre de J. B. H. Courteau. En conseil
- " " Pierre Lorange - "
- Lettre de l'auteur legal re Affaire Lescage. En conseil
- Demande de Pierre Lorange. Au tresorer par rapport
- " de Pierre Laponie, Le chef de la Tolere. "
- Lettre du Rvd Cure Robert. Accorde
- Rapport de l'auditeur

Et la seance est levée,

J. Paul Poirer  
Maire  
Romeo Miniselli  
Suffragant















- 1511 Soumissions pour Hôtel-de-Ville
- 1512 Réclamations de M. César Lemioux, ancien Bell-Filly
- 1513 Proclamation regardant l'avance de l'heure
- 1514 Séance du 10 Mai 1926
- 1515 Comptes
- 1516 L'Ingénieur autorise à faire faire certains travaux
- 1517 L'Ingénieur autorise à faire <sup>un</sup> plan pour le prolongement <sup>des égouts</sup>
- 1518 Listes des électeurs municipaux
- 1519 Octroi de \$ 50.<sup>00</sup> au club St. Maurice
- 1520 Soumissions demandées pour char de bois
- 1521 Avis de motion donné par Ernest Arseneau
- 1522 Avis de motion donné par L. G. Labrecque
- 1523 Séance du 17 Mai 1926
- 1524 Comptes
- 1525 Acheter des Chaussures aux hommes de police
- 1526 Procédures prises contre la Sauvegarde
- 1527 Achat d'une livrée de terre de M. J. A. Roy
- 1528 Soumissions de M. Poirer acceptées
- 1529 Soumissions demandées pour tuyau de grès
- 1530 Rendre la rue Lovanger
- 1531 Avis de motion donné par l'échevin E. Arseneau
- 1532 Commutation de taxes accordée à l'International Japsed
- 1533 Commutation de taxes accordée à la Bates Valve Bag.
- 1534 Séance du vingt-cinq Mai 1926
- 1535 Comptes
- 1536 Pneus achetés de M. Massicotte & Frères
- 1537 Tuyau Tuyau de Grès achetés de Massicotte & Frères
- 1539 Robinets achetés de Massicotte & Frères
- 1539 Soumissions demandées pour borne-fontaines
- 1540 Séance du 31 Mai 1926
- 1541 Comptes
- 1542 Règlement no. 87 adopté première et 2<sup>ème</sup> lecture
- 1543 Ingénieur autorisé à poser l'aqueduc sur la rue St. Laurent
- 1544 Artisan légal requis de prendre des procédures pour le règlement de construction.
- 1545 L'Ingénieur autorisé à faire impaires la liste 1-3-5
- 1546 Le vieil Hôtel de Ville vendu à M. Fernand Baul
- 1547 Le contrat de <sup>vente</sup> de M. J. A. Roy accepté.
- 1548 Le chef de police autorisé de faire acheter le bois de M. Lamoine
- 1549 L'Ingénieur autorisé à trouver un endroit pour faire un dépôt.

- 1550 Plomb acheté de M. J. M. Bellefeuille
- 1551 Le trésorier exécuté la vente pour tapis <sup>hollois</sup>
- 1552 L'ingénieur autorisé a' demander des soumissions pour
- 1553 Le rapport de l'ingénieur accepté pour la Shaviniigan Water
- 1554 Séances du 7 juin 1926
- 1555 Comptes
- 1556 Soumissions reçues pour trottoirs gardés en comité
- 1557 Terrain acheté de M. Jos. Lavanger <sup>et</sup> Ernest Houle
- 1558 Terrain acheté de M. Adelaire Rochefort
- 1559 Offre de M. Albert Boissonneault doit être acceptée.
- 1560 Le quai autorisé a' construire sur le west-terrace
- 1561 Contrat de vente du vieil Hôtel de ville soit fu, et accepté.
- 1562 L'ingénieur accepte la rue de M. G. Fournier
- 1563 Séance du 14 juin 1926
- 1564 Comptes.
- 1565 Le conseil a pris connaissance du vote enregistré
- 1566 Le conseil a pris connaissance du vote enregistré
- 1567 Lettre du Rev. Père H. Robit acceptée
- 1568 Soumission accordée à M. Brousseau & Fries
- 1569 Lumière installée sur la rue Bonaventure
- 1570 Avis de motions de M. Louis Deveau.
- 1571

1433. Séance du 8 février 1926  
 1434 Comptes.  
 1435 Augmentation de salaire à M. De Cotret  
 1436 Achat d'un chassis Graham tro.  
 1437 Ammande à Américain L'Express. Enq. Co  
 1438 Rues de la Cie Immobilière acceptées  
 1439 Demande de rue à M. Gédéon Toupin  
 1440 Octroi de 25<sup>00</sup> aux filles de Jésus.  
 1440 a Séance du 22 février 1926  
 1441 Comptes  
 1442 Contrat de M. Pascal Momplasson, accepté  
 1443 Cause Thibault vs Besson en appel.  
 1444 Achat terrain de M. P. L'Orange  
 1445 L'arsens autorisé à représenter la ville dans  
 les courses de course-à-pied.  
 1446 Reg 85. Avis. Elections municipales.  
 1447 Séance du 15 mars 1926  
 1448 Comptes  
 1449 Reg 85. Adopté  
 1450 Demande à R. Frachin Co. du service de 10 minutes  
 1451 Contrat de Pierre L'Orange accepté  
 1452 Délégation à Montréal. voir C. P. R. Ste Famille  
 1453. Prot. R. Frachin Co. re culèvement de la neige  
 1454 Etude des plans au rôle 1926. approuvé  
 1455 Budget 1926  
 1456 Séance du 8 mars 1926  
 1457 Comptes  
 1458 Corrections au rôle pour 1926  
 1459 Rôle d'évaluation homologué  
 1460 Demande à l'avisier légal pour cause  
 1461 Soumissions pour boyaux à incendies  
 1462 Séance du 22 mars 1926  
 1463 Comptes  
 1464 L'avisier légal autorisé @ procéder auprès de la  
 Commission de Chemin de fer  
 1465 Félicitations @ M. L'abbé Liontois  
 1466 Re engagement de l'avisier légal Walpid Garipey  
 1467 Boyaux achetés de J. M. Ballyquillo  
 1468 Réparations du Truck à feu  
 1469 Soumissions de Jos. L. Fortin pour une forme de Police  
 1470 Salle publique accordée gratuitement

- 1471 Séance du 29 Mars 1926  
 1472 Comptes  
 1473 L'Ingénieur autorisé à acheter un attelage  
 1474 Séance du 6 Avril 1926  
 1475 Comptes  
 1476 Monsieur Ernest Arsenau donné pro-dumaine  
 1477 Procédures prises contre la Three Rivers Traction  
 1478 Avis de motion donné par M. Lucien Guenette  
 1479 Le greffier autorisé se procurer les statuts refondus  
 1480 Avis pour taxes.  
 1481 Fonds d'amortissements dus sur les emprunts  
 1482 Rehausser le salaire de M. Jos. Lanouette  
 1483 Séance du 12 Mars 1926  
 1484 Comptes.  
 1485 Prélever les fonds nécessaires pour l'année 1926  
 1486 L'Aviseur et l'Ingénieur autorisés de s'adresser à la Commission de chemin de fer  
 1487 Octroi au Club Amateur (\$50.00)  
 1488 Séance du 19 Avril 1926  
 1489 Comptes  
 1490 Parc d'Amusement de M. F. F. Blackwell.  
 1491 Salle publique gratuitement Club Amateur Cap.  
 1492 Séance du 26 Avril 1926  
 1493 Comptes  
 1494 Vermeis de tables de billards  
 1495 Sympathie au Chef de police  
 1496 Cause, contre Emile Hébert  
 1497 Usine Bates Valve Bag Company  
 1498 Soumissions pour char de ciment  
 1499 Constructions de 2 puitsards  
 1500 Avance de l'heure  
 1501 Procédures contre Monsieur Ulric Olivier  
 1502 Réparation du logement no. 7 Napoléon  
 1503 Séance du 3 Mai 1926  
 1504 Comptes  
 1505 Changement à la résolution no. 1500  
 1506 Salaire de M. Bodelleau porté @ \$28.00 par semaine  
 1507 Signer le procès-verbal  
 1508 Ingénieur autorisé de faire réimprimer le livret  
 1509 Démission de M. J. M. Bellefeuille acceptée  
 1510 Réparer le pont chez M. Jos. Fournier

- 1355 Comptes.
- 1356 Contrat de M. J. M. Bellefeuille adopté.
- 1357 Contrat soumis par le notaire P. Boncher, accepté;
- 1358 Reg. 81 adopté en 2<sup>e</sup> lecture.
- 1359 offre de M. Pascal Montplaisir accepté (Terrain)
- 1360 Lumière Autorisée, rue St-Joseph, rue Bonaventure
- 1361 séance du 10 novembre
- 1362 Comptes.
1363. Ruer - about Willys - Knight acheté de Rochelcom
- 1364 Signature des débiteurs.
- 1365 signature d'un Cheque de \$10.<sup>00</sup> l'ordre de M. O. Morin - et le maire
- 1366 Lumière Autorisée Rue St-Philippe.
- 1367 Vente des débiteurs au reg. 78.
- 1368 Prop. des reg. des causes de L. P. Mercier, P. Loranger
- 1369 La Cité consent à donner gratuitement aux Pères Oblats l'extrémité sud de la rue Laron. accepté
- 1370 Poursuites Autorisées - Chez M. Lemarie.
- 1371 Le maire refuse de signer le reg. 81.
- 1372 Avis de motion, Louis G. Labrecque.
1373. séance du 1<sup>er</sup> décembre
- 1374 Comptes.
- 1375 Achat de terrain de M. Pascal Montplaisir.
- 1376 Règlement N<sup>o</sup> 82 Adopté.
- 1377 Le Conseil a pris connaissance de la lettre de l'ancien Maire.
- 1378 Le Contrat de la North Shore Power Co. Ltd. accepté.
- 1379 Routes de Maurice, St-Hubert, entretien et hiver.
- 1380 Avis de motion Louis G. Labrecque.
- 1381 Assemblée du 7 de décembre.
- 1382 Comptes.
- 1383 L'avis de la Cité-Autorisée à prendre des procédures nécessaires.
- 1384 Contrat de M. William Beaulieu de Sherbrooke accepté
- 1385 Achat du lot de M. Évariste Piquet.
- 1386 Reg. 82 Adopté.
- 1387 Reg. 83 adopté.
1388. séance du 14 décembre
- 1389 Comptes.
- 1390 M. Willie Dargis nommé pour avoir soin des charbon
- 1391 Le conseil accepte de régler la cause avec Ste Hysthe
- 1392 Ing. autorise de louer le cheval de M. Henri Beaulieu

- 1393 M. W.P. Grant, Perrain de la loi,  
 1394 Règlement n° 83 adopté  
 1395 séance du 21 décembre  
 1396 Comptes  
 1397 Entretien de la route du Passage à M. C. Corbin  
 1398 Achat de Charbon  
 1399 Revenants de Fonds  
 1400 salle et vestiaire gratuitement 28, 29 Janv.  
 1401 Vente de lots à l'enchère  
 1402 Choix d'un mobilier pour le conseil  
 1403 Proposition d'un reg. pour amender le reg. 72.  
 1404 séance du 4 Janvier 1926  
 1405 Comptes  
 1406 Travaux ornés portés sur la liste  
 1407 Acte de donation de M. J. C. Roy.  
 1408 Contrat d'achat de M. J. C. Roy, accepté  
 1409 - - - de M. Pascal Montplaisir accepté  
 1410 séance du 11 Janvier  
 1411 Comptes  
 1412 Lot 406-131 vendu à M. Donat Pagnin  
 1413 lot 384-335 J. C. Roy: Théophile de Posteville  
 1414 lot 414-25 - - - - - Théophile de Posteville  
 1415 lot 387-369 - - - - - Donat Pagnin  
 1416 lot 387-1237 - - - - - Mme Berthe Berlinguet &  
 1417 Travaux aj. & curie  
 1418 soumission de M. Tourat accepté  
 1419 salle accordée gratuitement pour 1 partie Carte  
 1420 reg. 84 adopté  
 1421 séance du 18 janvier 1926  
 1422 Comptes  
 1423 M. S. Arseneau pro. Travaux  
 1424 J. A. Vigneault, pro. Travaux  
 1425 Adoption du reg. 84 en 3<sup>e</sup> lecture  
 1426 Banque C. N. autorisée à payer les coupons de Fav.  
 1427 séance du 1 février 1926  
 1428 Comptes  
 1429 Ramel Buis à 35¢ de l'heure  
 1430 offre à Pascal Montplaisir, pour terrain  
 1431 Reprise International Paper Co. re. taxes  
 1432 Lampe rue Impériale & Pochelcan

- 1273- séance du 24 Août.
- 1274 Comptes
- 1277 Reg. 78 adopté.
- 1278 Maire Autorisé à signer les Contrats.
- 1279 Cité s'engage à acheter le lot III. Au Cadastre
- 1280 séance du 31 Août.
- 1281 Comptes.
- 1282 Ling. Autorisé à préparer les plans pour l'insinuation.
- 1283 Ling. - - - à protéger les droits de la Cité.
- 1284 Le Conseil accepte l'offre du Curé E. Turcy.
- 1285- séance du 8 septembre.
- 1286 Comptes.
- 1287 Le Greffier autorisé à acheter machine à Cheque
- 1288 Coupon 7<sup>e</sup> 6 soit payé. Rev. Sœurs Bon Pasteur.
- 1289 soumissions pour pompes refermées à proch. séance.
- 1290 séance donnée pour 1 heure.
- 1291 La Cité décide de régler ses Causes. L. P. Mercier. P. Bourgeois.
- 1292.
- 1293 séance du 14 Septembre
1294. Comptes.
- 1295- soumission de l'air bank York au Rd. acceptée.
- 1296 Contrat du notaire L. P. Mercier accepté.
1297. Lumière Autorisée sur la rue Toupin.
- 1298 Ling. autorisé de faire faire un mur.
- 1299 Avis de motion de Lucien Massicotte
1300. Avis de motion Lucien Massicotte.
- 1301 séance du 21 septembre.
- 1302 Comptes.
- 1303 Le Conseil a pris connaissance du résultat du vote.
- 1304 Lucien Massicotte retire Avis de motion 1199
- 1305- Règlement 79 adopté.
- 1306 Lumière Autorisée au coin rue St-Jérôme et Projette
- 1307 séance du 28 septembre
- 1308 Comptes.
- 1309 soumission de J. B. Lorange acceptée.
- 1310 regl. 79 adopté en 3<sup>e</sup>me Lecture
- 1311 M. Eugène Bellefeuille autorisé à compiler un Almanach. 1925-1926.
- 1312 M. Alfred Nelles, Adolphe Crostan & Lucien Bédely nommés évaluateurs.
- 1313 Lumière Autorisée au bord de la rue Toupin



1314. Ling. Autorisé à demander les prix pour un maladeur  
 1315 M. Honoré Gervaisette nommé Greffier.  
 1316 Le Conseil du Cps desiré rencontrer le Conseil des P-Rivières  
 1317 séance du 5<sup>e</sup> octobre.  
 1318 Comptes.  
 1319 La rue Propriété sera à l'avenir rue Ste-Famille.  
 1320 Proposition budgétaire pour l'année fiscale.  
 1321 Lumière Autorisée sur la rue Rochefort et Coin St-François-Denis.  
 1322 L'ingénieur autorisé à faire faire travaux au Cimetière Ste-Famille  
 1323 déplacement du poteau de la Bell Telephone Co. Ltd.  
 1324 Pose d'un réservoir à eau chaude App. du C. H.  
 1325 soumission de la Parbank Morse C. Ltd. acceptée.  
 1326 soumission M. H. H. Garnicotte brico, acceptée,  
 1327 séance du 12 septembre  
 1328 Comptes.  
 1329 Avis de motion Ernest Arsenau.  
 1330 Travaux de la Prise d'eau.  
 1331 Poursuites Autorisées sur le terrain de la Com. Scolaire.  
 1332 séance du 19 octobre  
 1333 Comptes.  
 1334 regl. 80 adopté  
 1335 Soumissions demandées.  
 1336 Permission demandée au Lieutenant-Gouverneur et Conseil  
 1337 Banque Canadienne Nationale, Paiement des Coupons  
 1338 offre à M. J. H. Beaumier de \$ 255.  
 1339 Avis de motion Louis F. Labrecque.  
 1340 North-Wharf Power Co. Ltd. ligne de transmission  
 1341 offre à M. Union Lacroix \$ 200 pour terrain  
 1342 séance du 26 octobre  
 1343 Comptes.  
 1344 achat d'habits, par le C. H. de police pour ses hommes.  
 1345 Lumière Autorisée, rue St-Louis.  
 1346 soumission de M. J. M. Bellefeuille adoptée.  
 1347 achat de 3 rouleaux  
 1348 Le Proc. Maire soit l'échevin Ernest Arsenau.  
 1349 Poursuites Autorisées  
 1350 Soumissions demandées pour les plaques des rues  
 1351 Regl. 80 adopté en 2<sup>e</sup> lecture.  
 1352 offre de M. William Parhier acceptée.  
 1353 regl. 81 adopté  
 1354 séance du 2 novembre

- 1200 Anseur autorisé à défendre cause T. D. Leresgue.
- 1201 Soumission pour fini et arriéré
- 1202 Trésorier devra faire mutations de propriétés
- 1203 Mur sur la rue St Louis. Terrasse R. Bonaventura
- 1204 Travaux cimetière. Or. Famille Gratuitement
- 1205 Serment de d. Eymès Madame Thebeau. ~~fr~~
- 1206 Vente de propriétés pour taxes autorisée
- 1207 Trésorier autorisé à prendre arrangement p<sup>r</sup> taxes
- 1208 Numéros de rue autorisés
- 1209 Corrections au rôle de 1925
- 1210 Homologation rôle 1925
- 1211 Séance du 15 juin 1925
- 1212 Comptes
- 1213 Procédures contre Thomas Rochefort.
- 1214 Correction au rôle pour Pères Oblats
- 1215 Soumission pour fini acceptée.
- 1216 Taxes de P. Etacher.
- 1217 Lavabo pour dispensaire
- 1218 \$500 pour goutte de lait
- 1219 Reclamation de J. Robitaille payée
- 1220 Reparer route nationale et route St Thérèse
- 1221 Séance du 23 juin
- 1222 Comptes
- 1223 Soumission pour livre des licences
- 1224 Soumission de G. Lingval pour route St Thérèse. acceptée
- 1225 Travaux de la rue projetée. St Famille
- 1225 a Serment de R. Amoselli. Greffier pro. Lem.
- 1225 b " D. Piquin. Maire
- 1225 c " L. Anascoth. eschevin
- 1225 d " E. Gauthier " "
- 1225 e " Lo. H. Lacombe. " "
- 1226 Séance du 29 juin 1925
- 1227 Comptes
- 1228 Con débance pour M. A. Bouliane
- 1229 Optum à M. Damase Lefevre. Ent Pipe & Tilling Co.
- 1230 Chef de police relure des maisons incendiées
- 1231 Logement ouvrier.
- 1231 Serment de Jos Lanouette.
- 1232 Séance du 13 juillet.
- 1233 Comptes
- 1234 Soumission de Business Systems Ltd., Co.

- 1235 Acte de servitude - d'égouts chez M. de Thibault.
- 1236 Différends - comité de l'administration
- 1237 L'ingénieur autorisé Louis Gué M. M. H. Dion, Préparateur de  
M. Dulac & Lumber Co. Ltd.
- 1238 M. E. Arsenault échoué sans nomme pour Maire.
- 1239 La Banque Canadienne Nationale autorisée à payer les coupons
- 1240 L'ingénieur autorisé à faire huiler la Route - Grand-Pré & Bouchard
- 1241 L'égoutte d'eau et d'égouts prolongée chez M. Tremblay.
- 1242 L'ingénieur autorisé à faire un fossé sur la rue Ducharme
- 1243 L'éclairage de rue installé sur les rues Ste-Madeleine et Rochelleau.
- 1244 séance du 20 juillet.
- 1245 Comptes.
- 1246 Soumissions demandées pour faire accepter.
- 1247 L'ingénieur autorisé de faire construire un mur (est).
- 1248 M. M. H. Massicotte & Fils autorisés à louer volants, etc.
- 1249 Requête, puisard M. A. Pouchard.
- 1250 séance du 27 juillet.
- 1251 Comptes
- 1252 Développement Commercial et industriel.
- 1253 L'ingénieur autorisé à acheter char de pierres.
- 1254 Soumissions de Pierre Lorange et L. Poirier acceptées
- 1255 Le Mécisme de la enchère pour taxes d'eau -
- 1256 L'ingénieur autorisé à procurer 20 tonnes ponces de pierre
- 1257 Lettre de l'Union des Municipalités - En conseil.
- 1258 séance du 10 août.
- 1259 Comptes.
- 1260 L'ingénieur autorisé à acheter une pompe
- 1261 La demande M. A. P. L'Union acceptée.
- 1262 Mort de M. Oscar Richard sympathique des membres
- 1263 L'ingénieur autorisé de demander des soumissions, pompes.
- 1264 L'ingénieur - - - - - pour un char de pierres.
- 1265 L'ingénieur autorisé à faire clocher chez M. Moreau.
- 1266 Avis de Motion
- 1267 séance du 17 août.
- 1268 Comptes.
- 1269 1 char de pierres acheté
- 1270 199.78 Adypti-
- 1271 \$ 1000 pour l'égoutte de lait.
- 1272 L'ing. autorisé à faire installer l'éclairage app. chez M. P.
- 1273 L'éclairage de rue installé rue Ste-Marie.
- 1274



1162. Séance du 18 mai 1925
- 1163 Comptes
- 1164 Ingénieur de ma construction bureau pour médecin
- 1165 Promesse de payer la route Ste Marie
- 1166 Appointement de Jrs Laumette
- 1167 Révision de taxes à l'ère Johnny Petit
- 1168 Commande pour travaux, T. J. Moore, écrivain
- 1169 Ingénieur à propos plans pour station de pompe
- 1170 Contrat de la rue St. Jean accepté.
- 1171 Propriétaires qui n'ont pas payés leurs taxes.
- 1172 Correspondance
- 1173 Apurement des plaintes au rôle
- 1174 Séance du 26 mai
- 1175 Comptes
- 1176 Achat du lot de Jrs Languet, fils Edmund
- 1177 Rue projetée, Eglise Ste Famille, acceptée
- 1178 Construction d'égout dans la rue ci-dessus
- 1179 Echange de parcelle avec Mde Thibault.
- 1180 Demande de permission pour égout
- 1181 entrée chez W. Côté, Plan pour rue Montplaisir.  
travaux de la rue Beauchemin,
- 1182 Permissions demandées pour trois constructions
- 1183 Correspondance
- 1184 Apurement des plaintes au rôle
- 1185 Séance du 1<sup>er</sup> juin
- 1186 Comptes.
- 1187 Contrat pour égout, travaux, à H. Robert Ltee
- 1188 Ecole autorisée en construction
- 1189 Le Bien Public impusera les listes mun.
- 1190 Octroi aux hommes de police pour chaussures  
et ordre pour casquettes
- 1191 Signer application de garantie dans Prouyance
- 1192 Annonce dans St. Marie Valley Chronicle
- 1193 Geo Laumette sur listes parlementaires
- 1194 Listes municipales acceptées
- 1195 Plan et rapport re rue St. Laurent
- 1196 Correspondance
- 1197 Apurement sur les plaintes au rôle
- 1198 Séance du 8 juin 1925
- 1199 Comptes



- 1077 Logements Ouvriers loyers augmentés  
 1078 D. D. peinture et tapisserie Sottmirell  
 1079 Skrif vente de lots Thibeault faire annuler  
 1080 Gouvernement Provincial re chemin payer  
 1081 Collection des taxes par ariseur locataires  
 1082 Hygiene, oeuvre des dispensaires.  
 1083 Collection des taxes par tresorer aris de payer  
 1084 Pro. Maine pour avril mai et juin E. Bernault  
 1085 Noire, chevaux, achetés attelage  
 1086 Lumiere rue St Louis changer  
 1087 Three Rivers Traction, loyers rues contrat signé.  
 1088 D. D. D. enlèvement de neige  
 avril 1925-  
 1092 Soumissions, avoine et foin accepté.  
 1094 Eau et locataire, taxe remis à Ernest Bourque  
 1096-1095 Seblane, eau et égouts nouvelle icole dans Ste Famille  
 1097 Romir Monissette contrat Log. Ouv. corrigé  
 1098 Noire, voiture double achete  
 1099c 1102 Divers correspondances et rapports.  
 1103 Procès verbal seance du 6 avril 25  
 1104 Comptes seance du 14 avril 25  
 1105 Fonds d'amortissements et interets dus le 1 mai 1925  
 1106 Ordre de rendre propriete Soil Pipe & Fittings Co Ltd  
 1107 Reglement de la route de Ste Marthe  
 1108 Compte de G. Lessard donné pour pauvreté  
 1109 ordre de contrat et acceptation d'une rue pres de  
 l'eglise de Ste Famille  
 1110 Motion et amendement maintenu re veteri des egouts  
 et de l'aqueduc Chez Pisane Gignac  
 1111 Contrat des rues 3. Rivers traction Co Ltd. accepte  
 1112 Nouvelles conditions re enlèvement de la neige par 3. R. Traction  
 1113 Permis d'eau enlèvement aux retardataires  
 1114 R. Monissette Greffier suppléant.  
 1115 Correspondence  
 1115a Procès verbal seance du 14 avril  
 1116 Comptes seance du 20 "  
 1117 Fonds d'amortissement Reg 54 et Interets 15 mai 1925  
 1118 Placement des fds d'amortissement  
 1119 Avis de Motion reglement des latrines brulées  
 1120 Bail de la rue pres de l'eglise Ste Famille  
 1121 Autorise l'ingenieur a acheter un phare pour correspondance  
 1122 Conditions d'echange de terrain en avoine Eglise Ste Famille

- 929+928 Rue Ouverture Side ligne C.P.R. Jos. Srangue  
 930 Cendrier rue Bonaventure  
 931 Voirie reparer outillage  
 934 Soumission pour charbon accepté.  
 935 Publicité dans Heaton Publishing Co. Toronto  
 936 Aqueduc reparer prise d'eau etc.,  
 937 Voirie, voitures remiser  
 938 Rues éclairage nouvelles lampes  
 939 Three Rivers Traction poursuite pour taxes  
 nov. 1924  
 942 Puisard autorise rue St Laurent  
 943 Re Emile Hebert cloture dans rue  
 944 Re rue Pere Frederic, eau et égouts  
 945- Polici, chef acheter boîte de rubber.  
 946 Salle partie de cartes Artisans C.F. etc.,  
 949+50 Aqueduc + Egouts rue Pere Frederic  
 951 Route Montreal-Zuibeec ven du paiement  
 59 952 Soumissions demandes pour arrome  
 953 Trottoir, gratta pour, Rue Talbot  
 954 Cheval achete pour corporation  
 761 955 Routes vendues l'anche pour 1924+25  
 956 Vente propriétés pour taxes 1922-1923-1924  
 960 Numéros de licences pour 1925  
 69 962 Route Montreal-Zuibeec, action produire defence  
 963 Puisards autorise, re aqueduc etc.,  
 777 Dec. 1924  
 776 964 St Maurici Paper exemption de taxes  
 967 Lumiere autorisee rue St Alphonse  
 968 Contrat rue corrigé J. Ernieu Rochefort  
 80 970 Emprunts, fonds amortissement en debentures  
 974 Vente pour taxes Three Rivers Land Co.  
 975 Aviseur legal faire rapport annie 1924  
 981 Desaulniers Art. L. re mort sa fille condoleance  
 982 Hotel - de - Ville faire faire temboirs  
 983 Balance achete de Joseph Vallée  
 984 Cie Soil Pipe + Fittings vente pour taxes  
 985 Divers rapports opinions legale etc.,  
 988 Pierre Rochefort re mani levee sur caution  
 989 Pool room A. E. Fabreque, fumis.  
 990 Aviseur collecter Damphousse + Hebert, syndies  
 991 Soumissions demandes pour 100 boites pour  
 992 Dispensaires + Hygiene, requete, a etude  
 995 Ouverture soumissions pour fin



- 885 Projet d'amélioration aux égouts, rues St Joseph, St Julien  
 886 Autorisé à construire rue St. Madeleine Côté Nord  
 887 Minutes de la séance du 15 sept adoptées  
 888 Comptes séances du 22 sept adoptés  
 889 Règlement offert à T. Thivierge, Rue St Julien  
 890 Autorisé l'ingénieur à réparer égout rue St Julien  
 891 Autorisé l'ingénieur à faire estimé prolongement rue Thibault  
 892 Le Maire et E. Arsenault & Devault autorisés à consulter F. Lord, C.R.  
 893 R. Moussette greffier suppléant Cours des records  
 894 Serment des évaluateurs pour 1925  
 895 Minutes du 22 sept 1924  
 896 Parc listé et comptes 29 sept 1924  
 897 L. Ingénieur et Le Maire en délégation à Québec  
 898 Membre de l'Union des Municipalités de Québec  
 899 Honoraires à Fortunat Lord C.R.  
 900 Charrois du sable au mur du Couvent  
 901 Bonus pour baseball St Maurice Paper  
 902 Réduction de taxes, Xavier Paré  
 903 Assurance de la maison du gardien des pompes.  
 904 Demandes rue Pere Frederic à Gedeon Toupin  
 905 Correspondance  
 906 Minutes acceptées Octobre 1924  
 907 Comptes acceptés séance 6 oct 1924  
 908 Appointement du notaire Bouches, rue de la Cie d'Immobilier.  
 909 E. Arsenault Pro-Maire  
 910 Ingénieur autorisé à faire distribuer les comptes  
 911 Bonus pour chaises de famille  
 912 Comptes C.P.R. rue St Madeleine & Richer autorisés  
 913 Ouverture de la rue pour voir d'intérieur chez Jos Traup.  
 914 Réclamation A. Doucet payée  
 915 Correspondance  
 916 Minutes du six octobre  
 917 Comptes 13 octobre 1924  
 918 Pensees rues St Joseph & Rue St Pierre  
 919 Soumissions pour habits de police  
 920 L'eau et les égouts pour école St Famille  
 921 Règlement cause Thivierge  
 922 Rue St Louis  
 923- Soumission acceptée L. Boisvert joint avoir  
 924 Soumission acceptée L. Guillemette habit constables  
 925 Banque Hochulaga payer coupons d'intérêts.

- 828 Rôle d'évaluation homologué 1924 avec modifications  
 831  
 829 J. A. Niquenault, engagement, & asservissement  
 830 Diverses correspondances et rapports  
 835 Puitsards 4 autorisés  
 836 Arthur Paquette, affaire réglée  
 837 Luminiers de rues 2 autorisés  
 838 Rue Bureau nom change en Hotel-de-Ville rue  
 839 Terrains rue Rochefort & Fussey nettoyés broussailles  
 840 Provisage rue Notre-Dame résolution rejetée  
 841 Département de police & feu urbain 2 pouces pour laver  
 842 Emile Niquenault régler affaire bus de voirie  
 845 ~~Arthur~~ Léon Bergeron produire défense (affaire)  
 846 Octave Montplaisir, régler réclamation  
 847 Ingenieur acheteur couverté de puitsards & Pierre <sup>concessions</sup>  
 848 Puitsard autorisé rue Foranger près St Laurent  
 849 Aqueduc, nettoyer fontaines et poser rebords  
 août 1924  
 852 C. P. R. re route St Maurice fermée  
 A 852 Ligue du dimanche résolution  
 855 Assurances de garantie, employés, renouveler  
 856 Commission scolaire bureau Hotel-de-Ville  
 857 Luminiers route cotéau  
 858 Avis de Motion taxes 1924 règlement  
 859 Evalueurs pour 1925  
 860 Clovis Vivier orphelin, plaquer,  
 861 Cendrier rue et puitsards autorisés  
 864 Congé des constables  
 865 Luminiers sur le cotéau (installés)  
 866 Three-Rivers Traction contrat louer rue Rochelle  
 867 Règlement No. 75 - perception taxes 1924  
 870 Hotel-de-Ville, ancien loué à Marie L. Rivard  
 871 C. P. R. re voie d'entretien, accès pour voitures  
 872 Diverses correspondances etc.  
 sept. 1924  
 875 " " "  
 878 Sompis rue change N-D. poteau 617c 616  
 879 Aqueduc, prise d'eau et faire puitsard  
 880 Diverses correspondances rapports etc.,  
 881 Minutes  
 882 Comptes à la séance du 15 sept 24  
 883 R. Morissette nommé greffier suppléant  
 884 Avis Pourvoi de T. Thunberg referé à l'avocat

- 798 Ingénieur autours à acheter, char pierre concassé.
- 799 Construction, Rone Hulebroeck rue Rochelau
- 780 Three Rivers traction re traverse des rues, mise en demure
- 781 Ingénieur faire pour puisard coin Roi et St Laurent
- 782 Chef de police à convention à Québec
- 783 Travaux payer billets particuliers \$ 2500.00
- 784 Taxes 1921 remis à Hercule Faoury
- 785 Diverses correspondances etc.
- 788 Arrangé de gages payés à Alphonse Sauvageau
- 789 Aqueduc, valve d'échappement au pont Trypanier
- 790 Aliénés & Reformés comptes payés 1923
- 791 Rôle d'évaluation, Fabrique St Famille maison <sup>soignée</sup>
- 792 Salaires augmentés, ouvriers menuisiers.
- 793 Cendrier divers rues
- 796 Béton, côté ouest route nationale, côté Trypanier
- 797 Taxes remises à Dmi Léger Dessaulniers
- 798 Cendrier rue St Madeline.
- 799 Cendrier rues, de résolution No. 793
- 802 Rapport élection 1924 (nomination)
- 803 <sup>834</sup> Three Rivers Traction re poteaux rue Rochelau
- 804 Salles de pool, permis Goulet & Guilbault
- 805 Three Rivers Traction, faire traverses et mig plan rues
- 806 North Shore, contrat foêle électrique, maison prise d'eau
- 807 Marois, réclamation règle \$ 20.00
- 808 Ingénieur, plans et estimés, divers travaux  
rues, réservoir, puisards etc.
- 809 C. P. R. traverse rue St Maurice et cadre side-ligne
- 810 Echorn assurantation. Louis Deveault
- 811 " " 97<sup>th</sup> Ernest Arsenault
- 812 " " Armand Lemire
- feuille 1924  
815 Vente de propriétés pour taxes (en 1924)
- 816 Rôle d'évaluation, ingénieur rapport.
- 817 Comité formation après élection 1924
- 818 Pro. Maire, Ernest Arsenault, feuille, août & septem.
- 819 Rôle d'évaluation, ajournement de séance.
- 820 Auditeur, rapport de juin 1924.
- 823 International Ry. Guide, annonce cancellé.
- 824 Cui Immobilière du Cap, rues, projet de contrat faire <sup>projet</sup>
- 825 Commission des chemins de fer rue St Maurice <sup>travaux</sup>
- 826 Hebert, clôture dans rue ingénieur fournir titres à <sup>posséder</sup>
- 827 Alphonse Rivard, salaire diminué, réjeté.

- 746 Logements Ouvriers, rue Napoleon (cloture)
- 747 Salle de Pool, permis Ernest Moucau
- 748 Evaluations pour 1924
- 749 Route Fatigue à Grandis Piles
- 750 Wilfrid Galiézy, Aviseur pour 1924
- 751 Voirie auvostin réparé.
- 752 Role d'évaluation, faire imprimer feuilles
- 753 Eclairage divers rues nouvelles lumières
- 754 Soumissions demandées pour aroine
- 755 Soumission pour réparer réservoir
- 756 St Maurice Paper Co. ouvriers étrangers
- 757 Diverses correspondances et rapports
- 758 Evaluations 1924 assermentés.
- mai 1924
- 761 Soumission pour aroine accepté.
- 762 Eugène Hébert, cloture dans rue
- 763 C. P. R. (demander au) pour enduire traverse <sup>St Madeline</sup> rue
- 764 Aqueduc, achat divers articles pour pompe, etc.
- 765 Soumissions demandées pour foire + 770
- 766 Jos. Lamouette, recensement aqueduc
- 767 Diverses correspondances rapports etc.
- 770 Permis pour tables de pool.
- 772 Arrêter règlement no. 61 avis de motion
- 773 Maurice Desilets nos. de terrains cadastre
- 774 Chemin de fer National au Cap.
- 775 Vente de propriétés pour taxes
- 778 Logements Ouvriers, soumission accepté peinture
- 779 Avance de l'heure, mai 1924
- 780 Aviseur legar, bureau à l'hotel-de-ville
- 781 Feu, aide par Trois-Rivieres, paye \$100.00
- 782 Puisard autorisé au bureau de poste.
- 783 North Shore, changer poteaux rue St Dominique
- 784 Diverses correspondances et rapports
- 786 Puisard autorisé com Rochefort et Montplaisir
- 787 Roméo Morrissette, ingénieur de la cité engagement
- 788 Rue St Madeline ouverture C. P. R.
- 789 Emprunt, revirement de fonds règlement No. 71
- 790 Vente de propriétés pour taxes (voir 775)
- 792 Egoûts (chuck valve) chez propriétaires.
- 793 Chef de police, voirie, résolution 612 résider
- 794 Ingénieur re divers travaux à voirie.
- juin 1924
- 797 Nov Valer Thibeault re. egoûts sur lots 405-234 24

- 695 Submission pour armoire accepté
- 696 St Maurice Paper Co. permis de construction
- 697 Adolphe Desjardins, demission accepté
- 698 Règlement No. 73 du fami adopté en 3<sup>ème</sup> lecture
- 699 Résolution, renvoyer résolution No. 689 re plans aqueduc et égouts par Roméo Morissette = \$600<sup>00</sup>
- 700 Avis public dans Nouvelliste re taxes doit vote
- 701 Deventures à Québec, signés par Oscar Morin
- 702 Aqueduc & Égouts re entrées privées.
- 703 Polici application pour remplacer Desjardins
- 704 Gariopy, Method dois rapports.
- 707 Submission pour uniformes des constables
- 708 Auto feu, licences des constables, chauffeurs,
- 709 Constable engagement de Albert Desmarais
- 709 Aqueduc et Égouts entrées privées chez E. Houle
- 710 Griffier, remboursement d'argent re accident
- 711 Tide Water bill ratifié à Québec lettre
- 712 Logue du dimanche "
- 713 Log. Quo. re Phydron Hamel "
- 714 Constable Albert Desmarais assurementation
- 717 Submission accepté habits des constables
- 718 Luminaires des rues autorisés (nouvelles)
- 719 C. P. R. contrat accepté pour terrain rue Montplaisir
- 720 Submission accepté. matériaux aqueduc et égouts
- 721 Billets O. Beaumier payés \$1000.00 + 900.00
- 722 Aviser le gar. pas renouveler, engagement.
- 725 Monument Paflèche.
- 726 Reclamation T. Thirierge eau dans la case
- 727 Routes, accomplé payé à S. Montplaisir
- 728 Taxes, remboursé à Fabrique St Famille
- 729 Chaussure des constables
- 730 Cendre, prix augmente pour charoyage.
- 731 Roméo Morissette, compte payé plans et profils.
- 732 Diverses correspondances et rapports
- 735 Résolution No. 689 amendé re plans aqueduc
- 736 Luminaires nouvelles, installées
- 737 Pro. Mavi, Ernest Arsenault
- 738 Commission Scolaire re affiches danger fus école
- 739 Union Local No. 62 Publ. Sulpit, re travail dimanche
- 740 Trottoirs re confection requise.
- 743 Cendrier dois rues

643. Log. Ouv. soumissions pour réparer le incendie  
 644 Audition rapport pour janvier 1924  
 645 Hotel de Ville Salle parti de carte Canada. Am.  
 646 Almanach des adresses (re Ouellet J.E.)  
 649 Soumissions, loyaux à incendies, (ouverture)  
 650 Do. Log. Ouv. réparer à W.W. Rousseau  
 651 Do. demandes pour 200 bottes de foin  
 652 Log. Ouv. re P. Hamel, délégation à Québec  
 653 Avis de Motion Règlement du foin  
 654 Heures de bureau  
 655 Trésorier et Suffier salaire augmenté  
 656 Pro. Mauri, Ernest Arsenault  
 657 Diverses correspondances.  
 660 Rgl. \$750000 soumissions acceptées  
 663 " " impressions debenture  
 661 " " " certificats interims  
 662 Soumission acceptée, foin, Pierre Foranger  
 664 Billet \$1000.00 payé à Ovide Beaumier  
 665 Billets renouveler, Bellefeuille \$2721.02 + Log. Ouv. \$900.00  
 666 Soumission acceptée, loyaux à incendie Bellefeuille  
 667 Rgl. No. 71 = \$750000 compte special à Banque  
 668 St Maurice Papovles. changer ligne C.P.R.  
 669 Geo. Massicot engagement à \$16.00 par semaine  
 670 Dr. F. Savary, re. Aqueduc  
 671 Règlement du foin, avis motion continuée  
 672 Charbon: 10 tonnes pour Station  
 673 F. H. Dumas, réclamation \$300.00  
 676 Almanach des adresses, acheter 3 copies  
 677 Règlement du foin adopté en 1<sup>re</sup> lecture  
 678 Billets payés par règlement No. 71 de 75000.00  
 679 Résolution 612 annulée (a été perdu)  
 680 Condus, foin charoyer  
 681 Résolution 432 annulée (a été gagnée)  
 682 Romeo Morissette plans aqueduc (a été referé)  
 683 Aqueduc, rapport Dr. Savary  
 686 Règlement du foin, adopté en 2<sup>me</sup> lecture  
 687 Rôle d'évaluation re. Henri Rochelleau  
 688 Three Rivers Traction, consulter avocat Dion <sup>Armandy No. 735</sup> ~~francœur~~  
 689 Aqueduc & Egoils re plans Morissette.  
 690 Soumissions pour avoin  
 691 Hygiene re règlement d'habitation Dr. Lessard  
 692 Adolard Desjardins, démission.

- 587 Lumières, installées dans niche salle du conseil
- 588 Phil. F. Hameux, salaire augm. à 35¢ l'heure.
- 589 Romeo Morissette préparé plan affaire Corbin
- 590 Cheval feu paiement autorisé \$240.00
- 591 Cheval, vendu à l'enchère par U. Normandin
- 592 Règlement No. <sup>avis de motion</sup> imposer taxes pour 1923
- 593 Règlement licences, avis de motion.
- 596 Phydme Hamel estimé par Rousseau (Log. Ouv.)
- 597 Soumissions, ouverture pour foin
- 598 Route passage entretien par Michelson
- 599 Billets renouvelés 1028.55-13303.95-500.00-4000.00
- 600 Règlement perception des taxes 1923 Adopté
- 601 " Licences No. 72
- 602 Billet David Pratto payé acompte
- 603 Requête contre règlement No. 72
- 606 <sup>Janv. 1924</sup> Tramways service amélioré
- 607 Route R. G. M. entretien à J. Nallie
- 607 Grandmont refuse payer taxes
- 610 Billet renouvelé 450.00
- 611 <sup>617</sup> Incendie Log. Ouv.
- 612 Chef de police contre-maître, soirée (recommandé 793)
- 613 <sup>615</sup> Phydme Hamel Log. Ouv.
- 620 Billets renouvelés \$500.00 + \$4000.00
- 621 Règlement No. 71 approuvé à Québec. (avis)
- 622 Licences & Réformes, A. Demers & Albertin Lafleur
- 623 <sup>Febr. 1924</sup> Billet \$200.00 renouveler Log. Ouv.
- 626 Wilfrid Gariepy, cheque \$260.00 acc. divers causes
- 627 Soumissions pour \$75000.00 debentures Reg. 71.
- 628 Soumissions 50 minots d'avoine
- 629 Cui Three Rivers Traction re. enlèvement neige
- 630 Rapport de l'auditeur pour 1923 accepté.
- 631 Cui Three Rivers Traction avis re. franchise
- 632 Budget 1924 accepté.
- 635 Log. Ouv. cheque de \$1910.40 reçu
- 636 Soumissions acceptées pour avoine, P. Lavanger
- 637 Licences de commerce, recensement
- 638 Soumissions demandées pour 350 pds. Boyaux méchés
- 639 Auto feu, chef de police, (faire réparer)
- 640 Bell Telephone (ligne privé pour dept. feu)
- 641 Egouts, griffes achetés tapés pour déboucher)
- 642 Aqueduc, faire nettoyer les tuyaux

- 533 Avis de motion, Règlement No. 71 \$75 000.00
- 534 Soumissions demandées pour 50 minutes, avoine
- 535 Trésorier, traduire au Recorder pour tapes, Soc. ou Dec.
- 536 R. Morissette, remettre plans, originaux etc, à Cité
- Nov. 1923  
539 Soumissions acceptées pour avoine Arthur Boivert
- 540 Billet renouveler Log. Ouv. \$200.00. B. N.
- 541 Georges Rochelandt vs. Rôle. 1923 Cité confesse jugement
- 542 Règlement \$75 000.00 adopté 1<sup>re</sup> lecture
- 543 " " " 2<sup>me</sup> "
- 544 Chef de Police, acheter casquettes en drap.
- 545 Maire & Greffier voir pour droit de passage pour égoutter rue Fussey chez Josephat Fonguoin
- 546 Trésorier, rechercher ventes terrains pour tapes
- 547 Aviseur, régler affaire Arthur Bedard
- 548 " produire défense affaire Corbin
- 549 " régler affaire Marchand
- 550 Chef de police, cheval pour voitures pour
- 552 Louis N. Sabreque, objection à résolution No. 541
- 554 Fanfare.
- 555 Revue Municipale, abonnement
- 556 Affaire Arthur Bedard régler par cheque
- 557 " Marchand " " "
- 558 Roméo Morissette, avisir de payer sa maison
- 559 Salaire des employés augmenté
- 560 Règlement \$75 000.00 adopté 3<sup>me</sup> lecture
- 561 Puisards autorisés, droits rues
- 562 Re: Ernest Arsenault Qualification
- 565 " " " "
- 566 J. A. Paquette, affaire, aviseur produire défense
- 567 Salaires des journaliers augmenté
- 568 Salaires des constables " "
- 569 Avis publié re vente des routes, 1923,
- 570 Puisards autorisés
- 571 Billets renouveler \$900.00, \$2721.02, \$500.00, \$4000.00
- Dec. 1923
- 574 Josephat Fonguoin servitude égouts, contre
- 575 Puisards autorisés, Fussey, Sanctuaire & Co
- 576 Contrat signé Terrain Arthur Bedard 38
- vs No. 71 rapp re rotation, accepté.
- 586 Soumissions, ouverture pour avoine
- Puisards autorisés,



- 483 Seance ajourné pour 10 minutes
- 484 Role d'évaluation 1923 revision
- 485 " " " ingénieur mesurer terrains
- 486 " " " homologué prochaine seance
- 487 Avis de motion reglements Nos. 71-72-73
- x488 Eau et égouts rue St Séveré epy J. Rochéau + Trudel
- 489 Griffier, remarques sur travaux non autorisés
- 492 Billot Log. Ouv. renouveler \$500.00 @ \$450.00
- 493 Eli Beausoleil licence table de billard
- 494 Hotel-de-Ville ancien loué à J. A. Poirier
- 495 Règlement Nos. 71-72-73 adoptés 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> lecture
- 496 Role d'évaluation révisé par conseil.
- 497 " " homologué année 1923
- 498 Demande à Québec pour emprunter avant adoption  
des règlements Nos. 71-72-73
- oct 1923
- 501 Soumissions pour boîtes de services acceptés H. Mass.  
Sicotte + Trudel
- 502 Règlements 71-72-73 adoptés en 3<sup>es</sup> lecture
- 503 Ernest Arsenault Cr. Maire
- 504 Meunier Noel + Marcel salaire augmenté.
- 505 Tancredi Bordreau nommé Surintendant
- x506 Résolution No. 488 rescinder
- 507 Roméo Morissette re. dû sur emprunt Log. Ouv.
- 508 Log. Ouv. brin de scié
- 509 Nivelles et Cendrier rues St Jacques + Bureau
- 510 Soumissions demandés pour peinture Station feu
- 511 Trésorier payer \$1000.00 coupons à Banque Nat.
- 512 Banque N. payer coupons d'intérêts dûs No. 1923
- 513 Soumissions demandés pour bois pavage pont C.P.R.
- 516 Roméo Morissette re. alignement de poteaux
- 517 Soumissions, demandés pour habits constables
- 518 Soumissions, demandés 6200 pds. north way pin
- 519 Soumission Geo. St Pierre, accepté peinturer H. de N.
- 520 Aqueduc, fomité de contact pour "starteur"
- 521 Soumissions, demandés pour charbon
- 522 Construction, bureau de poste
- 525 Renouveler billot de \$4000.00. B.N.
- 526 " " " 5000 " "
- 527 Pannes remis à Société St Antoine
- 530 Soumission accepté, habits constables
- 531 " " charbon
- 532 " " Bois pour pont C.P.R.

- 533 Avis de motion, Règlement No. 71 \$75 000.00
- 534 Soumissions demandées pour 50 minutes, avoine
- 535 Trésorier, traduire au Recorder pour tapes, Soc. ou Occ.
- Nov. 1923  
536 R. Morissette, remettre plans, originaux etc, à Cité
- 539 Soumissions acceptées pour avoine Arthur Boissot
- 540 Billet renouveler Log. Ouv. \$200.00. B. N.
- 541 Georges Rochéau vs. Rôle. 1923 Cité confesse jugement
- 542 Règlement \$75 000.00 adopté 1<sup>re</sup> lecture
- 543 " " " 2<sup>me</sup> "
- 544 Chef de Police, acheter casquettes en drap.
- 545 Maire & Greffier voir pour droit de passage pour égarer rue Fussey chez Josephat Longwin
- 546 Trésorier, rechercher ventes terrains pour tapes
- 547 Aviseur, régler affaire Arthur Bedard
- 548 " produire défense affaire Corbin
- 549 " régler affaire Marchand
- 550 Chef de police, cheval pour voitures feu
- 552 Louis N. Sabueque, objection à résolution No. 541
- 554 Fanfare.
- 555 Revue Municipale, abonnement
- 556 Affaire Arthur Bedard régler par cheque
- 557 " Marchand " " "
- 558 Roméo Morissette, avisir de payer se maison
- 559 Salaire des employés augmenté
- 560 Règlement \$75 000.00 adopté 3<sup>me</sup> lecture
- 561 Puisseards autorisés, divers rues
- 562 Re: Ernest Arsenault Qualification
- 565 " " " "
- 566 J. A. Paquette, affaire, aviseur produire défense
- 567 Salaires des journaliers augmenté
- 568 Salaires des constables " "
- 569 Avis public re vente des routes, 1923,
- 570 Puisseards autorisés
- 571 Billets renouveler \$900.00, \$2721.02, \$500.00, \$4000.00
- Dec. 1923  
579 Vente des routes, saison d'hiver 1923 & 1924
- 580 Constable Marchand faire relevé du service d'eau à St Maurice Papu & Ecoles
- 581 Chevaux feu, voir pour achat par Maire & Chevalier
- 584 Règlement No. 71 rapport de rotation, accepté.
- 585 Soumissions, ouverture pour avoine
- 586 Puisseards autorisés.

- 483 Seance ajourné pour 10 minutes  
 484 Role d'évaluation 1923 revision  
 485 " " " ingénieur mesurer terrains  
 486 " " " homologué prochain seance  
 487 Avis de motion réglementé Nos. 71-72-73  
 x488 Eau et égouts rue St Séveré chez L. Rochbeau & Trudel  
 489 Griffier, remarques sur travaux non autorisés  
 492 Billot Log. Ouv. renouveler \$500.00 @ \$450.00  
 493 Elié Beauséjour licence table de billard  
 494 Hotel-de-Ville ancien loué à J. A. Poirier  
 495 Règlement Nos. 71-72-73 adoptés 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lecture  
 496 Role d'évaluation révisé par conseil.  
 497 " " homologué année 1923  
 498 Demande à Québec pour impunter avant adoption  
 des règlements Nos. 71-72-73  
 oct 1923  
 501 Soumissions pour boîtes de services acceptés H. Mass.  
 502 Règlements 71-72-73 adoptés en 3<sup>e</sup> lecture <sup>Sicotte & Fournier</sup>  
 503 Ernest Arsenault Procureur  
 504 Meunier Noël & Marcel salaire augmenté.  
 505 Tancrède Boudreau nommé Surintendant  
 x506 Résolution No. 488 réviser  
 507 Roméo Morissette re. dû sur emprunt Log. Ouv.  
 508 Log. Ouv. brin de scié  
 509 Nivelles et Cendrier rues St Jacques & Bureau  
 510 Soumissions demandés pour peinturer Station feu  
 511 Trésorier payer \$1000.00 coupons à Banque Nat.  
 512 Banque N. payer coupons d'intérêts dûs No. 1923  
 513 Soumissions demandés pour bois passage pont C.P.R.  
 516 Roméo Morissette re. alignement de poteaux  
 517 Soumissions, demandés pour habits constables  
 518 Soumissions, demandés 6200 pds. north way pine  
 519 Soumission Geo. St Pierre, accepté peinturer H. de N.  
 520 Aqueduc, pompiers de contact pour "starter"  
 521 Soumissions, demandés pour charbon

- 530 Soumission en " " , rubus. es.  
 531 " " " charbon  
 532 " " " Bois pour pont C.P.R.

DOIT A  
 La

M

CAP.

- 533 Avis de motion, Règlement No. 71 \$75 000.00
- 534 Soumissions demandées pour 50 minutes, avoine
- 535 Trésorier, traduit au Recorder pour taxes, Soc. 000 Dec
- 536 R. Morissette, remettre plans, originaux etc, à Cité
- Nov. 1923  
539 Soumissions acceptées pour avoine Arthur Boivert
- 540 Billet renouveler Log. Ouv. \$200.00. B. N.
- 541 Georges Rochekau vs. C. 1923 Cité confesse jugement
- 542 Règlement \$75 000.00 adopté 1<sup>re</sup> lecture
- 543 " " " 2<sup>me</sup> "
- 544 Chef de Police, acheter casquettes en drap.
- 545 Maire & Greffier voir pour droit de passage pour égoutter rue Fussey chez Josephat Longwin
- 546 Trésorier, rechercher ventes terrains pour taxes
- 547 Aviseur, régler affaire Arthur Bedard
- 548 " produire défense affaire Corbin
- 549 " régler affaire Marchand
- 550 Chef de police, cheval pour voitures feu
- 552 Louis W. Sabueque, objection à résolution No. 541
- 554 Fanfare.
- 555 Revenu Municipale, abonnement
- 556 Affaire Arthur Bedard régler par cheque
- 557 " Marchand " " "
- 558 Roméo Morissette, avisir de payer sa maison
- 559 Salaire des employés augmenté
- 560 Règlement \$75 000.00 adopté 3<sup>me</sup> lecture
- 561 Puisards autorisés, deux rues
- 562 Re: Ernest Arsenault Qualification
- 565 " " " "
- 566 J. A. Paquette, affaire, aviseur produire défense
- 567 Salaires des journaliers augmenté
- 568 Salaires des constables " "
- 569 Avis publié re vente des routes, 1923,
- 570 Puisards autorisés
- 571 Billets renouveler \$900.00, \$2721.02, \$500.00, \$4000.00
- Dec. 1923  
574 Josephat Longwin servitude égout, contre
- 575 Puisards autorisés, Fussey, Sanctuarii & Co
- 576 Contrat signé Terrain Arthur Bedard 38
- 5 no. 71 rapp. re rotation, accepté.
- 586 Soumissions, ouverture pour avoine
- Puisards autorisés.

- 483 Seance ajourné pour 10 minutes
- 484 Role d'évaluation 1923 revision
- 485 " " " ingénieur mesurer terrains
- 486 " " " homologué prochain seance
- 487 Avis de motion règlement Nos. 71-72-73
- +488 Eau et égouts rue St Séveré chez Rochleau & Trudel
- 489 Griffier, remarques sur travaux non autorisés
- 492 Billot Log. Ouv. renouveler \$500.00 e \$450.00
- 493 Elié Beauséjour licence table de billard
- 494 Hotel de Ville ancien loué à J. A. Poirier
- 495 Règlement Nos. 71-72-73 adoptés 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lecture
- 496 Role d'évaluation revisé par conseil
- 497 " " homologué année 1923
- 498 Demande à Juchee pour empunter avant adoption  
des règlements Nos. 71-72-73
- oct 1923
- 501 Soumissions pour boîtes de services acceptés H. Mass.  
Sicotte & Fren.
- 502 Règlements 71-72-73 adoptés en 3<sup>e</sup> lecture
- 503 Ernest Arsenault Procureur
- 504 Meunier Noël & Marcel salaire augmenté
- 505 Taméride Bordéau nommé Surintendant
- +506 Résolution No. 488 rescinder
- 507 Roméo Morissette re. dû sur emprunt Log. Ouv.
- 508 Log. Ouv. brin de scie
- 509 Riveller et Cendrier rues St Jacques & Bureau
- 510 Soumissions demandés pour peinture Station feu
- 511 Trésorier payer \$1000.00 coupons à Banque Nat.
- 512 Banque N. payer coupons d'intérêts du No. 1923
- 513 Soumissions demandés pour bois passage pont C.P.R.
- 516 Roméo Morissette re. alignement de poteaux
- 517 Soumissions, demandés pour habits constables
- 518 Soumissions, demandés 6200 pds. north way pin
- 519 Soumission Geo. St Pierre, accepté peintre H. de N.
- 520 Aqueduc, pompiers de contact pour "starter"
- 521 Soumissions, demandés pour charbon
- 522 Construction, bureau de poste
- 525 Renouveler billot de \$4000.00. B. N.
- 526 " " " 50000 " "
- 527 Pannes remis à Société St Antoine
- 530 Soumission accepté, habits constables
- 531 " " charbon
- 532 " " Bois pour pont C.P.R.

- 432 Gédéon Longval remplacer Willie Dargis  
et diminuer salaire, hommes de voirie
- 435 <sup>avril 1923</sup> Ingénieur, préparer estimate pour réparer égout, ruelle <sup>"Toupin"</sup>
- 436 Ingénieur, autorisé faire faire travaux d'aqueduc  
et égouts, école du pont.
- 437 Ingénieur, faire imprimer circulaire re. collection  
aqueduc et égouts
- 438 Ingénieur, faire installer 4 lumières, deux rues
- 439 Lecture rapport auditeur pour juillet 1923
- 442 Soumission accepté. J. B. Poiranger matériaux école <sup>du</sup> pont
- 443 Griffier, rendre propriétés pour taxes
- 444 Ingénieur, remercié des services.
- 447 Billet \$4000.00 renouveler à B. M.
- 448 " " 500.00 " " "
- 449 " " 2721.02 " " J. M. Belliveau
- 450 " " 900.00 " " Log. Ouv.
- 451 " " 250.00 " " c 200.00 " "
- 452 " " 900.00 " " c 850.00 Fab. Lottinville
- 453 Assurance garantie continuée
- 454 Trottoirs rue Fusay côté sud
- 455 séance ajournée
- 456 Plans, aqueduc et égouts re extension <sup>des</sup> deux
- 457 Roméo Morrissette re recommandation
- 458 Avis de Motion re règlements 68 + 69 nul
- 459 Aviser + Griffier à Québec re. règlements 68 + 69
- 462 Avis de Motion re. règlements Nos. 71-72-73
- 463 Aviser, demander à Québec, à emprunter \$29500-
- 464 Aviser consulter re. pont du C. P. R. responsabilités
- 466 <sup>sept 1923</sup> Louis N. Fabreque contre payer compte de \$3000
- 467 Billet renouveler \$500.00 charte
- 468 Règlements 71-72-73 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> lecture
- 469 C. P. R. pont dangereux (avisier) (voir 422)
- 470 Re. terrain Arthur Bidard (387-99)
- 471 Règlements Nos. 71-72-73 adoptés en 2<sup>ème</sup> lecture
- 474 Billet (\$4000.00) renouveler
- 475 Billet N. Massicotte & Fils \$1028.55 renouveler
- 476 Règlements Nos. 71-72-73 adoption final
- 477 Rôle 1923 homologué, ajournement
- 480 Billet W. N. Rousseau renouveler \$13303.95-
- 481 Log. Ouv. Tapisserie rue Napoléon
- 482 Routes réparées, ingénieur acheter matériel et  
faire changer poteaux rue Rochéau

- 378 Salaire des officiers d'élection et bureau de votation
- 379 Impression cartes d'invitation, Voyageurs de Commerce
- 380 Peisards, autorisés divers rues.
- 384 Hôtel - de Ville aucune réparation couverture
- 385 Payer au Gouvernement intérêts et Fds. Amort. Log. Quo.
- 386 Tide Water dernière résolution pour règlement et paiement des taxes pour 1922.
- 387 <sup>juillet 1923</sup> Assermenté nouveau conseil, élection 5 juillet 1923
- 390 Rapport élection du 5 juillet 1923 accepté
- 391 Avisum collecter compte de Arthur Grandmout re. affaire Regina Perigny Grandmout
- 392 Pro-Maire, Lucien Massicotte
- 393 <sup>0</sup> Formation des comités permanents
- 398
- 399 Audition au 1<sup>er</sup> juillet 1923 par Deboutet
- 400 Inventaire par Ingénieur, biens de Corporation
- 400 Plan rues et égouts par Ingénieur
- 402 Évaluateurs 1923
- 403 Payer intérêts et fonds amortissement Log. Quo.
- 404 Assermenté évaluateurs pour 1923
- 407 Signer contrat servitude ruisseau Toupin et
- 408 Latraille, pour égouts
- 409 Greffier, faire venir Statuts Québec 13 Geo. V 1922
- 410 Ratifier résolutions de la séance du 9 juillet 1923
- 411 Ureissi Normandin, Chef de Police, engagement
- 412 Soumissions pour ménage logement du Chef de P.
- 413 Banque Nationale payer intérêts, ds le 1<sup>er</sup> août 1923
- 414 Re. Évaluateurs 1923
- 415
- 416 Rapport, re. rajustement des livres 1921 & 1922
- 417 Rapport ingénieur les 1<sup>er</sup> 6 mois 1923
- 420 Arthur Marchand, réinstallé constable
- 421 Greffier demander à Gouvernement pour \$4000. Log. Quo. maison gardien des pompes.
- 422 Greffier visiter C. P. R. Pont défectueux (voir 469)
- 423 Trésorier envoyer comptes taxes lettre recommandée
- 424 Rapport auditeur par résolution No. 399
- 425 Rapport ingénieur " " " 400
- 428 École du pont, estimé pour améliorer aqueduc et
- 429 Harris réparer pompes de l' aqueduc
- 430 Greffier faire venir règlement aqueduc de 3K.
- 431 Chef de police autorisé à faire certaines dépenses pour département de feu etc;

- 316 Entretien route payé Majorique Dubé
- 317 Heure d'été (avance de l'heure)
- 318 Taxes (contribuables travailler pour)
- 319 Wilfrid Gariepy avisur legal engagement
- 320 Echanger soléau rue Lozanger au No. 57
- 321 Arthur Marchand (acheté serviette)
- 324 Alencie, Regina Perigny Grandmont
- 325 Voyagers de commerce, association reception
- 326 Maire et Luffier signer contrat rue Dorval
- 327 Dorval rue, niveller et cendrer
- 328 Nettoyer et creuser fossé rue Thibeau
- ~~329 North Shore Co.~~
- 329 Three Rivers Tractor voir d'excitement rue Fussey
- 330 " " " " rue Rochéau
- 331 Billot Log. Ouv. renouveler \$ 900.00
- 332 Billot J. M. Belliveau renouveler \$ 2,721.02
- 333 Poursuite, avis Francis Corbin
- 346 Re. Cadastre par Ben. Bourgeois pour complété
- 347 Tide Water Re. Taxes et règlement:
- 350 Billot \$ 4000.00 renouveler Banque Nationale
- 351 Wilfrid Gariepy re. engagement
- 352 Maire et autres autorisés d'aller à Montréal pour  
fins industrielles.
- 353 Compte aliéné paiement autorisé
- 356 Tide Water taxes et règlement approuvé à Zube
- 357 Lumière rue St Alphonse chez Pierre Sauvagean
- 358 Affaire J. O. Paquet, ingénieur préparer rapport
- 359 Caudue rue St Séverin, droit de passage
- 360 Renouveler billot 13303.15 H. W. Rousseau
- 361 " " 1028.55 H. Massicotte & Fran.
- 362 W. Montplaisir vs. Cité règlement.
- 363 Arthur Cadotte, clôture réparer par Cité.
- 366 Billot Log. Ouv. de \$ 5000.00 renouveler
- 367 Affaire J. O. Paquet continuer procédures
- 368 & 375 Arthur Auger demission
- 369 Soumission demandée pour réparer couverture  
vieux Hotel-de-Ville
- 370 Rue Richer faire niveller
- 371 J. O. Paquet, (rapport de l'ingénieur re)
- 376 Billot \$ 4000.00 renouveler Ville
- 377 Billot de \$ 500.00 renouveler "



- 261 Renouveler billet \$ 500<sup>00</sup> Nille
- 262 Ovide Beaumier, payer billet \$ 1,000<sup>00</sup> Règlement No. 10 et  
emprunte de nouveau le \$ 1,000<sup>00</sup> de Beaumier
- 265 Renouveler billet de \$ 4000<sup>00</sup> Nille
- 267 Lajoie & Lajoie, 2<sup>ème</sup> consultation Re compte L. R. Gagné  
amendements à la charte.
- 268 Payer L. R. Gagné compte re amendements à charte moins  
honoraires.   
Compte 110.  
Honoraires 660.
- 270 Tide Water Co. résolution pour nouveau règlement
- 271 Lumière changée rue Notre-Dame de rue Alice
- 272 Banque Nationale payer coupons d'intérêt re 1900<sup>00</sup>  
avril 1923
- 275<sup>00</sup> Soumissions habilités des constables. (demande)
- 276 L. R. Gagné, re amendements à charte compte \$ 650<sup>00</sup> refusé
- 279 Maire, consulter avocat re action L. R. Gagné.
- 280 Re. prolongement du quai, montant importation exp.
- 281 Ajournement de séance du 9 au 11 avril 1923
- 285<sup>00</sup> Soumissions, habilités constables acceptées.
- 286 Chaussures pour constables
- 287 Banque Nationale Buckingham, coupons perdus payés.
- 288 Soumissions pour boyaux à incendie (demande)
- 291 " " " " " J. M. Belliveau
- 292 Dommages chez Oma Frichette par l'eau, faire puisard
- 293 Sciences chauffeur département Police & Feu
- 294 Wilfrid Gariépy, avocat, aviseur de la Cité
- 295 Rue St Paul et Delisle, nivelée et cendrée.
- 296 Renouveler billet \$ 4000<sup>00</sup> B.N.
- 297 " " " \$ 500<sup>00</sup> "
- 298 " " " 250<sup>00</sup> " Log. Our.
- 299 Remise taxes Seraphine Bruneau
- 300 Armand Lemire Pro-Maire
- 301 Reservoir, a prise d'eau, réparation
- 304 Rue Dorval soufferte par Adim Rochekaw
- 305 Ernest Morneau table de pool licence accordée
- 306 W. Gariépy aviseur re Tide Water taxes
- 307 W. Gariépy aviseur re Eugène Hébert re clôture re <sup>St Amire</sup>
- 308 P. L'Heureux salaire augmenté.
- 309 Heures d'ouvrage fixées, charrettes et journaliers
- 310 Auto chevrolet etc, venue à l'enchère
- 311<sup>00</sup> re Trois Boies Tractor re (side ligne) en considération  
mai 1923
- 314 Permis de tenir salle de Pool.
- 315<sup>00</sup> Puisards autorisés.

- 200 Billet Log Ouv. 250<sup>00</sup> renouveler
- 201 Arthur Marchand Hussier du Recorder
- 202 Arthur Desauterie re. agrandissement du quai
- 203 " " re. commissaires du havre
- 204 Reparer et nettoyer auto du feu
- 205 Avis de motion amendements au règlement de l'aqueduc No. 61.
- Fev. 1923  
208 Interests, coupons, échéant le 1<sup>er</sup> fev. 1923 payé par Banque Nationale
- 209 Adopté budget pour 1923 \$ 72 285.21
- 210 Avis de motion No. 205 continué prochaine séance
- 223 Billet de \$ 4000<sup>00</sup> Renouveler
- 224 Billet de 500<sup>00</sup> Log Ouv. renouveler
- 225 Oscar Morin s.m.-a.m. accepter conditions re emprunt de \$ 190000<sup>00</sup> + compte Log Ouv.
- 226 Oscar Morin s.m.-a.m. résider la Ville du Cap
- 227 Offre pour un auditeur Permanent
- 228 Avis de motion No. 205 continué à prochaine séance
- 231 Billet Log Ouv. \$ 900.00 renouveler 3 mois
- 232 Billet J.M. Belliveau \$ 2721.02 Renouveler 3 mois
- 233 Donald Piquin Maire rapport voyage à Québec et consultation Lajoie & Lajoie
- 234 Payé réclamation Thomas Therrien accident
- 235 Règlement No. 70 adoption
- 2374 8 L. Massicotte objection à payer compte
- 239 Rapport votation sur règlements Nos. 68 & 69
- 240 Cendre charoyage à la verge
- 241 Nouvelle et cendrier divers rues
- 242 Pro-Maire pour prochain terme referés
- mars 1923  
245 Gouvernement octroi pour ouvrage, pour diminuer la crise du chômage.
- 246
- 247 Commissaire du Cap. don Havre de Trois-Rivières
- 248 Achat couteau pour gratto nivelleuse de rues
- 249 Pro-Maire Armand Lemire.
- 252 Billet H. Massicotte & Frère Sté Renouveler <sup>Int. 18.46</sup> \$ 1028.55
- 253 Billet W.W. Roussiau renouveler <sup>Int. 237.30</sup> \$ 13303.15
- 254 Dme Thibaud re. égouts sur lots 405-23+24+388-42
- 255 Tide Water re Taxes
- 256 De Cotuit J.H. Rémic fermer les livres
- 257 Guffier & Trésorier vérifier rôles 1921 & 1922
- 260 Renouveler billet \$ 500<sup>00</sup> Log Ouv.

- 144 Renouveler billet Bellefeuille \$2721.02 à Banque Nationale
- 145 Emprunt-billets promissoire \$2000.00
- 146 North Shore Power Co. poteaux dans terrains chez W. Dubé et Wilfrid Montplaisir
- 147 Impression brefs de sommation Cour du Recorder
- 148 Paiement système d'alarmes par Banque Nationale
- 149 <sup>Dec. 1922</sup> 153 Soins des chevaux par Millie Dargis
- 153 Northern Electric traite accepté \$5542.62
- 154 North Shore Power Co. changer poteaux coin Fusy et St-Henri et Notre-Dame et St-Maurice.
- 155 Roméo Morissette à Québec re charte amendement
- 156 Accepter liste des Electeurs parlementaire et municip.
- 159 Renouveler Billet Rousseau \$13303.15
- 160 Renouveler billet Massicotte & Frenée Sté \$1028.55
- 161 Monté entretien des routes pour 1922 & 1923
- 162 Louer cheval Gudion Longval pour voirie
- 165 Billet \$500<sup>00</sup> charte renouveler 1 mois
- 166 Billet 700<sup>00</sup> Log Ouv. " payer acc. \$200<sup>00</sup>
- 167 St-Maurice Paper Co. & Nille re. fournir l'eau
- 168 Heroy Mirault re. W. Montplaisir vs. Nille Cap.
- 169 Morissette acheter 10 tonnes charbon
- 170 Georges Massicotte et cheval pour voirie
- 171 Re. Tarif de peage sur les ponts St-Maurice
- 172 Billet \$4000<sup>00</sup> renouveler Banque Nationale
- 173 <sup>Janv. 1923</sup> 176 Tide Water avis par Trésorier de payer taxes
- 176 Police et Incendies, achats de diverses articles
- 177 Achat de 3 tonnes de charbon, pour prise d'eau,
- 178 Audition des livres 1922 demande de soumissions
- 179 Pompiers volontaires
- 182 Phydime Hamel certificat de progrès et signer <sup>ture</sup> de bu-
- 183 Autoriser chef de Police, uniforme pour constable Arthur Marchand
- 186 Audition des livres année 1922
- 187 Renouveler billet à Banque Nationale \$500<sup>00</sup> charte
- 188 C.P.R. traverser rue St-Maurice et gare
- 190 Avis de motion règlement \$28200<sup>00</sup> nul
- 191 Avis de motion règlement \$24000<sup>00</sup>
- 194 Billet de 4000<sup>00</sup> renouveler
- 195 Règlement No. 68 de 24000<sup>00</sup> adoption
- 196 Avis de motion emprunt de 23200<sup>00</sup>
- 199 Règlement No. 69 de 23200<sup>00</sup> adoption

## Resolution No.

- 95 Renouveler Billet de \$ 4000<sup>00</sup> Banque Nationale
- 96 Puisard coin St Valere & Fussey
- 99 Teneride Bordeaux augmenter Salaire \$2<sup>00</sup> par semaine
- 100 Reparer tuyaux égouts ruisseau du moulin a farine
- 101 Armand Lemire Proc. Maire.
- 102 Soumissions pentabons et patetots constables
- 103 Adlard Desjardins chaussures
- 104 Prolonger aqueduc chez Blais & Frere
- 104 Installation nouvelles lumieres des rues <sup>et coté</sup>
- 105 L. R. Gagné signer petition pour charte de la Ville
- 106 Gagné à Bordeaux re. charte de la Ville
- 107 Avis de motion règlement des taxes 1922
- 108 Chef de Police acheter rim pour auto feu
- 109 Roméo Morrissette acheter charbon gallois.
- 112 Delegation à Quebec re. Charte de la Ville
- 113 Trésorier, procedurus pour taxes d'eau etc., Recorder
- 114 Accepté soumissions Uniformes pour constables  
patetots et pentabons. Guilleminette et Girardeau
- 115 Chef de police autorise d'acheter crié et pompe  
pour auto feu.
- 116 Lumiere rue St Alphonse nord rue Fussey
- 117 Renouveler billet de 300<sup>00</sup> Log. Ouvriers
- 118 Puisard rue Ste Madeleine & coin St Maurice & Sogge
- 119 Mutation de propriete fournie par Registrateur
- 120 Demander soumissions, bois de chauffage
- 123 Achat d'accessoirs pour reparer le systeme  
d'alarmes et reinstallation du constable Marchand.
- no. 1922  
124 \$ 500<sup>00</sup> pour bill amendant la Charte
- 125 Achat de 2 couvertes en toile cirée pour chevans
- 28 Cendrier rue Toupin coté nord, Royal à St Laurent
- 31 Soins des chevans par les constables
- 132 Ancunse Hotel-de-Ville augmenter assurance <sup>\$ 2000. \$ 4000.</sup>
- 133 Chef de Police faire rembourser Ville comptes payés
- 34 Installer registres Log. Ouv. 44 rue St Joseph
- 135 Rapports du Trésorier chaque mois
- 136 Chef de Police acheter bottes et gants
- 137 Renouveler billet 4000<sup>00</sup> Banque Nationale
- 138 Collection de Taxes par A. Marchand
- 139 Ingenieur acheter 10 tonnes de charbon
- 142 Comité St Vincent Paul
- 143 Renouveler Billet de \$500.00 a Banque Nationale

- 48 Adoption du règlement No. 66 amendant le No. 52
- 51 Renouveler 3 billets à B. No. \$13303.15 - 40000 et 946.94 L.O.
- 52 Arthur Marchand constable, déchargé.
- 53 Arbitres entre Mme Thibeau & Corporation pour droit de servitude des égouts sur lots 405-23+24-388-42
- 54 Vente des propriétés pour taxes
- 57 Observer semaine contre les incendies du 2 au 9 nov. 1922
- 58 Aide à Noël Neangois operateur des pompes aqueduc et reparer cheminé à la maison du gardien
- 59 Nomination du 3<sup>ème</sup> arbitre par juge de la Cour Supérieure affaire Mme Thibeau vs. Corporation
- 60 Roméo Morissette ingénieur remercié de ses services
- 61 Rengagement du constable Arthur Marchand
- 62 Renouveler billet \$700.00 à Banque Nat. Log Ouv.
- 63 Transfert licence laitier Beaumais à Courteau
- 64 Annonces dans Nouvelliste pour locataires
- 65 Conseil accepte de payer intérêt à Arthur Bedard <sup>lot.</sup> 387-99
- 66 Ecole d'enseignement Pulpe et Papier Vallée du St Maurice
- 69 L. R. Yagui autorisé à préparer les amendements à la charte
- 70 Arthur Marchand engagé comme policier et homme de <sup>voies</sup>
- 71 Roméo Morissette rengagement du 26 septembre 1922
- 72 Greffier autorisé à changer au rôle d'évaluation la propriété de Amédée Brousseau.
- 73 Séance ajournée au 28 septembre 1922 Rôle d'év.
- 74 De Bruno Borddeau député, parrain du bil amendant la charte de la Ville.
- 75 Changer l'heure le 1<sup>er</sup> Octobre 1922
- 76 Séance ajournée pour rôle d'évaluation
- 77 Homologuer rôle d'évaluation 1922
- 79 <sup>oct. 1922</sup> Amendements à la Charte <sup>gref. autorisé ay aller à Québec déposer projet de loi.</sup> acceptés par conseil.
- 80 Autoriser à emprunter \$500<sup>00</sup> pour les amendements à la Charte par billet à Banque Nat.
- 81 Greffier autorisé à vendre propriétés pour taxes.
- 84 Creuser ruisseau rue St Maurice
- 85 Nouvelle station des pompes travaux contre froid
- 86 Course à Mr. Thomas Mark re cendres pour rues
- 88+87 Dragage chenal Tidewater.
- 89 Aviser re Rôle évaluation 1922
- 90 Coupons payés par Banque Nationale
- 91 Collection taxes à domicile par Arthur Marchand
- 94 Billet de \$1359.74 Joseph Panouette assurance employés corporation

Juillet 1922

- No. 3 International Railway Pub. Co. Ltd annonce
- " 5 Reclamation dommage G.A. Louthood, inspection par Ing.
- " 4 Imprimé pour livres collection aqueduc, Le Nouvelliste
- " 6 Recander resolution re. emprunt de \$190 000<sup>00</sup> Preamble
- " 9 Billet à B. M. de \$3000<sup>00</sup> Log. Ouv. renouveler. \$3000<sup>00</sup>
- " 10 Collection de taxes par Ville de Rivière par ses constables
- " 11 Trésorier, fournir liste arrearages de taxes 1920 et avoir
- " 12 Prêt à Phidme Hamel de \$3000<sup>00</sup> sur Log. Ouv.
- " 13 Autorise l'ingenieur a reparer la pompe de l'aqueduc
- " 14 Caution du Trésorier de \$3000<sup>00</sup>
- " 15 Journée séance du conseil du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août 1922
- " 16 Demande à Banque Nationale de payer. interets reglut. 48
- août 1922
- " 19 J. M. Belleville compte \$3221.02 par billet et acc. par cheque
- " 20 Mente de 2 chevaux à l'encan.
- " 21 Louis Normand audition des livres 1922
- " 22 Resolution R.E. Non Auto Thift Co. nouvelle industrie
- " 23 Renouveler Billet de \$4000<sup>00</sup> Hill & 1146.94 Log. Ouv.
- " 25 Ingenieur preparer plan et croquis des égouts rue  
Beauchemin, ameliorer prise d'eau et fournir l'eau  
à la Cie Wayagamack.
- " 26 Ingenieur, acheter materiel pour entree proces et  
grossir tuyaux école St Joseph.
- " 27 Gagné et Chagnon, preparer contrat entre corpo-  
ration du Cap et Phidme Hamel re Log. Ouv.
- " 28 Jos. Lanouette, renouveler police garantie # 210389
- " 31 Billet à l'ordre de H. Massicotte & Frere Ltee \$1028.55
- " 31 Andrew rue St Germe de Notre-Dame a St Jean Baptiste
- " 32 Accepte plans des égouts rue Beauchemin et conduit  
d'eau pour Cie Wayagamack.
- " 35 Demande à Thru Rivers Traction pour ameliorer  
son service le matin, par requête de contrat bus
- " 36 Avois de motion, amendement au règlement finances
- Sept. 1922
- " 39 Payé reclamation Jos. Buisserie Rivière par L. Cormier  
avocat
- " 40 Puisard par Esai Grandmont com. Troupin et St George
- " 41 Offre à Mme N. Thibeau pour reclamation de 1252<sup>00</sup>
- " 42 Albert Trotter remercier de ses services
- " 43 Adoption liste des jurés, rôle 1922
- " 44 Reclamation Mme Despins et vir vs. Corporation du Cap
- " 45 Compté des enfants à l'école d'industrie
- " 46 Reclamation W. Montplaisir vs. Corporation du Cap.
- " 47 Signer contra entre Phidme Hamel et Corporation du  
Cap. re. Log. Ouv.